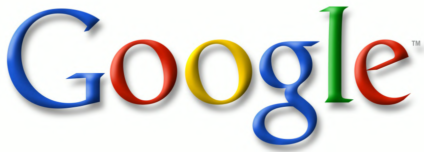





DOMINUS ILLUMINATIO MEA
Taylor Institution.



MEMOIRES
DE LITTERATURE,
TIREZ DES REGISTRES DE L'ACADEMIE ROYALE DES INSCRIPTIONS ET BELLES LETTRES,

Depuis le Renouvellement de cette Académie jusqu'en M. DCCX.

TOME SECOND.



A PARIS,
DE L'IMPRIMERIE ROYALE

M. DCCXXXVI.

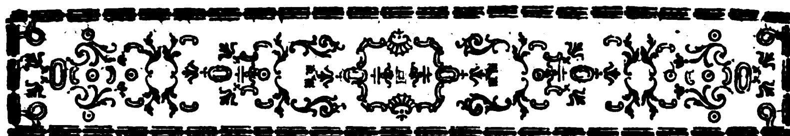


TABLE POUR LES MEMOIRES.

TOME SECOND.

TABLE.

TABLE

TABLE.



MEMOIRES



MEMOIRES DE LITTERATURE,

Tirez des Regiſtres de l'ACADÉMIE ROYALE des Inſcriptions.

PARALLELE D'HOMERE ET DE PLATON.

Par M. l'Abbé MASSIEU.

N ſera peut-eſtre ſurpris que j'entreprenne de comparer deux grands hommes qu'on a couſtume de concevoir ſous des idées fort différentes. Au nom d'Homére, toutes les graces de la Poëſie s'offrent à l'eſprit : on ſe figure un Ecrivain agréable qui ſe propoſe principalement de plaire, & qui ne ſonge qu'à préſenter ſans ceſſe à l'imagination tout

ce qui est le plus capable de la flatter. Au lieu que le nom seul de Platon semble annoncer toute la gravité de la Philosophie : on le regarde comme un auteur solide, dont le premier but est d'instruire, & qui s'occupe continuellement à munir la raison de tout ce qu'il y a de plus propre à la perfectionner.

Mais outre cette différence, que l'on découvre du premier coup d'œil dans leurs caracteres, peut-estre aura-t-on encore de la peine à comprendre, qu'il puisse y avoir une vraye ressemblance entre deux Ecrivains, dont l'un s'est fait comme un devoir de blâmer éternellement l'autre. Ceux qui commencent à lire Platon, sont fort embarrassez à démêler ses véritables sentiments au sujet d'Homére. Jamais personne n'en a parlé, soit en bien ou en mal, d'une maniere plus outrée. Si nous l'en croyons dans quelques-uns de ses Traitez, Homére est le plus excellent & le plus divin de tous les Poëtes; c'est le chef de tous les sçavants & de tous les sages; ses ouvrages renferment toute la Philosophie humaine & divine. Si nous adjoûtons foy à Platon dans d'autres endroits, ce mesme Homére est le plus dangereux de tous les Ecrivains; il n'est propre qu'à gâter l'esprit & le cœur; c'est un corrupteur public, dont on doit proscrire les ouvrages, & qu'on doit chasser de tout Estat bien policé. Comment sauver de contradiction des jugements en apparence si opposez? Rien de plus aisé, si nous en croyons les sçavants hommes qui ont le plus étudié Platon. Il ne faut qu'expliquer les endroits où il loue Homére par les endroits où il le blâme. Il plaisante dans les premiers, & parle sérieusement dans les seconds. C'est de quoy l'on ne peut douter pour peu qu'on jette les yeux sur les livres de sa République, & principalement sur le II. & sur le III.e où il rend raison de ce qu'il pense, & où il fait un long dénombrement de tous les endroits qu'il condamne dans ce fameux Poëte. Une autre marque encore que les éloges dont il le comble quelquefois ne sont, tout considéré, que des railleries cachées, c'est qu'il les met dans la bouche de Socrate naturellement grand mocqueur, comme

l'on ſçait ; & qui dit ſouvent tout le contraire de ce qu'il ſemble dire. Caractere commode pour concilier en général tous les endroits où Platon pourroit paroître ſe contredire.

Mais d'un autre coſté, s'il eſt certain que Platon ait eû dans le fond ſi mauvaiſe opinion d'Homére, le moyen de croire, comme je prétends le prouver, qu'il l'eûſt choiſi pour ſon modéle ? Quelle apparence qu'il ſe fuſt par-tout déchaîné contre un Ecrivain, qu'il auroit tâché par-tout d'imiter ? Auroit-il eû recours à cet artifice groſſier, pour faire prendre le change à ſes lecteurs ? Soupçonnerons-nous un auſſi grand Philoſophe d'une jalouſie ſi peu digne de luy ? Et croirons-nous qu'un génie du premier ordre, un ancien, ait eſté capable d'une foibleſſe, à peine pardonnable dans un eſprit médiocre, & dans un moderne ?

PROPOSITION. Homére & Platon ſe reſſemblent.

Quoy qu'il en ſoit, & quelques motifs que puiſſe avoir eûs Platon, il eſt conſtant qu'il a puiſé ſes plus grandes beautez dans Homére. On ne peut lire leurs ouvrages, ſans reconnoiſtre en meſme temps les obligations qu'il luy a. Si cette opinion paroît ſinguliére, elle a eû d'illuſtres défenſeurs dans l'antiquité. Panétius trouvoit dans Platon une ſi grande conformité avec Homére, qu'il avoit couſtume de l'appeller l'Homére des Philoſophes. *A juger de ſon ſtile,* dit Cicéron, *& par la rapidité avec laquelle il coule, & par les expreſſions lumineuſes dont il eſt plein, c'eſt pluſtoſt de la poëſie que de la proſe.* Denys d'Halicarnaſſe aſſûre que Platon regardoit Homére avec des yeux de rival, & qu'il ne luy a porté tant d'attaques, que parce qu'il eſtoit bleſſé du trop grand éclat de ſa gloire. Héraclide de Pont va plus loin ; il ne craint point d'avancer que Platon eſt le plus ingrat de tous les hommes, d'avoir, en tant d'occaſions, dit du mal de celuy de tous les Ecrivains dont il auroit dû, par reconnoiſſance, dire le plus de bien. Mais écoutons Longin, dont le témoignage eſt peut-eſtre d'autant plus recevable, qu'il paroît ſentir moins l'invective, & eſtre plus exempt de toute partialité. *Tous les Ecrivains les plus illuſtres,* dit-il, *ont eſté grands imitateurs d'Homére. Platon néantmoins eſt celuy qui l'a le*

plus imité. Car il a puisé dans ce Poëte comme dans une vive source, dont il a détourné un nombre infini de ruisseaux, &c.

C'est ainsi qu'on croyoit alors communément, que ces deux grands hommes avoient beaucoup de l'air l'un de l'autre. Le mal est que ces excellents critiques se sont contentez de nous apprendre qu'ils ont esté dans cette opinion; ils ne nous ont point laissé les raisons sur lesquelles ils se fondoient. Je vais tâcher de suppléer à leur silence. Que si je ne parviens pas à bien establir ce qu'ils ont crû, on ne doit pas en tirer de conséquence désavantageuse contre le sentiment qui est d'eux, mais seulement contre les preuves qui sont de moy.

DIVISION.

Homére & Platon se ressemblent par le fonds de la doctrine, par la maniére d'enseigner, & par le stile.

On peut dire en général que tous les grands hommes se ressemblent; la Nature les a comme marquez à un mesme coin. Quelque différents que puissent estre les talents qui les distinguent, la supériorité de leur génie met entre eux un rapport commun. Mais cette convenance vague n'est pas la seule qui se trouve entre Homére & Platon; ils en ont plusieurs autres particuliéres. Trois choses caractérisent principalement deux Ecrivains; le fonds de la doctrine, la maniére d'enseigner, & le stile. Si nous considérons Homére & Platon sous ces trois différents points de vûë, nous trouverons qu'il n'est guéres possible d'imaginer une conformité plus parfaite.

I. PARTIE.

Ils se ressemblent par le fonds de la doctrine.

Ils nous enseignent les mesmes véritez. On sçait que les diverses obligations des hommes regardent ou la Religion, ou l'Estat, ou la vie commune & civile. Toutes les instructions qu'on peut leur donner, roulent sur ce qu'ils doivent, ou à Dieu dont ils tiennent tout, ou à la patrie dans le sein de laquelle ils vivent, ou aux autres hommes avec lesquels ils sont unis par les liens de l'humanité. Or toute l'antiquité a toûjours regardé Homére & Platon comme les plus excellents de tous les maistres sur ces différentes sortes de devoirs. Commençons par examiner ce qu'ils pensent sur la Religion.

On ne peut disconvenir que la Théologie d'Homére ne se ressente fort du siécle & du pays où il a vêcu. Elle est

pleine de fables extravagantes : il y a mesme bien de l'apparence qu'il ne s'est pas borné à celles que luy fournissoit la créance publique, & qu'il en a beaucoup adjoûté de son invention. Si l'on peut en excuser quelques-unes à la faveur des sens allégoriques qu'on leur donne, on se sent comme forcé par l'évidence à passer condamnation sur la pluspart des autres. Mais il semble aussi d'une autre part, que la verité perce quelquefois à travers ces nuages dont Homére la couvre. Parmi cette foule de divinitez fabuleuses, qu'il fait servir à l'embellissement de ses poëmes, on est presque tenté de croire que le Dieu véritable ne luy estoit pas absolument inconnu. En plusieurs endroits de ses ouvrages, il employe le nom qui le désigne. *Sçachez*, dit Agamemnon à Achille, *que si vous avez la valeur en partage, vous ne devez pas vous en glorifier : c'est de Dieu que vous la tenez. Non, mon fils*, dit Phœnix au mesme Héros, *je ne pourrois me résoudre à vous quitter, quand Dieu mesme me promettroit qu'à ce prix je serois délivré de la vieillesse importune qui m'accable, & que je retournerois à ma premiére jeunesse. Allons*, dit Polydamas aux Troyens, *allons attaquer les Grecs jusques sur leurs vaisseaux, & voyons si ce n'est point là que Dieu nous prépare la victoire.* Si ce grand Poëte s'estoit toûjours exprimé de la sorte, on ne l'auroit pas accusé d'avoir rempli ses écrits de divinitez ridicules & monstrueuses.

Que fit Platon, qui se mit à la lecture d'Homére, avec toutes les dispositions les plus heureuses d'un esprit solide & d'un discernement droit ? il sépara le bon d'avec le mauvais, & la vérité d'avec le mensonge. Il épura toutes ces idées & toutes ces expressions qui défiguroient la Divinité, & les réduisit à une précision philosophique. Heureux s'il avoit sçû toûjours éviter les écueils où son maistre estoit tombé. Mais il faut en convenir de bonne foy : les écrits de Platon, mesme sur ce qui regarde le souverain Estre, ont souvent besoin d'indulgence aussi bien que ceux d'Homére. Les connoissances les plus sublimes de ce Philosophe sont mêlées d'un grand nombre d'erreurs. Si en quelques endroits, il parle de Dieu, comme pourroit faire un homme éclairé des

plus pures lumiéres de l'Evangile, on eſt tout étonné de voir qu'il en revient continuellement au langage du Paganiſme. Il s'explique ſans ceſſe ſur les dieux, comme s'il en reconnoiſſoit pluſieurs ; il leur conſerve leurs noms, leurs prérogatives, leurs attributs : ſoit que la vérité qu'il avoit entrevûë, ſuccombaſt quelquefois ſous la force des premiers préjugez, & que la religion qu'il ſe faiſoit à part, fuſt de temps en temps balancée dans ſon cœur par la religion dominante, qui, quelque extravagante qu'elle puiſſe eſtre, exerce d'ordinaire ſur les meilleurs eſprits un empire, dont ils ne peuvent preſque jamais ſecouer entiérement le joug : ſoit que par des raiſons politiques, il n'oſaſt ſe déclarer d'une maniére uniforme, & que la crainte d'avoir le meſme ſort qu'avoit eû Socrate, l'obligeaſt à ſe rapprocher, du moins en apparence, des ſentiments reçûs : ſoit enfin qu'il ſoit arreſté que les plus grands génies, qui, avec le ſeul ſecours de la raiſon, oſent approcher de trop près la Divinité, ſoient ébloüis de l'éclat qui l'environne, & tombent des plus hautes lumiéres dans les plus profondes ténébres. Mais il n'eſt pas queſtion d'examiner ici, ſi Homére & Platon ont raiſonné conſéquemment ſur la nature de la Divinité : il s'agit de voir ſi dans le fonds, les principes de leur Théologie ſont à peu-près les meſmes.

Il eſt certain que dans leurs écrits l'on trouve l'idée d'un Eſtre ſouverain, infiniment élevé au-deſſus de tous les autres. Ils reconnoiſſent des ſubſtances qui tiennent comme le milieu entre ce premier Eſtre & les hommes ; & qu'ils appellent indifféremment du nom de dieux, de démons, ou de génies. Ils enſeignent que ces intelligences ſont ſoûmiſes au ſouverain Eſtre, qui s'en ſert comme d'autant de miniſtres pour porter ſes ordres, & pour exécuter ſes deſſeins. Qu'en qualité de cauſe univerſelle il opére tout le bien, & permet tout le mal qui arrive dans le monde. Qu'à ſon gré & avec un pouvoir abſolu il envoye l'eſprit de prudence & l'eſprit de vertige ; les ſuccès & les revers ; les victoires & les défaites. Que l'homme, dans une dépendance continuelle de ces

puiſſances qui ſont au-deſſus de luy, doit les invoquer par des priéres, & les honorer par des ſacrifices. Ils tâchent l'un & l'autre de réveiller la piété par la penſée d'un autre monde qu'ils propoſent. Ils nous apprennent que les ames ſont diſtinguées des corps ; que lorſqu'elles en ſont ſéparées, elles ſubſiſtent par elles-meſmes; qu'après la mort, des récompenſes ou des punitions les attendent, ſelon le bon ou le mauvais uſage qu'elles auront fait de leur vie; qu'en de certaines occaſions & pour des raiſons particuliéres, elles viennent quelquefois dans des apparitions ſe montrer aux vivants dont les intéreſts les touchent encore, ou dont elles attendent quelque ſecours. Doctrine que Platon, ſi nous en croyons les plus grands critiques, a moins puiſée dans les écrits des Egyptiens, que dans le vingt-troiſiéme livre de l'Iliade, où l'ame de Patrocle apparoît à Achille, & le prie de luy faire donner au pluſtoſt les honneurs de la ſépulture. C'eſt ainſi qu'ils conviennent preſque en tout ſur ce qui regarde les devoirs de l'homme à l'égard des dieux.

Ils ne ſont pas moins d'accord touchant les devoirs du citoyen à l'égard de la patrie. Ils veulent qu'il ſoit toûjours preſt à voler où la voix de la mere commune l'appelle, & à occuper le poſte où elle juge à propos de le placer : toûjours preſt à combattre, & s'il le faut, à mourir pour elle. Ils poſent la ſainteté des loix pour le fondement de la félicité publique. Par-tout dans leurs écrits ils aſſûrent au ſouverain ſon autorité, & preſcrivent aux ſujets l'obéïſſance. Le ſalut du corps entier dépend, ſelon leurs principes, de l'accord parfait, non ſeulement du chef avec les membres, mais encore des membres entre eux. En général ils regardent l'union dans un Eſtat, comme ce qui en fait la force & le bonheur ; la meſintelligence, comme une cauſe ſûre d'affoibliſſement, & une ſource perpétuelle de calamitez. Quant aux différentes formes de gouvernement, ils n'en imaginent point de plus parfaite que celle du gouvernement monarchique; & ce beau vers d'Homére ; *rien n'eſt plus pernicieux que le partage de l'autorité ſouveraine; qu'il n'y ait qu'un maiſtre & qu'un roy*, eſt la grande

& l'éternelle maxime de Platon, qui l'estend à tout, & qui ne veut qu'un souverain, soit dans le monde, & c'est Dieu; soit dans un estat, & c'est le Prince; soit dans l'homme, qu'il considére comme une espéce de petit estat & de petit monde, & c'est la Raison. Idée magnifique & sublime, où les ouvrages d'Homére & de Platon conduisent & ramenent sans cesse le Lecteur.

Que diray-je maintenant des instructions qu'ils donnent à l'homme, considéré par rapport à la vie privée. Ils exigent de luy sur toutes choses, qu'il s'accoustume à se respecter soy-mesme, & à respecter les jugements de ceux qui l'environnent. Ils luy recommendent ce respect salutaire, comme le frein le plus propre à le retenir, & à l'empescher de rien faire dont il puisse rougir au tribunal, ou de sa conscience, ou du monde. Ils serrent ou lâchent ses devoirs selon qu'il est plus ou moins lié par le sang, par l'affinité, par l'amitié. Excellents maistres sur tout ce qui concerne la bienséance, ils luy tracent des regles admirables pour se conduire différemment avec les personnes selon la différence de l'âge, du rang & du mérite. Ils demandent dans les vieillards un esprit de bonté, de douceur & de patience à l'égard des jeunes gens, & dans les jeunes gens du respect, de la docilité & de la reconnoissance pour les vieillards; & non contents de nous donner des leçons sur ce dernier point, ils nous présentent des modéles. Socrate qui dans un âge avancé, aime le commerce des jeunes gens, qui supporte leurs deffauts, qui combat leurs préjugez & leurs passions, & qui par le moyen d'une éloquence toûjours victorieuse, exerce un doux empire sur leurs esprits, a beaucoup de l'air de Nestor, qui usant de l'autorité que luy donne son âge, représente aux rois & aux peuples leurs devoirs, blâme leurs divisions, condamne leurs emportements, & se rend maistre de leurs ames avec des paroles insinuantes, qui n'ont pas moins de force que de douceur.

II. PARTIE. Ils se ressemblent par la maniére d'enseigner.

Mais si, à quelque différence près, Homére & Platon se ressemblent par le fonds de la doctrine, ils ne se ressemblent pas moins par la maniére d'enseigner. Ils sçavoient que les instructions,

instructions, si elles ne sont accompagnées de beaucoup d'art & de ménagement, ne manquent guéres de produire un effet tout opposé à l'intention de ceux qui les donnent, & de blesser la délicatesse de l'homme, au lieu de corriger ses vices. Ils se proposérent donc d'instruire en divertissant, & de cacher le précepte sous l'appât du plaisir. Et parce qu'entre les différents genres d'écrire, il n'y en a point qui soit plus propre à donner du plaisir au lecteur, que celuy où il entre le plus & d'imitation & de fiction, c'est à celuy-là qu'ils se sont principalement attachez. Ils sont les deux plus grands peintres de l'antiquité, & de plus, les deux écrivains qui ont employé le plus fréquemment, & avec le plus de succès l'Allégorie.

On sçait le pouvoir que l'imitation a sur les hommes. Elle leur présente je ne sçais quels attraits dont ils ne peuvent se défendre. Sa force est si grande, qu'elle sçait donner de l'agrément aux objets mesme les plus affreux. Et c'est-là peut-estre la principale source de ces charmes inexprimables qui se trouvent dans les ouvrages d'Homére & de Platon, & qui font que depuis tant de siécles on ne se lasse point de les lire. Ce sont les tableaux les plus parfaits que l'esprit humain ait jamais produits, soit que l'on en considére l'ordonnance générale; soit qu'on arreste les yeux sur les figures particuliéres, soit que l'on s'attache aux accompagnements qui embellissent le fonds de ces grands chefs-d'œuvres. Par-tout les hommes y sont peints d'après nature, & avec toutes les couleurs les plus vives.

Dans les ouvrages d'Homére, ce n'est presque point Homére qu'on lit. C'est Agamemnon, c'est Achille, c'est Nestor, c'est Ulysse, qu'on voit & qu'on entend. On les suit dans toutes leurs démarches & dans tous leurs mouvements; on est comme entraîné par les interests & par les passions qui les agitent; on se trouve au milieu d'eux dans le conseil, dans les combats, dans les réjouissances, dans les sacrifices.

Dans les ouvrages de Platon, on n'apperçoit presque point ce grand homme. Ce sont Socrate, Timée, Agathon, Alcibiade, qui parlent & qui agissent. On est admis à leur familiarité la plus intime; on entre en communication de

toutes leurs penſées les plus ſecrettes; on ſe trouve avec eux à la promenade, aux feſtes publiques, à table, en priſon; on eſt témoin non ſeulement de la maniére dont ils vivent, mais encore de celle dont ils meurent.

Dans les écrits de l'un & de l'autre, tout eſt action, tout eſt vie. De ſorte que, comme l'antiquité a dit d'Homére qu'il eſtoit le plus dramatique de tous les poëtes, ſans en excepter meſme les poëtes tragiques, on peut dire avec autant de juſtice, que de tous les écrivains en proſe, le plus dramatique eſt ſans contredit Platon. Toute la différence qui ſe trouve entre eux, c'eſt que l'un nous préſente une image naïve de la vie des héros, qui vont à la gloire à travers les dangers, & que l'autre nous offre une image naïve de la vie des ſages, qui dans des conférences ſçavantes cherchent la vérité.

Un autre moyen des plus efficaces pour attacher les lecteurs, c'eſt la fiction. L'expérience nous apprend que tous les hommes ont naturellement du gouſt pour les fables & pour les contes. Nous avons beau faire les graves, nous ſommes tous enfants ſur ce point. Un tiſſu d'aventures extravagantes & ridicules, qui ſont dépourvûës de toute vray-ſemblance, mais où le merveilleux ſe trouve, a ſouvent plus de force pour attirer & pour ſoûtenir noſtre attention, que le diſcours le plus raiſonnable & le plus ſenſé. Or la fiction a cet avantage, qu'en s'accommodant à noſtre foibleſſe, elle tourne à noſtre utilité. Elle nous préſente le faux en apparence, & le vray dans le fonds.

On a couſtume de regarder Homére comme celuy de tous les écrivains qui a le mieux ſçû mettre en œuvre ces ſymboles ingénieux. Mais je ne ſçais ſi Platon ne peut point luy diſputer cette gloire. Les ouvrages de ce philoſophe ſont tous pleins d'allégories. Le temps ne permet pas d'entrer dans le détail de celles qui ſont purement de ſon invention; je me reſtreins à quelques-unes, qu'il paroît avoir plus copiées d'après celles d'Homére.

On ſçait qu'Homére donne des aîles ou un char à la pluſpart de ſes divinitez. Platon en uſe de meſme à l'égard de l'ame.

Non content de luy donner des aîles, il luy donne un équipage complet, un char, deux chevaux, un cocher.

La Chimére, selon le poëte, est un monstre qui a une teste de lion, un ventre de chévre, & une queuë de dragon. Qu'est-ce que l'homme, selon le philosophe? un assemblage monstrueux composé de trois natures différentes, & surmonté d'un grand nombre de testes, dont les unes sont d'animaux apprivoisez, & les autres d'animaux féroces.

Nous lisons dans Homére que Minos, Eacus & Rhadamanthe sont les juges des enfers. Platon nous apprend de quelle maniére ils sont parvenus à cette redoutable magistrature; & il semble qu'il veuille faire passer ce conte pour une vérité. *Ecoutez un discours fort instructif,* dit Socrate, *discours que vous prendrez, je crois, pour une fable, mais que je vous donne moy pour une histoire. Lorsque Jupiter, Neptune & Pluton eûrent partagé le royaume de leur pere, ils establirent que ceux d'entre les mortels qui auroient mené une vie sainte & irréprochable, iroient aprés leur mort dans un séjour délicieux, où ils jouiroient d'une félicité parfaite: qu'au contraire ceux qui auroient vécu dans l'injustice & dans l'impiété, seroient précipitez dans le Tartare où ils souffriroient d'affreux tourments: qu'un jugement intégre & irrévocable décideroit du sort éternel des uns & des autres. Or sous le regne de Saturne & au commencement du regne de Jupiter, on jugeoit les hommes encore vivants, & lorsqu'ils estoient sur le point de mourir; & ceux qui les jugeoient estoient vivants aussi. Pluton & ses ministres, chargez de tenir la main à l'exécution de la sentence, se plaignirent à Jupiter, qu'il venoit à eux quantité de morts très-mal jugez. Cela vient, dit Jupiter, de ce que ceux qui rendent ce jugement, & ceux qui le subissent, sont revêtus de corps & environnez d'un appareil extérieur qui empêche les uns de déméler la vérité, & les autres de paroître ce qu'ils sont. J'ordonne donc, pour remédier à un si grand desordre, qu'à l'avenir les hommes ne seront plus jugez qu'aprés leur mort, & que mes fils Minos, Eacus & Rhadamanthe, à qui je confie cette importante judicature, ne l'exerceront qu'aprés qu'ils seront morts eux-mesmes.*

Dans les principes du poëte, nos priéres sont les filles de Jupiter & de nostre indigence. Cette fable donne lieu au philosophe d'en imaginer une sur l'origine de l'amour, qui, quoyque toute différente de celles que les autres Poëtes nous donnent sur ce sujet, n'en est pourtant ni moins poëtique, ni moins propre à bien expliquer toutes les contrariétez qui se trouvent dans la nature de cette passion bizarre. *Le jour que Vénus vint au monde*, dit-il, *les immortels célébrérent sa naissance par un banquet solemnel. Tous les dieux s'y trouvérent, & le dieu des richesses comme les autres. La Pauvreté se tenoit à la porte pendant le repas pour attendre qu'on se levast de table, & pour profiter de la desserte. Or il arriva que le dieu des richesses ayant un peu trop bû de nectar (car alors il n'y avoit point encore de vin) alla se coucher dans le jardin de Jupiter, & s'y endormit. La Pauvreté crût l'occasion favorable pour se donner un fils de la façon d'un dieu ; elle s'approcha doucement du dieu des richesses, sçut luy plaire par des maniéres engageantes, & c'est de-là qu'est né l'Amour. Ce petit dieu s'est toûjours attaché depuis à la suite de Vénus, & parce qu'ils sont nez le mesme jour, & parce que naturellement amoureux de la beauté, il en aime éperduement la déesse. Il tient beaucoup de son pere & de sa mere*, &c.

C'est ainsi que Platon sçait, quand il veut, prendre tout l'air d'Homére. Mais pour luy ressembler encore plus particuliérement, de mesme que ce Poëte a mis dans ses vers un grand nombre de fictions dont on n'a pas trop l'intelligence, & qui ouvrent une ample carriére aux conjectures ; ainsi ce philosophe a rempli sa prose d'un grand nombre d'allégories, qui, au jugement mesme de ses plus habiles commentateurs, sont presque inintelligibles, & toutes propres à exercer la faculté divinatrice de ses lecteurs. Telle est, entre plusieurs autres, celle qui se trouve sur la fin du IX.e livre de la République. *La Nécessité*, dit-il, *a trois filles, ce sont les trois Parques ; Lachesis, Clothon & Atropos. Elles tournent au lieu de fuseau l'essieu du monde & les huit cieux. Ces déesses sont habillées de blanc, & assises sur des thrônes avec des couronnes*

ſur la teſte. Elles ſont placées à diſtances égales ſur ces grands orbes, qu'elles balancent & qu'elles remuent. Sur chacun de ces orbes il y a une ſiréne qui chante de toute ſa force ; les Parques reſpondent à ce chant, & toutes ces différentes voix ne font qu'une meſme harmonie. Le reſte eſt encore plus énigmatique, & ſeroit trop long à rapporter. J'oſe dire que dans Homére, & peut-eſtre dans tous les poëtes enſemble, il n'y a point de fictions ſur qui celle-cy ne l'emporte, ſoit par la ſingularité des idées, ſoit par la longueur de l'alluſion, ſoit enfin par l'obſcurité myſtérieuſe dont elle eſt par-tout revêtuë.

III. PARTIE. Ils ſe reſſemblent par le ſtile.

Une derniére reſſemblance qui ſe trouve entre Homére & Platon, eſt celle du ſtile. Reſſemblance d'autant plus propre à faire impreſſion, qu'elle ſe fait ſentir d'une maniére plus continuë. Ils ont tous deux écrit dans le meſme genre, c'eſt-à-dire, dans celuy qui tient le milieu entre le genre auſtére & le genre fleuri, & qui ſans en avoir les défauts, en raſſemble les perfections. Or du conſentement des plus grands critiques, entre tous les écrivains qui ont ſuivi cette maniére tempérée, celuy qui l'emporte ſans contredit ſur tous les autres, c'eſt Homére, & celuy qui approche le plus d'Homére, c'eſt Platon. On trouve dans leur diction la meſme pureté, la meſme douceur, la meſme abondance, la meſme élévation & la meſme harmonie.

Mais outre ce rapport général, leurs ſtiles en ont encore de particuliers. Platon embellit continuellement le ſien de citations d'Homére. Ses ouvrages ſont tous pleins de vers de ce Poëte. On en compte juſqu'à vingt-cinq dans l'Ion, & juſqu'à trente dans le Gorgias : deux dialogues pourtant qui ne ſont pas fort longs. Et quelquefois ces vers préſentent un ſens plus délicat, & ont plus de grace dans les endroits où Platon les tranſporte, que dans ceux où il les a pris.

Mais il ne ſe contente pas de citer Homére. On diroit qu'il tâche de transformer ſon ſtile en celuy de ce poëte ; empruntant de luy des expreſſions qu'il enchâſſe dans les ſiennes propres, de telle ſorte que les unes & les autres ne forment plus enſemble qu'un meſme corps. Tiſſûre preſque

imperceptible, dont l'artifice échappe aux yeux du lecteur; s'il n'est point familiarisé par une longue lecture avec les ouvrages de ces deux célebres écrivains.

Enfin dans les endroits mesmes où Platon ne cite ni ne copie Homére, son stile n'en est pas moins Homérique. Platon avoit naturellement l'esprit tourné à la poësie; elle eût mesme ses premiéres amours. Tout jeune encore, il composa des vers; & non content de s'exercer sur des sujets galants, il essaya ses forces dans la tragédie & dans le poëme épique. Mais le succès ne respondit pas à ses espérances. Il compara son travail avec celuy d'Homére, & en sentit la différence. Convaincu qu'il combattroit vainement contre un athléte, qui depuis quatre ou cinq siécles s'estoit comme emparé de tous les suffrages, il abandonna un genre d'écrire dans lequel il crût ne pouvoir estre que le second, & tourna ses vûës vers un autre où il ne desespéra pas d'estre le premier. Son dépit mesme le porta jusqu'à jetter au feu tous les vers qu'il avoit faits, mais en les brûlant, il ne pût s'empêcher de citer un endroit du poëte mesme qui causoit son chagrin. C'est ce vers qu'Homére met à la bouche de Thétis, lorsqu'elle va chez Vulcain luy demander des armes pour Achille:

A moy Vulcain, Thétis a besoin de ton aide.

Platon ne fit que mettre son nom à la place de celuy de la déesse:

A moy Vulcain, Platon a besoin de ton aide.

Si nous en croyons les anciens, ce mécontentement que luy donna la poësie, lorsqu'il entra dans le monde, fut ce qui le porta dans la suite à se déchaîner contre elle. En quoy, disoit-on, il se conduisit comme ces amants, qui parlent mal des belles personnes dont ils n'ont pû se faire aimer.

Mais en quittant la poësie, Platon ne quitta pas le goust qu'il avoit pour elle. Il le porta jusques dans sa prose, & l'on y retrouve par tout des traces de sa premiére passion. Jamais

ſtile n'a eſté plus poëtique que le ſien. On ſçait que ce qui fait l'eſſence de la poëſie, ce n'eſt pas préciſément la meſure, ni un certain arrangement de mots. C'eſt principalement la pompe de l'expreſſion, la hardieſſe des figures, la vivacité des deſcriptions, & ſur-tout je ne ſçais quelle chaleur heureuſe qui ſe répand dans tout le diſcours & qui l'anime. Or toutes ces qualitez ſe trouvent dans Platon au ſouverain degré. Après Homére il eſt celuy de tous les écrivains qui a porté le plus loin la magnificence des termes. On trouvoit ſon ſtile ſi majeſtueux, qu'on avoit couſtume de dire, *Que ſi Jupiter vouloit parler grec, il parleroit comme Platon.*

Quant à la hardieſſe des figures, il la pouſſoit quelquefois juſqu'à l'audace. Il appelle de ſimples tablettes ſur leſquelles on gravoit les réſolutions publiques, des monuments de cyprès. Selon luy une vieille tradition, eſt une tradition blanchie par les années. L'aigle qui porte Jupiter eſt un char aîlé; les dieux aſſemblez dans l'Olympe ſont une armée de dieux. Dans ſon langage, le vin n'eſt pas ſeulement une liqueur violente, c'eſt un dieu bouillant & furieux; l'eau qu'on y verſe & dont on le trempe, eſt une divinité ſobre qui le corrige & qui le châtie.

Que diray-je de la vivacité qu'il ſçait jetter dans ſes deſcriptions? Quoy de plus vif, & en meſme temps de plus riant, que celle qui ſe trouve au commencement du Phédre, & qui repréſente le lieu où le dialogue ſe paſſe. *Mon dieu, le bel endroit,* s'écrie Socrate, *que ce plane haut & touffu plaît à la vûë! Cet autre arbre ne la charme pas moins par la hauteur de ſa cime, & par l'épaiſſeur de ſon feuillage. Les fleurs dont il eſt tout couvert, répandent au loin un agréable parfum. Qui ne ſeroit charmé de cette fontaine, dont coule une eau ſi fraîche & ſi pure! Les offrandes dont ſes bords ſont parez, font voir qu'elle eſt conſacrée aux Nymphes & au fleuve Acheloüs. Sentez-vous ce doux zéphyr qui rafraîchit l'air que nous reſpirons, & qui méle ſon ſouffle au chant harmonieux des cigales! Mais ce qui met le comble aux agréments de ce lieu, c'eſt cette pente douce que la Nature ſemble avoir exprès revêtuë de gazon pour inviter*

ceux qui passent à s'y reposer. Non, Phédre, vous ne pouviez m'amener dans un endroit plus délicieux.

Adjoûtez à tout cela que Platon est souvent dans l'enthousiasme. En plusieurs endroits de ses ouvrages, ce n'est point un Philosophe qui dogmatise de sens rassis, & qui débite de belles maximes, c'est un Prestre émû d'une fureur divine, qui ne peut contenir le dieu dont il est plein, & qui prononce des oracles. Aussi voyons-nous que Socrate demande quelquefois grace sur la fougue qui l'emporte. *Silence, écoutez-moy,* dit-il, dans le mesme dialogue que je viens de citer, *le sujet que je traite est tout divin. Que l'on ne s'étonne donc pas si je parle en homme inspiré ; mon langage a tout l'air d'un dithyrambe.* Et c'est par cette raison encore, que Socrate implore quelquefois le secours des Muses, comme si l'ouvrage où il va s'engager estoit, non un dialogue en prose, mais un poëme. *Muses,* dit-il au mesme endroit, *charmantes déesses de l'harmonie, je vous invoque, venez à moy & me soûtenez dans l'execution de mon projet.*

Voilà une partie des traits par où Homére & Platon se ressemblent. Deux grands hommes, qui, à tout prendre, font honneur à l'humanité; qui compensent le petit nombre de leurs fautes par une multitude innombrable de beautez; qui du consentement unanime de tous les siécles, ont tous deux mérité le glorieux surnom de divins : véritablement comparables l'un à l'autre, soit que l'on considére la grandeur, l'élévation & la fécondité de leurs génies, soit que l'on jette les yeux sur l'estenduë immense de leur sçavoir ; qui, avant qu'il y eûst des regles, ont composé chacun en leur genre, des ouvrages sur lesquels les regles ont esté faites; qui ont trouvé le secret de rassembler dans leurs écrits tous les thrésors de la plus riche & de la plus abondante de toutes les langues; dont le premier n'a peut-estre sur le second, d'autre avantage que celuy que tout excellent original a nécessairement sur sa copie.



VIEILLESSE HE'ROIQUE,
OU
VIEILLARDS D'HOME'RE.

Par M. BOIVIN le Cadet.

LA pluſpart des vieillards d'Homére ſont ſages, éloquents, polis, d'une humeur douce & agréable, ennemis de l'injuſtice, amis de la paix.

Voulez-vous une image gracieuſe de la vieilleſſe la plus venerable? Jettez les yeux ſur les vieillards de Troye.

Paris & Ménélas ſont preſts à ſe battre en champ clos. Ils ont pour ſpectateurs les Grecs & les Troyens. Priam, Ucalegon, Antenor, & pluſieurs autres Seigneurs du premier rang ſont aſſis ſur le haut des portes de la ville. *Leur grand âge*, dit Homére, *les diſpenſoit d'aller à la guerre. Mauvais combattants, mais bons harangueurs, ils reſſembloient à ces cigales légéres, qui eſtabliſſant leur ſéjour dans les foreſts, ſe perchent au haut des plus grands arbres, & font retentir au loin l'agréable ſon d'une voix claire & perçante. Tels on voyoit alors tous ces vieux chefs de la nation Troyenne aſſis ſur le haut d'une tour,* d'où ils contemploient l'armée ennemie. Hélene vient ; ils la voyent qui s'avance vers eux : *Ils ſe diſent tout bas l'un à l'autre : Non certes, non, les Grecs ni les Troyens ne ſont point dignes de blâme, d'avoir ſouffert tant de maux depuis ſi long-temps pour l'amour d'une ſi belle perſonne. Ce n'eſt pas une mortelle, c'eſt une déeſſe ; elle en a le viſage & tous les traits. Mais n'importe. Qu'elle s'en aille loin d'ici avec tous ſes charmes; qu'elle ſe rembarque au pluſtoſt ſur les vaiſſeaux de la Grece; qu'elle ne demeure pas plus long-temps chez nous pour eſtre noſtre malheur & la ruine de nos enfants. Ainſi parloient ces ſages vieillards.*

Vieillards de Troye.

Quelle idée Homére donne en meſme temps & de la beauté

d'Hélene, & de la sagesse des vieillards de Troye ! La beauté d'Hélene arrache de la bouche de ces vieux magistrats l'éloge le plus flatteur qui pûst jamais luy estre donné : mais cette beauté, qui les frappe, ne les éblouit point. Ils désirent de ne la revoir jamais ; & la raison en eux demeure entiérement victorieuse des sens.

Antenor. Entre les vieillards de Troye, Antenor estoit le plus puissant & le plus considéré après le Roy. Homére luy donne par-tout un caractére d'homme sage, qui desapprouve la conduite de Paris, qui est d'avis que l'on fasse justice à Ménélas, en un mot qui veut la paix.

Les Troyens s'assemblent dans la citadelle d'Ilion, aux portes mesmes de Priam. La terreur, le trouble, le tumulte regne dans cette assemblée. Antenor parle le premier, & exhorte les Troyens à rendre Hélene : *Rendons,* dit-il, *la belle Grecque. Livrons-la tout-à-l'heure aux enfants d'Atrée. Qu'ils l'emmenent au plustost, & tout ce qui est à elle. Songez que nous faisons aujourd'huy la guerre, après avoir violé la foy des traitez.*

Paris se leve, & parle à son tour. Son discours est le discours d'un jeune homme violent, emporté, & qui n'écoute que sa passion. La réflexion d'Horace sur cet endroit est très-juste :

Antenor censet belli præcidere causam.

Quid Paris ! ut salvus regnet vivatque beatus

Cogi posse negat.

Homére fait comme les peintres, qui ont soin de disposer leurs figures, de maniére qu'elles contrastent les unes avec les autres. Lorsqu'il fait paroître un vieillard, il ne manque presque jamais de placer un jeune homme vis-à-vis, ou à costé. Comparez Antenor avec Paris : la prudence est le partage du vieillard, & l'imprudence celuy du jeune homme. Si les conseils d'Antenor avoient esté suivis, l'empire de Priam auroit subsisté, & Troye n'auroit pas esté livrée aux flammes.

Priam. Priam est un Prince équitable, & plein de raison. Ses ennemis mesmes luy rendent ce témoignage. Ses enfants,

Paris & Hector, proposent aux Grecs un accommodement. Ménélas refuse de traiter avec les deux jeunes Princes. *Faites venir*, dit-il, *Priam luy-mesme pour asseûrer la foy des traitez.... Les jeunes gens ont un esprit léger, dont l'instabilité ne peut jamais estre fixée. Au contraire, qu'un vieillard interpose sa médiation, il porte ses regards de tous costez, & regle toutes choses à l'avantage des deux partis.* L'éloge de la vieillesse se trouve icy joint avec celuy de Priam.

Le caractére de ce Prince n'est pas seulement la sagesse & l'équité. Ce qu'il dit à Hélene sur la tour, où il est assis avec les vieux magistrats du Senat Troyen, marque une politesse, une bonté, & une douceur extrême. Hélene s'approche avec une crainte mêlée de honte & de respect. *Avancez*, luy dit Priam, *avancez ma chere fille, venez vous asseoir devant moy. Ce n'est pas vous qui estes la cause de mes maux. C'est aux dieux que je m'en prends. Ce sont les dieux qui m'ont suscité de la part des Grecs cette guerre funeste, qui nous a coûté tant de larmes.*

Priam est un homme juste & éclairé; mais il est pere. Cet homme si sage n'a pas la force de résister aux volontez d'un fils insensé. Il peche par une trop grande indulgence, & par un excès de tendresse paternelle.

Si dans le dernier livre de l'Iliade il paroît de mauvaise humeur contre ses enfants, ce n'est pas la vieillesse, c'est l'adversité qui produit en luy cette bizarrerie. Après s'estre vû le plus riche, le plus puissant & le plus redoutable des Rois de l'Asie, il devient à la fin le plus infortuné de tous les hommes. Il perd en moins de huit jours, outre l'élite de ses troupes, un grand nombre d'enfants vertueux. Il perd le plus brave de tous, sa gloire, son appuy, son cher Hector. Ce dernier coup l'accable, & le change tellement, qu'il n'est plus reconnoissable. Il devient impatient & farouche. Il gronde, il menace. Personne n'ose approcher de luy. Ses enfants tremblent. Il leur commande le baston à la main, & leur fait mille reproches qu'ils ne paroissent pas avoirméritez. Terrible effet de la mauvaise fortune. Je ne rapporteray point icy les vers

d'Homére, qui expriment admirablement ce que je viens de dire, mais qui sont plustost la peinture d'un homme malheureux, que le vray caractére d'un vieillard.

Vieillards de l'armée Grecque.

Venons présentement aux vieillards de l'armée Grecque. Les deux plus illustres sont Phœnix & Nestor.

Phœnix.

Phœnix fut choisi par Péléc pour former le jeune Achille à l'éloquence & à la vertu, pour luy montrer de quelle maniére il falloit & parler & agir.

. . . . . . Διδασκέμεναι τάδε πάντα,
Μύθων τε ῥητῆρ' ἔμεναι, πρηκτῆρά τε ἔργων.

Achille, ne consultant que son impétuosité naturelle, se brouille avec Agamemnon, méprise les remontrances de Phœnix, & n'est pas long-temps sans se repentir de n'avoir pas écouté la voix de ce sage gouverneur. Belle leçon pour les jeunes gens, toûjours prests à secouer le joug de la prudence, qui leur parle par la bouche des vieillards.

Le caractére de la vieillesse ne paroît pas moins dans les discours que dans les actions. Le discours de Phœnix est tellement propre à ce vieillard, qu'il ne peut convenir qu'à luy seul. Il y a beaucoup d'art, d'autant plus que l'on ne s'apperçoit presque pas qu'il y en ait.

Achille vient de rejetter avec hauteur les propositions qui luy ont esté faites de la part d'Agamemnon ; & bien loin d'accorder aux Grecs le prompt secours qu'ils luy demandent, il déclare qu'il est résolu de partir dès demain pour s'en retourner en Thessalie. Il s'agit de faire une seconde tentative auprès de luy, & de tâcher d'emporter ce que l'éloquence d'Ulysse n'a pû obtenir. Phœnix s'y prend d'une maniére adroite & insinuante. Comme il voit qu'Achille n'est pas disposé à entendre parler de réconciliation, il luy parle d'abord de toute autre chose. Il commence par luy exposer les raisons qu'il a de demeurer toûjours attaché à sa personne. Il le fait souvenir des soins qu'il a pris de son enfance. Il le promene ainsi par de longs circuits, jusqu'à ce qu'il ne soit plus sur ses gardes, & tout d'un coup il trouve le moyen de le ramener

au but. Pour lors il met tout en œuvre pour le persuader. Il luy propose l'exemple des dieux. Il luy remet devant les yeux ses offres d'Agamemnon. Il luy raconte ce qui arriva autrefois à Méléagre, pour avoir esté trop opiniâtre dans sa colere. Enfin il luy demande avec instance ce que d'abord il n'auroit pas mesme osé luy proposer.

Le discours est long. Mais on ne doit pas trouver étrange qu'un vieillard parle long-temps; sur-tout lorsqu'il entreprend de vaincre l'opiniâtreté d'un jeune homme fier & indocile.

Le plus vieux de tous les Héros, c'est Nestor. C'est aussi le vieillard favori d'Homére. Le portrait qu'il en donne est beaucoup plus fini que tous les autres. Il l'a presque toûjours devant les yeux ; il y revient continuellement ; il ne se lasse point d'y toucher, & après en avoir tracé soigneusement tous les traits dans les grands tableaux de l'Iliade, il n'y met la derniére main que dans l'Odyssée. Sagesse, équité, religion, politesse, agrément, douceur, éloquence, activité, valeur, tout cela entre dans le caractére de Nestor. Nestor.

Il faudroit avoir le pinceau des plus grands maistres, pour bien copier les différentes attitudes, & représenter toutes les situations où Nestor se trouve peint par Homére. Dans le conseil, dans les assemblées, avant le combat, au milieu de l'action, aux spectacles, à table, dans l'ombre mesme de la nuit, c'est par-tout Nestor; c'est toûjours une vieillesse recommendable par quelque avantage singulier, toûjours reconnoissable par les traits qui la caractérisent.

Dans le conseil & dans les assemblées publiques, c'est un homme vénérable par son âge, & par sa sagesse. Il parle, on l'écoute. Tous les Grecs luy applaudissent. Agamemnon s'écrie, *Vénérable vieillard, vous l'emportez encore aujourd'huy par vostre sagesse & par vostre éloquence sur tous les enfants de la Grece. Plûst aux dieux que j'eûsse dans mon conseil dix hommes de cette capacité. Bien-tost la ville du Roy Priam, subjuguée & livrée au pillage, tomberoit sous nos mains victorieuses.*

Αἲ γὰρ Ζεῦ τε πάτερ, καὶ Ἀθηναίη, καὶ Ἄπολλον, Ἰλ. β'. 371.
Τοιοῦτοι δέκα μοι συμφράδμονες εἶεν Ἀχαιῶν.

Τῷ κε τάχ' ἠμύσειε πόλις Πριάμοιο ἄνακτος,
Χερσὶν ὑφ' ἡμετέρῃσιν ἁλοῦσά τε περθομένη τε.

Il souhaite à tous les Grecs le courage des deux Ajax. Iλ. β'. 288.

Sur quoy l'on peut remarquer avec Cicéron, que le général de l'armée Grecque ne souhaite pas dix braves tels qu'Ajax, mais une dixaine d'hommes sages tels que Nestor.

Dès le premier livre de l'Iliade les deux principaux chefs de l'armée Grecque, Achille & Agamemnon se querellent publiquement. Ils en viennent aux injures, aux menaces, & enfin à une rupture ouverte. Nestor prévoit aussi-tost les suites funestes de leur division. *Cette bouche éloquente, d'où coule une voix plus douce que le miel; cette langue enchanteresse, cet agréable orateur des Pyliens se leve promptement, & se met entre les deux Princes furieux.* Jamais vieillesse ne fut plus respectable que la sienne. *Deux fois, depuis qu'il regne dans la grande ville de Pylos, il a vû toute sa cour se renouveller : il a vû mourir & les peres qui ont esté élevez avec luy, & les enfants nez de ces mesmes peres. Il commande présentement aux hommes de la troisiéme génération.* Eclairé par sa prudence, il parle, & harangue ainsi les deux héros :

Ciel ! que vois-je ! quelle affliction pour toute la terre d'Achaïe ! O que Priam & ses enfants seroient ravis, que tous les Troyens auroient de joye, s'ils venoient à avoir connoissance de cette funeste querelle, qui desunit en vous les deux plus grands guerriers de l'armée, & les deux meilleures testes du conseil ! Mais non : daignez me croire. Vous estes tous deux beaucoup plus jeunes que moy. Je me suis vû dès mes jeunes ans associé à de grands guerriers ; jamais ils ne m'ont méprisé. Quelque braves que vous soyez l'un & l'autre, ils l'estoient encore plus que vous. Car enfin, je ne crains point de le dire, je n'ay jamais vû, & je ne verray jamais des hommes comparables ni à Pirithoüs, ni au fameux Dryante, ce fidéle pasteur des peuples ; ni à Thésée, cet homme semblable aux immortels, digne fils du fameux Egée ; ni à Céneus, ni à Exadius, ni au divin Polypheme. C'estoient les plus vaillants hommes, les hommes les plus forts que la terre ait jamais nourris. Leur force estoit extréme.

Ils combattoient contre les hostes sauvages des montagnes, contre les plus forts Centaures, & ils en faisoient d'horribles carnages.... Ce n'estoient pas des hommes tels qu'on en voit présentement sur la terre; il n'est point aujourd'huy de mortel qui pûst se comparer à eux. Cependant ils écoutoient mes conseils, ils avoient égard à tout ce que je leur disois. Ayez donc aussi les mesmes égards.... Vous, brave & vertueux Agamemnon, n'enlevez point à Achille sa captive. Laissez-luy ce prix de ses travaux, comme il l'a reçû des Grecs. Et vous, fils de Pélée, ne vous revoltez point contre le Roy. Songez que jamais monarque portant le sceptre, comblé de gloire par Jupiter mesme, n'a esté élevé à un si haut degré d'honneur. Si vous estes vaillant, si vous avez pour mere une déesse, Agamemnon est plus puissant que vous par la grandeur de son empire. Et vous, fils d'Atrée, calmez la violence de vos transports, oubliez vostre colere. C'est moy qui vous prie de vous relâcher en faveur d'Achille, dont le bras est le plus sûr rempart que tous les Grecs puissent opposer à leurs ennemis.

Ainsi parle le sage & éloquent vieillard. Agamemnon approuve son conseil & ne le suit pas. Il s'en repentira dans peu; il avouera publiquement sa faute; il cherchera tous les moyens de la réparer, & doresnavant il ne se gouvernera plus que par les conseils de Nestor.

Si dans la suite il est trompé, c'est par un fantôme semblable à Nestor. S'il commence par establir le bon ordre dans toute l'armée, en ôtant la confusion qui a regné jusqu'icy parmi les troupes, composées de soldats mal assortis & mal disciplinez, c'est Nestor qui luy a donné ce conseil. Exact & religieux observateur des préceptes de Nestor, c'est par son avis qu'il permet aux Grecs de réparer leurs forces par la nourriture & par le sommeil, lorsque Dioméde semble vouloir les mener au combat fatiguez & à jeun; qu'il donne un grand repas, & prodigue ses meilleurs vins à tous les vieux officiers, & qu'après avoir délibéré à table avec eux, il députe d'abord vers Achille, & envoye ensuite reconnoistre le camp ennemi par deux braves qui y jettent l'épouvente.

C'est aussi l'éloquence de Nestor, qui excite entre neuf

guerriers du premier ordre une noble émulation, & qui leur fait briguer à l'envi l'honneur dangereux de se battre contre Hector. C'est cette mesme éloquence qui touche Patrocle, & l'engage à demander à Achille la permission de secourir l'armée & les vaisseaux. Patrocle est tué : le désir de venger sa mort change le cœur d'Achille, & l'amene enfin au point d'accorder à Agamemnon ce que ni l'éloquence d'Ulysse, ni les sages remontrances de Phœnix, ni l'indignation d'Ajax n'avoient pû gagner. Les Troyens sont défaits. Hector succombe. Le bonheur des Grecs n'est pas moins l'ouvrage de Nestor que celuy d'Achille ; & l'on peut dire que la sagesse du vieillard a autant de part à ce grand succès, que la valeur du jeune homme.

Je n'entre point dans le détail de plusieurs délibérations où Nestor est appellé des premiers. C'est ordinairement luy qui y propose le meilleur avis. Si les autres chefs parlent avant Nestor, il ne manque jamais d'enchérir sur ce qu'ils ont dit. Il porte toûjours ses vûës beaucoup plus loin que les plus éclairez d'entre eux.

Nestor allant au combat.

Du lieu des assemblées, & de la chambre du conseil, passons au champ de bataille. Considérons Nestor allant au combat. La vieillesse de Nestor est une vieillesse héroïque, une vieillesse active, ennemie de l'oisiveté ; & comme il est le plus vieux des guerriers, il est aussi celuy qui entend le mieux la guerre.

L'armée Grecque commençoit à s'ébranler pour marcher à l'ennemi. Agamemnon faisoit l'office de Général, couroit de rang en rang, visitoit les bataillons, & encourageoit les chefs.

Nestor rangeoit ses troupes en bataille, & les animoit par son éloquence. Il a sous luy cinq lieutenants. Les cavaliers avec leurs chevaux & leurs chars, font l'avant-garde. L'élite des gens de pied, qui sont en grand nombre, forme l'arriére-garde, & est pour servir de rempart contre l'ennemi. Il renferme dans le centre les hommes de peu de valeur, pour obliger le soldat à combattre, mesme malgré qu'il en ait. Il donne

donne ses ordres par-tout, & premiérement aux cavaliers, ausquels il recommende expressément de tenir leurs chevaux en bride, & de ne pas se débander : *Que personne de vous,* leur disoit-il, *par une trop grande confiance, ne s'avance hors des rangs, pour combattre seul & avant tous les autres. Que personne ne recule. Le moindre dérangement vous affoiblira. Que si quelqu'un descend de son char pour monter sur le char d'un ami, c'est à celuy-ci de gouverner ses propres chevaux, & à l'autre de lancer la pique. C'est-là le parti le plus sûr. Nos peres en ont usé de la sorte ; & s'ils ont pris tant de villes, s'ils ont forcé tant de murailles, c'est qu'ils ont tenu cette conduite.*

Ainsi donnoit ses ordres ce vieux capitaine, cet homme sçavant & expérimenté dans le mêtier de la guerre. Agamemnon l'aborde, & luy dit en l'embrassant : *Généreux vieillard ; plûst au ciel que vos genoux encore souples & vos forces toutes entiéres pûssent seconder l'ardeur qui échauffe vostre sein ! Mais par une loy commune à toute la Nature, le poids des années vous accable. Plûst aux dieux que cette importune vieillesse fust tombée en partage à quelqu'autre de nos guerriers, & que l'on vous comptast parmi les plus jeunes !*

Fils d'Atrée, respond le vieux Nestor, *je voudrois de tout mon cœur, aussi bien que vous, estre encore aujourd'huy ce que je fus autrefois. Ah ! que ne suis-je tel que j'estois lorsque je tuay le grand Eurythalion ! Mais les dieux n'accordent pas aux hommes toutes leurs faveurs à la fois. J'estois jeune alors ; présentement je me vois accueilli par la vieillesse. N'importe ; je ne laisseray pas de tenir encore mon rang parmi les guerriers. Je les régiray par mes conseils & par mes discours. Cette maniére de combattre & de commander est le partage des vieux capitaines. Je laisse aux jeunes gens, qui sont plus alertes que moy, le maniement de la lance & de l'épée.*

Tel est le portrait de Nestor le jour de l'action, avant le combat. Suivons-le jusqu'au fort de la mêlée.

Jupiter favorable aux Troyens tonne, & lance au milieu de l'armée Grecque un horrible tourbillon de flamme. Les Grecs à cette vûë sont saisis de crainte. Tout tremble, tout

fuit. Le vieux guerrier de Gerene, le fidéle gardien de la Grece, Nestor seul demeure au milieu des ennemis, non par une audace téméraire, mais parce que son cheval est blessé d'un coup de fléche, dont le bel Aléxandre l'a atteint au sommet du front. Le cheval, sensible à la douleur, se dresse, se cabre. Le trait perçant luy entre jusques dans la cervelle. Il s'agite, il se roule sur le fer dont il est blessé, & met en desordre tout l'attelage. Pendant que le vieillard s'élance, s'allonge sur son char, le sabre à la main, pour couper les traits de la volée, les rapides coursiers d'Hector, portant leur maistre audacieux, fendent la foule des fuyards, s'avancent, s'approchent; & peut-estre que le vieux guerrier eûst perdu la vie en cette occasion, sans Dioméde, qui vole seul à son secours, n'ayant pû arrester la fuite d'Ulysse. Le discours de Dioméde acheve le portrait de Nestor: *Vieillard,* luy dit-il, *les jeunes guerriers vous donnent bien de l'exercice. Vos forces sont usées; l'incommode vieillesse vous suit, vous accable. Vostre écuyer est sans force; vos chevaux sont lents & rétifs: montez promptement sur mon char.*

Nestor ne balance pas. Il monte sur le char de Dioméde: il prend en main les resnes. Dioméde combat, tuë l'écuyer d'Hector, & déconcerte les ennemis. Jupiter apperçoit les deux héros Grecs, & recommence à tonner avec plus de bruit qu'auparavant. La foudre tombe, & jette jusques sous les pieds des chevaux de Dioméde un nouveau tourbillon de feu blanchissant. Les resnes semblent fuir Nestor, & luy échappent des mains. Son courage est ébranlé par la crainte. Il s'adresse à Dioméde, & luy dit: *Fils de Tydée, tournez bride. Ne voyez-vous pas que la victoire, qui suit la volonté de Jupiter, n'est pas de nostre costé! Oui, le fils de Saturne accorde à Hector la gloire de cette journée. Demain le mesme dieu nous fera, s'il veut, la mesme grace. Nulle force humaine ne peut empescher l'exécution des décrets de Jupiter: nos forces ne sont rien en comparaison des siennes.*

Nestor, comme je l'ay déja dit, conserve par-tout son caractére. Il parle en vieillard. Dioméde respond en jeune

homme : *Vous avez raison de me parler de la sorte. Mais que dira Hector, s'il me voit fuir ! Qu'il dise tout ce qu'il voudra*, replique aussi-tost Nestor ; *les Troyens ne le croiront pas. Certainement s'il veut vous faire passer pour un lâche, il ne persuadera jamais les dames Troyennes ; jamais il ne sera crû de ces jeunes veuves, dont vous avez terrassé les aimables époux à la fleur du plus bel âge.*

Le jeune homme balance entre un vain point d'honneur & son salut, d'où dépend le salut de sa patrie. Le vieillard se met peu en peine des mauvais discours, & n'estime la gloire que lorsqu'elle est solide & utile :

Non ponebat enim rumores ante salutem.

Nestor ne combat jamais, & ne laisse pas de se trouver à toutes les actions. C'est luy qui anime les soldats lorsqu'il faut combattre ; qui ordonne la retraite lorsque Jupiter se déclare pour les ennemis ; qui emmene les blessez, & qui prend soin de les soulager.

Ses armes sont la pique, le casque, & le bouclier. Mais le bouclier sur-tout est ce qui le distingue des autres chefs. Ce bouclier est d'or massif dessus & dessous. Chez les ennemis mesmes il n'est fait mention que du bouclier de Nestor. Les armes défensives sont les seules qui conviennent aux vieux guerriers.

Il est difficile, comme je l'ay déja dit, de bien copier toutes les différentes attitudes de Nestor, tel qu'Homére nous le dépeint dans les différents points de vûë où il le place. Icy dans un jour sombre, au milieu d'un camp où la terreur est peinte sur tous les visages, le sage vieillard, consulté par Agamemnon, propose & décerne une députation vers Achille. Il commence par des actes de religion. Il fait apporter des eaux lustrales. Il ordonne par tout le camp des priéres & des libations. Ensuite, après avoir luy-mesme nommé les députez, il les presse de partir ; il les suit des yeux & de la voix.

Τοῖσι δὲ πόλλ' ἐπέτελλε Γερήνιος ἱππότα Νέστωρ,
Δενδίλλων ἐς ἕκαστον.

Là dans l'ombre de la nuit, couché mollement, mais dormant d'un léger somme, il repose sous sa tente, auprès de son vaisseau. Diverses armes estenduës par terre brillent à costé de luy.

Dans le mesme endroit, éveillé par le Général, il se leve & s'habille. Ses vestements sont une longue veste qui luy croise sur l'estomac, & une robe de pourpre à longs plis, frisée d'un cotton fin & moëlleux, doublée de pareille étoffe, & attachée avec de riches agrafes : vêtements convenables à un vieillard, & à l'occasion pressante, qui l'oblige à sortir du lit après un court & léger sommeil.

Ensuite, ce qu'Homére exprime en peu de vers, & qui mériteroit plusieurs tableaux pour estre bien représenté ; le mesme Nestor traverse le camp, marche avec Agamemnon à la lueur des étoiles entre les vaisseaux & les tentes des Grecs, visite les sentinelles, les louë & les encourage ; tient conseil hors des retranchements, & envoye reconnoistre le camp ennemi.

Faut-il réjouir vos yeux par des peintures moins sombres, & par des objets plus agréables ? Regardez Nestor dans sa tente, assis à table près de Machaon, qui est le médecin de l'armée Grecque, & qui a besoin luy-mesme d'un médecin. Une femme *à tresses blondes*, une belle captive, jette devant eux & déploye une table à pieds de gés. Elle la couvre de plusieurs vases, entre lesquels est une coupe massive & profonde, vase singulier que le vieillard porte par-tout avec luy. L'orfévrerie & tout le relief est d'un goust antique. Homére en fait une description exacte en trois vers :

Χρυσείοις ἥλοισι πεπαρμένον· οὔατα δ' αὐτοῦ
Τέσαρ' ἔσαν· δοιαὶ δὲ πελειάδες ἀμφὶς ἕκαστον
Χρύσειαι νεμέθοντο· δύω δ' ὑπὸ πυθμένες ἦσαν.

Cette coupe estoit enrichie de clouds d'or, & avoit quatre anses. Deux colombes d'or à chacune becquetoient de costé & d'autre le vase posé sur deux pieds.

Ce qu'il adjoûte est un agréable éloge de Nestor :

Ἄλλος μὲν μογέων ἀποκινήσασκε τραπέζης,
Πλεῖον ἐόν· Νέστωρ δ' ὁ γέρων ἀμογητὶ ἄειρεν.

Lorsque cette coupe est remplie jusqu'aux bords, c'est tout ce qu'un jeune homme peut faire que de l'ébranler sur l'assiete où elle est posée : le vieillard la leve luy seul sans peine.

La table dressée, & le couvert mis, cette mesme captive, dont il a déja esté parlé, sert aux deux héros un breuvage d'une composition particuliére. Ils boivent, & après avoir étanché leur soif, ils cherchent à charmer leur ennui par les douceurs de la conversation.

Venons aux spectacles. Il s'agit d'une course de chars. Ménélas, Eumélus, Dioméde & Mérione entrent dans la carriére; le fils de Nestor, l'aimable Antiloque, y entre avec eux. Les cavales d'Eumélus & les chevaux de Dioméde sont d'une race immortelle. Ceux d'Antiloque sont de vieux chevaux, qui ont esté bons autrefois, mais qui sont devenus pesants par l'âge; en un mot ce sont les chevaux de Nestor. Ce vieillard est présent. La tendresse paternelle n'est pas long-temps à se déclarer; inquiet & tremblant pour un fils si cher, il s'avance promptement, il s'arreste à la barriére auprès de luy, il l'anime par des louanges, il l'instruit & le dirige par ses leçons. On croit voir le pere de Phaëthon, tel qu'il est peint par Euripide; ou, pour parler le langage de Longin, on diroit que l'ame d'Homére, ou plustost celle de Nestor, monte sur le char avec Antiloque; qu'elle va partager tous ses périls, & courir avec luy dans la carriére: *Mon fils*, luy dit-il, *vous estes jeune, mais Jupiter & Neptune vous aiment. Ce sont eux qui vous ont formé : c'est d'eux que vous avez appris tout ce qu'un parfait cavalier doit sçavoir. Ainsi il n'est pas nécessaire de vous donner des leçons. Personne ne sçait mieux que vous comment il faut tourner autour du but. Mais vos chevaux sont lents, en comparaison de ceux de vos adversaires. Non, vos concurrents n'ont d'autre avantage sur vous que celuy d'avoir de meilleurs attelages. Prenez donc courage, mon cher enfant; rassemblez dans vostre esprit tout ce que vous avez*

d'intelligence, pour faire en sorte que le prix ne puisse vous échapper. C'est par son industrie que le bucheron se distingue entre les bucherons, beaucoup plus que par sa force. C'est par son industrie que le pilote sçait conduire à travers les flots un frêle vaisseau battu de la tempeste. Enfin, c'est par son industrie que le conducteur d'un char l'emporte sur un adversaire, dont l'attelage vaut mieux que le sien. En effet, il arrive fort souvent que celuy qui a le meilleur char, & les chevaux les plus vigoureux, présumant de cet avantage, court en insensé çà & là, prend de longs détours, permet à ses coursiers de s'égarer du droit chemin, & néglige de les retenir, pendant que celuy dont les chevaux sont beaucoup plus foibles, mais qui sçait son mêtier, observe le but sans jamais le perdre de vûë, &c.

Le Poëte a un grand avantage sur le peintre. Les images chez celuy-ci sont muettes & inanimées. Tout parle, tout respire dans la poësie. Les discours que fait Nestor en tant d'endroits de l'Iliade, & dans le IV.e livre de l'Odyssée, sont des images, mais des images parlantes ; c'est Nestor luy-mesme, nous le voyons, nous l'entendons.

Après avoir vû son fils victorieux remporter le prix de la course & de la modération sur Ménélas, il reçoit luy-mesme de la main d'Achille le prix glorieux, non de la lutte, ou de la course, mais de la vertu la plus distinguée. *Recevez ce prix surnuméraire*, dit Achille, *je vous en fais présent, parce que l'incommode vieillesse ne vous permet pas de combattre.* Nestor, sensible à l'honneur, reçoit avec plaisir cette marque de distinction, & respond à Achille : *Il est vray, mon cher enfant, je n'ay plus ni souplesse ni fermeté dans les genoux ; mes pieds ont perdu leur agilité ; mes bras ne lancent plus leurs coups avec la mesme roideur qu'autrefois. Que ne suis-je à la fleur de mes jeunes ans ! Que n'ay-je toute la vigueur que j'avois lorsque les Epéens célébroient les funérailles de leur Roy Amaryncée. C'estoit dans la ville de Buprase. Les enfants du Prince mort avoient proposé des prix aux athlétes. Aucun alors ni des Epéens, ni des Pyliens, ni des fiers Etoliens, ne pût me vaincre ni m'égaler. Je remportay le prix du ceste sur Clytomède fils d'Enope, & celuy*

de la lutte sur Ancée le Pleuronien, qui seul se présenta pour loûtter contre moy. Je courus avec Iphiclus, & je le devançay, tout bon coureur qu'il estoit. Dans le combat de la lance je triomphay & de Polydore & de Phylée. Il n'y eût que la course des chevaux où j'eûs du dessous. Les neveux d'Actor, m'enviant la gloire de ce combat, dont le prix estoit le plus considérable, me devancérent par l'avantage qu'ils avoient d'estre deux contre un. Ils estoient deux, & freres jumeaux. De ces deux cavaliers, l'un ne faisoit autre chose que tenir les resnes, sans jamais les quitter; l'autre frappoit les chevaux, & les pressoit avec le fouet. Tel j'estois alors. Les temps sont changez. Ce n'est plus à moy, c'est aux jeunes gens de s'offrir à de semblables travaux. Je brillois en mon temps; je tenois le premier rang parmi les héros de mon âge; je dois aujourd'huy me soûmettre à la dure loy de la cruelle vieillesse. Allez, généreux Achille, continuez d'honorer les cendres d'un fidéle ami par la pompe des jeux funebres. Je reçois avec reconnoissance le don que vous me faites. Vous vous souvenez toûjours de mes services, & vous ne manquez jamais à me rendre publiquement les honneurs qui me conviennent. Daignent les dieux immortels vous récompenser abondamment & au gré de vos désirs.

Pour achever entiérement le portrait de Nestor, il faudroit rapporter ses autres discours, & les placer chacun dans son lieu. Il faudroit encore, après avoir parcouru l'Iliade, où nous l'avons vû vigilant, actif, capitaine, & mesme soldat; le représenter tel qu'on le voit dans l'Odyssée, heureux & tranquille, menant une vie douce dans sa maison, au milieu de sa famille, environné d'une troupe nombreuse d'enfants qui l'aiment, qui le respectent, qui s'empressent à luy donner des marques de leur soûmission; uniquement occupé des devoirs de la vie civile & de la religion; exerçant l'hospitalité; donnant enfin d'utiles leçons à la jeunesse, qui le consulte comme son oracle.

Mais c'est assez parler de Nestor, auquel certains critiques de mauvaise humeur reprochent une chose, qui pourroit m'estre reprochée plus justement, si je n'abrégeois pas ce discours. Nestor n'avoit pas la mesme crainte que je dois avoir,

d'ennuyer des auditeurs aussi éclairez que ceux à qui je parle. C'est cette crainte mesme, fondée sur de très-justes raisons, qui m'empêche de donner à ma dissertation toute l'estenduë que la matiére auroit pû me fournir. J'aurois pû joindre aux portraits d'Antenor, de Priam, de Phœnix & de Nestor, celuy de Chrysès Prestre d'Apollon, celuy de Mentor, ou si vous voulez, de Minerve, c'est-à-dire, de la plus sage des déesses, qui emprunte la figure d'un vieillard pour accompagner un jeune prince dans des voyages de long cours; celuy de Laërte retiré dans sa maison de campagne, & trompant ses ennuis par les plaisirs de la vie champestre; celuy d'Homére mesme, qui s'est peint, à ce que l'on croit, dans la personne de Démodocus, vieux poëte, qui par son chant, & par le récit harmonieux de la prise de Troye, charme la cour voluptueuse d'Alcinoüs, & fait verser des larmes au sage * Héros dont il raconte les aventures. Mais tous ces portraits me meneroient trop loin. Mon dessein n'est pas de remplir une gallerie; mais d'orner tout au plus un cabinet.

* Ulysse.



LE

LE CARACTERE DE PINDARE.

Par M. l'Abbé FRAGUIER.

L'ACADÉMIE n'a pas ſeulement pour objet de tranſmettre à la poſtérité par des monuments durables les merveilles du Regne où nous vivons, & d'éclaircir par des recherches exactes quelques reſtes précieux de ce que l'Antiquité a gravé ſur le bronze & ſur le marbre. Les grands & divers talents qui ſe rencontrent dans les perſonnes qui la compoſent ne luy permettroient pas, quand elle le voudroit, de ſe renfermer dans ces bornes-là. Elle ſe propoſe donc avec raiſon, d'embraſſer toute l'eſtenduë des Lettres humaines; & c'eſt, Meſſieurs, pour contribuer quelque choſe de ma part aux exercices où vous m'avez fait l'honneur de m'aſſocier, que je me ſuis attaché à traiter un ſujet de poëſie preſque également célébre & inconnu, mais dont la connoiſſance dépend plus encore des réflexions que du ſçavoir. Ce ſujet eſt le caractére de Pindare, dont j'entreprends de donner ici une idée en peu de paroles, ſans entrer dans les choſes d'érudition: & je m'eſtimerois très-heureux, ſi mon foible travail pouvoit animer des perſonnes d'un gouſt ſûr & d'un profond ſçavoir à faire connoiſtre plus en détail un poëte, qui n'eſt pas peut-eſtre moins digne de l'attention des gens de lettres, que les marbres & les bronzes les plus curieux.

Le but de la poëſie, ſelon le ſentiment de Platon, eſt de plaire à l'imagination. Mais ſi les différents genres de poëſie, comme l'Idylle, l'Elégie, le poëme Epique, vont à ce but par des moyens différents, l'Ode y parvient plus ſûrement, parce qu'elle les embraſſe tous; & que de meſme qu'un fameux peintre raſſembla autrefois dans une ſeule figure tout ce qu'il avoit remarqué de plus gracieux & de plus achevé dans pluſieurs belles perſonnes, de meſme l'Ode raſſemble en elle ſeule toutes les différentes beautez dont les différents

genres de poësie sont susceptibles. Mais elle a encore quelque chose de plus qui n'appartient qu'à elle, qui fait son véritable caractére, & qui fait aussi celuy de Pindare. C'est l'enthousiasme; & par-là on la peut encore comparer à cette Junon d'Homére qui emprunte la ceinture de Vénus pour se rendre toute gracieuse, mais qui est toûjours la reine des dieux, distinguée par un air de grandeur qui luy est particulier, par sa fureur mesme & par son emportement. Les médecins de l'antiquité rapportoient à une cause divine les maladies extraordinaires, dont ils n'appercevoient point la source dans la nature. Il est difficile de ne pas faire un semblable jugement de l'enthousiasme. Sa violence au-dessus des regles ordinaires de l'esprit, semble tenir de l'inspiration & de la divinité. Aussi en est-il de cette qualité si essentielle au poëte Lyrique, comme de toutes les choses de pur sentiment; on peut l'éprouver en soy, mais mal-aisément peut-on l'exprimer. Il n'est pas possible toutefois de donner une juste idée de Pindare, & d'en éclaircir le caractére sans parler de l'enthousiasme, & sans tâcher du moins à l'expliquer par l'impression qu'il fait sur le poëte qui en est possédé; & c'est ce que je vais essayer de faire, afin que, par la connoissance de cette impression, l'esprit soit plus aisément conduit à en démêler les effets dans les Odes de Pindare.

Je suppose donc qu'un homme né poëte & plein de son sujet, après en avoir distribué à peu-près toutes les parties, & en avoir tracé une légére ébauche, dans un repos entier dont la tranquillité n'est troublée de rien, s'applique ensuite à envisager le tout ensemble avec une forte attention. Bientost son esprit s'échauffe; son imagination s'allume; toutes les facultez de son ame se réveillent pour concourir à la perfection de son ouvrage; & le feu qui l'anime, répandant l'éclat d'une lumiére vive & brillante, luy découvre tout d'un coup, comme Vénus à Enée, ce qu'avant cela il n'estoit pas capable d'appercevoir. Tantost les pensées nobles & les traits les plus brillants; tantost les images tendres & gracieuses; tout cela se vient présenter en foule, avec une suite de choses

Æneid. l. 2.

agréables, empressées, pour ainsi dire, à se placer d'elles-mesmes. Souvent aussi la chaleur de l'enthousiasme s'empare tellement de son esprit, qu'il n'en est plus le maistre, & que s'il luy restoit dans ce moment quelque autre sentiment que celuy de sa composition, ce seroit pour se croire l'organe de quelque divinité. Ces différentes impressions produisent des effets différents : des descriptions quelquefois simples & pleines de douceur & d'agrément, quelquefois riches, nobles & élevées ; des comparaisons justes & vives ; des traits de morale lumineux ; des endroits heureusement empruntez de l'histoire ou de la fable, & des digressions mille fois plus belles que le fonds de son sujet. L'harmonie, l'ame des beaux vers, ne se fait point dans ce moment chercher par le poëte : les expressions nobles & les cadences heureuses s'arrangent toutes seules, comme les pierres sous la lyre d'Amphion ; rien ne ressent l'étude ni le travail. Une méditation profonde conduite par une raison scrupuleuse & délicate, ni la beauté mesme de l'esprit, quelque grande qu'elle puisse estre, ne peuvent jamais toutes seules produire rien de pareil ; aussi les poësies, qui sont le fruit de l'enthousiasme, ont un tel caractére de beauté, qu'on ne peut ni les lire ni les entendre, sans estre échauffé du mesme feu qui les a produites, & l'effet de la musique la plus parfaite n'est ni si sûr ni si grand, que celuy des vers nez dans le feu de la fureur poëtique.

Ce caractére de divinité n'est dans nul auteur si sensible que dans Pindare, dont les odes ont fait l'admiration de toute l'antiquité. Je sçais que depuis peu quelques personnes d'esprit & de mérite n'en ont pas fait un jugement si avantageux, soit que trouvant trop de servitude à n'oser s'écarter des anciens préjugez, ils ayent voulu, (peut-estre d'abord pour s'égayer) soûtenir un paradoxe, qui depuis par la chaleur de la dispute est devenu leur opinion : soit qu'ils se fussent laissé emporter à leur zéle pour la gloire de nostre siécle, qu'ils vouloient élever au-dessus de tous les siécles passez, & que, pour réüssir plus sûrement dans l'une & dans l'autre de ces vûës, ils se soient arrestez à des traductions, dont les

meilleures font toûjours perdre à la poëſie une grande partie de ſes beautez. Pour moy, qui ne me ſens pas aſſez de force dans l'eſprit pour m'éloigner ſi aiſément de ce qu'on a penſé dans tous les temps, ni aſſez de pénétration pour voir tout le mérite d'un original dans ſa copie; accouſtumé d'ailleurs à admirer Pindare, mais inquiété par l'autorité des nouveaux écrivains, je me ſuis attaché pluſieurs fois à lire ſes odes dans leur ſource, à les méditer, à les examiner avec ſoin, à en conférer avec des perſonnes intelligentes, ſous qui j'ay tâché de m'inſtruire, & je vous apporte aujourd'huy, Meſſieurs, comme à mes juges, les penſées que cet examen m'a fait naiſtre dans l'eſprit.

Je ne m'attacheray point à marquer en détail les endroits de Pindare où ſa grandeur & l'élévation de ſon génie paroiſſent le plus. Il me ſuffit de dire que s'il eſtoit permis de rien comparer à la beauté des Pſeaumes, aux endroits poëtiques du livre de Job, & au ſublime des Cantiques que l'eſprit de Dieu a mis dans la bouche de ſes prophétes, la poëſie de Pindare en approche autant que la foibleſſe humaine peut approcher de ces divins modéles.

Mais, dit-on, Pindare va au de-là des bornes de la nature; ſes figures ſont trop hardies, & ſes hyperboles ſont outrées. Quel charme trouve-t-on dans l'excès de ſes métaphores? Il eſt bien mal-aiſé de détromper ceux qui penſent de la ſorte. La beauté ne ſe prouve point, & demander pourquoy elle plaît, c'eſt peut-eſtre de toutes les queſtions la plus difficile à réſoudre. Heureux ceux dont l'ame enchantée de la perfection & attachée ſans ceſſe à l'idée du beau, par le rapport naturel qu'elle a avec luy, peut reſſentir cette *docte & ſainte ivreſſe* qui éleve l'eſprit au-deſſus des régles ordinaires! Les compoſitions des grands génies n'y doivent point eſtre ſoûmiſes. Le ſang froid eſt mauvais juge de l'enthouſiaſme.

De ce meſme principe naiſt une autre accuſation qu'on fait à Pindare, & ſur laquelle on inſiſte encore davantage. Pour vouloir mettre du merveilleux dans ſes ouvrages, il ſe jette, dit-on, & ſe perd dans de longues digreſſions qui n'ont

que peu ou point de rapport avec son sujet. Mais ces digressions qu'on blâme comme contraires aux regles de l'art, & qui, dans un grand poëte, sont l'effet de l'impression violente que les différents objets qu'il envisage font sur son imagination, ne détournent jamais Pindare de son sujet que pour le conduire à quelque chose de plus élevé, & quand il donne cet essor à son esprit, c'est toûjours pour présenter au nostre de plus grandes & de plus nobles idées.

C'est ainsi qu'Horace dans cette belle Ode qui est la troisiéme du troisiéme livre, après un début magnifique sur le courage que la vertu inspire aux grandes ames, après avoir dit que l'homme de bien verroit sans sourciller les éléments se confondre & le monde entier rentrer dans le cahos ; que c'est à cette vertu que Pollux, Hercule & Bacchus le vainqueur des Indes doivent les honneurs divins ; que c'est elle qui a donné place à Romulus dans le ciel, & qui l'a fait asseoir au banquet des immortels, si-tost que Junon se fut expliquée dans le conseil des dieux, & qu'enfin rassasiée de sa vengeance sur Ilion, elle eût pardonné au fondateur de Rome en faveur de Mars ; après cela, dis-je, le poëte par un noble enthousiasme rapporte le discours de Junon, & toutes les menaces qu'elle fait, si jamais la puissance Romaine entreprend de relever les murs d'Ilion ; & dans tout ce qu'il luy fait dire, il employe toute la majesté, toute la hauteur qui convient à la sœur & à la femme du maistre des dieux.

Je sçais ce que de très-sçavants hommes ont pensé sur cette Ode d'Horace, & qu'ils ont crû voir dans cette longue digression, le dessein qu'il avoit, dit-on, d'empêcher qu'Auguste ne restablist Troye pour y transporter le siége de l'Empire. Mais en suivant mesme cette docte & judicieuse remarque, il faut convenir qu'Horace a sçû profiter admirablement bien de ce que la poësie luy donnoit de liberté, & que s'il a suivi dans cette Ode les vûës de sa politique, il n'a pas moins suivi les routes que Pindare luy a marquées.

C'est ce qu'Horace fait encore dans deux Odes à peu-près sur un mesme sujet, mais adressées à des personnes bien

différentes : l'une à Virgile sur son voyage de Grece, & l'autre à Galatée, qui estoit sur le point de faire un voyage sur mer. Dans l'une, laissant bien-tost Virgile à part, il exagére l'audace & l'intrepidité de quiconque a exposé le premier sa vie au caprice des vents & à la fureur des flots ; & dans l'autre, saisissant l'occasion de parler d'Europe, il raconte comment elle fut enlevée, & quelle fut l'expression de ses sentiments & de son desespoir. Mais il en fait une peinture si parfaite, que l'on ne peut qu'estre charmé d'avoir perdu de vûë Galatée, pour trouver en sa place la fille d'Agénor.

Voilà dans Horace une foible imitation de Pindare, & ces trois Odes peuvent nous donner quelque idée de ses digressions, pour ne rien dire de ses autres pieces, où l'on peut remarquer le mesme sens & le mesme caractére. Ce sont des tableaux d'un éleve habile, où l'on connoist la maniére du maistre, bien qu'on n'y retrouve pas à beaucoup près tout son génie. Il est aisé d'en marquer la différence, sans parler de celle du stile, qui dans Pindare a toûjours plus de force, plus d'énergie & plus de noblesse que dans Horace. Les digressions dans ces trois Odes, sur-tout dans la premiére, ne tiennent que fort peu au sujet ; & il semble que, sans y faire tort, on auroit pû mettre toute autre chose à la place. Pindare au contraire ne se jette jamais absolument à quartier. L'athléte dont il chante la victoire le porte naturellement à se ressouvenir du héros qui a establi les jeux, à invoquer les dieux qui en sont les protecteurs, ou mesme à rappeller dans la mémoire des hommes les noms & les faits de ces illustres personnages qui ont rehaussé l'éclat de sa maison & de son pays, & dont il s'approprie la gloire en imitant leur vertu. Il faut pourtant convenir que Pindare donne quelquefois une grande estenduë à ses digressions ; mais aussi ne finit-il pas tout court comme fait Horace dans les Odes dont je viens de parler, il se ressouvient toûjours de l'endroit d'où il est parti, & dans ce labyrinthe, sa muse sçait par quels chemins il faut le ramener.

Pourquoy donc voit-on tous les jours des gens d'esprit se

revolter contre ce qu'ils appellent la licence des digressions? Ne seroit-ce point parce que nous ne prenons plus d'intérest au héros dont le mérite a ouvert une si belle carriére à la poësie, & qu'ainsi ces digressions, quelques beautez qu'elles nous présentent, ne nous attachent que médiocrement? Arcésilas, par exemple, car c'est le premier qui s'offre à ma mémoire, donne occasion à Pindare de célébrer ses ancestres; & comme ce sont des hommes illustres & plus distinguez que luy, ils tiennent dans l'Ode une place, qu'il auroit dû, ce semble, ne partager avec personne. La maison d'Arcésilas ne nous touche guéres, & le peu d'intérest que nous y prenons, fait que nous sommes portez à trouver hors d'œuvre tout ce que le poëte adjoûte pour en relever la gloire. Mais mettons l'exemple dans quelque sujet de nos jours, dans quelque jeune Prince, dont la mémoire soit encore toute brillante par ses grandes qualitez, & par les services qu'il aura rendus à sa patrie; & voyons si ce qui blesse dans Pindare, ne fera pas un effet tout contraire dans le poëte qui en usera comme luy.

Imaginons-nous qu'un génie élevé & capable du sublime, eûst pris pour sujet d'une Ode françoise l'éloge de feu M. le Duc de Longueville, celuy qui fut tué au passage du Rhin. C'estoit un prince qui donnoit de très-grandes espérances; & qui faisoit voir, avec des qualitez aimables, toutes les vertus qui forment les héros. Cependant sa grande jeunesse l'empeschoit de pouvoir encore estre mis en paralléle avec le fameux Comte de Dunois, le premier de sa maison, & celuy dont la valeur sous le Roy Charles VII. fut le salut de la France. L'éclat de ce premier héros de sa race rejaillissoit sur luy, & adjoûtoit un nouveau lustre à son nom. Le poëte qui auroit entrepris de le louer, ne pourroit-il pas, après en avoir déploré la mort, s'écarter tout-à-coup, & retraçant les malheurs de la France sous Charles VI. & sous son successeur, la prospérité des Anglois & leurs espérances, faire de tout cela une peinture pathétique? montrer ensuite dans le Comte de Dunois, l'unique ressource du Royaume; revenir en

mesme temps sur les louanges du Comte de Saint Paul, & terminer sa piéce, soit par animer à la vertu les jeunes guerriers, soit par quelque sentence pleine de noblesse & de sens? Que sçais-je? par invoquer le ciel, & luy demander qu'il conserve au monde les autres Princes qui en sont l'espérance? Le poëte qui auroit assez de force pour fournir une si belle carriére, mériteroit mieux une couronne, que ceux qui aux jeux Olympiques remportoient le prix. Il n'est point d'esprit si froid & si éloigné des Muses, qui ne fust échauffé & ravi par une telle composition, & les ennemis de Pindare l'admireroient dans sa copie.

Voilà ce qui regarde les digressions qui se font au sujet des personnes que l'on veut honorer, en rassemblant tout ce qui peut contribuer à leur gloire. Il y en a d'autres que la seule poësie amene dans la chaleur de la composition, & qui ne sont que de purs embellissements. Pindare en fournit beaucoup d'exemples; il avouë que le nom des demi-dieux reveille & réjouit son esprit, & qu'il n'est pas en son pouvoir de refuser à leur souvenir l'attention que sa Muse luy inspire, & qui produit avec des louanges admirables de si riches digressions.

Malherbe, d'ailleurs peut-estre un peu trop méthodique, en fait une belle & bien digne de Pindare dans son Ode pour le Roy Louis le Juste, allant chastier la rebellion des Rochelois. D'abord il anime ce prince à punir des sujets soulevez, & luy dit avec un air de liberté qui ne convient qu'à un grand homme, & qui renferme une louange très-fine:

Quitte le nom de Juste, ou fais voir ta justice
En leur punition.

Il s'imagine déja voir la Victoire qui l'attend pour ne le plus quitter; & il en fait un tableau qu'elle ne peut desavouer dans toute sa plus grande gloire:

Certes, ou je me trompe, ou déja la Victoire,
Qui son plus grand honneur de tes armes attend,

Est

Est aux bords de Charante, en son habit de gloire,
Pour te rendre content.



Je la vois qui s'avance, & qui semble te dire :
Roy, le plus grand des Rois, & qui m'es le plus cher,
Si tu veux que je t'aide à sauver ton empire,
Il est temps de marcher.



Que sa façon est brave, & sa mine assûrée !
Qu'elle a fait richement son armûre étoffer !
Et qu'il se connoist bien, à la voir si parée,
Que tu vas triompher !

Il faut estre poëte, & poëte du premier ordre pour imaginer d'aussi belles choses, & pour trouver dans nostre langue de quoy les exprimer aussi noblement ; mais il faut avoir quelque chose de plus, il faut estre animé du génie de Pindare & de son feu pour adjoûter ce qui suit :

Déja de toutes parts s'avançoient les approches.
Ici couroit Mimas, là Typhon se battoit.
Et là suoit Euryte à détacher les roches
Qu'Encelade jettoit.



A peine cette fille eût l'affaire embrassée,
Qu'aussi-tost Jupiter en son thrône remis,
Vit selon son désir la tempeste cessée,
Et n'eût plus d'ennemis.

Que fait là cette description des Géants, dira quelqu'un ; & tout cet endroit n'est-il pas effectivement hors de son sujet ? Il est vray que Malherbe auroit pû absolument s'en passer ; mais que son Ode auroit perdu de grandes beautez, & que nous aurions perdu nous-mesmes de plaisir, s'il ne se fust

arresté un peu à loisir, sur un sujet aussi propre à la poësie; que l'est toute cette peinture des Titans revoltez contre les Dieux, & occupez à entasser les montagnes pour escalader le ciel. Ce sont là des routes détournées, que les Muses ne découvrent qu'à ceux qu'elles *honorent de leurs puissantes faveurs,* pour me servir de l'expression du mesme poëte : & cette différence se fait sentir dans la peinture comme dans la poësie, où la richesse & l'abondance plaît bien autrement qu'un goust sec & austére.

Ces effets de l'enthousiasme sont grands & hardis dans Pindare : il pourroit mesme y paroître un peu trop de hardiesse, si un mêlange de choses plus agréables ne servoit à les adoucir. Le poëte l'a bien senti ; & c'est ce qui luy a fait de temps en temps répandre des fleurs à pleines mains, en quoy sa rivale, la célebre Corinne, luy a mesme reproché l'excès. Véritablement Horace ne le louë que par les endroits élevez de ses poësies. Selon luy c'est un cygne qu'un effort impétueux & le secours des vents élevent jusques dans les nuës : c'est un torrent qui, grossi par l'abondance des eaux, renverse tout ce qui s'oppose à l'impétuosité de son cours. Mais à le regarder par d'autres endroits, c'est un ruisseau paisible dont l'eau claire & pure coule sur un sable d'or, entre des rives fleuries. C'est une abeille qui pour composer son nectar, ramasse sur les fleurs ce qu'elles ont de plus précieux.

Virgile & Tibulle ont emprunté de luy la peinture des Isles Fortunées, & du bonheur qui après cette vie doit estre la récompense des gens de bien. Le soleil luit toûjours pour eux ; ils ne connoissent point l'horreur des ténébres, & dans ces lieux enchantez la durée du temps n'est plus qu'un beau jour. L'air n'est agité que par l'haleine des zéphyrs. La terre montre tout ce qu'elle peut produire de fleurs les plus riantes, & ses habitants heureux n'ont de soin que celuy de les choisir pour en former des guirlandes & des couronnes. Qui s'attendroit à trouver rien de si doux & de si agréable dans Pindare, qui n'est, ce semble, connu parmi nous que par ses écarts, & dont le nom mesme a fourni à nostre langue une expression qui ne se prend jamais qu'en mauvaise part ?

La Nymphe Cyréne, dit-il ailleurs, (c'est celle qui eût pour fils Aristée, si connu par les Géorgiques de Virgile, & celle d'après qui Virgile & le Tasse ont peint l'un sa Camille, l'autre sa Clorinde) Cyréne, dit-il, ne s'occupoit point, comme les personnes de son sexe, de mille petits amusements; elle n'avoit que de l'indifférence pour tout ce qui fait le plaisir le plus ordinaire des autres. La chasse faisoit toute son occupation; elle combattoit contre des bestes sauvages, & au lever de l'aurore elle prenoit un peu de repos. Apollon la rencontra luttant contre un lion, mais sans autres armes que son adresse. Le courage, qui de luy-mesme a quelque chose de farouche, devient aimable quand la beauté luy preste ses charmes. Apollon la vit, & l'aima. De cet amour naquit Aristée; Mercure le prit dans ses bras, & les Heures, ces divinitez à qui Homére donne le soin d'ouvrir les portes du ciel, le mirent sur leurs genoux. Sa nourriture fut le Nectar, source de l'immortalité. Pindare avoit dit ailleurs, au sujet d'Iamus, que sa mere le cacha parmi des fleurs, où il fut nourri d'un miel exquis par deux serpents que les dieux suscitérent exprès. Car les anciens n'avoient pas des serpents la mesme horreur que nous en avons. Mais revenons à Cyréne. Apollon enleva cette nymphe. Vénus les attendoit: & Pindare nous la fait voir leur présentant la main pour descendre de leur char. Quelle peinture! & les tableaux de l'Albane ou du Corrége les plus achevez ont-ils rien d'aussi gracieux? Si le temps n'eûst pas plus épargné les œuvres de Pindare que celles de tant de grands personnages, dont nous ne sçaurions trop regretter la perte; s'il ne nous restoit de luy comme de Menandre, que des morceaux tels que j'en viens de rapporter quelques-uns, n'auroit-il pas sa place avec Sappho & Anacréon, avec Bion & Moschus, ces poëtes tendres & fleuris qui n'ont jamais invoqué que les Graces.

La seule Ode où il décrit le départ de Jason & son arrivée en Colchide, fournit une infinité de traits tout-à-fait semblables à ceux que vous venez d'entendre. Il vint, dit-il, ce héros si fameux; &, comme il estoit inconnu, & que tout

l'air de sa personne avoit quelque chose de plus qu'humain ; on le prenoit pour quelqu'un des immortels ; & chacun demandoit en le voyant, si ce n'estoit point ou Mars ou Apollon. Il y a parmi les Olympioniques une Ode entiére qui n'est qu'un éloge des Graces, auquel on peut dire qu'elles ont elles-mesmes travaillé.

On voit aisément par cet échantillon, combien s'éloignent de la vérité ceux qui croyent qu'il n'y a dans Pindare que de l'élevation, & qui le voyent toûjours comme un aigle dont le vol échappe aux yeux, & se perd dans l'obscurité des nuës.

Après avoir traité de l'enthousiasme, & des digressions de Pindare, & avoir montré ce qu'il est dans le genre sublime, & dans le genre fleuri, il faut dire un mot de son stile. Il est toûjours le mesme par tout, toûjours proportionné à sa maniére de penser, serré, concis, & sans trop de liaisons dans les mots : l'esprit en découvre assez dans la suite des choses qu'il dit ; & les vers en ont plus de force. Le soin d'ajuster des transitions ne feroit que rallentir le feu du poëte, en donnant à l'enthousiasme le temps de se refroidir.

Par tout ce que je viens de rapporter de Pindare, on peut juger, ce me semble, qu'il a esté en son genre un des plus grands génies du monde. Il rassembloit en luy seul toutes les qualitez qui font les excellents poëtes ; un esprit noble & élevé, un grand feu d'imagination, une disposition presque égale pour la force & pour l'agrément. Il fait souvent un usage admirable de la fable, & il l'employe avec tant d'art, que si l'on en excepte quelques endroits où il se livre aux erreurs de son temps, luy qui d'ailleurs les combat presque par-tout, il n'y a rien dans ses poësies qui ne puisse convenir à un théologien très-sage. Tout y porte les hommes à la pieté envers les Dieux, à l'amour de la patrie, & aux vertus dont la pratique fait le lien de la société civile. Il échauffe l'ardeur du courage, & il l'inspire mesme par ses pensées & par la cadence de ses vers. Avec ces qualitez il méritoit pour le moins autant que le fameux Tyrtée, d'avoir

une place honorable dans la République de Sparte ; il méritoit mesme d'estre couronné dans celle de Platon.

Du reste, quant à ce qui regarde les particularitez de sa vie, le détail & la critique de ses Oeuvres, les dissertations que l'on peut faire sur les Jeux célebres de la Grece, & plusieurs autres choses dont les recherches seroient curieuses, & ne seroient pas sans utilité, tout cela présentement ne fait rien à mon sujet. En parlant de Pindare, je ne me suis proposé, Messieurs, que de vous entretenir du caractere de sa poësie, & j'ay peut-estre raison de craindre qu'il n'y ait déja trop long-temps que je vous en parle.

DISSERTATION SUR LA CYROPÉDIE DE XÉNOPHON.

Par M. l'Abbé FRAGUIER.

L'HISTOIRE de Cyrus a esté écrite fort diversement par trois auteurs célebres ; Hérodote, Ctésias & Xénophon. Voici comme la raconte Hérodote, le plus ancien des trois, & qui vivoit en mesme temps que Xerxès & Artaxerxès Longimanus.

Astyage, Roy des Médes, donna sa fille Mandane en mariage à Cambyse Perse, d'une naissance obscure, & cela dans la crainte que s'il la donnoit à quelque homme puissant, l'enfant qui naistroit de ce mariage, n'employast les forces de son pere pour accomplir sa destinée, laquelle, par la bouche de l'Oracle, luy promettoit de renverser l'Empire des Médes. Dans ce temps-là les Perses leur estoient soûmis, & n'avoient pas dans l'Asie une grande réputation. Cyrus, par une longue suite de guerres & de victoires, les rendit illustres, & maistres de ceux à qui ils obéïssoient auparavant. Astyage, après trente-cinq ans de regne, fut dépouillé par

Cyrus; Crésus fut vaincu, & Babylone fut prise après un long siege. Enfin, ce Conquérant qui avoit sçû former un si grand Empire, trouva par les mains de Tomyris Reine des Massagétes, la fin de ses victoires & de sa vie, après avoir esté vingt-neuf ans sur le Thrône.

Ctésias estoit de Cnide, & vivoit en mesme temps que Xénophon. Car il se trouva dans l'expédition que le jeune Cyrus entreprit contre son frere Artaxerxès Mnemon. Il fut pris par celuy-ci, & comme il estoit habile médecin, il demeura seize années entiéres à sa Cour dans une grande considération. Ce fut pendant cet espace de temps qu'ayant consulté les archives des Perses, il en tira, selon Diodore, de quoy remplir les vingt-deux livres de l'histoire Persique qu'il écrivit, & dont parle Photius. Mais sa bonne foy est extrêmement suspecte, & il semble n'avoir écrit l'histoire de Cyrus que dans la vûë de contredire Hérodote, lequel se rend témoignage à luy-mesme, que n'ignorant pas les maniéres différentes dont on racontoit l'histoire de Cyrus, *Herod. lib. 1.* il s'est attaché à celle qu'il a jugée la plus véritable. Ctésias prétend qu'Astyage n'avoit avec Cyrus aucune alliance, bien loin d'estre son ayeul; qu'il épousa la fille d'Astyage, nommée Amyntis; que les Bactriens se soûmirent volontairement à sa domination. Il place ensuite l'expédition de Cyrus contre les Saces, puis celle de Lydie, où Cyrus ayant fait Crésus prisonnier, le fit passer dans la Médie, & luy donna une grande ville proche d'Ecbatanes. Il raconte qu'Astyage mourut poignardé par celuy mesme que Cyrus avoit député vers luy: & que Cyrus enfin ayant esté blessé dans une bataille contre les Derbices, ne survêcut que trois jours, & mourut après trente ans de regne.

Xénophon contemporain de Ctésias, dans les huit livres de la Cyropédie, a donné la vie de Cyrus tout autrement que les autres; de sorte que n'ayant suivi personne, il n'a trouvé personne qui l'ait suivi. Car outre une infinité d'endroits qu'on ne pourroit rapporter ici, sans copier une grande partie de son ouvrage; premiérement, il place dans l'Empire

des Médes Cyaxare entre Aſtyage & Cyrus, quoyque Cyrus ait ſuccédé immédiatement à Aſtyage, comme Ctéſias, qui combat les ſentiments d'Hérodote en toute occaſion, en convient avec luy. En ſecond lieu, le conſentement de ces deux auteurs eſt une preuve manifeſte que la mort de Cyrus n'a point eſté telle que Xénophon la raconte, lorſqu'il le fait mourir au milieu de la paix, & dans les embraſſements de ſa famille. Ces différences & beaucoup d'autres ont eſté cauſe que ni Diodore, ni Trogus Pompeius, ni Juſtin, n'ont ſuivi le récit de Xénophon, & qu'ils luy ont unanimement préféré Ctéſias & Hérodote. Et c'eſt auſſi ce qui a fait dire à Cicéron dans la premiére épiſtre à ſon frere Quintus, que Xénophon avoit composé l'hiſtoire de Cyrus, non pas ſuivant l'exacte vérité, mais comme le modéle d'un bon gouvernement : *Cyrus ille à Xenophonte non ad hiſtoriæ fidem ſcriptus, ſed ad effigiem juſti imperii.* Le P. Petau, & Joſeph Scaliger, deux hommes au moins auſſi capables que Cicéron de décider en matiére d'Hiſtoire & de Chronologie, ſont entiérement du meſme avis; le premier s'explique ainſi dans le livre dixiéme *de Doctrina Temporum. Xenophontem autem, quia fabulam de Cyro potiùs quàm hiſtoriam edidit, conſultò præterimus.* Et Scaliger dans les Prolégoménes de ſon livre *de Emendatione Temporum*, ſoûtient qu'excepté les noms propres, & le ſouvenir de deux ou trois évenements, tels que ſont la défaite de Créſus, & la priſe de Babylone, on ne trouvera pas plus de vérité dans la Cyropédie, que dans le Roman d'Héliodore.

L'opinion oppoſée n'a pas laiſſé de trouver des défenſeurs, qui ſemblent eſtre fâchez qu'un livre écrit avec un ſi grand art, & rempli de maximes ſi utiles, ne ſoit pas tant regardé comme une hiſtoire, que comme un recueil de préceptes; ſans compter que ces préceptes mis dans un jour très-agréable, ont leur mérite à part, & qu'il vaut encore mieux eſtre philoſophe qu'hiſtorien. Cependant le ſentiment de Cicéron a prévalu; & c'eſt pour l'appuyer d'une nouvelle preuve, que je veux développer dans cette Diſſertation, le fonds de la

Cyropédie. Voici donc ce que je crois de plus vray-semblable:

La Cyropédie contient deux choses : la vie de Cyrus depuis sa naissance jusqu'à sa mort, & par occasion elle contient aussi un nombre infini d'enseignements très-sages, tant pour la guerre que pour la paix, tant pour ceux qui doivent commander aux autres, que pour ceux qui doivent obéir. Premiérement, tout ce qu'on trouve de morale dans la Cyropédie, n'est autre chose que la doctrine de Socrate, dont Xénophon avoit esté disciple. Secondement, ce qu'il y a d'historique n'y sert que d'occasion d'étaler de la morale, comme dans nos meilleurs Romans les faits historiques ne sont conservez que pour donner lieu à des choses plus agréables. Et c'est pour ce dessein que Xénophon a préféré Cyrus aux autres héros qu'il auroit pû choisir, parce que sa vie, comme je l'ai déja dit après Hérodote, estoit racontée diversement. Dans l'obscurité des temps reculez, & dans cette espece d'incertitude, il a choisi & ajusté ce qui convenoit le mieux à son entreprise. De la vie de Cyrus, il a sçû faire ce qu'on a fait depuis de son propre ouvrage, avec cette différence qu'en ménageant à son gré les évenements, il n'a songé qu'à enseigner la vertu, au lieu que par les mesmes moyens on n'a, ce semble, pensé dans ces derniers temps, qu'à débiter des aventures frivoles, & des contes de galanterie. Et certainement le choix de Xénophon est très-heureux. Car de mesme que pour le Roman d'Astrée, l'auteur a choisi un lieu tranquille & délicieux, parce qu'il luy falloit une scene conforme au spectacle qu'il vouloit représenter : ainsi pour l'éducation dure & austére que Xénophon vouloit inspirer aux hommes, il a trouvé un pays rude & stérile, & un peuple tout occupé de la chasse, & du soin des bestiaux, car c'est ainsi que Platon en parle dans le troisiéme livre des Loix. Et il adjoûte que l'obéïssance estoit fort douce parmi les Perses, de sorte que l'amitié, plustost que le devoir, unissoit les chefs & les soldats ; & que Cyrus ne dédaignoit pas d'écouter les sentiments de tout le monde, & d'admettre à son entretien tout ce qui composoit son armée. Xénophon, dans la nature

du

du pays & dans l'humeur des hommes, a trouvé où bastir son systême d'éducation, & dans cette liberté des conversations, de quoy produire tout ce que la conversation de Socrate luy avoit appris.

Dans cette espéce de Roman, pour m'exprimer ainsi, Xénophon, comme Scaliger l'a fort bien remarqué, a suivi l'exemple des plus célebres sophistes de son temps, qui pour donner plus de poids & d'authorité à leurs préceptes, les mettoient dans la bouche de ces anciens héros, dont la mémoire estoit en grande vénération ; & supposoient, par exemple, que Nestor, Ulysse, ou Palaméde, estant au siége de Troye, avoient dit dans l'occasion telles & telles choses, qui n'estoient en effet que les pensées de ces écrivains. Nous avons dans Platon des exemples de cette coustume, comme on peut voir dans le premier Hippias & dans le Phédrus. Car dans le premier Dialogue, qui porte le nom d'Hippias, ce sophiste célebre invite Socrate à venir l'entendre réciter un discours touchant les exercices auxquels un jeune homme doit s'appliquer, & luy dit que la forme de ce discours est telle : Après que Troye fut tombée sous la puissance des Grecs, un jour Néoptoléme s'adressant à Nestor, luy demanda quels estoient les exercices convenables à un jeune prince. Sur quoy Nestor fait une response à Néoptoléme remplie de tout ce qu'Hippias avoit pû imaginer sur un si beau sujet. Et dans le Phédrus, Socrate demande à ce jeune homme, dont le Dialogue porte le nom, s'il ne connoist pas l'art de la Rhétorique composé par Nestor & par Ulysse dans le loisir du siége de Troye, & Phédrus respond qu'il ne connoist point les ouvrages de Nestor ni d'Ulysse, à moins que par Nestor, on n'entende Gorgias, & que par Ulysse, on n'entende Thrasymaque ou Théodore. Et c'est pour quelque ouvrage semblable que quelques lignes après il nomme Palaméde un des sophistes, lequel, selon Quintilien, n'est autre qu'Alcidamas d'Elée. C'est *Quintil. l. 3. c. 1.* en quelque façon de cette maniére détournée que M. l'Archevêque de Cambray a usé dans son Télémaque composé pour *En 1707.* l'instruction des Princes, qui sont aujourd'huy l'appui & l'espérance de tant de Royaumes.

D'ailleurs Xénophon qui ne vouloit pas de bien aux Perses, n'a peut-estre pas esté fâché de redonner en beau l'origine de quelques usages dont on ne voyoit plus parmi eux que des traces très-foibles, & des vestiges défigurez. Il prend soin de terminer la Cyropédie par une comparaison odieuse des Perses de son temps avec les anciens Perses, & d'apprendre à tout le monde ce qu'il avoit vû, lorsqu'avec Agésilas, ou avec le jeune Cyrus, il avoit passé dans leur pays. Il faisoit en cela une chose agréable à toute la Grece, qui n'avoit point d'ennemi plus redoutable que le Grand-Roy. Car c'est ainsi qu'ils appelloient le Roy de Perse, comme nous nommons aujourd'huy le Grand-Seigneur.

Pour confirmer ces conjectures touchant la Cyropédie, il faut voir si en effet la doctrine de Socrate y est contenuë : car si d'un costé on y voit une singularité telle que je l'ai fait remarquer, à décrire les actions de Cyrus avec leurs circonstances, & que d'un autre costé on y retrouve une morale qui n'a pris naissance qu'avec Socrate, on sera, ce me semble, bien fondé à regarder la Cyropédie comme un Roman de vertu. Or, je soûtiens que les sentiments de Socrate, & ceux qu'on voit répandus dans tout le corps de la Cyropédie sont précisément les mesmes. Mais comme pour en faire la comparaison il ne nous reste de bien complet que Platon & Xénophon ; je dis, & il est clair, qu'on doit plustost comparer la Cyropédie avec les mémoires de Socrate dressez par Xénophon, qu'avec les dialogues de Platon, bien que dans ceux-ci on ne laisse pas de trouver les mesmes choses lorsqu'on y regarde de près. C'est donc dans le Socrate de Xénophon qu'il faut chercher les sentiments dont Xénophon a rempli la Cyropédie, parce que cette voye est la plus courte, & parce qu'il est naturel que Xénophon ait rendu Socrate comme il l'a compris.

Tout le monde sçait que ces deux hommes célebres ont esté disciples de Socrate ; tous deux ont reçû de luy les principes de sa morale, & tous deux dans des ouvrages immortels, les ont transmis à la postérité. Mais comme ces principes avoient fait sur leur esprit des impressions différentes, ils les ont rendus différemment chacun selon sa maniére de se les approprier. Et

c'est sans doute une sorte d'étude très-agréable & très-utile en mesme temps, que d'observer avec soin comment les mesmes discours prennent un tour & un air si différent, suivant la différence des personnes qui les entendent; à peu près comme les mesmes plantes ont plus ou moins de force & de beauté, selon la nature des terres où elles sont cultivées. Socrate ayant trouvé la philosophie toute occupée à la contemplation de la nature, & dans des recherches plus capables d'attirer l'admiration des hommes, naturellement amoureux de ce qu'ils ignorent, qu'elles ne servent à establir leur véritable félicité; Socrate, dis-je, fut le premier qui luy fit tourner les yeux du costé de la morale, & qui songea uniquement à rectifier les mœurs des hommes, comptant pour rien la gloire de satisfaire leur curiosité. Il sçut donc dans la connoissance de l'homme mesme trouver l'idée de sa perfection, & s'attachant à suivre cette idée, comme on suit un guide éclairé, il sçut parvenir à la source du vray bonheur. Platon qui avoit admirablement bien compris toute l'estenduë de ses principes, les a expliquez d'une façon très-claire dans son Dialogue sur la Justice, qu'on nomme communément la République. Il y compare chaque homme avec une République entiére; & comme le bonheur d'un estat consiste dans la correspondance mutuelle de toutes ses parties, & dans une parfaite subordination, de mesme dans chaque personne en particulier, la vertu & le bonheur viennent, selon luy, de la mesme cause, sçavoir de l'ordre que les facultez de l'ame doivent garder entre elles, & de la dépendance où elles doivent estre l'une de l'autre. Car il y enseigne que l'ame, toute simple qu'elle est, peut avec raison estre considérée comme estant composée de trois parties, qui sont comme autant de principes différents, d'où naissent tous les mouvements & toutes les actions qu'on peut imaginer dans la conduite de la vie. La premiére de ces trois parties est l'entendement, νοῦς, à qui il appartient de regler toutes les autres. La seconde est celle qui, capable de mouvements impétueux, est par elle-mesme indifférente au bien ou au mal, & suit la détermination qu'on luy donne, soit que cette détermination vienne de la raison, soit qu'elle vienne des passions. Et la troisiéme est

celle où résident toutes les passions, qui peu d'accord entre elles, & avec les autres parties, se déchirent mutuellement, & veulent se rendre maistresses au lieu d'obéir. La perfection de l'homme, selon Socrate, & l'origine de son bonheur consiste dans le pouvoir qu'exerce sur les autres parties l'entendement, cette émanation de la Divinité, ce démon familier qui, par un privilége spécial de la nature humaine, nous est donné en naissant, pour tenir toûjours la bride, & régler toutes les actions de nostre vie : & c'est pour soûmettre les passions qu'il a droit de mettre de son costé les forces de la partie irascible, comme la souveraine puissance dans un Estat employe la force militaire & les armes pour tenir dans le respect des sujets toûjours prests à se soûlever, toûjours en garde elle-mesme pour s'empêcher d'estre vaincuë & mise aux fers par les passions, comme par une populace rebelle & insensée. De ce principe bien développé, & mis, pour ainsi dire, sous les yeux par des images sensibles, on peut tirer sans peine, après Platon, les définitions de toutes les vertus & de tous les vices, & des regles infaillibles pour juger du mérite de chaque chose, mesme de celles qui s'attirant le plus l'admiration des hommes, semblent éblouir leur raison, & la mettre hors d'estat de leur donner leur juste prix. Et le chemin marqué par la lumiére de ce flambeau, conduit les hommes au plus haut point de perfection, où ils puissent naturellement arriver.

Tel est en abrégé le fondement de tous les discours de Socrate. Tout ce qu'on y apperçoit de beautez, ne sont que des rayons qui partent de ce principe si fecond & si lumineux. Et c'est une erreur de croire que dans les Dialogues de Platon, Socrate, qui fait presque par-tout le premier rôle, ne se découvre jamais, & que content d'avoir jetté son adversaire dans de nouvelles obscuritez, il garde pour luy seul la connoissance de la vérité, sans se mettre en peine de la faire passer dans l'esprit des autres, ni de lever des difficultez qu'il n'a fait que rendre plus grandes par l'adresse de ses demandes, & par la subtilité de ses objections. Car dans le Dialogue où Platon le fait parler sur la justice, c'est-à-dire, sur le fondement de toute la Morale, il démêle très-

nettement ses pensées; il expose sans déguisement le fonds de ses principes, & l'on n'a peut-estre pas un autre ouvrage, où l'esprit soit conduit avec plus de précision & de clarté. Et si dans les autres Dialogues l'ironie, cette figure favorite de Socrate, & qu'il employe si heureusement à réfuter les opinions ridicules des sophistes, ne luy permet pas toûjours d'establir luy-mesme sa doctrine; il ne faut que se ressouvenir de celuy-ci, pour voir d'un coup d'œil, & suppléer ce qui n'est pas peut-être assez exprimé. Mais revenons à Xénophon.

J'ai souvent esté tenté de croire qu'il avoit composé la Cyropédie pour redonner la doctrine de Socrate à sa maniére, comme Platon dans le Dialogue de la République l'a redonnée selon qu'elle luy avoit frappé l'esprit. Et pour dire la vérité, s'il a eu en vûë d'ecrire à l'envi de Platon, comme on peut assez aisément se le persuader, on luy doit la louange d'avoir bien sçû de quelle maniére il devoit s'y prendre pour réüssir à faire un ouvrage, qui pût trouver ses partisans. Car comme dans le Dialogue de Platon sur la justice, il n'y a que peu d'interlocuteurs, & que Socrate y parle presque seul, depuis le commencement jusqu'à la fin; apparemment Xénophon aura crû pouvoir de son costé arrester l'attention des hommes, & faire quelque chose de parfait pour la forme, s'il présentoit dans une narration élegante & variée, des faits historiques dont la lecture eût des charmes par elle-mesme, avec des entretiens amenez à propos, & qui fussent remplis d'enseignements à la portée de tout le monde, & débitez d'une maniére agréable & sans affectation. En un mot, il aura crû que si dans la mesme composition, il réunissoit la douceur d'un récit noble & poli, les graces du Dialogue & la solidité des préceptes, il pourroit ou égaler ou surpasser l'ouvrage de Platon, qui n'offre à l'esprit du lecteur, qu'une de ces trois choses, c'est-à-dire, un très-beau Dialogue. Il a bien compris que les hommes aiment naturellement les histoires, & que d'ailleurs ce qui se dit comme par occasion & sans dessein, s'empare plus agréablement de leur imagination, que ce qui est proposé d'une façon directe & sans art. Par ce moyen-là Xénophon a donné de l'ame & du mouvement à la

République de Socrate, telle qu'il l'a imaginée, & il a rempli autant qu'il estoit en luy, le désir que ce Philosophe fait voir au commencement du Timée, où il s'explique sur le plaisir qu'il auroit à voir tout ce grand corps en mouvement, comme un homme qui regardant des animaux en peinture, leur souhaite de la vie & de l'action.

Quoy qu'il en soit de ce dessein de Xénophon, que je mets au rang de ces pensées qui viennent quelquefois aux gens de Lettres, & qu'il est plus aisé de sentir, que de prouver aux autres ; on doit convenir que la philosophie de Socrate avoit jetté dans l'esprit de Platon des racines bien plus fortes & bien plus profondes, que dans celuy de Xénophon. Je n'en veux donner qu'un exemple, mais il est assez sensible pour faire entendre en peu de mots ce que je veux dire.

Les sciences où la méditation a beaucoup de part, comme sont la science des Nombres & la Géométrie, ont deux usages, dont l'un regarde la perfection des arts, l'autre consiste à éloigner l'ame du commerce des sens, à détourner ses yeux des objets matériels, par l'habitude d'envisager des véritez abstraites ; & de mettre ainsi l'homme autant qu'il se peut pendant le cours de cette vie mortelle, dans l'estat de perfection où l'ame se trouvera, lorsque dégagée du corps comme d'une prison, elle sera renduë à elle-mesme ; lorsque ne tenant plus rien de la contagion que cette partie mortelle fait passer jusqu'à elle, libre du trouble des sens, elle contemplera dans un repos entier les véritez éternelles, dont elle n'a ici qu'une très-foible connoissance. Tout le systême de Socrate conduit les hommes à considérer les sciences élevées par rapport à ce dernier usage. Et c'est aussi de cette façon, que dans le septiéme livre de la République, Socrate en approuve l'étude & les recherches. Xénophon au contraire, bien qu'éclairé des mêmes lumiéres que Platon, n'en tire pas les mesmes conséquences. Et lorsque dans le recueil des dits de Socrate, il le fait parler sur la Géométrie, ou sur l'Arithmétique, vous n'y trouverez rien qui ne soit commun, ni qui passe l'usage ordinaire. Xénophon n'a pas porté plus loin ses vûës, soit qu'accoustumé aux affaires, & peu né pour le repos

de la meditation, il n'ait pas crû nécessaire de quitter les routes battuës, soit qu'il n'ait pas espéré de remporter le prix dans une carriére que Platon avoit fournie si glorieusement, soit qu'en effet l'estenduë de son esprit eût des bornes, & que mal-aisément il pût suivre un systême dans des conséquences un peu recherchées. Car pour envisager une vérité & en soûtenir toutes les conséquences, il ne faut pas avoir les yeux de l'esprit moins perçants, ni moins assûrez, que le devroient estre les yeux du corps pour soûtenir tout l'éclat d'un corps lumineux comme le soleil. Et c'est l'avantage qu'on ne peut refuser à Platon.

Cette inégalité d'esprit & d'intelligence se remarque tous les jours dans les personnes qui font les mesmes estudes. Ainsi de deux hommes qui s'attacheront à lire les Dialogues de Platon, l'un né pour les réflexions & les vûës de la haute Philosophie, s'en rendra propres tous les principes, & sans négliger les beautez du langage & le tour du Dialogue, se remplira l'esprit du plan tout entier de sa Dialectique ou de sa Morale; l'autre n'entrera que dans ce qu'il trouvera de plus aisé, il en choisira des traits, & l'esprit plein des grandes beautez qu'il aura remarquées, soit dans les exordes, soit dans certains endroits plus travaillez que les autres, il ne laissera pas de dire des choses qui parmi les gens du monde le feront passer pour un homme versé dans la Philosophie des anciens, mais qui, parmi les vrais sçavants, ne le feront passer que pour un homme du monde qui a pris une teinture de Philosophie.

C'est de cette sorte qu'on peut imaginer le génie de Xénophon; & c'est avec ces dispositions qu'il a recueilli les Dits mémorables de Socrate, qui n'ont servi que de matériaux pour la composition de la Cyropédie. Mais si de la Philosophie de Socrate il ne nous restoit que l'un & l'autre de ces ouvrages, on auroit aujourd'hui bien de la peine à la démêler. Il faudroit estre encore plus intelligent, que le seroit un Architecte, qui sur la moindre partie d'un monument antique qui se seroit conservée entiere, pourroit marquer les proportions justes de tout l'édifice. Il faudroit, par exemple, deviner tout ce que j'ai dit en parlant de la République, d'après ce seul morceau qui se trouve

au livre ſixiéme de la Cyropédie, lorſqu'Araſpe fait à Cyrus un aveu de ſa foibleſſe, & confeſſe que ſa vertu n'a pû reſiſter à l'impreſſion que la vûë de Panthée a faite ſur ſes ſens. « J'é- » prouve, dit-il, ſenſiblement que j'ai deux ames. C'eſt une nou- » velle Philoſophie que l'Amour, ce grand ſophiſte, m'a enſei- » gnée. En effet, ſi je n'avois qu'une ame, la meſme ne pourroit » pas eſtre enſemble & bonne & mauvaiſe, ni en meſme temps » aimer le bien & le mal, ni vouloir tout à la fois faire une meſ- » me choſe & ne la pas faire. Cela prouve clairement que j'ai deux » ames. Quand la bonne eſt la plus forte, elle fait le bien. Quand » la mauvaiſe a l'avantage, elle entreprend des actions vicieuſes. » Maintenant que je vous ai à mon ſecours, dit-il à Cyrus, ma » bonne ame eſt la plus puiſſante. »

Il faudroit de meſme, de ce qu'on trouve dans Xénophon ſur la nature de l'ame, venir de proche en proche à toutes les autres preuves de ſon immortalité, que Socrate en apporte dans Platon. Car Cyrus au lit de la mort, parle à ſes enfants ſur ce ſujet, conformément en partie à ce qu'on lit dans le quatriéme livre des Dits mémorables de Socrate, & à ce qu'on voit plus au long dans le Philébe, dans le dixiéme livre des Loix de Platon, & dans l'Oraiſon de Cicéron pour Milon, où cet orateur s'approprie ce qu'il avoit lû dans Platon, dont les ſentiments, qui ne ſont autres en morale que ceux de Socrate, eſtoient pour luy des oracles. Voici l'endroit tout entier tel que Monſieur Charpentier de l'Académie Françoiſe, l'a rendu en noſtre langue, & dont j'ai ſuivi la traduction dans tout ce que j'ai rapporté de Xénophon. Il eſt aiſé d'y reconnoiſtre l'opinion de Socrate ſur la nature de l'Ame, & les meſmes diſcours que Socrate condamné par la pluralité des voix, adreſſa à ceux de ſes juges, qui avoient donné leurs ſuffrages en ſa faveur. Ce qui ſert encore extrêmement à prouver ma conjecture. « Mes Enfants, dit Cyrus, je n'ai jamais pû croire que l'Ame » vêcuſt tandis qu'elle eſt dans un corps mortel, & qu'elle mou- » ruſt, lorſqu'elle s'en ſepare. Je vois bien que tandis qu'elle eſt » avec lui, c'eſt elle qui le fait vivre & mouvoir. Mais je ne puis » croire qu'elle ceſſe d'entendre & de raiſonner, quand elle s'eſt

détachée

détachée de ce corps, qui de soi-même est incapable de raisonnement & de discours. Au contraire quand l'esprit est pur & séparé de la matiére, c'est alors que ses connoissances sont plus nettes, & que son intelligence est plus éclairée. Considérez aussi que quand le corps se dissout, chaque partie de sa substance retourne visiblement à son semblable. Il n'y a que l'ame seule qui ne se voit point, ni tandis qu'elle est icy, ni tandis qu'elle en part. » Et après quelqu'autre propos, il adjoûte: « Si donc ces choses sont de la sorte, si mon ame ne fait que quitter mon corps, faites pour l'amour d'elle ce que je vous dis. Que si je suis trompé dans ma croyance, & qu'il ne reste plus rien de moy après ma mort, du moins craignez les Dieux qui ne meurent point, qui voyent tout, & dont la puissance est infinie. »

Pour entendre bien ces deux endroits, & y découvrir parfaitement la doctrine de Socrate, jusqu'au point de la réduire en systeme, combien faut-il avoir donné de temps & d'application à la lecture du Timée, du Phédon, du Ménon, de la République, du Phédrus, du Gorgias, & des autres ouvrages de Platon que j'ai déja citez?

Voilà quelques échantillons du Socrate de Platon dans la Cyropédie. Dans tout le reste c'est le Socrate de Xénophon, tel qu'il l'a rendu dans les quatre ou les cinq livres des Dits mémorables: ou si l'on y retrouve encore en quelques endroits des morceaux de la République, c'est avec la différence qui du génie des disciples a passé aux leçons du maistre, quand les disciples les ont redonnées.

Socrate dans le Dialogue sur la justice estant obligé par son sujet à tracer le plan complet d'une République pour y remarquer en quoy consiste la justice, afin qu'après l'avoir vûë en grand dans un Estat, il pût dans chaque homme la reconnoistre aux mesmes marques, bien qu'en raccourci; de mesme, dit-il, que quelqu'un qui auroit à lire de petits caractéres, les liroit plus aisément, s'il avoit vû la mesme chose écrite en caractéres plus grands: Socrate, dis-je, dans Platon, a formé sa République de sorte, qu'il ne s'est pas contenté d'élever les hommes à une vie

dure & pénible pour en faire de bons soldats; il a songé à en faire des hommes sages, & capables de gouverner les autres, selon les plus grandes vûës de la Philosophie; persuadé que le monde ne seroit heureux que sous la conduite d'un Philosophe. Xénophon de son costé a imaginé l'éducation des Perses à peu près la mesme. Dans son plan, non plus que dans celuy de Platon, l'éducation des hommes n'est point arbitraire, ni abandonnée aux soins d'une famille ignorante; mais c'est l'un des plus grands objets de l'attention que les magistrats doivent avoir au bien public. Ils veulent tous deux que d'âge en âge on entre comme dans différentes classes, supposé qu'on en soit jugé capable, ou qu'on soit rejetté, si l'incapacité se fait sentir: afin que par toutes ces diverses épreuves estant parvenus à un âge mûr, il s'éleve des hommes capables de se bien gouverner eux-mesmes, & de bien gouverner les autres. Le soin d'enseigner les enfants d'une maniére conforme à la foiblesse de leur âge, & de leur mettre dans l'esprit insensiblement & comme par divertissement les principes de tout ce qu'ils doivent sçavoir un jour; ce soin, dis-je, est le mesme de part & d'autre. Et l'on peut croire que tout cela est proposé par Xénophon dans sa Cyropédie, comme Socrate dans le premier Alcibiade imagine à sa fantaisie une éducation très-parfaite, qu'il dit estre celle des Princes Perses, pour piquer par là l'émulation d'Alcibiade, & luy faire comprendre la différence d'une éducation parfaite, à celle qu'il a reçûë de son tuteur Périclès. Platon & Xénophon, après Socrate, estoient persuadez que ce qui décide du reste de la vie en bien ou en mal, c'est le premier âge des hommes, & les impressions que la vertu fait dans leur esprit & dans leur cœur, lorsqu'encore tendres & flexibles, ils sont capables de tout ce qu'on veut leur inspirer. Et c'est peut-estre pour cette raison que Xénophon ayant résolu de prendre Cyrus au berceau, & de le conduire jusqu'aux derniers moments de sa vie, n'a point nommé son ouvrage l'histoire de Cyrus, mais l'éducation de Cyrus; *la Cyropédie*, comme pour faire entendre, que la premiére éducation que Cyrus avoit reçûë dans son enfance, avoit produit en luy tout ce que le monde y avoit admiré depuis. Cependant

Xénophon n'ayant pris dans les idées de Socrate que ce qui tourne les hommes à la patience & à la force du courage, & ne songeant non plus que Minos & Lycurgue, qu'à les préparer aux travaux de la guerre par les exercices du corps, sans cultiver en eux par la Musique & les autres arts libéraux, cette partie de l'ame qui produit les vertus de toute espece ; il a suivi Socrate à la vérité, mais il ne l'a suivi que dans le chemin le plus aisé, & au lieu de songer à faire des hommes, il n'a songé qu'à faire des soldats. Aussi Platon dans le troisiéme livre des Loix, peut-estre ayant en vûë la Cyropédie de Xénophon, convient que Cyrus avoit esté grand capitaine, & grand amateur de son pays, mais il lui refuse l'avantage d'avoir eû une éducation entierement bonne.

On m'objectera peut-estre touchant ce que j'ai dit de la maniére dont la mesme doctrine de Socrate a esté renduë par deux grands hommes ; que Platon preste souvent ses propres idées à Socrate, & qu'il suivoit luy-mesme la méthode des sophistes dont j'ai parlé au commencement de ce discours, lorsque pour rendre ses vûës plus recommendables, il les suppose de Socrate. Cette objection n'est pas nouvelle, mais elle est frivole. Car au travers de ce qui nous reste dans Xénophon, il est aisé maintenant de voir que Socrate a pû penser consequemment tout ce que Platon luy fait dire ; & si l'on fait attention sur l'Apologie de Socrate, telle qu'on l'a dans Platon, l'on y retrouvera les plus sublimes principes de morale, ou du moins les conséquences immédiates. Et que cette Apologie soit conforme aux discours que Socrate prononça en effet, Xénophon semble le dire luy-mesme, lorsqu'il convient que d'autres ont égalé la grandeur des choses que Socrate dit devant ses Juges. Ce qui certainement ne peut pas tomber sur l'Apologie de Socrate que Lysias avoit composée.

Du reste, il ne faut qu'ouvrir la Cyropédie pour y trouver quelques endroits des mémoires de Socrate écrits par Xénophon. Par exemple, sur les devoirs de l'amitié fraternelle, sur la force de l'amour, sur les vertus œconomiques dans un général d'armée, sur les connoissances qui luy sont nécessaires, & sur

mille autres ſujets dont le détail ſeroit infini & ennuyeux. Il arrive meſme quelquefois à Xénophon de ne pas changer le tour du dialogue, & de rendre preſque mot à mot dans la Cyropédie ce qu'on lit dans les Dits mémorables de Socrate. Témoin l'endroit où Cambyſe parle de l'art militaire. Je le rapporteray en partie, comme il eſt dans l'un & dans l'autre de ces ouvrages. Dans les Mémorables au livre troiſiéme, Socrate s'addreſſant à un jeune homme, qui avoit eu un maiſtre dans la ſcience de la guerre, luy demande ce que ſon maiſtre luy a enſeigné. Le jeune homme lui reſpond, « qu'il lui a fait voir ſeulement l'ordre » qui ſe doit tenir dans une armée, ſoit p[illegible]r marcher, ſoit pour » camper, ſoit pour combattre. Mais ce n'eſt-là, dit Socrate, qu'u- » ne petite partie de la charge d'un général. Il faut outre cela qu'il » ſoigne aux appareils de la guerre; qu'il fourniſſe les ſoldats de » munitions néceſſaires; qu'il ſoit inventif, laborieux, diligent, » patient, d'eſprit vif; qu'il ſoit doux & rigoureux tout enſem- » ble; qu'il ſçache conſerver ſon bien & prendre celuy d'autruy; » qu'il prodigue & qu'il pille; qu'il ſoit libéral & avare; qu'il ſoit » retenu & entreprenant: enfin qu'il ait mille autres qualitez na- » turelles & acquiſes. » Le jeune homme enſuite, pour montrer à Socrate un échantillon de ce qu'il ſçait, lui dit, « que ſelon le ſen- » timent de ſon maiſtre il faut toûjours placer les meilleurs ſoldats aux premiers & aux derniers rangs; » ſur quoy il apporte des raiſons qui paroiſſent bonnes. « Il vous a donc appris, dit Socrate, » à connoiſtre les bons & les mauvais ſoldats. Certes, repliqua » le jeune homme, il ne m'a point appris ce que vous dites. Mais » enfin, reprend Socrate, lorſque ce maiſtre vous a montré les » différentes façons de ranger une armée, vous a-t-il dit quand » il faut ſe ſervir des unes & des autres? Nullement, reſpondit-il. » Cependant, reprit Socrate, c'eſt ſelon les occaſions qu'il faut » changer l'ordre. Quoy qu'il en ſoit, dit le jeune homme, il ne » m'a rien expliqué de tout cela. »

L'endroit paralléle de la Cyropédie, eſt celuy-ci. A la fin du livre premier, lorſque Cambyſe conduit Cyrus ſur les confins de la Perſe; Cyrus entre autres choſes dit à Cambyſe, » Un » jour, quand je vous priai de donner quelque récompenſe à ce-

luy qui m'avoit enſeigné l'art militaire, après m'avoir accordé « ce que je vous demandois, vous m'interrogeâtes ſi ce maiſtre « m'avoit fait quelques leçons d'œconomie; car les ſoldats, me « dites-vous, ont beſoin des meſmes choſes que les ſerviteurs dans « une famille. (Il faut remarquer en paſſant ce trait répété tant « de fois par Socrate;) « & après que je vous eûs confeſſé qu'il ne m'en avoit pas dit un mot, vous me demandâtes s'il m'a- « voit diſcouru des moyens pour préſerver une armée des mala- « dies. . . . Je vous confeſſai encore qu'il ne m'en avoit point par- « lé. . . . Ce qui vous donna ſujet de me demander, quelles cho- « ſes donc il m'avoit enſeignées, à quoy je vous reſpondis qu'il « m'avoit ſeulement enſeigné les ordres de batailles. Ce qui vous « fit rire d'abord, & vous me montrâtes enſuite qu'il n'y avoit « pas grande utilité à une armée, quand elle ſçauroit ſe ranger en « bataille le mieux du monde, ſi elle manquoit de proviſions, ou « de ſanté, ou d'adreſſe, ou d'obéïſſance. «

Il faudroit tranſcrire tout cet entretien qui eſt très-long, & dont tous les points ſont traitez conformément à ce qu'on lit dans les choſes mémorables de Socrate, & dans quelques endroits de la République de Platon, & ce ſeroit un travail peu ſuſceptible d'agrément, & par conſéquent toûjours trop long. Il me ſuffira d'avoir eſtabli ce qui me paroît le plus approchant de la vérité, & d'avoir par une preuve nouvelle appuyé un ſentiment qui eſt celuy de Cicéron, & des plus grands critiques. L'attention des lecteurs aux livres que j'ai indiquez, en fera une eſpece de démonſtration; & je me flatte qu'on aura de la peine à n'eſtre pas étonné que perſonne juſqu'à préſent n'ait examiné de cette maniére la Cyropédie.

Xénophon meſme au huitiéme livre ſemble avoir voulu faire comprendre ſon deſſein; car dans un entretien entre Cyrus, Gobryas & Hyſtaſpe, Gobryas ayant fait une reſponſe très-digne d'un philoſophe, Cyrus ſe tournant vers Hyſtaſpe, « Eh bien, luy dit-il, avez-vous entendu le raiſonnement de Gobryas? « Oui, certes, reſpondit Hyſtaſpe, & s'il en fait ſouvent de ſem- « blables, je rechercherai pluſtoſt ſa fille, (car il s'agiſſoit de le « marier) que s'il me promettoit beaucoup d'or & d'argent. Oui, «

» oui, repartit Gobryas, j'ai plusieurs semblables discours par écrit,
» que je vous communiquerai volontiers. » Ne peut-on pas croire avec raison que par ces discours, Xénophon dans le personnage de Gobryas veut parler des Dits mémorables de Socrate, dont la comparaison qu'on en peut faire avec la Cyropédie, prouve manifestement qu'ils en sont les matériaux. Mais outre la doctrine de ce Philosophe, qui fait le fonds de la Cyropédie, Xénophon n'a pû se refuser à luy-mesme le plaisir d'y jetter l'histoire & la cause de sa mort. Cyrus ayant avec luy le roy d'Armenie, qu'il avoit fait prisonnier, & Tigrane fils de ce roy, adresse la parole à Tigrane, & luy dit : « Qu'est devenu ce galant homme
» qui venoit autrefois à la chasse avec nous, & de qui tu faisois tant
» d'estat? Hélas, répondit Tigrane, estes-vous le seul qui ne sça-
» chiez pas son infortune, & avec quelle rigueur mon pere l'a traité.
» Et pour quelle occasion, dit Cyrus. Il s'estoit figuré, qu'il me
» donnoit de mauvais conseils, respondit Tigrane ; cependant il
» estoit si homme de bien, qu'estant près d'expirer, il me manda,
» & me dit ces propres paroles ; Que ma mort, Tigrane, ne vous
» soit point un sujet de vouloir mal au Roy ; il ne l'a pas fait par
» méchanceté, mais sur une fausse opinion, & j'estime que ce qu'on
» fait par ignorance, on le fait contre son gré (remarquez ce prin-
» cipe de Socrate.) Ah ! l'excellent personnage, s'écria Cyrus. Et
» aussi-tost le roy d'Arménie voulant se défendre, parla ainsi :
» Quand un mari poignarde celui qui cajole sa femme, ce n'est pas
» qu'il soit fâché qu'elle se polisse l'esprit dans ces sortes de con-
» versations galantes, mais il croit qu'on luy dérobe l'amour qu'el-
» le doit avoir pour luy. J'ai eu pareillement de la jalousie contre
» cet homme-là, parce qu'il me sembloit que mon fils luy por-
» toit plus d'honneur qu'à moi-mesme. Prince, luy dit Cyrus, tu
» as les sentiments ordinaires de tous les hommes. Mais toy, Ti-
» grane, il faut que tu excuses ton pere.

Peut-on avec une connoissance médiocre de Platon & de Xénophon, ne pas reconnoistre dans cette histoire l'aventure de Socrate un peu déguisée ; luy, qui, selon les propres termes de Xénophon, mourut accusé de ce « que persuadant aux jeunes gens qu'il estoit le plus sage de tous les hommes, & le plus capable

de mettre les autres dans le véritable chemin de la sagesse, ils « croyoient que tout le monde n'estoit rien en comparaison de « luy. » C'estoit-là, en effet, son crime. Les autres crimes qu'on luy imputoit n'estoient que des prétextes pour le punir de celuy-là. Mais en examinant de près cet endroit de Xénophon, ne pourroit-on pas, dans l'avis que Cyrus donne à Tigrane d'excuser la faute de son pere, imaginer un reproche tacite à Platon, d'avoir trop mis en jour la honte de son pays & le crime de ses citoyens dans la condamnation de Socrate? Car je n'ignore pas l'opinion commune touchant la mesintelligence de Platon & de Xénophon. Cette opinion est principalement fondée sur quelques fragments de lettres attribuées à ce dernier, peu dignes de luy, & qui ne sont peut-estre pas plus véritables, que la plus-part des lettres qui passent pour estre de ces temps-là. Il est certain d'ailleurs que Xénophon dans le livre troisiéme des Mémoires de Socrate a nommé Platon avec distinction. Socrate, dit-il, affectionnoit Glaucon, à cause de Platon & de Charmide. Ce Glaucon estoit frere de Platon. Mais quelque opinion que l'on ait sur la prétenduë jalousie qui divisoit ces deux grands hommes, si dans Xénophon elle a produit la pensée d'écrire les Discours mémorables de Socrate, & d'après eux la Cyropédie, il faut convenir avec un ancien, que

La noble jalousie est utile aux mortels.

HISTOIRE

DE ZARINE ET DE STRYANGE'E.

Par M. Boivin l'Aisné.

L'Histoire de la Reine Zarine & du Prince Stryangée qui se tua d'amour pour elle, paroîtra neuve à plusieurs: mais quoyque personne presque n'en ait encore entendu parler, cependant elle est très-ancienne, & il n'y a rien qui n'en soit tiré

d'auteurs originaux. Le principal canevas eſt un morceau qui nous reſte du premier livre des hiſtoires de Nicolas de Damas ſurnommé le Peripatéticien, ami particulier d'Auguſte & d'Herode le Grand. Il ſe trouve dans les Extraits de l'Empereur Conſtantin Porphyrogénéte, qui ont eſté donnez au public, & traduits en latin par le ſçavant Henri de Valois, lequel y a joint ſes excellentes notes. Il y a indiqué le bel éloge qui eſt fait de cette Reine par Ctéſias dans Diodore, l. 2. chap. 11. pag. 84. & pluſieurs autres endroits. J'ai mis tout cela en œuvre, & j'y ai adjoûté divers éclairciſſements que j'ai crû néceſſaires.

Quoyque pluſieurs de ces fragments ne fuſſent qu'à peine reconnoiſſables, parce que ce n'eſtoient quelquefois que de bréves citations qui ne faiſoient pas meſme un ſens parfait, & qui ne marquoient aucun nom propre; il eſt pourtant viſible qu'ils ſe ſont renouez d'eux-meſmes, & ſe ſont rajuſtez ſi naturellement à cette narration, que l'on ne peut pas douter qu'ils n'en fuſſent, deſorte que nous l'avons aujourd'huy preſque complette. Nous ne ſçavons pourtant point de quelle maniére Zarine a reçû la nouvelle de la mort de ſon amant. L'exact Henri de Valois nous apprend qu'il manquoit-là deux pages dans le manuſcrit unique ſur lequel il nous a donné les extraits de Porphyrogénéte.

Ce ſujet au reſte ſemble fait exprès pour eſtre la matiére d'une tragédie, & je ne doute point que quelque excellent Poëte n'en ſoit tenté. Tout y eſt illuſtre. Les principaux perſonnages ſont des Rois & des Héros de l'antiquité. L'exemple d'un amant qui ſe tuë ſur un refus, eſt un événement ſingulier, autant rare dans l'exécution que frequent en la bouche des amants vulgaires. Mais ſur-tout les ſentiments héroïques de la Reine Zarine, amante paſſionnée, ſont quelque choſe de ſi admirable, qu'ils donnent de la jalouſie non ſeulement aux Philoſophes, mais aux Chreſtiens. Il eſt impoſſible d'entendre raiſonner une Princeſſe Sacide, une Scythe avec tant de bon ſens, d'eſprit, de politeſſe & de vertu, ſans que nous ayons honte de nous-meſmes & de nos foibleſſes.

Empire des Scythes.

Les Scythes ont poſſedé pluſieurs fois l'Empire de l'Aſie. Juſtin dès le commencement de ſon livre parle de leur Roy Tanaïs,

Tanaïs, contemporain de Véxores Roy d'Egypte. Il dit au second livre que l'Asie a esté tributaire des Scythes pendant 1500. ans, & que c'est Ninus Roy des Assyriens qui l'en a affranchie le premier.

Strabon l. 15. atteste qu'Idanthyrsus le Scythe avoit conquis l'Asie jusques en Egypte.

Arrien, en ses Parthiques dans Photius, prétend que les Parthes sont une Colonie des Scythes, qui quittérent leur patrie sous Jandysus Roy des Scythes du temps de Sésostris.

Il se peut faire que ces trois auteurs parlent d'un mesme fait, & que Tanaïs, Idanthyrsus & Jandysus soient les différents noms d'un mesme Roy, comme Véxores & Sésostris passent pour un mesme Roy d'Egypte.

Mais Hérodote l. 1. c. 103. parle d'un temps tout différent, & beaucoup postérieur, qui est celuy dont il est ici question. Il dit donc que les Scythes sous leur Roy Madyès conquirent l'Empire des Médes sur Cyaxare, & qu'ils furent les maistres de toute l'Asie pendant 28. ans. C'est à la fin de ces 28. ans qu'arriva l'histoire de Zarine.

Il est à propos de fixer un peu davantage cette Chronologie.

Cyaxare a regné quarante ans, il a commencé l'an 634. avant l'ére vulgaire de la naissance de N. S. il a fini l'an 594. Cyaxare.

Les vingt-huit ans de l'Empire des Scythes font partie des quarante du regne de Cyaxare, & commencent aussi l'an 634. avant N. S. car Cyaxare devint leur tributaire dès sa premiere année. Il secoua le joug vingt-huit ans après, & par conséquent l'an 606. avant N. S. La guerre entre luy & Zarine a duré deux ans. Ainsi la paix se fit l'an 604. Ce fut en cette mesme année 604. qu'une troupe de Scythes chassez de leur pays se réfugia chez Cyaxare, qui les employa pour montrer à tirer de l'arc aux jeunes Seigneurs Médes. Mais ensuite s'emportant contre eux de ce qu'ils ne luy avoient pas fourni de la venaison un certain jour, ils se vengérent par une cruauté sur un de leurs disciples qu'ils luy firent manger, & se sauvérent en Lydie chez Alyatte, pere de Crésus, ce qui fut cause de la guerre des Médes en Lydie, où Cyaxare commandoit en personne ses armées

contre Alyatte, tandis que Stryangée ſon gendre faiſoit la guerre chez les Parthes contre Zarine avec une autre armée.

Cyaxare eſt le plus grand des Empereurs Médes, comme dit Hérodote. Il eſt appellé Aſtybaras ou Aſtybarnas par Ctéſias dans Diodore. Il eſtoit fils de Phraortes & petit fils de Déjocès. Tous ces Rois ont pluſieurs noms, & tout-à-fait différents, non ſeulement ſuivant chaque langue, mais ſouvent en la meſme, ſuivant les divers auteurs qui en parlent. C'eſt ce qui rend leur hiſtoire fort difficile. On prétend que Cyaxare & Aſſuérus ſont un meſme nom qui ſe donne à tous les Rois Médes. Il eſt certain que Déjocès eſt appellé Cyaxare dans Diodore de Sicile, qui cite meſme cela d'Hérodote, dont il s'écarte en changeant le nom propre. L'opinion commune eſt auſſi qu'Aſtyage fils de Cyaxare s'appelloit Aſſuérus, ou Cyaxare comme ſon pere, & il doit eſtre l'Aſſuérus mari d'Eſter. La Chronologie le fait voir. Outre cela Darius le Méde dans Daniel chap. 5. & 6. eſt le Cyaxare de Xénophon livre 8. de la Cyropédie, comme Joſéphe l'inſinuë livre 11. ch. 12. mais pour éviter cette confuſion de noms, tenons nous en ici à ceux d'Hérodote.

Mort de Phraortes.

Phraortes pere de Cyaxare fut tué devant Ninive qu'il avoit aſſiégée, & ce fut l'an 634. avant noſtre ére. Nabuchodonoſor Ciniladan poſſedoit alors Ninive, car il eſtoit Roy des Aſſyriens & des Babyloniens. Il avoit commencé l'an 647. avant N. S. Labopolaſſar qui eſt Nabuchodonoſor qu'on appelle le pere, luy ſucceda l'an 625. & Labocolaſſar qui eſt Nabuchodonoſor le fils & ſurnommé le Grand, ſucceda à ſon pere l'an 604. Tout cela eſt conſtant par l'ére de Nabonaſſar, qui eſt la plus certaine de toutes les éres, & qui a eſté inventée exprès par les Mathématiciens. Ce fut donc Ciniladan qui tua Phraortes.

Le premier exploit de Cyaxare fut de raſſiéger Ninive tout de nouveau pour venger la mort de ſon pere, mais il ne put prendre cette place pour lors. Car il fut contraint de lever le ſiége pour aller s'oppoſer aux Scythes, qui eſtoient entrez en armes dans ſes eſtats.

Madyès.

Madyès fils de Protothyès, eſtoit Roy des Scythes de devers

le Tanaïs. Il chassa de l'Europe les Cimmériens ; & les ayant poursuivis jusques dans la Médie, où ils s'estoient réfugiez, il y entra avec eux. Cyaxare estant accouru pour luy donner bataille, la perdit, & devint tributaire des Scythes, qui par ce seul coup se rendirent maistres de tout l'Empire des Médes.

Madyès traversoit déja la Palestine pour passer en Egypte, quand Psammitique Roy d'Egypte qui venoit de prendre Azot ville de Syrie, après un siége de vingt-neuf ans, trouva moyen de conjurer cet orage, en arrestant ce conquérant Scythe à force de présents & de priéres. Psammitique.

Quelques Scythes en s'en retournant pillérent le temple de Vénus Uranie dans la ville d'Ascalon.

D'autres s'emparérent de la ville de Betsan, qu'on dit avoir esté autrefois la fameuse Nyse de Célésyrie fondée par Bacchus, & luy donnérent le nom de Scythopolis, ou ville des Scythes, dont il est fait mention sous ce nom dans le second livre des Macabées chapitre 12. versets 29. 30. 31. & dans Joséphe en une infinité d'endroits. Ils y consacrérent mesme un temple à Diane Scythique, comme dit Hégésippe l. 3. c. 9. Cette ville qui est proche du Jourdain dans la Galilée, avoit fait partie du Royaume de Samarie, ou des dix tribus d'Israël ; mais il y avoit déja 106. ans qu'il ne subsistoit plus, & qu'il avoit esté detruit par Salmanassar l'un des prédecesseurs de Ciniladan. Ainsi les Scythes s'estoient emparez de cette ville sur Ciniladan. Scythopolis.

Mais le bon Roy Josias regnoit encore alors à Jérusalem, & ne mourut que l'an 630. avant N. S. Psammitique mourut aussi en la mesme année 630. Et ce fut son fils Nécos ou Nécao, nouveau Roy d'Egypte, qui tua Josias à Mageddo, ou Magdolé en Syrie, en allant faire la guerre contre Ciniladan. La Bible fait mention de cet exploit, & Hérodote mesme l. 2. c. 159. Josias. Nécao.

Madyès mourut aussi quelque temps après ; on ne sçait point en quelle année, & Marmarès Roy des Scythes Saces luy succeda. Il se peut faire mesme que Marmarès dans Ctésias, est le mesme que Madyès dans Hérodote, & qu'Osimadyès dans d'autres, car chaque auteur ne parle que d'un de ces Rois, & Marmarès.

que d'un de ces noms. Les Saces sont des Scythes Nomades aussi bien que ceux de devers le Tanaïs, & mesme les Perses donnent le nom de Saces à tous les Scythes. Ainsi cette qualité de Roy des Saces ne suffit pas pour establir de la distinction entre Madyès & Marmarès.

Les Saces.

Mais en particulier les Saces sont les plus braves de tous les peuples de la Scythie, & passent pour les mesmes que les Massagétes. Ainsi Tomyris Reine des Massagétes qui tua Cyrus l'an 529. avant nostre ére, est probablement une des descendantes de nostre Zarine, Reine des Saces l'an 608.

Les femmes Sacides vont à la guerre comme les hommes, & combattent ordinairement à cheval.

La ville capitale des Saces s'appelle Roxanace, ou Roxonace. On trouve ce nom dans Nicolas Damascéne & dans Stephanus.

Restablissement de Cyaxare.

Cyaxare qui demeuroit toûjours à Ecbatanes, ancienne capitale de Médie, estoit devenu pere d'Astyage, qui depuis a esté son successeur à l'empire des Médes. Il s'estoit fortifié insensiblement par des alliances. Il avoit deux filles parfaitement belles, & célebres mesme par leur esprit & leurs divers talents. L'une s'appelloit Rhétée ou Roitaie, qui avoit épousé depuis peu Stryangée, Prince des plus braves, des mieux faits, & des plus polis de tout l'Orient. L'autre estoit cette fameuse Nitocris qui fut mariée peu de temps après à Nabuchodonosor le Grand, comme nous l'apprenons suffisamment d'Hérodote & de Joséphe.

Cyaxare paroissoit tout accoustumé au joug des Scythes depuis 28. ans. Il prépara un festin à Marmarès son Empereur, & aux principaux Scythes de sa Cour, où il ne manqua pas l'occasion de les enivrer, & de les égorger ensuite tous. Ce stratagême arrivé l'an 606. avant nostre Seigneur, restablit l'Empire des Médes.

Après la mort du Roy Marmarès, les Saces n'abandonnérent pas d'abord leurs prétentions à l'Empire. On voit que tout y estoit en confusion dans ces temps-là, & que les Egyptiens, les Assyriens & Babyloniens d'alors aussi bien que les Médes & les Scythes, le déchiroient chacun de leur costé.

Le Royaume des Saces par la mort de Marmarès, appartenoit de droit à Zarine, ou Zarinée, comme d'autres l'appellent; Princesse qui possédoit éminemment toutes sortes de qualitez héroïques : la beauté, la noblesse, la politesse, la valeur, la prudence dans les conseils, la grandeur d'ame dans les entreprises, la constance & la vigueur dans l'exécution, une éloquence mâle & naturelle, soûtenuë d'une philosophie surprenante & difficile à croire dans une Scythe; toute la vertu morale la plus pure & la plus sévére, qu'il est impossible de ne pas admirer, & qu'il ne semble pas possible d'imiter. C'est tout dire, qu'après sa mort ses peuples ont rendu les honneurs héroïques à sa mémoire, & lui ont consacré des temples comme à leurs Dieux. Zarine.

Voici les propres termes dont Ctésias en parle dans l'abrégé qu'en a fait Diodore : *Les Saces avoient alors pour Reine une femme nommée Zarine, qui excelloit à faire la guerre. Elle avoit de l'audace & de l'exécution beaucoup au-dessus des autres femmes Sacides, quoyque cette nation en général abonde en femmes vaillantes, & qui participent comme les hommes à tous les hazards de la guerre. On dit que cette Reine n'avoit pas sa pareille en beauté. Elle se faisoit admirer par la grandeur de ses entreprises, & par la bonne part qu'elle avoit toûjours à les terminer.*

Zarine ne se contenta pas de conserver son royaume dans l'indépendance des Médes. Les Parthes, dit Ctésias, se revoltérent contre Cyaxare pour se donner aux Saces, & livrérent leur ville & leurs provinces à cette illustre Reine. Cela produisit entre les Saces & les Médes une guerre sanglante qui dura deux ans, pendant lesquels il se donna plusieurs grandes batailles, & il y eut de part & d'autre une infinité d'hommes tuez.

Les armées de Cyaxare estoient commandées par le vaillant Stryangée son gendre. La brave Sacide estoit en personne à la teste des siennes.

La renommée estoit favorable à l'un & à l'autre, & tout l'univers se tenoit en suspens dans cette égalité de mérite des deux chefs.

La victoire comme indifférente, ou plustot devenuë, pour ainsi-dire, amoureuse de tous les deux, changeoit tous les jours

de parti. On la voyoit tour à tour dans l'un & l'autre camp; elle y portoit inceſſamment une eſtime réciproque dans les cœurs ennemis. Tout eſtoit égal, tous les avantages eſtoient journaliers & ſujets à revanche. Plus on ſe ſentoit pouſſé & battu, plus on ſe rendoit juſtice l'un à l'autre. On ſe tuoit ſans ſe haïr, on ſe diſputoit à qui ſeroit le plus généreux, & la guerre n'eſtoit plus qu'un jeu couvert. Ce n'eſtoient plus qu'honneſtetez, ce n'eſtoient que compliments réciproques. On ſe faiſoit honneur de ſon ennemi. On ſe louoit, on ſe vantoit d'avoir eſté vaincu en attendant le retour. Le cœur ſuivoit inſenſiblement les honneſtetez.

Le Méde conçut une eſtime toute particuliére pour la Sacide, & cette génereuſe Reine ne reſta point indifférente pour la bonne mine, la bravoure, les tendreſſes, & les maniéres engageantes d'un ennemi ſi poli.

L'eſtime ſe changea auſſi-toſt en amour ſecret, & devint une paſſion la plus généreuſe & la plus noble. C'eſtoit à qui vaincroit dans les cœurs comme en campagne.

Mais cependant la guerre & la gloire marchoient toûjours leur train, & ces amants paſſionnez cherchoient continuellement à s'entr'arracher la vie.

Zarine vaincuë.

Enfin l'occaſion déciſive arriva. Le hazard l'emporta ſur cette égalité de mérite, & Stryangée abbattit Zarine de cheval dans une derniére bataille.

Il eut plus de peur de mourir qu'elle, & plus de honte d'eſtre vainqueur que la vaincuë. Il lui ſauva la vie en la luy demandant luy-meſme des yeux; & bien loin de luy arracher le cœur, il acheva de luy donner le ſien.

Il luy offrit auſſi-toſt la paix avec toutes ſortes d'avantages.

Il luy conſerva tous ſes eſtats, à la réſerve des ſeuls Parthes, qui appartenant à Cyaxare, n'avoient pas eû droit de ſe donner à elle, & qui faiſoient tout le ſujet de la guerre.

L'alliance fut jurée perpétuelle ſous ces conditions entre les Médes & les Saces, & plus ſincérement encore entre ces deux chefs.

Voicy en quels termes Ctéſias en parle dans Diodore: *Sous*

ce regne les Parthes se revoltérent contre les Médes, & livrérent aux Saces leur contrée & leur ville. Il y eut à cause de cela une guerre de deux années entre les Saces & les Médes : ils se donnérent plusieurs batailles. Il y eut grand nombre d'hommes tuez de part & d'autre. Enfin ils firent la paix sous ces conditions : les Parthes retournérent sous la puissance des Médes. Chacun demeura maistre de ce qu'il possedoit auparavant. Ils firent l'un avec l'autre paix & alliance pour toûjours.

Nicolas Damascéne dans les extraits de Porphyrogénéte, dit positivement qu'*après la mort de Marmarès Roy des Saces, Stryangée fut long-temps épris d'amour pour Zarinée sans le dire, & elle de mesme.*

Il paroît qu'aussi-tost que cette paix fut concluë, la confiance devint entiére entre deux ames si royales & si génereuses. Stryangée demanda la permission à Zarine d'aller luy rendre visite dans sa capitale. La Sacide qui ne cherchoit pas non plus à se séparer de luy, l'invita d'y entrer avec toute son armée. Ce pas si délicat ne le parut ni à l'un ni à l'autre. On est toûjours sans défiance entre deux cœurs ouverts. Ce tendre vainqueur se faisoit un mérite aux yeux du public de vouloir suivre en triomphe le char de sa captive. Entrée de Stryangée à Roxanace.

Cette héroïne passionnée partit à l'heure mesme, pour aller préparer une entrée solemnelle dans Roxanace à la réception de son amant. Elle faisoit gloire de ne pas passer pour ingrate, & sa tendresse éclatoit sans crainte sous prétexte de la plus vive reconnoissance.

L'aimable Méde auroit mille fois souhaité n'estre point le gendre de son Empereur, afin de pouvoir offrir à cette illustre Reine un cœur libre. Elle ne faisoit pas moins de vœux en secret de pouvoir donner sa couronne à un si doux ennemi.

Il estoit encore fort loin de la ville, quand elle en sortit pour voler au devant de luy toute pleine de joye, & bien loin d'en faire un mystére, elle estoit ravie d'en étaler tout ce qu'elle en sentoit.

Elle mit pied à terre d'aussi loin qu'elle l'apperçut. Elle courut le saluer & le baisa à la jouë devant tout le monde. Elle voulut

abſolument monter dans le char de ce Prince avec luy : elle luy rendit tous les honneurs poſſibles.

L'Héroïne le complimenta ſans ceſſe, & l'entretint pendant tout le chemin avec une tendreſſe d'amante, & tout l'enjouement le plus poli. Ils entrérent enſemble de la ſorte dans la ville, & allérent en cette pompe juſques au palais, où le plus bel appartement eſtoit préparé à cet illuſtre hoſte. Le peuple eſtoit en haye, & battoit par tout des mains. Chacun applaudiſſoit du meilleur du cœur à une feſte ſi heureuſe.

Ce brave Méde qu'on venoit d'éprouver pour ennemi ſi terrible, entroit en triomphe comme libérateur & pere de la patrie. Le devoir engageoit tellement la Reine à toute ſorte de gratitude, que la plus forte paſſion luy tenoit lieu de bienſéance & de vertu parfaite ; ſon feu modeſte ne ſe pouvoit cacher autrement, qu'en éblouiſſant tous les yeux de ſa propre lumiere.

Ainſi elle fit au Prince toute la bonne réception poſſible : elle luy témoignoit ce qu'elle ſentoit, ne pouvant rien feindre au de-là.

L'armée Méde qu'il avoit à ſa ſuite, fut traitée auſſi très-magnifiquement.

Comme nous écrivons ceci pour les ſçavants, il eſt néceſſaire d'en donner les preuves.

* Textes & autoritez.

Les extraits faits en abrégé du premier livre des Hiſtoires de Nicolas Damaſcéne par l'Empereur Conſtantin Porphyrogénéte, ſont conçûs en ces termes : *Quand ce Seigneur fut proche de la ville de Roxanace, où les Rois Saces avoient leur palais ; Zarinée vint au-devant de luy, & témoignant beaucoup de joye de le voir, elle luy fit bonne réception, le ſalua par un baiſer devant tout le monde, & monta dans le char de ce Prince avec luy ; ils allérent enſemble juſques au palais, en s'entretenant agréablement. Zarinée reçut auſſi très-magnifiquement l'armée qu'il avoit à ſa ſuite.*

Quand Stryangée après le feſtin ſe fut retiré dans ſon appartement, il reconnut qu'il ne ſe pouvoit ſéparer de Zarine ; ſon cœur ſe ſentoit arracher & ſe déchiroit. Il ſouffroit, il ſoupiroit, il mouroit, & ne ſe poſſedoit point.

Il

Il fut contraint d'en parler au plus fidéle de ses Eunuques. Tout le monde sçait que dans les Cours d'Orient, la dignité d'Eunuque estoit la premiére après celle du Prince. On les appelloit Bagoas ou Vagosès. Ils estoient comme ses gouverneurs & ministres-nez, & commandoient ordinairement les armées en son absence. Le Vagosès ne trouvant point d'autre reméde à la violence de cette passion, lui conseilla de retourner la découvrir à la Reine.

Il se rendit donc auprès d'elle, qu'il venoit de quitter; & d'abord il luy fit voir ce qu'il ne luy pouvoit dire. Plus sa langue estoit muette, & plus son silence estoit éloquent. Il balança long-temps, il soupira, il changea de couleur, il s'enhardit enfin, & parla. Cette Héroïne qui voyoit bien qu'il n'estoit plus le maistre de sa passion, le refusa de la maniére du monde la plus tendre & la plus polie.

Je vous puis assûrer, dit-elle, que mon cœur n'est pas moins touché que le vostre. Je vous dois tout, & je vous aime plus que moy-mesme: mais je ne suis pas assez ingrate pour oser suivre mon plus doux penchant aux dépens de vostre gloire, & de la mienne. Jouissez, Prince, du doux plaisir de la vertu, qui fait la belle tendresse de nos ames. Vostre générosité a esté aussi pure que ma reconnoissance. Cette union amoureuse des esprits n'a rien d'infame ni de suspect. Je sçais que je ne dois la vie qu'à vostre estime la plus désinteressée. Songez donc quelle honte, & quel préjudice une pareille chose me pourroit causer; qui cependant vous seroit encore plus funeste à vous-mesme. Car enfin je suis Reine, & ne dépends de personne, graces à vos bontez. Mais vous, mon cher Stryangée, vous estes le gendre de vostre Empereur. Vous estes le Mari de Rhetée, fille du grand Cyaxare, qui passe pour plus belle non seulement que moy, mais que les autres beautez les plus fameuses. Pour moy, je mourray plustost que de vouloir écouter nostre amour qui vous perdroit. Louez ma cruauté, qui est plus contre mes plus doux vœux que contre vous-mesme. Ayez la force de me vaincre dans vostre cœur, mieux encore que dans le champ de bataille où vous m'avez donné la vie. La victoire sur soy-mesme

Discours de Zarine.

& ſur les paſſions qui troublent l'ame, eſt encore plus grande que ſur les ennemis en guerre. Ce petit plaiſir d'un moment vous pourroit cauſer trop de repentir. Nous faiſons profeſſion vous & moy de vie héroïque, & de vraye grandeur d'ame. Je ſuis jalouſe pour vous de la ſolide vertu. N'exigez pas de moy ces indignes voluptez qui ſe peuvent gouſter avec des courtiſannes, & dont les beſtes meſmes ſont capables. Penſons à toute autre choſe, & ſoyez perſuadé qu'il n'y a rien, pour grand qu'il ſoit, que je puiſſe vous refuſer, pourvû qu'il ſoit honneſte.

Stryangée écouta tout cela dans un profond ſilence : il admiroit Zarine moins pour ſa beauté que pour ſa vertu & ſon éloquence; & prenant enſuite congé d'elle avec un doux baiſer à la jouë, il ſe retira.

Deſeſpoir de Stryangée.

Pour lors ſon abbattement fut extrême en préſence de ſon cher Vagosès. Il ſe lamenta, il ſe déſeſpera, il ſe trouva tout autrement confus & interdit que la premiere fois.

Tantoſt il eſtoit tenté de triompher de ſon amour par une noble émulation, & ſe ſentoit jaloux de la gloire & de la vertu de Zarine. Tantoſt il ſe croyoit mépriſé & trahi par cette artificieuſe beauté, & toute ſon ambition s'entendoit avec ſa flamme pour luy faire perdre l'eſprit. Il cédoit la palme à ſa belle rivale, & avoit honte de n'eſtre pas mort de honte. A la fin il ſe livra tout entier aux reproches & à la rage, & prit la généreuſe reſolution de mourir par un tendre deſeſpoir.

Mais auparavant il écrivit une lettre à l'Heroïne, dont voici les termes.

Lettre de Stryangée.

Stryangée à Zarine. J'ai ce peu de mots à vous dire : Je vous ai ſauvé la vie. Oui, vous la tenez de moy, & je ſuis cauſe de tout le bonheur dont vous jouiſſez aujourd'huy. Cependant vous m'avez fait mourir. C'eſt vous qui m'avez tué, & vous m'avez mis hors d'eſtat de pouvoir jouir d'aucune joye au monde. C'eſt pourquoy ſi vous avez eu raiſon d'en uſer de la ſorte, puiſſiez-vous eſtre comblée de toutes ſortes de biens, & regner heureuſe. Mais ſi au contraire vous avez tort, puiſſiez-vous eſtre réduite en l'eſtat où je ſuis, & ſouffrir ce que je ſouffre; car enfin c'eſt vous qui m'avez inſpiré le courage d'agir de la ſorte. Adieu pour jamais.

Ayant écrit cette lettre, il fait jurer son fidéle Eunuque de la porter à Zarine, aussi-tost qu'il le verra mort, & avant que personne puisse rien sçavoir d'un événement si tragique. Il met la lettre sous son chevet, & répéte en s'en allant généreusement à la mort : oui, c'est vous qui m'avez inspiré ce courage. Il demande son poignard. L'infortuné Vagosès fondant en larmes, voulut luy faire quelques remontrances, que le Prince ne daigna pas écouter. Il lui arrache le poignard des mains, & se l'enfonce dans le sein. Sa belle ame qui n'attendoit que le premier coup, sortit incontinent par la playe. * * * * C'est ici où manquent les deux pages dans le manuscrit de Porphyrogénéte. Ainsi on ne sçait point le reste de cette histoire. Il est seulement certain que Stryangée se tua généreusement, & que sa lettre qui a couru par-tout, fut renduë à Zarine comme il l'avoit ordonné.

Quoyqu'il soit desagréable de dire plusieurs fois la mesme chose, on croiroit que je debiterois ici un Roman, si je ne traduisois en François mot pour mot les termes originaux qu'on peut voir dans le grec de Porphyrogénéte, & qui ne sont qu'un très-petit abrégé de Nicolas le Peripatéticien. *Après le festin*, dit cet abbréviateur, *Stryangée se retira en l'appartement qui luy estoit préparé, en soupirant d'amour pour Zarinée, & ne pouvant estre le maistre de sa passion, il en communiqua avec le plus fidéle des Eunuques de sa suite. Celuy-ci l'encourageant, luy conseilla de surmonter cette trop grande timidité, & de parler à Zarinée mesme. Il se laissa persuader, & se rendit à l'instant auprès d'elle. Il en fut reçû très-gracieusement. Il balança long-temps, il soupira, il changea de couleur, il s'enhardit enfin, & lui déclara qu'il brûloit d'un ardent amour pour elle. Cette Reine le refusa très-poliment, luy remontrant qu'elle recevroit de la honte & du préjudice d'une telle action ; & que la chose luy seroit encore à luy-mesme plus infame & plus préjudiciable, parce qu'il estoit le mari de Rhétée, fille d'Astybaras, qui passoit pour plus belle non seulement qu'elle, mais que beaucoup d'autres beautez fameuses. Qu'il falloit donc qu'il témoignast de la force, non seulement contre les ennemis à la guerre, mais aussi en ces occasions*

Texte de Porphyrogénéte.

*qui troubloient l'ame ; d'autant plus que ce petit plaisir d'un moment, & qui se peut mesme trouver avec des courtisannes, lui causeroit un long repentir, si Rhetée s'en appercevoit. Qu'elle le prioit de ne penser donc plus à cela, mais de luy demander toute autre chose, assûré qu'il estoit de n'en estre point refusé, quoy que ce pust estre. Après qu'elle eut dit cela, il garda long-temps le silence, puis prenant congé d'elle par un baiser, il se retira. Il se trouvoit pour lors dans un abbattement beaucoup plus grand, & se lamentoit devant son Eunuque. Enfin il écrivit une lettre, & fit jurer l'Eunuque de la porter à Zarinée, aussi-tost qu'il le verroit mort, & avant que personne sçust rien de ce tragique accident. Le contenu de la lettre estoit : STRYANGÉE A ZARINÉE. Je vous ai sauvé la vie, & je suis cause de tout le bonheur dont vous jouissez aujourd'huy ; mais vous, vous m'avez tué, & m'avez rendu incapable de jouir de quoy que ce soit. Si vous avez eu raison d'en user de la sorte, tout bien vous en puisse arriver, & vivez heureuse ; mais si vous avez eu tort, puissiez-vous tomber dans le mesme malheur que moy, car c'est vous qui m'avez donné le courage de faire ce que je fais. Ayant écrit cette lettre, il la met sous son chevet, en s'en allant généreusement aux Enfers : car, oui, répéte-t-il, vous m'avez inspiré de me comporter de la sorte : & il demande son poignard, & l'Eunuque * * * *.* Le reste s'est perdu dans le manuscrit de cet abrégé.

Denys d'Halicarnasse en son livre de l'Elocution, que plusieurs attribuent mal-à-propos à Démétrius Phaléréen, parle aussi de cet événement en ces termes : *Un certain Stryaglius, personnage Méde, ayant abbattu de cheval une femme Sacide, & ayant vû que cette Sacide estoit belle & pleine d'agrément, luy laissa la liberté de se sauver. Après cela, quand la paix fut faite, il aima cette femme, & en fut refusé : il prit resolution de se tuer, mais auparavant il fit des reproches à cette personne par une lettre qu'il luy écrivit en ces termes : Je vous ai sauvé la vie, & c'est par moy que vous estes vivante, & moy c'est par vous que je suis mort.* Cet auteur n'en dit pas davantage, & il cite ce passage de Ctésias, pour montrer que cet Historien aime à se servir de répétitions, afin d'estre plus clair dans son stile.

Tous les autres Ecrivains qu'on a pû trouver qui parlent de ce fait, ne le considérent que par rapport au stile & non par rapport à l'histoire.

Jean Tzetzès, Chiliade 12. histoire 451. vers. 894. dit; *Que les Saces ont inventé le bouclier, qui s'appelle en Grec* Sacos *à cause de cela, & que leurs femmes combattent contre les hommes, ainsi que le disent Ctésias & une infinité d'autres. Les femmes des Saces combattent à cheval, dit-il. Et ailleurs: Stryalius, personnage Méde, ayant abbattu de cheval une femme Sacide.* Tzetzès en demeure là.

Suidas sur le mot Grec ὠμή, qui signifie *cruelle*, cite ce passage: *Je crains que vous ne passiez pour une cruelle, de vous estre si fort vengée, dit Nicolas Damascéne.* Henry de Valois croit que ce sont les paroles de l'Eunuque à Zarine. Mais proprement Zarine ne s'est point vengée. C'est Stryangée qui a bien voulu se tuer, & elle ne luy avoit pas conseillé de le faire. Ces paroles d'ailleurs conviendroient moins bien en la bouche du Bagoas, qu'en celle de l'amant, qui supposeroit que Zarine s'est vengée d'avoir esté vaincuë. Mais ces sortes de conjectures ne valent pas la peine de nous arrester.

On voit au reste que cette histoire estoit aussi dans Ctésias, car Denys d'Halicarnasse & Tzetzès le citent expressément. Ctésias estoit medecin d'Artaxerxès Mnémon vers l'an 404. avant N. S. Il finit son histoire l'an 398. Diodore qui en a fait l'extrait, n'a pas pris la peine de dire un mot de cet illustre & malheureux Stryangée. Il n'y a personne aujourd'huy qui ne s'estimast heureux de pouvoir retrouver ce qui nous manque de cette tendre histoire, & qui ne souhaitast de la donner au public, non seulement dans la précision des extraits de Porphyrogénéte, mais tout au long & telle qu'elle estoit dans l'original de Nicolas le Péripatéticien. Il nous seroit aisé d'y suppléer par nos conjectures & par nos imaginations agréables, & d'y décrire à plaisir comment l'affligé Vagosès s'acquitta de sa commission, & tout ce que Zarine fit, ou dut faire, & put penser de beau & de tendre en une si triste aventure. Mais les loix de l'histoire, & le respect de l'exacte critique

pour la ſçavante antiquité, nous font rejetter cette profanation; ou du moins la renvoyer à ceux qui cherchent plus l'agrément que la vérité dans les livres. Chacun a ſon but, je ne blâme point le leur. Il me ſuffit de dire qu'il eſt différent du mien ici.

A l'égard de Zarine, l'hiſtoire nous apprend qu'elle ne ſe tua pas après ſon amant, comme autrefois vers les meſmes lieux, la Babylonienne Thiſbé après Pyrame. Elle ſoûtint l'héroïſme juſqu'au bout, & ne démerita point ſa vertu. Elle ſe maintint en paix auprès des Médes, dont la Cour eſtoit alors la fleur des armes, des beaux arts & de la politeſſe. Elle affecta la noble émulation de ne leur ceder en aucune de ces qualitez. Elle attaqua & vainquit tout ce que la barbarie qui environnoit ſes Eſtats avoit de plus rebelle & de plus intraitable. Elle fonda pluſieurs villes; elle fit cultiver les arts & les ſciences dans ſes provinces; elle enrichit & poliça tous les Eſtats voiſins qui ſe mirent ſous ſa protection; elle gagna les cœurs des peuples entiers par amour & par la douceur de ſon gouvernement; elle ſacrifia ſon repos & tous ſes plaiſirs pour ſa gloire & pour la félicité des peuples. Elle ſe rendit enfin le modéle des Reines & des grands Rois, & l'héroïne du ſiécle.

Entrepriſe digne de toute autre ame, ce ſemble, que d'une Scythe Sacide, qui ne ſuivoit pour loy que la bonté de la nature, épriſe de la ſeule beauté de la vertu.

Le nombre de ſes grandes actions nous fait préſumer que ſon regne doit avoir duré aſſez long-temps. On ne peut mieux finir ſon éloge que par celuy que lui donne Ctéſias dans Diodore.

Elle ſubjugua les peuples barbares des environs, ceux meſme qui eſtoient les plus fiers, qui avoient eu l'audace de l'attaquer, & qui prétendoient s'aſſujettir la nation des Saces. Elle défricha beaucoup de terres incultes, & civiliſa pluſieurs nations ſauvages; elle fit baſtir un grand nombre de villes, & généralement elle augmenta fort le bonheur de ſes ſujets.

C'eſt pourquoy, adjoûte-t-il, *on honora ſa mémoire après ſa mort par des monuments publics de reconnoiſſance des bienfaits que la patrie en avoit reçûs; & l'on conſacra ſa vertu par un tombeau*

plus magnifique de beaucoup que ceux des autres Rois. Car on y éleva une pyramide à trois angles, dont chaque costé avoit trois stades de long, & la hauteur estoit d'un stade. (Chacun sçait que le stade est 125. pas, & le pas de cinq pieds) On adjoûta au dessus de ce tombeau une statuë d'or colossale. On luy consacra à jamais les honneurs héroïques. On luy déféra enfin toutes sortes d'avantages & des priviléges plus considerables qu'à aucun des Monarques qui l'avoient précedée.

Tout cela est traduit mot à mot de Diodore, liv. 2. chap. 11. p. 84. 85.



DISSERTATION SUR UN FRAGMENT DE DIODORE DE SICILE.

Par M. BOIVIN l'Aîné.

DIODORE de Sicile, comme l'on ſçait, avoit fait quarante livres d'Hiſtoire univerſelle. Il ne nous en reſte que les cinq premiers & la ſeconde décade entiére. Ainſi il y en a vingt-cinq de perdus.

On en a retrouvé des extraits & des fragments qui font plaiſir. Celuy-ci doit eſtre un morceau du ſixiéme livre. Il n'a encore jamais eſté imprimé ſous le nom de Diodore de Sicile à qui il appartient.

Ce fragment a paſſé d'abord pour une déclamation de quelque ſophiſte Grec que l'on ne connoiſſoit point. Il n'avoit jamais eſté traduit en Latin; & il a eſté preſque entiérement ignoré juſqu'ici.

Henri Eſtienne en 1567. l'a imprimé en Grec pour la premiére & la ſeule fois. C'eſt ſous le nom de *déclamation d'un certain anonyme, touchant deux hommes qui avoient fait de belles actions à la guerre, & qui ſe diſputoient le prix de la valeur.* Il l'a placé page 20. C'eſt après les déclamations de Polémon, & avant celles d'Himerius.

Iſaac Voſſius vers l'an 1640. paſſant par Florence, viſita la Bibliothéque du Grand Duc, où il trouva un manuſcrit qui attribuoit ce fragment à Diodore de Sicile. Il le copia, ſans ſçavoir qu'il avoit déja eſté imprimé, & l'intitula dans ſes papiers : *Fragment de Diodore de Sicile, touchant Cléonnis & Ariſtoménes.*

Gérard Voſſius ſon pere en fit une note aux *addenda* de ſes Hiſtoriens Grecs, *p. 529. de l'édit. de 1650.* mais ſans indiquer

indiquer, ni le livre de Diodore, ni qui ſont ce Cléonnis & cet Ariſtoménes.

Cela me donna la curioſité en 1710. d'examiner la queſtion. Et j'ai eu le bonheur de découvrir tout le fonds de cette hiſtoire. Il s'y agit de la premiére guerre Meſſéniaque.

Euphaès, Roy de Meſſénie, 8.e Epytide, & 13.e deſcendant d'Hercule, après la bataille d'Ithome, qu'il venoit de gagner ſur Théopompe & Polydore, Rois de Lacédémone, deſcendants du même Hercule au 15.e degré, préſide tout bleſſé, avec ſes officiers de guerre, au conſeil, pour faire adjuger, ſuivant la loy, le prix de la gloire à celuy qui avoit le mieux fait au combat. Cléonnis & Ariſtoménes ſe le diſputent. Les Juges tout d'une voix prononcent en faveur d'Ariſtoménes.

Euphaès mourut de ſes bleſſûres peu de jours après.

Cette bataille fut donnée la 3.e année de la XIIe Olympiade, c'eſt-à-dire l'an 46. après la 1.re Olympiade vulgaire, l'an 730. avant N. S.

Comme cet excellent morceau de Diodore ne ſe trouve pas aiſément, on me ſçaura peut-eſtre gré de le redonner.

Voici l'original Grec, avec la traduction Latine que j'en ai faite.

Le Texte de Diodore.

ΜΕΤΑ' ταῦθ' ὁ μὲν βασιλεὺς, ἀναλαβὼν ἑαυτὸν ἐκ τῶν τραυμάτων, προέθηκε κρίσιν ἀριστείου. κατέβησαν μὲν οὖν ἐπὶ τὸν ἀγῶνα δύο, Κλέοννις τε καὶ Ἀριστομένης, ὧν ἑκάτερος εἶχεν ἴδιόν τι πρὸς δόξαν. ὁ γὰρ Κλέοννις ὑπερασπίσας τὸν βασιλέα πεπτωκότα, τῶν ἐπιφερομένων Σπαρτιατῶν ὀκτὼ νεκροὺς ἐπεποιήκει· καὶ τούτων ἦσαν δύο ἡγεμόνες ἐπιφανεῖς.

La Traduction Latine.

POſt hæc, rex, cum ad ſe rediiſſet ex vulneribus, judicium propoſuit de virtutis præmio. Deſcenderunt itaque in certamen duo, Cleonnis & Ariſtomenes, quorum uterque habebat peculiare aliquid ad gloriam. Cleonnis enim cum regem protegeret humi jacentem, ex irruentibus in eum Spartiatis octo interfecit, atque in his erant duo duces inſignes.

Cumque omnium quos occiderat, arma spoliasset, ea tradidit suis militibus, ut haberet argumenta propriæ fortitudinis ad judices. Ex multis etiam vulneribus quæ exceperat, omnia erant ex adverso, maximumque hoc habebat testimonium se nulli hostium cessisse. Aristomenes autem in hoc ipso circa regem certamine quinque trucidaverat Lacedæmonios, & armis spoliaverat inter infensos hostes, ac suum ipsius corpus illæsum servaverat. Cum autem è pugna se reciperet in urbem, facinus patraverat laudabile. Siquidem Cleonnis vulneribus infirmus, neque incedere per seipsum, neque deduci manibus poterat. Illum verò Aristomenes suo corpore sublatum portavit in urbem, & nihilo seciùs propria gestavit etiam arma, quamquam foret Cleonnis præ cæteris ingens magnitudine & robore corporis. Quæ cum subsidia illis suppeterent ad eam de fortitudine contentionem, rex adfuit pro tribunali cum ducibus, secundum legem. Cleonnis autem prior sic effatus est.

Brevis quidem hæc habenda

πάντων δὲ τῶν ἀναιρεθέντων ὑπ' αὐτοῦ τὰς πανοπλίας ἐσκυλευκὼς, ἐδεδώκει τοῖς ὑπασπισταῖς, ἵνα ἔχῃ σημεῖα τῆς ἰδίας ἀρετῆς πρὸς τὴν κρίσιν. πολλοῖς δὲ περιπεσὼν τραύμασιν, ἅπαντα εἶχεν ἐναντία, μέγιστον παρεχόμενος τεκμήριον τοῦ μηδενὶ τῶν πολεμίων εἶξαι. ὁ δ' Ἀριστομένης ἐν τῷ περὶ τοῦ βασιλέως ἀγῶνι πέντε μὲν ἀνῃρήκει τῶν Λακεδαιμονίων, καὶ τὰς πανοπλίας ἐσκυλεύκει, τῶν πολεμίων ἐπικειμένων· καὶ τὸ μὲν ἑαυτοῦ σῶμα διεφύλαξεν ἄτρωτον, ἐκ δὲ τῆς μάχης ἀπερχόμενος εἰς τὴν πόλιν, ἔργον ἐπαινούμενον ἔπραξεν. ὁ μὲν γὰρ Κλέοννις ἀσθενῶς ἐκ τῶν τραυμάτων διακείμενος, οὔτε βαδίζειν καθ' αὑτὸν οὔτε χειραγωγεῖσθαι δυνατὸς ἦν· ὁ δ' Ἀριστομένης ἀράμενος αὐτὸν ἐπὶ τοῦ σώματος, ἀπήνεγκεν εἰς τὴν πόλιν, οὐδὲν δὲ ἧττον κομίζων τὴν ἰδίαν πανοπλίαν, καὶ ταῦτα τοῦ Κλεόννιδος προέχοντος τῶν ἄλλων μεγέθει τε καὶ ῥώμῃ σώματος. τοιαύτας δ' ἐχόντων ἀφορμὰς εἰς τὴν ὑπὲρ τῶν ἀριστείων κρίσιν, ὁ βασιλεὺς ἐκάθισε μετὰ τῶν ταξιάρχων, κατὰ τὸν νόμον. προλαβὼν οὖν τὸν λόγον ὁ Κλέοννις, τοιούτοις ἐχρήσατο λόγοις.

Βραχὺς μὲν ἐστιν ὁ περὶ τῶν

ἀριστείων λόγος· κριταὶ γάρ εἰσιν οἱ τεθεαμένοι τὰς ἑκάστων ἀρετάς. ὑπομνῆσαι δὲ δεῖ με, διότι πρὸς τοὺς αὐτοὺς ἄνδρας ἑκατέρων διαγωνισαμένων ὑφ' ἕνα καιρὸν καὶ τόπον, ἐγὼ πλείους ἀπέκτεινα. δῆλον οὖν ὡς κατὰ τὴν αὐτὴν περίστασιν ὁπότερος ἐν ἀριθμῷ τῶν ἀναιρεθέντων προφέρει, καὶ τοῖς εἰς τὸ πρωτεῖον δικαίοις. ἀλλὰ μὴν καὶ τὰ σώματα ἑκατέρων ἐμφανεστάτας ἀποδείξεις ἔχει τῆς ὑπεροχῆς. ὁ μὲν γὰρ, πλήρης ὢν τραυμάτων ἐναντίων, ἀπελύετο τῆς μάχης· ὁ δ' ὥσπερ ἐκ πανηγύρεως, ἀλλ' οὐ τηλικαύτης παρατάξεως ἐξιών, οὐκ ἐπειράθη τί δύναται πολεμίων σίδηρος. εὐτυχέστερος μὲν οὖν ἴσως Ἀριστομένης, ἀγαθώτερος δ' ἡμῶν οὐκ ἂν δικαίως κριθείη. πρόδηλος γὰρ ὁ ὑπομείνας τοσαύτας διαιρέσεις τοῦ σώματος, ὡς ἀφειδῶς ἑαυτὸν ἐπέδωκεν ὑπὲρ τῆς πατρίδος· ὁ δ' ἐν πολεμίᾳ συμπλοκῇ καὶ τοιούτων κινδύνων, τηρήσας ἑαυτὸν ἄτρωτον, εὐλαβείᾳ τοῦ παθεῖν τι τοῦτ' ἐνήργησεν. ἄτοπον οὖν εἴη παρὰ τοῖς ἑωρακόσι τὴν μάχην, ὁ τῶν πολεμίων μὲν ἐλάττους ἀνελών, τῷ δ' ἰδίῳ σώματι κινδυνεύσας ἧττον, προκριθήσεται τοῦ προτερεύοντος

est de præmio fortitudinis oratio. Nam judices ii sunt qui viderunt cujusque virtutem. Hoc autem volo monitos, quod cum uterque contrà eosdem homines pugnaremus, eodem tempore & loco, ego plures necavi. Porrò manifestum jus est, ut in iisdem circumstantiis, uter numero interfectorum sit potior, ita & jure præmiorum. Verum enim verò corpora etiam utriusque manifestissima exhibent indicia præstantiæ. Alter enim plenus vulnerum adversorum excessit è pugna: alter vero tamquam ex celebritate & non acie tanta rediit, nec expertus est quid possit hostium ferrum. Fortunatior igitur fortasse Aristomenes, at me fortior non debet judicari. Nec dubium est quin quicumque tot pertulit lacerationes corporis, sibi non pepercerit pro patria; sed quisquis tot hostibus, tot periculis implicitus, evadere potuit sine vulnere, is mirè sibi cavit ne quid pateretur. Itaque absurdum foret, si coram iis qui rem viderint, ille qui pauciores hostes ceciderit, & minùs in suo sit corpore periclitatus, primas tamen

alteri auferat qui utraque in re præstiterit. Cæterum, ubi jam res in nullo versatur discrimine, exportasse corpus alterius vulneribus invalidum, id bellicæ laudis non est, sed humerorum fortasse robur demonstrat. Satis mihi sint hæc dicta coram vobis. Propositum est enim certamen non verborum, sed factorum.

Pro se tum vicissim locutus Aristomenes :

Miror, inquit, si debet de præmio contendere ille qui servatus est, cum illo qui servavit. Necesse enim est, aut illum eorum qui judicant insciam amentiam arguere, aut sententiam ipsi videri de his quæ nunc dicuntur, non de illis quæ tum gesta sunt ferendam. Non solum autem Cleonnis ostendetur fuisse virtute inferior, sed & ingrati prorsus animi. Nam omisit ea quæ bene gessit ipse percensere, & calumniatus est res meas, ambitiosior quàm par est. Etenim cui vel propriæ salutis maximas debet gratias, eum sua ob res benè gestas laude per invidiam defraudavit. Ego certe fateor inter illa discrimina felicem me fuisse, sed dico fortem

ἐν ἀμφοτέροις. ἀλλὰ μὴν καὶ τὸ, μηδενὸς ἔτι κινδύνου ὑπάρχοντος, βαστάσαι τὸ σῶμα καταπεπονημένον ὑπὸ τῶν τραυμάτων, ἀνδρείαν μὲν πολεμικὴν ἔχει, σώματος δ' ἴσως ἰσχὺν ἐπιδείκνυται. ἱκανά μοι ταῦτα εἴρηται πρὸς ὑμᾶς. πρόκειτα γὰρ ἀγὼν οὐ λόγων ἀλ ἔργων.

Παραλαβὼν δ' ἐν μέ τὸν λόγον Ἀριστομένης·

Θαυμάζω, φησὶν, εἰ μέλλ περὶ ἀριστείων ἀμφισβητ ὁ σωθεὶς τῷ σώσαντι. ἀνα καῖον γὰρ ἢ τῶν δικαζόντ αὐτὸν ἄνοιαν καταγινώσκειν, τὴν κρίσιν δοκεῖν ἐκ τῶν νυ λεγομένων, ἀλλ' οὐκ ἐκ τῶ τότε πεπραγμένων ἔσεσθαι. μόνον δὲ Κλέοννις δειχθήσετα κατ' ἀρετὴν λειπόμενος, ἀλλ καὶ τελέως ἀχάριστος. ἀφεὶ γὰρ τὸ τὰ συντελεσθέντα ὑπ αὐτοῦ καλῶς διαπορεύεσθαι, διέσυρε τὰς ἐμὰς πράξεις, φιλοτιμότερος ὢν ἢ δίκαιον. ᾧ γὰρ καὶ ἰδίας σωτηρίας τὰς μεγίστας ὀφείλει χάριτας, τούτου τὸν ἐπὶ τοῖς καλῶς πραχθεῖσιν ἔπαινον διὰ φθόνον ἀφήρηται. ἐγὼ γὰρ ὁμολογῶ μὲν ἐν τοῖς τότε γεγενημένοις κινδύνοις εὐτυχὴς ὑπάρξαι, φημὶ δὲ πρότερον ἀγαθὸς

[illegible]έσθαι· εἰ μὴ γὰρ ἐκκλίνας τὴν τῶν πολεμίων ἐπιφορὰν, ἄτρωτος ἐγενόμην, οὐκ εὐτυχῆ με προσῆκεν ὀνομάζειν, ἀλλὰ δειλὸν, οὐδὲ ὑπὲρ ἀριστείων λέγειν κρίσιν, ἀλλὰ ταῖς ἐκ τῶν νόμων ζημίαις περιπεπτωκέναι. ἐπεὶ δὲ ἐν προμάχοις μαχόμενος, καὶ τοὺς ὑφισταμένους ἀναιρῶν, οὐκ ἔπαθον ἅπερ ἔπραξα, ῥητέον οὐκ εὐτυχῆ με μόνον ἀλλὰ καὶ ἀγαθόν. Εἴτε γὰρ οἱ πολέμιοι καταπλαγέντες τὴν ἀρετὴν, οὐκ ἐτόλμησαν ἀμύνασθαι, μεγάλων ἐπαίνων ἄξιος, ὃν ἐφοβήθησαν· εἴτ' ἐκείνων ἀγωνιζομένων, εὐθύμως ἐγὼ φονεύων τοὺς ἀνθεστηκότας, καὶ τοῦ σώματος ἐποιούμην πρόνοιαν, ἀνδρεῖος ἅμα καὶ συνετός. ὁ γὰρ ἐν αὐτῷ τῷ θυμομαχεῖν, ἐμφρόνως ὑπομένων τὸ δεινὸν, ἑκατέρας ἔχει τὰς ἀρετὰς, σώματός τε καὶ ψυχῆς. καίτοι γε ταῦτα δίκαια πρὸς ἑτέρους ἦν μοι ῥητέον ἀμείνους τούτου. ὅτε γὰρ Κλέοννιν παραλελυμένον ἐκ τῆς μάχης εἰς τὴν πόλιν ἀπήνεγκα, τὰ ἐμαυτοῦ σώζων ὅπλα, καὶ ὑπ' αὐτοῦ κεκρίσθαι νομίζω τὸ δίκαιον. καίτοιγε παροφθεὶς τόθ' ὑφ' ὑμῶν, ἴσως οὐκ ἂν ἤριζε νῦν ὑπὲρ ἀριστείων, οὐδὲ διασύρων τηλικοῦτον μέγεθος εὐεργεσίας,

prius fuisse. Quod si vitassem hostium incursum, ne vulnera acciperem, non felix debeam nominari, sed timidus; neque de palma certare censear, sed in pœnas legum incidisse. Verum quoniam inter antesignanos dimicans, & iis sublatis qui contra stabant, non ea passus sum quæ feci, dicendum est me fuisse non solum fortunatum, sed etiam fortem. Sive enim hostes virtutem admirati, non sunt ausi propulsanti obsistere, magnis laudibus dignandus sim quem timuerunt. Sive illis decertantibus, ego fortiter confeci collatos, & simul meo consului providus corpori, audax idem fuerim ac prudens. Nam qui in ipso pugnandi ardore, caute subit periculum, utrasque possidet virtutes & corporis & animi. Sed hæc apud alios jura mihi salva forent, qui essent illo homine æquiores. Quando enim Cleonnim invalidum ex pugna in urbem portavi, meis etiam armis conservatis, tum & ab illo judicatum fuisse puto quod justum erat. Et quidem si neglectus tunc à vobis fuisset, non fortasse contenderet nunc de primatu; neque beneficentiæ

tantæ contempta magnitudine diceret non magnum esse facinus, quandoquidem ea hora recesserant ex pugna hostes. Quis enim nescit quod ii sæpe qui solutis ordinibus è prælio discedunt, rursus soleant incurrere, atque hoc consilio reportare victoriam? Hæc sufficiant à me dicta, verbis enim pluribus non puto vos indigere.

His dictis Judices una sententia prætulerunt Aristomenem.

ἔλεγε μηδὲν εἶναι μέγα τὸ πραχθὲν, διὰ τὸ κατ' ἐκεῖνον τὸν καιρὸν ἀποχωρεῖν ἐκ τῆς μάχης τοὺς πολεμίους. τίς γὰρ οὐκ οἶδεν ὅτι πολλάκις οἱ διαλυθέντες ἐκ τῆς μάχης, ἐξ ὑποστροφῆς εἰώθασιν ἐπιτίθεσθαι, καὶ στρατηγίᾳ ταύτῃ χρησάμενοι, τυγχάνειν τῆς νίκης; ἱκανά μοι τὰ ῥηθέντα. λόγων γὰρ πλειόνων οὐκ οἶμαι ὑμᾶς προσδεῖσθαι.

Τούτων ῥηθέντων, οἱ δικάζοντες ὁμογνώμονες γενόμενοι προέκριναν τὸν Ἀριστομένην.

Plusieurs personnes qui ne sçavent pas le Latin, m'ont obligé dans la suite de leur faire une version Françoise de ce fragment, & de m'y attacher à la lettre autant que cela se pourroit, afin d'y conserver le caractére original pour la critique.

Version Françoise & littérale.

» Après cela le Roy, sentant un peu moins ses blessûres, proposa d'adjuger le prix à celuy qui avoit le mieux fait au combat. » Deux se le disputérent, qui furent Cléonnis & Aristoménes. » L'un & l'autre avoit quelque chose de particulier en sa faveur; » car Cléonnis, defendant le Roy renversé par terre, avoit tué » sur la place huit Spartiates qui l'entraînoient, entre lesquels il » y en avoit deux qui estoient des capitaines signalez; & ayant » dépouillé tous ces morts, il avoit mis leurs armes en garde en- » tre les mains de ses soldats, afin d'avoir des preuves de sa va- » leur devant les Juges. Il avoit reçû plusieurs blessûres, & elles » estoient toutes de front; marque très-certaine qu'aucun des » ennemis ne luy avoit fait lâcher le pied. Pour ce qui est » d'Aristoménes, en combattant dans la même occasion pour » sauver le Roy, il avoit tué cinq Lacédémoniens, & avoit aussi

emporté leurs dépouilles malgré tous les ennemis : il avoit outre «
cela paré tous les coups, & sçû s'exempter d'estre blessé. Il «
avoit depuis cela fait encore une action louable, en retournant «
à la ville après la bataille. Car Cléonnis, à cause de ses bles- «
sûres, ne pouvant marcher, ni de luy-même, ni avec le secours «
de ceux qui luy donnoient la main, Aristoménes, sans vouloir «
quitter ses propres armes, le chargea sur son corps, & le porta «
à la ville, quoyque Cléonnis fût d'une taille & d'une corpu- «
lence plus haute & plus forte qu'un autre. Chacun d'eux ap- «
portant ces raisons de recommendation pour le prix de la bra- «
voure, le Roy présida au conseil avec les officiers de guerre, «
suivant la loy. «

Cléonnis parla le premier & tint ce discours:

Il n'y a pas grande harangue à faire touchant le prix. Car «
ceux qui sont les juges ont vû eux-mêmes les belles actions «
de chacun. Je veux seulement les faire souvenir que quand nous «
avons combattu l'un & l'autre contre les mêmes hommes, «
dans le même temps & dans le même lieu, c'est moy qui en «
ai tué le plus. Or il est manifeste que dans les mêmes circon- «
stances, celuy qui a tué un plus grand nombre d'ennemis, a «
le plus de droit au prix. Mais d'ailleurs le corps de l'un & de «
l'autre sont des preuves très-évidentes de celuy qui a esté le plus «
brave. Car l'un est sorti de la bataille tout couvert de playes «
reçûës de front; l'autre en revient comme d'une feste, & non «
pas comme d'une mêlée si sanglante. Il n'a seulement pas éprou- «
vé ce que peut faire le fer des ennemis. On doit juger de-là «
qu'Aristoménes peut avoir esté plus heureux, mais non pas «
plus brave que moy. Il est indubitable qu'un homme qui s'est «
fait hacher le corps en tant d'endroits, n'a pas craint de s'ex- «
poser pour sa patrie; mais quiconque au milieu de tant d'en- «
nemis & de tant de dangers, s'en est pû tirer sans blessûre, «
doit avoir esté merveilleusement attentif à la conservation de «
sa personne. Ce seroit donc une estrange chose, si par le ju- «
gement de ceux qui ont vû l'action, celuy qui a tué moins «
d'ennemis, & qui a moins souffert en son corps, remportoit «
le prix sur un autre qui le surpasse en ces deux points. Au «

» reste ce n'est point une action de valeur d'avoir emporté sur
» ses épaules, lorsqu'il n'y avoit plus de péril, un homme qui
» ne pouvoit marcher à cause de ses blessûres. Cela peut seule-
» ment prouver la force du corps. Voilà tout ce que j'avois à
» représenter devant vous. Car il n'est pas question ici de paro-
» les, mais d'actions.
» Alors Aristoménes se défendant à son tour : J'admire, dit-il,
» que le prix de la valeur doive estre en contestation entre celuy
» qui a esté sauvé & celuy qui l'a sauvé. Car c'est une nécessité
» que mon adversaire croye, ou que les juges ne sont pas de bon
» sens, ou qu'ils vont juger sur ce qui se dit présentement, &
» non pas sur ce qui s'est passé au champ de bataille. On va faire
» voir que Cléonnis a eu non seulement moins de valeur, mais
» qu'il est tout-à-fait ingrat. Car il a obmis de raconter les actions
» qu'il a faites, & il a donné aux miennes un mauvais tour. Il
» fait voir plus d'ambition qu'il n'est permis; car enfin c'est par
» envie qu'il a privé de la louange dûë aux belles actions un hom-
» me à qui il a de très-grandes obligations de l'avoir sauvé. J'a-
» vouë que j'ai esté heureux au milieu de ces périls, mais je
» soûtiens qu'avant toutes choses j'ai esté brave. Car si j'avois
» evité les ennemis venants à la charge, pour m'exempter d'estre
» blessé, je ne devrois pas estre appellé heureux, mais lâche. Et
» je ne serois pas reçû à prétendre le prix, mais j'aurois encou-
» ru la peine des loix. Mais puisqu'en combattant aux premiers
» rangs, & tuant ceux qui faisoient face, je n'ai pas souffert ce
» que j'ai fait souffrir aux autres, il faut dire que j'ai esté non
» seulement heureux, mais outre cela vaillant. Car soit que les
» ennemis étonnez de ma valeur, n'ayent osé me résister, ce m'est
» une grande louange de m'estre fait craindre d'eux. Soit que
» quand ils ont combattu, j'aye eu tout ensemble & la force de
» les tailler en pieces, & la sage précaution de me préserver d'estre
» blessé, j'aurai esté tout à la fois & vaillant & prudent. Car qui-
» conque dans la chaleur même du combat, s'expose aux hazards
» avec précaution, posséde les vertus & du corps & de l'esprit.
» Mais ces raisons me pourroient servir auprès d'un homme qui
» auroit plus d'équité. Cependant je suis persuadé que dans le
temps

temps que j'emportois Cléonnis mourant, du champ de bataille «
dans la ville, sans avoir pour cela quitté mes armes, je suis per- «
suadé, dis-je, qu'alors Cléonnis me rendoit justice. Et peut-estre «
même que si vous eussiez alors tenu moins de compte de luy, «
il ne songeroit pas aujourd'huy à me disputer le prix de la va- «
leur; & pour diminuer le mérite d'un si grand bienfait, il ne «
diroit pas que c'est une action peu considérable, parce qu'alors «
les ennemis avoient quitté le champ de bataille. Qui ne sçait «
pas que souvent ceux qui s'estoient retirez du combat en des- «
ordre, sont revenus à la charge, & ont remporté la victoire «
par cette conduite? Voilà tout ce que j'avois à vous dire, & «
je ne crois pas que vous ayez besoin d'un plus long discours. «

Après ces paroles, les juges tout d'un avis, prononcérent «
en faveur d'Aristoménes. «

Dissertation sur la découverte de ce Fragment, & sur ce qu'il contient.

Il est à propos d'expliquer ici un peu davantage l'histoire de la découverte de ce fragment.

Diodore de Sicile avoit enchâssé toute l'histoire Messéniaque aux divers endroits de sa Bibliothéque suivant le temps des événements. Cela se voit & par ses livres qui nous restent, & par une récapitulation qu'il fait en peu de mots de toute cette histoire au liv. 15. p. 491. & 492.

La preuve que nous avons que ce fragment est du sixiéme livre de Diodore, c'est l'histoire de Polycharès qui y est rapportée dans les extraits de Porphyrogénéte pag. 226. sur quoy le sçavant Henri de Valois dans ses notes pag. 38. a bien observé que c'est ici où Diodore racontoit le commencement de la guerre Messéniéne.

La même histoire de Polycharès est racontée par Pausanias, liv. 4. chap. 4. où il explique exactement l'origine de cette guerre.

L'argument Grec de nostre fragment est conçû dans Henri Estienne en ces termes: Ἀνωνύμου τινὸς περὶ δύο ἀνδρῶν ἀριστευ-

σαύτων ἐν πολέμῳ, καὶ ἀγωνιζομένων περὶ πρωτείων. Cela veut dire en Latin : *Anonymi cujusdam de duobus viris qui egregiè se gesserant in bello, & certabant de palmâ.*

Ce frontispice avoit donc esté fabriqué tout exprès pour donner l'air de déclamation à ce morceau d'histoire. On le trouvoit si beau, que l'on croyoit qu'il avoit esté imaginé à plaisir.

Il est vray que le sujet d'un prix à adjuger entre deux braves, semble assez estre la matiere d'une déclamation.

Mais dès le premier mot, tout le monde voit que c'est un fragment. La piéce est *Acéphale.* Elle commence par *après cela.* Le Sophiste auroit peché contre toutes les regles de son art, s'il avoit affecté une pareille obscurité. D'ailleurs le stile n'est point d'un Rhéteur. Il est historique, naturel, sans fleurs, ni pointes, & précisément tel que Photius chap. 70. l'attribuë à Diodore.

D'un certain anonyme. Ce n'est rien dire, c'est avouer que l'ouvrage est inconnu.

Touchant deux hommes. Pourquoy ne pas dire touchant Cléonnis & Aristoménes, puisqu'ils sont nommez dans le texte?

Qui s'estoient signalez. Il falloit marquer qu'ils avoient sauvé le Roy, & qu'il estoit blessé, & renversé par terre, & que les ennemis l'entraînoient déja pour le dépouiller.

A la guerre. Il ne falloit point dire à la guerre en général, c'estoit dans un combat tout récent & du dernier jour.

Il falloit adjoûter que c'estoit contre *les Lacédémoniens*, ou *Spartiates.* Ils sont nommez deux fois, & de l'un & de l'autre nom dans le fragment. Ce Sophiste forgeur de titres, n'a aucune critique. Il efface toutes les marques qui peuvent faire reconnoistre un ouvrage.

On n'ose pas accuser Henri Estienne d'avoir pris Diodore pour un déclamateur. Il aura trouvé cette mauvaise inscription à la tête de la piece dans son manuscrit. Il vouloit donner au public un recueil Grec de déclamations. Il l'a grossi de ce morceau sur la foy du titre.

Il faut pourtant avouer qu'il a bien maltraité ce morceau d'histoire. Non seulement il l'a enseveli dans ces ouvrages obscurs de Sophistes, il n'a pas daigné en faire la traduction ni

une note, il n'en a pas dit un mot en particulier dans la préface du livre, ou pluftoft il y déclare en général que c'eft la premiére fois qu'il s'amufe à fi peu de chofe, & dit qu'il deftine ces livrets à des enfants. *A magnis libris ad libellos cogitationem transtuli; atque hoc eo libentius feci, quod me in grandibus voluminibus femper occupatum, nullius unquam libelluli editione pueris gratificatum effe nonnulli quererentur.*

Enfin on a découvert que c'eft un fait hiftorique d'un bel exemple, & d'une antiquité très-refpectable.

L'ancien manufcrit de la Bibliothéque du Grand Duc attribuë ce fragment à Diodore fon véritable auteur.

Ifaac Voffius l'y copia, & fon intention eftoit de le faire imprimer, mais Gérard fon pere l'avertit que Henri Eftienne l'avoit déja fait, & fut ravi d'apprendre que cet excellent morceau appartenoit à Diodore de Sicile.

Après une fi grande perte des livres de Diodore, dit-il dans fa note, c'eft quelque forte de confolation, de ce qu'il nous en refte des endroits choifis & des extraits. *In tanta vero librorum Diodori jactura, qualicumque folatio eft quod ex deperditis* ἐκλογὰς *atque excerpta habemus.* Il indique Photius, Fulvius-Urfinus, David Hœfchélius, Henricus Valéfius qui en ont donné, & adjoûte : *Item fragmentum de Cleonnide & Ariftomene, quod una cum nonnullis Polemonis & Himerii edidit Henricus Stephanus ; fed nefciebat effe Diodori Siculi, cui tribuitur in Florentino codice Bibliothecæ Medicææ : unde in peregrinatione fua exfcripfit filius meus Ifaacus, ignarus tum jam Stephani prælo prodiiffe.*

Gérard Voffius donne donc à cette piéce le nom de *Fragment fur Cléonnis & Ariftoménes.* Mais il ne dit point qui eft Cléonnis, ni qui eft Ariftoménes, & peut-eftre qu'il ne le fçait point.

Il ne pouvoit pas ignorer qui eft Cléonnis. Quiconque a lû Paufanias en fes Mefféniques, fçait que Cléonnis étoit un Prince Meffénien, du fang royal d'Epyte & d'Hercule, du temps de la premiére guerre Mefféniaque, & qu'il y a toûjours commandé le corps de bataille depuis le premier jufqu'au dernier jour de cette guerre où il fut tué.

Mais personne jusqu'à présent n'a sçû démêler qui est cet Aristoménes. Mon but est de faire voir qu'il y en a eu deux, l'un dans la premiére, l'autre dans la seconde guerre.

Cette question est si ancienne, qu'elle a embarrassé & Diodore & Pausanias, & les autres historiens avant eux. C'est la seconde partie de cette dissertation, où je me suis proposé d'expliquer ce que contient ce fragment.

Nous sommes obligez aux deux Vossius de la découverte que c'est une histoire, & que l'auteur est Diodore de Sicile. Mais il est bon de sçavoir ce que c'est que cette histoire, qui est Cléonnis, qui est Aristoménes, qui est ce Roy blessé, pourquoy il est ici parlé des Lacédémoniens, & quel fruit on peut tirer & de ce fragment & de cette dissertation.

Les noms de Cléonnis & d'Aristoménes sont tout Messéniens; les Lacédémoniens sont nommez deux fois dans ce fragment. Il est donc constant qu'il s'y agit d'une guerre Messéniaque. La question est de sçavoir si c'est de la premiére ou de la seconde. Pour moy je n'ai pas balancé un moment. Le nom de Cléonnis ne m'a pas permis d'en douter. C'est ce nom qui a esté la clef & le dénouement de toute nostre question. Cléonnis est répandu dans toute la premiere guerre qui a duré vingt ans. Je ne sçais que ce seul Cléonnis connu dans l'histoire. Il est nommé jusqu'à sept fois dans nostre fragment. Le nom seul, pour peu que les critiques y eussent fait attention, les auroit conduits infailliblement à la restitution de ce bel endroit de Diodore. Il n'estoit point besoin pour cela du manuscrit de Florence, la chose parle assez d'elle-même. Diodore décide par ce fragment qu'il y a eu un Aristoménes du temps de Cléonnis. Il décide par sa récapitulation, liv. 15. p. 492. qu'il y a eu, selon plusieurs, un Aristoménes du temps de la premiére guerre.

Rien n'est mieux marqué que les actions de Cléonnis dans les Messéniques de Pausanias, chap. 7. 8. 9. 10. 11. 13. Et même il a concouru deux fois pour estre élû Roy, la premiére, après la mort d'Euphaès, la seconde, après la mort d'Aristodéme. Il a commandé sous Euphaès, sous Aristodéme, & sous Damis.

Quand on connoît une fois Cléonnis, toute cette premiére guerre est connuë.

On demande quel est ce Roy blessé, & qui sont ses ennemis? Je l'ai trouvé heureusement le nom de ce brave Roy, qui tout couvert des blessûres dont il est mort, avoit eu soin de satisfaire à la loy de l'Estat, & d'adjuger le prix de la gloire au plus vaillant de l'armée après la bataille. C'est Euphaès. Et qui ne le connoistroit pas au portrait que Pausanias nous en a laissé? Il faut lire Pausanias, il n'y a pas moyen ni de se priver d'un si bel endroit, ni de copier des livres entiers dans une dissertation.

Qui connoît Euphaès connoît aussi Alcaménes, Théopompe & Polydore, Rois de Lacédémone, ses injustes ennemis.

Jamais Roy ne fut plus aimé qu'Euphaès, ni ne mérita mieux de l'estre.

On pourroit s'imaginer que ce fragment est un feuillet arraché de quelque vieux manuscrit de Diodore. Mais non, c'est un endroit choisi par un compilateur d'extraits, & des plus beaux morceaux d'anciens Auteurs.

Il en aura fait une copie sans y mettre de titre. Un autre copiste y en aura fait un à sa mode, en supposant que ce devoit estre une déclamation.

Il ne faut ni teste ni préface à un pur fragment. Celuy-ci est un tout, qui a son unité d'action ou de matiere, & qui explique tout ce qui concerne le prix de la bravoure.

C'estoit une loy & un excellent usage chez les Messéniens de faire proclamer le plus brave de la journée après chaque bataille. On voit avec combien de soin au plus fort de la mêlée, Cléonnis & Aristoménes s'attachent à dépouiller tous ceux qu'ils tuent, à en mettre les armes en garde entre les mains de quelques soldats, afin d'avoir, comme dit ce fragment, des preuves de vaillance devant les Juges.

C'est déja un trophée, que d'enlever ces dépouilles, & de s'en couvrir malgré les ennemis au milieu d'eux.

C'est bien autre chose au conseil de guerre, qui se tient pour adjuger publiquement le prix de la gloire à celuy qui l'aura le

mieux mérité au jugement de tous les généraux & de toute l'armée.

Quelles couronnes & quels triomphes estoient plus propres à exciter les courages à la vertu, à les enflammer pour servir la patrie, à les précipiter dans le mépris des dangers & de la mort!

Il n'y a jamais eu de récompense plus naturelle ni mieux méritée. Rien ne semble si nécessaire pour l'exemple, & rien n'est si aisé à accorder. C'est une justice, c'est une dette de l'Estat, c'est bien le moindre salaire que les Rois doivent à la valeur.

La vénalité, les brigues portent leurs taches & leurs marques d'infamie secrettes ou publiques. L'honneur est ici tout pur. La gloire desinteressée est le vray salaire de la vertu. Ici les Juges ne sont point suspects. Les actions parlent encore. Chaque soldat y a sa part. Chacun y est juge en sa propre cause, & peut produire sur le champ ses témoins. C'est le Roy qui préside entre les officiers d'armée. C'est le public qui est témoin. Le champ de bataille est un tribunal sans faveur ni cabales. Le nom seul, le nom même de prix de la gloire, est un prix inestimable, il n'a point de pareil.

Chacun plaide ici luy-même sa cause. C'est Cléonnis, c'est Aristoménes qui parlent.

Imaginons-nous voir Ulysse & Ajax qui plaident leur cause pour les armes d'Achille dans les Métamorphoses. Mais chez les Poëtes il s'agit de fiction & de déclamation. Notre fragment est la nature & l'histoire toute pure.

On connoît Cléonnis, on connoît le Roy blessé. Il n'est plus question que de sçavoir qui est Aristoménes.

Cette difficulté au reste n'est qu'incidente à notre fragment. La principale estoit de sçavoir si ce fragment est ou de Diodore de Sicile, ou d'un sophiste. Celle-ci ne regarde que la matiére & non l'auteur du fragment, mais elle est pourtant la plus utile, & même la restitution n'est parfaite qu'après l'éclaircissement de cette difficulté.

Il faut détacher autant que l'on peut ces sortes de questions, & les traiter séparément. On n'auroit jamais fait si l'on vouloit

entrer dans tous les incidents. On ne peut pas estre bref & tout dire. Il suffit que notre fragment soit en sûreté & bien restitué à Diodore de Sicile. Mais pour le fond, il faut sçavoir qui est Aristoménes.

Je veux prouver que cet Aristoménes de la premiére guerre Messéniaque, est le même que l'Aristodéme qui a succedé immédiatement à Euphaès. Celui qui remporte ici le prix de la vaillance sur Cléonnis, est aussi celuy qui a emporté sur luy la Couronne de Messénie. Il a esté préféré deux fois en quatre ou cinq jours à Cléonnis.

Aristoménes est le moins connu des personnages de ce fragment. Il est le mieux payé & le moins connu. C'est celuy qui a remporté le prix de la bravoure, celuy pour qui nous retrouvons le fragment, le héros de la piéce.

Il est surprenant que Pausanias n'ait pas dit un mot du vainqueur de Cléonnis. Tant il est vray que les plus belles actions demeurent quelquefois ensevelies dans l'oubli, & ne peuvent pas toutes estre conservées.

Pausanias dans toute cette premiére guerre, qui a duré vingt ans, ne nomme aucun Aristoménes, ni le nostre, ni un autre.

Il y vante Euphaès, Cléonnis, Pytharatus, Antandre, Lyciscus, Aristodéme, Damis, Physée, tous braves Messéniens, & du sang royal.

Ils auront tous gagné l'immortalité historique à cette guerre, & Aristoménes sera oublié? Aristoménes qui a remporté le prix de la gloire sur tous les braves.

Assûrément Pausanias ne l'aura pas oublié. Cela ne peut estre.

Il est bien plus naturel de soupçonner que c'est que Pausanias luy donne un autre nom. Les Rois ont souvent plusieurs noms. Personne, que je sçache, ne l'avoit encore affirmé positivement.

Celuy que Diodore appelle Aristoménes dans la premiére guerre, est celuy que Pausanias y appelle Aristodéme. Je le soûtiens.

Le temps, les actions, le nom qui approche fort, la pareille faute qui se trouvoit autrefois dans plusieurs Historiens, si c'est

une faute, sont des démonstrations historiques de cette ancienne vérité, qui est aujourd'huy une nouvelle conjecture.

Apprenons donc que l'Aristoménes du fragment est le Roy qui a succedé quatre ou cinq jours après à Euphaès en Messénie. Il s'appelloit, selon les uns, Aristoménes, & selon les autres, Aristodéme.

C'est ou Cléonnis qui est double, ou Aristoménes. Les Historiens ne connoissent qu'un Cléonnis. Ils parlent de deux Aristoménes, l'un de la premiére, l'autre de la seconde guerre. Le héros de la seconde a effacé celuy de la premiére. On les confond. Cela arrive tous les jours.

C'est Diodore, c'est Pausanias qui ne le disent pas en propres termes, mais ils le donnent à entendre si clairement, qu'il faut ou les en croire, ou renoncer à toute sorte d'équité critique.

Diodore dans sa récapitulation, l. 15. p. 492. après avoir dit que toute la seconde guerre s'estoit faite sous les auspices d'Aristoménes, adjoûte ces mots : *Il y a pourtant des Historiens qui écrivent qu'Aristoménes estoit du temps de la guerre des 20. ans.* Voilà donc Diodore qui atteste que, selon ces historiens, Aristoménes estoit du temps de la premiére guerre. Il estoit, selon d'autres, du temps de la seconde guerre. Mais qu'en pense Diodore ? Il est de tous les deux costez. Il dit dans le fragment qu'Aristoménes est de la premiére guerre. Il dit au livre XV. qu'Aristoménes est de la seconde. Mais il y avertit de l'autre opinion, & que les Historiens sont partagez sur cette difficulté. Elle est pourtant aisée à résoudre. C'est qu'il y a eu deux Aristoménes, tous deux Rois de Messénie, tous deux Héraclides, tous deux Epytides, tous deux Héros. Mais pourtant les actions du dernier ont effacé celles du premier. Cela concilie les deux opinions. L'un doit s'appeller Aristoménes premier, l'autre Aristoménes second ou le Grand.

Les actions du dernier ont esté des prodiges. Elles sont admirables & presque incroyables. Voyez dans Pausanias. Celles du nostre sont grandes, mais humaines & croyables. Le nostre remporte le prix sur Cléonnis l'an 730. avant N. S. le Héros de la

de la seconde guerre n'a commencé que l'an 685. avant N. S. Le premier est mort l'an 733. avant nostre ére, l'autre vivoit encore vers l'an 640. avant N. S.

Cette difficulté sur le nom d'Aristoménes a tellement embarrassé Pausanias, qu'il a fait sur cela une dissertation, l. 4. c. 6. & qu'il s'y est trompé. On n'en veut pas d'autre preuve que ce qu'il dit luy-même. Il est absolument nécessaire de réfuter un si bon auteur.

Il croit que Myron l'Historien de la premiére guerre, & Rhianus le poëte historien de la seconde, ne s'accordent pas. Cependant ils s'accordent parfaitement, & c'est luy-même qui ne les entend pas. Il s'est prévenu, & il a l'esprit, comme on dit, bouché sur cette question. La prévention de Pausanias est que Théopompe est mort de vieillesse à Sparte, & qu'il a vû la guerre Thyréatique sans y assister. Ce sont les hypothéses Lacédémoniennes, contraires à celles des Messéniens, chacun pour l'honneur de sa nation. Pausanias cite après cela le poëte Tyrtée, il en rapporte les vers, & il ne les entend pas mieux. Voyons, lisons. Voilà ce que c'est d'estre prévenu.

L'Historien Myron, dit Pausanias, n'a écrit que la premiére guerre, & il ne va pas au-delà des 20. ans. Il y écrit qu'Aristoménes a tué Théopompe, & que ce fut peu avant la mort d'Aristodéme. On respond à Pausanias : Myron entend qu'Aristoménes & Aristodéme sont la même personne qui a deux noms. Ainsi nulle difficulté.

Le poëte Rhianus, poursuit Pausanias, n'a parlé que de la seconde guerre, & même il n'a écrit que de la derniére bataille. Il y parle d'Aristoménes. Il en fait son héros, comme Homére a fait le sien d'Achille. On respond : cela conclut qu'il y a eu un Aristoménes à la seconde guerre ; mais cela n'exclut pas qu'il n'y en ait aussi eu un à la premiére. Ainsi Pausanias a tort. Myron & Rhianus s'accordent. Il y a eu deux Aristoménes. Rhianus est un poëte, il ne traite qu'une action, & elle est de la seconde guerre. Il ne faut donc pas prendre ce poëte pour un historien de la premiére guerre, ni le préférer à Myron.

Pausanias est encore dans une autre erreur. Il ne veut pas

qu'Aristoménes ait tué Théopompe ; & pour preuve, il cite le poëte Tyrtée, qui estoit un des généraux Lacédémoniens dans la seconde guerre. Tyrtée écrit :

Nostre Roy Théopompe à la faveur des Dieux ;
A des Messéniens conquis les vastes lieux.

Ἡμετέρῳ βασιλῆϊ θεοῖσι φίλῳ Θεοπόμπῳ.
Ὃν διὰ Μεσσήνην εἵλομεν εὐρύχορον.

Théopompe n'a donc pas esté tué dans la premiére guerre, dit Pausanias, c'est Théopompe qui l'a terminée, & qui a fini toute la premiére guerre, ces vers de Tyrtée l'attestent, & je sçais, dit Pausanias, que Théopompe est mort à Sparte dans son lit.

Mais Pausanias qui dit cela, me permettra de luy respondre qu'il prend ici mal Tyrtée. De Messé, ville bastie par Polycaon, & ainsi appellée du nom de sa femme, on a fait Messéne région, suivant l'art des étymologies. Pausanias, dès le commencement de son livre Messénique, nous apprend luy-même que Messéne n'est pas une ville, mais une région ou royaume entier, & il l'a fait voir par le témoignage d'Homére. Il auroit pû y joindre celuy-ci de Tyrtée, qui n'est guéres moins formel, puisqu'il donne à la Messénie l'épithéte d'εὐρύχορος, c'est-à-dire, vaste, spacieuse, & proprement où il y a des plaines pour danser au large & à l'aise. Car εὐρὺς signifie large, & χορὸς veut dire *chorus*, un choeur de musique, une danse. La Messénie estoit un pays de plaines & de campagnes. C'estoit un peuple de danseurs & de sauteurs. Tyrtée fait peut-estre allusion aux festes de Limnes, où les filles Lacédémoniennes alloient danser. C'est une des causes de la guerre. Il est vray que Théopompe a conquis aux Lacédémoniens tout le plat-pays de la Messénie, & c'est ce que dit ici Tyrtée, mais il ne dit pas que Théopompe ait terminé la guerre. C'est Pausanias qui le dit, & il se trompe ; il affirme témérairement, & contre l'autorité de Myron & des autres historiens, que Théopompe n'est point mort à la guerre. Il ne cite que Tyrtée, & Tyrtée ne dit point cela.

Tout le monde ſçait qu'après la ſeconde bataille dans la premiére guerre, la Meſſénie fut affligée de maladies, de pauvreté, & d'autres calamitez qui réduiſirent Euphaès à abandonner la campagne à Théopompe, & à ſe retrancher à l'entour du mont & de la petite ville d'Ithome. Voilà ce que Tyrtée appelle une conqueſte. C'eſt un poëte. Les Lacédémoniens le firent leur citoyen & leur chef. Il ſuit les hypothéſes des Lacédémoniens, & couvre autant qu'il peut leurs deſavantages. C'eſt dans ce ſens qu'il faut entendre Tyrtée, & il eſt impoſſible de l'entendre autrement. On peut donc dire que Théopompe a conquis la plaine, ou toutes les plaines de la Meſſénie. Mais il n'a jamais pris Ithome; au contraire il y a eſté pris par le roy Ariſtoménes ou Ariſtodéme ſept ans après la mort d'Euphaès, & ſacrifié à Jupiter d'Ithome ou Ithomate avec trois cens autres Lacédémoniens. C'eſt l'opinion de Myron & de tous les autres hiſtoriens. Plutarque dans la vie de Romulus p. 33. dit que les Meſſéniens ſemblent exagérer le nombre des trois Hécatomphonies d'Ariſtoménes. Il ne dit que cela, mais il ſuppoſe ſans doute comme tout le monde, que Théopompe eſtoit du nombre. Les Peres de l'Egliſe les plus anciens ont reproché aux payens ces horribles ſacrifices de victimes humaines, ils y nomment Théopompe. Voici les propres termes de ſaint Clément Aléxandrin en ſon Protreptique, p. 20. *Ariſtoménes Meſſénien, a égorgé en l'honneur de Jupiter Ithométe 300. hommes, croyant que tant & de ſi conſidérables Hecatombes eſtoient d'excellents ſacrifices; & Théopompe Roy des Lacédémoniens eſtoit la principale victime.*

Euſébe en ſa Préparation, liv. 4. c. 16. p. 157. répéte la même choſe. Ces Hécatombes humaines ſont célebres ſous le nom d'Hécatomphonies, c'eſt ainſi que Plutarque les appelle. C'eſt donc l'opinion de Myron qui a triomphé de celle de Pauſanias. Myron ſe concilie avec Tyrtée, il ſe concilie avec Diodore, avec Plutarque, avec les Hiſtoriens dont parle Diodore, qui mettent un Ariſtoménes du temps de la premiére guerre & de Théopompe, & avec les Peres de l'Egliſe. Pauſanias eſt donc tout ſeul de ſon ſentiment.

Il cite le poëte Rhianus, il l'oppoſe à Myron, & il dit luy-

même qu'ils ne parlent pas de la même guerre. Ils ne parlent donc pas non plus du même temps, ni d'un même Ariſtoménes. Il y a donc eu deux Ariſtoménes, l'un dans la premiére; l'autre dans la ſeconde guerre Meſſéniaque. Et c'eſt ce que Pauſanias devoit conclurre, comme l'a fait Diodore.

Sylburge dans ſon Commentaire, dit que Pauſanias reprend ici Myron d'une faute de chronologie, qui eſt d'avoir mis Ariſtoménes dans la premiére guerre Meſſéniaque. Cuhnius, autre Commentateur, dit que Pauſanias blâme Myron de n'avoir pas aſſez relevé Ariſtoménes; ils ne ſont pas au fait.

Théopompe avoit ſeulement réduit les Meſſéniens à ſe retrancher aux environs du mont Ithome. Théopompe n'avoit donc pas terminé la guerre ni pris Ithome. Au contraire, il y fut pris & immolé la 19.e année de la guerre, qui eſt la ſeptiéme & derniére du regne d'Ariſtoménes premier. Anaxandride avec Polydore doivent avoir pris Ithome, & terminé la premiére guerre véritablement. Anaxandride eſt fils de Théopompe, & luy ſuccede dans Hérodote, l. 8. c. 131. Pauſanias eſt contraire à Hérodote dans toute cette ſuite genéalogique des rois de Lacédémone.

Il faut donc ſuivre l'opinion de Myron qui n'a nul inconvénient, & rejetter celle de Pauſanias qui n'eſt pas ſoûtenable. Il ne s'entend pas luy-même.

Il devoit conclurre, comme Diodore, qu'il y a deux Ariſtoménes : que celuy de Myron eſt de la premiére guerre : que celuy de Rhianus eſt de la ſeconde. Pauſanias ne peut pas comprendre qu'il y ait eu deux Ariſtoménes. Cela n'eſt-il pas merveilleux pour un génie tel que Pauſanias !

Voici pourtant une nouvelle difficulté. Car Pauſanias ſuppoſe que Myron diſtingue Ariſtoménes d'avec Ariſtodéme. Et moy, je ſuppoſe qu'il n'en fait qu'un, & que c'eſt un même Roy qui a deux noms. Les termes de Pauſanias ſont : *Myron a feint* ou a forgé, [illegible], *qu'Ariſtoménes tuë Théopompe Roy des Lacédémoniens, un peu de temps avant la mort d'Ariſtodéme.*

On peut reſpondre à cela que c'eſt Pauſanias qui parle, & qui

détourne le ſens de Myron pour l'amener au ſien. Myron nomme Ariſtoménes, Pauſanias y mêle le nom d'Ariſtodéme. Myron n'en fait qu'un même Roy, & Pauſanias en fait deux. On peut dire auſſi que quand un Roy a deux noms, l'hiſtorien pour varier, les employe tous deux. C'eſt un ſtile ordinaire.

Mais quoy qu'il en ſoit, le fait eſt conſtant. Voilà un Ariſtoménes dans la premiére guerre. Cela confirme noſtre fragment, & l'aſſûre à Diodore.

Enfin voilà deux opinions. Celle de Diodore n'eſt pas douteuſe. Il faut la ſuivre pour noſtre fragment, qui eſt de Diodore.

Ces hiſtoires ſont encore ſi proches des temps fabuleux, qu'il ne faut pas s'étonner ſi elles ſont obſcures. La pluſpart des hiſtoires de la Grece ſont douteuſes & ſe contrediſent, dit Pauſanias luy-même en ſes Meſſéniques, c. 2.

La vraye cauſe de cette difficulté incidente, c'eſt que les actions d'Ariſtoménes ſecond ont effacé celles du premier, qui eſt le noſtre. Le rapport des noms & des actions, la proximité des temps, l'identité des lieux & des conditions, font cette diverſité de ſentiments. Mais cela n'empêche pas que noſtre Ariſtoménes n'ait eſté auſſi héros. Il l'a eſté de la premiére guerre, & l'autre de la ſeconde. La poſterité les a confondus, cela eſt ordinaire. Je crois qu'ils ſont préſentement aſſez débrouillez.

On peut donc aujourd'huy hardiment enrichir noſtre Ariſtoménes premier de Diodore, de toutes les belles actions de l'Ariſtodéme de Pauſanias. Il a retrouvé ſon nom & ſon hiſtoire dans les Meſſéniques. On peut l'appeller Ariſtoménes-Ariſtodéme, & n'en faire plus qu'un ſeul nom.

Ariſtoménes - Ariſtodéme eſt du ſang royal des Héraclides Epytides. Il a ſurpaſſé Lyciſcus en piété, en bravoure & en toute ſorte d'actions généreuſes. Il a offert volontairement & dévoué ſa fille pour la patrie. Il avoit gagné particuliérement l'eſtime & la confiance d'Euphaès. Il l'a défendu le plus utilement, & a eu l'honneur de le ſauver plus glorieuſement qu'Antandre qui s'y eſt fait tuer, & que Cléonnis qui s'y eſt fait percer de coups. Il a remporté le prix de la journée au jugement du Roy & de tous les officiers. Il a eſté élû Roy après Euphaès par tous les

suffrages du peuple Messénien, dans le temps où l'on avoit le plus de besoin d'un Roy héroïque. Il a contenté le peuple & les grands, il a sçû plaire à tout le monde. Il a par-tout témoigné autant de prudence que de valeur, à la fougue près qui le transporta comme un vray descendant d'Hercule, quand il tua de sa main sa chére fille, pour montrer qu'elle estoit vierge & digne d'estre offerte aux dieux. Il a battu les Lacédémoniens estant Roy. Il a pris Théopompe, & l'a immolé à Jupiter Ithomate dans la triple Hécatomphonie si fameuse. Il a charmé tous ses sujets pendant un regne de six ans & plusieurs mois. Enfin il s'est tué luy-même dans un noble desespoir sur le tombeau de sa fille, par la superstition payenne des oracles, des songes & des présages. Il y a du grand à tout cela dans les erreurs de la religion payenne. Plutarque dans la vie de Romulus, trouve que les Messéniens ont outré les choses dans le nombre des 300. sacrifiez par Aristoménes.

Quand il fut Roy, il honora des plus grandes charges Cléonnis & Damis ses rivaux. Le zéle de la patrie estoit si grand dans ces belles ames, qu'ils n'estoient ni jaloux ni amis que pour la sauver. Toûjours concurrents, jamais ennemis, perpétuels amateurs de la gloire & du devoir; fâchez uniquement & au-delà de tout ce que l'on peut dire, quand le succès ne respondoit pas à la vertu.

La pluspart de ces faits sont tirez de l'exact Pausanias. On avoit donc raison de ne pas croire que Pausanias eust oublié nostre Aristoménes.

Il y a un endroit dans Pausanias où nostre fragment seroit à merveilles. C'est quand il dit qu'Euphaès revenu en peu de ses blessûres, sentit de la joye de ce que les siens n'avoient pas eu du desavantage dans cette grande action.

Qui ne croiroit que c'est une table d'attente pour y restituer nostre fragment ? Il est certain que s'il y estoit, on le prendroit pour estre de Pausanias, d'autant plus qu'il n'en a rien dit, & non pas de Diodore. Mais ce fragment n'appartient point à Pausanias; & cela prouve seulement qu'ils écrivoient la mesme guerre Messéniaque; ainsi il ne faut pas

s'étonner si l'un convient si juste avec l'autre.

Il seroit à souhaiter que le temps nous permist de mettre ici toute la récapitulation que Diodore a faite de l'histoire Messéniéne en son XV. livre. On pourroit ensuite le conférer avec Pausanias, & suppléer à l'un par l'autre. On auroit ainsi le meilleur plan que l'on puisse avoir de toute l'histoire Messéniaque. J'y ai travaillé, & crois y avoir fait d'heureuses restitutions sur ce qu'il y a de perdu. C'est sur-tout depuis la mort de Polycaon jusqu'à Périérès, & l'on sçait que l'on en a grand besoin. Mais ce sera pour une autre occasion.

A l'égard de nostre fragment, il ne peut pas estre de Pausanias. Il appelle Aristodéme celuy que Diodore nomme Aristoménes. Il ne paroît pas non plus, qu'il y ait rien de perdu dans cet endroit de Pausanias.

Le véritable sujet de cette guerre a esté l'ambition des Lacédémoniens, & leur fureur de vouloir s'agrandir aux dépens de leurs voisins & de leurs freres.

Ils le font remonter jusqu'à l'établissement des Héraclides au Péloponnése, qui fut l'an 1129. avant N. S. Ils se plaignoient d'y avoir esté trompez par Cresphontès dans le partage. Ils adjoûtoient que quand Cresphontès fut assassiné, ses fils aisnez se refugiérent à Sparte, & donnérent leur royaume aux Lacédémoniens.

Leur second grief estoit que leur Roy Télécle fut tué par les Messéniens dans un combat pour des filles Lacédémoniennes qu'ils vouloient forcer. Ce fut la propre année de la premiére Olympiade, c'est-à-dire l'an 776. avant N. S. Phintas aïeul d'Euphaès regnoit en Messénie.

Leur troisiéme prétexte fut à l'occasion de Polycharès Messénien, vers l'an 764. avant N. S. qui est la premiére année de la quatriéme Olympiade où il avoit gagné le prix de la course. Evaiphnus Lacédémonien l'avoit volé, & luy avoit même tué son fils, sous prétexte de rendre la somme convenuë. Les Lacédémoniens luy déniérent justice. Il usa de représailles. Le Roy Antiochus pere d'Euphaès, offrit de mettre l'affaire en arbitrage. Les Lacédémoniens ne respondirent point, au lieu de cela

ils firent un serment solemnel entre eux d'entrer en Messénie, & de n'en point sortir avant qu'elle fust toute conquise. Leur Roy Alcaménes fils de Télécle surprit la ville d'Amphie en une nuit. Ainsi commença la guerre qui dura vingt ans. Ce fut la premiére année d'Euphaès, l'an 743. avant N. S. Euphaès donna le commandement de son armée à Cléonnis. Il se donna trois batailles sous le regne d'Euphaès, sans véritable avantage; la nuit sépara toûjours les combattants.

Pytharat fut tué dans le second, Antandre au troisiéme; & Euphaès y fut si blessé qu'il en mourut. C'est ce que nous avons dit en expliquant nostre fragment.

Théopompe & Polydore, Rois de Lacédémone, avoient conjointement commandé l'armée aux deux dernieres batailles.

Une calamité générale survenuë avant le dernier combat, avoit contraint les Messéniens d'abandonner toutes les places de la campagne, & de se retrancher à l'entour du Mont Ithome.

C'est ce dernier champ de bataille où les Lacédémoniens lâchérent le pied les premiers, & qui est décrit dans nostre fragment de Diodore.

L'histoire mêlée de fables a fini entiérement chez les Grecs, par l'establissement des Héraclides au Péloponnése. On est dans l'erreur de s'imaginer qu'elle ait duré jusqu'à la premiére Olympiade vulgaire.

Mais quand les faux dieux ont cessé dans l'histoire Grecque, la superstition des oracles a continué d'y faire ses ravages plus que jamais.

Euphaès a regné treize ans.

Amphie fut prise en une nuit la premiére année de son regne.

La quatriéme année, le premier combat fut livré sur le bord de la Charadre ou grande ravine, contre Alcaménes.

La cinquiéme année, le second combat se donna. Ce fut contre Théopompe & Polydore. Alcaménes pere de Polydore venoit de mourir.

La calamité Messénienne arriva ensuite. On eut recours au funeste oracle de Delphes. Le devin Tisis en rapporta cette response:

Qu'on

Qu'on offre aux bords d'Alloie à l'enfer pour victime
De la race Epytide une vierge sans crime;
Mais que ce sang par sort aux démons présenté,
Sur-tout leur soit offert de franche volonté.

Κούρην ἄχραντον νερτέροισι δαίμοσι
Κλήρῳ λαχοῦσαν Αἰπυτιδῶν ἀφ' αἵματος,
Θυηπολεῖτε νυκτέροισιν ἐν σφαγαῖς.
Ἢν δὲ σφαγῆτε, καὶ παρ' Ἀλλοίου, τότε
Θύειν διδόντας ἐς σφαγὴν ἑκουσίως.

Aussi-tost on tira au sort toutes les filles du sang royal. Le sort tomba sur celle de Lyciscus. Le devin Epébole la rejetta. Nostre Aristoménes-Aristodéme offrit la sienne. Son fiancé soûtint qu'elle n'estoit plus vierge. Le pere en furie la tua sur le champ, & luy ouvrit le sein pour justifier qu'elle estoit vierge. Le malheureux Epébole soûtint que c'estoit un parricide & non pas un sacrifice. Euphaès & tous les Epytides dirent que l'oracle estoit satisfait. Les Lacédémoniens en furent si déconcertez, que leurs Rois demeurérent sept ans campez sans oser présenter bataille. Ce fut alors qu'ils envoyérent à leurs femmes de jeunes soldats pour avoir des enfants, & de-là sont nez les Partheniens qui ont fondé Tarente. Enfin la huitiéme année, qui estoit la treiziéme du regne d'Euphaès, la sanglante journée d'Ithome arriva. C'est celle que décrit nostre fragment.

Euphaès enfonça les bataillons de Théopompe avec trop d'ardeur & de précipitation pour un Roy. Il y fut percé de coups, dont plusieurs estoient mortels. Il tomba & sembloit rendre l'ame. Les ennemis tâchoient de l'entraîner. La peur de la honte & l'amour des Messéniens, qui alloit jusqu'à l'adoration pour leur Roy, leur fit trouver plus doux mille fois de s'exposer & de mourir pour luy, que de l'abandonner tant que quelqu'un auroit de la vie. Cela fit durer le combat, & porta l'audace de part & d'autre à un excès que l'on n'imagine pas. C'est Pausanias que je ne fais qu'abréger sur toute cette vive action.

Antandre fut tué, Cléonnis fut percé de coups, Aristoménes sauva le Roy. Tout le carnage que décrit Homére sur les corps, ou de Sarpédon ou de Patrocle, n'est pas comparable. On sent le temps d'Homére ; & on voit que ces Héraclides estoient pleins de sa lecture & de ses mœurs.

Euphaès fut remporté par ses Messéniens, & il eut encore de la joye en cet estat, de ce qu'ils n'avoient pas eu du dessous, dit Pausanias.

Mettez-là nostre fragment. Ce seroit sa vraie place. Rien ne prouve mieux qu'il est de cette premiére guerre.

Et rejoignez à la fin du fragment, ce qui suit immédiatement dans Pausanias. Voici les propres termes : *Euphaès mourut très-peu de jours après. Il avoit regné treize ans, & fait la guerre pendant tout ce temps contre les Lacédémoniens. Comme il ne laissoit point d'enfants, il choisit pour son successeur, celuy qui seroit élû par le peuple Messénien. Cléonnis & Damis le disputérent à nostre Aristoménes-Aristodéme, prétendant le passer en vertus militaires & en autres mérites. Antandre avoit esté haché en piéces par les ennemis à la défense d'Euphaès. Les devins Epébole & Ophionée se liguérent tous deux contre nostre Aristoménes ; mais le peuple le préféra malgré eux.* Et il fut les délices de tous les Messéniens.

La question pour la royauté dans Pausanias, ressemble si fort à celle pour le prix qui est dans le fragment de Diodore, que l'on diroit que Pausanias a pris l'une pour l'autre. Mais non : toutes les deux sont compatibles, & l'une a esté préjugée par l'autre.

J'ai prouvé que nostre fragment est de Diodore, qu'il s'y agit de la premiére guerre Messéniaque, & qu'il y a deux Aristoménes, l'un de la premiére, l'autre de la seconde guerre. Ce sont les trois choses que j'avois à faire voir.



DISSERTATION

Sur l'usage que PLATON fait des POETES.

Par M. l'Abbé FRAGUIER.

JE me suis souvent appliqué à examiner quelles estoient les sources des agréments, dont les dialogues de Platon sont remplis; & ce qui fait que traitant les sujets du monde les plus sérieux, ce philosophe se fait néantmoins lire avec un plaisir que ne donnent point ceux-mesmes, qui, soit pour le fonds, soit pour la forme de leurs ouvrages, semblent n'avoir eu pour objet que de divertir & de plaire. J'ai cru en découvrir plusieurs sources, dont la plus féconde, à mon sens, est le contraste de ses personnages, dont les uns, enflez de leurs connoissances, & croyant tout sçavoir, se trouvent dans le fonds n'avoir que des idées communes & superficielles, & ne sçavoir rien solidement; tandis que Socrate, qui est presque par-tout le premier acteur, fait profession d'ignorer, & de chercher à s'instruire, quoyqu'il ait dans l'esprit un systeme très-net & très-arrangé, dont les principes qu'il laisse entrevoir sans les découvrir entiérement, sont comme un flambeau qui d'un costé marque le droit chemin, & de l'autre fait appercevoir, mesme à ses adversaires, combien la raison mal conduite égare ceux qui joignent à leur égarement la hauteur & l'arrogance. Comme ce caractére propre des sophistes a quelque chose de revoltant, rien n'est plus agréable, que de voir leur orgueil confondu par un homme, qui sous des apparences toutes simples, cache un fonds de sagesse inépuisable, & qui ne dissimule ses forces, que pour attaquer l'erreur plus sûrement. C'est-là le caractére opposé à l'arrogance; c'est celuy de l'ironie, suivant la définition d'Aristote. L'ironie suppose dans l'esprit de celuy qui sçait la manier, une grande solidité de jugement, avec une légéreté, & des graces;

dont l'éloquence directe n'est point susceptible. Et ce caractére bien ménagé est capable seul de produire, dans le dialogue, un effet toûjours très-agréable. Il plaira non seulement à ceux qui en auront pénétré tout le secret & toute l'intelligence, mais encore à ceux-mesmes qui n'en connoistroient pas l'artifice. Comme une musique parfaite, ou un beau tableau, plaisent aux vrais connoisseurs, & à ceux qui n'en jugent que par un sentiment dénué de connoissance.

Mais outre l'ironie de Socrate conduite avec tant d'art & de finesse par Platon; l'on remarque dans les écrits de ce philosophe je ne sçais quoy de fleuri & de noble, qui flatte l'imagination & qui l'enrichit, au mesme temps que l'esprit est occupé à jouir de son bien propre, qui n'est autre que la solidité des principes, & la justesse des raisonnements. Cette fleur & cette noblesse ne résulte pas seulement de l'élégance & de la pureté du stile, du beau choix des métaphores, & des mots heureusement placez; ce n'est pas non plus l'effet de cette précieuse abondance, qui a fait mettre Platon en son genre à costé d'Homére, par les plus judicieux critiques, tels que sont Quintilien & Longin. On trouve une partie de ces beautez dans les dialogues de Cicéron, mais certainement on n'y trouve pas ce brillant & ce goût, qui frappe & qui se fait sentir dans ceux de Platon.

Où prendrons-nous donc la source de ces agréments, qui sont pour luy ce que dans Homére la ceinture de Vénus est pour Junon, & dans quel parterre a-t-il cueilli tant de fleurs dont ses ouvrages sont semez? c'est sans doute dans celuy des Muses, pour m'exprimer comme Pindare; c'est dans le commerce qu'il a eu avec les Poëtes, qu'il a ramassé les richesses qu'il répand ensuite si à propos, & avec tant de dextérité.

Car il y a deux maniéres d'employer les passages des poëtes; l'une simple & directe, l'autre indirecte & détournée. L'usage simple est connu de tout le monde, & n'a rien en soy de singulier. Cet usage consiste à citer, par exemple, des vers d'Homére, soit qu'on veuille par l'autorité de ce grand poëte, appuyer quelque sentiment, soit qu'on veuille l'éclaircir & y porter un plus grand jour, soit enfin qu'on ne songe qu'à parer

son discours, & à soûtenir doucement l'attention de ses lecteurs. La poësie en effet, & principalement la poësie ancienne, est souvent d'un grand poids; mais elle a toûjours quelque chose de plus riant que la prose, & de plus capable d'intéresser. Un vers ou plusieurs enchâssez habilement, réveillent l'esprit, le délassent & luy rendent la gayeté, qui s'accorde mal avec une longue attention. Ce soin d'insérer des vers dans les discours les plus graves, est assez remarquable dans les écrits philosophiques de Cicéron; & soit que luy-mesme il traduise les Grecs, en quoy il est plus habile que le vulgaire ne pense, soit qu'il mette en œuvre les traductions que les vieux poëtes Latins en ont faites, il adjoûte par-là à ses ouvrages un air de science & d'antiquité qui n'en rehausse pas le prix médiocrement. Platon en use aussi dans quelques endroits, comme dans le premier livre de la République, il rapporte très-à-propos un trait de Pindare à la louange de la vertu. Car le vieux Céphale ayant dit qu'un des principaux avantages qui suivent les richesses, consiste à n'estre point exposé au danger de commettre des actions injustes, par la situation pénible où nous réduit l'indigence; & par conséquent à n'estre point troublé sur le déclin de nos jours, par les horreurs de la crainte; dans le temps, dit-il, que les punitions d'une autre vie, qu'on avoit jusqu'alors regardées comme des chiméres, se présentent, soit à la lumiére, soit à la foiblesse de l'esprit, & viennent nous effrayer jusques dans le sein du repos. Car pour ceux à qui la conscience ne fait nuls reproches, ils vivent dans une espérance bien douce, selon ce mot de Pindare : « Les personnes dont les jours ont coulé dans « l'innocence, & qui se sont toûjours attachées à remplir leurs « devoirs envers les dieux & envers les hommes, conservent dans « leur ame une espérance, qui compagne de leur vieillesse, en est « l'appuy & la consolation; espérance, la mere nourrice des vieil- « lards, & qui d'ailleurs gouverne les pensées des hommes, dans « tous les différents mouvements dont elles sont susceptibles. « Ὅς κ' ἂν δικαίως καὶ ὁσίως τὸν βίον διαγάγῃ, γλυκεῖά οἱ « καρδίαν ἀτάλλοισα γηροτρόφος συναορεῖ ἐλπίς, ἃ μάλιστα θνατῶν « πολύστροφον γνώμαν κυβερνᾷ. Je cite ce morceau de Pindare, «

Legitur etiam ἀτιτάλλοισα, eodem sensu.

d'autant plus volontiers que c'est un fragment précieux de quelque piéce que l'injure du temps nous a dérobée. Mais il suffira d'avoir cité celuy-là, pour montrer l'usage direct que Platon fait des poëtes. Je ne parle point ici des vers d'Homére, d'Hésiode, de Théognis, de Tyrtée, que l'on trouve répandus dans ses dialogues; il ne cite le plus souvent ces poëtes, & n'en rapporte les sentiments, que pour les réfuter, & pour mettre à la place d'une théologie impie, & d'une morale corrompuë, une morale saine, & une théologie épurée de tout ce que l'imagination des hommes y avoit mêlé de profane.

Venons présentement à ce qu'il y a de plus fin & de plus spirituel dans la maniére de citer les poëtes, qu'on peut appeller une maniére détournée, parce que conservant le sens que le poëte a donné à ses paroles, on en détourne néantmoins le sens à une application délicate; de sorte qu'un lecteur intelligent qui apperçoit en mesme temps, & la pensée du poëte, qui pour plaire doit estre belle en elle-mesme, & la pensée de celuy qui met en œuvre les vers du poëte, ressente tout-à-la fois le plaisir que donne la poësie, celuy de la comparaison, & celuy que produit toûjours une application ingénieuse. Tout cela réveillant en luy plusieurs idées ensemble, luy fait appercevoir du mesme coup d'œil, la dextérité de l'auteur, & des rapports dont la justesse le saisit. Et c'est en cela que consiste une grande partie de ces graces si nobles & si riantes, que les amateurs de Platon sçavent démêler dans ses dialogues. Je dis les amateurs de Platon. Car on doit convenir que cela ne se fait peut-estre pas sentir dans une premiére lecture, ni mesme dans une lecture assiduë, à moins que par un grand usage des anciens Poëtes, on n'ait leurs vers présents à l'esprit lorsqu'on en retrouve l'application. Et l'on peut appliquer à ce sujet ce qu'on fait dire à Platon au sujet de sa Philosophie; que personne n'entreprenne de l'étudier, si auparavant il n'est instruit dans toutes les belles connoissances. Je parle ici d'une chose toute de goust, & par conséquent obscure, & qu'il faut éclaircir par des exemples. J'en choisiray donc un ou deux seulement des plus remarquables, & dont les rapports seront les plus aisez à mettre entiérement dans

Socrate, & je me verrai avec plaisir comblé de vos dons; & mesme de cette couronne, je tire un heureux présage, comme fit autrefois Créon, lorsqu'appercevant la couronne d'or que portoit Tirésias, après que les Athéniens la luy eurent donnée pour récompense d'une victoire gagnée, il expliqua cette rencontre en sa faveur; car, adjoûta-t-il, nous sommes, comme vous sçavez, au milieu d'une grande tempeste. On estoit en effet à Thébes dans la cruelle incertitude de ce qu'alloit devenir cette ville assiégée par une puissante armée, & de ce qu'alloit produire dans deux freres ennemis la haine, qui n'est jamais plus implacable, que lorsque, pour les interests d'une couronne, elle a rompu les liens du sang. Je ne suis pas, dit Socrate, dans une inquiétude moins grande que celle dont Créon estoit troublé, puisque je prétends remporter la victoire sur tous ceux qui
» vous environnent. Ἀλλὰ δέχομαι καὶ τοῦτο, καὶ ἄλλο δὲ ἄν τι
» τῶν παρὰ σοῦ δοθέντων ἡδέως ἴδοιμι δεξάμενον ἐμαυτόν. ὥσπερ
» δὲ καὶ ὁ Κρέων Εὐριπίδῃ πεποίηται τὸν Τειρεσίαν ἰδὼν ἔχοντα
» τὰ στέφη, καὶ ἀκούσας ἀπὸ τῶν πολεμίων ἀπαρχὰς αὐτὸν εἰληφέναι,
» διὰ τὴν τέχνην, οἰωνὸν ἐθέμην, φησὶ, καλλίνικα στέφη· ἐν γὰρ
» κλύδωνι διακείμεθα ὥσπερ οἶσθα σύ. οὕτω δὲ κἀγὼ παρὰ
» σοῦ τὴν δόξαν ταύτην οἰωνὸν τίθεμαι. δοκῶ δέ μοι οὐκ ἐν
» ἐλάττονι κλύδωνι τοῦ Κρέοντος εἶναι, καὶ βουλοίμην ἂν καλλίνικος
» γενέσθαι τῶν σῶν ἐραστῶν.

Pour pénétrer tout le mystére de cette application, que j'ai choisie comme une des plus aisées à entendre, parce que Platon s'y explique plus au long, que dans beaucoup d'autres endroits, & semble se commenter luy-mesme; il faut se ressouvenir des Phéniciennes d'Euripide, & que dans cette piéce, l'une des plus belles de l'Antiquité, le poëte suppose que Créon par l'ordre d'Etéocle, allant consulter Tirésie sur la destinée de Thébes, le trouve paré d'une couronne d'or, & qu'il apprend de luy que les Athéniens la luy ont donnée par préférence, comme les prémices du butin qu'ils avoient fait, après une victoire signalée, remportée par son moyen sur l'armée d'Eumolpe, & qu'alors Créon luy parle en ces termes: « Cette couronne que
» vous portez, & qui est la marque de la victoire, a esté pour

moy

moy d'un bon augure; car nous sommes, comme vous sçavez, dans l'horreur de la tempeste, & Thébes doit résister aux efforts d'un grand assaut.

> *Οἰωνὸν ἐθέμην καλλίνικα σὰ στέφη,*
> *Ἐν γὰρ κλύδωνι κείμεθ' ὥσπερ οἶσθα σὺ,*
> *Δορὸς Δαναϊδῶν, καὶ μέγας Θήβαις ἀγών.*

Ne pouvons-nous pas nous donner le loisir d'examiner en détail, combien ce seul trait renferme de beautez particuliéres, & en pénétrer tout le sens, qu'on n'appercevroit peut-estre pas, si l'on n'y apportoit beaucoup d'attention. Car s'il est permis aux peintres & aux sculpteurs, de s'occuper long-temps de quelque morceau de sculpture ou de peinture antique, souvent tout défiguré; & s'il a esté permis à quelques auteurs Italiens, de faire des livres entiers sur un sonnet de Pétrarque; à combien plus forte raison doit-il nous estre permis de nous livrer au plaisir de rechercher avec un soin curieux les beautez singuliéres, qui sont quelquefois cachées dans les moindres morceaux de ce qu'ont produit les grands maistres de l'antiquité.

Socrate voyoit dans Alcibiade tous les avantages qui peuvent estre rassemblez dans un mesme homme, la beauté, la force, l'audace, les richesses, une naissance illustre, avec une ambition plus grande encore que sa naissance, & tous les talents qui servent à faire valoir ces avantages, ou qui en tirent du lustre & de l'éclat. Il sçavoit d'ailleurs que comme les naturels foibles ne produisent jamais rien de considérable ni en bien ni en mal, aussi les hommes en qui la nature est forte & hautaine, ne se portent point à des choses médiocres; mais qu'excessifs dans le bien comme dans le mal, ils jouent ordinairement le premier rolle dans la paix comme dans la guerre. Socrate qui n'avoit en vûë que le bien de ses concitoyens, crut qu'il devoit s'appliquer à tourner du côté de la vertu les inclinations & les pensées de ce jeune homme, qui, selon la remarque de Valére Maxime, a esté depuis pour sa patrie également un objet de haine & d'admiration. Socrate prévoyoit les malheurs où Alcibiade

s'alloit engager, & dans quel trouble il pourroit jetter la république, si la volupté s'emparant de son ame, en chassoit, comme un tyran, des vertus encore foibles & mal establies. D'un autre costé les plaisirs s'offroient de toutes parts à ce jeune homme, & dans l'estat où il se trouvoit, il avoit besoin d'une vertu au-dessus de la vertu ordinaire, pour résister à l'attrait des choses les plus flatteuses & les plus agréables. Tel estoit le caractére, & telle estoit la situation d'Alcibiade. On peut s'en instruire plus au long dans Platon mesme, & dans Plutarque. Le mélange des bonnes & des mauvaises qualitez qui estoient réunies en sa personne, luy a fait appliquer ce qu'Homére dit de l'Egypte, ce pays si connu pour produire des poisons, comme il produisoit des plantes très-salutaires:

. . . . Πλεῖστα φέρει ζείδωρος ἄρουρα
Φάρμακα, πολλὰ μὲν ἐσθλὰ μεμιγμένα πολλὰ δὲ λυγρά.

Socrate luy dit donc, que de la couronne qu'il reçoit de luy, il tire un bon augure pour la victoire qu'il souhaite de remporter sur tous ceux qui luy font la cour; c'est-à-dire, sur tous ceux qui ne songeoient qu'à luy corrompre le cœur & l'esprit. Καὶ βουλοίμην ἂν καλλίνικος γενέσθαι τῶν σῶν ἐραστῶν. C'est la premiére observation que je fais sur ce passage, afin que personne ne s'y trompe & ne prenne de la part de Socrate dans un sens vulgaire le mot ἐραστῶν, qui se trouve ici comme en quelques autres endroits, & qui a naturellement rapport à une débauche abominable, que la corruption avoit introduite dans la Grece, bien que les Athéniens y eussent opposé des loix très-sévéres, comme on en sera convaincu, si on jette les yeux sur l'oraison d'Eschine contre Timarque. Car lorsque dans le premier Alcibiade Socrate se nomme ἐραστὴν, *amant*, il faut l'entendre tout autrement, que quand il appelle ἐραστὰς ceux qui environnoient Alcibiade. Car l'ironie employe le langage le plus ordinaire, mais sous les termes les plus communs, elle renferme un sens qui n'a qu'un rapport très-imparfait avec leur commune acception.

Socrate avoit commencé par dire; que le présage qu'il tiroit d'une couronne venoit bien à propos, puisque *nous sommes*, adjoûte-t-il, *dans le fort d'une tempeste, comme vous le sçavez*:

E'ν γὰρ κλύδωνι κείμεθ' ὥσπερ οἶσθα σύ.

Ce qui peut s'entendre de deux maniéres différentes. La plus fine & la plus conforme au caractére que Platon donne par-tout à Socrate, est de dire: Nos pensées agitées par des raisonnements contraires, comme un vaisseau l'est par les vents, ne sçavent à quoy s'arrester, nous voilà dans le trouble au sujet de la Priére, sur laquelle nous croyions estre les mieux instruits. Et comme ce trouble venoit de l'ignorance d'Alcibiade, Socrate dit le vers entier, dont autrement il se seroit contenté de dire la moitié, sans adjoûter ὥσπερ οἶσθα σύ· *comme vous sçavez*. Car Socrate a raison de dire, comme il le dit en plusieurs endroits, que dans un entretien celuy qui interroge ne dit rien, mais que c'est celuy qui respond qui dit en effet quelque chose. Ainsi après avoir jetté son adversaire dans l'embarras, & l'avoir forcé à respondre des choses absurdes, Socrate reprend en peu de mots tout ce qui s'est dit dans la conversation, & quand on luy reproche qu'il met en avant des extravagances, il replique: je n'ai fait qu'interroger, & s'il y a là quelque chose d'extravagant, c'est à celuy qui m'a respondu qu'il faut s'en prendre. C'est de-là, ce me semble, que dépend l'intelligence entiére de ce vers:

E'ν γὰρ κλύδωνι κείμεθ' ὥσπερ οἶσθα σύ.

Et je suis persuadé qu'en y regardant de près on trouvera que cette explication n'est point du tout un raffinement.

La seconde maniére d'entendre l'application que Platon fait des vers d'Euripide dans l'endroit que nous examinons, est plus simple que l'autre, & peut-estre que toutes les deux sont également conformes à l'intention de Platon. Elle consiste à prendre le mot κλύδων *tempeste*, dans le mesme sens qu'Euripide, après Eschyle, l'a employé, pour signifier l'agitation & le tumulte où se trouve une ville assiégée, & dans une acception métaphorique, signifier l'estat où se trouvoit Alcibiade, défendu d'un

costé par la vertu de Socrate, & d'un autre costé attaqué puissamment par les efforts de la volupté.

Il est aisé maintenant d'entendre ce qui a esté dit plus haut de l'application directe, & de l'application indirecte & détournée. Il faut convenir que celle-ci, qui est de ce dernier genre, donne tout un autre agrément que n'auroit pû faire l'expression la plus propre & la plus élégante, mais dénuée de ces objets qui flattent ici l'imagination. En effet, cette couronne d'Alcibiade, celle de Tirésie, le souvenir du siége de Thébes, le présage que fait Socrate de sa victoire sur ses concurrents dans le cœur d'Alcibiade, & du repos que la vertu doit mettre dans l'ame de ce jeune homme, lorsqu'elle y aura appaisé le tumulte des passions, tout cela présente sous un mesme point de vûë, je ne sçais quoy de si beau & de si noble, que je ne me repens pas d'avoir avancé qu'une des principales sources d'où partent les graces qu'on admire dans Platon, estoit l'usage de certains endroits des poëtes, détournez de leur sens propre & naturel à un sens métaphorique & particulier.

Les Critiques ont remarqué que les dialogues de Platon ressembloient aux piéces dramatiques par le mêlange du récit & de l'action. Et c'est peut-estre là une des choses encore qui a autant contribué à faire imaginer des rapports entre les poësies d'Homére & les œuvres de ce grand Philosophe. A regarder le second Alcibiade de ce costé-là, on ne peut s'empêcher de donner au moins à Platon la gloire d'avoir mieux & plus habilement amené sur sa scene Alcibiade avec une couronne de fleurs, qu'Euripide n'a mis sur la sienne Tirésie portant une couronne d'or. Il est tout naturel qu'un entretien sur la Priére, soit supposé fait à l'occasion de quelqu'un qui va au Temple, & qui est paré pour y faire ses priéres & ses offrandes. C'est pourquoy Alcibiade paroît ici avec une couronne. Au lieu que dans les Phéniciennes d'Euripide, on ne sçait ce que Tirésie fait de cette couronne d'or; il est obligé de déclarer luy-mesme pourquoy il la porte, & peut-estre après tout qu'Euripide n'en a voulu faire qu'un ornement de son théatre, & rendre son Tirésie plus respectable, en le faisant paroistre couronné. Dans le fonds

Ὄφρ' εὖ γιγνώσκοι ἠμὲν θεὸν ἠδὲ καὶ ἄνδρα,

Οὕτω καὶ σοὶ δεῖν ἀπὸ τῆς ψυχῆς πρῶτον ἀφελόντα τὴν ἀχλὺν, ἣ νῦν παροῦσα τυγχάνει, τοτηνικαῦτ' ἤδη προσφέρειν δι' ὧν μέλλεις γνώσεσθαι ἠμὲν κακὸν, ἠδὲ καὶ ἐσθλόν. νῦν μὲν γὰρ οὐκ ἄν μοι δοκῇς δυνηθῆναι.

Cet homme dont parle Socrate, qui doit inſtruire Alcibiade ſur les choſes les plus importantes, & qui ne luy trouvant pas l'eſprit aſſez fait encore, pour entrer dans des vûës philoſophiques, différe quelque temps de les luy expliquer, & veut le conduire pied à pied à la connoiſſance du bien & du mal, afin que ſoit dans ſes actions, ſoit dans ſes diſcours & ſes priéres, il puiſſe toûjours choiſir le meilleur; cet homme, dis-je, c'eſt Socrate luy-meſme. Ainſi dans le premier Dialogue, qui porte le nom d'Alcibiade, Socrate luy dit, que depuis long-temps qu'il eſt du nombre de ſes amis, il ne luy a point encore voulu parler, parce que n'aimant en luy que la beauté de l'ame, il ne l'avoit pas cru capable des diſcours qui y ont du rapport, & qui eſtoient les ſeuls qu'il vouloit employer auprès de luy. Tandis que les autres qui n'avoient pas des penſées ſi ſages, l'avoient entretenu de toute autre choſe; qu'il luy parle donc pour la premiére fois, parce qu'il commence à ſe trouver au point qu'on doit eſtre pour entendre des propos raiſonnables. Et dans le ſecond Alcibiade, qui ſuit de près le premier, il ſe contente, comme dans le premier, de confondre ſa vanité & ſon ignorance, remettant à un autre temps le ſoin de l'inſtruire plus à fond. Il luy dit qu'on luy enſeignera de quelle maniére il faut prier les dieux, lorſqu'on aura fait diſparoître les nuages de l'ignorance dont il a les yeux de l'eſprit obſcurcis; & c'eſt pour exprimer cela plus noblement qu'il employe un vers d'Homére, que je vas mettre dans tout ſon jour.

Dioméde bleſſé d'une fléche, adreſſe ſa priére à Minerve, & la conjure de luy donner l'avantage ſur ſon ennemi. La déeſſe l'entend, elle l'exauce, & luy reſpond qu'elle vient de luy inſpirer autant de courage & de force, qu'autrefois elle en inſpira à ſon pere Tydée. Mais que pour le mettre en eſtat de

l'Ecriture. Virgile, dans le second livre de l'Enéïde, s'est approprié ce morceau de l'Iliade, & il en a fait un usage admirable dans ces beaux vers que Vénus dit à Enée, & dont j'ai parlé ailleurs;

Aspice (namque omnem quæ nunc obducta tuenti
Mortales hebetat visus tibi, & humida circum
Caligat, nubem eripiam)

Du reste pour montrer l'usage que Platon fait des poëtes, j'aurois pû choisir mes exemples de tout autre dialogue, que du second Alcibiade; mais je luy ai donné la préférence, parce que des endroits mesmes que j'ai citez, j'en tire une preuve pour montrer qu'il est effectivement de Platon, & non pas de Xénophon, contre un sentiment rapporté dans Athénée, & que Muret semble approuver.

Muret. Orat. 4. lib. 11.



DISSERTATION

donc pas de parler de cette vie autrement qu'il a fait, & puisqu'au rang des avantages qui la distinguent, il a mis la sainteté du mariage, qui fait le repos & le bonheur des familles, *Casta pudicitiam servat domus;* il a esté bien éloigné de trouver du bonheur ou du repos, dans l'amour ou dans la jalousie, dont la poësie bucolique tire ses plus agréables chansons.

Toute poësie est une imitation. La poësie bucolique a pour but d'imiter ce qui se passe & ce qui se dit entre les bergers. Mais elle ne doit pas s'en tenir à la simple représentation du vray réel, qui rarement seroit agréable; elle doit s'élever jusqu'au vray idéal, qui tend à embellir le vray, tel qu'il est dans la nature, & qui produit dans la poësie comme dans la peinture, le dernier point de perfection. Il en est de la poësie pastorale comme du paysage, qui n'est presque jamais peint d'après un lieu particulier, mais dont la beauté résulte de l'assemblage de divers morceaux réünis sous un seul point de vûë; de mesme que les belles Antiques ont esté ordinairement copiées, non d'après un objet particulier, mais ou sur l'idée de l'ouvrier, ou d'après diverses belles parties prises de différents corps, & réünies en un mesme sujet. C'est-là l'idée que je me suis faite de l'Eclogue; & c'est suivant cette idée que j'ai dit, que tout ce qui nous charme dans la poësie pastorale, n'existe que dans l'imagination du poëte. C'est sur ce principe que roule toute cette dissertation, dont le sujet est peu de chose à la vérité, *In tenui labor,* mais dont la composition m'a paru un délassement convenable dans le temps des vacations & pour la campagne, où l'on cherche à mettre des amusements à la place des études sérieuses, qui sont nostre occupation la plus ordinaire. Je ne tirerai mes exemples que de Théocrite & de Virgile, parce que dans le genre de poësie dont je traite, ce sont-là les originaux que la plupart des autres ont imitez. Je dirai mes seules pensées, sans m'attacher ni à suivre ni à combattre les sentiments de ceux qui ont traité cette matiére avant moy, & parmi lesquels il y a des personnes pour qui je ne puis marquer assez d'estime & de considération.

Nous avons dans la langue Françoise plus d'un mot pour

les dix Eclogues, pour parler comme Servius. Elles estoient comprises sous le titre de εἰδύλλια, *Idylles.* Dans la suite des temps les grammairiens qui ont recueilli les ouvrages de Théocrite, & qui d'ailleurs ont fait de grands changements dans les titres des livres anciens, ont renfermé toutes ces différentes piéces sous un titre commun, & les ont toutes nommées *Idylles*, εἰδύλλια. Et comme la plus belle & la plus précieuse partie de ce recueil estoit celle qui contenoit les bucoliques, ou les piéces pastorales, & que l'on ne connoissoit plus les ouvrages de Theocrite que sous le nom d'*Idylles* de Théocrite, l'usage de nostre langue semble avoir restreint ce mot à la poësie pastorale & aux bucoliques. Il faut dire la mesme chose du mot *E'clogue*, dont la signification vague & indéterminée par elle-mesme, a esté encore plus restreinte parmi nous aux poësies pastorales, & n'a conservé dans nostre langue que cette unique acception, quoyque les mots d'*Idylle* & d'*E'clogue* n'ayent jamais esté employez par Théocrite, ni par Virgile. Nous devons donc ces deux mots aux grammairiens Grecs ou Latins. Car les dix piéces de Virgile qu'on nomme E'clogues, ne sont pas toutes des piéces pastorales. *Sed est sciendum*, dit Servius, *septem eclogas esse merè rusticas, quas Theocritus decem habet.* Ainsi en François les termes d'*Idylle* & d'*E'clogue* sont demeurez aux poësies champestres, à peu près comme le mot de poësie, qui, dans la langue Grecque, signifie en général quelque ouvrage que ce soit, a esté déterminé par l'usage au plus riche ouvrage de l'imagination, que par excellence nous appellons Poësie, après les Grecs & les Latins, qui nomment poëte, celuy qui réussit dans cette espéce d'ouvrages, d'un mot, qui, dans l'acception générale du terme Grec, veut dire simplement un ouvrier, Ποιητής. Ainsi le terme d'amour, qui a pour objet tout ce qui est désirable, a esté déterminé à signifier ce sentiment qui porte l'homme & tous les animaux à la multiplication de leur espéce, & qui, suivant la remarque de Platon, a sa racine dans un désir de l'immortalité. Cependant, pour parler avec quelque précision, je crois que parmi nous le mot *Idylle*, qui n'a point esté reçû dans le Latin, a plus retenu de son ancienne signification, que

Platon, où Socrate & Phédrus s'entretiennent ensemble sur l'éloquence, & traitent de l'amour par occasion, mais d'une maniére toute philosophique & toute sublime. Ce grand Plane qu'on voit au de-là du fleuve Ilissus proche d'Athenes, & depuis si célébre; cet arbrisseau en fleur, qui au milieu de l'esté répand une odeur très-agréable; ce ruisseau d'une eau pure & fraîche; l'épaisseur de l'herbe, qui sur une petite élévation forme en pente douce un lit délicieux; le bruit des cigales, qu'on entend de tous costez dans l'ardeur du chaud; tout cela compose une scene, qui semble faite exprès pour l'éclogue: de sorte que si, au lieu de Phédrus & de Socrate, on y eût introduit des bergers avec leurs troupeaux, se reposant à l'ombre, & chantant ce que leurs passions ou leur oisiveté leur inspireroit, on leur auroit donné un théatre très-convenable. Chaque objet y fait un tel plaisir, qu'on ne sçait, dit un excellent auteur, si l'on est plus tenté ou de se baigner, pendant le chaud, dans cette eau pure; ou d'en étancher sa soif; ou de prester l'oreille au bruit des cigales; ou enfin de se coucher sur le gazon, & d'inviter le sommeil. Et comme dans cet endroit Platon ennoblit son paysage, en prenant soin d'y faire remarquer le lieu d'où, suivant la tradition du pays, Borée enleva Orithye, & d'y placer auprès de sa fontaine certaines petites figures champestres, par où l'on connoissoit que le lieu estoit consacré à Achéloüs, & aux Nymphes; on peut de mesme dans l'Eclogue caractériser la scene & l'ennoblir, comme Virgile a fait dans ces vers, où il a imité Théocrite:

. . . . Jamque sepulcrum
Incipit apparere Bianoris.

» Nous commençons à appercevoir le tombeau de Bianor:» ce qui présente aux yeux un sépulcre antique, & produit un riche effet dans le paysage. La scene du drame bucolique est ordinairement le fond d'un bois, dans un lieu où la forest moins fournie d'arbres qu'ailleurs, laisse un terrein libre aux bestiaux, & qu'on nomme en Latin *saltus*:

Saltibus in vacuis pascant. Georg. 3.

Et,

Formosam resonare doces Amaryllida sylvas.

Dans cet endroit du bois, *in saltu*, s'il y a un arbre plus remarquable que les autres, c'est au pied de cet arbre que le poëte establit sa scene, parce que c'est là où les bergers menent leurs troupeaux sur le haut du jour:

Æstibus at mediis umbrosam exquirere vallem, Georg. 3.
Sicubi magna Jovis antiquo robore quercus
Ingentes tendat ramos; aut sicubi nigrum
Ilicibus crebris sacrâ nemus accubet umbrâ.

Mais de mesme que dans les spectacles ordinaires, la décoration du théatre doit en quelque sorte faire partie de la piéce qu'on y représente, par le rapport qu'elle doit avoir avec le sujet; ainsi dans l'éclogue la scene & ce que les acteurs y viennent dire, doivent avoir ensemble une sorte de conformité qui en fasse l'union; afin de ne pas porter dans un lieu triste des pensées inspirées par la joye; ni dans un lieu où tout respire la gayeté, des sentiments pleins de mélancolie & de desespoir. Dans la seconde éclogue de Virgile la scene est un bois obscur & triste, parce que le berger que le poëte y veut conduire, doit s'y plaindre des déplaisirs que luy donne une passion malheureuse:

Tantùm inter densas, umbrosa cacumina, fagos
Assiduè veniebat. Ibi hæc incondita solus
Montibus & sylvis studio jactabat inani.

Je pourrois adjoûter ici beaucoup de réflexions que j'obmets, & qui sont communes à la poësie pastorale, & à cette partie de la peinture, qui regarde la disposition du paysage rustique. Après avoir préparé la scene, nous y pouvons maintenant introduire les acteurs.

Les acteurs du drame bucolique sont des bergers. Tout ce qui habite les campagnes est divisé en trois sortes de personnes, II.

Les uns ne ſont occupez que du ménage ruſtique, & paſſent leurs jours ſous les yeux de leur maiſtre, que les Latins ont appellé *villicus;* & ceux-là n'ont point de rôle à jouer dans le poëme paſtoral. Tel eſtoit celuy à qui Horace adreſſe cette excellente épître qui eſt la quatorziéme du livre premier, & que M. des Preaux a eûë en vûë dans l'épître à ſon jardinier:

Villice ſylvarum & mihi me reddentis agelli, &c.
Certemus ſpinas animo-ne ego fortiùs, an tu
Evellas agro, & melior ſit Horatius, an res.

Les autres travaillent à la terre, & leur occupation continuelle ne leur laiſſe pas le temps de ſonger à des choſes qui demandent du repos & du loiſir:

Redit agricolis labor actus in annum;
Atque in ſe ſua per veſtigia volvitur annus.

Les autres enfin n'ont de ſoin que celuy de leurs troupeaux, & c'eſt proprement l'idée qu'on s'eſt faite de ceux-là, qui a donné naiſſance à la poëſie paſtorale:

Horat. *Dicunt in tenero gramine pinguium*
Paſtores ovium carmina fiſtulâ,
Delectantque deum, cui nemus & nigri
Colles Arcadiæ placent.

La nature leur a toute ſeule appris à s'amuſer par des chanſons, & avec leurs chalumeaux. Ils n'ont pas eu beſoin d'entendre le ramage des oiſeaux pour chanter eux-meſmes; & les zéphyrs, dont l'haleine ſemble animer & faire parler les roſeaux, leur ont fait naiſtre la penſée de former des inſtruments ſemblables, que l'uſage & l'art ont perfectionnez. Car je ne chercherai point dans la fable, ni dans des hiſtoires qui n'ont pas beaucoup de certitude, l'origine d'une choſe dont je trouve la ſource dans la nature; & je vois que les plus ſçavants écrivains qui ont voulu la chercher hors de la nature, n'ont pas eſté contents eux-meſmes de ce qu'ils ont dit ſur ce ſujet. La vie paſtorale

pastorale de quelques peuples a produit les observations astronomiques, & placé dans le ciel quelques-uns des mesmes animaux qui paissoient dans les campagnes. Elle a produit les mystéres de l'Astrologie judiciaire. Mais comme pour l'ordinaire elle a produit des chansons rustiques, les poëtes toûjours occupez à plaire, ont saisi pour un objet de leur imitation, ces essais informes qu'ils ont ennoblis avec cet art qui embellit tout; & ils ont jugé avec fondement qu'ils ne manqueroient point de réussir par de petites piéces dramatiques, dans lesquelles introduisant pour acteurs des bergers, ils en feroient voir l'innocence & toute la naïveté; soit que ces personnages chantassent leurs plaisirs, soit qu'ils exprimassent les sentiments de leurs peines. Cette sorte de poësie est en effet très-agréable; elle a plus de douceur que nulle autre. Elle ne rappelle point à l'esprit les images terribles de la guerre & des combats; elle ne remuë point les passions tristes par des objets de terreur & de compassion; elle ne frappe & ne saisit point nostre esprit & nostre malignité naturelle par une imitation étudiée du ridicule; mais elle rappelle les hommes à la tranquillité d'une vie douce, dont leurs passions & le malheur de leurs engagements les ont si fort éloignez. Rien n'est plus propre à calmer leurs inquiétudes & leurs ennuis; parce que rien n'a plus de proportion avec l'estat, qui peut faire leur bonheur. Et c'est pour cette raison que les anciens voulant assigner un lieu où les gens de bien reçûssent dans une autre vie la récompense dûë à leur vertu, ont imaginé non des palais superbes, où l'or & les pierres précieuses éclatassent de toutes parts; mais des campagnes délicieuses, coupées de ruisseaux, mais l'obscurité & la fraîcheur des antres & des forests. En un mot, ils ont feint que les hommes vertueux auroient pour récompense, sous un soleil différent, ce que la pluspart des hommes méprisent sous celuy-ci:

Nulli certa domus: lucis habitamus opacis,
Riparumque toros, & prata recentia rivis
Incolimus:

dit Musée à la Sibylle dans le sixiéme livre de l'Enéide.

Le nom de poësie pastorale & de poësie bucolique est la mesme chose par rapport à l'origine d'où il est dérivé. Car ce que le mot pasteur, d'où s'est formé pastoral, signifie en François dans une acception générale, βουκόλος, d'où s'est formé βουκολικὸς, & *bucolique,* le signifie en Grec dans une acception moins estenduë. Et comme βοῦς veut dire un boeuf, βουκόλος veut dire proprement un homme qui fait paistre cette espéce d'animaux, à la différence de ceux qui ont soin des moutons ou des chévres. On pourra peut-estre s'étonner que ceux-là ayent eû la préférence sur ceux-ci; puisqu'ils ne sont ordinairement ni si jeunes, ni, par conséquent, si propres aux chansons & à la poësie que les autres. Il nous paroît mesme que le bœuf n'est pas un animal dont la vûë ni le souvenir fassent un fort grand plaisir. Mais ce qui nous conduit à penser ainsi, c'est que dans nostre poësie, nous évitons de nommer le *bœuf* & la *vache ;* nous disons un *taureau* & une *genisse.* Chaque langue a son usage particulier, & nous ne devons pas juger des autres pays & des autres langues, suivant l'usage establi dans nostre langue & dans nostre pays. Tel mot, comme celuy-ci, est bas en François, qui dans le Grec & dans le Latin est fort noble; & tel animal déplaist ici, qui ne déplaisoit point du tout ni aux Grecs, ni aux Romains. Nous serions quelquefois bien en peine, pour rendre raison de nos préférences & de nos dégousts. Nostre bizarrerie nous fait mépriser des animaux, que la raison faisoit estimer aux anciens, comme les compagnons des hommes dans leurs travaux, & comme le principal instrument de la fertilité & de l'abondance. Rien n'est plus ordinaire que de les voir marcher de pair, pour ainsi dire, avec les hommes, soit dans les livres d'agriculture, soit dans les ouvrages de poësie. Je pourrois citer ici plusieurs endroits de Varron & des autres auteurs géoponiques. Je me contenterai du mot de Virgile :

> *Nec tamen, hæc cum sint* HOMINUM*que* BOUM*que labores*
> *Versando terram experti,* &c.

Ils les voyoient ornez de guirlandes, & les cornes enrichies de

ſmes d'or, conduits en pompe, & tomber en ſacrifice à l'honneur des plus grands dieux, ſelon ce que dit Homére en plus d'un endroit, & Virgile:

Et ſtatuam ante aras auratâ fronte juvencum:

&,

Taurum Neptuno, taurum tibi, pulcher Apollo.

Ils voyoient le taureau dans le ciel; & c'eſtoit proprement la conſtellation du taureau qui marquoit aux gens de la campagne le commencement de l'année, dans le mois d'Avril, lorſque la terre ouvre ſon ſein, pour recevoir au printemps les ſemences qu'elle rend en automne avec uſure:

Candidus auratis aperit cum cornibus annum
Taurus.
Vere tument terræ, & genitalia ſemina poſcunt.
Tum pater omnipotens, fecundis imbribus, Æther
Conjugis in gremium lætæ deſcendit; & omnes
Magnus alit, magno commiſtus corpore fetus.

Ils voyoient les meſmes animaux gravez ſur ce qu'ils avoient de plus précieux; &, ſi l'on eſtabliſſoit une colonie, le premier ſoin des magiſtrats eſtoit de les repréſenter ſur le métal. Cela ſe faiſoit pour perpétuer la mémoire de l'eſtabliſſement, & pour annoncer à tout le monde la fertilité des nouvelles terres que l'on commençoit à cultiver. Et quel ſpectacle n'eſt-ce point, dans la varieté d'un beau payſage, que la vûë des taureaux & des geniſſes, qui, de quelque ſorte qu'on les repréſente, ou paiſſant l'herbe, ou ſe repoſant, font un ſi agréable effet dans la peinture! Ainſi le boeuf eſtant regardé par les anciens comme l'animal le plus utile & le plus noble des animaux que la nature a ſoûmis aux hommes; ceux qui prenoient ſoin de faire paiſtre les boeufs, eſtoient conſidérez parmi les bergers comme les principaux; & de-là vient que c'eſt d'eux que la poëſie champeſtre a tiré ſa dénomination, & s'eſt appellée poëſie bucolique.

C'eſt ici qu'il eſt néceſſaire que le poëte, qui fait parler des bergers, ſe reſſouvienne que le but de ſon art n'eſt pas tant de peindre d'après la nature & le vray ſimple, que d'après le vray idéal & composé; afin qu'il ne ſe trompe pas dans le choix des choſes qu'il doit exprimer, & qu'il n'aille pas offrir à l'imagination de ſes lecteurs la miſere & la pauvreté de la campagne, lorſqu'on attend de luy qu'il en découvre les vrayes richeſſes & la commodité. Jérôme Vida reproche à Homére d'avoir fait ſon Therſite un perſonnage peu digne du poëme épique. On peut luy reprocher de meſme d'avoir peint avec trop de ſoin dans ſon Irus, les haillons & la ſaleté d'un gueux mendiant, qui joint à ſa miſére deux mauvaiſes qualitez très-haiſſables, l'effronterie & la férocité. On feroit le meſme reproche à l'auteur d'un poëme bucolique, ſi ſes bergers ſe reſſentoient trop de la baſſeſſe de leur eſtat. Cependant c'eſt un écueil difficile à éviter; & tomber dans le bas, ſeroit une faute plus pardonnable à Théocrite qu'à Homére, parce qu'il y a plus loin du caractére héroïque au caractére bas, que du caractére médiocre, & qu'il eſt aiſé de ſe tromper dans le choix de ce qui eſt médiocre & de ce qui eſt au-deſſous. Il faut ennoblir l'eſtat & la perſonne d'un berger. Car ſi anciennement les enfants des rois eſtoient bergers, on doit convenir que dans la ſuite, & depuis qu'on connoît la poëſie paſtorale, les bergers ont eſté des eſclaves, ou de vils mercénaires. Mais dans ces perſonnes abjectes par elles-meſmes, le poëte ne doit voir que des hommes, qui ſéparez des autres, vivent preſque ſans paſſions & ſans trouble; qui vêtus ſimplement, avec leurs houlettes & leurs chiens, tandis qu'ils exercent ſur leurs troupeaux le meſme empire que Dieu exerce ſur les hommes, s'occupent de chanſons & de démêlez innocents. C'eſt en cela que conſiſte, à peu près, tout le ſujet de la poëſie bucolique, ſur lequel nous pouvons préſentement faire quelques réflexions. Je crois en effet avoir ſuffiſamment eſtabli & le lieu de la ſcene, & le caractére des perſonnages. Mais je m'apperçois que je n'ai rien dit de leur nombre, & qu'il eſt néantmoins néceſſaire de déterminer combien dans une éclogue on peut admettre de bergers ſur le théatre ruſtique.

L'ancienne tragédie, ſelon Ariſtote, n'admettoit qu'un ſeul acteur. Eſchyle en adjoûta un ſecond, & Sophocle en introduiſit un troiſiéme. L'éclogue a conſervé ces trois eſtats des piéces dramatiques. Un ſeul berger fait une éclogue: ſouvent l'éclogue en admet deux; un troiſiéme y peut avoir place, comme le juge des deux autres. C'eſt ainſi que Théocrite & Virgile en ont uſé dans leurs piéces bucoliques. Et cette conduite eſt conforme à la vrayſemblance, qui ne permet pas de mettre une multitude dans un déſert: elle eſt auſſi conforme à la vérité, puiſque les auteurs qui ont écrit des choſes ruſtiques, nous apprennent qu'on ne donnoit qu'un berger à un troupeau ſouvent fort conſidérable. Dans Théocrite un jeune berger s'adreſſe aux beſtes ſauvages, & les prie d'avoir égard à la foibleſſe de ſon âge, & au grand nombre d'animaux qu'on luy a confiez. Il eſt par conſéquent très-naturel de s'imaginer que les bergers de deux troupeaux ſe réüniſſent:

Compulerantque greges Corydon & Thyrſis in unum;

& par leurs amuſements rendent plus courts des jours, qu'ils ne paſſeroient pas autrement, ſans ſuccomber ſous le poids de l'ennui:

Dum tenera attondent ſimæ virgulta capellæ.

Maintenant il faut examiner de quoy peuvent s'entretenir des bergers, &, ſans doute, ce n'eſt que des choſes ruſtiques, & de celles qui ſont entiérement à leur portée; de ſorte que dans le repos dont ils jouiſſent, leur premier mérite doit eſtre celuy de leurs chanſons. Ils chantent donc à l'envi, & font voir que les hommes ſont toûjours ſenſibles à l'émulation, puiſqu'elle naiſt avec eux, & que, meſme dans les retraites les plus ſolitaires, elle ne les abandonne pas. Mais comme cette paſſion, pour avoir de quoy plaire, ne doit pas eſtre trop vive en eux; auſſi l'amour, qui eſt ſouvent le fruit de leur oiſiveté, & la matiére de leurs chanſons, ne doit pas avoir trop de violence. Il ne faut pas d'une éclogue faire une tragédie. Quoy qu'en diſent les grammairiens, la ſeconde Idylle de

Théocrite, qui roule toute ſur une paſſion effrénée, n'eſt point une éclogue; ce n'eſt point un poëme bucolique. Car enfin, quel rapport peut avoir avec la ſimplicité & la douceur de la poëſie paſtorale une piéce toute pleine de magie & d'enchantements, à quoy une femme paſſionnée, qu'une malheureuſe amour réduit au deſeſpoir, eſt forcée d'avoir recours, comme à l'unique remède de ſes douleurs? Elle fait donc un ſacrifice nocturne; elle invoque les dieux infernaux, comme la preſtreſſe ou magicienne, que Didon, réduite au meſme eſtat, employe dans le quatriéme livre de l'Enéïde. Dans tout cela il n'y a rien de paſtoral. Simétha n'eſt point une bergere, Delphis dont elle ſe plaint n'eſt point un berger; & la ſatire d'Horace où l'on voit la fameuſe Canidie évoquer les ombres des morts, pourra paſſer pour une éclogue, ſi l'enchantement que fait Simétha en eſt une. Mais ſuppoſant pour un moment avec les ſcholiaſtes, que ç'en fuſt une en effet, j'oſerois dire que Théocrite s'y ſeroit écarté de la véritable idée du poëme bucolique. Virgile, qui dans ſon éclogue huitiéme nous a rendu une partie de la ſeconde idylle de Théocrite, a ſenti cette diſproportion, & l'a ſauvée autant qu'il a pû. Car en premier lieu dans Virgile c'eſt un berger qui fait le récit de cet enchantement; au lieu que, dans Théocrite, c'eſt Simétha elle-meſme avec Theſtylis qui ouvre & remplit la ſcene. En ſecond lieu, Virgile y a mis beaucoup moins d'intelligence dans l'art des enchantements, & ce que ſon enchantereſſe en ſçait, elle le tient, dit-elle, d'un berger qui avoit le ſecret de ſe changer luy-meſme en loup, & de tranſporter, par la force de ſes charmes, les moiſſons d'un lieu dans un autre:

His ego ſæpè lupum fieri, & ſe condere ſylvis
Mœrin, ſæpè animas imis excire ſepulcris,
Atque ſatas aliò vidi traducere meſſes.

Cela jette dans ce récit un air champeſtre qui n'eſt point du tout dans la ſeconde idylle de Théocrite. Il paroît d'ailleurs moins de paſſion & d'emportement dans l'éclogue Latine que dans l'idylle Grecque. Mais je ſuis bien éloigné de blâmer

vraye & trop basse de ses personnages, ou représente les calamitez de la guerre, au lieu de la douceur qu'on gouste dans la solitude & dans le repos de la campagne. Je sçais, (& qui ne sçait pas?) que dans l'une & dans l'autre de ces piéces, Virgile avoit ses vûës, & que, si l'on en veut croire Servius, Donat & Probus, il s'agissoit pour luy d'engager l'Empereur Auguste à luy rendre son héritage,

Pauperis & tugurî congestum cespite culmen,

qu'on avoit, suivant l'usage de ces malheureux temps-là, donné pour récompense à quelques soldats; mais je n'ignore pas non plus ce qu'on peut respondre à cela; & je sçais combien il est dangereux, en composant un ouvrage, d'avoir dans l'esprit un autre but que la perfection de l'ouvrage mesme. Tel morceau d'un poëme écrit pour estre solide, ne se peut assez admirer lorsqu'il est soûtenu de l'expression, & orné de toutes les graces que la poësie donne au langage, qui ne réussiroit pas de mesme dans l'éclogue; parce que l'idée de l'éclogue ne portant sur rien de solide, doit toute se soûtenir par ses propres agréments & par sa naïveté. Et je doute qu'on pûst employer dans les bucoliques ces vers qui sont placez si heureusement dans les Géorgiques, & qui peuvent servir de commentaire à ceux que je viens de citer de la premiére éclogue:

Sæpè oleo tardi costas agitator aselli
Vilibus aut onerat pomis, lapidemque revertens
Incusum, aut atræ massam picis urbe reportat.

Ou ceux-ci:

Quod surgente die mulsere, horisque diurnis,
Nocte premunt (quod jam tenebris, & sole cadente,
Sub lucem exportans calathis, adit oppida pastor)
Aut parco sale contingunt, hyemique reponunt.

La connoissance des bergers & leur sçavoir s'estend à leurs troupeaux, aux lieux champestres, aux montagnes, aux

ruisseaux,

ils ſortiroient de leur caractére. Mettroit-on dans un payſage ruſtique Jupiter avec ſa foudre, ou Junon avec ſa majeſté? Quand les poëtes ont fait deſcendre les grands dieux de l'Olympe dans les retraites champeſtres, ils ont pris ſoin d'adoucir l'éclat qui les environne; ils les ont métamorphoſez pour les faire paroître ſous une forme eſtrangére. Si les bergers connoiſſent Apollon, c'eſt qu'Apollon a luy-meſme conduit les troupeaux; & comme il leur eſt très-glorieux que trois grandes déeſſes s'en ſoient rapportées au jugement d'un berger ſur l'excellence de leur beauté, les bergers peuvent porter leur connoiſſance juſqu'à ces trois déeſſes, & ſçavoir que le berger qui donna la pomme d'or à Vénus, eſtoit le fils d'un grand roy.

Les bornes de la poëſie bucolique n'ont guéres plus d'eſtenduë que les choſes dont nous venons de parler; & il faut avouer qu'elle eſt renfermée dans des limites aſſez eſtroites. La ſcene ruſtique ſe peut varier; les différents objets que préſente la campagne, ſont en très-grand nombre, & leur aſſemblage peut ſe diverſifier à l'infini. Mais les chanſons des bergers ſont bien moins ſuſceptibles de varieté; je dis de cette varieté qui puiſſe plaire, & qui n'engage le poëte dans aucun des écueils que j'ai marquez. Or la répétition des meſmes choſes, quand elles ſont agréables, eſt la plus ſenſible, & par conſéquent la plus vicieuſe. Car, avec la ſatiété qu'elle donne, elle montre une imagination pauvre & ſtérile; & l'on ſe croit toûjours en droit d'attribuer au poëte le défaut de ſa matiére. C'eſt peut-eſtre pour cette raiſon que les grands maiſtres ont fait un ſi petit nombre d'éclogues. Les critiques n'en comptent que dix dans le recueil de Théocrite, & que ſept dans celuy de Virgile. Encore, ſi nous rendons au poëte Grec ce que le poëte Latin en a copié, nous ſerons étonnez de voir que Virgile n'a preſque rien fait du tout en ce genre de poëſie. En effet il ne luy reſtera que quatre piéces, ſçavoir Tityre, Mœris, Pollion & le Siléne. J'ai déja oſé dire ma penſée ſur quelques endroits du Tityre, qui eſt la premiére éclogue, & du Mœris, qui eſt la neuviéme; & l'on ne doit pas mettre au rang des éclogues ni Pollion, ni le Siléne. Ce ſont de pures Idylles.

aux gens de la campagne qu'aux autres personnes. Théocrite en a inséré plusieurs dans ses éclogues : Virgile en a employé beaucoup moins ; & à peine y en trouve-t-on, si ce n'est qu'on mette dans ce rang cette maxime :

. . . . *Thahit sua quemque voluptas :*

& celle-ci :

. . . *An qui amant ipsi sibi somnia fingunt.*

Je n'entrerai point dans une plus grande discussion sur le stile de l'éclogue, de peur ou d'estre trop estendu, ou de ne l'estre pas assez. Il y auroit aussi quelques observations à faire sur la cadence propre du vers bucolique Grec ou Latin ; cadence que Théocrite a observée scrupuleusement presque dans tous les vers qui composent ses piéces bucoliques ; parce que la variété infinie & la belle cadence des mots Grecs luy en donnoient la facilité ; au lieu que la langue Latine, qui n'est ni si féconde, ni si variée, ni si cadencée que la Grecque, n'ayant pas donné à Virgile la mesme commodité, ce poëte n'a pû mesurer ses vers avec la mesme exactitude. Presque tous les vers de Théocrite sont mesurez comme ces trois vers que Virgile a copiez de luy :

Tityre, dum redeo, brevis est via, pasce capellas :
Et potum pastas age Tityre ; & inter agendum
Occursare capro, cornu ferit ille, caveto.

Il y auroit d'autres remarques à adjoûter, ou sur le vers intercalaire, tel qu'est ce vers de Virgile :

Incipe Mænalios mecum, mea tibia, versus :

qui ressemble à celuy-ci de Théocrite :

Ἄρχετε βωκολικᾶς, Μῶσαι φίλαι, ἄρχετ' ἀοιδᾶς.

ou sur les couplets de l'éclogue, ou sur une quantité de petites regles, dont l'explication nous meneroit trop loin, pour une dissertation comme celle-ci ; dans laquelle je n'ai songé qu'à donner une idée distincte de ce qu'on appelle précisément poësie bucolique, poësie pastorale ou éclogue, trois termes différents, qui ne signifient qu'une mesme chose.



qu'il a sous les yeux. Chacun crut alors avoir assez travaillé pour sa gloire, lorsqu'il avoit rendu en Latin mot à mot quelque piéce des poëtes Grecs. Car comme dit Horace:

Et post Punica bella quietus, quærere cœpit
Quid Sophocles, & Thespis, & Æschylus utile ferrent.

Cela put servir à enrichir la langue Latine, & à donner les premiéres idées de la vraye poësie. Térence qui vint ensuite, ne demeura pas dans des bornes si étroites que ceux qui l'avoient précédé. Il fit réflexion sur l'extrême simplicité des comédies Grecques, & ne croyant pas que cette simplicité si grande pût réussir dans une langue, qui, comme remarque Quintilien, n'avoit ni la pureté ni la douceur de la langue Grecque, il osa mêler deux comédies ensemble pour en composer une, & luy donner par-là plus de vie & plus d'action. Bien que la satire soit toute Romaine, *Satira tota nostra est*, dit Quintilien, & que Lucilius par-là se soit fait un genre à part, *Græcis intacti carminis auctor, Lucilius ausus primus in hunc operis componere carmina morem;* cependant Horace nous apprend que les satires de Lucilius tenoient beaucoup de l'ancienne comédie Grecque, où la poësie avoit une grande liberté d'attaquer le déréglement des mœurs, & les personnes vicieuses, & dégénéra mesme en une licence digne de l'attention des magistrats; *In vitium libertas excidit, & vim dignam lege regi.* On ne peut douter de ce que j'avance touchant Lucilius, si l'on se souvient de ce que dit Horace:

Eupolis atque Cratinus Aristophanesque poëtæ
Atque alii, quorum Comœdia prisca virorum est,
Si quis erat dignus describi, quod malus, aut fur;
Quod mœchus foret, aut sicarius, aut alioqui
Famosus; multâ cum libertate notabant.
Hinc omnis pendet Lucilius, hosce secutus,
Mutatis tantum numeris, pedibusque facetus.

Mais il ne s'agit pas ici de ces sortes d'ouvrages, qu'Horace

luy-mesme ne veut pas qu'on mette au rang des poësies:

> . . . . . . *Neque si quis scribat, uti nos,*
> *Sermoni propiora, putes hunc esse poëtam.*
> *Ingenium cui sit, cui mens divinior, atque os*
> *Magna sonaturum; des nominis hujus honorem.*

Il ne s'agit pas plus de quelques piéces de Théatre que firent les Romains de leur chef, comme dit Horace,

> . . . . *Vestigia Græca*
> *Ausi deserere, & celebrare domestica facta,*
> *Vel qui prætextas, vel qui docuere togatas.*

Ce qui n'appartient pas proprement à la poësie:

> *Idcirco quidam comœdia, necne poëma*
> *Esset, quæsivere: quod acer spiritus ac vis*
> *Nec verbis, nec rebus inest: nisi quod pede certo*
> *Differt sermoni sermo merus.*

Nous parlons de la haute poësie & du langage des dieux.

Virgile tira donc la poësie Latine de cette imitation servile; & à juger de ses vûës par son poëme, on peut imaginer avec raison, qu'il ne se proposa rien moins que de disputer à la Grece l'avantage du poëme épique, & de réchaufer dans son Enéïde les cendres de Troye, pour triompher des vainqueurs mesmes de Troye. Son dessein fut grand & magnifique. Il voulut chanter les commencements d'un peuple qui glorieux alors par la conqueste du monde, l'estoit encore par la noblesse de son origine. Il voulut aller chercher dans les temps les plus reculez, & jusques dans le sang des dieux, les fondateurs de Rome, & les auteurs d'une maison qui devoit donner des maistres à l'univers: car, selon toutes les apparences, tant de prédictions faites dans l'Enéïde aux ancestres de Jule César touchant la souveraine puissance qui luy estoit dûë par les destins, & touchant le bonheur des peuples qui vivroient sous son empire,

& sous celuy d'Auguste, ne sont rapportées que pour accoûtumer le courage des Romains au joug d'une domination, qu'ils regardoient auparavant avec horreur. D'ailleurs Virgile crut qu'un poëme composé sur ce nouveau plan, feroit plus d'honneur à Auguste, que le premier dessein qu'il avoit résolu d'exécuter après ses Géorgiques : *Mox tamen ardentes accingar dicere pugnas Cæsaris.* Un éloge direct n'eût pas tant cousté au poëte, & n'eût pas fait tant d'honneur au héros.

Je conçois que plein de ces pensées, Virgile considéra l'Iliade d'Homére comme un poëme rempli d'action, de combats, & de tout ce ministére des dieux que demande la haute poësie : *Ambages deorumque ministeria.* L'Odyssée au contraire enrichie de beautez différentes, luy faisoit voir une suite de voyages & de récits. Il comprit qu'ayant à faire venir des rives du Scamandre le héros de son poëme, il auroit besoin d'imiter l'Odyssée; & qu'ayant à le faire combattre pour s'establir en Italie, il auroit besoin d'avoir sans cesse l'Iliade devant les yeux; d'ailleurs il sçavoit que dans un poëme les dieux doivent jouer le premier rolle. Cent ans avant Virgile on se seroit contenté de traduire en vers Latins l'Iliade & l'Odyssée, comme on l'a fait effectivement. La nature qui ne porte rien d'abord à l'entiére perfection, n'avoit pas encore produit en ce temps un génie assez heureux & assez beau pour se rendre original en imitant; ce présent du ciel n'estoit dû à l'Italie qu'après que les esprits s'estant élevez par degrez, auroient trouvé dans le siécle d'Auguste, un temps précieux où l'on sçût priser les beaux arts & en reconnoistre le mérite.

Enée voyage comme Ulysse, & combat comme Achille. Mais parce que la bravoure d'Achille va jusqu'à la férocité, & que la prudence d'Ulysse va jusqu'à la souplesse & à la ruse, Virgile n'a copié ni l'un ni l'autre de ces caractéres. Il en a donc imaginé un troisiéme tout nouveau, dans lequel le courage & l'adresse sont tempérez par une piété solide, & par une attention continuelle à la volonté des dieux, *Sum pius Æneas.*

Ce que l'histoire ou la tradition fournissoit à Virgile, n'eût esté

esté rien peut-estre entre les mains de tout autre que luy. Mais une imagination riche & correcte tout à la fois, un génie naturellement élevé, soûtenu par une grande étude des beautez dont Homére est rempli, de ce rien ont produit un poëme qui fait depuis tant de siécles l'admiration des personnes qui sçavent donner le prix aux ouvrages de l'esprit. Car enfin de quoy s'agit-il dans le fonds? Enée après l'embrasement de Troye monte sur mer avec ce qu'il peut rassembler de Troyens. Il aborde en Italie, il combat, il y fonde un estat, ou, si vous voulez, il y fait recevoir une colonie; semblable en cela à tant d'autres, qui dans de pareils événements, ont fondé loin de leur pays des establissements & basti des villes; mais qui faute de poëte pour les chanter, sont presque inconnus présentement; témoins les peuples que Josué chassa de la Phénicie, & qui fuyant à la face des armées de Dieu, ont porté presque dans toutes les contrées du monde, les débris malheureux de leur nation: témoin Antenor, pour ne pas sortir de l'Enéïde.

Antenor potuit mediis elapsus Achivis
Illyricos penetrare sinus, atque intima tutus
Regna Liburnorum, & fontem superare Timavi.

Je ne vous redirai point ici en détail comment Virgile a traité son sujet, & comment il a pû faire entrer les quarante-huit livres d'Homére dans les douze livres dont l'Enéïde est composée. Ces douze livres font un tout parfait & entier, quoyque quelques personnes d'esprit en ayent voulu adjoûter un treiziéme; sans doute pour n'avoir pas fait assés d'attention à la constitution de l'ouvrage, & au plan général du poëte. Dans les six premiers on retrouve l'Odyssée presque par tout, comme on retrouve l'Iliade dans les six derniers. Et l'on doit raisonnablement présumer que si Virgile avoit eu le loisir de mettre la derniére main à son poëme, ayant à imiter un si grand & si noble original, ces derniers livres, qui ne sont pas aussi finis que les autres, auroient eu quelque chose de plus vif encore & de plus fort, de plus grand & de plus majestueux: & que l'Iliade dans l'Enéïde auroit conservé tout l'avantage qu'elle peut avoir sur l'Odyssée.

Un examen de l'Enéide entiére nous meneroit trop loin; il suffira d'en détacher des morceaux, pour les mettre à costé des morceaux d'Homére, d'après lesquels ils sont copiez.

Junon dans l'Iliade montre une haine implacable contre les Troyens; elle employe également la force ouverte & l'adresse pour les faire périr. Sa colére qui tient de la fureur & de la rage, est fondée, non sur les loix du mariage violées par le Prince Troyen, qui a eu l'audace d'enlever Héléne à Ménélas; loix saintes, & respectées par tous les peuples de la terre, & à la conservation desquelles Junon, comme femme de Jupiter, preside d'une façon particuliére:

Junoni ante alias, cui vincla jugalia curæ.

Mais ce qui l'irrite uniquement, c'est l'affront qu'elle a reçû dans le jugement de Paris, & l'impardonnable outrage de sa beauté méprisée; c'est l'enlevement du jeune Ganyméde.

Judicium Paridis, spretæque injuria formæ,
Et genus invisum, & rapti Ganymedis honores.

On voit dans le livre quatriéme de l'Iliade une preuve bien claire de ce que j'avance. Car là les Troyens & les Grecs ayant permis à Paris & à Ménélas de terminer leur querelle & la guerre par un combat singulier, à condition que si Ménélas estoit vainqueur, on lui remettroit Héléne entre les mains, & que les Grecs se retireroient sans rien entreprendre davantage contre la ville de Troye, mais que si le sort des armes donnoit la victoire à Paris, toute guerre finiroit dans ce moment, & qu'Héléne seroit enfin le prix de sa victoire; dans ce combat qui devoit décider de tout Ménélas eut l'avantage. Alors Jupiter dans le conseil des dieux, propose de s'en tenir aux conditions faites entre les deux peuples. Junon sans doute y eût consenti, si elle n'avoit eu en vûë que les droits de l'hymenée; car après tout, c'estoit rendre à Ménélas celle que les loix luy avoient donnée: les Troyens étoient assez punis par les malheurs inséparables d'une guerre qui avoit déja duré près de dix ans; c'estoit d'ailleurs garder la foy des serments faits à la face des autels, & avec tous les sacrifices que la religion prescrivoit;

propre fonds. Junon outre sa haine contre les Troyens, excitée par les raisons que nous avons dites, paroît animée contre Enée par des raisons particuliéres, qui rendent son caractére propre à l'Enéide, & qui mettent Virgile bien au-dessus du rang de ces imitateurs serviles, qui ne sçavent que suivre pas à pas ce que les autres ont trouvé avant eux : Junon sçavoit, dit-il, que la puissance Romaine devoit estre funeste à Carthage, ville qui lui estoit si chére, & dont elle songeoit à faire un jour la maistresse du monde. Cela lui fournit un nouveau sujet d'aversion pour un peuple qu'elle avoit déja tant de sujets de haïr, & cela fournit à Virgile une occasion de relever la gloire de son pays, en rappellant dans la mémoire des hommes le plus grand événement qu'on lise dans toute l'histoire Romaine.

Et qu'y a-t-il de plus grand pour une nation que d'avoir porté son empire à un si haut degré de puissance, malgré les efforts de Junon.

Tantæ molis erat Romanam condere gentem.

C'est ainsi qu'on rend un ouvrage riche & précieux. Et quel autre génie auroit employé si à propos la ruine d'une république florissante, qui seule dans le monde sembloit pouvoir faire teste aux Romains, & balancer leur fortune, si rien eût esté capable de la balancer. Virgile dans le caractére de Junon, n'a pas uniquement songé à la Junon de l'Iliade, il s'est ressouvenu aussi du Neptune de l'Odyssée, que le déplaisir qu'il a reçû d'Ulysse dans la personne de son fils, anime contre ce Prince malheureux. De ces deux divinitez il en a formé une, dont le courroux donne un grand relief à son héros, en s'attachant à le persécuter. Les offres que Junon fait à Eole, sont à peu près les mesmes qu'elle fait au dieu du sommeil dans l'Iliade ; la tempeste qu'excite le dieu des vents est copiée d'après l'Odyssée. C'est ainsi que dans les tableaux des grands maistres les connoisseurs retrouvent avec plaisir ce qu'ils ont admiré ailleurs, ici l'Apollon, là le Gladiateur, & tant d'autres précieux restes de l'antiquité.

L'arrivée d'Enée à Carthage après la tempeste, n'est pas

imitée non plus d'un seul endroit; Virgile a meslé l'arrivée d'Ulysse dans le palais d'Alcinoüs, & chez la nymphe Calypso. La rencontre de Vénus proche de Carthage, fait ressouvenir d'Ulysse, qui trouve Nausicaa au bord de la mer. Enée raconte à Didon les malheurs de Troye, & ses propres infortunes, de mesme qu'Ulysse chez Alcinoüs fait l'histoire de ses aventures & de ses malheurs; mais le récit d'Enée est si beau, & se joint si nécessairement à l'Iliade, qu'en continuant en quelque façon ce poëme admirable, Virgile prend, ce semble, à tâche de l'égaler, pour ne rien dire de plus.

L'amour que Didon prend pour Enée, & celui que Calypso prend pour Ulysse, sont dans le fonds la mesme chose; l'ordre de quitter Carthage, que Jupiter envoye à Enée, & celuy que reçoit Ulysse de quitter le séjour de Calypso, sont la mesme chose encore. Mais quiconque voudra faire une comparaison exacte de ces deux endroits, verra sans peine ce qu'on doit attendre d'un grand génie, quand il vient après un homme de mesme caractére; & la différence qui se trouve nécessairement du premier inventeur, à celuy qui sçait renchérir sur l'invention. En effet, Calypso est touchée d'inclination pour Ulysse; elle l'aime, parce que toute immortelle qu'elle est, elle n'est pas plus à l'abri des passions qu'une simple mortelle, elle suit un penchant naturel, & ne fait pas mesme attention que les loix de la pudeur s'y opposent. La passion de Didon pour Enée est ménagée tout autrement. C'est l'amour luy-mesme, c'est Cupidon, qui à la priére de Vénus sa mere prend la forme d'Ascagne, pour tromper Didon plus aisément. Deux divinitez sont occupées à effacer de son ame le souvenir de son premier espoux, & à réchaufer dans son cœur des sentiments qu'elle croyoit avoir ensevelis dans le tombeau de Sichée.

Egregiam vero laudem, luy dit Junon, *& spolia ampla refertis*
Tuque puerque tuus: magnum & memorabile nomen,
Una dolo divûm si fœmina victa duorum est.

Ulysse par l'ordre des dieux abandonne Calypso. Elle se

consume en regrets, elle adresse au ciel ses plaintes & ses reproches, mais ses regrets & ses plaintes ne regardent après tout que la perte d'un homme & celle de ses plaisirs. Le caractére qu'Homére donne à Calypso, fait que la facilité qu'elle montre à prendre de l'amour pour Ulysse, ne donne à ce héros nul avantage personnel sur Enée. Les regrets de Didon sont d'une autre espoce. En pleurant l'éloignement d'Enée, elle pleure sa gloire flétrie, & cette réputation qui portoit auparavant son nom jusqu'au ciel :

. . . . . . Et quâ solâ sidera adibam
Fama prior.

Elle n'imagine plus que du mépris pour elle, dans les princes voisins qu'elle a tant de fois méprisez. L'image de Sichée, cette tendre & funeste image, est sans cesse présente à ses yeux; il ne lui reste plus qu'à mourir dans l'accablement où elle est: *Quin morere, ut merita es.* Aussi meurt-elle, & le récit de sa mort présente des beautez si grandes & si naturelles, qu'il faudroit avoir recours aux endroits les plus passionnez & les plus touchants des tragédies Grecques, pour trouver rien dont on pust faire un paralléle avec la fin du quatriéme livre de l'Enéide. Quelle adresse & quelle dextérité n'y a-t-il point d'ailleurs dans cet endroit, d'avoir marqué dans le desespoir de Didon la source de la haine implacable des Carthaginois contre les Romains,

Exoriare aliquis nostris ex ossibus ultor;
Qui face Dardanios ferroque sequare colonos.

Les jeux que Virgile décrit dans le cinquiéme livre de l'Enéide, ne sont autre chose que les jeux décrits dans le vingt-troisiéme de l'Iliade. Il faut convenir qu'ils sont mieux amenez dans l'Iliade, & qu'il est plus convenable à Achille de rendre ces derniers devoirs à Patrocle, qui vient d'expirer, qu'il ne convient à Enée dans le cours d'un voyage, & qui n'est en Sicile que par hazard & pour très-peu de temps, de faire un si grand appareil pour l'anniversaire d'Anchise; mais Virgile dans l'E-

détail des jeux a mis une varieté qui fait un grand agrément. Car en premier lieu la course des vaisseaux est toute de luy, & peut-estre que les Naumachies des Romains luy en ont fait naistre l'idée; on luy doit encore l'incident de Nisus, qui donne l'avantage à Euryale, ce qui concilie les esprits en faveur de l'un & de l'autre, & prépare le lecteur au personnage que le poëte leur donne dans le neuviéme livre de l'Enéïde, où leur amitié mutuelle leur couste la vie à tous les deux: l'aventure d'Antiloque & de Ménelas racontée dans Homére peut bien avoir fourni à Virgile l'idée de varier son poëme par un incident, mais elle ne lui a pas fourni la maniére dont il s'y est pris pour le varier par quelque chose de très-intéressant. Un endroit ménagé avec beaucoup d'art, c'est le combat de Darès & d'Entellus; car on trouve naturellement un grand plaisir à voir l'arrogance & la ferocité dans un homme robuste, confonduë par la foiblesse d'un vieillard, que son courage rechause, & porte à livrer un combat inégal. Au lieu que dans l'endroit de l'Iliade qui respond à celui-là, le plus jeune & le plus fort des deux combattants terrasse & accable de coups son adversaire, ce qui estant une chose toute ordinaire ne contribuë en rien au divertissement du spectateur, ni au merveilleux du poëme. Ainsi Virgile a abandonné dans cet endroit l'Iliade pour aller chercher dans l'Odyssée le combat d'Ulysse avec Irus, & le placer très-à-propos dans ses jeux. On voit avec une autre sorte de plaisir ce que Virgile dans ce mesme livre a adjoûté de son chef pour flatter sa nation, c'est à sçavoir cette troupe de jeunes hommes qu'Enée menoit avec lui en Italie, & que le poëte montre aux Romains comme les auteurs des principales maisons de Rome. Il fait remonter jusques à eux l'origine d'un exercice qui estoit en usage parmi la noblesse Romaine, & qu'on nommoit le jeu de Troye:

Trojaque nunc, pueri, Trojanum dicitur agmen.

On remarque aisément de quel endroit est prise la descente d'Enée aux enfers. Ulysse dans l'Odyssée va consulter l'ombre de Tirésie; dans l'Enéïde le héros va consulter son pere. Ulysse

voit comme passer en revûë les ames des personnes célébres, qui l'ont précedé, ou qu'il a connuës au siége de Troye; il y remarque entre autres Ajax, avec lequel il avoit eu ce fameux différend au sujet des armes d'Achille, & Ajax garde avec luy un silence qui marquoit de la hauteur & de la fierté. Tirésie dit peu de choses à Ulysse, & tourne sa response d'une maniére énigmatique & obscure. Dans l'Enéïde tout l'appareil de la descente aux enfers est magnifique, au lieu que l'endroit de l'Odyssée d'où celuy-là est pris, n'a rien de trop noble. C'est, à quelque chose près, ce qu'on lit dans Horace, lorsque ce Poëte décrit les cérémonies nocturnes que font deux magiciennes :

. . . . . . Scalpere terram
Unguibus, & pullam divellere mordicùs agnam
Cœperunt. Cruor in fossam confusus, ut inde
Manes elicerent animas responsa daturas.

On peut dire que Virgile a plus profité des grenouilles d'Aristophane que des enfers de l'Odyssée.

Enée dans les enfers rencontre Didon, qui garde avec luy un silence obstiné, & ce silence dans une femme méprisée, & réduite à mourir, a ce semble quelque chose de plus convenable encore & de plus touchant que dans un héros, sur qui la douleur ne doit pas faire une si forte impression, & qui doit du moins après la mort oublier les foiblesses de cette vie; au lieu que le déplaisir de Didon est de la nature des peines qui ne nous abandonnent pas mesme après la mort, si l'on en croit les Poëtes : *Curæ non ipsâ in morte relinquunt.* Télémaque arrivant dans les estats du Roy Nestor, trouve ce Prince occupé à faire un sacrifice solemnel. On retrouve dans ce sacrifice celui qui occupoit le Roy Evandre, lorsqu'Enée remontant le Tibre, alla luy demander du secours.

Le bouclier d'Enée est la copie de celuy d'Achille; mais & dans la description du bouclier, & dans l'entrevûë d'Enée avec son pére, Virgile toûjours attentif à la gloire de Rome, trouve moyen

moyen de placer par anticipation les plus beaux événements de l'hiſtoire Romaine depuis Enée juſqu'à Auguſte. Au lieu qu'on ne voit repréſenté dans le bouclier d'Achille que des choſes indifférentes, & qu'Ulyſſe dans les enfers ne voit que les héros qu'il a connus, ce qui pique moins la curioſité qu'une hiſtoire de l'avenir. Et c'eſt dans ces morceaux là qu'il faut convenir que le poëte Latin a imité le poëte Grec comme les grands peintres & les ſculpteurs imitent la nature. Je veux dire dans l'intention de l'embellir.

Le dénombrement que fait Homére des vaiſſeaux Grecs, ou des troupes venuës pour ſecourir les Troyens, eſt un des plus riches endroits & des plus célebres de l'Iliade. Virgile l'a employé à ſa maniére, en parlant des peuples qui ſe joignirent à Enée, ou qui embraſſérent les intéreſts de Turnus. Tout eſt de part & d'autre également varié, pour la géographie, pour l'hiſtoire ancienne, & pour les couſtumes les plus ſinguliéres de chaque pays; & peut-eſtre que Virgile, en diviſant ſon énumération pour la répandre en divers endroits de ſon poëme, n'a pas peu enchéri ſur Homére, qui ſelon la conſtitution de ſon ouvrage, n'a pû s'empêcher de la mettre tout de ſuite; ce qui fait que les Commentateurs donnent à cette partie de ſon poëme le nom *de Catalogue*.

Le combat d'Enée avec Turnus eſt pris de trois différents combats ſinguliers qu'on trouve dans l'Iliade; ſçavoir celui de Paris avec Ménélas dans le troiſiéme livre, celuy d'Hector avec Ajax dans le ſeptiéme, & celuy d'Achille avec Hector dans le vingt-deuxiéme. Minerve dans le cinquiéme ouvre les yeux à Dioméde, & diſſipe ce nuage qui empêche que la foible vûë des mortels n'apperçoive les dieux. Elle le fait, afin qu'il puiſſe reconnoiſtre dans la mêlée Vénus & Mars. Vénus éclaire Enée de la meſme maniére, mais dans une occaſion plus importante, & pour luy découvrir un objet terrible, qui eſt peut-eſtre l'endroit le plus fortement imaginé de toute l'Enéïde. Car à la faveur de cette nouvelle lumiére, il voit clairement les dieux ennemis de Troye, occupez à la renverſer de fond en comble.

Apparent diræ facies inimicaque Trojæ
Numina magna deûm.
Neptunus muros, magnoque emota tridenti
Fundamenta quatit, totamque à sedibus urbem
Eruit. Hîc Juno scæas sævissima portas
Prima tenet, sociumque furens à navibus agmen
Ferro accincta vocat.
Jam summas arces Tritonia, respice, Pallas
Insedit, nimbo effulgens & Gorgone sæva.
Ipse pater Danais animos, viresque secundas
Sufficit: ipse deos in Dardana suscitat arma.

Le conseil des dieux dans le dixiéme de l'Enéïde, le discours de Jupiter & de Vénus dans le premier, celuy de Jupiter & de Junon dans le douziéme, ne sont que des copies, mais de belles copies de ce qu'on lit en cent endroits dans Homére. Les présents qu'Héléne dans l'Odyssée fait à Telemaque, ont fourni à Virgile l'idée de ceux qu'Andromaque fait à Astyanax dans l'Enéïde.

Les différentes maniéres de combattre, & de tomber ou morts ou blessez, & tout ce détail si propre à la peinture, est presque toûjours pris du Grec. Il faut en dire autant de presque toutes les comparaisons, qui sont plus fréquentes à ce sujet qu'à nulle autre occasion; mais qui s'offrent dans Virgile ajustées avec tant d'art, & avec un choix de termes si propres & si élégants, qu'on ne peut quelquefois s'empêcher de convenir que dans un si grand amas de richesses & de choses précieuses dont Homére a rempli ses ouvrages, Virgile a esté heureux de n'avoir eû qu'à les choisir & à les placer: Homére semble les avoir répanduës à pleines mains au hazard, & mesme quelques critiques lui reprochent que souvent elles se ressemblent plus entre elles, qu'elles ne ressemblent à la chose comparée, ce qui n'arrive jamais au poëte Latin; de sorte qu'il faut sur cet article se ressouvenir quelquefois qu'Homére est

aller en perſonne demander du ſecours à Evandre. Turnus averti par Junon de ſe prévaloir du départ d'Enée, vient attaquer les retranchements, tient les Troyens enfermez de toutes parts, & ne menace de rien moins que de les faire périr en un jour. Les Rutulois triomphent, & reſſentent toute la joye que donne l'eſpérance de vaincre; l'effroy regne parmi les Troyens, par l'abſence d'Enée, à peu près comme il regnoit parmi les Grecs par l'abſence d'Achille. C'eſt alors que Niſus & Euryale s'offrent à pénétrer juſqu'aux lieux où eſt Enée, & qu'en ayant obtenu la permiſſion, ils font dans le camp ennemi le meſme ravage que Diomède & Ulyſſe font dans le camp des Troyens pendant cette meſme nuit dont nous venons de parler. Le ſoin que prend Neſtor dans l'Iliade d'inſtruire Ulyſſe de ce qu'il doit dire à Achille pour l'appaiſer, ne croyant jamais avoir aſſez parlé, & s'exprimant par geſtes, lorſqu'Ulyſſe n'eſt plus à portée d'entendre ſa voix; ce meſme ſoin paroît dans l'Aſcagne de Virgile, & l'on ne ſçait auquel des deux donner la préférence du vieillard ou de l'enfant, également remplis d'attention pour les intéreſts communs; on voit au fonds que c'eſt la meſme choſe, mais la différence d'un vieillard à un enfant dépayſe le lecteur, & rend l'imitation d'autant plus parfaite, qu'il faut de l'attention pour l'appercevoir. Mais la mort d'Euryale & de Niſus ne reſſemble à rien, & quoyque Virgile ait certainement ſongé à la mort de Dolon racontée dans l'Iliade, il l'a traitée tout d'une autre maniére. Dolon eſt par rapport à cet endroit-là ce que la nymphe Calypſo d'Homére eſt par rapport à la Didon de Virgile. Les plaintes de la mere d'Euryale ſont celles qu'on lit dans Homére, ou ſur la mort de Patrocle, ou ſur celle d'Hector.

Parlons d'un autre endroit imité très-heureuſement, c'eſt la mort de Patrocle, qui fait en quelque façon le dénouëment de l'Iliade.

Achille touché de compaſſion pour les malheurs qui accabloient les Grecs, accorde enfin à leurs prieres, non pas d'aller combattre luy-meſme, mais d'envoyer ſes troupes avec

fasse prendre tant d'intérest qu'Achille en prenoit à Patrocle. Car il n'y avoit pas d'apparence de faire tuer Ascagne, qui n'estoit encore qu'un enfant, & le héros avoit un assez grand interest à la guerre qu'il soûtenoit en Italie, sans l'animer encore par un sentiment aussi vif qu'auroit esté celuy que pouvoit exciter dans son ame la perte d'un fils qui devoit luy estre si cher. Au lieu qu'Achille n'ayant que peu d'interest à la guerre de Troye, comme il le déclare à Agamemnon dès le commencement du poëme, & sçachant d'ailleurs qu'il y périroit, devoit estre engagé par un motif bien pressant, pour oublier le déplaisir qu'il avoit reçû, & les affronts qui estoient la seule récompense de ses travaux. C'est là ce qui met de la différence dans les maniéres de traiter un sujet presque semblable, mais comme Virgile l'a trouvé admirable dans Homére, il a voulu en approcher autant que l'œconomie de son ouvrage le luy permettoit. Le caractére de Pallas est si gracieux & si noble, qu'on ne peut luy refuser des larmes; & comme Pallas est beaucoup plus jeune qu'Enée, il semble avoir quelque chose de plus touchant que Patrocle, qui estoit plus vieux qu'Achille.

Il faut aussi remarquer que si la guerre de Troye se fait pour Hélene, celle qu'Enée soûtient se fait au sujet de Lavinie qu'Enée semble enlever à Turnus, à qui les vœux de tout le monde la donnoient, ou que Turnus veut enlever à Enée, à qui les destins, s'expliquant par la voix des oracles, l'avoient promise. Le Roy Latinus de l'Enéide, est le Priam de l'Iliade. La foiblesse de Priam l'empêche de rendre Hélene, la source de tous les malheurs de Troye; la foiblesse de Latinus l'empêche de suivre l'ordre des dieux en donnant Lavinie au prince Troyen, à qui le ciel l'avoit destinée. Enfin, plus on médite Homére & Virgile, plus on remarque dans le premier de traits que l'autre a empruntez de luy. On y voit les naissances, & comme les ébauches de ce que Virgile a de plus beau, soit pour le plan du tout en général, soit pour la disposition de chaque partie par rapport au tout, soit par rapport à l'exécution.

Ce qu'il y a de plus particulier, c'est le Sinon, le Laocoon & la Camille, & tout ce morceau de philosophie qui est un des grands ornements du livre sixiéme. La harangue de Sinon est d'un genre tout nouveau, & ne ressemble en rien à celles qui sont dans Homére, puisqu'elle est toute employée à donner des couleurs à un tissu de mensonges, & à rendre le faux vraysemblable. Le Laocoon a servi de modéle au fameux sculpteur qui l'a copié, comme le Jupiter d'Homére est l'original du Jupiter de Phidias. La Camille est d'un caractére si singulier, que le Tasse qui l'a transporté dans la Clorinde, en a fait un des plus beaux ornements de son poëme. Enfin, la doctrine de Pythagore que Virgile ose mettre dans un poëme, & qu'il y a mise avec tant de succès, sans estre encouragé à rien de semblable par l'exemple d'Homére; tout cela, dis-je, fait voir qu'il estoit tout à la fois grand poëte, grand orateur, grand philosophe & grand peintre. Enée qui retrouve Andromaque en Epire, & toutes les choses pleines de douleur, de tendresse & de bienséance que Virgile met dans la bouche d'Andromaque, sont un endroit très singulier encore & très-touchant. Virgile y a peut-estre profité du songe de Pénélope raconté dans l'Odyssée, & son *Hector ubi est*, a son origine dans ce récit : mais ce trait est bien plus court & bien plus vif dans le poëme Latin que dans le Grec.

Revenons au premier livre de l'Enéide, pour y considérer un endroit d'une beauté singuliére. C'est lorsqu'Enée arrive à Carthage, & regardant les peintures dont le temple de Didon estoit orné, y retrouve les combats des Troyens & des Grecs, & se reconnoist luy-mesme dépeint parmi les principaux chefs. Il n'y a personne qui n'en ait esté frappé. En effet, que peut-on imaginer de plus touchant que de découvrir qu'on est occupé de nous, ou de nos malheurs, & de le découvrir par des témoignages dont nous ne devons la connoissance qu'au hazard. Rien n'est plus flatteur, parce que rien n'est moins suspect. Aussi voyons-nous que les modernes se sont prévalus de cet endroit de Virgile, & toûjours avec succès. Témoin le temple élevé à la gloire d'Astrée, que cette

bergére trouve dans un lieu désert & écarté, où l'on ne pouvoit pas prévoir qu'Astrée dût jamais porter ses pas. Mais aprés avoir examiné si Virgile luy-mesme n'avoit pas emprunté d'Homére cet endroit, j'ai crû en avoir principalement trouvé l'idée dans ce chantre, qui chez Alcinoüs chante en présence d'Ulysse, mais sans le connoistre, des actions à quoy il prenoit tant de part, & répéte mesme son nom plusieurs fois; aussi bien que dans ce qui arrive chez Ménélas, à Télémaque, à qui l'on parle d'Ulysse, sans sçavoir que Télémaque est son fils. On ne peut, ce me semble, disconvenir que le Latin n'ait imité le Grec, avec cette seule différence que dans l'un, c'est un chant ou un discours, & dans l'autre c'est un tableau; différence cependant qui déguise l'emprunt, & qui, comme je l'ai déja dit, rend l'imitation plus parfaite en la déguisant. Enfin Virgile doit à Homére presque tout son poëme, mais il ne doit qu'à luy-mesme la correction, & la justesse qui regne dans tout ce qu'il écrit, & la maniére d'imiter son original; en sorte que si Homére est au-dessus de luy, soit par le mérite de l'invention, soit par la naïveté de ses peintures, soit par la fécondité de ses idées, soit enfin par les avantages que la langue Grecque a naturellement sur la Latine; on pourroit dire d'un autre costé, qu'en quelques endroits les poësies d'Homére ont esté pour Virgile, ce que ceux qui les premiers ont basti des maisons, ont esté pour les architectes qui sont venus depuis. Et c'est à ces seuls endroits que je me suis arresté dans ce discours, parce que mon but n'a pas esté de juger d'Homére & de Virgile, bien moins encore de mettre Virgile au-dessus d'Homére, mais de montrer par quelques traits du poëte Latin, comment il s'y faut prendre pour imiter les grands modéles, & se rendre soy-mesme original en imitant.



DEFFENSE

a depuis fait abjuration.

d'un des plus excellents critiques du dernier siécle, & frere d'une personne, qui par la beauté de son esprit & par l'estenduë de son sçavoir, fait honneur à son sexe & à la France, a publié depuis quelques années un assez long traité, pour faire voir que la poësie est non seulement très-inutile, mais encore très-dangereuse. Un Pere Bénédictin fort connu par ses beaux ouvrages, donne assez à entendre que sur ce point il est du mesme sentiment que le Ministre; & quoyqu'il garde plus de mesures, & qu'il semble distinguer deux sortes de poësies, l'une bonne & l'autre mauvaise; il est certain que les principes qu'il pose concluent également contre l'une & contre l'autre. Mais quelque autorité que ces deux sçavants hommes ayent dans la république des Lettres, on doit avouer, & ils n'en disconviendroient pas eux-mesmes, que la poësie eût autrefois un adversaire encore plus redoutable. Ils ont dans l'antiquité un illustre garant de leur opinion. Platon a pensé comme eux. Ce grand homme, dont les ouvrages ont fait l'admiration de tous les siécles, & font aujourd'huy la passion d'un petit nombre de sectateurs choisis, condamne la poësie, & bannit les poëtes de sa république. Doit-on se taire dès qu'un aussi grand homme a parlé? Ou nous est-il permis d'examiner avec tous les égards dûs à un genie du premier ordre, si dans la question présente son sentiment particulier doit l'emporter sur le sentiment général de tous les hommes?

Après avoir lû assez exactement ce qui s'est écrit contre la poësie, je trouve que les reproches qu'on luy fait peuvent se réduire à deux principaux. On prétend qu'elle est propre à gâter l'esprit & à corrompre le cœur. Souffrez, Messieurs, que je tâche de justifier sur ces deux accusations, cette partie des belles Lettres qui a toûjours passé pour la plus agréable; & qui dans le noble travail où des ordres augustes vous appliquent, vous fournit souvent les plus grandes idées & les plus heureuses expressions dont vous vous servez.

On soûtient donc que par rapport à l'esprit, la poësie produit trois effets très-pernicieux; qu'elle l'accoustume au faux; qu'elle l'énerve & l'effémine; enfin qu'elle le dégouste des estudes

nous sommes tous enfants sur ce point. Un tissu d'aventures extravagantes & ridicules, qui sont destituées de toute vraysemblance, mais où le merveilleux se trouve, a souvent plus de force pour attirer & pour soûtenir nostre attention, que le discours le plus raisonnable & le plus sensé. Les premiers poëtes qui furent aussi les premiers philosophes, s'apperçûrent de ces deux dispositions du cœur de l'homme. Ils comprirent qu'ils tenteroient inutilement de les changer, & crurent que le seul parti qui leur restoit à prendre, c'estoit de tirer un bien d'un mal nécessaire. Ils s'accommodérent donc à nostre foiblesse par l'impossibilité de faire mieux ; & pour nous amener insensiblement au point qu'ils vouloient, ils nous présentérent le faux en apparence, & le vray dans le fonds.

Un autre avantage que cette maniére avoit encore, c'est qu'elle estoit revestuë d'un air de mystére. Or il n'y a rien qui soit plus propre à réveiller la curiosité des hommes. Veut-on presque à coup sûr leur inspirer l'envie d'approfondir une chose, il ne faut que leur laisser entrevoir qu'on la leur cache. Ces voiles & ces gazes que les poëtes mettoient sur les instructions, donnoient de l'empressement pour des véritez sur lesquelles on n'auroit pas jetté les yeux, s'ils les eussent présentées toutes nuës.

Enfin, cette maniére flattoit agréablement l'amour propre des lecteurs, en leur donnant lieu de penser qu'ils faisoient quelque usage de leur pénétration. L'esprit de l'homme est naturellement vain. Il n'aime pas qu'on lui montre les objets trop à découvert. Quand on les luy met dans un si grand jour, il croit qu'on se défie de ses lumiéres ; il veut qu'on se repose sur luy de quelque soin, & qu'on lui laisse quelque chose à deviner. Or il trouvoit dans ces allégories de quoy se satisfaire. Elles ouvroient un beau champ aux conjectures, qui souvent alloient bien au de-là de ce que les poëtes s'estoient promis. La vérité gagnoit à tout cela, & se montroit; & par-là, le plaisir flatteur qui naissoit de ces découvertes, se trouvoit accompagné d'une utilité solide. C'est ainsi que les premiers poëtes se servirent des passions de l'homme pour

le corriger, & cherchérent le reméde dans le mal mesme. C'est par cette raison qu'Homére, celui de tous qui a le mieux connu le cœur humain, a rempli ses ouvrages d'un si grand nombre d'allégories. Nous avons l'intelligence des plus considérables. Qui ne voit que cette merveilleuse chaîne d'or, avec laquelle Jupiter se vante d'enlever le ciel & la terre, les dieux & les hommes, nous marque la disproportion infinie de tous les estres réunis ensemble à l'estre souverain; que les disputes & les dissentions éternelles des dieux, nous représentent cette opposition & cette guerre qui se trouve entre les premiers principes dont tous les corps sont composez; que ces vents enfermez dans des outres, qu'Ulysse cachoit à ses compagnons avec tant de soin, ne sont autre chose que les secrets d'estat qui ne doivent point venir à la connoissance des peuples; que les Sirénes qui par leurs voix mélodieuses attiroient les passants dans des écueils, que Circé qui par ses enchantements les changeoit en bestes, sont des images naïves de la volupté qui charme & abrutit les hommes. S'il y en a quelques-unes que nous n'entendons pas aujourd'huy, n'en accusons point ce grand poëte qui estoit intelligible de son temps. Craignons qu'il n'y ait en cela plus de nostre ignorance que de sa faute. Reconnoissons du moins de bonne foy qu'il a prétendu cacher un sens sous ces dehors; & que son intention n'a jamais esté qu'on prist à la lettre des aventures si manifestement fabuleuses. Les poëtes qui sont venus depuis se sont formez sur ce grand modéle, & à son exemple ils ont enfermé dans des fictions presque tous les secrets de la Théologie, de la Morale & de la Physique. Mais en se servant de ces fictions, ils n'ont eu en vûë que la vérité; & ils ont toûjours pris pour regle fondamentale de leur art, cette maxime importante qu'un d'entre eux a si heureusement exprimée dans ces deux vers:

Rien n'est beau que le vray; le vray seul est aimable,
Il doit regner par tout, & mesme dans la fable.

On prétend en second lieu que la poësie oste à l'esprit son

activité & sa force. Il n'est pas possible, dit-on, qu'enchaîné avec la mesure ou avec la rime, qu'énervé par la douceur des sons & par la mollesse des nombres, il s'éléve à rien de grand. Il y a lieu de douter si ceux qui parlent de la sorte, ont jamais bien compris la nature de la poësie. Ils sçauroient, pour peu qu'ils la connussent, qu'elle consiste principalement dans cet enthousiasme si vanté, qui saisit le poëte & qui l'enléve. Poussé par cette impression divine, il renverse tout ce qui s'oppose à son passage. La rime, la mesure ne lui présentent que de vains obstacles. Si dans de premiers efforts & lorsqu'il est encore à froid, il les trouve indociles & rebelles, à peine est-il échauffé de ce beau feu, qu'il les assujettit & les maistrise, & alors elles se rangent comme d'elles-mesmes sous le joug de la raison, & au lieu de la gêner & de l'affoiblir, elles l'aident & la fortifient. Et voilà peut-estre ce que la poësie a de plus admirable. C'est qu'encore qu'elle soit asservie à des loix très-dures, non seulement elle parle sans contrainte, comme la prose, de tout ce qui peut entrer dans le discours; mais elle en parle avec une élévation & une force où la prose ne peut atteindre. Aussi voyons-nous que tous les plus habiles maistres dans l'art de penser, ont toûjours regardé la poësie comme la meilleure école où cet art se pût apprendre. Ils ne recommendent rien tant que la lecture des poëtes, sur-tout celle d'Homére. Aristote le donne pour modéle à quiconque se propose de bien écrire; & le met au-dessus de tout ce qu'il y a jamais eu d'écrivains, soit pour l'expression ou pour la pensée. Ses ouvrages, si nous en croyons Cicéron, ne sçauroient estre trop dans les mains de ceux qui aspirent à la véritable éloquence; & au sentiment de ce grand connoisseur, quelque prodigieuses que fussent les dispositions qu'Homére avoit pour la poësie, il estoit encore plus orateur que poëte. On ne peut lire sans étonnement ce qu'en dit Quintilien; il en parle comme d'un homme qui a estendu les limites de l'esprit humain; qui a possedé les idées de tous les genres d'écrire; & qui nous offre luy seul des exemples de toutes les beautez différentes qui peuvent entrer dans la composition

reprocher, avec plus de raison, qu'elle l'éléve trop. Mais en cela mesme elle se prescrit des bornes. Sage jusques dans ses emportements, elle sçait se modérer jusqu'au milieu de son vol le plus rapide. Une de ses principales regles, c'est qu'on ne peut avec trop de soin éviter l'excès. Si l'on excepte quelques genres de piéces, dont le caractére particulier demande qu'on s'abandonne sans menagement & sans réserve, dans tous les autres elle exténuë ses forces à dessein, & n'allant que jusqu'au point qu'il faut, elle nous marque ce que nous devons nous permettre & nous deffendre.

Mais du moins, dit-on, la poësie est un obstacle au sçavoir. Ses charmes ostent le goust des autres estudes, qui sont moins agréables & plus solides. Un poëte occupé & enchanté de ses ouvrages, n'a ni la volonté ni le temps d'approfondir, & compte pour rien tout le reste. Il est vray que la poësie a ses agréments, & que parmi ce grand nombre d'ouvriers de toute espéce qui sont dans le monde, il n'y en a point qui doivent plus que les poëtes, estre sur leurs gardes contre les illusions de l'amour propre. Mais cela n'empêche point qu'ils ne puissent & qu'ils ne doivent estre sensibles aux avantages des autres sciences. Non seulement il n'est pas impossible qu'un poëte soit sçavant, mais c'est une nécessité qu'il le soit. Tous ceux qui prescrivent des regles sur l'éloquence, demandent dans l'orateur une érudition prodigieuse. Ils veulent qu'il soit profond dans la jurisprudence & dans la philosophie, dans l'histoire & dans la fable, dans la chronologie & dans la géographie; Quintilien mesme adjoûte dans la géométrie & dans la musique. Si ces connoissances sont nécessaires à un orateur, elles le sont beaucoup plus à un poëte; car il est rare que quelques-unes trouvent leur place dans un plaidoyer ou dans une harangue; au lieu que presque toutes entrent naturellement dans un poëme, pour peu qu'il soit de longue haleine. Il paroît en effet par les écrits de tout ce qu'il y a jamais eu de plus grands poëtes, qu'ils ont esté très-éclairez. Eh que ne sçavoit pas celuy qui a produit tous les autres, & qui, du consentement de tous les siécles, est le premier par l'ordre & du temps & du mérite? Instruit à fond

de

des exemples vivants, je pourrois citer un des plus sçavants hommes de l'Europe, qui consommé dans toute sorte de Litterature, & qui employant à Aulnay son loisir, comme Cicéron employoit le sien à Tusculum, fait des vers Latins aussi bien & peut-estre mieux que personne de son siécle. Je pourrois sans sortir de cette Compagnie, y trouver un homme dont le moindre mérite est d'estre poëte; & qui bon géométre, bon physicien & bon astronome, sçait joindre aux sciences les plus sérieuses & les plus abstraites, tout le badinage & tous les agréments des muses Françoises. Si donc nous éprouvons par une expérience personnelle, que l'amour des vers nous empêche de nous élever à ces connoissances, ne nous en prenons point à la poësie, qui bien loin de les exclure, a souvent besoin de leur secours; prenons-nous en à nos dispositions particuliéres, & entrons de bonne grace dans les intentions de la nature, qui n'a pas voulu que nous fussions du nombre de ces hommes privilégiez qui sont capables de tout. Il faut avouer pourtant qu'on n'a pas communément une fort grande idée de la science des poëtes. D'où peut venir cette opinion qui leur est si desavantageuse, & qui est en mesme-temps si fausse? C'est qu'on en juge par le grand nombre de ceux qui portent ce nom, & qui sont bien éloignez de le mériter. Car à qui ne le donne-t-on pas aujourd'huy? On le prodigue à des gens qui auront fait quelques madrigaux, ou quelques chansons; qui au lieu de se former sur les regles qu'Aristote & Horace nous ont prescrites, & sur les chefs-d'œuvres qu'Homére & Virgile nous ont laissez, font quelque gloire de n'entendre pas les langues dans lesquelles ces grands hommes ont écrit; qui ne connoissent point d'autres modéles du sublime que Cyrus & Clélie, dont tout le mérite se réduit à rimer assez heureusement des phrases ramassées dans ces Romans; qui stériles d'eux-mesmes & dépourvûs d'invention, qualité pourtant qui constituë l'essence du poëte, rassemblent dans les écrits des autres les diverses piéces dont ils assortissent les leurs; qui accoustumez au langage d'une doucereuse galanterie, ne sçavent plus que dire dans

Il est certain que si on la considere dans la pureté de sa premiére institution, elle fut inventée d'abord pour instruire les hommes, & pour leur apprendre les veritez les plus importantes de la religion, de la politique & de la morale. Je dis de la religion: les plus anciens & les plus beaux morceaux de poësie qui soient dans le monde, sont consacrez à la gloire du vray Dieu. Cet art qui paroît aujourd'hui si prophane, prit naissance au milieu des festes destinées à honorer l'Estre souverain. Dans ces jours solemnels où les hommes se délassoient de leurs travaux, & se livroient à une joye innocente & nécessaire; ils s'avisérent, soit par hazard, soit par instinct, d'enfermer dans de certaines mesures, & leurs pas & leurs paroles. Tels furent les commencements de la musique, de la danse & de la poësie. Mais lorsque les hommes eurent transféré aux créatures l'hommage qui n'est dû qu'au Créateur, la poësie suivit le sort de la religion. On s'en servoit dans les commencements à remercier les fausses divinitez de leurs bienfaits, & à leur en demander de nouveaux. Il est vray qu'on l'appliqua bientost à d'autres usages: mais dans tous les temps on eut soin de la ramener à sa premiére destination. Hésiode mit en vers la généalogie des dieux; Callimaque fit des hymnes en leur honneur; un poëte très-ancien composa ceux qu'on attribuë ordinairement à Homére. Les ouvrages mesmes qui roulérent sur d'autres matiéres, conduisirent & reglérent les événements par l'entremise & par le ministére des puissances divines. Ils apprirent aux hommes à regarder les dieux comme les auteurs de tout ce qui arrive dans la nature. C'est là qu'on nous les représente par tout comme les seuls arbitres de nos destinées. Ce sont eux qui élévent & qui abbattent le courage, qui donnent & qui ostent la prudence, qui envoyent la victoire & qui causent les défaites. Il ne s'exécute rien de grand ni d'héroïque que par l'assistance cachée ou visible de quelque divinité. Et de toutes les veritez qu'on nous enseigne, celle qu'on nous présente le plus souvent, & qu'on establit avec le plus de soin, c'est que la valeur & la sagesse ne peuvent rien sans le secours de la providence. Que si ces

miracles de l'harmonie & du nombre. De-là ces fables qui se sont répanduës dans l'univers, qu'Amphion au son de sa lyre avoit basti les murs de Thébes; qu'Orphée par la douceur de son chant avoit adouci les bestes féroces & amolli les rochers. Ceux qui composérent des loix pour ces républiques naissantes, les exprimérent en langage poëtique, persuadez que ce langage concilioit à ces loix plus de respect, qu'il leur donnoit plus d'énergie & plus de force, & qu'il avoit je ne sçais quoy de plus propre à les imprimer dans l'esprit & dans la mémoire. Ce qu'il y a de sûr, c'est que Solon, qui vint long-temps après, mit en vers une grande partie de celles qu'il fit pour le plus sage peuple de la terre. Les anciens nous parlent de luy, non seulement comme d'un grand législateur & d'un grand philosophe, mais encore comme d'un grand poëte. L'histoire nous a conservé quelques-uns de ses vers, & nous apprend qu'il en avoit fait plus de six mille. Il semble en effet que les descendants de ces premiers poëtes ayent herité de leurs penchants & de leurs dispositions pour la société. On remarque assez souvent qu'ils sont plus propres que les autres hommes aux vertus civiles & au commerce de la vie; soit qu'ils ayent d'ordinaire quelque chose de gay & d'agréable dans l'esprit; soit que la sorte d'étude dont ils s'occupent tempére & adoucisse l'humeur; soit qu'enfin charmez de leurs ouvrages, & peu touchez de ce qui fait l'ambition des autres hommes, ils ne songent point à les traverser par des concurrences. Quoy qu'il en soit, ils sont dans une espéce de possession d'estre aimez & recherchez. Virgile & Horace faisoient les délices de la cour d'Auguste; Marot & Saint-Gélais de celle de François I. Ronsard, Baïf & du Bellay de celle de Charles IX. Dans ces derniers temps les Voitures & les Sarrazins, les Pélissons & les Ségrais ont fait l'ornement & le plaisir des compagnies les plus délicates. Ils ont paru aussi aimables par les maniéres, qu'estimables par les talents, & l'on ne peut encore aujourd'huy prononcer leurs noms sans présenter à l'esprit tout ce que l'idée de la civilité, de la galanterie & de la politesse renferme.

& qu'on regarde avec justice comme les chefs-d'œuvres de l'esprit humain? Il ne faut pas croire que ces génies sublimes n'ayent fait des vers que pour enfermer des mots dans de certains nombres, & que pour donner un vain plaisir à leurs lecteurs. La seule constitution de leurs ouvrages suffit, pour faire voir qu'ils se sont proposé une fin plus noble & plus digne d'eux. Dans l'Iliade, Achille se brouille avec Agamemnon & se retire. Jusques-là les Grecs avoient toûjours esté victorieux. Mais les affaires changent tout à coup de face. Battus pendant plusieurs jours de suite, & réduits à la derniére extrêmité, ils ne trouvent de ressource que dans la réconciliation des deux princes. Il ne faut pas une fort grande pénétration pour découvrir qu'Homére a voulu nous apprendre par-là, que le salut des peuples dépend de la bonne intelligence des princes qui les gouvernent. Dans l'Odyssée, Ulysse est éloigné de sa patrie. Pendant son absence, des princes voisins s'introduisent dans son palais, font la loy à sa femme & à son fils, & commettent toutes sortes d'injustices & de violences. Le prince revient, dissipe ces troubles, & restablit le calme. Qui ne voit qu'Homére a prétendu nous enseigner par-là, que le bon ordre d'une maison dépend principalement de la présence & de l'œil du maistre. Ainsi ce poëte fameux ne s'est pas moins proposé dans ces deux poëmes que d'assûrer le repos public & particulier, que d'establir le bonheur des estats & des familles. L'esprit de l'homme a-t-il jamais conçû un plus grand projet? Virgile écrivoit à Rome sous les commencements d'un empire encore mal affermi. Charmé de la grandeur Romaine, & touché des bontez d'Auguste, qui l'avoit comblé de bienfaits; il forme le dessein d'un ouvrage, qui puisse tout à la fois & faire honneur à sa nation, & establir indirectement l'autorité naissante de son prince. Dans cette vûë, il choisit pour héros de son poëme un homme que les dieux appellent à fonder un royaume en Italie. Les éléments conjurez s'opposent à l'accomplissement de cette entreprise. Une grande Reine employe ce qu'elle a de charmes & de puissance pour la traverser. Un rival jeune & audacieux fait valoir les droits du voisinage
&

expérience, écouté toûjours avec attention & avec respect; un héros sur le point d'aller au combat, faire le plus touchant de tous les adieux à son fils & à sa femme, & trembler pour tous les deux lorsqu'il est intrépide pour luy-mesme; deux guerriers prests à en venir aux mains, reconnoistre qu'ils sont fils de deux hommes qui se sont réciproquement estimez, & révérer l'un dans l'autre les sentiments de leurs peres; deux autres au sortir du combat, après s'estre acquitez avec toute la valeur possible de ce qu'ils devoient à leur patrie & à leur gloire, s'acquiter avec autant de générosité de ce qu'ils se doivent l'un à l'autre, & se séparer en se comblant d'honnestetez & de présents; deux des plus grands héros de l'armée, quoyque mécontents, s'empresser pour bien recevoir les députez qu'on leur envoye, entrer eux-mesmes dans un détail de soins, dont de moindres hommes se seroient reposez sur d'autres, & relever les ministéres les plus vils par la grandeur d'ame avec laquelle ils s'y abaissent; le plus fier & le plus intraitable de tous les hommes, oublier ses ressentiments personnels pour courir à la vengeance de son ami mort; & lorsqu'il a satisfait à l'amitié, accorder le corps du vaincu aux larmes d'un pere, & respecter le malheur d'un ennemi: pouvons-nous n'estre pas touchez de ces exemples d'égards, de bienséance, de tendresse conjugale & paternelle, de générosité, de grandeur d'ame, d'amitié, d'humanité? Voilà ce qui faisoit dire à Aristote, que la poësie estoit plus instructive que l'histoire; & à Horace, que de tous les maistres de morale, le plus excellent estoit Homére, & qu'il enseignoit mieux que Chrysippe & que Crantor, ce qui est honneste & ce qui ne l'est pas. Si Virgile nous avoit dit: la piété doit estre la premiere vertu, mesme d'un héros; il faut que les devoirs de la nature marchent immédiatement après les devoirs de la religion: un fils est dans l'obligation de s'oublier soy-mesme, pour songer à la conservation de son pere: la mort de ceux qui nous ont donné le jour ne nous acquite pas à leur égard: nous devons renoncer aux establissements les plus agréables, & rompre les attachements les plus sensibles, dès que

pour ces raisons que les poëtes se sont servis de la voye des exemples préférablement à celle des maximes. Que si pour estre instructif il falloit nécessairement débiter des sentences, cette sorte de mérite n'a pas mesme manqué à nos deux poëtes. Il est vray qu'ils en ont usé sobrement, & qu'ils n'ont appréhendé rien tant que de s'ériger en pédagogues du genre humain. Mais pourtant ils ne les ont pas absolument rejettées. Ils s'en sont servis avec discrétion, lorsqu'ils ont cru qu'elles pouvoient contribuer à diversifier leur stile, & à le rendre plus vif & plus animé. Eh quelles véritez ne se trouvent pas dans Homére & dans Virgile, énoncées d'une maniére mesme sentencieuse ? Si le temps me le permettoit, il me seroit aisé de faire voir que les princes & les sujets, les magistrats & les particuliers, les peres & les enfants, que généralement tous les estats & toutes les conditions de la vie, ont de quoy s'instruire de tous leurs devoirs dans le peu de sentences dont ces grands poëtes ont varié leurs ouvrages. C'est donc une vérité constante qu'ils ont enseigné la morale de toutes les maniéres dont elle peut estre enseignée, par des allégories, par des exemples & par des maximes : préférables en ce point aux philosophes, qui n'employent qu'une de ces trois maniéres, & peut-estre la plus mauvaise des trois. Eh que seroit-ce, si faisant l'analyse des grandes piéces de Sophocle & d'Euripide, je montrois que jamais peut-estre il n'y eut de meilleure école de vertu que l'ancienne tragédie ! C'estoit-là qu'au lieu d'exciter une dangereuse tendresse, on mettoit sous les yeux les malheurs inévitables que toutes les passions traînent à leur suite. C'estoit-là que la morale enseignée dans toute sa sévérité bien loin de chercher des prétextes pour excuser les crimes, faisoit trembler sur les fautes mesme involontaires; c'estoit-là que le choeur, qui faisoit un des principaux ornements du spectacle, ne s'occupoit qu'à rendre gloire aux dieux & justice aux hommes; qu'à prendre le parti des gens de bien contre les scélerats; qu'à former des voeux pour l'innocence, & des imprécations contre le crime. Il me faudroit transcrire tout Pindare & tout Horace, si je voulois rapporter tous les

religion & contre les mœurs. Dans tous les temps, l'erreur, l'héréſie, le libertinage, l'impiété s'en ſont ſervis pour eſtablir leurs déteſtables maximes. Conclura-t-on de-là qu'il ne doit pas eſtre permis d'écrire en proſe? On abuſe, diſent-ils, de la poëſie. Eh de quoy n'abuſe-t-on pas? Tous les jours on fait un mauvais uſage de la penſée & de la parole; veut-on nous réduire à ne plus parler & à ne plus penſer? Que diray-je des choſes les plus reſpectables & les plus ſaintes? Qui ne ſçait qu'elles ſont expoſées aux profanations & aux ſacriléges? Faudra-t-il les retrancher du monde, parce que des hommes téméraires les violent & les foulent aux pieds? Il y auroit donc de l'injuſtice à condamner la poëſie, parce qu'il s'eſt trouvé des poëtes qui ont abuſé de leurs talents, & s'en ſont ſervis pour éterniſer le ſouvenir de leurs diſſolutions & de leurs vices. C'eſt comme ſi on vouloit exterminer la peinture, parce qu'il s'eſt trouvé des peintres qui ont abuſé de leur pinceau, & qui l'ont proſtitué à l'emportement & à la débauche. Si le Carache a ſcandaliſé le monde par l'immodeſtie & par la licence de ſes figures; Raphaël, le Guide, le Pouſſin ne l'ont-ils pas édifié, en luy mettant devant les yeux tous les plus beaux événements de l'Hiſtoire ſacrée & prophane, Eccléſiaſtique & Civile? Pour quelques tableaux qui repréſentent des actions infames, combien en avons-nous qui repréſentent des actions honneſtes & vertueuſes? Diſons le meſme des ouvrages en vers. Pour quelques-uns qui font des impreſſions pernicieuſes, combien y en a-t-il qui en font de ſalutaires? Compenſons les uns par les autres. Oppoſons aux infamies qui ſe trouvent dans Catulle, dans Ovide & dans Martial, cette morale pure qui eſt contenuë dans les vers de Théognis, de Phocylide & de Pythagore; aux bagatelles & aux ſornettes dont quelques-uns ont rempli leurs ouvrages, les poëmes graves & majeſtueux d'Homére & de Virgile, les odes pompeuſes & magnifiques de Pindare & d'Horace; aux chanſons libres, aux contes laſcifs qui ſe ſont faits de noſtre temps, le livre de l'Imitation mis en vers par M.r Corneille, le poëme de la vie de Jeſus-Chriſt par M.r d'Andilly, les

poëtes, historiens, philosophes, de quelque pays, de quelque siécle, de quelque religion qu'ils ayent esté, n'ont point eu de scrupule d'user d'un artifice si innocent & si utile. Ils ont sans façon employé dans leurs écrits, les tours, les figures, les mouvements, la richesse de l'expression, le nombre & la cadence des périodes, choses qui toutes sont du ressort de l'imagination. Aucun n'a cru qu'il fût obligé en conscience d'écrire d'une maniére séche & desagréable. Platon veut-il faire le procès à tout ce qu'il y a jamais eu d'écrivains excellents? Mais de tous ces écrivains, il n'y en a point qui doivent moins que luy condamner ce moyen; puisqu'il n'y en a point qui s'en serve plus souvent, ni avec plus de succès. Il est étonnant que ce mesme Platon qui se déchaîne si fort contre l'éloquence & contre la poësie, soit peut-estre celuy de tous les hommes qui ait jamais le plus connu les beautez de l'une & de l'autre, & qui ait le mieux sçû les mettre en œuvre. Eh qui fut jamais plus éloquent que ce grand homme? Ne posséb-doit-il pas au souverain degré toutes les qualitez qui forment l'orateur? Où trouve-t-on plus d'élégance, plus de variété, plus de douceur, plus d'insinuation, plus d'adresse? Mais où trouve-t-on plus de ces agréments & de ces charmes, qui font le principal mérite des ouvrages en vers? Sa prose en est toute pleine: jusques-là, que l'antiquité luy reprochoit que son stile estoit trop poëtique, & l'appelloit par cette raison, l'*Homére des philosophes;* de sorte que comme on a dit de luy, que jamais personne n'avoit écrit plus éloquemment contre l'éloquence; on pourroit dire aussi, que jamais personne n'a écrit plus poëtiquement contre la poësie. C'est donc une vérité constante que Platon se propose autant & plus qu'un autre, de plaire à l'imagination. Mais en cela mesme il ne fait rien que de louable, parce qu'il ne s'arreste pas à cette faculté de l'ame, & qu'il ne s'en sert que comme d'un passage pour pénétrer jusqu'à la raison. Qu'il ne condamne donc point un moyen, dont il a cru qu'il pourroit légitimement se servir. Qu'il permette aux autres ce qu'il se permet à luy mesme.

Le second crime dont il accuse la poësie, c'est qu'elle remuë les

l'histoire, la grammaire; & ceux qui ont pour but un délassement & un plaisir honneste, comme la peinture, la sculpture, la musique, la danse; & ceux qui sont les plus nécessaires à la vie, comme l'agriculture, la navigation, l'architecture. Veut-il qu'on proscrive tout cela des estats bien policez? Ce seroit une étrange sorte de république que celle d'où l'on banniroit tout ce qu'il appelle imitation. Suivant le systême de ce grand philosophe, il faudroit en bannir tout ce qui subsiste dans la nature. Car selon ses principes, toutes les différentes parties qui concourent à former l'univers ne sont, à proprement parler, que des imitations faites d'après ces idées éternelles & immuables, qui dans la production des estres, servent d'exemplaires & de regles à la divinité. Ne craignons point de le dire; une république telle que Platon se la figure, est une république en idée. Tant que les hommes ne seront pas de purs esprits; tant qu'ils auront une imagination & des sens, on doit leur permettre d'accorder quelque chose à leurs sens & à leur imagination. Tout ce qu'on peut exiger d'eux, c'est qu'ils n'en fassent point de mauvais usage. Mais vouloir qu'ils se détachent continuellement d'eux-mesmes, & qu'ayant des corps ils pensent & ils agissent sans cesse comme s'ils n'en avoient pas, c'est leur demander des efforts contraires aux vûës de la nature; c'est leur proposer un degré de perfection, où la constitution de leur estre ne leur permet pas d'atteindre. Disons donc de Platon ce qu'il dit luy-mesme d'Homére, lorsqu'il est sur le point de le critiquer. Il proteste qu'élevé dès l'enfance dans l'admiration de ce grand poëte, il ne peut pourtant approuver ses ouvrages; parce que, dit-il, on doit avoir encore plus de considération pour la vérité que pour un homme. Appliquons à Platon ses propres paroles. Quoyqu'on ait une vénération singuliére pour ce grand génie qui fait honneur à l'humanité; quoyqu'on soit rempli d'une admiration sincére pour l'excellence & pour la sublimité de sa doctrine, on ne peut toutesfois estre de son avis sur ce qui concerne la poësie; parce qu'après tout, quelque respect qu'on doive à Platon, on en doit encore plus à la vérité.

ces deux qualitez on peut bien, sans éclaircir la matiére qu'on traite, piller les anciens & leur dire mesme des injures sans les avoir entendus, mais on n'est en estat ni de déterrer ce qui est caché, ni d'achever ce qui est imparfait, ni de corriger ce qui est défectueux, ni enfin de faire aucun ouvrage capable de plaire & d'instruire. Si les travaux, ausquels je suis engagé, me permettoient de m'occuper à ces sortes de recherches, je ferois tous mes efforts pour suivre, quoyque de loin, l'exemple de tant de sçavants hommes qui instruisent le public par leurs dissertations aussi exactes que curieuses. Mais l'obligation d'achever ce que j'ai commencé, ne me permettant pas de m'écarter dans de nouveaux sujets, je suis forcé de me renfermer dans des matiéres, où, en obéïssant aux loix de cette Compagnie, je puisse satisfaire aussi à mes premiers engagements.

Dans cette vûë, j'ai résolu de rechercher ici l'origine & les progrès de la Satire, & d'expliquer tous les changements qui lui sont arrivez. J'avois déja ébauché cette matiére dans une Préface sur les satires d'Horace. Aujourd'hui je la traiterai plus à fond, & je tâcherai de ne rien oublier de tout ce qui pourra éclaircir un si beau sujet.

Le sçavant Casaubon est le premier & le seul qui ait travaillé avec succès à montrer ce que c'estoit que la poësie satyrique des Grecs & la satire des Romains. Son livre est un trésor inestimable, & j'avouë que j'en ai tiré de fort grands secours. C'est l'usage que nous devons faire de ces hommes extraordinaires, qui ne nous ont précédez que pour nous guider, & pour nous servir comme de flambeau dans les épaisses ténébres dont l'antiquité est enveloppée. Il ne faut pourtant pas avoir toûjours les yeux si fort attachez sur eux, que l'on ne regarde souvent à ses pieds, car ils marchent quelquefois par des chemins qui ne sont pas trop sûrs, & qu'il est bon de ne pas suivre. C'est ce que j'ai fait ici, où j'ai suivi des sentiers qui n'ont point encore esté battus, comme on le verra dans la suite.

La satire est une espéce de poësie qui n'a esté connuë que

& ... , *offrande de toutes sortes de graines*,
offroient des légumes. Le Grammairien Dioméde
ment expliqué & la coustume des Romains & le
dans ce passage : *Lanx referta variis multisque pri*
Cereris inferebatur, & à copiâ & saturitate rei satura
cujus generis lancium & Virgilius meminit, cum hoc

Lancibus & pandis fumantia reddimus exta.

Et,

. . . . Lancesque & liba feremus.

On portoit aux sacrifices de Cérès un bassin rempli
sortes de prémices, & à cause de cette abondance
estoit appellé satura. *Virgile a parlé de ces bassins dan*
giques, quand il a dit : Nous offrons les entrailles
mantes dans de grands bassins ; Et en un autre endr
leur offrirons les grands bassins & les gasteaux.

De-là le mot *satura* fut appliqué à plusieurs autr
ges, car on appella de ce nom toutes sortes de me
plusieurs choses. Ce nom passa mesme aux ouvrage
car on appella *leges saturas*, des loix qui conten
sieurs chefs ou plusieurs titres, comme par exemp
Julia, Papia, Poppæa, qui fut appellée *Miscella*,
la mesme chose que *satura*. De-là vint cette facon
per saturam legem ferre, quand on faisoit une loy
noit plusieurs chefs, sans demander les avis sur
en particulier, mais sur le tout ensemble, ce
loit proprement *per saturam sententias exquirere*,
Sallluste après Lælius. Festus nous a conservé c
cations : *Satura, dit-il, & cibi genus ex variis*
est, & lex multis aliis legibus referta. Itaque in
adscribitur: Neve per saturam abrogato, aut d
nius Luscus in eâ quam dixit adversus Tib. G
rium quod plebes per saturam dederat, id ab
C. Lælius in eâ quam pro se dixit : Dein
per saturam sententiis exquisitis, in deditionem

ne s'est pas avisé, & qui mettra la chose dans une telle évidence, qu'on n'aura plus aucun sujet de douter.

Les Romains furent près de quatre cens ans sans aucuns jeux scéniques, c'est-à-dire, sans aucune piéce de théatre Mais il ne faut pas croire qu'ils ayent esté tout ce temps-là sans aucuns jeux & sans aucune sorte de poësie. Comme la nature est par tout la mesme, elle produit par-tout les mesmes effets, & la poësie naquit à Rome comme elle estoit déja née en Grece, c'est-à-dire, que les festes & la débauche furent, si on ose ainsi parler, son berceau. Elle naquit dans les assemblées que les anciens Romains, bons laboureurs, faisoient pour offrir aux dieux des sacrifices, & pour les remercier des fruits qu'ils venoient de recueillir. Alors les esprits échaufez produisirent tout d'un coup par une espéce d'enthousiasme les vers appellez *saturniens* & *fescennins*. C'estoient des vers rudes, sans aucunes mesures justes, & qui tenoient plus de la prose cadencée que des vers, comme estant nez sur le champ & faits par un peuple encore sauvage, qui ne connoissoit d'autres maistres que la joye & que les vapeurs du vin. Ces vers estoient remplis de railleries grossiéres, & accompagnez de postures libres & de danses deshonnestes. On n'a qu'à se représenter de bons paysans qui dansent lourdement & qui se raillent par des impromptu rustiques, où avec une malignité naturelle à l'homme, & aiguisée par le vin, ils se reprochent tour à tour tout ce qu'ils sçavent les uns des autres. C'est ce qu'Horace nous apprend luy-mesme dans la 1. épistre du liv. II. qu'il adresse à Auguste :

Agricolæ prisci, fortes, parvoque beati,
Condita post frumenta, levantes tempore festo
Corpus & ipsum animum spe finis dura ferentem,
Cum sociis operum & pueris & conjuge fidâ,
Tellurem porco, Sylvanum lacte piabant,
Floribus & vino Genium, memorem brevis ævi.
Fescennina per hunc inventa licentia morem
Versibus alternis opprobria rustica fudit.

Voilà

Voilà la preuve de ce qu'Ariſtote, ce génie admirable pour découvrir l'origine des arts, pour marquer leurs progrès & pour en donner les regles véritables, que la nature & la raiſon avouent également, a avancé dans ſa poëtique, que les ſources de la poëſie ont eſté l'impromptu & l'art, *αὐτοσχεδίασμα, τέχνη*, mais que la nature a eſté la baſe & le fondement de l'un & de l'autre, car elle renferme toutes les idées, comme les ſemences. C'eſt pourquoy Longin l'appelle *πρῶτόν τι καὶ ἀρχέτυπον γενέσεως στοιχεῖον ἐπὶ πάντων*, *Le premier élément & l'archetype de la naiſſance de toutes choſes.*

La nature a d'abord produit l'impromptu, *αὐτοσχεδίασμα*, car c'eſt la premiére ébauche, le premier eſſay de la nature, qui ſe trouvant forte & vigoureuſe, pouſſe d'abord ce qu'elle a dans ſon ſein.

Enſuite vient l'art, qui corrige, réforme & polit la premiére ébauche de la nature, car il n'y a rien de parfait que lorſque la nature eſt aidée par l'art.

Cette ſorte de poëſie ou ces impromptu, que la nature ſeule avoit produits, ſe tinrent quelque temps dans les bornes d'une raillerie plus divertiſſante que piquante & chagrine. C'eſt pourquoy Horace dit, *Luſit amabiliter.* Mais peu à peu ces railleries devinrent améres, & dégenerérent enfin en emportement & en véritable rage, qui n'épargna perſonne. Les maiſons les plus honneſtes & les plus reſpectables furent impunément attaquées :

. . . . . . Jam ſævus apertam
In rabiem verti cœpit jocus, & per honeſtas
Ire domos impunè minax.

Cet excès qui allarma ceux meſme qui avoient eſté épargnez, excita des plaintes, & ces plaintes attirérent enfin une loy, qui condamna à mort ceux qui bleſſeroient la réputation de quelqu'un par ces ſortes de vers. Voici les propres termes de la loy des XII. tables : *Si quis occentaſſit malum carmen, ſive condidiſit, quod infamiam faxit, flagitium-ve alteri, capital eſto. Si quelqu'un a dit ou compoſé luy-meſme des vers contre la réputation*

ou contre l'honneur d'un autre, qu'il soit puni de mort.

Cette loy fut donnée l'an de Rome trois cens deux; preuve certaine qu'avant ce temps-là cette licence estoit connuë, puisqu'on cherchoit à la réprimer. C'est le raisonnement de Cicéron mesme, qui écrit au commencement de son IV. liv. des Tusculanes: *Id etiam XII. tabulæ declarant condi jam tum solitum esse carmen, quod ne liceret fieri ad alterius injuriam leges sanxerunt.*

La réforme qu'elle introduisit dans ces jeux dura environ quatre-vingt-dix ans, jusqu'à l'an de Rome CCCXC. ou CCCXCI. Alors sous le consulat de T. Sulpitius Peticus & de C. Licinius Stolo, une grande peste, qui affligea Rome, ayant obligé les Romains à chercher tous les moyens d'appaiser la colére du ciel, on inventa pour cet effet les jeux scéniques. Tite Live, qui seul nous a conservé cette histoire, la raconte d'une maniére si obscure, qu'on s'y est souvent trompé. Je vais donc tâcher de la bien déméler, & d'en donner une idée nette & distincte, en expliquant tout le passage, qui mérite bien d'estre éclairci, car Vigenére n'est pas le seul qui l'ait mal entendu.

Ces jeux scéniques n'eurent d'abord que de très-petits commencements, & ne furent que de simples choeurs de gens qui dansoient au son de la fluste. C'estoient mesme des Toscans qu'on fit venir exprès. Car ce peuple guerrier ne connoissoit encore que les jeux du Cirque: *Cæterum parva quoque, ut fermè principia omnia, & ea ipsa peregrina res fuit, sine carmine ullo, sine imitandorum carminum actu: ludiones ex Etruriâ acciti ad tibicinis modos saltantes, haud indecoros motus more Tusco dabant. Au reste la chose fut d'abord très-petite, comme presque tous les commencements, & mesme toute estrangére, sans aucuns vers, sans aucun acte de piéce réglée qui consiste dans l'imitation. Des baladins, qu'on avoit fait venir de Toscane, dansoient au son de la fluste, & faisoient des mouvements assez agréables à la maniére de leur pays.*

Tite-Live liv. 7. au commencement.

Voilà le premier fondement, la premiére origine des piéces de théatre à Rome, des choeurs de danseurs. Cela mérite d'estre remarqué.

La jeunesse Romaine charmée de ces jeux, qui n'estoient proprement que des balets, mais qui ne vouloit pas abandonner ses premiers divertissements, joignit les deux ensemble. Elle se mit à danser à la maniére des Toscans, & en dansant, elle continua ces premiéres railleries rustiques dont il a esté parlé: *Imitari deinde eos juventus, simul inconditis inter se jocularia fundentes versibus cœpere, nec absoni à voce motus erant. Ensuite, la jeunesse commença à imiter ces baladins, en continuant toûjours ses railleries, ses plaisanteries en vers grossiers & informes, & ses mouvements s'accordoient assez avec sa voix.* C'est le sens de ce passage de Tite-Live, qui n'a pas voulu dire que ces vers grossiers, ces vers *fescennins* commencérent alors, mais seulement qu'on les joignit alors avec ces danses Toscanes.

Ce divertissement fut reçû avec joye, & à force de le répéter, on le perfectionna, ou plustost on luy osta une partie de sa grossiéreté. Il y eut des troupes réglées, ausquelles on donna le nom d'*histrions*, parce qu'en langage Toscan, un baladin s'appelloit *hister*. Ces histrions ne récitérent plus tour à tour des vers grossiers & faits sur le champ, comme les vers *fescennins*, mais ils jouérent des piéces complettes appellées *satires*, qui avoient une musique réglée, qui se jouoient au son des flustes, & qui estoient accompagnées de danses & de mouvements convenables; *Accepta itaque res, sæpiùsque usurpando excitata. Vernaculis artificibus, quia hister Tusco verbo ludio vocabatur, nomen histrionibus inditum, qui non, sicut ante, fescennino versu similem incompositum temerè ac rudem alternis jaciebant, sed impletas modis satiras, descripto jam ad tibicinem cantu, motuque congruenti peragebant.* Ces satires estoient proprement des farces encore informes, qui se chantoient & se dansoient, & où les spectateurs & les acteurs estoient jouez indifféremment, & toûjours avec certaines bornes & sans blesser la loy.

On voit manifestement que tout ce que Tite-Live écrit ici, ne se passa pas l'année du consulat dont il parle, c'est-à-dire, du consulat de Sulpitius Peticus & de Licinius Stolo, comme Casaubon l'a cru, & qu'il renferme nécessairement quelques années.

Ces ſatires ou farces informes durérent environ deux cens vingt ans, juſqu'au conſulat de C. Claudius & de M. Tuditanus, c'eſt-à-dire, juſqu'à l'an de Rome DXIV. Cette année-là le Poëte Andronicus, qui eut le ſurnom de Livius, parce qu'il fut affranchi par Livius Salinator dont il inſtruiſoit les enfants, fit jouer ſa premiére piéce. Comme il eſtoit Grec de nation, & qu'il y avoit plus de deux cens ans que la Tragédie, & près de cent ans que la Comédie avoient atteint la perfection en Grece, il tâcha d'imiter en Latin ce que les Grecs avoient ſi heureuſement exécuté en leur langue.

Ce n'eſt pas à nous à nous étonner & à trouver eſtrange que les Romains ayent ſouffert ſi long-temps leur théatre dans cette groſſiéreté & dans ce deſordre, & qu'ils ayent profité ſi tard des grands exemples que leur offroient leurs voiſins, & des regles meſme qu'Ariſtote avoit déja données. Nous avons beaucoup enchéri ſur cette barbarie; Rome, Athenes, Ariſtote, rien n'a pû nous ouvrir les yeux pendant une longue ſuite de ſiécles, & dans des temps meſme fort heureux, & ce n'eſt que dans le dernier ſiécle qu'on a vû débrouiller ce chaos, & le théatre reprendre ſon premier luſtre. Il eſt vray que nous avons cet avantage, qu'un ſeul & meſme regne a vû, s'il faut ainſi dire, & l'ébauche, & la perfection de cet art qui a couſté aux Grecs & aux Romains & tant de temps & tant de peines.

Livius Andronicus fut donc le premier qui donna des piéces réglées, c'eſt-à-dire, qui avoient un ſujet ſuivi. *Livius poſt aliquot annos,* continuë Tite-Live, *ab ſatiris auſus eſt primus argumento fabulam ſerere. Quelques années après Livius Andronicus oſa le premier abandonner les ſatires, & traiter des ſujets ſuivis dans ſes piéces.* C'eſt ce que Valére Maxime a dit après luy : *A ſatiris primus omnium poëta Livius ad fabularum argumenta ſpectantium animos tranſtulit. Livius Andronicus fut le premier qui des ſatires fit paſſer l'eſprit des ſpectateurs à des piéces qui avoient un ſujet ſuivi.*

Voilà l'art qui vient polir & perfectionner l'impromptu, ou l'ébauche de la nature.

Mais ſes commencements furent encore foibles, c'eſtoit le

s'estant changé en art, la jeunesse Romaine laissa jouer ces piéces trop sérieuses aux comédiens, reprit l'ancienne coustume, & joua elle-mesme ses satires, qui de-là furent appellées Exodia, *& adjoûtées particuliérement aux piéces Atellanes.*

La jeunesse Romaine laissa le théatre libre, & ne rapporta pas ses satires pendant que les poëtes jouérent eux-mesmes leurs piéces, car le magistrat n'auroit pas permis qu'on eût troublé les poëtes dans leur art, & interrompu leur action. On avoit cette considération pour eux. Mais après qu'ils eurent donné leurs piéces aux histrions, comme on n'avoit pas les mesmes égards pour eux, la jeunesse rapporta ses satires, & s'empara du théatre dans les intermédes. On ne s'étonnera point de cette licence, quand on se souviendra de ce qui arriva aux comédiens mesmes, qui jouoient l'Hecyre de Térence. Aux deux premiéres représentations ils furent obligez de quitter le théatre, pour faire place à des danseurs de corde, & ensuite à des gladiateurs. Car au milieu de la plus belle piéce, le peuple toûjours ignorant & grossier, demandoit souvent des athlétes ou un ours, & il falloit le luy donner, autrement il devenoit ours luy-mesme. Cela duroit souvent des quatre heures & davantage, avant que les comédiens pûssent recommencer. C'est ce qu'Horace a fort bien exposé dans la 1. epist. du liv. II.

. . . . *Media inter carmina poscunt*
Aut ursum aut pugiles.

Et ensuite,

Quatuor aut plures aulæa premuntur in horas.

On ne sçauroit pas marquer précisément le temps que dura l'éclipse de ces satires, il y a de l'apparence qu'il ne fut pas long. Enfin quand on eut commencé à jouer des Atellanes, comme les acteurs de ces piéces estoient des hommes libres, des citoyens, on eut pour eux les mesmes égards qu'on avoit eûs pour les poëtes; on leur laissa le chœur libre, & on se contenta de jouer la satire après la tragédie ou l'Atellane, comme on

jouë aujourd'huy parmi nous la piéce comique après la piéce sérieuse. Voilà pourquoy on changea le nom de satires en celuy d'*Exodia.* Car on les appella *Exodia,* c'est-à-dire, *issuës,* parce qu'on les joua à la fin des piéces. Et ce nom leur fut donné à l'imitation des Grecs, parce que dans les piéces Grecques la premiére entrée du chœur est appellée εἰσόδιον, & sa sortie, le dernier chant après la piéce finie, ἐξόδιον. On trouve mesme dans les auteurs Latins *Exodium* pour *finis,* fin. *Libertas ab origine ad exodium ducta,* dit Varron. *La liberté depuis la naissance jusqu'à la fin de la vie.*

L'acteur estoit appellé *Exodiarius.* L'ancien scholiaste de Juvenal: *Exodiarius apud veteres in fine ludorum intrabat, quod ridiculus foret, ut quidquid lacrymarum atque tristitiæ coëgissent ex tragicis affectibus, hujus spectaculi risus detergeret. Chez les anciens l'Exodiaire, ou chanteur des satires appellées* Exodia, *entroit à la fin des jeux,* (c'est-à-dire, des piéces Atellanes,) *parce qu'il faisoit rire, afin que toute la tristesse & toutes les larmes que causoient les passions qui regnent dans la tragédie, fussent effacées par les ris & par la joye qu'inspiroit cette sorte de spectacle.*

C'est en vain que Saumaise a voulu accuser ce scholiaste de s'estre trompé, & contester une chose si bien establie & si solidement prouvée. Il n'a pas eu plus de raison quand il a reproché à Scaliger d'avoir mal expliqué ce passage de Firmicus, qui écrit dans ses livres astronomiques: *Cum effæminati corporis mollitie cinædos efficiant, & qui veterum fabularum exitus in scenâ sæpe saltantes imitentur.* Scaliger expliquoit ce *veterum fabularum exitus,* des satires ou issuës, *Exodia,* que l'on adjoûtoit à la fin des anciennes piéces Atellanes, & il avoit raison: au lieu que Saumaise vouloit que Firmicus eût mis *fabularum exitus,* pour *fabulas,* ce qui ne peut estre souffert.

Ces satires ou *Exodia* ne durérent pas seulement jusqu'au temps d'Horace, qui, déja vieux, se plaint de voir encore dans ces poëmes les marques de l'ancienne grossiéreté:

Manserunt, hodieque manent vestigia ruris.

Car c'est de ces satires que le poëte parle, comme je l'ai prouvé

dans les remarques. Mais elles furent encore en vogue long-temps après, la licence & la grossiéreté ne cédant que difficilement & peu à peu à l'ordre & à la politesse. Voici des preuves de leur durée sans aucune discontinuation pendant plus d'un siécle après la mort d'Horace, & par conséquent d'une durée de plus de 550. ans, sans avoir souffert qu'une légére interruption de quelques années.

On connoist les infames débauches de l'Empereur Tibére, & on sçait le malheur d'une dame de qualité appellée Mallonia, qui accusée d'adultére par l'ordre de ce prince, parce qu'elle n'avoit pas voulu respondre à ses infamies, se tua elle-mesme après luy avoir reproché son impureté, *Obscænitate oris hirsuto atque olido seni claré exprobratâ.* Ce reproche fut relevé peu de jours après dans la *satire* ou *Exode* qui fut chantée à la fin d'une piéce Atellane. On entendit avec plaisir l'*Exodiaire* s'arrester & peser long-temps sur ce mot, *Hircum vetulum capreis naturam ligurire,* qui fut bien-tost répandu dans tout Rome, & appliqué généralement à l'Empereur: *Unde mora in Atellanico Exodio proximis ludis assensu maximo excepta percrebuit, hircum vetulum, &c.* Car c'est ainsi que ce passage doit estre lû & entendu.

Suetan. Tiber. 45.

Néron avoit empoisonné son pere & fait noyer sa mere. Le comédien Datus dans une satire qu'il chanta à la fin d'une piéce Atellane, chanta en Grec, *Adieu mon pere, adieu ma mere.* En chantant, *Adieu mon pere,* il représentoit par ses gestes une personne qui boit; & en chantant, *Adieu ma mere,* il représentoit une personne qui se débat dans l'eau & qui se noye. Et à la fin de son chant, il adjoûta, *Pluton vous conduit à la mort,* en représentant par ses gestes le Sénat que ce prince avoit menacé d'exterminer. *Et Datus Atellanarum histrio in cantico quodam, ὑγίαινε πάτερ, ὑγίαινε μῆτερ, ita demonstraverat, ut bibentem natantemque faceret, exitum Claudii Agrippinæque significans, & in novissimâ clausulâ* ORCUS VOBIS DUCIT PEDES, *senatum gestu notaret.* Chose estrange, le courage Romain ne se retrouvoit plus que dans ces comédiens. Mais si leur audace est étonnante, leur impunité ne l'est pas moins, & l'on ne comprend

Sueton. Ner. 39.

pas

pas comment un Néron souffroit si patiemment qu'on luy reprochât publiquement ses crimes.

Dans ces satires on inséroit souvent des chansons connuës, dont on faisoit une nouvelle application sur les circonstances du temps. L'Empereur Galba estant entré dans Rome, son arrivée fut peu agréable au peuple Romain, comme cela parut dans un spectacle qui fut donné peu de jours après, car les acteurs de la piéce Atellane ayant commencé cette chanson si connuë, *le camard viént des champs,* tous les spectateurs chantérent la suite sur le mesme ton & la répétérent plusieurs fois: *Quare adventus ejus non perinde gratus fuit, idque proximo spectaculo apparuit; siquidem Atellanis notissimum canticum exorsis,* Venit io simus à villâ, *cuncti simul spectatores consentiente voce reliquam partem retulerunt, ac sæpiùs versu repetito egerunt.* Il paroît par ce passage que la jeunesse Romaine ne jouoit plus la satire comme elle fit d'abord, & qu'elle l'avoit abandonnée aux comédiens.

Quelquefois on redemandoit une satire qui avoit déja esté chantée, & on la faisoit rejouer, sur-tout dans les provinces, où l'on n'en pouvoit pas toûjours avoir de nouvelles. C'est ce qui fait dire à Juvenal sat. III.

. . . . Tandemque redit ad pulpita notum
Exodium.

Enfin une derniére remarque à faire sur ces satires, ou *Exodia,* c'est que les acteurs les jouoient sous le mesme masque, & avec les mesmes habits qu'ils avoient dans l'Atellane, & en continuant les personnages, les rolles de cette tragédie. C'est ce que nous fait entendre ce vers de Juvenal, qui n'a pas esté bien expliqué:

Urbicus Exodio risum movet Atellanæ Sat. 6.
Gestibus Autonoes; hunc diligit Ælia pauper.

Que le comédien dans la satire ou Exode d'une Atellane excite à rire en jouant le rolle d'Autonoé, Ælia malgré sa pauvreté est éprise d'amour pour luy. Cela sert encore à éclaircir ce passage

de Suétone, qui écrit que Domitien fit mourir Elvidius le fils, parce que sous prétexte de faire une satire, ou Exode, pour une piéce Atellane sous les personnages de Paris & d'Oenone, il avoit désigné le divorce qu'il avoit fait avec sa femme: *Occidit & Elvidium filium, quod quasi scenico Exodio sub personâ Paridis & Œnones divortium suum cum uxore traxisset.* La piéce Atellane estoit faite sur Paris & Œnone. Elvidius profita de ce sujet pour marquer le divorce de l'Empereur, sous prétexte de ne faire qu'une satire, qu'un Exode pour la piéce Atellane, sous les mesmes personnages de cette tragédie.

Sueton. Domit. 9.

Cela sert encore à nous faire entendre un beau passage de Plutarque dans la vie de Crassus. Après que ce général eût esté tué, Suréna luy fit couper la teste & la main, & les envoya à Orodes. C'estoit dans le temps que ce prince venoit de conclurre la paix avec Artabase Roy d'Arménie, & de faire épouser la sœur de ce Roy à son fils Pacorus. Ce n'estoient à la cour que festes & que festins. Sillaces chargé de la teste de Crassus arriva au palais le soir, comme on achevoit de souper. Ce soir-là un comédien nommé Jason, avec toute sa troupe, jouoit devant les princes les Bacchantes d'Euripide. Sillaces entre dans la sale, & présente à Orodes la teste de Crassus, les Parthes se mettent à battre des mains & à jetter de grands cris de joye. Orodes fait mettre à table Sillaces, & alors Jason quittant les habits de Penthée dont il jouoit le rolle, & se mettant en Bacchante, prend la teste de Crassus entre ses mains, & avec une fureur & un enthousiasme d'une véritable Bacchante, il chante ces vers:

> Φέρομεν ἐξ ὄρεος ἕλικα νεότομον
> Ἐπὶ μέλαθρα μακαρίαν θήραν.

Nous apportons de la montagne ce lionceau, que nous venons de tuer, nous apportons dans le palais cette heureuse chasse. On joue de mesme la suite du chœur. Et sur cela Plutarque fait cette judicieuse réflexion; εἰς τοιοῦτό φασιν Ἐξόδιον τὴν Κράσσου στρατηγίαν, ὥσπερ τραγῳδίαν τελευτῆσαι. Amyot a mal traduit: *Voilà quelle fut l'issuë de l'entreprise & du voyage de Crassus, qui-*

C'estoit un poëme où Homére avoit mêlé le vers ïambe avec le vers héroïque. *V. Aristot. poëtiq. c. 4.*

Margites, avoit pris la liberté de mêler plusieurs sortes de ve car il mettoit ensemble des héxametres avec des ïambes trim tres, & avec des tétrametres trochaïques, ou vers quarre comme cela paroît encore par les fragments qui nous reste: Voici de ces vers tétrametres trochaïques qu'Aulu-Gelle nc a conservez, & qui méritent bien d'avoir place ici, à cause leur beauté. Ennius avoit rapporté dans une de ses satires u fable, comme nous en voyons dans Horace, & après la fal il avoit adjoûté :

Hoc erit tibid argumentum semper in promptu situm,
Ne quid expectes amicos quod tute agere possies.

La moralité de cette fable, que tu dois avoir toûjours devant yeux, est que tu n'attendes point de tes amis ce que tu peux fa toy-mesme. Casaubon a eu tort de vouloir corriger le prem vers, & mettre *positum* au lieu de *situm*. Il ne faut rien chang

J'attribuë aussi aux satires d'Ennius cette autre espéce vers, qui sont d'une beauté & d'une élégance fort au-del du siécle où ils ont esté faits. On ne sera pas fâché de les v ici :

Non habeo denique nauci Marsum augurem,
Non vicanos aruspices, non de circo astrologos,
Non Isiacos conjectores, non interpretes somniûm:
Non enim ii sunt aut scientiâ aut arte divini,
Sed superstitiosi vates, impudentesque arioli,
Aut inertes, aut insani, aut quibus egestas imperat,
Qui sui quæstus causa fictas suscitant sententias,
Qui sibi semitam non sapiunt, alteri monstrant viam.
Quibus divitias pollicentur, ab iis drachmam petunt.
De divitiis deducant drachmam, reddant cætera.

Je ne fais nul compte des augures Marses, ni des devins des c des ruës, ni des astrologues du Cirque, ni des pronostiqueurs d' ni des interprétes des songes ; car ils n'ont ni l'art ni la scienc deviner ; mais ce sont des diseurs de bonne aventure superstit

& impudents, ou des fainéants, ou des fous, ou des gens qui se laissant maistriser par la pauvreté, supposent des propheties pour en tirer quelque gain. Qui aveugles pour eux-mesmes veulent montrer le chemin aux autres, & qui nous demandent une drachme en nous promettant des thrésors. Qu'ils prennent donc cette drachme sur ces thrésors, & qu'ils nous rendent le reste.

C'estoit encore, à mon avis, dans quelqu'une de ses satires qu'il avoit fait cette admirable description d'une coquette:

Quasi in choro pilâ ludens
Datatim dat sese, & communem facit.
Alium tenet; alii nutat; alibi manus
Est occupata; alii pervellit pedem:
Alii dat annulum spectandum, à labris
Alium invocat, cum alio cantat, & tamen
Alii dat digito litteras.

Elle est comme une bale dans un jeu de paume qui se donne tour à tour à tous les joueurs. Elle tient l'un, elle fait signe à l'autre. Sa main cependant est occupée ailleurs. Elle marche sur le pied de celuy-ci; elle donne sa bague à regarder à celuy-là; elle provoque un sixiéme par un mouvement flatteur de ses lévres; elle chante avec un septiéme, & en mesme temps elle ne laisse pas de faire entendre à un huitiéme le langage muet de ses doigts.

Dans ces satires d'Ennius on trouvoit la variété, les railleries, les allusions, les fables, le dialogue mesme, en un mot, tout ce qui faisoit le caractére & l'agrément des premiéres satires, à l'exception de la danse & du chant.

Aprés Ennius on eut Pacuve, qui fit aussi des satires à l'exemple d'Ennius qui estoit son oncle, ou selon d'autres, son aïeul maternel.

Il ne nous est rien resté des satires de Pacuve, & nous n'avons de ses tragédies que des fragments très-courts, ou plustost des vers seuls & des demi-vers que les Grammairiens nous ont conservez. Nous avons à Cicéron l'obligation de nous en avoir conservé deux, qui peuvent nous donner quelque idée de sa

composition & de son génie. Le premier est de sa piéce intitulée *Chryses*, où il introduit un homme qui se moque des devins :

Nam istis qui linguam avium intelligunt,
Plusque ex alieno jecore sapiunt quàm ex suo,
Magis audiendum quàm auscultandum censeo.

Car pour ces devins qui se piquent d'entendre le langage des oiseaux, & qui tirent plus de sens du cœur des bestes que de leur propre cœur, je suis d'avis qu'il vaut mieux les écouter que leur obéir & les suivre. Il y a là beaucoup de sens, & une élégance digne des meilleurs siécles. Je crois, pour dire cela en passant, que le poëte Latin fait parler ainsi Hector, & qu'il a traduit ces vers d'Homére du XII. liv. de l'Iliade, où ce prince dit à Polydamas :

Τύνη δ' οἰωνοῖσι τανυπτερύγεσσι κελεύεις
Πείθεσθαι, τῶν οὔτι μετατρέπομ' οὐδ' ἀλεγίζω.

Le second est une description merveilleuse d'une tempeste :

Interea propè jam occidente sole inhorrescit mare :
Tenebræ conduplicantur, noctisque & nimbûm occæcat nigror :
Flamma inter nubes coruscat, cælum sonitu contremit :
Grando mista imbri largifluo subitâ turbine præcipitans cadit :
Undique omnes venti erumpunt, sævi existunt turbines,
Fervet æstu pelagus.

Cependant vers le coucher du soleil la mer s'enfle horriblement tout-à-coup ; les ténébres s'accumulent ; la noirceur des nuages augmente celle de la nuit ; les éclairs brillent seuls au travers de ces épais nuages ; le ciel tremble au bruit qui les suit ; une grêle mêlée à un déluge d'eau, se précipite impétueusement avec un bruit épouventable ; tous les vents déchaînez se choquent ; de ce choc impétueux se forment d'affreux tourbillons ; la mer bouillonne sous leurs secousses horribles.

Lucilius naquit dans le temps que Pacuve estoit dans sa force. Il fit aussi des satires, mais il leur donna un tour nouveau, & il tâcha d'imiter de plus près le caractére de la vieille comédie Grecque, dont on n'avoit dans l'ancienne satire Romaine qu'une idée très-imparfaite, & telle qu'on pouvoit la trouver dans un poëme que la nature seule avoit dicté, avant que les Romains eussent pensé à imiter les Grecs, & à s'enrichir de leurs dépouilles. C'est ainsi qu'il faut entendre ce passage d'Horace dans la sat. I. du liv. II.

. . . . . Quid cùm est Lucilius ausus
Primus in hunc operis componere carmina morem?

Eh quoy, quand Lucilius osa le premier faire de cette sorte de vers? Horace n'a eu garde de vouloir dire qu'on n'eût pas fait des satires avant Lucilius, puisqu'il n'ignoroit pas que Lucilius avoit esté précedé par Ennius & par Pacuve, dont il n'avoit fait que suivre l'exemple. Il a voulu seulement faire entendre que Lucilius avoit donné une nouvelle façon à ce poëme, qu'il l'avoit embelli, & que par cette raison il en devoit estre consideré comme le premier auteur. Quintilien a eu la mesme pensée, quand il a écrit dans le chap. I. du liv. X. *Satira quidem tota nostra est, in quâ primus insignem laudem adeptus est Lucilius. La satire est toute entiére à nous; Lucilius est le premier qui y ait acquis un fort grand nom.* Il faut donc bien s'empêcher de donner dans le sentiment de Casaubon, qui, sur la foy de Dioméde, a cru que la satire d'Ennius & celle de Lucilius estoient entiérement différentes. Voici les propres termes de ce Grammairien qui ont trompé ce judicieux critique: *Satira est carmen apud Romanos, non quidem apud Græcos, maledicum, & ad carpenda hominum vitia, archææ comœdiæ charactere compositum, quale scripserunt Lucilius & Horatius & Persius. Sed olim carmen quod ex variis poëmatibus constabat, satira dicebatur, quale scripserant Pacuvius & Ennius. La satire est chez les Romains, & non pas chez les Grecs, un poëme mordant, & composé sur le modéle de la*

vieille comédie, pour reprendre les vices, tel que les poësies de Lucilius, d'Horace & de Perse. Mais autrefois on donnoit le nom de satire à des poëmes mêlez de diverses sortes de vers, comme Ennius & Pacuve en ont composez. On voit manifestement que Dioméde sépare la satire de Lucilius, de celle d'Ennius & de Pacuve. La raison qu'il donne de cette distinction est ridicule, & absolument fausse. Ce Grammairien n'avoit pas assez examiné la nature & l'origine de ces deux satires, qui estoient entiérement semblables, & par la matiére & par la forme. Car Lucilius n'avoit fait qu'y adjoûter un peu plus de politesse & plus de sel, sans presque y rien changer, comme on le verra tout à l'heure; & s'il n'avoit pas mis ensemble plusieurs sortes de vers dans la mesme piéce, comme Ennius, il avoit fait diverses piéces, dont les unes estoient toutes entiéres de vers hexametres, & les autres de vers ïambes & de vers trochaïques, comme on peut le voir par ses fragments. En un mot, si les satires de Lucilius sont différentes de celles d'Ennius, parce que le premier a beaucoup adjoûté au travail de l'autre, il s'ensuivra de-là que celles d'Horace & celles de Lucilius seront aussi entiérement différentes, puisqu'Horace n'a pas moins enchéri sur les satires de Lucilius, que celuy-ci avoit enchéri sur celles d'Ennius & de Pacuve. Ce passage de Dioméde a aussi trompé Douza le fils. Ce que je ne dis pas pour mettre en vûë quelque légére faute de ces sçavants hommes, mais seulement pour faire voir avec quelle exactitude & avec quelle défiance il faut lire leurs ouvrages, quand il s'agit d'une chose aussi obscure & aussi ancienne que celle-ci.

Nous trouvons trente satires de Lucilius citées dans les anciens. Il nous en reste mesme des fragments que Douza le fils a ramassez avec grand soin, & qu'il a accompagnez de judicieuses remarques. Mais parmi ces fragments, on en trouve fort peu qui fassent un sens suivi. En voici trois ou quatre assez entiers pour faire juger de sa composition & du caractére de ce poëte, qui estoit homme considérable par sa naissance, puisque sa niéce Lucilia fut mere du grand Pompée.

Il décrit la vie des Romains, & cette vie est celle de presque

tous

idoles ont sentiment & vie. Mais il en est de ces idoles, comme de l'atelier des peintres, fictions & couleurs pures, rien de vray. Lactance, après avoir rapporté ce passage, adjoûte: *Poëta quidem stultos homines infantibus comparavit. At ego multo imprudentiores esse duco. Illi enim simulacra homines putant esse; hi deos. Ce poëte compare ces insensez aux enfants. Mais moy je les trouve beaucoup plus imprudents, car les enfants prennent les statuës pour des hommes, & ces insensez les prennent pour des dieux. C'est l'âge qui fait croire aux enfants ce qui n'est point, & à ces hommes, c'est la folie. Les enfants se détrompent bien-tost, & l'illusion de ces hommes insensez dure & croist toûjours.* Avant Lactance, l'auteur du livre de la Sagesse de Salomon, avoit trouvé que ceux qui adoroient les idoles estoient plus insensez que les enfants, *Longè insipientissimi atque animis infantium miseriores.* Sap. XV. 14.

Dans une autre satire il establissoit ce que c'estoit que la vertu, & voici les traits qu'il luy donne:

Virtus, Albine, est pretium persolvere verum
Queis inversamur, queis vivimu' rebu' potesse;
Virtus est homini, scire id quod quæque habeat res:
Virtus scire homini rectum, utile, quid sit honestum;
Quæ bona, quæ mala item, quid inutile, turpe, inhonestum.
Virtus, quærendæ rei finem scire modumque:
Virtus, divitiis pretium persolvere posse:
Virtus, id dare quod reipsâ debetur honori;
Hostem esse atque inimicum hominum morumque malorum;
Contrà defensorem hominum morumque bonorum;
Magnificare hos, his benè velle, his vivere amicum;
Commoda præterea patriæ sibi prima putare,
Deinde parentum, tertia jam postremaque nostra.

La vertu, cher Albinus, consiste à sçavoir donner le véritable prix à toutes les choses qui nous environnent, & parmi lesquelles nous vivons. La vertu de l'homme, c'est de sçavoir ce que chaque chose est en elle-mesme, de connoistre ce qui est juste, utile & honneste.

Cela eſt déja aſſez plaiſant de faire dire par Jupiter qu'il voudroit de tout ſon cœur avoir fait une choſe qu'il n'a pas faite, mais la ſuite eſt encore plus ridicule. Le poëte feint que dans ce conſeil les dieux s'arrogent eux-meſmes les honneurs qu'ils veulent que les hommes leur rendent, & c'eſt Jupiter meſme qui regle que les hommes leur donneront le nom de *pere* :

Ut nemo ſit noſtrûm, quin pater optimu', divûm,
Ut Neptunu' pater, Liber, Saturnu' pater, Mars,
Janu', Quirinu', pater omnes dicamur ad unum.

Qu'il n'y ait aucun de nous autres dieux qui ne ſoit appellé pere très-bon; que l'on diſe par tout pere Neptune, pere Bacchus, pere Saturne, pere Mars, pere Janus, pere Quirinus, tous pere depuis le plus grand juſqu'au plus petit. Ce trait eſt très-fin & très-hardi. Horace ne l'a pas mal imité dans la ſat. VIII. du liv. I.

Olim truncus eram ficulnus, inutile lignum,

où il ſe mocque de la vanité des idoles qui ne ſont faites que d'une matiére vile, & qui ne doivent leur naiſſance qu'à la main de l'ouvrier qui les a formées, & qui ſouvent n'a fait un dieu, que parce que la matiére qu'il travailloit ne pouvoit eſtre propre à aucun autre uſage. Pour revenir à Lucilius, il pouſſoit encore plus loin le ridicule, car dans ce meſme conſeil des dieux, après que Jupiter a parlé,

. . . . *pauſam fecit ore loquendi,*

il fait prendre la parole à Neptune, qui s'engage dans ſon avis à expliquer quelque point ſi embrouillé & ſi difficile, qu'il n'en peut venir à bout, & que réduit enfin à avouer ſa foibleſſe, il s'excuſe, en diſant que quand on feroit revenir des enfers Carneade meſme, qui eſtoit le plus éloquent & le plus ſubtil des philoſophes, il ne ſe tireroit pas de cette difficulté :

Nec ſi Carneaden ipſum ad nos orcu' remittat.

Voilà d'aſſez bons reſtes des plaiſanteries & du ſel que les anciens ont trouvez dans Lucilius.

La prose que Varron y avoit mêlée n'empêche pas que Cicéron n'appelle cet ouvrage un poëme, car il respond à ce que Varron vient de dire, *Atque ipse varium & elegans omni fermè numero poëma fecisti, philosophiamque multis locis inchoasti, ad impellendum satis, ad docendum parum. Vous avez fait un poëme très-varié & très-élégant en toutes maniéres, & en plusieurs endroits vous avez comme ébauché la philosophie, assez pour exciter, mais non pas assez pour instruire.* Ce jugement de Cicéron est certain : les satires de Varron, comme celles d'Ennius, de Lucilius & d'Horace renferment une philosophie qui peut bien rendre honneste homme & vertueux, mais non pas philosophe, & il est aisé d'en voir la raison. Le poëte donne des regles, & il les appuye par des exemples. Mais le philosophe rend les raisons de ces regles, & il enseigne pourquoy une telle chose est bonne, une telle autre mauvaise. C'est ce que l'exemple du pere d'Horace rend très-sensible; il accoustumoit son fils à fuir les vices, en luy rendant ces vices sensibles par des exemples, *Exemplis vitiorum quæque notando. Ne vois-tu pas,* luy disoit-il, *le malheureux estat du fils d'Albius, & la misére de Barrus. Voudrois-tu ressembler à Sectanus, qui s'est ruiné auprès des courtisanes, ou à Trebonius qui a esté surpris en adultére!* Après quoy il adjoûte :

> . . . . *Sapiens vitatu quidque petitu*
> *Sit melius, causas reddet tibi.*

Les philosophes te diront les raisons pourquoy une chose est bonne ou mauvaise, &c. Sat. IV. du liv. I.

Au reste il faut bien s'empêcher de confondre ce Varron, auteur de la satire Menippée, avec Varron qui avoit aussi fait des satires sans beaucoup de succès. Le premier estoit Romain, & s'appelloit M. Terentius Varro; & le dernier né 34. ans après l'autre, s'appelloit P. Terentius Varro, & estoit de la Gaule Narbonnoise, d'un lieu appellé *Atax,* parce qu'il estoit sur la riviére d'Aude, c'est pourquoy il fut surnommé *Varro Atacinus.*

Quintilien après avoir parlé de la satire de Lucilius, adjoûte :

Alterum illud est & prius satiræ genus, quod non solâ carminum varietate mistum condidit Terentius Varro, vir Romanorum eruditissimus. L'autre espéce de satire, qui est mesme la premiére, c'est celle que fit Varron, le plus sçavant des Romains, & dans laquelle il ne se contenta pas de mêler plusieurs sortes de vers. La seule difficulté de ce passage est en ce que Quintilien assûre que cette satire de Varron est la premiére; car comment cela pourroit il estre, puisque Varron estoit beaucoup plus jeune que Lucilius? Quintilien n'a pas voulu dire que la satire de Varron fust la premiére dans l'ordre des temps, il sçavoit bien qu'à cet égard elle estoit la derniére, mais il a voulu faire entendre que cette satire ainsi mêlée, tenoit plus des satires d'Ennius & de Pacuve, qui s'estoient donné beaucoup plus de liberté dans cette composition, que de celles de Lucilius, qui avoit esté plus sévére & plus chastié.

Il ne nous reste plus aujourd'huy de ces satires de Varron, que quelques fragments, le plus souvent fort corrompus, & que les titres, dont la pluspart sont doubles & triples, ce qui fait voir la grande variété des sujets qu'il y avoit traitez. Nous avons encore de ce Varron ses six derniers livres de la langue Latine qu'il avoit adressez à Cicéron, & ses trois livres de la chose rustique, qu'il composa à quatre-vingt ans, & qui ne se sentent nullement de la foiblesse de cet âge. Tous ces ouvrages ne servent qu'à nous faire regretter davantage la perte de ses satires. Quand on a lû ces livres, que l'on connoist d'ailleurs la grande réputation de ce personnage, qui fut un des Généraux que Pompée employa dans la guerre contre les Pirates, où il servit si utilement, que Pompée l'honora d'une couronne rostrale, & que l'on sçait que d'un commun consentement il fut appellé le plus sçavant & le plus grand esprit des Romains, & que Cicéron luy donne ce grand éloge qu'il estoit seul Romain, & qu'auprès de luy les autres citoyens n'estoient que comme des estrangers dans leur propre patrie, il est impossible de ne pas souhaiter de voir au moins des restes de ces satires qui avoient esté reçûës avec tant d'applaudissement. J'ai donc crû que je ferois une chose agréable à cette Compagnie de luy

présenter ici quelques fragments choisis de sa prose & de ses vers, qui en faisant juger de son génie, pourront en mesme-temps faire honneur à ses mœurs, & n'estre pas inutiles pour les nostres.

Les richesses, la naissance, le grand sçavoir mesme, sont souvent de grands obstacles à la sagesse, c'est pourquoy Varron disoit dans une de ses satires : *Neque auro, aut genere, aut multiplici scientiâ sufflatus quærit Socratis vestigia. Ceux qui sont bouffis de leurs richesses ou de leur noblesse, ou de la grande variété de leur sçavoir, ne cherchent guéres les traces de Socrate, pour les suivre.*

Les Stoïciens avançoient que le sage estoit seul riche. Mais il y avoit d'autres philosophes qui renversoient cette proposition, & qui soûtenoient que le riche estoit seul sage. Varron montroit la fausseté de ce principe, & faisoit voir l'inutilité des richesses pour procurer les véritables biens :

Non fit thesauris, non auro pectu' solutum,
Non animis demunt curas ac religiones
Persarum montes, non divitis atria Crassi.

Ni les trésors, ni toutes les richesses du monde ne procurent la liberté de l'esprit, & toutes les montagnes d'or des Perses, & les magnifiques palais de Crassus n'appaisent point les inquiétudes, & ne délivrent pas l'ame du joug de la superstition.

Les siécles les plus heureux ont produit de méchants poëtes, & ces méchants poëtes ont toûjours esté exposez aux traits de la satire. Varron ne les avoit pas épargnez. *Quum Quintipor Clodius tot comœdias sine ullâ fecerit Musâ, ego unum libellum non edolem! Lorsque Clodius fils de Quintus a fait tant de comédies sans aucun génie, & en dépit des Muses, est-ce que je ne pourrai pas fabriquer un petit livre bien ou mal!*

Il ne dépend pas de nous de corriger les autres, mais il dépend de nous de les souffrir, & l'on gagne beaucoup par cette patience. C'est ce que Varron enseignoit dans ces vers :

Vitium uxoris aut tollendum, aut ferendum est.
Qui tollit vitium, uxorem commodiorem præstat;
Qui fert, sese meliorem facit.

extravagant, que quelque philosophe ne le débite comme un principe sûr & incontestable:

Postremò nemo ægrotus quidquam somniat
Tam infandum, quod non aliquis dicat philosophus.

Dans tous les temps il y a eu des hommes qui ont fait consister le souverain bien dans la bonne chére. On a vû des particuliers, comme un Apicius, & comme un Catius dans Horace, faire pour l'instruction de leurs cuisiniers comme des cours de cuisine, & mettre tout leur esprit & toute leur application à marquer la nature de toutes choses, les différentes saveurs, les proportions, les harmonies, les gousts pour faire du mêlange de différentes qualitez un ragoust exquis, dont on pûst dire comme de l'harmonie du monde, *Rerum concordia discors*. Pour confondre ces docteurs *de la science de la gueule*, comme parle Montagne, Varron leur dit: *Si quantum operæ sumpsisti ut tuus pistor bonum faceret panem, ejus duodecimum philosophiæ dedisses, ipse bonus jam pridem esses factus. Nunc illum qui norunt, volunt emere millibus centum, te qui novit nemo centussis. Si de toutes les peines que tu as prises pour rendre bon ton cuisinier, tu en avois seulement employé la douziéme partie à étudier la philosophie, tu te serois rendu bon toy-mesme. Présentement ceux qui connoissent ton cuisinier sont prests à l'acheter cent mille sesterces, & de toy, ceux qui te connoissent, n'en donneroient pas cent.*

Il parle à la maniére des anciens Romains, qui ne connoissoient d'autre cuisinier que celuy qui alloit moudre au moulin, & qui faisoit le pain. *Nec pistorem ullum nossent nisi eum qui in pistrino pinseret farinam*, dit le même Varron.

Deux mille cinq cens écus.

Deux écus & demy.

Horace se plaint que de son temps la licence s'estoit si fort glissée dans les moeurs, & sur-tout dans l'éducation des filles, qu'on n'y voyoit plus aucun vestige de l'ancienne retenuë & de l'ancienne pudeur. *Le plus grand plaisir de nos filles à marier*, dit-il, *c'est d'apprendre les danses lascives des Ioniens; à cet âge elles n'ont point de honte de se rendre les membres souples, & de les former à des postures deshonnestes; dès leur tendre enfance elles ne respirent qu'un amour criminel:*

Liv. 3. Od. 6.

Motus doceri gaudet Ionicos
Matura virgo, & fingitur artubus
Jam nunc, & incestos amores
De tenero meditatur ungui.

si ingénieusement dépeints, & si parfaitement tournez en ridicule, & qui fut si favorablement reçû des deux partis. L'autre, c'est la pompe funébre de Voiture par Sarrasin, où le sérieux & le plaisant sont mêlez avec une adresse merveilleuse. Je mettrois aussi du nombre de nos satires Menippées l'ouvrage de Rabelais, si sa prose estoit plus mêlée de vers, & si par les ordures affreuses qu'il y a semées, il n'avoit corrompu la nature & le caractére de cette seconde espéce de satire, & donné une très-mauvaise idée de sa vie & de son cœur, lorsqu'il cherche à en donner une fort bonne de ses études & de son esprit.

Voilà l'estat auquel Horace trouva la satire. Il avoit devant les yeux les satires dramatiques, ou Exodes, qui bien que remplies d'obscénitez & de grossiéretez qu'il condamnoit, ne laissoient pas de renfermer beaucoup de plaisanteries & beaucoup de sel. Il avoit aussi l'autre sorte de satire, je veux dire les discours d'Ennius, ceux de Pacuve & ceux de Lucilius, & il pouvoit profiter des unes & des autres.

Ennius avoit le premier dégrossi & poli l'ancienne poësie, il avoit banni la rudesse des vers Saturniens, & appris aux poëtes à grimper sur le Parnasse, dont les chemins leur estoient inconnus. C'est ce qu'il dit luy-mesme :

. . . . Scripsere alii rem
Versibu' quos olim Fauni vatesque canebant,
Quum neque Musarum scopulos quisquam superarat,
Nec dicti studiosus erat.

Les autres ont écrit les guerres en des vers que les Faunes & les devins chantoient jadis dans les bois, lorsque personne n'avoit encore surmonté les rochers des Muses, & qu'on n'avoit aucun soin de sa diction. C'est pourquoy Lucréce dit de luy, *qu'il fut le premier qui rapporta de l'Helicon une couronne immortelle :*

. . . . Qui primus amœno
Detulit ex Helicone perenni fronde coronam.

Aussi Ennius avoit-il si bonne opinion de sa poësie, qu'il disoit

religionem. Nous devons révérer Ennius comme nous révérons les anciens bois sacrez, dont les chesnes aussi élevez qu'antiques, ne sont plus si agréables par leur beauté, que respectables par la religion qui les a consacrez.

Mais pour ce qui est de ses satires, comme c'est un poëme tout Romain, le défaut d'art qu'on a reproché à Ennius ne devoit pas estre si sensible dans cet ouvrage, & je ne doute pas que ce ne fust ce qu'il avoit fait de plus parfait.

A l'égard de son neveu Pacuve, les fragments qui nous en restent sont si peu considérables & si peu suivis, qu'ils ne peuvent nullement servir à nous faire juger sûrement de son esprit & de ses ouvrages. Nous sommes obligez de nous en rapporter à ce que les anciens en ont dit. Par un endroit de l'Orateur de Cicéron, il paroît que ses vers passoient pour mieux travaillez & plus ornez que ceux de son oncle, qui estoit plus négligent dans sa composition : *Ennio delector, ait quispiam, quod non discedit à communi more verborum: Pacuvio, inquit alius; omnes apud hunc ornati elaboratique sunt versus: multa apud alterum negligentiùs.* Une autre louange qu'on luy donnoit, c'est d'estre plus sçavant que tous les autres poëtes. C'est ce qu'Horace luy accorde luy-mesme :

Aufert Pacuvius docti famam senis, Accius alti.

Pacuve remporte la louange d'estre plus sçavant, Accius d'estre plus sublime. Ce qui est confirmé par Quintilien : *Virium tamen Accio plus tribuitur; Pacuvium videri doctiorem, qui esse docti affectant, volunt. On trouve pourtant plus de force à Accius, & ceux qui affectent de passer pour sçavants, trouvent plus de sçavoir dans Pacuve.* Cette réputation de sçavoir venoit sans doute de beaucoup de traits de physique qu'il avoit mêlez dans ses écrits, comme je l'ai prouvé dans mes Remarques.

Pour ce qui est de Lucilius, il estoit plus poli & plus limé qu'Ennius & que Pacuve, mais il avoit encore bien des défauts; sa poësie estoit un fleuve, mais un fleuve plein de bouë & de limon. Il avoit assez de sel & de plaisanterie, mais nul badinage, nulle gentillesse dans l'esprit. Ses satires n'estoient pas

dit pour faire juger de la nature des satires d'Hora
celles des poëtes qui l'ont devancé, & de ceux qui l
Cependant le lecteur doit se souvenir que le nom d
Latin, ne convient pas moins à des discours qui sont
louer la vertu, qu'à ceux où l'on s'est proposé de
vice. Il n'en est pas de mesme dans nostre langue,
nom de satire fait trembler ceux qui ont des vices
droient cacher sous le masque de la vertu, ou à qui la
reproche des fautes secretes:

. . . . Cui frigida mens est
Criminibus, tacitâ sudant præcordia culpâ.

Car en François qui dit *satire*, dit un ouvrage plein
sances & de railleries, & fait sur-tout pour reprend
& les défauts, & pour relever les sottises, les imp
& les ridicules qui regnent en certains temps & dar
personnes. Le mot ne laisse pourtant pas d'estre t
mesme; mais les Latins dans les titres de leurs livre
égard le plus souvent qu'au mot & à l'estenduë de s
tion, fondée sur l'étymologie, au lieu que les Fran
regardé qu'au premier & au plus grand usage que
fait dans ses commencements, de railler & de m
ce mot doit toûjours estre écrit en Latin par u
un *i*, *satura*, ou *satira*, & en François par un *i*
qui l'ont écrit avec un *y*, ont crû avec Scaliger,
beaucoup d'autres, que les divinitez des bois,
appelloient *Satyres*, & les Romains *Faunes*, avoi
nom à ces piéces, & que du mot *satyrus*, on a
& que ces satires avoient une grande affinité
satyriques des Grecs. Ce qui est entiéremen
Casaubon l'a fort bien prouvé, en faisant v
satyrus, on ne peut jamais former *satyra*, m
marquant les différences essentielles qu'il y
poëmes satyriques des Grecs, & les sati
M. Spanheim dans sa sçavante Préface de
pereur Julien, a adjoûté de nouvelles réfl

judicieux critique en avoit écrit, & il a eſtabli avec beaucoup de jugement cinq ou ſix différences très-ſenſibles entre ces deux poëmes. Les Grecs n'ont jamais rien eû d'approchant de la ſatire Romaine que leurs *Silles*, qui eſtoient auſſi des poëmes mordants, comme on peut facilement le reconnoiſtre encore par quelques fragments qui nous reſtent des Silles de Timon, & qui reſſemblent ſi fort à la pluſpart des traits des ſatires d'Horace, qu'ils pourroient fort bien eſtre appellez des ſatires, comme les ſatires pourroient eſtre appellées des *Silles*. Il y a pourtant cette différence eſſentielle, que les Silles des Grecs eſtoient des parodies d'un bout à l'autre, ce qu'on ne peut pas dire des ſatires des Romains, où ſi l'on trouve quelquefois quelque parodie, on voit bien que ce n'eſt qu'en paſſant, & que le poëte n'a eu garde d'en abuſer; & que par conſéquent la parodie ne fonde pas l'eſſence de la ſatire, comme elle fonde l'eſſence des Silles.

C'eſt en vain que le ſçavant Heinſius, dans ſon traité de la ſatire d'Horace, a voulu s'oppoſer à ce que Caſaubon a écrit, & prouver contre luy que la ſatire des Romains ne différoit en rien des ſatyres ou poëmes ſatyriques des Grecs. Tout ſon ouvrage n'eſt fondé que ſur des vûës très-fauſſes, comme il ſeroit aiſé de le démontrer. Mais je crois que ce qu'on vient de dire ſuffit, & la vérité me paroît eſtablie d'une maniére aſſez ſenſible.

Au reſte, ſous prétexte que les invectives & les railleries ſont le fondement de la ſatire, on pourroit peut-eſtre s'imaginer que toutes les ſortes de poëmes où les anciens ont répandu leur bile, peuvent eſtre compris ſous ce nom, & que les ïambes d'Archilochus, qui eſtoient ſi piquants & ſi amers, qu'ils réduiſoient au deſeſpoir ceux qu'ils attaquoient, ne méritent pas moins le nom de ſatires que celles de Lucilius & d'Horace. Mais rien ne ſeroit plus mal fondé. Horace a imité les poëſies d'Archilochus:

. . . . *Numeros animoſque ſecutus* *Epiſt. 19. l. 1.*
Archilochi.

Nous avons dans le v. liv. des piéces où il paroît avoir trempé

sa plume dans le fiel de ce poëte Grec. Il n'y a rien de plus amer que l'ode IV. contre Ménas, que l'ode V. contre Canidie, que la VIII. & la XII. contre une vieille débauchée. Cependant Horace, ni personne après luy, n'a donné le nom de satires à ces piéces, & nous n'oserions le leur donner. Les railleries peuvent estre les mesmes, sans que les ouvrages où elles sont employées cessent d'estre différents si leur nature est différente. Horace appelle Gorgonius *puant* dans ses satires, *Gorgonius hircum;* il donne le mesme trait à Mævius dans l'ode X. du liv. V. *Olentem Mævium.* Cette Ode ne laisse pourtant pas d'estre un poëme très-différent de la satire; & ce ne seroit que très-improprement, & par emprunt, qu'on luy donneroit ce nom, car les railleries ne fondent pas l'essence de la satire, & elle est un poëme différent des Odes, & par la variété de ses sujets, & par la nature du vers qu'elle employe. Quoyqu'il soit vray, comme l'a fort bien dit Aristote, que le vers ne fonde pas proprement l'essence du poëme, & que ce soit la nature de l'imitation qui le constituë, cependant quand on a enfin trouvé le genre de vers qui luy convient, & qu'on s'y est arresté, ce genre de vers entre naturellement dans la définition de ce poëme. Par exemple, la tragédie Grecque fut long-temps sans le vers qui luy convenoit, mais l'ïambe-trimetre ayant enfin esté trouvé le plus propre, & ayant succédé au tétrametre, dont elle s'estoit servie pendant qu'elle estoit toute satyrique & pleine de danses & de mouvement, ce vers ïambe-trimetre, si propre à la conversation & à l'action, entra dans la définition de la tragédie. Il en est de mesme de la satire; elle ne s'arresta pas d'abord à une seule sorte de vers, elle flotta, pour ainsi dire, entre le vers héxametre, le trochaïque, & le tétrametre, comme nous l'avons vû. Mais après que les plus grands poëtes satiriques luy ont entiérement consacré le vers héxametre, comme le plus convenable, ce vers renfermé dans les bornes marquées, & qu'Horace seul a sçû garder, ne constituë pas moins l'essence de ce poëme, que la nature de son imitation, & l'objet qu'il se propose. Ainsi la satire est un poëme en vers héxametres simples, & qui tiennent

on voit dans leurs essais du génie, & si ce génie estoit nourri par de bonnes études, il se fortifieroit & se perfectionneroit, & nous aurions le plaisir de voir que comme nous égalons déja les anciens par la beauté de cette sorte de poësie, nous les surpasserions par le nombre des poëtes qui s'y seroient distinguez.

Il n'y en eût que trois sous la République dans l'espace de près de 150. ans, qui s'écoulérent depuis la naissance d'Ennius jusqu'à la mort de Lucilius.

Il n'y en a eu de mesme que trois sous les Empereurs dans le cours de près de 160. années, depuis la naissance d'Horace jusqu'à la fin de la vie de Juvenal.

Et parmi nous, un seul regne en auroit produit un plus grand nombre, si on estoit entré dans une noble émulation, & qu'on eût appellé l'art au secours de la nature. Car on peut dire de nostre nation sur la satire, ce qu'Horace disoit de la sienne sur la tragédie :

Horace dit : *Nam spirat tragicum.*

Nam spirat satiram satis, & feliciter audet.

Enfin le sujet demanderoit néceſſairement que l'on examinast, si la satire est un poëme permis, & que l'on puisse faire en conscience. Il est constant que les Loix des XII. tables l'avoient sévérement deffendu, comme je l'ai déja expliqué. Mais alors c'estoit un poëme très-grossier, & on l'avoit porté à un tel excès d'emportement & de rage, que personne n'estoit épargné, de sorte qu'on eut besoin du secours des Loix pour arrester ce dangereux torrent d'invectives & de médisances atroces. Au lieu que dans la suite ce poëme changea presque entiérement de nature, & les poëtes y mêlérent tant de politesse, & le remplirent de préceptes si utiles pour la doctrine & pour les mœurs, qu'ils donnérent par-là un bon passeport à leurs railleries, & qu'en gagnant la faveur des grands & des princes, ils se mirent à couvert de la Loy. Lucilius, Horace, Juvenal & Perse ont fait impunément des satires ; ils ne se contentoient pas de désigner les gens par leurs emplois, & par leurs dignitez, qui auroient suffi pour les faire connoistre, ils les nommoient par nom & par surnom ; & ni le Sénat, ni Auguste, ni Néron,

qui y avoit encore plus d'intéreſt, ni Domitien, ni Trajan n'ont cherché à réprimer cette licence. Cela eſt certain, mais ce n'eſt pas là le point de la difficulté, & il ne s'agit pas de ſçavoir ce que des payens ont pû faire, leur autorité ne pouvant & ne devant eſtre d'aucun poids pour nous qui avons des regles plus parfaites. La queſtion eſt de ſçavoir ſi nous le pouvons aujourd'huy; ſi des Chreſtiens peuvent en ſûreté de conſcience s'occuper à ce genre de poëſie. Le caractére de la Religion Chreſtienne eſt la charité, qui renferme l'amour du prochain. Tout ce qui peut nuire à noſtre prochain, ou qui peut l'affliger eſt incompatible avec cet amour. Les ennemis de la ſatire tireront de-là aiſément la conſéquence. D'ailleurs le ménagement que nous devons avoir pour noſtre prochain dans la correction, & la conduite que nous devons tenir, ſont ſi préciſément marquez dans l'Evangile, qu'il paroît bien difficile d'accorder la ſatire avec ces devoirs qui nous ſont ſi formellement preſcrits.

Les partiſans de la ſatire ne demeureront pas ſans reſponſe, & ils tireront l'apologie de ce poëme du fond de ſa nature & de ſa définition. C'eſt un poëme deſtiné à reprendre les vices & à relever les ſottiſes & les ridicules, non ſeulement la Religion le ſouffre & le permet, mais elle le demande. C'eſt un poëme utile pour les mœurs, il ne peut donc eſtre opposé à la Religion, rien de tout ce qui leur eſt utile, & dont la fin eſt un bien par conſéquent, ne pouvant luy eſtre opposé, & rien de tout ce qui luy eſt opposé le moins du monde, ne pouvant avoir la moindre ombre d'utilité. Ce n'eſt donc pas la ſatire qui eſt criminelle, c'eſt l'abus qu'on en peut faire, en ne gardant ni les meſures ni les bornes qu'elle doit avoir. Malheur à ceux qui s'en ſerviroient par malignité, où par un eſprit de vengeance, & pour faire à leur prochain des playes qu'ils ne ſçauroient guérir.

Voilà de grands ſujets, mais c'eſt une matiére trop vaſte pour eſtre renfermée dans un ſeul diſcours, elle peut donner lieu à pluſieurs diſſertations fort eſtenduës.

J'adjoûterai ſeulement ici que la ſatire eſt un poëme beaucoup

plus difficile que l'on ne s'imagine. Premiérement, elle est difficile par les ménagements qu'il y faut garder; le chemin est glissant & environné de précipices.

En second lieu, elle est d'autant plus difficile, qu'elle a moins de pardon à espérer; car celuy qui s'érige en Censeur public, doit estre exempt de tous les vices, de tous les défauts, & de tous les ridicules qu'il reprend dans les autres, *integer ipse,* ou n'attendre aucun quartier. Il cherche à faire rire, & il le fera à ses dépens.

Une troisiéme raison de sa difficulté, c'est l'amour propre & la pente qu'on a à se tromper soy-mesme, en prenant pour génie & pour talent de la poësie une facilité à rimer, & une malignité naturelle, aiguisée par une jalouse envie de médire & de blâmer. Ce n'est pas là le caractére de la satire. C'est un poëme qui a ses loix comme les autres, & pour y réüssir il faut non seulement du génie & de l'art, mais un sçavoir profond, nourri de la plus sublime philosophie, & égayé par tout ce qui peut luy oster ses épines & l'adoucir. Un ignorant peut faire une bonne chanson, un bon madrigal, mais il ne fera jamais une bonne satire; & quant à l'envie de médire & de blâmer, rien n'est plus opposé à la nature de ce poëme. Il oste le masque aux vices, il peint au naturel les défauts & les ridicules des hommes, mais jamais il ne donne au vice les couleurs de la vertu, ni à la vertu les couleurs du vice. Le mérite luy est toûjours précieux. Lucilius louoit Scipion & les plus grands personnages de Rome, dans le mesme ouvrage où il s'acharnoit sur Lupus & sur Métellus;

Hor. Sat. 1. lib. 2.

Scilicet uni æquus virtuti atque ejus amicis,

Ne respectant que la vertu seule, & ceux qu'elle avouoit pour ses favoris.



dans le 5. chapitre de ses Prolégoménes sur la Bible Polyglot d'Angleterre. Purchas dans le Traité Anglois qu'il a mis : commencement de son premier volume, a ramassé tout ce q avoit esté dit de plus curieux sur le mesme sujet, & il y a joi plusieurs Alphabets, mais la pluspart faux & de pure inventio

Thevet, Angelo Rocca, l'auteur de la description de la B bliothéque Vaticane, celuy qui a fait imprimer 70. Alphabe différents à Rome, Postel dans son Alphabet de douze langu & d'autres qui les ont copiez, avoient une si médiocre co noissance des langues, & mesme de la matiére, qu'on ne pe faire aucun fond sur ce qu'ils en ont écrit, puisqu'ils ont donr un assez grand nombre d'Alphabets imaginaires qui ne furei jamais; & les observations qu'on en pourroit tirer, seroier entiérement frivoles.

Ainsi pour éclaircir la question avec méthode, il faut establi quelques propositions préliminaires qui y ont rapport.

La principale est que de tous les livres, qui non seulemen restent encore, mais de tous ceux qui ont esté connus pa les anciens, il n'y en a point qui ne soit beaucoup plus récen que les livres de Moyse. C'est ce que Joséphe a prouv clairement dans ses livres contre Apion : Eusébe dans la Pré paration évangélique : Clement Aléxandrin, & en un mot tous les anciens Apologistes de la Religion Chrestienne. Joséph prétend que les Grecs n'avoient rien de plus ancien que la Poësie d'Homére, Bochart le réfute sur ce qu'il y avoit eû plusieurs Poëtes avant luy. Cependant du temps de Joséphe, ce qu'il disoit estoit vray, puisque les Grecs mesmes reconnoissoient que la pluspart des vers qu'on faisoit passer comme plus anciens, estoient supposez, comme plusieurs sçavants hommes l'ont prouvé en parlant de ceux d'Orphée.

Puisqu'il est donc certain que les Livres sacrez sont beaucoup plus anciens que tout ce que les Payens avoient entre les mains, il s'ensuit que les Lettres estoient aussi plus anciennes que celles des nations distinguées du peuple de Dieu.

On ne croit pas qu'il soit nécessaire de faire attention sur les fables que racontent les Egyptiens touchant le nombre

prodigieux

prodigieux de Livres qu'ils attribuënt à leur Mercure Trismégiste. Les deux ouvrages que nous avons sous son nom portent des marques si certaines de nouveauté, qu'il n'y a personne qui doute présentement de leur supposition. Le témoignage de Jamblichus est trop récent, & la superstition de ce philosophe trop grossiére, pour luy laisser la moindre autorité : & tout ce que le Pere Kircher a dit dans son *Prodromus Linguæ Ægyptiacæ restitutæ*, & dans son *Œdipus Ægyptiacus* sur l'antiquité de ces Livres & des Lettres Egyptiennes, en a encore moins. On ne doit pas adjoûter plus de foy à ce qu'il dit de tant de Livres en langue Egyptienne sur les antiquitez du Pays, sur la Physique & sur l'Astronomie. Car quoyqu'il en donne un Catalogue, on est assûré que ni luy ni personne ne les ont jamais vûs. Walton & tous ceux qui ont écrit depuis, en jugent de cette maniére, & ce qu'on doit adjoûter, est que les passages qu'il cite des Auteurs Arabes, qui se réduisent néantmoins à deux ou trois, très-méprisables, méritent encore moins de considération que les autres preuves, dont tous les sçavants ont tellement reconnu la foiblesse qu'on ne les cite que pour les réfuter. Les Arabes dont plusieurs ont parlé des Lettres anciennes Egyptiennes, n'en ont eu aucune connoissance, jusques-là mesme que souvent il paroît qu'ils n'ont pas distingué les Lettres Egyptiennes d'avec les Grecques. Quelques Alphabets qui se trouvent dans leurs Livres, sont faits à plaisir, comme ceux qui se trouvent dans les Livres de Magie, & ils ont rapport aux Talismans & à l'Astrologie judiciaire, dont cette nation a toûjours esté fort prévenue.

On ne croit donc pas qu'il y ait la moindre attention à faire sur ce que dit le Pere Kircher, que les Lettres telles que les Egyptiens ou Coftes les ont encore présentement, sont les anciennes Lettres Egyptiennes : que Cadmus estoit Egyptien, & qu'il les porta en Phénicie, d'où les Grecs les empruntérent. Mais on doit suivre l'opinion commune de presque tous les Auteurs Grecs & Latins, qui conviennent que Cadmus parti de Phénicie, communiqua aux Grecs les premiéres Lettres, qui furent depuis appellées Ioniques; c'est par cette raison que ces Lettres

Prodrom. Ægypt. c. 1.

ſont appellées dans un vers de Timon cité par Sextus Empiricus,

Les ſignes ou notes Phéniciennes de Cadmus.

Pluſieurs ſçavants, & entre autres M.r Bochart dans ſon Phaleg, ont entrepris de prouver que la langue Phénicienne eſtoit la meſme que l'Hébraïque : & que la Punique, ou celle de Carthage, eſtoit auſſi la meſme. Il y a certainement une grande conformité, mais elle n'eſt pas telle qu'on puiſſe dire que ces langues fuſſent les meſmes, car la peine que Scaliger, Saumaiſe, Samuel Petit, Bochart & d'autres ont eu à expliquer la ſcene Punique du Pœnulus de Plaute, en eſt une preuve, auſſi-bien que l'obſcurité des Médailles & de quelques Inſcriptions Puniques, qui n'ont pû juſqu'à préſent eſtre lûës & encore moins expliquées par les ſçavants, quoyque les caractéres de la pluſpart ſoient très-nets & très-bien conſervez. Ces caractéres ont changé ſans doute avec le temps, & ſi on avoit des Livres, ou un aſſez grand nombre de monuments, pour démêler l'obſcurité dans laquelle ils ſont encore, on pourroit ſans doute trouver leur origine, comme on voit manifeſtement celle des anciennes Lettres Grecques, en les comparant avec l'Alphabet ancien des Hebreux.

Scaliger jugea très-prudemment, que pour faire cette comparaiſon juſte, il ne falloit pas la déterminer ſur les Lettres dont les Juifs ſe ſervent depuis le retour de la Captivité, & qu'ils appellent l'Ecriture Aſſyrienne ou Babylonienne, mais qu'il falloit prendre pour modéle les anciennes Lettres que les Samaritains ont conſervées, & dont il reſte des monuments certains ſur d'anciens Sicles dont on trouve pluſieurs types dans Villalpandus, dans les Exercitations du P. Morin ſur le Pentateuque Samaritain, & ailleurs. C'eſt ſur cela que Scaliger forma l'Alphabet qu'il a inſéré dans ſa Diſſertation, & ſur quelques fragments très-imparfaits d'Ecriture Samaritaine qu'il avoit reçûs du Pays. Car les Lettres que luy écrivirent les Samaritains de Sichem en reſponſe à diverſes queſtions qu'il leur avoit envoyées, ne vinrent jamais entre ſes mains. M. de Peyreſc les eut après ſa mort, & de ſa Bibliothéque elles ont paſſé dans celle

du Cardinal Mazarin, ensuite dans celle du Roy. On n'avoit pas encore vû le Pentateuque Samaritain que M. de Sancy, Evesque de Saint-Malo, apporta ensuite du Levant, & sur lequel l'Edition s'en fit dans la Bible de M. le Jay, ni ceux que M. de Peyresc acquit depuis. Ainsi Scaliger ne connut pas assez la véritable forme de ces anciennes Lettres, ce qui fait que les figures qu'il en a données sont un peu défectueuses. Mais la conséquence qu'il a tirée de la ressemblance de ces caractéres avec les anciens Grecs, n'en est pas moins certaine.

Il a examiné dans sa Dissertation chaque Lettre en particulier, & il a fait voir que la figure est très-semblable à celle de l'Alphabet Hebreu ou Phénicien ; & afin de montrer cette conformité plus exactement, il se sert des Lettres Grecques anciennes tirées de Médailles & de diverses Inscriptions, dont plusieurs estoient gravées dans la Collection de Fulvius Ursinus, & dont il se trouve encore une grande quantité au Palais Farnese & en d'autres Palais de Rome, à Florence dans la Galerie du Grand Duc, & ailleurs.

Comme ces Inscriptions se trouvent la pluspart sous des testes ou sur d'autres ouvrages antiques, & qu'elles marquent le nom des Sculpteurs, on reconnoît qu'elles sont des premiers temps de la Grece, c'est-à-dire, avant la guerre du Péloponnése, & par conséquent on peut juger que les Inscriptions représentent la forme des Lettres de ces temps-là, qui n'estoit pas fort éloignée des anciennes, qu'Herodote appelle *Cadméennes* ou *Phéniciennes*. Et comme en comparant ces mesmes Lettres avec les anciennes Hebraïques ou Samaritaines, on trouve la ressemblance dans la figure aussi bien que dans la valeur, c'est la premiére preuve qu'elles ont une mesme origine.

La seconde se tire du nom qu'ont les Lettres Grecques. Car tous les Auteurs Grecs & Latins conviennent, & on n'en peut pas douter, que les noms d'*Alpha, Beta,* &c. ne sont pas Grecs, mais Syriaques ou Hebreux, ce qui est la mesme chose pour l'origine.

La troisiéme preuve est tirée des trois figures particuliéres, qui estant dans l'Alphabet Phénicien ou Hebreu, comme

véritables Lettres, ont esté conservées dans l'Alpl
quoyqu'elles n'y servent que comme notes numera
1.° Ἐπίσημον βαῦ. Ce nom de la Lettre qu'elle
figure qui est précisément celle du Vau Samaritain
costé qu'on écrit de la gauche à la droite, & sa
signifier le nombre de six, comme la Lettre Va
phabet Phénicien, prouvent certainement que cet
Lettre mesme, quoyqu'elle n'eût pas d'usage dan
ciation. Il faut adjoûter à ces preuves, que le Dig
que a la mesme figure que le Vau Samaritain, & c
dans l'Alphabet Grec, non pas comme une Lettre,
une aspiration, ainsi que l'*Heta:* & on voit par un
bre d'Inscriptions qui restent, sur-tout du temps d
Claude, qui voulut réformer l'orthographe, que
estoit employée à la place de l'*V*, qui vient certa
Vau des Hebreux.

Il ne faut pas s'étonner qu'il y ait tant de variat
langues sur la valeur de cette Lettre, dont peut-e
sçavons pas encore la véritable prononciation. Ca
cune apparence que les anciens Hebreux la pı
comme nous prononçons l'*V* consone. Les Syrien
bes, aussi bien que la pluspart des Orientaux, la
comme ȣ & comme l'w des Nations du Nord.
les Turcs & les Persans qui l'ont appris d'eux a
qui la prononcent comme consone. Les Romai
çoient comme w *duplex;* c'est pourquoy les Gre
exprimée par ȣ comme Οὐάῤῥων pour *Varron*, c
aussi par *B:* & c'estoit apparemment à cause de
pour bien évaluer *V*, que Claude qui faisoit le ca
fit le Digamma, car on voit dans les Inscriptio
TERMINAFIT, &c. On trouve cette mesm
toutes les langues d'Europe qui viennent du
prononciation de l'*u*. La pluspart des Allema
toûjours comme consone, & disent *qvi qvo*
comme *ïu:* les Espagnols & la pluspart de
nonçant comme voyelle, luy donnent la va

Grecques & des Hebraïques ou Phéniciennes, se confirme encore par la comparaison des Alphabets de quelques autres langues tirez du Grec, entre autres l'ancien Gothique, suivant le Manuscrit fameux que le Comte de la Gardie trouva dans l'Abbaye de Ferden, qui contenoit les quatre Evangiles traduits en langue Gothique, dont Junius tira une copie, sur laquelle il les fit imprimer à Deventer en 1660. Les Lettres sont la pluspart plus semblables aux Phéniciennes que les Grecques ordinaires : ce qui se trouve encore par les caractéres Coftes, sur-tout les majuscules.

Ces preuves de la conformité des Lettres sont si claires & si incontestables, que comme on ne pourroit pas trouver le moindre indice que les Hebreux ou Phéniciens ayent pris leurs Lettres des Grecs, puisqu'on voit certainement que les premiéres sont originales, & que les autres ne le sont pas, il semble qu'on ne peut pas douter que les Grecs ne les ayent reçûës des Phéniciens. C'est aussi l'opinion générale de tous les anciens, & Hérodote en parle ainsi, liv. 5. c. 58. οἱ δὲ Φοίνικες οὗτοι οἱ σὺν Κάδμῳ ἀπικόμενοι ἐσήγαγον διδασκάλια ἐς τοὺς Ἕλληνας, καὶ δὴ καὶ γράμματα οὐκ ἐόντα πρὶν Ἕλλησι. *Les Phéniciens qui vinrent avec Cadmus introduisirent la doctrine parmi les Grecs, & entre autres les Lettres qui n'estoient point en usage chez les Grecs.* Critias cité dans Athénée l. 1. l'Epigramme de Zenodote sur Zenon dans Diogene Laërce, Timon cité par Sextus Empiricus, Lucain, Philostrate, Pline, enfin presque tous les Auteurs.

Diodore de Sicile, auteur judicieux, dans son livre 5. dit que les Syriens sont les premiers inventeurs des Lettres. Que les Phéniciens les ayant reçûes des Syriens, les communiquérent aux Grecs, & que ce fut ceux qui naviguérent en Europe avec Cadmus. Pline qui n'a pas une pareille autorité, l. 7. c. 56. *Litteras semper arbitror Assyrias fuisse, sed alii apud Ægyptios à Mercurio, ut Gellius ; alii apud Syros repertas volunt. Utique in Græciam intulisse Phœnice Cadmum.* Ce raisonnement de l'éternité des Lettres est fondé sur le systême de l'éternité du monde. Eusébe l. 10. de la Prép. Evangelique: *Le premier qui a apporté*

Apollons, &c. tous les grands Dieux ou *Cabiri*, comme on les appelloit. Mais il ne suffit pas de sçavoir qu'ils ont esté hommes, & de réduire au vraysemblable toutes les fables qui les regardent, comme ont fait Paléphatus, & d'autres qui ont écrit Πεϱὶ ἀπίστων, des choses incroyables. Il faut en sçavoir quelque chose de certain avant que de les placer dans l'histoire, & pour en tirer des conséquences contre les opinions establies sur des fondements plus certains que des fables, & sur-tout celles des Egyptiens, nation la plus superstitieuse qui fut jamais.

Nous sçavons certainement que les Lettres estoient en usage du temps de Moïse, puisqu'il écrivit la loy, & qu'elle s'est conservée jusques à nous. Ces caractéres subsistent encore, ou au moins ceux qui ont esté formez sur les premiers. On voit manifestement que ce qu'il y a de plus anciens caractéres Grecs a esté formé sur ceux-là; & toute l'antiquité payenne convient que la Grece les reçut de Cadmus venant de Phénicie : que les Latins & autres peuples d'Italie qui descendent des anciens Grecs, dont les Lettres estoient & sont encore assez semblables, ont les mesmes caractéres & la mesme opinion. Ces raisons sont d'une plus grande autorité que tout ce qu'on dit de Thout ou Mercure, & quand on fixe le temps de son prétendu regne en Egypte, peu de temps après le Deluge, c'est sans aucune preuve, puisque ce que les Grecs disent de Mercure est aussi croyable que ce qu'en disent les Egyptiens. Comme on ne peut accorder ces fables ensemble, on a multiplié Mercure & presque tous les autres Dieux, & les payens mesmes ont regardé ces généalogies & ces histoires des Dieux comme fabuleuses. Tout ce que les Egyptiens disent des trente mille volumes composez par le second Mercure appellé Trismégiste, est également fabuleux.

Il est donc difficile de comprendre qu'on puisse abandonner des preuves & des autoritez aussi claires que celles d'Hérodote, de Diodore de Sicile, & presque de tous les anciens, qui attribuent aux Phéniciens & aux Syriens la premiére invention des Lettres, pour la donner à un Dieu qui ne fut jamais, ou à un homme dont on ne sçait que des fables, & dont on ne peut

peut fixer le temps. L'Ecriture ſainte nous apprend que trois fils de Lamech furent inventeurs, le premier Jabel, des tentes & de tout ce qui a rapport à la nourriture des beſtiaux: *Pater habitantium in tentoriis atque paſtorum.* Tubal, *ipſe fuit pater canentium citharâ & organo.* Tubalcain, *malleator & faber in cuncta opera æris & ferri.* Qu'on examine la mythologie ancienne, on trouvera ces inventions attribuées à quelques Dieux. Ainſi l'opinion des Egyptiens eſtoit conforme à leur orgueil, qui a fait qu'ils ſe ſont fait honneur de l'invention de tous les arts. Mais elle ne devoit pas faire plus d'impreſſion ſur les eſprits que les autres fables, qui attribuent le commencement de la Muſique à Apollon, celuy d'employer le fer & les autres métaux à Vulcain, & ainſi du reſte.

Cependant un des plus ſçavants hommes de ce dernier ſiécle, qui eſt le Chevalier Jean Marsham Anglois, a ſuivi cette opinion dans ſon *Canon Chronicus Ægyptiacus.* Il prétend que Cadmus eſtoit Egyptien & non pas Phénicien, ce qui ſeroit peu important. Mais il adjoûte que ce qui ſuit dans Hérodote prouve que les Lettres eſtoient Egytiennes, pluſtoſt que Phéniciennes, parce que *Iones priſcâ conſuetudine membranas appellant Biblos, quia aliquando in penuriâ biblorum utebantur pellibus caprinis & ovinis.* Hʼ *βίβλος unde Græcorum βίβλος, erat ſine dubio papyrus Ægyptia, non Phœnicia, neque fuerunt Phœnices ipſi literarum autores, ſed literas apud Ægyptios à Mercurio repertas eſſe oſtendimus. Græci autem quod Phœnices illis per commercia notiores fuerint quàm Ægyptii, & Cadmus ipſe ex Phœnice venerit, literas cum Cadmo allatas Phœnicias appellarunt.* Une autre preuve qu'il adjoûte, tirée de Plutarque dans le Traité du Génie de Socrate, eſt que du temps d'Ageſilaüs, on trouva dans le tombeau d'Alcmene une plaque de cuivre marquée de caractéres inconnus: qu'il l'envoya à Memphis, & que le Preſtre Chonufis, après l'avoir étudiée durant trois jours, dit que c'eſtoit de l'Ecriture Egyptienne du temps du Roy Protée, qu'Hercule fils d'Amphitryon avoit appriſe. On peut juger ſi ces preuves ont quelque force pour détruire celles qui ſont en faveur des caractéres Phéniciens. Cadmus eſtoit Egyptien;

donc il porta en Grece les Lettres Egyptiennes, parce qu'elles estoient déja inventées par Mercure. On raisonnera beaucoup plus juste en disant qu'elles ne l'estoient pas, puisque Cadmus venant d'Egypte, les apprit des Phéniciens. La plaque trouvée dans le tombeau d'Alcmene ne prouve rien. On sçait combien les Grecs estoient incertains sur ces monuments des Héros & des Héroïnes : Pausanias en fournit cent exemples. Qui pourroit assûrer que le Prestre Chonufis ne trompa pas Agésilaüs ? On a vû de nos jours à Rome un homme qui expliqua, comme langue Egyptienne, une Inscription faite à plaisir par quelques sçavants. Mais ce qu'on devoit prouver, estoit qu'il restât quelques vestiges de ces prétenduës Lettres Egyptiennes, qui ont toûjours esté fort distinguées des Phéniciennes. A peine connoît-on les premiéres, si ce n'est par les caractéres gravez sur les Obélisques. On n'est pas encore convenu si ce sont des Lettres symboliques, ou de simples caractéres, comme ceux des autres Nations, & on prétend décider sur des preuves aussi foibles, que ce ne sont pas les Phéniciens ou les Hébreux dont les Lettres ont été portées en Grece, mais celles des Egyptiens, & cela contre le témoignage de toute l'antiquité ? Il faudroit prouver en mesme temps que les Hébreux eussent tiré leurs Lettres d'Egypte, ce qui seroit plus facile, car Moïse fut instruit dans toute la science des Egyptiens, dont cependant il ne paroît pas avoir fait grand usage, puisqu'il n'y a rien de plus contraire à la superstition & à la vanité des Egyptiens, que la sainte & noble simplicité des Livres de Moïse.

On ne peut pas imputer cette conséquence au Chevalier Marsham, mais on croit pouvoir avancer sans témérité qu'il l'avoit prévûe, & qu'il l'a laissé tirer à ses lecteurs, ainsi que plusieurs autres très-dangereuses, puisqu'elles ébranlent les fondements de la Religion, en diminuant le respect que nous devons aux saintes Ecritures. Son ouvrage est parfait en son genre pour l'ordre, la méthode, la netteté, la briéveté & la profonde érudition, dont il est rempli. Mais il est difficile d'excuser l'auteur de ce que par prévention pour les antiquitez Egyptiennes, ou par quelqu'autre motif, il affoiblit tellement tout ce qui releve

on ne peut pas douter qu'elles ne ſoient les anciennes Hébraïques. Si on n'avoit que de ſimples caractéres, la reſſemblance qu'ils ont avec les Grecs ſuffiroit pour prouver qu'ils ſont de meſme origine. Mais on a quelque choſe de plus, puiſqu'on a des livres entiers, & ce ſont les Livres ſacrez que les Samaritains conſervent encore écrits dans ces mêmes caractéres. On ne peut dire la meſme choſe des Egyptiens. Nous ne connoiſſons que ceux qui ſont ſur les Obéliſques, & comme on ne les peut diſtinguer aſſez, pour juger ſi ce ſont de purs Hiéroglyphiques, comme on le croit ordinairement, ou ſi ce ſont de véritables Lettres, car cette queſtion n'a pas encore eſté décidée, on peut dire avec certitude, que ſi les Hiéroglyphiques ne ſont pas les véritables Lettres Egyptiennes, nous n'en connoiſſons point d'autres. On ne peut pas dire que les caractéres Samaritains ou Phéniciens, ni les Ioniques, ni les Latins ayent la moindre reſſemblance avec les Hiéroglyphiques, après leſquels on n'en connoît point d'autres, qui ayent eſté en uſage parmi les Egyptiens. C'eſt donc une grande témérité de dire que les caractéres de Cadmus eſtoient ſemblables à ceux des Egyptiens, puiſque ceux qu'on voit ſur les Obéliſques ne leur reſſemblent pas, & que nous n'en connoiſſons point d'autres : & de nier que les caractéres Samaritains ou anciens Hébreux, ne ſoient pas ces véritables Lettres Phéniciennes, puiſque, comme nous aſſûrent tous les auteurs, elles ont une ſi grande conformité avec les anciennes Ioniques, & avec les Latines qui en ont eſté formées.

Ce n'en eſt pas une moindre de dire que quand Hérodote & les autres Grecs, ont appellé ces anciennes Lettres Cadméennes ou Phéniciennes, ils les ont confondues avec les véritables Lettres Egyptiennes, parce que, comme Cadmus vint en Grece de Phénicie, ils ont crû qu'il eſtoit Phénicien, quoyqu'il fuſt Egyptien. On trouve un nombre infini de paſſages par leſquels il paroît qu'ils ont connu la différence qu'il y avoit entre ces deux ſortes de Lettres. Hérodote l'a remarquée, en diſant que les Egyptiens avoient deux ſortes de Lettres, les Sacrées & les vulgaires ou populaires : diſtinction qu'il n'a

une partie de ces opinions populaires de la nation, quand on les examine en particulier, comme ont fait plusieurs sçavants hommes, on trouve que cette antiquité pourroit estre vraye à l'égard des Grecs, qui, comme Platon fait dire à Solon par un vieux Prêtre Egyptien, estoient des enfants, qui n'avoient rien d'ancien en comparaison des Barbares. Cette grande sagesse dont ils se vantoient, n'avoit rien produit que la superstition la plus grossiére; en sorte mesme que les anciens Payens s'en sont moquez. *Quis nescit . . . qualia demens Ægyptus portenta colat.* S'ils ont fait quelques observations sur l'Astronomie, jamais elles n'ont esté comparables à celles des Chaldéens & des Babyloniens: leurs Lettres ne sont point sorties de leur pays, comme celles des Phéniciens: enfin dans leur superstition mesme, on reconnoît plus de nouveauté qu'il n'est nécessaire, pour prouver que c'est à tort qu'ils se sont attribué une si prodigieuse antiquité. Il n'y a qu'à lire le livre de Jamblichus des Mystéres des Egyptiens, pour estre convaincu qu'il n'y a rien d'original dans ces prétendus mystéres: que tout ce que ce philosophe adjoûte pour les rendre plus sérieux & plus respectables touchant les Génies, les Dieux, les Démons, les Héros, &c. est tiré en partie de la Bible, & de ce que les Juifs avoient inventé touchant la Théologie des Anges, qui fait encore le fondement de leur cabale, & des rêveries des anciens hérétiques Basilidiens. On trouve plusieurs plaques, medailles, & anneaux, où il y a des Inscriptions Egyptiennes, mais la pluspart sont en Lettres Grecques, qui se peuvent facilement expliquer suivant la doctrine de Jamblichus: cependant il y en a fort peu où on ne trouve des noms Hebreux, entre autres le nom Ι Α Ω si fameux dans tous les Talismans, & qui est le nom ineffable ou Tetragrammaton, alteré en plusieurs maniéres. On y trouve aussi des noms d'Anges, qui la pluspart ont des terminaisons Hébraïques; & ces monuments de superstition, ΑΒΡΑΞΑΣ, &c. confirment tout ce que saint Irenée & saint Epiphane ont rapporté touchant celles des Basilidiens & d'autres anciens hérétiques; qui estoient toutes tirées de celles des anciens Egyptiens. Ainsi comme il est aisé de reconnoître dans ces restes de la superstition

mourante, qu'elle étoit fort éloignée de la prodigieuse antiquité que les Egyptiens s'attribuoient, on la doit encore moins admettre dans des points d'histoire si éloignez de nous, comme est l'invention des Lettres & des sciences, sur-tout quand des opinions vulgaires qui en sont le seul fondement, sont détruites par des preuves aussi certaines que celles qui établissent l'antiquité des Lettres Hébraïques au-dessus de toutes les autres, & qui prouvent en mesme temps que les Grecques & les Latines en tirent leur origine.

Si ces caractéres qui se trouvérent dans le tombeau d'Alcmene n'avoient pas esté différents des Phéniciens, il n'auroit pas fallu qu'Agésilaüs envoyât en Egypte pour les faire interpréter, où mesme on n'en pût venir à bout ; car la response du Prestre Chonusis, que c'estoit des Lettres du temps que Protée regnoit en Egypte, estoit une défaite.

Ainsi il semble qu'on ne peut s'empêcher de conclurre suivant Scaliger, Bochart & tous les autres qui ont écrit sur cette question, que les anciennes Lettres Grecques ou Doriques sont tirées de l'Alphabet Hébreu ou Phénicien.

La différence qu'il y a pour l'usage de ces caractéres, est que les Hébreux écrivent, tirant les lignes de la droite à la gauche, & que les Grecs écrivent de la gauche à la droite. On a déja respondu deux choses à cette objection ; la premiére, qu'il se trouvoit d'anciennes Inscriptions écrites de la droite à la gauche, comme celles dont parle Pausanias liv. 5. sous une statue d'Agamemnon : l'autre, que les anciens écrivoient βουστροφηδὸν, c'est-à-dire, en retournant la ligne depuis la premiére, & continuant aprés cela les lignes comme les sillons, quand on laboure. Pausanias parle dans le mesme livre p. 320. d'une Inscription écrite de cette maniére sur un coffre dédié à Olympie par Cypselus. Les Loix de Solon estoient écrites sur les *Axones* & *Cyrbes* de la mesme maniére, comme remarque Suidas dans le mot Νόμος, & Hesychius dans Κύρβεις. On trouve aussi quelques Inscriptions, où les Lettres sont ainsi renversées, & il est trés-remarquable que toutes celles qui servent à marquer les nombres des années dans les médailles Grecques, sont disposées à la Phénicienne de la droite à la gauche.

Ainsi il est très-possible que d'abord les Grecs se soient serv des Lettres comme les Phéniciens, écrivant de la droite à l gauche, & que depuis l'usage ait changé, pour une plu grande commodité : car certainement nostre maniére d'écrir est plus aisée que celle des Orientaux.

On peut aussi faire une objection sur un passage d'Harpocra tion cité par Scaliger, il porte que dans l'Oraison de Démos théne contre Nééra, le mot de *Lettres Attiques* signifie de Lettres anciennes. Car, adjoûte ce Grammairien, la maniér d'écrire avec vingt-quatre Lettres a esté trouvée assez tard che les Ioniens, τὴν γὰρ τῶν κδʹ στοιχείων γραμματικὴν ὀψέ πα ρὰ τοῖς Ἴωσιν εὑρεθῆναι. Que Théopompus dans le livr 25. des histoires Philippiques, dit que les Traitez avec le Barbares estoient écrits, non pas en Lettres Attiques, mai Ioniques. Scaliger dit qu'Harpocration se trompe, & que le Lettres Attiques & Ioniques estoient les mesmes : il est certai que ce qu'il a voulu dire, est que ce qu'on appelloit Lettre Attiques estoient les Lettres les plus anciennes. Les Grec estoient si peu instruits de ces sortes d'Antiquitez, qu'une légér différence dans le tour des caractéres suffisoit pour leur fair faire cette distinction. On peut aussi croire que ce qu'ils appel loient Lettres Attiques ou anciennes, estoient les seize premiére dont ils se servoient avant qu'ils eussent les vingt-quatre do ils commencérent à se servir, selon Eusébe, dans la 95. Oly piade. Car avant cela, au lieu de Θεὸς, ils écrivoient THEO Ἥλιος, χρόνος. HIAIOC. KHPONOC : au lieu du ζ. σδ au lieu ψ, πσ, &c. Car on ne doit pas, sans aucune preuve sur passages aussi obscurs, establir une différence totale entr caractéres de peuples qui parloient la même langue.



SEC

SECOND MÉMOIRE SUR L'ORIGINE DES LETTRES GRECQUES.

Par M. l'Abbé RENAUDOT.

CE qu'on a remarqué dans le précédent Mémoire sur l'origine des Lettres Grecques, s'est réduit à établir succinctement qu'elles estoient formées sur les Phéniciennes ou anciennes Hébraïques, suivant l'opinion commune de tous les bons Auteurs anciens & modernes, renvoyant le détail des preuves aux notes de Joseph Scaliger sur le nombre MDCXVII. de la Chronique d'Eusébe. Dans la suite on forma sur ce sujet quelques objections, & la premiére se réduisit à peu près à cette proposition.

Que véritablement on avoit prouvé que les Lettres Grecques estoient les mesmes que les anciennes Phéniciennes ou Hébraïques, mais que comme il paroissoit par plusieurs autoritez que Cadmus estoit Égyptien & venu d'Égypte en Phénicie; que d'un autre costé on trouvoit l'usage des Lettres beaucoup plus ancien parmi les Égyptiens que parmi les Phéniciens; il paroissoit aussi vraysemblable que les derniers eussent reçû les Lettres des premiers, & qu'on ne devoit pas leur attribuer la gloire de la premiére invention. Que tous convenoient que Touth ou Mercure avoit esté inventeur des Lettres; qu'il se pouvoit donc faire que les Phéniciens eussent emprunté les Lettres des Égyptiens, & qu'ils les eussent reçûes par Cadmus. On avoua cependant que l'argument tiré de la conformité des Lettres, de leurs noms, de l'ordre qu'elles avoient dans l'Alphabet, estoit très-fort; mais on dit qu'il se pouvoit faire que la langue Égyptienne & la langue Hébraïque fussent les mesmes dans leur origine, & Dialectes l'une de l'autre, ce qu'on prouva par deux exemples. Le premier, tiré du nom de Moïse, qui

estant donné par la fille de Pharaon, estoit certainement Egyptien, dont cependant l'origine estoit toute Hébraïque. Le second, du nom de Joseph qui luy fut donné par Pharaon *Tsaphnat Phaneah;* d'où on conclut qu'il n'estoit pas impossible que ces deux langues qui paroissoient éloignées, eussent la mesme origine; & qu'ainsi le Chevalier Marsham & d'autres, qui, suivant l'opinion commune des anciens, avoient attribué l'invention des Lettres à Mercure, ne l'avoient pas fait sans fondement.

On respondit d'abord, qu'il importoit peu que Cadmus fût Egyptien ou Phénicien d'origine, & qu'il estoit inutile d'examiner cette question, sur laquelle les anciens, qui estoient fort ignorants dans les antiquitez si reculées, se trouvoient partagez; qu'il suffisoit de reconnoistre qu'il fût venu de Phénicie en Grece, & qu'il eût apporté les Lettres de ce pays-là, de quoy convenoient tous les anciens; & dont cependant aucun n'avoit dit que les Lettres eussent esté portées d'Egypte aux Phéniciens & aux Syriens. Au contraire, presque tous leur en attribuoient la premiére invention, & on dit qu'il y avoit beaucoup de raison de reconnoître avec Joséphe & les premiers Chrestiens, que ce que les Payens avoient attribué aux Phéniciens, convenoit aux Israëlites & aux Juifs, qui ne faisant qu'un petit peuple, estoient compris sous le nom général de Syriens.

Pour continuer donc d'éclaircir cette matiére & respondre aux difficultez qui ont esté formées contre cette opinion, soûtenue par la pluspart des anciens & des modernes les plus éclairez; d'autant mesme qu'elle a une connéxion avec les principaux faits sur lesquels on établit la vérité de la Religion Judaïque, & ensuite de la Religion Chrestienne, en prouvant que les saintes Ecritures surpassent en antiquité tout ce qu'il y a eu de plus ancien parmi les Payens, on examinera plus en détail les objections dont nous venons de parler.

La premiére fondée sur l'opinion des Mythologues, que Mercure fut inventeur des Lettres, a esté celle des Egyptiens, peuple vain & superstitieux, qui ayant une origine plus ancienne que la pluspart des autres nations, particuliérement que les

Mercure : car on sçait combien de Mercures on trouve dans les Livres des payens. C'est parce qu'on luy attribuoit tant de choses qui ne pouvoient convenir ni à la mesme personne, ni aux mesmes temps, que les Grecs & les Latins, dont la Religion estoit un mélange de toutes sortes de fables les plus ridicules, furent obligez de multiplier presque tous leurs Dieux ; & mesme leurs demi-Dieux. Par conséquent ce qu'ils ont dit de l'invention des Lettres par Mercure, n'a pas plus d'autorité que tout ce que la Mythologie nous dit sur son sujet & sur les autres Dieux, ausquels on attribue les premiéres inventions des choses utiles à la vie. Horace parlant le langage vulgaire, luy dit : *Qui feros cultus hominum recentum Voce formasti, &c.* Les Egyptiens n'en convenoient pas, puisqu'ils avoient déja une Monarchie établie depuis trente mille ans, si on veut les croire. Mais pour entrer dans la matiére par un exemple plus sensible ; tous les anciens attribuent l'invention du vin à Bacchus, plus certainement qu'ils n'attribuent celle des Lettres à Mercure. On ne croit pas qu'il y ait personne qui voulût employer dix mille passages que fournissent les auteurs, pour contester l'autorité de la sainte Ecriture touchant Noé, ou les fables touchant Vulcain, pour oster l'invention de travailler le fer & les métaux à Tubalcain. Cérès, disent les Payens, enseigna la culture des terres. Qui oseroit se servir d'une pareille tradition pour détruire ce que l'Ecriture nous apprend des prémices des fruits de la terre qu'Abel offrit au Seigneur ?

On ne peut donc tirer aucun usage des fables que pour en faire voir l'origine, & montrer, comme ont fait plusieurs grands hommes dans les premiers siécles du Christianisme, & dans ces derniers, qu'elles estoient toutes tirées de l'Histoire sainte, altérée & corrompue par les Poëtes, & qu'elles n'estoient ni originales, ni anciennes en comparaison de la sainte Ecriture. Si on veut convenir de tout ce qu'on a dit de Mercure dans le Paganisme, on pourra luy attribuer l'invention des Lettres ; comme à Bacchus celle du vin, à Cérès celle des grains, &c. Quand on n'aura point d'autre autorité, on doit regarder ces opinions pour ce qu'elles sont, c'est-à-dire, comme des fables,

Cela estant ; on ne peut dire avec aucun fondement que les Lettres Phéniciennes dont les Grecques ont esté tirées, ayent esté formées sur les Egyptiennes, ou qu'elles fussent les mesmes, puisqu'on ne les connoît pas, excepté celles des Obelisques & des Mumies, qui n'ont aucun rapport à celles dont il est question.

Ce n'est pas que la ressemblance des caractéres soit par elle-même une preuve démonstrative. Car quoyque les figures des Obelisques & des Mumies ayent assez de rapport aux caractéres Chinois, particuliérement les plus anciens, qu'on trouve marquez par le P. Martini & par le P. Rougemont, la comparaison de plusieurs mots Egyptiens, qui se trouvent dans Plutarque, dans Hérodote & dans les autres auteurs, démontre qu'ils ne pouvoient estre écrits avec les Lettres Chinoises; d'autant plus certainement que les Chinois manquent de quelques Lettres qui se trouvent dans ces mots Egyptiens, comme de *R* qui se trouve cependant dans les mots d'*Osiris*, *Pharao*, *Romi*, & plusieurs autres.

Les caractéres Etrusques des Tables Eugubines inserez dans Gruter, ceux qui se trouvent sur quelques anciens monuments à San-Sosté près de Sienne, & sur d'autres qu'on voit dans la Galerie du Grand Duc, entre autres sur la base d'une statue antique de bronze, ont beaucoup de ressemblance avec les anciennes Lettres Samaritaines ou Phéniciennes. Mais comme on ne connoît pas la puissance de ces Lettres Etrusques, ce seroit une témérité de leur donner la mesme origine, sur ce seul fondement. C'en est donc encore une plus grande de faire venir les anciennes Lettres Phéniciennes, des Egyptiennes, dont on ne connoît ni la puissance ni la figure, sur une raison aussi peu sûre que la fable de Mercure.

Quoyqu'on pût prouver par des raisons de vraysemblance que toutes les Lettres du monde sont venues de celles des Hébreux, puisqu'elles sont les plus anciennes de toutes celles que nous connoissons; que l'antiquité de leurs Livres surpasse celle de tout ce que les payens ont jamais connu, & que tous les hommes descendent des enfants de Noé, qui avoient

inventé les Lettres, ou les avoient reçûes de leurs ancêtres avant le Deluge ; ce seroit néantmoins une témérité que de prouver par cette seule raison que les Chinois, les Indiens, & quelques autres nations ont tiré leurs caractéres des Hébreux, parce qu'il y a une différence trop grande, & qu'on ne trouve point d'analogie entre les figures & la puissance des unes & des autres. Si donc on ne peut pas tirer cette conséquence d'une proposition aussi certaine, comment la tirera-t-on d'une fable?

La preuve qu'on prétendit apporter de la conformité de la langue Egyptienne avec l'ancienne Phénicienne ou Hébraïque, fut établie sur deux exemples. Le premier estoit le nom de Moïse, l'autre celuy de Joseph qui luy fut donné par Pharaon. On dit que l'étymologie Hébraïque est claire, que משה *Mosé* vient du verbe qui signifie *tirer*, & qu'il paroît que la conformité de l'Egyptien & de l'Hébreu estoit entiére. On respond à cette objection, que suivant les LXX. auxquels on doit pour le moins autant se rapporter touchant l'orthographe des noms de la Bible, qu'à la ponctuation des Massoretes, le nom de Moïse s'écrit Μωϋσῆς : que dans la langue Egyptienne l'étymologie est encore plus exacte, puisqu'elle exprime tout ce que dit la fille de Pharaon, *Quia de aquâ tuli eum* ; car *Moou* signifie encore en Egyptien *aqua*, & *si* prendre ; que cette signification n'est pas seulement marquée dans la langue, telle qu'elle reste dans les Livres Coptes, mais dans les anciens auteurs Grecs. Que sans contester l'étymologie Hébraïque, on pouvoit, & mesme on devoit reconnoître celle de la langue Egyptienne, puisque l'Hébraïque ne respondoit qu'à un des mots que dit la fille de Pharaon, qui est celuy de *prendre* ou *tirer*, au lieu que l'autre comprenoit également tous les deux. A l'égard du nom de Joseph que les LXX. écrivent Ψονθομφανὴχ, & les Hébreux *Tsaphnat fahneah* ; l'explication qu'on en vouloit donner estoit forcée, puisqu'il falloit changer deux Lettres aspirées en une simple, ce qui estoit contre l'analogie de la langue. On n'entend point la force & la signification véritable de ce nom. Les explications qui s'en trouvent dans les Glossaires Egyptiens & Arabes ;

sont semblables à celles des autres mots Hébreux qui sont demeurez dans les versions, & il ne nous reste aucuns mots qui puissent nous en faire entendre la véritable origine. Ainsi on n'en peut tirer aucune conséquence pour établir la conformité de la langue Egyptienne avec l'Hébraïque. On voit par la sainte Ecriture que Joseph affecta de parler à ses freres par interpréte, ce qui fait connoître que les Hébreux & les Egyptiens ne s'entendoient point, qu'ainsi les langues estoient entiérement différentes.

Mais quand ces deux exemples seroient aussi forts qu'ils sont inutiles, il en faut un plus grand nombre pour établir la conformité entre deux langues si éloignées. Quoyqu'il y ait eu quelques auteurs qui ayent prétendu que l'Egyptienne nous estoit entiérement inconnue, & que celle qu'on appelle *Coste*, qui ne reste que dans les Livres des Chrestiens d'Egypte, estoit trop mêlée de Grec; elle a encore la plus part des mots qu'Hérodote, Diodore, Plutarque, Orus Apollo, Eusébe & d'autres auteurs Payens ou Chrestiens citent comme de l'ancienne langue. Presque tous les noms des anciens Rois, dont les Dynasties tirées de Manethon sont mention, s'expliquent dans la signification que les anciens Grecs leur donnent. Χημι signifie l'*Egypte*, Ρη le soleil dont on trouve le nom tant de fois employé dans les noms de ces Rois, Νηιθ [illegible] *Déesse* & *Minerve*, que les Grecs mesmes appelloient par [illegible] excellence la Déesse. Ρωμι un *homme*, & Πιρωμι la mesme [illegible]e chose avec l'Article, comme le rapporte Hérodote. Φθα [illegible] *Dieu*, nom qu'on avoit donné particuliérement à Vulcain [illegible]n. Μάρης don du soleil. Χιει, signifie le fils, comme *Osiris* [illegible]s, le fils par excellence, Χρυϐ de l'*or*. Si donc on trouve tan[illegible]nt de conformité dans ce peu de mots qui restent dans les ancien[illegible]ns auteurs Grecs, quoyqu'on remarque très-certainement que l[illegible] la plus part sont corrompus, on ne peut douter que la langue qu[illegible]ui les conserve encore, ne soit l'ancienne Egyptienne; & comm[illegible]e celle qui nous reste dans les Livres des Costes est prodigieu[illegible]u-sement éloignée de l'Hébraïque, on ne peut douter que l'an[illegible]n-cienne n'en fût pour le moins autant éloignée, & qu'ainsi [illegible] il e[illegible]st

Lettres, que quand le Chevalier Marsham avoit établi comme une opinion reçûe dans toute l'antiquité, que Mercure ou Touth en estoit le premier inventeur, on reconnoissoit une affectation manifeste à rapporter aux payens, & aux temps qui précédent les époques de l'Histoire sacrée, la pluspart des faits qui ont rapport à l'établissement de la Religion Judaïque. Cette remarque avoit esté faite d'abord que parut le Livre du Chevalier Marsham, & mesme par des Protestants. Ainsi on ne peut accuser ceux qui la répétent de trop de délicatesse sur un point aussi essentiel, à l'égard duquel on ne peut estre trop réservé. L'examen de la question est trop sérieux, & appartient plustost à la Faculté de Théologie qu'à nostre Assemblée : ainsi on ne peut en parler qu'en peu de mots, pour respondre à ce qui fut dit sur le mesme sujet, & qui se réduisit à peu près à ces propositions.

Qu'il y avoit des choses dans la Religion qui pouvoient tirer leur origine des coustumes & des cérémonies du Paganisme, ayant esté substituées à des superstitions grossiéres, par les bénédictions qui y avoient esté attachées en les rapportant au culte du vray Dieu, qui par bonté & condescendance pour la foiblesse humaine, avoit voulu détacher de l'idolatrie les anciens qui y estoient trop attachez : Que cela estoit d'autant plus possible, qu'on voyoit que la pluspart des cérémonies Chrestiennes avoient esté tirées de la Religion Judaïque.

Cette proposition pourroit estre vraye par rapport à quelques cérémonies indifférentes, qui se trouvent dans la Loy Judaïque, & dont le détail seroit aussi ennuyeux qu'inutile, puisqu'on doit examiner la maxime sur les points essentiels & non pas sur les choses qui ne le sont pas. On croit que sur cet article la maxime est non seulement très-fausse, mais d'une conséquence très-périlleuse. Elle est fausse, si la véritable Religion, c'est-à-dire, suivant la définition très-simple qu'en donne saint Augustin, le véritable culte du vray Dieu, *Verax veri Dei cultus*, est plus ancienne que l'idolatrie, ou que tout culte contraire à celuy du vray Dieu. Or il est certain qu'à moins de renoncer entiérement à la foy que nous devons à la sainte

Ecriture, il faut convenir que la connoissance de Dieu inspirée au premier Pere, a esté conservée dans ses descendants. Que la distinction des enfants de Dieu & des enfants des hommes, c'est-à-dire, de ceux qui vivoient selon l'exemple & les instructions d'Adam & des enfants de Seth, & non pas comme Caïn, & la pluspart de ses enfants, estoit déja établie. Que les sacrifices au vray Dieu furent offerts dès le commencement du monde par Caïn & par Abel. Que toute l'antiquité Payenne n'approche pas de celle-là, mesme avec le secours des fables, & qu'ainsi le culte extérieur du vray Dieu est plus ancien que l'idolatrie. Noé offrit des sacrifices en sortant de l'Arche. Quelqu'antiquité qu'on veuille donner à l'idolatrie, elle ne peut pas estre plus ancienne que le déluge; & comme tous conviennent, mesme le Chevalier Marsham, que l'Egypte fut peuplée par Cham fils de Noé, que par cette raison elle est appellée la Terre de Cham dans les Pseaumes, & que le nom de Χημι qui est le véritable nom du Pays, conservé encore dans la langue Egyptienne, y a rapport; ce qu'on peut trouver de plus ancien sur le culte extérieur, & mesme les Loix & les choses inventées ne sont pas au de-là du temps de Noé. Ainsi ce n'est pas du Paganisme que la Religion Judaïque a pris ses cérémonies, mais comme ont fait voir plusieurs auteurs anciens & modernes, ce qu'il y avoit de plus mystérieux dans le Paganisme, estoit tiré des Hébreux. Joséphe, Eusébe, saint Clement Aléxandrin, Théophile d'Antioche, Arnobe, &c. l'ont prouvé fort au long, & dans nostre siécle M. Bochart, Vossius & M. Huet ont ramassé tout ce qui se peut dire pour le prouver plus en détail.

Mirabilia in terrâ Cham, terribilia in mari rubro.

La briéveté d'un Mémoire ne permet pas d'y entrer: mais comme on avoit parlé de la Circoncision, parce que Marsham prétend établir par un passage d'Hérodote qu'elle estoit établie avant le temps d'Abraham, il est nécessaire d'en dire deux mots. Hérodote dit que les Egyptiens estoient circoncis de toute antiquité, ainsi que la pluspart des peuples de Syrie & de Phénicie. Marsham cite ce passage, & fait observer à son Lecteur, que Joséphe dit que les seuls Juifs estoient circoncis

parmi les peuples établis en Syrie; mais qu'il ne contrediſoit pas Hérodote ſur ce qu'il dit de plus. Il ſuffiſoit de le convaincre de fauſſeté, en remarquant que ce qu'il diſoit eſtoit faux, puiſque dans la Syrie tous les peuples n'eſtoient pas circoncis, mais ſeulement les Iſraëlites. L'exemple des Sichimites en eſt une preuve bien claire. Il eût eſté fort inutile que Joſéphe ſe fût étendu à prouver qu'Hérodote ſe trompoit ſur l'origine de la Circonciſion. Car l'Ecrivain Juif reconnoiſſant, comme nous faiſons encore, la divinité & la vérité des Ecritures, n'avoit pas beſoin de faire une digreſſion pour prouver que leur autorité eſtoit plus grande que celle d'Hérodote, accuſé par Manethon d'avoir écrit beaucoup de fauſſetez ſur les antiquitez d'Egypte, & par Plutarque & pluſieurs autres, non ſeulement d'ignorance, mais auſſi de malignité.

Il reſte donc à voir ſi examinant d'un coſté ce que l'Ecriture dit de l'alliance établie avec Abraham, dont la Circonciſion eſtoit le ſceau, & tous les myſtéres qui ſont marquez touchant ce ſacrement du peuple de Dieu, on peut s'imaginer que la divine ſageſſe choiſit pour diſtinguer un peuple qu'il appelloit ſon héritage, & pour le ſéparer de tous les autres, une marque extérieure qui eſtoit commune à la nation la plus ſuperſtitieuſe de l'univers, & qui devoit opprimer ce meſme peuple par une dure ſervitude. Il n'y auroit pas eu de plus grande tentation pour les Iſraëlites, qui fondoient toutes leurs eſpérances & toute leur confiance ſur les promeſſes faites à Abraham, que de leur laiſſer croire que la cérémonie la plus ſacrée qui fût parmi eux, ne fût qu'une imitation d'une couſtume établie depuis pluſieurs ſiécles parmi des nations idolatres, dont Dieu leur deffendoit d'imiter les mœurs & certaines couſtumes, meſme indifférentes, comme la maniére de couper les cheveux des Ammonites, Madianites & autres peuples voiſins, leurs cérémonies funébres, &c. On peut donc dire qu'il n'y a rien de plus frivole que d'employer le témoignage d'Hérodote, & de ceux qui l'ont copié, pour établir des faits contraires à ce que nous apprend l'Ecriture, laquelle indépendamment de l'autorité divine dont elle eſt revêtue, par ſon

antiquité seule surpasse tout ce que le Paganisme a de plus ancien.

On ne trouve pas de loy plus ancienne que les préceptes qu'on appelle ceux des enfants de Noé : dira-t-on qu'ils ayent esté pris des Egyptiens ?

Ce qui s'appelle *ambulare coram Deo* dans l'Ecriture sainte, comprend une régle parfaite de conduite pour les mœurs, telle que fut celle d'Enoch, qui est le premier duquel l'Ecriture parle en ces termes, ensuite d'Abraham, *ambula coram me & esto perfectus*. On ne dira pas que la morale des plus sages Egyptiens, & encore moins les loix qui y avoient rapport, ayent pû donner l'origine à des loix aussi saintes que celles qui furent ensuite écrites par Moïse, ni que le Décalogue en ait esté tiré. Encore moins le peut-on dire des sacrifices & autres préceptes cérémoniaux, qui sont entiérement éloignez de tout ce qui regarde la superstition Payenne ; & le précepte de détruire les Idoles des Chananéens, de brûler leurs temples & leurs bois sacrez, fait assez voir que le culte du peuple de Dieu n'avoit rien de commun avec celuy des nations payennes.

Si plusieurs cérémonies Chrestiennes ont esté tirées de celles qui estoient en usage parmi les Juifs, c'est que la Religion Chrestienne estoit l'accomplissement de ce que l'autre ne contenoit qu'en figure, & ainsi la comparaison ne s'en peut faire avec les cérémonies du Paganisme.

REMARQUES HISTORIQUES ET CRITIQUES SUR L'ANTHOLOGIE MANUSCRITE, qui est à la Bibliothéque du Roy.

Par M. Boivin le Cadet.

Pour donner un certain ordre à ces Remarques, j'ai jugé à propos de les ranger par chapitres sous les titres suivants.

Chapitre I. *Histoire & Notice du Manuscrit.*

HISTOIRE ET NOTICE DU MANUSCRIT.

CHAP. I. ENtre un grand nombre de Manuscrits Grecs que l'on conserve dans la Bibliothéque du Roy, l'Anthologie est un de ceux qui méritent le plus d'estre connus par les amateurs de l'antiquité. Il y a près de cent ans que Saumaise en trouva l'original dans la Bibliothéque d'Heidelberg. Casaubon & Scaliger l'exhortérent à le donner au public, & il en eut d'abord la pensée. Mais plusieurs raisons l'empeschérent d'exécuter ce dessein.

Il travailloit pour lors sur le Dictionnaire Géographique de *Stephanus*. L'ouvrage estoit fort avancé, & Scaliger le pressoit d'y mettre la derniére main. L'édition de la nouvelle Anthologie demandoit du temps, de l'application & des recherches infinies. Le texte estoit extrêmement corrompu dans le Manuscrit d'Heidelberg, & ce Manuscrit estoit unique. Il falloit corriger, restituer, & éclaircir un grand nombre d'endroits presque désespérez. Saumaise estoit encore fort jeune, il n'avoit alors que dix-huit ans. Il ne jugea peut-estre pas à propos de hazarder dès-lors ses conjectures. Peut-estre aussi ne put-il se résoudre, ni à donner le Recueil entier, ni à retrancher

beaucoup de choſes qui auroient pû bleſſer les yeux du public.

Il y a quelque apparence que ce furent ces raiſons qui l'empêchérent de publier cette Anthologie. Cependant il ne laiſſa pas d'en préparer une édition ; & dans le Catalogue de ſes ouvrages non imprimez, il eſt fait mention d'un recueil d'Epigrammes, qui a pour titre, *Epigrammatum Græcorum Anthologia, infinitis locis auctior, Latinâ interpretatione & luculentis annotationibus illuſtrata.*

Les Ecrits de Saumaiſe paſſérent après ſa mort à ſes héritiers, qui ne jugérent pas à propos, ou pluſtoſt qui ne trouvérent pas l'occaſion de publier ſon Anthologie, non plus que ſes autres ouvrages poſtumes. Je ne ſçais ſi de ſon vivant il communiqua à quelqu'un la copie du MS. d'Heidelberg, dont il eſt certain qu'il envoya des extraits à Scaliger & à Caſaubon. Quoy qu'il en ſoit, il faut néceſſairement, ou qu'il ait preſté cette copie, ou que d'autres que luy ayent eu communication de l'original, puiſqu'il s'eſt trouvé que François Guiet & pluſieurs autres en avoient auſſi des copies.

Il eſt dit dans la vie de Guiet qu'il fit un voyage en Allemagne. On nomme les villes par où il paſſa, & l'on ne dit point qu'il ait eſté à Heidelberg. Ainſi il eſt très-croyable que le Manuſcrit de Guiet eſt une copie de celuy de Saumaiſe.

Guiet mourut en MDCLV. âgé de quatre-vingt ans, ſans avoir jamais rien imprimé. Après ſa mort, M. Menage ſon compatriote acheta ſes livres, parmi leſquels eſtoit le Recueil des Epigrammes Grecques manuſcrites. Un livre de cette nature ne pouvoit pas tomber en de meilleures mains, & perſonne n'eſtoit ce ſemble plus capable que M. Menage d'en donner une édition telle qu'on auroit pû la déſirer. Cependant il n'en fit rien pendant trente-ſept à trente-huit ans qu'il eut chez luy le Manuſcrit de Guiet.

M. Menage mourut le 23. Juillet de l'année MDCXCII. & laiſſa ſes Manuſcrits à une perſonne qui demeuroit chez luy depuis long-temps. Cette perſonne chercha bien-toſt après à s'en défaire. Feu M. Bignon, Premier Préſident du Grand Conſeil, en acheta la meilleure partie.

L'Anthologie cependant estoit encore à vendre, & l'on e demandoit un prix considérable. M. de Rostgaard, Gentil homme Danois, avoit déja fait quelques offres, lorsqu'o parla de ce Manuscrit à M. l'Abbé de Louvois, qui l'achet & en enrichit la Bibliothéque du Roy.

C'est un in-folio en papier, de soixante feuillets, fort bie écrit, de la main mesme de Guiet, qui a joint au texte un gran nombre de corrections & de restitutions, avec d'autres not pour l'intelligence du texte. Le Recueil est de plus de sept cer Epigrammes. Le tout fait environ trois mille vers. Il est d visé en cinq parties.

La premiére & la seconde sont composées d'Epigramm la pluspart licentieuses; & qui, si l'on en excepte un très-pet nombre, ne doivent jamais voir le jour.

La troisiéme partie a pour titre ἐπιγράμματα ἀναθηματικ C'est ainsi qu'on nommoit les Epigrammes qui servoie d'inscription aux offrandes que l'on faisoit aux Dieux.

La quatriéme contient des Inscriptions de Tombeaux. C'e ce que nous appellons des Epitaphes.

La cinquiéme comprend des Epigrammes sur divers sujet dont quelques-uns sont inventez à plaisir. L'auteur du Recu les nomme ἐπιγράμματα ἐπιδεικτικὰ, *Epigrammes d'ostent tion;* c'est-à-dire, des Epigrammes où le Poëte ne cherc qu'à faire paroître son esprit.

Pour achever cette Notice, il ne me reste plus que d donner une liste des Poëtes ausquels les Epigrammes sont a tribuées. Voici leurs noms rangez selon l'ordre alphabétique.

On a mis en Lettres Majuscules le nom des Poëtes dont il n'y a rien dans l'Anthologie imprimée.

On a marqué d'un Asterisque ceux dont Vossius n'a fait aucune mention dans son Livre des Poëtes Grecs.

Les Chifres I. II. III. IV. V. marquent le Livre de l'Anthologie Manuscrite.

* *Adæus.* III. IV.
ÆSCHINES Rhetor. III.
Agathias. I. II. IV.
Alcæus. I.
Alcæus Messenius. IV.
Alexander. IV.
* *Alphæus Mitylenæus.* I. V.
Anacreon. I. III.
* *ANDRONICUS.* IV.
* *ANIUS.* V.
Antipater Sidonius.
Antipater Thessalonic.
Antiphanes. III.
* *Antiphilus Byzantius.* III. IV.
* *Antistius.* III. IV.

Any

* *Marcus Argentarius.* II. III. IV.
MARINUS Neapolitanus. V.
* *Meleager.* I. II. III. IV.
Michaël. III.
Mnasalces. I. III. IV.
Mœro, aliàs Myro. III.
* *MUTIUS SCÆVOLA.* V.

Nestor Larandensis. V.
Nicænetus. III.
* *Nicarchus.* II.
* *Nicias.* III.
NICOMACHUS. IV.
Nossis. II. III. IV.

* *Onestes.* V.

Palladas. II. IV.
Pancrates. III.
* *Parmenon.* I.
Paulus Silentiarius. II. III. IV.
* *PAUSANIAS.* III.
Perses. III. IV.
PHÆDIMUS. I. IV.
* *Phænias, seu Phanias.* I.
* *Phalæcus.* I.
* *PHILETAS Samius.* III. IV.

Philippus Thessalonic. I. IV.
Philodemus. I. II. III.
PHILOXENUS.
* *PHOTIUS Patriarcha.*
* *Polystratus.*
Posidippus.
PROCLUS Lycius.
* *PYTHAGORAS.*

Quintus. III.

Rhianus. I. III.
* *Rufinus.* V.

* *SCYTHIUS.* I.
Simonides. I. III. IV.
SOPHOCLES. III.
Straton. I.

THALES Milesius. III.
* *Thallus.* III.
* *Theætetus.* III. IV.
Theodoridas. I. III. IV.
Theodorus. III.
* *Theon Alexandrinus.* IV.
* *THNELAUS.*
THYMOCLES. I. *Timo[illegible]les Vossio.*
* *Tymnes.* III.

Zônas, V. Heronax.

Cette liste est d'environ six-vingt Auteurs, parmi lesquels il y en a pour le moins trente, dont nous n'avions rien dans l'Anthologie imprimée.

que j'ai extraites du Recueil manuscrit, que j'ai traduit & sur lesquelles j'ai fait quelques Remarques.

I.

ΘΑΛΛΟΥ.

Ἑσπερίοις μέγα χάρμα καὶ ἠῴοις περάτεσσι,
  Καῖσαρ, ἀνικήτων ἔκγονε Ῥωμυλιδῶν·
Αἰθερίην γένεσιν σεῖο μέλπομεν· ἀμφὶ δὲ βωμοῖς
  Γηθοσύνοις λοιβὰς σπένδομεν ἀθανάτοις:
Ἀλλὰ σὺ, παππῴοις ἐπὶ βήμασιν ἴχνος ἐρείδων,
  Εὐχομένοις ἡμῖν πουλὺ μένοις ἐπ᾽ ἔτος.

THALLI.

Hesperiis & Eöis finibus ingens gaudium;
  O Cæsar, invictorum nepos Romulidûm;
Cælestes tuos natales canimus, & circùm altaria
  Hilares libationes libamus Diis *immortalibus.*
At tu in avito honoris gradu pedem stabilem figens,
  Precantibus nobis salvus *maneas ad multos annos.*

II.

ΑΔΡΙΑΝΟΥ.

Ἐν τοῖς ἀναθήμασι Τραιανοῦ Καίσαρος.

Ζηνὶ τόδ᾽ Αἰνεάδης Κασίῳ Τραιανὸς ἄγαλμα,
  Κοιρανὸς ἀνθρώπων κοιράνῳ ἀθανάτων,
Ἄνθετο δοιὰ λιτὰ πολυδαίδαλα, καὶ βοὸς οὔρου
  Ἀσκητὸν χρυσῷ παμφανόωντι κέρας,
Ἔξαιτα προτέρης ἀπὸ ληΐδος, ἦμος ἀτειρὴς
  Πέρσεν ὑπερθύμους ᾧ ὑπὸ δουρὶ Γέτας.

Ἀ'λλὰ σύ οἱ καὶ τῶνδε, κελαινεφὲς, ἐγγυάλιξον
Κρῆναι εὐκλειῶς δῆριν Ἀ'χαιμενίην·
Ὄφρα τοι εἰσορόωντι διάνδιχα θυμὸν ἰαίνῃ
Δοιὰ, τὰ μὲν Γετέων σκῦλα, τὰ δ' Ἀ'ρσακίδων.

HADRIANI;

In donariis Trajani Cæsaris Imperatoris.

Jovi Casio hoc donarium Trajanus Æneades;
Mortalium Dominus Domino immortalium;
Appendit duos cratêras dædaleos, & bovis uri
Cornu, auro præfulgente ornatum,
Selectas manubias ex prædâ quæsitâ bello *priore, cùm*
indefessus bellator
Superbos Getas armis subegit.
At tu nigrâ nube latens *Jupiter, fac ut hoc quoque*
Bellum Achæmenium gloriosè peragat:
Quò animum exhilarent aspicienti tibi hinc atque hinc
Diversa spolia, hæc Getarum, illa Arsacidarum.

III.

ΑΝΤΙΠΑΤΡΟΥ.

Καυσίη ἡ τὸ πάροιθε Μακηδόσιν εὔκολον ὅπλον,
Καὶ σκέπας ἐν νιφετῷ, καὶ κόρυς ἐν πολέμῳ,
Ἱδρῶ διψήσασα πιεῖν τεὸν, ἄλκιμε Πείσων,
Ἠ'μαθὶς Αὐσονίους ἦλθον ἐπὶ κροτάφους.
Ἀ'λλὰ φίλος δέξαι με· τάχα κρόκες, αἵ ποτε Πέρσας
Τρεψάμεναι, καί σοι Θρῇκας ὑπαξόμεθα.

ANTIPATRI.

Ego Causia, quæ olim Macedonibus habilis fui armatura,

In hyeme *munimen contrà nives, in bello galea:*
Tuum, Piso bellicose, sudorem bibere sitiens,
Ad Romanum caput Macedonica ipsa venio.
At tu me amicus accipe. Jam jam nos *lanea subtemin*
quæ Persas quondam
Vertimus in fugam, *etiam Thracas tibi submittemus*

LES MESMES EPIGRAMMMES

En prose Françoise, & en vers Latins.

I.

EPIGRAMME DE THALLUS

En prose Françoise.

» Délices de l'Orient & de l'Occident, digne sang des invi
» cibles enfants de Romulus, nous chantons, ô César, vot
» naissance divine; nous faisons des libations sur les autels, po
» marquer aux Dieux nostre joye & nostre reconnoissan
» Puissiez-vous, affermissant vos pas sur le thrône de vost
» aïeul, demeurer encore avec nous un grand nombre d'anné
» comme nous le demandons au ciel par nos priéres.

En vers Latins.

Romuleum genus, invictæ spes gentis, Eôi
Orbis deliciæ, Cæsar, & Hesperii:
Te canimus, festamque diem quâ lapsus olympo es;
Libamusque bonis pocula læta Deis.
* *Tu stabilem gressum solio subnixus avito,*
Vive tuis longùm, dux boue, vive tibi.

* Vel, *Tu stabilem per avita pedem vestigia firmans,*

II.

EPIGRAMME D'HADRIEN

En prose Françoise.

Pour bien rendre cette Epigramme en François, je crois qu'il faut luy donner le tour & la forme d'Inscription. C'est ce que j'ai tâché de faire, en conservant le plus qu'il m'a esté possible le sens de l'original. Voici comme il m'a paru qu'elle devoit estre tournée.

TRAJAN ROMAIN A JUPITER CASIUS.
LE MAISTRE DES HOMMES AU MAISTRE DES DIEUX.
CONSACRE
DEUX COUPES CISELEES.
ET
UNE CORNE DE BOEUF SAUVAGE GARNIE D'OR.
PREMICES DU BUTIN
GAGNÉ SUR LES GETES DANS LA PREMIERE EXPEDITION.
GRAND JUPITER,
Faites qu'il triomphe aussi des Parthes.
Ce sera pour vous un agréable spectacle,
de voir dans vostre Temple,
d'un costé,
LES DEPOUILLES DES GETES;
& de l'autre;
CELLES DES ARSACIDES.

Il y a dans le Grec, *lorsque ce guerrier infatigable tailla en piéces les Getes orgueilleux.*

En vers Latins.

Terrarum Dominus Domino Trajanus Olympi
Æneades, Casio dona dicata Jovi,

Dædaleum sacravit opus duo pocula, & uri
Cornu, circùm auro præradiante micans;
Primitias prædæ, bello quæ parta priore est,
Sævus ubi indomitos messuit ense Getas.
At tu, nube latens, da Jupiter hanc quoque laurum;
Fac victis redeat clarus Achæmenidis.
Sic erit ut diversa oculos tibi, summe Deûm Rex,
Inde Getarum hilarent, hinc spolia Arsacidûm.

III.

EPIGRAMME D'ANTIPATER,

En prose Françoise,

» Armure commode & légére des Macédoniens, je leur servis [illegible]is
» autrefois d'abri contre la neige, & de casque dans les combats. [illegible]s.
» Avide aujourd'huy de boire la sueur guerriere de votre front, [illegible]t;
» ô brave Pison, je viens du fond de l'Emathie couvrir une [illegible]e
» teste Romaine. Recevez-moy favorablement. Je ne suis qu'un [illegible]n
» tissu de laine grossiére. Mais ayant mis autrefois les Perses en [illegible]n
» fuite, je puis bien encore dompter sous vous les rebelles de [illegible]e
» Thrace.

En vers Latins.

Militis Emathii quondam leve Causia tegmen,
Quæ galea in bello, in nive amictus eram;
Sudores potare tuos, fortissime Piso,
Atque Italas cupio cingere Græca comas.
Tu sociam cape. Quæ Persas dare terga subegi,
Jam jam eadem Thracas vincere lana dabo.

REMARQUES

REMARQUES

SUR L'EPIGRAMME DE THALLUS.

L'Auteur de l'Epigramme est nommé Thallus dans le Manuscrit. Vossius dans ses Poëtes Grecs ne fait aucune mention de celuy-ci, non plus que de beaucoup d'autres dont on a des Epigrammes. J'ai douté d'abord s'il ne falloit point lire ΓΑΛΛΟΝ au lieu de ΘΑΛΛΟΝ, supposant que l'Epigramme fût du Poëte Gallus, dont on a quelques vers dans l'Anthologie imprimée. Mais j'ai abandonné cette conjecture, depuis que j'ai vû le nom de Thallus dans l'Inscription ancienne rapportée par Gruter. CHAP. III.

THALLO
ABASCANTI
AUG. LIB.
AB EPISTVLIS
* LIB.

* Il y avoit apparemment sur le marbre ET LIB. c'est-à-dire ET LIBRIS.

Voilà un Thallus affranchi, & sécretaire de l'Empereur. Il y a grande apparence qu'un affranchi, qui estoit parvenu à l'employ de sécretaire du Prince, & qui par conséquent avoit quelque érudition, n'aura pas manqué de célébrer le jour de la naissance de son maistre, non seulement par des sacrifices, mais aussi par des vers de sa façon.

Dans toute l'Anthologie imprimée, il ne se trouve qu'une seule Epigramme sous le nom de Thallus. Il y est parlé de deux citoyens de la ville de Milet morts en Italie, & par la maniére pathétique dont le Poëte déplore ce malheur, on pourroit croire qu'ils estoient ses compatriotes, sur-tout par ces derniers vers :

Φεῦ πάτρα τριτάλαινα, πόθεν πάλιν ἢ πότε τοίους
Ἀστέρας αὐχήσεις Ἑλλάδι λαμπομένους;

Malheureuse patrie ! où retrouverez-vous ce que vous perdez ! Quand vanterez-vous à la Grece des astres tels que ceux-là !

Les expressions dont Thallus se sert dans les quatre premiers vers, sont générales, & presque aussi équivoques que les noms de César & d'Auguste, employez dans l'Epigramme & dans l'Inscription.

Premiérement il l'appelle, *la joye de l'Occident & de l'Orient.* Tout ce qu'on peut inférer de cette louange, c'est que celuy à qui on la donne gouvernoit seul, & qu'il a vêcu avant le partage de l'Empire.

Thallus dit ensuite, que l'Empereur pour qui on fait des voeux, *tire son origine des illustres enfants de Romulus.* Si le sens de ces paroles estoit, que l'Empereur, à qui on parle, descend des anciens Romains de la maison mesme de Romulus, l'éloge ne conviendroit proprement qu'aux Empereurs de la famille d'Auguste, qui se disoient descendants d'Enée & des Rois d'Albe. Mais en prenant ces mesmes paroles dans le sens général qu'elles peuvent avoir, elles marquent seulement une noblesse Romaine; & l'éloge qu'elles renferment est aussi général que le précédent, n'y ayant point eu d'Empereur qui les Poëtes n'ayent pû dire par flatterie qu'il estoit Romain, & descendant des anciens Romains. Tout le monde sçait que Trajan estoit originaire d'Espagne. Cependant il est appellé ÆNEADES, c'est-à-dire, *descendant d'Enée*, dans l'Epigramme de l'Empereur Hadrien, comme nous le remarquerons ailleurs.

Nous chantons vostre origine céleste, adjoûte l'auteur de l'Epigramme. C'est une louange très-générale que de dire à un Prince ; *Qu'il est de la race des Dieux ; que son origine est céleste ; que sa naissance est divine.* Non seulement Virgile, Horace, Ovide, mais tous les Poëtes sont pleins de semblables expressions.

Dans le cinquiéme vers Thallus s'exprime d'une maniére moins vague, & qui marque plus précisément la personne de l'Empereur à qui il parle : *Puissiez-vous*, dit-il, *affermissant vos pas sur le throne de vostre aïeul, &c.* Des douze premiers Césars

Il n'y a que Tibére & Caligula à qui l'on ait pû dire qu'ils estoient assis sur le throne de leur aïeul. Tibére estoit fils adoptif d'Auguste, & Auguste de Jule César. Caligula estoit fils de Germanicus, & Germanicus estoit fils adoptif de Tibére. Supposé donc que l'Epigramme ait esté faite pour un des douze premiers Césars, comme il y a lieu de le croire, à en juger par le stile & par le tour des vers, elle ne peut avoir esté faite que pour Tibére ou pour Caligula. Après cela, s'il m'est encore permis de proposer mes conjectures, & de dire auquel des deux Empereurs je crois que l'Epigramme doit estre adjugée, il me paroît qu'elle convient moins à Caligula qu'à Tibére, qui avoit d'autant plus besoin de s'affermir sur le throne, que de son temps les Romains n'avoient pas encore entiérement perdu le goust de leur ancienne liberté.

Au reste, sous quelque Empereur qu'ait vêcu l'Auteur de l'Epigramme, elle n'est point indigne des meilleurs siécles, à commencer par celuy d'Auguste.

J'y trouve deux formules assez remarquables, par rapport aux Médailles & aux Inscriptions. La premiére est, *gaudium Occidentis & Orientis*, qui ressemble fort à celles-cy, GAUDIUM POPULI ROMANI. GAUDIUM REIP. LÆTITIA TEMPORUM. & à quelques autres qu'on lit sur les Médailles, aussi bien qu'à l'éloge de l'Empereur Titus, qui fut appellé, *Deliciæ generis humani*. L'autre est, *Maneas nobis ad multos annos*. Il se rencontre sur des agates, & sur d'autres pierres, des Inscriptions semblables. Je me souviens d'en avoir vû une entre autres où on lisoit, ΜΑΚΡΙΝΕ ΖΗϹΑΙϹ ΠΟΛΛΑ ΕΤΗ. *MACRINE VIVAS MULTOS ANNOS*.

REMARQUES

SUR L'EPIGRAMME D'HADRIEN.

Trajan allant faire la guerre aux Parthes, passa par la ville de Seleucie, où il visita le temple de Jupiter Casius. Il offrit à ce Dieu les prémices du butin gagné dans la premiére guerre CHAP. IV.

contre les Daces. Ces prémices estoient deux grandes coupes ciselées, & une corne de bœuf sauvage garnie d'or. Hadrien qui accompagnoit Trajan dans toutes ses expéditions, & qui dans celle-ci fut établi Gouverneur dans la Province de Syrie, fit une Epigramme pour servir d'Inscription à l'offrande de l'Empereur, qui estoit son cousin, & qui avoit esté son tuteur.

L'Epigramme a pour titre, ΑΔΡΙΑΝΟΥ ΕΝ ΤΟΙΣ ΑΝΑΘΗΜΑΣΙ ΤΡΑΙΑΝΟΥ ΚΑΙΣΑΡΟΣ. HADRIANI IN DONARIIS TRAJANI CÆSARIS. Il paroît par ce titre qu'Hadrien avoit composé un certain nombre d'Epigrammes, ou d'Inscriptions en vers, dont le recueil estoit intitulé, Ἀναθήματα Τραϊανοῦ Καίσαρος, *les Offrandes de l'Empereur Trajan*. Ces Epigrammes nous auroient sans doute appris plusieurs faits historiques, si elles estoient venuës jusqu'à nous; & celle qui nous reste nous doit faire regretter la perte des autres.

Trajan faisoit aussi des vers. C'est à luy qu'on attribuë cette plaisanterie, qui se trouve dans l'Anthologie imprimée. *Ἀντίον ἠελίου στήσας ῥῖνα, καὶ στόμα χάσκων, Δείξεις τὰς ὥρας πᾶσι παρερχομένοις.* *Mettez vostre nez vis-à-vis du soleil, & ouvrez la bouche. Ce sera un cadran, qui marquera les heures à tous les passans.*

L'Empereur Hadrien aima fort la Poësie, & fit des vers dans l'une & dans l'autre langue. Spartien nous a conservé deux échantillons de sa Poësie Latine. Le premier est la parodie des vers de Florus :

Ego nolo Florus esse, &c.

Le second est ce qu'il dit en mourant :

Animula vagula, blandula;
Hospes comesque corporis,
Quæ nunc abibis in loca
Pallidula, rigidula, nudula;
Nec ut soles dabis jocos!

Nous avons outre cela des vers qu'il fit pour mettre sur le tombeau de son cheval Borysthéne :

Borysthenes Alanus,
Cæsareus veredus,

Per æquor & paludes
Et tumulos Etruscos
Volare qui solebat,
&c.

Spartien, après avoir parlé des vers Latins d'Hadrien, adjouste: *Tales autem nec multo meliores fecit & Græcos.* C'est-à-dire; *Ses vers Grecs estoient à peu près de mesme, & ne valoient guéres mieux.*

Je ne sçais si l'on doit s'en rapporter à Spartien pour ce qui regarde le Grec. Il n'y a dans toute l'Anthologie imprimée que deux Epigrammes sous le nom d'Hadrien, & un vers qui est cité aussi par Dion. Des deux Epigrammes la premiére est une response à la requeste d'un mendiant infirme, & perclus de la moitié de ses membres. Cette Epigramme est véritablement peu de chose. Mais la seconde est très-belle, & suffit presque pour réfuter Spartien. Le sujet est Troye rebâtie & vengée par les Romains. Le Poëte s'adresse à Hector, & luy dit:

> Ἕκτορ, ἀρήϊον αἷμα, κατὰ χθονὸς εἴπου ἀκούεις,
> Χαῖρε καὶ ἄμπνευσον βαιὸν ὑπὲρ πατρίδος.
> Ἴλιον οἰκεῖται κλειτὴ πόλις, ἄνδρας ἔχουσα
> Σοῦ μὲν ἀφαυροτέρους, ἀλλ' ἔτ' ἀρηϊφίλους.
> Μυρμίδονες δ' ἀπόλοντο· παρίστασο, καὶ λέγ' Ἀχιλλεῖ,
> Θεσσαλίην πᾶσαν κεῖσθαι ὑπ' Αἰνεάδαις.

Vaillant Hector, si vous entendez sous la terre ce qui se dit ici haut, respirez un moment, & réjouissez-vous du sort de votre patrie. Célebre & florissante, comme autrefois, Troye est encore habitée par de grands guerriers, quoyque moindres que vous. Les Myrmidons ne sont plus. Allez, dites à Achille que toute la Thessalie est soumise à la postérité d'Enée.

Quelques-uns prétendent que cette Epigramme est de Germanicus, & non pas d'Hadrien, fondez peut-estre sur la

beauté du tour & de l'expression, & sur le témoignage des Auteurs, qui disent que Troye fut rebâtie par Jule César, & qu'Auguste aïeul de Germanicus y établit une colonie.

Mais il y a bien plus de raison à croire qu'Hadrien ait fait des vers en l'honneur de cette ville. Philostrate, dans la vie d'Hérode le Sophiste, dit qu'Hadrien embellit la ville de Troye, (nommée pour lors Troas,) & qu'il y fit construire des aqueducs & des bains. Les habitants par reconnoissance firent frapper une Médaille, où d'un costé l'on voit la teste de l'Empereur Hadrien couronnée de laurier, avec cette Inscription, IMP. CÆS. HADRIAN. AUG. & de l'autre une teste de femme, qui a pour couronne une tour, avec ces mots, COL. AUG. TROAS.

Ceci prouve assez, qu'Hadrien a bien pû faire une Epigramme pour les Troyens; & la bonté de celle-ci ne prouve pas qu'elle ne soit point de luy. Car certainement il en a fait de bonnes, comme on en peut juger par celle que j'ai extraite de l'Anthologie manuscrite, & sur laquelle il me reste à faire quelques Remarques.

Cette Epigramme commence par Ζηνὶ τόδ' Αἰνεάδης Κασίῳ Τραιανὸς ἄγαλμα. *Trajanus Æneades Jovi Casio hoc donarium.*

Trajan estoit né en Espagne. Son pere & mesme son aïeul estoient Espagnols, selon cette Inscription rapportée par Gruter : Pag. 247.

IMP. CÆS. NER. TRAJANO.
AUG. GERM. DAC. PARTH. PON.
MAX. TR. P. XV. COS. VI. PP. DE
ROM. IMPERIO. *DE PATERNA*
ET AVITA HISP. PATRIA, ET DE
OMNI. HOMIN. GEN. MERITISS.
POPULARES PROVINC.
AREVATUM.
OPTIMO PRINC.

Ainsi Trajan estoit Espagnol, non seulement de naissance, mais d'origne. Pourquoy donc est-il nommé ÆNEADES dans l'Epigramme? C'est parce qu'il avoit esté adopté par Nerva, qui estoit Romain. Le mot ÆNEADES ne signifie autre chose que Romain, sur-tout chez les Poëtes, qui faisoient descendre tous les Romains d'Anchise & de Venus : témoin cette Inscription Grecque, copiée sur un marbre de la vigne Borghése, & publiée par Spon; dans laquelle le Poëte Marcellus Sidétes, contemporain d'Hadrien, dit en parlant de Regilla, femme d'Hérodes Atticus :

> Ἡ δὲ πολυκτεάνων μὲν ἔην ἐξ Αἰνεαδάων,
> Ἀγχίσεω κλυτὸν αἷμα καὶ Ἰδαίης Ἀφροδίτης.

> *Orta hæc erat ex opulentis Æneadis,*
> *Anchisæ & Idææ Veneris inclytus sanguis.*

Horace n'en dit pas davantage d'Auguste, dont il exprime la noblesse par ces mots :

> *Clarus Anchisæ Venerisque sanguis.*

Dans le mesme vers où l'épithéte ΑἸΝΕΑΔΗΣ est donnée à Trajan, celle de ΚΑΣΙΟΣ est donnée à Jupiter. Ce seroit ici le lieu de parler de *Jupiter Casius*, de l'origine de ce nom, de la figure du Dieu, & des temples qui luy ont esté consacrez. Mais je réserve l'explication de toutes ces choses pour une Dissertation particuliére. Je me contenterai ici de dire mon sentiment sur le lieu où je crois que Trajan fit son offrande à *Jupiter Casius*.

Trajan, comme on l'a déja remarqué, allant faire la guerre aux Parthes, passa par la ville de Seleucie. On trouve dans les Médailles deux villes de ce nom très-bien distinguées. L'une estoit située sur le fleuve Calycadnus dans la Cilicie ; l'autre à l'entrée de la Syrie, dans la province de Pierie. C'est dans celle-ci que *Jupiter Casius* estoit honoré d'un culte particulier; & c'est sans doute dans cette ville que Trajan fit son offrande.

Ce n'est pas le sentiment de Saumaise.

Dion, en nous marquant la route de Trajan, dit qu'ayant

traversé l'Asie & la Cilicie, il arriva à la ville de Seleucie après quoy il le fait venir à Antioche. Entre la Cilicie & Antioche il n'y a point d'autre Seleucie que celle de Pieri C'est donc de cette Seleucie qu'il est parlé dans l'endroit d Dion.

On peut joindre au témoignage de cet Auteur une Médaill du Cabinet du Roy, frappée en l'honneur de Trajan. Cett Médaille a d'un costé la teste de l'Empereur, & de l'autre u temple à quatre colonnes, avec une grosse pierre au milieu ; & cette Inscription à l'entour, ΣΕΛΕΥΚΕΩΝ ΠΕΙΕΡΙΑ ΖΕΥΣ ΚΑΣΙΟΣ. Ainsi l'on trouve sur une mesme Mé daille le nom de Trajan, celuy de *Jupiter Casius*, & celu de la ville de Seleucie de Pierie.

Après cela il n'est pas permis, ce semble, de douter qu la ville par où Trajan passa, en marchant contre les Parthes ne fût celle que l'on nomme *Seleucie de Pierie ;* & que le *Ju piter Casius,* à qui il fit une offrande, ne soit celuy qui avoi un temple dans cette mesme ville.

Ces paroles, LE MAISTRE DES HOMMES AU MAISTR DES DIEUX, qui forment le second vers de l'Epigramm d'Hadrien, me paroissent remarquables, en ce qu'elles con tiennent l'Inscription la plus pompeuse & la plus superbe qu l'on puisse imaginer.

Le troisiéme vers & le suivant sont citez dans Suidas sous l mot λῖτα. Le Traducteur, qui est Æmilius Portus, a rend δοιὰ λῖτα par *duo tapetia.* Au lieu de δοιὰ λῖτα, je li ἄλεισα δύω, *duos crateras.*

Il est certain que Trajan offrit à Jupiter *Casius* une corn de bœuf garnie d'or, & outre cela de grandes coupes d'ar gent. C'est de Suidas mesme que nous apprenons cette par ticularité. Après avoir parlé du Mont Casius & du templ de Jupiter ; *ce fut-là*, dit-il, *que Trajan consacra de gran des coupes d'argent, & une corne de bœuf garnie d'or.* C'est sur ce témoignage formel de Suidas que je fonde ma cor rection, & qu'au lieu de δοιὰ λῖτα, qui n'a jamais signifié *deux coupes*, je lis ἄλεισα δύω. Ἄλεισον, selon le Scholiaste d'Homére

Ἔνθα Τραϊανὸς ἀνέθηκε κρατῆρας ἀργυροῦς, καὶ κέρας βοὸς παμμεγέθης κεχρυσωμένον.

d'Homére, est une coupe chargée de figures en relief. Hadrien, selon toute apparence, avoit écrit, αὐτὰρ ἄλεισα δύω πολυδαίδαλα. Un copiste ignorant aura transposé les mots; & au lieu d'ἄλεισα δύω, aura mis δύο ἄλεισα. Cette transposition, qui rompt la mesure du vers, aura ensuite donné lieu à une mauvaise correction, par laquelle δύο ἄλεισα aura esté changé en διπλᾶ λῖτα qui ne peut signifier ici que *deux tapis*, ou *deux rideaux*, & qui dans cette signification ne s'accorde pas mieux avec la mesure du vers que la transposition dont nous venons de parler.

Sur ces mots: ἔχε δὲ χρύσειον ἄλεισον. Ἔκπωμα, ποτήριον οὐ λισσὸν, οὐ λεῖον· τραχὺ δὲ τοῖς ἐμπαίσμασιν, ἤγουν ζωωτοῖς δαιδάλμασιν ἐμπεπαισμένον.

Je remarquerai encore une chose sur le troisiéme vers, où je lis βοὸς οὔρου avec Guiet, & non pas βοὸς οὖρον. Æmilius Portus, dans l'endroit de Suidas où ce vers est cité, au lieu de traduire, *& bovis uri cornu*, a traduit, *& bovis custodem cornu*. L'équivoque du mot οὖρος, qui a plusieurs significations, & la faute du copiste, qui avoit écrit οὖρον au lieu d'οὔρου, ont trompé le traducteur, qui pour justifier sa traduction, dit que le bœuf *cornu se tuetur & custodit*.

Il est vray que le mot οὖρος signifie quelquefois *custos*; mais ce n'est pas dans cet endroit. οὖρος ici est ce que les Latins nomment *urus*. C'est une espéce de bœuf sauvage très-grand & très-fort. Servius sur ce vers de Virgile:

Sylvestres uri assiduè, capreæque sequaces.

dit que les boeufs sauvages, nommez *uri*, naissent dans les Monts-Pyrénées. Il adjoûte; *Sunt autem, exceptis elephantis, majores cæteris animalibus; dicti uri*, ἀπὸ τῶν ὀρῶν, *id est montibus.* Virgile parle encore de ces mesmes animaux dans la description de la peste:

Tempore non alio dicunt regionibus illis
Quæsitas ad sacra boves Junonis, & uris
Imparibus ductos alta ad donaria currus.

Dans le cinquiéme vers il faut lire avec Suidas ἐξάψαι; & non pas ἐξάνται, comme Guiet a cru qu'il falloit lire.

Dans le meſme vers, par ces mots, προτέρης ἀπὸ ληΐδος, j'entends le butin gagné dans la premiére guerre contre les Daces. Trajan porta deux fois la guerre chez les Daces. Dans la premiére, Décébalus qui avoit vaincu les Romains du temps de Domitien, fut défait en pluſieurs rencontres, demanda la paix, & accepta les conditions qui luy furent impoſées. Il fit plus : car il vint ſe jetter aux pieds de Trajan ; & pour luy donner des marques d'une ſoûmiſſion entiére, il ſe proſterna devant luy comme un eſclave. Dans la ſeconde guerre, il fut entiérement dépouillé de ſes eſtats, & il ſe tua luy-meſme, de peur de tomber vif entre les mains du vainqueur. Sa teſte fut portée à Rome. Ses thréſors, qu'il avoit cachez dans des cavernes & ſous des voutes pratiquées dans le fleuve Sargece, furent découverts. Trajan revint à Rome chargé de butin, & triompha des Daces pour la ſeconde fois. On a un grand nombre de Médailles frappées en mémoire de la premiére & de la ſeconde expédition. Il eſt inutile d'en faire ici le dénombrement.

Le butin de la premiére guerre ne fut peut-eſtre pas ſi conſidérable que celuy de la ſeconde. Mais il le fut aſſez pour fournir à la pompe d'un triomphe. La corne dorée & les coupes d'argent, que Trajan offrit à Jupiter Caſius, eſtoient de ce premier butin, comme l'Epigramme le marque aſſez clairement.

Dans le ſixiéme vers il eſt fait mention des Gétes, défaits par l'Empereur Trajan. Dion dans l'abrégé de Xiphilin, diſtingue les Gétes d'avec les Daces. *Je n'ignore pas*, dit-il, *que quelques-uns d'entre les Grecs donnent le nom de Gétes à ceux que les Romains nomment Daces, & qui ſe nomment ainſi eux-meſmes. Pour moy je ne connois de Gétes que ceux qui habitent le long du Danube au de-là du Mont Hæmus.* Dans un autre endroit (c'eſt dans la vie d'Auguſte, où le texte de Dion eſt entier,) il dit que le pays des Daces s'eſtend des deux coſtez du Danube : mais qu'on nomme ordinairement Myſiens ceux qui habitent en deçà de ce fleuve, c'eſt-à-dire, dans le voiſinage des Triballes. A l'égard des autres, qu'il ſuppoſe plus connus ſous le nom de Daces, il dit qu'ils ſont Gétes ou Thraces d'origine, y ayant eu une nation de Daces aux environs du Mont Rhodope.

Le reste de l'Epigramme est une priére. Le Poëte apostrophe Jupiter, & l'invoque sous le nom de κελαινεφής. *O vous*, dit-il, *qui estes enveloppé de nuages noirs !* C'est le sens de l'épithéte, qui convient particuliérement à Jupiter Casius, représenté par une montagne escarpée, dont la cime s'éléve vers le ciel, & semble se cacher dans les nuës.

Je n'ay plus qu'une chose à remarquer. C'est que la priére, par où finit l'Epigramme, fut exaucée. Trajan conquit l'Assyrie, l'Arménie, la Mésopotamie, & acquit le surnom de PARTHICUS. L'année d'après fournit le sujet de ces deux belles Inscriptions, dont on admire tous les jours la noblesse & la simplicité ; REX PARTHIS DATUS. REGNA ADSIGNATA. La troisiéme année, qui fut l'an de Rome DCCCLXX. les Parthes s'estant révoltez, chassérent le Roy que Trajan leur avoit donné. Trajan se préparoit à marcher contre eux, lorsqu'il tomba malade. Hadrien resta en Syrie avec les légions. L'Empereur reprit le chemin de l'Italie, & mourut en Cilicie dans la ville de Sélinonte. La pluspart des événements du regne de Trajan sont exprimez dans les Médailles. Je n'ai pas cru qu'il fût nécessaire de grossir cette dissertation de toutes les Inscriptions qu'on auroit pû y faire entrer.

Voilà, Messieurs, tout ce qui m'a paru digne de remarque dans l'Epigramme de l'Empereur Hadrien, sur laquelle je me serois moins étendu, si j'avois vû plustost ce que je n'ai découvert qu'après avoir fini cet écrit. Je sçavois bien que cette Epigramme n'avoit pas esté inconnuë à Saumaise, puisqu'elle estoit extraite d'un Manuscrit dont il avoit eu l'original entre les mains. Mais je ne sçavois pas qu'il l'eût publiée en l'insérant toute entiére, comme il a fait, dans ses commentaires sur Spartien. Il ne l'a pas traduite, mais il a accompagné le texte Grec de plusieurs Remarques très-sçavantes. Comme je n'avois pas vû ses conjectures lorsque j'exposois les miennes, on me pardonnera facilement de ce que je n'ai pas toûjours esté de l'avis de ce fameux Critique. Que si d'ailleurs j'ai eu le bonheur de penser comme luy sur deux ou trois endroits défectueux, ou qui avoient besoin d'estre éclaircis, on ne doit pas me

ſoupçonner pour cela d'avoir voulu m'attribuer ce qui luy appartenoit. Il eſt difficile qu'en traitant un meſme ſujet, & en puiſant dans les meſmes ſources, on ne ſe rencontre quelquefois, ſur-tout dans ce qui s'offre naturellement à l'eſprit.

REMARQUES

SUR L'EPIGRAMME D'ANTIPATER.

CHAP. V. Il y a eu deux Poëtes de ce nom; l'un de Sidon, & l'autre de Theſſalonique. On a pluſieurs Epigrammes de l'un & de l'autre dans l'Anthologie imprimée, où ſouvent ils ſont confondus. Nous parlerons ailleurs d'Antipater le Sidonien, dont l'Epitaphe ſeule peut fournir le ſujet d'une diſſertation particuliére. Il ſuffit préſentement de dire qu'il fleuriſſoit du temps de Sylla & de Marius. Antipater de Theſſalonique vivoit du temps d'Auguſte. C'eſt luy qui a fait la Proſopopée de l'armure Macédonienne, & pluſieurs autres Epigrammes dont il ſera parlé dans les chapitres ſuivants.

Nous liſons dans Velleïus Paterculus, que du temps d'Auguſte Lucius Piſon ayant réduit les rebelles de Thrace après trois ans de guerre, établit la ſûreté de l'Aſie, & rendit la paix à la Macédoine. Dion entre dans un plus grand détail; & voici comme il raconte la choſe.

A. V. C. DCCXLIII. » Vologesès Thracien, du Pays des Beſſes, Preſtre de Bac-
» chus, après avoir beaucoup contrefait l'homme inſpiré, s'aſſocia
» un nombre de fanatiques, avec leſquels s'eſtant révolté, il défit
» & tua Rhaſcyporis fils de Cotys. Rhaſcyporis avoit un oncle
» nommé Rhymetalcès. Celuy-ci ſe voyant abandonné de ſes
» ſoldats, auſquels le nom du Dieu avoit fait peur, prit la fuite
» ſans avoir combattu. Vologesès le pourſuivit, entra dans la
» Cherſonnéſe, & y fit de grands dégaſts. Ces déſordres & ceux
» de la Macédoine, où les Sialites commettoient auſſi des hoſtili-
» tez, furent cauſe qu'on donna ordre à Lucius Piſon, qui eſtoit
» alors Gouverneur de Pamphylie, de *paſſer en Europe pour* s'op-
» poſer aux rebelles. Les Beſſes ne l'attendirent pas : mais dès

qu'ils sçurent son arrivée, ils se retirérent. Pison les alla atta- «
quer dans leur pays, & reçut d'abord un échec. Ensuite il les «
battit, ravagea leur province, & celles des peuples voisins qui «
s'estoient soûlevez avec eux. Tous les révoltez se soumirent, «
les uns volontairement, les autres forcez par la crainte, ou dé- «
faits en bataille rangée. Il s'éleva encore quelque temps après de «
nouveaux troubles dans les mesmes provinces. Pison les ap- «
paisa, & subjugua les mutins. Pour le récompenser, on or- «
donna en sa faveur des priéres publiques, & on luy décerna «
les honneurs du triomphe. «

Ce fut à l'occasion de cette guerre, que l'armure Macédonienne, nommée *Causia*, fut présentée à Pison, & qu'Antipater le Thessalonicien fit l'Epigramme, ou l'Inscription, qui devoit accompagner ce présent. Le texte n'est pas susceptible de beaucoup de remarques, estant correct & assez clair. Je n'en ferai que sur le premier & sur le troisiéme vers.

PREMIER VERS. Ce vers & le suivant sont citez par Suidas sous le mot Καυσία. Les Macédoniens nommoient Καυσία une espéce de chapeau qui leur estoit particulier. Il estoit fait de poil, ou de laine si bien tissuë, & apprestée de maniére, que non seulement il servoit d'abri contre le mauvais temps, mais qu'il pouvoit mesme tenir lieu de casque. Eustathius en fait la description dans ses Commentaires sur Homére, où il cite un passage de Pausanias, qui pourroit faire croire que cette coëffure, ou cette armure de teste que l'on nommoit *Causia*, n'estoit pas commune à tous les Macédoniens, mais particuliére à leurs Rois. Voici les propres termes d'Eustathius, ou plustost de Pausanias. Καυσία πῖλος πλατὺς, ὃν οἱ Μακεδονικοὶ βασιλεῖς ἐφόρουν, λευκὸν αὐτῷ διάδημα περιειλοῦντες. *On nomme* Καυσία *un bonnet de poil à larges bords, que les Rois de Macédoine avoient coustume de porter avec un diadême à l'entour.* Les passages d'Athénée, de Plutarque & d'Hérodien, citez par H. Estienne dans son Thrésor, semblent supposer la mesme chose que celuy de Pausanias.

Julius Pollux in Onomastico, ἡ δὲ Καυσία πῖλος Μακεδονικὸς παρὰ Μενάνδρῳ, ὥσπερ Περσικός.

On pourroit dire que *la Causie*, dont parlent ces Auteurs, estoit en effet particuliére aux Rois; & qu'elle différoit de celle

des autres Macédoniens, en ce qu'elle étoit ceinte du diadême. Il se peut faire aussi que dans son origine cette sorte de coëffure estoit commune à toute la nation, & que dans la suite du temps elle devint un ornement Royal. Son premier usage avoit esté de servir comme de parasol à ceux qui la portoient: & c'est pour cette raison qu'on l'avoit nommé Καυσία, du mot Καυσὸν, qui signifie l'ardeur du soleil.

Il est certain que la *Causie*, entourée du bandeau Royal, fut l'ornement ordinaire des Rois de Macédoine. Les Ptolémées & les autres successeurs d'Alexandre le Grand, affectérent, à son exemple, de s'en servir comme d'une couronne ou d'une tiare distinguée de celle des autres Rois. Hérodien dit que l'Empereur Caracalla ayant choisi Alexandre le Grand pour son modéle, & mettant sa principale ambition à luy ressembler, parut publiquement en habit de Macédonien avec une *Causie* sur la teste.

Après cela, il seroit surprenant que parmi les Médailles des Rois de Macédoine, d'Egypte & de Syrie, il ne s'en rencontrât aucune, où la figure de la Causie fût représentée. J'ai eu la curiosité de consulter les livres des Antiquaires qui ont décrit les Médailles de ces Princes. J'y ai trouvé plusieurs ornements de teste. Le plus ordinaire est une gueule de lion. Les autres sont, ou de simples diadêmes, ou des couronnes de laurier, ou enfin des espéces de casques, entre lesquels il y en a qui semblent ne pouvoir estre que des Causies.

TROISIÉME VERS. L'épithéte de *Vaillant*, que l'on donne ici à Pison, luy convient assez; puisqu'il remporta plusieurs victoires sur les Besses, & sur les autres peuples de Thrace, comme je l'ai déja remarqué. Mais il n'estoit pas seulement homme de guerre, il estoit encore bon magistrat. Velleïus Paterculus, dans le portrait qu'il fait de ce mesme Pison, luy donne pour caractére une grande douceur, & en mesme temps beaucoup de vigueur & de fermeté. *On auroit de la peine*, adjoûte-t-il, *à trouver une personne qui aime plus le repos: & cependant il n'y a guéres d'homme plus actif, ni qui soit plus appliqué à faire, sans aucune ostentation, tout ce qui est de son devoir.*

Il avoit dit quelques lignes plus haut : *Quem hodieque diligentissimum atque eumdem lenissimum securitatis urbanæ custodem habemus :* d'où il paroît que Pison vivoit encore, & estoit préfet de la ville de Rome, dans le temps que l'historien parloit de luy.

L'attachement que le Poëte Antipater eut pour Lucius Pison, est une preuve que cet illustre Romain aima les Lettres, & surtout la Poësie. Après cela il ne faut pas s'étonner si Horace luy dédia son art Poëtique, ni si plusieurs critiques ont cru que c'estoit pour luy qu'avoit esté fait le petit poëme, qui passe aujourd'huy pour avoir esté composé par Lucain en faveur d'un autre Pison. Cette derniére opinion, dont Hadrianus Junius est l'auteur, ne me paroît pas trop bien fondée ; & je ne trouve rien dans tout le Poëme qui ne convienne parfaitement au Pison d'Antipater & d'Horace. A la vérité je ne m'opiniâtrerois pas à vouloir soûtenir que cette piéce fût d'Ovide, comme on l'a prétendu autrefois. Mais j'aurois beaucoup de penchant à croire qu'elle seroit de quelque Poëte contemporain d'Ovide, ou mesme plus jeune que luy.

E'PIGRAMMES

DU MESME ANTIPATER,

composées en faveur de L. Pison, & extraites de l'Anthologie imprimée.

L'Inscription, ou la Prosopopée de l'armure Macédonienne, CHAP. VI. n'est pas la seule E'pigramme qu'Antipater le Thessalonicien ait composée en faveur de L. Pison. L'Anthologie imprimée nous en fournit plusieurs autres, entre lesquelles il s'en trouve une fort semblable à celle de la *Causie*, & par le tour & par la matiére. C'est un casque personifié, qui parle & qui dit :

Ἡ κόρυς ἀμφοτέρην ἔλαχον χάριν· εἰμὶ δ' ὁρᾶσθαι
Καὶ τερπνὴ φιλίοις καὶ φόβος ἀντιπάλοις·

Ἐκ δὲ Πυλαιμένεος Πείσων μ' ἔχει· ἔπρεπε δ' ἄλλαις
Οὔτε κόρυς χαίταις, οὔτε κόμη κόρυθι.

Je suis le casque de Pison, qui m'a reçû de Pylæmenes. Je possede un double avantage, ma vûë seule inspire la joye aux amis, & la frayeur à l'ennemi. Un tel casque ne pouvoit pas convenir à une autre tête ; ni une pareille tête à un autre casque.

Ce fut apparemment dans le temps de la guerre de Thrace que cette Epigramme fut faite, aussi bien que celle de l'armure Macédonienne.

L'attachement d'Antipater pour Pison paroît encore par plusieurs autres Epigrammes. Une des plus remarquables est celle qu'il luy offrit, en luy apportant un Poëme entier touchant la défaite des Besses. Cette Epigramme ne vient pas moins à notre sujet que la précédente. *Vainqueur de la Thrace*, dit le Poëte, *c'est Thessalonique, la capitale de toute la Macédoine, qui m'envoye vers vous. Je chante la défaite des Besses, & par un récit fidéle je raconte tout ce que j'ai appris des événements de cette guerre. Attentif à ma priére, daignez, à l'exemple des Dieux, écouter un homme qui vous invoque. Le * chant des Muses seroit-il capable de fatiguer vos oreilles !* Voici le texte original :

* *Ou*, Quelle occupation peut vous empêcher d'écouter les Muses!

Σοί με, Θρηϊκίης σκυληφόρε, Θεσσαλονίκη
Μήτηρ ἡ πάσης πέμψε Μακηδονίης.
Ἀείδω δ' ὑπὸ σοὶ δεδμημένον Ἄρεα Βέσσων,
Ὅσσ' ἐδάην πολέμου πάντ' ἀναλεξάμενος.
Ἀλλά μοι ὡς θεὸς ἔσσο κατήκοος· εὐχομένου δὲ
Κλῦθι. τίς ἐς Μούσας οὔατος ἀσχολίη;

Vincent Opsopée, l'un des Commentateurs de l'Anthologie imprimée, a cru que cette Epigramme regardoit Philippe Roy de Macédoine, pere de Persée. Il est vray que Philippe subjugua les Besses, & conquit la Thrace. Ainsi la conjecture d'Opsopée n'est pas sans fondement ; & ses raisons seroient sans response,

response, si l'Epigramme estoit en effet d'Antipater le Sidonien, qui a vêcu du temps de Philippe, & qui mesme a fait des vers à la louange de ce Prince. Mais comme elle est certainement de celuy de Thessalonique, qui dès le premier vers, a soin de marquer le lieu de sa naissance, on ne peut pas dire qu'elle ait esté faite pour un autre que pour Pison. Adjoûtez à cela, que les Epigrammes d'Antipater le Sidonien sont reconnoissables par un tour original, & par le langage Dorique qui les distingue tout-à-fait de celles du Thessalonicien.

Lorsque Pison eut triomphé des Besses, & des autres peuples qui s'estoient soûlevez sous prétexte d'honorer Bacchus & son Prestre, il marqua sa reconnoissance au Dieu dont il crut avoir éprouvé le secours, & luy érigea une statuë. Ce fut Antipater de Thessalonique qui fit l'Inscription. Le sujet & le stile font assez voir qu'elle est de luy. Cependant elle est attribuée à Antipater le Sidonien dans l'Anthologie imprimée, où elle est conçûe en ces termes :

Αὐσονίῳ Πείσωνι συνασπιστὴς Διόνυσος
Ἵδρυμαι μεγάρων φρουρὸς ἐπ' εὐτυχίῃ.
Ἄξιον, ὦ Διόνυσ', ἐσέβης δόμον· ἔπρεπεν ἄμφω
Καὶ μέγαρον Βάκχῳ, καὶ Βρόμιος μεγάρῳ.

C'est-à-dire, *Fidéle gardien de cette maison dont je fais le bonheur, je suis Bacchus, le Dieu tutelaire du vaillant Pison. Vous avez choisi une demeure digne de vous, ô Bacchus. La maison convient au Dieu, & le Dieu à la maison.* Quand le nom de Pison ne seroit pas employé dans cette Epigramme, il suffiroit de la comparer avec la Prosopopée du casque, qui vient d'estre lûë, & dont le tour est entiérement semblable, pour estre convaincu qu'elle est d'Antipater de Thessalonique, & non pas de celuy de Sidon.

Un nommé Theogénes ayant envoyé à Pison deux coupes qui représentoient le ciel partagé en ses deux Hémisphéres, le mesme Antipater fit l'Epigramme suivante :

Θειογένης Πείσωνι τὰ τεχνήεντα κύπελλα
 Πέμπει· χωρεύμεν δ' οὐρανὸν ἀμφότερα.
Δοιὰ γὰρ ἐκ σφαίρης τετμήμεθα· καὶ τὸ μὲν ἡμῶν
 Τοὺς νοτίους, τὸ δ' ἔχει τείρεα τῶν βορέη.
Ἀλλὰ σὺ μηκέτ' ἐς ἄρκτον ἐπίβλεπε· δοιὰ δ' ἐν ἀμφ
 Μέτρα πιὼν, ἄθρει πάντα τὰ φαινόμενα.

Theogénes envoye à Pison ces coupes artistement façonnées. No renfermons l'une & l'autre tout le ciel. Car nous avons esté forme par le partage égal d'une sphére coupée en deux. Cette moi contient les astres du midi ; & celle-là ceux du Septentrion. Ces donc de tourner uniquement vos yeux vers le Nord : mais en b vant deux coups dans ces deux tasses, contemplez-y tous les sign célestes.

Jusqu'ici l'Auteur ne s'est point nommé. Voici enfin u Epigramme où il décline luy-mesme son nom, & où il no apprend qu'il a fait un petit Poëme pour le jour de la naissan de Pison :

Ἀντίπατρος Πείσωνι γενέθλιον ὤπασε βίβλον
 Μικρὴν, ἐν δὲ μιῇ νυκτὶ πονησάμενος.
Ἵλαος ἀλλὰ δέχοιτο, καὶ αἰνήσειεν ἀοιδὴν,
 Ζεὺς μέγας ὡς ὀλίγῳ πειθόμενος λιβάνῳ.

Antipater offre à Pison un Poëme pour le jour de sa naissance. L piéce est peu de chose. C'est l'ouvrage d'une nuit. Que celuy à q elle est offerte, la reçoive favorablement. Ainsi le grand Jupit se contente d'un peu d'encens.

De toutes ces Epigrammes il me semble que l'on peut con clure avec beaucoup de raison que le Poëte Antipater, je d celuy de Thessalonique, avoit des relations très-étroites av Pison, & qu'apparemment il estoit son homme de Lettres. : Gérard Vossius avoit fait cette observation, il luy auroit es aisé de déterminer le temps auquel Antipater a vécu, & pou justifier que ce Poëte a fleuri sous l'Empire d'Auguste,

n'auroit pas esté réduit à l'unique preuve qu'il tire de l'Epigramme où il est parlé du Comédien Pylade.

AUTRES EPIGRAMMES
DU MESME AUTEUR
Sur différents sujets.

I.

ELOGE DE COTYS, ROY DE THRACE.

Ζηνὶ καὶ Ἀπόλλωνι καὶ Ἄρεϊ τέκνον ἀνάκτων CHAP. VII.
Εἴκελον, εὐκταίη μητέρος εὐτοκίη
Πάντα τοι ἐκ μοιρέων βασιλήϊα, πάντα τέλεια
Ἦλθεν· ἐποιήθης δ' ἔργον ἀοιδοπόλων.
Ζεὺς σκῆπτρον βασίλειον, Ἄρης δόρυ, καλλοσύνην δὲ
Φοῖβος ἔχει· παρὰ σοὶ δ' ἀθρόα πάντα, Κότυ.

Semblable à Jupiter, à Apollon & à Mars, digne sang des Rois, ô Cotys, les Parques secondant les vœux de votre heureuse mere, vous ont fait naistre avec toutes les vertus royales, & avec tout ce qui pouvoit vous rendre parfait. Vous estes ensuite devenu l'occupation des Poëtes. Jupiter a pour partage le sceptre, Mars la vaillance, Apollon la beauté. Vous possedez seul tous ces différents avantages. On sçait le temps auquel Cotys a regné : & cette Epigramme seule, qui est de l'Anthologie imprimée, auroit suffi pour marquer précisément le siécle & l'âge de son auteur, si on y avoit fait attention.

II.

EPITAPHE

D'une jeune esclave de Pompeïa.

Αὐσονίη με Λίβυσσαν ἔχει κόνις· ἄγχι δὲ Ῥώμης
Κεῖμαι παρθενικὴ τῇδε παρὰ ψαμάθῳ.

Ἡ δέ με θρεψαμένη Πομπηΐη αἰπὶ θυγατρός,
Κλαυσαμένη τύμβῳ θῆκεν ἐλευθερίῳ,
Πῦρ ἕτερον σπεύδουσα· τόδ' ἔφθασεν· οὐδὲ κατ' εὐχὴν
Ἡμετέρην ἧψεν λαμπάδα Φερσεφόνη.

Née en Libye, ensevelie à la fleur de mes ans sous la poussiére Ausonienne, je repose près de Rome le long de ce rivage sablonneux. L'illustre Pompéia, qui m'a élevée avec une tendresse de mere, a pleuré ma mort, & a déposé mes cendres dans un tombeau qui m'égale aux personnes libres. Les feux de mon bucher ont prévenu ceux de l'Hymen, qu'elle me préparoit avec empressement. Le flambeau de Proserpine a trompé nos vœux.

Cette Epigramme, aussi bien que la précédente, est extraite de l'Anthologie imprimée. Je laisse aux sçavants Antiquaires à examiner quelle est cette Pompéia que l'on y louë. Les trois Epigrammes suivantes sont de l'Anthologie manuscrite, & ne sont pas moins dignes de voir le jour que les précédentes.

III.

ΑΝΤΙΠΑΤΡΟΥ.

ΕΙΣ ΤΟΝ ΚΑΙΣΑΡΑ, ΜΕΛΛΟΝΤΑ ΑΠΑΙΡΕΙΝ ΕΠΙ ΤΟΥΣ ΠΑΡΘΟΥΣ, ΗΔΗ ΥΠΟΣΠΟΝΔΟΥΣ ΓΕΝΟΜΕΝΟΥΣ.

Στέλλευ ἐπ' Εὐφρήτην, Ζηνὸς τέκος· εἰς σὲ γὰρ ἤδη
Ἠῷοι Πάρθων αὐτομολεῦσι πόδες.
Στέλλευ ἄναξ· δήεις δὲ φόβῳ κεκλασμένα τόξα,
Καῖσαρ· πατρῴον δ' ἄρξαι ἀπ' αἰτολέων.
Ῥώμην δ' ὠκεανῷ περιτέρμονα πάντοθεν αὐτὸς
Πρῶτος ἀνερχομένῳ σφράγισαι ἠελίῳ.

ANTIPATER.

A l'occasion du voyage de César, qui se disposoit à aller chez les Parthes, ensuite d'un traité fait avec eux.

» Partez, race de Jupiter; marchez du costé de l'Euphrate.

ᵃ Βραυρωνίδος.

Λοιπά τοι Αἰθιόπης [a] Βαυρωνίδος ἴχνια νηοῦ
Μίμνει, καὶ ποταμοῦ τ' ἀμφιμάχητον ὕδωρ.
Τὴν δέ ποτ' [b] ἀλγήδεσιν μεγάλην ἔριν ὡς [c] ἀλιανθὴς
[d] Πύχος ἐπ' ἀμφοτέραις δερκόμεθ' ἠϊόσιν.

ᵇ Ἀπλεγηλίοις.
ᶜ Ἁλιανθὴς.
ᵈ Τρύχος.

» Sacré tombeau de Phyllis l'Edonienne, forteresse qui do-
» miniez autrefois sur le Strymon & sur la vaste étenduë de [illegible] de
» l'Hellespont, Amphipolis, il ne vous reste pour toutes traces [illegible]
» de vostre ancienne grandeur que le Temple de Diane Brau-
» ronide, & les eaux du fleuve fameux par tant de combats.
» Cette Ville superbe, le sujet des plus grandes querelles de * la
» Gréce, n'offre plus à nos yeux que des ruines semblables à des
» lambeaux de pourpre étendus sur l'un & sur l'autre rivage.

* Des Argiliens.

Cette Epigramme estoit très-obscure & fort défigurée par la faute des copistes. Guiet s'estoit contenté de la copier fidé-lement avec toutes ses fautes, & n'avoit joint au texte ni cor-rection ni notes pour l'éclaircir. La principale difficulté con-sistoit dans le mot ἀμφίπολι, qui avoit esté mis pour Ἀμφίπολι, & quoique la correction fût aisée, on ne s'estoit pas avisé de la faire.

La ville d'Amphipolis estoit située sur le Strymon, qui l'en-touroit presque de tous costez, & elle commandoit en quel-que façon sur la mer voisine. Le nom d'Hellespont convient proprement au détroit. Mais il se peut bien faire qu'on ait aussi appellé de ce mesme nom les mers qui sont aux environs.

Phyllis estoit fille de Lycurgue, Roy des Edoniens. Tout le monde sçait qu'elle reçut chez elle Démophoon, & qu'elle l'aima trop passionnément. Cet Athénien luy avoit promis en la quit-tant, qu'il reviendroit la voir un certain jour. Le jour venu, Phyllis l'attendit avec beaucoup d'impatience, mais en vain. Elle courut neuf fois au rivage où il devoit aborder, & mourut enfin de douleur & de désespoir, de ce que son amant luy avoit manqué de parole. Le lieu fut nommé *Novem viæ*, en mémoire de cette course neuf fois réïtérée. Ç'a esté aussi le premier nom de la ville d'Amphipolis, bastie au mesme endroit. Ainsi c'est avec raison qu'Antipater appelle cette ville le *Tombeau de Phyllis*.

Αἰθιόπη est un des noms de Diane. Stephanus le Géographe au mot Αἰθιόπιον apporte plusieurs raisons de ce nom.

Brauron estoit une Bourgade de l'Attique, où l'on conservoit une ancienne statuë de Diane, qui pour cette raison fut nommée *Diana Brauronia.*

Les Athéniens furent assez long-temps maistres d'Amphipolis. Ils y bastirent apparemment un Temple en l'honneur de Diane Brauronienne; & c'est de ce Temple que parle ici Antipater.

Le mot ἀλγήδιον, qui se trouve dans le cinquiéme vers, & qui en rompt la mesure, ne signifie rien. Je crois qu'il faut lire Ἀργιλίοις. Antipater avoit lû Thucydide, qui dit que les Argiliens faisoient tout ce qu'ils pouvoient pour surprendre la ville d'Amphipolis, dans le temps que Brasidas s'en empara.

Ἁλιανθὶς πύχος ne signifie rien non plus. Je lis ἁλιανθὶς τεῦχος, qui fait un fort beau sens.

V.

ΤΟΥ ΑΥΤΟΥ,

ΕΙΣ ΜΥΛΗΝ.

Ἴσχετε χεῖρα μυλαῖον ἀλετρίδες· εὕδετε μακρά,
Κἢν ὄρθρον προλέγῃ γῆρυς ἀλεκτρυόνων.
Δηὼ γὰρ νύμφαισι χερῶν ἐπετείλατο μόχθους.
Αἱ δὲ κατ' ἀκροτάτην ἁλλόμεναι τροχιὴν,
Ἄξονα δινεύουσιν· ὁ δ' ἀκτίνεσσιν ἑλικταῖς
Στρωφᾷ * πισύρεον κοῖλα βάρη μυλάκων.
Γευόμεθ' ἀρχαίου βιότου πάλιν, εἰ δίχα μόχθου
Δαίνυσθαι Δηοῦς ἔργα διδασκόμεθα.

* *Scribendum* Στρωφᾷ πισσύρων, *vel* ἐπισσύρων.

Sur l'invention nouvelle des Moulins à eau.

Femmes occupées à moudre le bled, cessez de fatiguer vos « bras. Vous pouvez dormir à votre aise, & laisser chanter les «

» oiseaux dont la voix annonce le retour de l'Aurore. Cérès
» ordonne aux Naïades de faire ce que faisoient vos mains. Elles
» obéissent; elles s'élancent jusqu'au haut d'une rouë, & font
» tourner un essieu. L'essieu, par le moyen des rayons qui l'en-
» tourent, fait tourner avec violence la pesanteur des meules
» creuses qu'il entraîne. Nous voilà revenus à la vie heureuse &
» tranquille de nos premiers peres. Nous apprenons à nous faire
» des repas & à recueillir sans peine le fruit des travaux de Cérès.

Il paroît par cette Epigramme d'Antipater que l'usage des moulins à eau n'a commencé que du temps d'Auguste. Jusques-là on s'estoit toujours servi de moulins à bras. Vitruve, contemporain d'Antipater, fait la description des moulins à eau dans son dixiéme Livre. Cette description peut servir de commentaire à l'Epigramme Grecque. Il y auroit beaucoup de choses à dire touchant les meules & les moulins à bras dont on se servoit avant que l'on eût inventé les moulins à eau. Mais cette matiére a esté traité assez amplement par Saumaise dans ses Commentaires sur Solin, où il indique l'Epigramme d'Antipater sans la rapporter.

LA MESME EPIGRAMME

En vers Latins.

Stertite jam famulæ; cesset mola; brachia cessent:
Stertite, dum gallus provocat ore diem.
Alma Ceres liquidas operi succedere vestro
Naïadas & manuum jussit obire vicem.
Scandit Nympha rotam celeri pede; vertitur axis;
Versatur celeri turbine rapta mola.
Rursùm ævi veteris fruimur bona. Dat sua nobis
Munera nôn ullo parta labore Ceres.

DISSERTATION

DISSERTATION

TOUCHANT JUPITER CASIUS.

Il y a eu pluſieurs Temples de Jupiter Caſius, comme il a eu pluſieurs montagnes de ce nom. Les deux plus fameu- eſtoient, l'une à l'entrée de l'Egypte, & l'autre dans la rie. Chacune de ces deux montagnes avoit un temple conſa- à Jupiter. Pline, Strabon & Stephanus parlent du premier, i eſtoit à l'entrée de l'Egypte, aſſez près du tombeau de mpée. Suidas indique le ſecond, & le met dans le voiſinage l'Euphrate. Κάσιον, dit-il, ὄρος πρὸς τῷ Εὐφράτῃ· καὶ σιος Ζεύς. *Caſius, Montagne voiſine de l'Euphrate. On dit ſi Jupiter Caſius.* Le Jupiter Caſius, dont parle ici Suidas, celuy de Seleucie. Car il adjoûte, ἔνθα Τραϊανὸς ἀνέθηκε τῆρας ἀργυροῦς: *ce fut là que Trajan offrit des coupes rgent.* CHAP. VIII.

Achillès Tatius, dans le troiſiéme Livre des amours de itophon & de Leucippe, dit que Jupiter Caſius avoit un mple dans la ville de Péluſe. Ainſi il y avoit pour le moins is temples de Jupiter Caſius; celuy de Péluſe, celuy de Se- cie, & celuy du Mont Caſius, voiſin du tombeau de Pom- . La figure ordinaire de ce Jupiter eſtoit un rocher, ou e montagne eſcarpée. C'eſtoit ſous cette figure qu'il eſtoit réſenté dans ſon temple de Seleucie, comme il paroît par ux Médailles, que M. Vaillant a décrites dans ſon dernier vrage, intitulé *Numiſmata Græca*.

Dans l'une, on voit un temple à quatre colonnes, une nde maſſe de pierre au milieu, *deux anneaux* * aux deux ns du frontiſpice, & un croiſſant ſous le faîte, avec cette cription, CΕΛΕΥΚΕΩΝ ΠΙΕΡΙΑC.

* Ne ſont ce point deux pleines Lunes?

Dans l'autre, on voit pareillement un temple à quatre co- nes, une montagne eſcarpée au milieu, & un aigle ſur le ntiſpice, avec cette Inſcription, CΕΛΕΥΚΕΩΝ ΠΙ- ΡΙΑC. Dans l'exergue on lit, ΖΕΥC ΚΑCΙΟC:

Ainsi, selon les Médailles, le symbole de Jupiter Casius estoit un rocher, ou une montagne escarpée, comme je viens de le remarquer.

Achillès Tatius, dans l'endroit que j'ai déja cité, où il dit que Jupiter Casius avoit un temple à Péluse, dit de plus que ce Dieu y estoit représenté sous la figure d'un jeune homme semblable à Apollon, étendant les bras, & tenant dans sa main une orange. Samuel Bochart, dans son Phaleg, cite le passage d'Achillès Tatius, & prétend que la statuë érigée à Jupiter sur le Mont Casius, estoit semblable à celle que l'on voyoit à Péluse.

Pour accorder Achillès Tatius avec les Médailles, on pourroit dire que Jupiter Casius a esté représenté différemment, selon les différents lieux où on l'a adoré : que dans le temple de Péluse il estoit tel qu'Achillès Tatius nous l'a dépeint ; & qu'en d'autres endroits on le représentoit tel que nous le voyons sur les Médailles. Cette opinion me paroît très-vraysemblable. Mais j'ai de la peine à croire que sur le Mont Casius, voisin de l'Egypte, la figure de Jupiter n'ait pas esté une pierre ou une montagne, ainsi que dans le temple de Seleucie.

Bochart luy-mesme, parlant de ce Mont Casius, où il prétend que Jupiter estoit adoré sous la forme d'un jeune homme, fait venir le nom de *Casius*, ou plustost *Cassius* (car c'est ainsi qu'il l'orthographie) du mot Syriaque *Catzi*, qui signifie une *borne*. Il fonde cette étymologie sur ce que le Mont *Casius* est en effet comme une borne plantée entre l'Egypte & la Syrie. Il dit expressément au mesme endroit, que le Dieu, qui a un temple sur cette montagne, est plustost un Dieu Terme qu'un Jupiter. Si tout ce qu'il dit là est vray, peut-on douter que sur la montagne dont il parle, Jupiter n'ait esté représenté sous la figure d'une pierre, symbole ordinaire du Dieu *Terme* !

La conjecture, sur-tout en ce qui regarde les étymologies, est un champ vaste, où chacun se donne la liberté de suivre telle route qu'il luy plaît. Quoyque je trouve de la vraysemblance dans ce que dit Bochart, que le nom de *Casius* ou *Cassius*,

vient du Syriaque *Carzi*, je ne puis cependant m'empêcher de proposer une autre étymologie, qui me paroît avoir aussi son fondement.

La figure ordinaire de Jupiter Casius, comme je l'ai déja remarqué, estoit une montagne. Les payens d'Egypte & de Syrie avoient sans doute appris des Juifs leurs voisins, que le vray Dieu avoit fait sentir sa présence aux Israëlites sur le Mont Sinaï; que c'estoit un Dieu caché; qu'il avoit parlé à Moyse, mais que Moyse ne l'avoit pas vû; qu'enfin il n'estoit pas permis de le représenter sous la figure d'un homme. Il n'en fallut pas davantage pour leur faire concevoir l'idée d'un Jupiter invisible, qu'ils nommérent pour cet effet בעל כסוי *Baal Casou*, c'est-à-dire, *Jupiter caché*. Du mot Hébreu *Casou*, s'est formé le Grec Κάσιος, & le Latin *Casius*. Comme ce Dieu estoit supposé invisible, ils n'osérent pas luy donner une forme humaine. Ils se contentérent de le caractériser par la figure de la montagne où il habitoit. Le nom du Dieu devint ensuite le nom des montagnes sur lesquelles on l'adora: & c'est par cette raison qu'il y en a deux ou trois à qui ce mesme nom a esté donné.

Thomas de [a] Pinedo, [b] Berkelius & quelques autres modernes, prétendent que le mont Casius, voisin de l'Egypte, n'est pas différent du Mont Sinaï. Si cette opinion estoit véritable, elle fortifieroit beaucoup ma conjecture. Il est certain que ce que l'on dit du Mont Casius, convient parfaitement à l'idée que nous avons du Mont Sinaï. Le Mont Casius estoit regardé par les anciens comme la plus haute montagne de l'Asie. L'Empereur Hadrien allant en Egypte, eut la curiosité de monter jusqu'au haut, pour y contempler le lever du soleil, & pour y sacrifier. Spartien, qui raconte ce fait, adjoûte que la foudre estant tombée pendant le sacrifice, exhala sa vapeur sur la victime & sur le *victimaire*. Ammian Marcellin dit que Julien l'Apostat sacrifia aussi sur le sommet de cette mesme montagne; *d'où*, adjoûte-t-il, *on apperçoit* le premier lever du soleil dès le second chant du coq, *secundis galliciniis*. Tout cela prouve ce que je viens de dire, que le Mont Casius estoit considéré par

[a] [b] Commentateurs de Stephanus.

les anciens comme la plus haute montagne de l'Asie; & c'est justement l'idée que nous avons & que l'on a toûjours euë du Mont Sinaï.

Cependant, s'il en faut croire les anciens Géographes, & la pluspart des modernes, le Mont Casius & le Mont Sinaï sont deux montagnes différentes, & situées assez loin l'une de l'autre. Ils mettent la premiére fort proche de la Mer, entre l'Egypte & la Palestine. A l'égard de l'autre, ils la placent bien avant dans les terres sur les confins de l'Idumée & de l'Arabie.

Il est certain, comme je l'ai déja remarqué, que le nom de *Casius* a esté donné à plusieurs montagnes. Ainsi l'on pourroit croire que le Mont Sinaï seroit celuy à qui le nom de *Casius* auroit esté donné en premier lieu; que de-là ce mesme nom auroit passé à la montagne qui sépare la Palestine d'avec l'Egypte; comme il y a apparence que de cette montagne il est passé à celle de la Syrie Antiochienne.

Nous avons le profil du Mont Sinaï dans une estampe gravée par Jean-Baptiste Fontana. J'ai comparé ce profil avec celuy de la Montagne que les Médailles nous représentent. Il m'a paru qu'il y avoit beaucoup de ressemblance entre l'une & l'autre. Peut-estre que la prévention où j'estois m'a trompé : & j'avouë franchement qu'il n'y a rien de si aisé que de se laisser éblouir par ces sortes d'apparences.

Au reste, que cette montagne représentée dans les Médailles soit ou ne soit pas la figure du Mont Sinaï, il est toûjours vray que les payens qui ont bâti le temple de Jupiter Casius sur les confins de l'Egypte & de la Palestine, ont pû attribuer à une montagne ce qui appartenoit à l'autre, & avoir confondu le Mont Casius avec le Mont Sinaï, puisqu'il se trouve encore des écrivains qui les confondent.



SUR UN PASSAGE DE CICÉRON,
Où il est parlé
DU TOMBEAU D'ARCHIMÉDE
ET DE SA PERSONNE.

Par M. l'Abbé FRAGUIER.

CICÉRON, dans le cinquiéme Livre des Questions Tusculanes, semble se faire un plaisir de raconter ce qui luy arriva en Sicile au sujet du tombeau d'Archiméde, dont il fit la découverte, après l'avoir cherché comme un monument considérable. Il parle en mesme temps sur Archiméde, & ce qu'il en dit mérite une attention particuliére. J'ai cru voir dans cet endroit de Cicéron, de quoy entretenir quelques moments la Compagnie, tant sur la curiosité de ce grand homme, que sur le jugement qu'il porte touchant Archiméde; & j'ai cru faire une chose qui ne luy seroit pas desagréable, en montrant dans un des plus grands personnages de l'antiquité, le mesme goût pour la curiosité & pour les Inscriptions, qui est comme l'ame de nos études, & qui fait un des principaux sujets de nos Assemblées.

Il faut avant toutes choses exposer le récit que Cicéron fait luy-mesme de son aventure; ce qui donnera lieu à quelques réfléxions, & pourra naturellement conduire à des recherches assez curieuses. Voici donc l'endroit des Tusculanes que j'ai traduit en François, sans m'assujettir trop scrupuleusement aux mots, mais aussi sans trop m'en écarter, & assez fidélement pour ne point altérer le fait, & pour n'en obmettre aucune circonstance.

Dans le temps que j'estois Questeur en Sicile, la curiosité « me porta à chercher le tombeau d'Archiméde; je le démêlai « malgré les ronces & les épines dont il estoit presque entiérement «

» couvert; & malgré l'ignorance des Syracuſains, qui me ſoûte-
» noient que ma recherche ſeroit inutile, & qu'ils n'avoient point
» chez eux ce monument; cependant je ſçavois par cœur certains
» vers ſenaires, que l'on m'avoit donnez pour ceux qui eſtoient
» gravez ſur ce tombeau, & où il eſtoit fait mention d'une figure
» ſphérique & d'un cylindre qui devoient y eſtre. Eſtant donc un
» jour hors de la porte qui regarde Agragas, & jettant les yeux
» avec ſoin de tous les coſtez, j'apperçus parmi un grand nombre
» de tombeaux qui ſont dans cet endroit-là, une colonne un peu
» plus élévée que les ronces qui l'environnoient, & j'y remarquai
» la figure d'une ſphére & d'un cylindre. Auſſi-toſt adreſſant la
» parole aux principaux de la ville qui eſtoient avec moy, je leur
» dis que je croyois voir le tombeau d'Archiméde; on envoya
» ſur le champ des hommes qui nettoyérent la place avec des
» faulx, & nous firent un paſſage. Nous approchâmes, & nous
» vîmes l'inſcription qui paroiſſoit encore, quoyque la moitié
» des lignes fût effacée par le temps. Ainſi la plus grande ville
» de Grece, & qui anciennement avoit eſté la plus floriſſante par
» l'étude des Lettres, n'eût pas connu le thréſor qu'elle poſſédoit;
» ſi un homme né dans un pays décrié pour la groſſiéreté de ſes
» habitants, n'eût eſté leur découvrir le tombeau d'un de ſes ci-
» toyens ſi diſtingué par la juſteſſe & par la pénétration de ſon
» eſprit. Tel eſt le paſſage de Cicéron, que nous examinerons en premier lieu, après avoir remarqué qu'Archiméde fut tué l'an cinq cens quarante depuis la fondation de Rome, & que Cicéron eſtoit Queſteur en Sicile l'an ſix cens ſoixante & dix-huit; de ſorte que le tombeau d'Archiméde fut découvert quelque cent trente-huit ans après qu'il eut eſté baſti. Cicéron pouvoit avoir alors trente-deux ou trente-trois ans.

La premiére réfléxion qui s'offre à l'eſprit, eſt ſur la différence des perſonnes qui ſe trouvent dans des pays éloignez du leur, dont les uns ſemblent n'avoir nulle attention qu'à des choſes frivoles, & qui n'ont aucun rapport aux ſciences; & n'y rempliſſent leur mémoire & leurs recueils, que de ce qui paroît ridicule, ou capable de divertir, trop heureux encore s'ils n'en rapportent pas les vices & la molleſſe. Les autres

occupez sans cesse à s'instruire, & à s'enrichir de nouvelles connoissances, reviennent dans leur pays, comme les abeilles reviennent des jardins, chargez de tout ce qu'ils ont trouvé de rare & de précieux. M. de Peiresc, M. Patin & tant d'autres, soit de notre nation, soit des pays étrangers, ont voyagé avec ces vûës, si dignes des personnes intelligentes dans les sciences, & destinées à laisser un grand nom dans la postérité. Combien de magistrats Romains estoient allez à Syracuse, sans songer au tombeau d'Archiméde ? Combien d'Intendants ont esté en basse Normandie, sans se mettre en peine de rendre à la curiosité des antiquaires, ou aux recherches des Géographes, ces bains, ou cette ville, abîmée sous ses ruines, comme vient de faire un des Académiciens honoraires de cette Académie. M. Foucault.

Pour revenir à Cicéron, l'amour des Lettres luy avoit inspiré le goût de la curiosité, & ce goût paroissoit en toutes choses. Témoin le soin d'assembler une si riche bibliothéque, pour laquelle il dit en plus d'un endroit, qu'il est prest à ne rien épargner; témoin le soin de l'embellir & de la parer de ce que la Grece avoit de plus beau en statuës de bronze & en marbres, pour lesquelles on voit son empressement dans ses lettres à Atticus, qui estant à Athenes, estoit comme dans le centre de la curiosité. Témoin encore ce qu'il raconte dans le cinquiéme Livre *de Finibus*, qu'estant arrivé à Métaponte, il n'eut point de soin plus pressant que d'y visiter le lieu où Pythagore avoit fini sa vie. Nous pourrions rapporter ici tout ce qui est dit au commencement du second livre des Loix, par où l'on jugeroit de la passion de Cicéron pour tout ce qui avoit du rapport aux grands hommes de l'antiquité. D'ailleurs la maniére dont il décrit dans ses harangues contre Verrès les belles statuës dont ce voleur public avoit dépouillé la Sicile, fait bien voir qu'il estoit habile connoisseur, bien qu'il ne voulût pas le paroître autant qu'il l'estoit. Car en effet, il semble s'en défendre, parce qu'il ne croyoit pas que cette attention à des choses qui n'avoient point de relation avec le gouvernement de la république, fût assez digne du grand rôle qu'il jouoit dans l'Estat, & parce qu'il affectoit dans le public une

austérité de vie qu'il abandonnoit dans le particulier, pour se livrer au plus doux & au plus honneste amusement que les hommes puissent avoir. Y a-t-il rien en effet qui soit plus digne d'un magistrat, que d'employer ses heures de loisir à l'étude des belles Lettres, & aux recherches de l'antiquité, après s'estre acquitté des fonctions d'une charge importante, & de revenir dans le sein des Lettres se délasser l'esprit, & y reprendre la politesse & les graces, qui sont malaisément d'accord avec la magistrature? Telle estoit la vie de Scipion & de Lélius, telle estoit celle de Xénophon, & de celuy que la lecture de Xénophon avoit rendu si grand capitaine, & en si peu de temps; je veux dire Lucius Lucullus. Telle a esté parmi nous, & telle est encore celle de plusieurs hommes très-considérables, soit dans les emplois de la guerre, soit dans les charges de la paix. Je n'entrerai point dans un plus long discours sur l'utilité des voyages, ni sur la curiosité des grands hommes; j'en ai peut-estre déja trop dit, & je dois me souvenir que j'ai l'honneur de parler devant des personnes, qui peuvent en faire des leçons par leurs exemples & par leurs écrits.

Cet homme, pour le tombeau de qui Cicéron avoit une si grande curiosité, estoit le fameux Archiméde de Syracuse, dont toute la vie n'avoit esté qu'une continuelle méditation des véritez Géométriques, les plus élevées pour la spéculation, & les plus utiles dans la pratique, comme on le vit avec étonnement dans la défense de Syracuse contre l'armée navale des Romains commandée par le Consul Claudius Marcellus. Je raconterois ici les particularitez de ce siége renommé dans l'Histoire, si je croyois le pouvoir faire en demeurant dans les bornes de la justesse, & qu'il fût permis de raconter toute une guerre à l'occasion du tombeau de l'ingénieur qui l'a conduite. Je dirai seulement que Polybe, Tite-Live & Plutarque dans la vie de Marcellus, nous ont conservé très-curieusement le détail des machines étonnantes que ce grand Géometre employa pour le salut de sa patrie, laquelle cependant succomba enfin, & fut un sujet de triomphe pour Mârcellus, comme on le voit dans les Médailles de la famille *Claudia*, & dans les anciennes histoires.

On

On trouve dans Plutarque la mort d'Archiméde contée diverſement. Car les uns diſent qu'eſtant fortement appliqué à ſuivre une démonſtration, il n'avoit pas meſme entendu le bruit & le deſordre qui regnoient dans la ville, lorſqu'elle fut priſe, & qu'un ſoldat luy ayant dit bruſquement de le ſuivre, ſur ce qu'Archiméde le pria de luy donner le temps d'achever ce qu'il avoit commencé, le ſoldat luy paſſa ſon épée au travers du corps. Les autres content que le ſoldat vint à luy tout en fureur, & luy préſentant le bout de ſa pique, le tua ſur l'heure, ſans luy accorder un moment qu'il demandoit, & dont il avoit beſoin pour réſoudre quelque difficulté. Les autres aſſûrent que comme Archiméde portoit dans une caiſſe des inſtruments de Mathématique pour les préſenter au vainqueur, des ſoldats l'ayant rencontré, & s'imaginant que cette caiſſe eſtoit pleine d'or ou d'argent, le tuérent. Ce qu'il y a de conſtant, c'eſt qu'il fut tué après la priſe de Syracuſe, qu'il avoit ſi bien défenduë & ſi long-temps, que tandis qu'on l'attaqua par mer, la deſtinée de cette place & celle des Romains ſembloient ne tenir qu'à la tête d'un ſeul homme. Car il inventa diverſes machines, qu'il mit en œuvre pour couler à fond les vaiſſeaux des ennemis, pour les enlever en l'air, & les laiſſer retomber avec violence, pour lancer ſans peine une quantité prodigieuſe de pierres & de traits, ſans parler de ce que quelques auteurs ont avancé, que par le moyen des miroirs ardents il ſçut mettre le feu aux vaiſſeaux, & conſumer ainſi tout ce qui échappoit à l'effort des machines qu'il avoit miſes en mouvement.

Archiméde avoit ſouhaité que ceux qui prendroient ſoin de ſa ſépulture, fiſſent graver ſur ſon tombeau une ſphére & un cylindre, ce qu'ils ne manquérent pas de faire, & ils y adjoûtérent une inſcription en vers de ſix pieds. Son deſſein eſtoit d'apprendre à la poſtérité, que ſi parmi ce grand nombre de découvertes qu'il avoit faites en géométrie, il en eſtimoit quelqu'une plus que les autres, c'eſtoit d'avoir trouvé la proportion du cylindre à la ſphére qui y eſt contenuë. Il ſuffit d'indiquer ici la couſtume qu'avoient les anciens de parer leurs tombeaux, ou des inſtruments de leur art, ou de ce qu'ils

avoient eu le plus à cœur. C'est un sujet rebattu. Ainsi l'on mit Antigone sur le tombeau de Sophocle, pour marquer le prix qu'il donnoit à celle de ses piéces qui en porte le nom. Il y auroit encore plusieurs remarques à faire sur le lieu hors de la ville où l'on voyoit tous ces tombeaux près de Syracuse, sur la maniére de les bâtir, sur les loix qui en régloient la hauteur & la dépense, toutes choses assez connuës pour n'avoir pas besoin d'estre répétées ici. Quant aux vers qu'on lisoit sur le tombeau d'Archiméde, Cicéron les sçavoit, & sans doute qu'ils estoient communs parmi les personnes curieuses; cependant je ne sçais aucun auteur ancien qui nous les ait conservez.

Paruta, dans ses médailles de Sicile, en rapporte une d'Archiméde; d'un costé est sa tête sans légende, & au revers on voit une sphére posée sur un pied avec le monogramme d'Archiméde: ceux de Syracuse ayant voulu conserver le souvenir d'un homme qui leur avoit fait tant d'honneur, & qui avoit esté long-temps pour eux une espéce de Dieu secourable, Θεὸς σωτήρ. Ainsi en ont usé tant d'autres villes célébres qui ont frappé des médailles pour éterniser leur gloire, en rendant immortel le nom des grands personnages qui leur devoient le jour.

Quelque soin qu'eût pris Archiméde pour perpétuer son nom dans la mémoire des hommes, soit par la beauté de ses démonstrations, soit par l'excellence & l'utilité de ses travaux, soit enfin par un monument remarquable; environ cent trente-huit ans après, à peine se ressouvenoit-on de luy dans son propre pays, & son tombeau étoit ignoré de ceux dont les aïeux l'avoient érigé. Le peuple de Syracuse, si passionné autrefois pour les sciences, & qui avoit fourni au monde des hommes illustres en toute espéce de littérature; ces hommes si amoureux de la belle poësie, que dans la déroute des Athéniens, ils accordoient la vie à celuy qui pouvoit leur réciter des vers d'Euripide; ces mesmes hommes estoient tombez dans une profonde ignorance, soit par une révolution qui n'est que trop naturelle à toutes les choses du monde, soit que le changement arrivé plusieurs fois dans le gouvernement, en eût apporté dans l'éducation

des hommes, & dans les maniéres de penser. La domination des Romains avoit porté le dernier coup, & abastardi les esprits au point qu'ils l'estoient, lorsque Cicéron alla Questeur en Sicile. On peut justement faire ici l'application de cet endroit d'Homére traduit par M. Despreaux:

Le mesme jour qui met un homme libre aux fers,
Luy ravit la moitié de sa vertu premiére.

Voilà une partie de ce qui se peut dire sur l'endroit de Cicéron que je me suis proposé d'examiner. Reprenons-le maintenant un peu plus haut, & voyons si ce grand homme a jugé aussi sainement de la personne d'Archiméde, qu'il a marqué avoir d'empressement pour son tombeau. Il semble en effet ne le regarder que comme un simple & vil artisan, & non pas comme un homme d'un génie élevé, & capable des connoissances les plus sublimes, & qui font le mieux voir la dignité, & pour ainsi dire, la divinité de nos esprits. Car l'endroit des Tusculanes que j'ai traduit au commencement de cette dissertation, débute par quelque chose qui peut faire juger que Cicéron ne rendoit pas à Archiméde toute la justice qu'il méritoit. C'est là que voulant opposer à la vie malheureuse de Denys le tyran, le bonheur d'une vie modérée & pleine de sagesse, & faire voir combien plus désirable est le sort d'un homme éloigné de tout faste & de toute ambition, mais qui sçait remplir d'occupations honnestes, les moments que les autres perdent à former des projets démesurez de grandeur & d'établissement; « Je n'irai « point, dit-il, étudier la vie d'un Platon ou d'un Archytas, « personnages consommez en doctrine, & parvenus au comble « de la sagesse, pour en faire la comparaison avec la vie de Denys, « la plus affreuse, la plus remplie de misére, & la plus détestable « que l'on puisse imaginer, j'aurai recours à un homme de la « mesme ville que luy, *un homme de néant*, qui a vécu plusieurs « années après luy; je le tirerai de sa poussiére, je luy ôterai les « instruments de son métier pour le faire paroître sur la scene. « Cet homme est Archiméde dont j'ai découvert le tombeau, » &

le reste par où cette dissertation a commencé. Voici le Latin: *Non ego jam cum hujus vitâ, quâ tetrius, miserius, detestabilius excogitare nihil possum, Platonis aut Archytæ vitam comparabo, doctorum hominum & planè sapientium; ex eâdem urbe* HUMILEM HOMUNCIONEM, *à pulvere & radio excitabo, qui multis annis post fuit, Archimedem.* Pour vous dire ma pensée en deux mots, je crois que Cicéron dans cet endroit a plus parlé en orateur qu'en philosophe, & que dans le dessein d'abaisser le tyran de Syracuse, & de le mettre au-dessous d'Archiméde, il a mis Archiméde mesme beaucoup au-dessous de son rang. Je dis aussi qu'en orateur qui déclame, il a tiré avantage des mots *pulvis* & *radius*, dont l'un signifiant de la poussiére, & l'autre un instrument propre à tracer, présente à l'art oratoire de quoy donner le change à des lecteurs qui n'auroient pas assez d'attention. Je dis aussi que l'opposition d'Archiméde avec Archytas n'est pas exactement juste. Ce que j'avance ici n'a pas besoin de preuves bien recherchées; il semble que la simple proposition suffit. Car en premier lieu il faut entendre cette poussiére, non dans le sens figuré, comme quand on dit, tirer quelqu'un de la poussiére, mais dans le sens propre, & se ressouvenir que c'estoit la poussiére sur quoy l'on traçoit des figures de géométrie dans les écoles d'Athenes, comme on le voit dans Aristophane, & dans mille autres auteurs. Et si l'on trouve si noble cette poussiére des jeux Olympiques, où l'on ne faisoit que signaler son adresse corporelle à conduire des chariots, combien plus noble est celle dont usoient les géométres pour évertuer les esprits, & ouvrir à ces chars, dont Platon parle dans le Phédrus, une carriére digne d'eux. Si cette poussiére n'a rien de bas, ce *radius*, cette baguette qui servoit à y tracer des figures, n'a rien qui le soit non plus: *Descripsit radio totum qui gentibus orbem.* C'est cette baguette que Pythagore tient à la main, dans ce beau revers d'une médaille des Samiens frappée à l'honneur de l'Empereur Commode, & dans une autre frappée par les mesmes Samiens en l'honneur d'Herennia Etruscilla, femme de Trajanus Décius. L'opposition avec Archytas manque de justesse, en ce que rien n'a plus de

ressemblance que ces deux géométres. Tous deux très-profonds dans la spéculation, ont appliqué les principes de la géométrie aux méchaniques; on sçait qu'Archytas est le premier qui en ait donné l'exemple, & qu'Archiméde n'a fait en cela que l'imiter. Aussi Plutarque en parlant des machines qu'Archiméde avoit employées à la défense de Syracuse, prend soin d'avertir que ce qui faisoit en mesme temps l'admiration & la terreur des hommes, n'estoit pour Archiméde qu'un simple amusement; & cela est aisé à concevoir, parce que cette partie des mathématiques qui regarde les méchaniques, ne portant que sur des conséquences les plus simples des principes géométriques, un esprit accoustumé à pousser ses réflexions aux conséquences les plus abstraites, un géométre à la façon de Platon, trouvoit une sorte de relâchement dans la composition des machines nécessaires, ou pour attaquer les ennemis, ou pour se défendre contre eux. Car les anciens géométres ne se seroient pour rien du monde avilis au point de mettre la main à l'œuvre, & si Archiméde avoit préparé un si grand nombre d'ouvrages de l'art, ce n'avoit esté, comme Plutarque l'assûre, que pour satisfaire la curiosité d'Hiéron, son parent & son ami, ou pour faciliter aux hommes l'intelligence de quelques principes, qui se font toûjours mieux comprendre quand on en voit sous les yeux la démonstration, que quand on se contente de les proposer simplement; la pluspart des esprits n'ayant pas assez de force & de pénétration pour n'avoir pas besoin que leurs sens soient frappez en mesme temps & sur la mesme chose sur quoy l'on veut leur éclairer l'entendement. Il n'y a qu'à voir dans ce qui nous reste aujourd'huy d'Archiméde, ou dans les écrits de ceux qui en ont parlé, de quelle nature estoient ses ouvrages pour juger, qu'à l'exemple d'Archytas & de Platon, à qui Cicéron l'oppose, il avoit toûjours recherché dans la Géométrie, ce qu'elle a de plus élevé & de plus noble, ne s'abaissant au reste que par les motifs que nous avons déja touchez, & par la nécessité de servir son pays. Aussi ne voulut-il rien laisser après luy touchant la structure des différentes piéces qu'il avoit employées contre l'armée navale des Romains, tâchant plustost à effacer de la mémoire des

hommes qu'il eût jamais abandonné des spéculations toutes divines, pour se mettre au rang des artisans, & travailler de la main. Ce que j'avance ici sur ce sujet, est pris presque mot à mot de Plutarque dans la vie de Marcellus. Ainsi Archiméde pouvant faire graver sur son tombeau quelqu'une des machines qu'il avoit inventées, comme auroit pû estre celle avec quoy il se vantoit de pouvoir remuer la masse de la terre, pourvû qu'on luy donnât hors d'elle où poser cette machine, il aima mieux y mettre la sphére & le cylindre dont il avoit trouvé la proportion.

Comment se peut-il donc faire que Cicéron, qui avoit d'ailleurs de la curiosité pour ce qui pouvoit rester de ce grand personnage, en ait parlé avec si peu de considération ? Seroit-ce peu d'attention en luy, & n'auroit-il connu Archiméde que par la lecture de Polybe, qui ne parle que de l'artisan, sans faire les mesmes recherches que Plutarque a faites depuis sur le géometre ? car Plutarque paroît s'estre instruit parfaitement de ce qui regardoit Archiméde : & comme, en grand philosophe, il a par-tout plus d'attention encore au caractére des hommes & à leur mérite, qu'au détail de leurs actions, il en a laissé un portrait fait avec un soin très-particulier. Mais quand mesme Cicéron ne l'eût connu que par ses ouvrages de méchanique, il ne pouvoit pas avec justice le nommer *humilem homuncionem.* D'ailleurs Archiméde estant parent d'Hiéron, il se trouve que ce mot ne luy convient par nul endroit. A quoy donc attribuer ce mépris si marqué pour un homme qui n'estoit point du tout méprisable ? Ne viendroit-il point de ce que les Romains laissant aux nations étrangéres la gloire des arts & de la géométrie, à quoy ils ne pouvoient encore atteindre, & estant, ce semble, destinez à la monarchie universelle, regardoient avec dédain tout ce qui ne va point au gouvernement des hommes & à la politique ? C'est mesme suivant cette pensée que Virgile paroît avoir composé ces beaux vers du sixiéme livre de l'Enéide :

Excudent alii spirantia molliùs æra ;
Credo equidem, vivos ducent de marmore vultus :

Orabunt causas meliùs, cœlique meatus
Describent RADIO, *& surgentia sidera dicent.*
Tu regere imperio populos, Romane, memento;
(Hæ tibi erunt artes) pacisque indicere morem,
Parcere subjectis, & debellare superbos.

Ovide a parlé bien plus dignement des astronomes que Cicéron n'a fait d'Archiméde; lesquels cependant ont beau avoir sans cesse les yeux au ciel, s'ils ne sont géométres ou dialecticiens, ils n'en ont pas les pensées plus justes ni plus élevées pour cela. L'endroit d'Ovide est au commencement des Fastes, & mérite d'estre indiqué ici:

Felices animæ, quibus hæc cognoscere primis,
Inque domos superas scandere cura fuit.
Credibile est illos pariter vitiisque jocisque
Altiùs humanis exseruisse caput, &c.
Admovere oculis distantia sidera nostris,
Ætheraque ingenio supposuere suo.

Je ne rapporte point le passage de Silius Italicus, où ce poëte imitateur de Virgile fait l'éloge d'Archiméde; mais à dire le vray, il faut convenir que chaque profession a du mépris pour les autres, & l'on n'a guéres accoustumé de louer que celle où l'on s'est engagé. Il faut aussi convenir que si un orateur ou un magistrat comme Cicéron, a marqué peu d'estime pour un géometre, le géometre à son tour ne fait pas grand cas, ni du magistrat ni de l'orateur: & quand il vient à mettre en parallele la vérité, l'estenduë & le profit de ses propres démonstrations, avec l'incertitude où l'orateur est luy-mesme, & l'erreur où souvent il songe à jetter les autres, par l'effort d'un art qui ne tend pour l'ordinaire qu'à remuer les passions, qu'à troubler le jugement, à grossir ou à diminuer les objets, & à séduire la raison par le charme de la parole, comme Platon le montre dans le Gorgias, & Cicéron mesme dans un beau fragment de

ses livres de la République, alors le géometre trouve dans so[n]
propre fonds de quoy ne céder à personne le premier rang ;
& certainement dans l'ordre des connoissances celles-là ont u[n]
plus grand prix qui se présentent plus clairement à l'espri[t].
Telles sont celles de la géométrie, ce qui a produit ce mot
qu'elle fait l'unique occupation de Dieu.

Comme je ne fais point ici la vie d'Archiméde, je n'en dira[i]
pas davantage. On peut la trouver dans plusieurs bons écri-
vains. Je ne suis point entré non plus dans la démonstratio[n]
touchant la proportion de la sphére au cylindre; car outre
que ce seroit porter la faulx dans la moisson d'autruy, quelques
sçavants géometres ont pris soin de l'expliquer suivant la mé-
thode d'Archiméde, & suivant la méthode inventée nouvel-
lement, & de marquer exactement la différence de l'un[e]
à l'autre.



NOUVELLE

NOUVELLE EXPLICATION D'UN PASSAGE D'HORACE.

Par M. l'Abbé COUTURE.

QUOYQU'UNE infinité d'habiles gens ayent travaillé sur les poësies d'Horace, & nous ayent donné, les uns de sçavantes notes, les autres de belles traductions; & qu'il semble que dans ces deux genres M. Dacier n'ait rien laissé à désirer à ceux qui viendront après luy; cependant le champ est si vaste, & la moisson si abondante, qu'il n'est pas surprenant qu'il soit échappé quelque chose à l'exactitude des recherches, & à l'étenduë des lumiéres des uns & des autres.

Entre les passages qui sont encore susceptibles d'un nouvel examen, j'en ai choisi un dont le sens ne m'a jamais paru bien développé par aucun Commentateur. Quoyqu'ils ayent employé différents tours pour la forme, ils ont tous dit la mesme chose dans le fonds. S'il y a de l'erreur à leur fait, elle est commune entre eux, en ce que les derniers se sont trop reposez sur la bonne foy des premiers, & ont adopté trop facilement leurs conjectures. Si c'est moy qui me suis trompé, en m'écartant d'un chemin battu depuis tant de siécles, la Compagnie aura, s'il luy plaît, la bonté de me rappeller de mon égarement. Si au contraire j'ai bien rencontré le sens du poëte, elle me confirmera dans la bonne voye. Quels que puissent estre ses avis sur la question présente, je les recevrai comme une décision dont je n'appellerai point.

L'endroit d'Horace dont il s'agit, est tiré de l'Ode XI. du livre premier. *Tu ne quæsieris, scire nefas, &c.* Il y a dans cette espéce de période: *Nec Babylonios tentaris numeros, ut melius quidquid erit pati, seu plures hyemes, seu tribuit Jupiter ultimam, quæ nunc oppositis debilitat pumicibus mare Tyrrhenum, sapias, &c.*

Il y a, dis-je, dans cette longue phrase, deux difficultez; & comme on a esté plus frappé de l'une que de l'autre, on s'y est principalement attaché. On a différemment expliqué, *ut melius quidquid erit pati*. Les uns ont fait gouverner *pati* par la conjonction *ut*, comme si c'estoit un hellénisme. Les autres l'ont fait rapporter à *sapias; ut melius pati sapias*. Les troisiémes pour ne rien prendre sur eux, se sont tirez de ce mauvais pas, en citant ceux qui les avoient précédez, & n'ont rien hazardé. En un mot, toute la question n'a esté que de pure grammaire, & les plus hardis ont trouvé des raisons pour appuyer ce qu'ils donnoient comme bon à leurs lecteurs.

L'autre difficulté sur laquelle on n'a fait que glisser, est celle dont il s'agit aujourd'huy, & à laquelle je supplie la Compagnie de donner quelques moments d'attention. On a cru expliquer assez bien ces mots; *Seu plures hyemes, seu tribuit Jupiter ultimam, quæ nunc oppositis debilitat pumicibus mare Tyrrhenum;* » en disant, soit que les dieux nous ayent accordé encore plu- » sieurs années de vie; soit qu'ils nous ayent seulement donné » celle-ci, pendant laquelle les flots de la mer Tyrrhénienne » se brisent contre les rochers. C'est cette queuë qui me blesse. L'explication ne me paroît point de gens bien versez, ni dans la Grammaire, ni dans l'Histoire, ou pour mieux parler, de gens qui eussent bien fait réflexion à ce qu'Horace dit si nettement en plusieurs endroits. Je parlerai de la grammaire après: je vais d'abord exposer le fait historique.

Sur la fin de la République, quand les Romains se furent enrichis des dépouilles de tant de nations vaincuës, & que chaque grand seigneur ne songea plus qu'à employer dans l'Italie, en tout genre de luxe, ce qu'il avoit amassé de biens par toutes sortes de brigandages dans les provinces; ils s'adonnérent particuliérement à faire bâtir de grandes maisons de campagne, accompagnées de tout ce qui pouvoit les rendre plus magnifiques & plus délicieuses. Ils choisirent dans cette vûë les endroits les plus commodes, les plus sains, & les plus agréables. Les bords du golphe de Baïes dans la comparaison eurent la préférence. La campagne voisine estoit fort fertile, abondante e

Baïanâ : sed illas imposuerunt summis jugis montium. Videbatur hoc magis militare, ex edito speculari longè latèque subjecta. Scias non villas fuisse, sed castra. Croyez-vous, dit Sénéque ; car c'est de luy que j'ai tiré ces exemples ; croyez-vous que Caton eût pû se résoudre à habiter dans un lieu aussi contraire à la bonne discipline que l'est aujourd'huy Baïes ? Et qu'y auroit-il fait ? Quoy ? compter les femmes galantes qui auroient passé tous les jours sous ses fenestres dans des gondoles de toutes sortes de couleurs ? &c. *Putas tu habitaturum fuisse in Micâ Catonem !* (Mica estoit un salon sur le bord du golphe) *ut prænavigantes adulteras dinumeraret, & aspiceret tot genera cymbarum, & fluitantem toto lacu rosam, & audiret canentium nocturna convicia !* Voilà une peinture assez vive de la vie licencieuse de Baïes. Cicéron en avoit parlé avant Sénéque dans des termes moins étudiez, mais pas moins significatifs, dans son oraison *pro M. Cælio.* Ce jeune homme y avoit fait quelques voyages avec des personnes d'une réputation assez équivoque, & s'y estoit comporté avec une liberté que la présence des Censeurs auroit pû gêner dans Rome : d'où ses accusateurs prenoient occasion de le décrier comme un débauché, & par conséquent capable du crime pour lequel ils le poursuivoient. Cicéron qui parle pour luy, convient de ce qu'il ne sçauroit nier, que Baïes estoit un lieu dangereux ; il dit seulement que tous ceux qui y vont ne se perdent pas pour cela : que d'ailleurs il ne faut pas tenir les jeunes gens en brassiéres, mais leur permettre quelques plaisirs, pourvû que ces plaisirs ne portent préjudice à personne. Ceux qui se piquoient de régularité, avoient beau déclamer contre la dissolution qui regnoit à Baïes & dans les environs ; le goût nouveau l'emportoit dans le cœur des Romains ; & ce qui dans ces commencements ne s'estoit fait qu'avec quelque retenuë, se pratiqua publiquement dans la suite. Quand on a une fois passé les premiéres barriéres de la pudeur, la dépravation va tous les jours en augmentant. Baïes devint le lieu de l'Italie le plus fréquenté & le plus peuplé. Les Romains y vinrent en foule du temps d'Horace, & y élevoient des bâtiments superbes à l'envi les uns des autres ; en sorte qu'il s'y

forma en peu de temps, au rapport de Strabon, une ville aussi grande que Pouzole, quoyque celle-ci fût alors le port le plus considérable de toute l'Italie & l'abord de toutes les nations.

Ἐκεῖ γὰρ ἄλλη πόλις γέγεται συνῳκοδομουμένων βασιλείων ἄλλων ἐπ' ἄλλοις, οὐκ ἐλάττων τῆς Δικαιαρχίας. *Strab. l. 5.*

Mais comme le terrein estoit fort serré d'un costé par la mer, & de l'autre par plusieurs montagnes, rien ne leur coûta pour vaincre ces deux obstacles. Ils rasérent les costeaux qui les incommodoient, & comblérent la plus grande partie du golphe, pour trouver des emplacements que la diligence des premiers venus avoit enlevez aux paresseux. C'est précisément ce que, dans Salluste, Catilina entend par ces mots de la harangue qu'il fait à ses conjurez, pour allumer leur rage contre les grands de Rome, leurs ennemis communs: *Quis ferat illis superare divitias, quas profundant in exstruendo mari, coæquandisque montibus, nobis larem familiarem deesse!* Qui est l'homme de cœur qui puisse souffrir que des gens qui ne sont pas d'une autre condition que nous, ayent plus de bien qu'il ne leur en faut pour applanir des montagnes, & bâtir des palais dans la mer, pendant que nous manquons du nécessaire?

C'est aussi à quoy il faut rapporter ces vers du livre IX. de l'Enéide, dans lesquels Virgile, pour mieux représenter la chûte du géant Bitias, la compare à ces masses de pierres qu'on jette dans le golphe de Baïes pour servir de fondations:

Collapsa ruunt immania membra, &c.
Qualis in Euboïco Baïarum littore quondam
Saxea pila cadit; magnis quam molibus ante
Constructam jaciunt ponto: sic illa ruinam
Prona trahit, penitusque vadis illisa recumbit:
Miscent se maria & nigræ attolluntur arenæ.

Il n'y a pas non plus d'autre application à faire de différents passages d'Horace:

Tu secanda marmora
Locas sub ipsum funus, & sepulcri
Immemor, struis domos: — Od. 18. l. 2.
Marisque Baiis obstrepentis urges
Summovere littora.

Et dans l'Epître 1. du 1. Livre:

Nullus in orbe sinus Baiis prælucet amœnis,
Si dixit dives, lacus & mare sentit amorem
Festinantis heri.

Le lac, soit véritablement le lac Lucrin, soit le golphe de Baïes, tout enfin se ressent de la fureur de ce riche. Il jette aussi-tost les fondements d'une nouvelle habitation dans la mer, parce que le terrein luy manque ailleurs. Alors, comme dit le mesme poëte;

Contracta pisces æquora sentiunt,
Jactis in altum molibus.

Les poissons sentent leur domaine retréci par ces vastes édifices.

Nous voilà, Messieurs, insensiblement venus au passage difficile; *Seu plures hyemes, seu tribuit Jupiter ultimam, quæ nunc oppositis debilitat pumicibus mare Tyrrhenum.*

Premiérement, *mare Tyrrhenum* & *mare Euboïcum* en cet endroit sont la mesme chose;

Virg. l. 9. *Qualis in Euboïco Baïarum littore, &c.*
Virg. l. 1. *Gens inimica mihi Tyrrhenum navigat æquor.*
v. 6. *Et tandem Euboïcis Cumarum allabitur oris.*

Secondement, *oppositis pumicibus* est ici synonyme à *jactis in altum molibus.*

Troisiémement, *debilitat mare Tyrrhenum* respond parfaitement à *contracta æquora.*

» Ainsi le poëte ne veut dire autre chose, sinon, soit qu'il
» nous reste encore un grand nombre d'années, ou que celle-ci
» soit la derniére, pendant laquelle vous voyez les Romains
» occupez à retrécir la mer par les pierres qu'ils jettent pour se bâtir
» des maisons agréables, & se préparer de nouveaux plaisirs.

S'il estoit besoin d'éclaircir davantage mon explication, & de marquer le peu de convenance qui se trouve dans les anciennes, je ferois aisément voir qu'elles ne présentent point une idée claire, & qu'au contraire l'image qui se trouve dans la mienne

est très-naturelle : en quoy consiste la poësie. Je démontrerois, ce me semble, que l'usage de la langue Latine est entiérement pour moy, dans les termes les plus embarrassants de cette phrase, qui sont *debilitat* & *oppositis pumicibus*, puisque le premier signifie non seulement affoiblir, mais encore diminuer, retrécir & retrancher une partie, ainsi qu'on avoit fait au golphe de Baïes, & qu'il estoit arrivé au vase d'Euctius dont parle Martial, liv. 8. ep. 6.

Hoc cratere ferox commisit prælia Rhœcus
Cum Lapithis ; pugnâ debile cernis opus.

Le vase estoit un peu écorné.

Et qu'enfin le dernier non seulement signifie; mais peint merveilleusement les pierres perduës qu'on jettoit autour du golphe pour en reculer les eaux :

Opposui molem clypei, texique jacentem.

dit Ajax dans les Métamorphoses.

Mais en voilà assez pour mettre la Compagnie en estat de juger. Ce que je dirois de plus ne feroit que l'ennuyer. Ainsi je finis, après avoir prié la Compagnie de juger si la tempeste peut affoiblir la mer, comme l'explication ancienne le dit; & si les vents qui regnent dans l'hyver ne luy donnent pas plustost une nouvelle force ?

EXPLICATION D'UN ENDROIT DIFFICILE DE DENYS D'HALICARNASSE.

Par M. Boivin l'Aisné.

DENYS d'Halicarnasse avoit fait un livre des Temps ; c'est-à-dire, de Chronologie, dont il ne nous reste que le titre, & une courte regle de Chronologie.

Ils nous ont esté conservez par Clément d'Alexandrie en

ſes Stromates, liv. 1. où il traite de l'époque d'Inachus.

Ils ſont auſſi rapportez par Euſébe en ſa Préparation Evangélique, liv. 10. ch. 12. dans une longue citation qu'il fait de cet endroit de Clément.

Pluſieurs modernes très-ſçavants, & tous les traducteurs de Clément Alexandrin & d'Euſébe ont eſté trompez, ce me ſemble, par l'équivoque du mot Ἑλληνικὰ qui ſe trouve dans la régle de Denys d'Halicarnaſſe.

Tout le monde convient que ce mot dans ſa ſignification vulgaire veut dire *les Grecs*, & c'eſt ainſi que tous généralement l'ont ici expliqué; mais je ſoûtiens qu'il y ſignifie *les Hellénes* en particulier & non pas les Grecs, & qu'il n'y auroit pas de ſens autrement.

Cette regle ne contient en Grec que ce peu de mots, παλαίτερα τῶν Ἑλληνικῶν τὰ Ἀργολικά.

Les uns traduiſent, *ex rebus Græcis antiquiores ſunt Argolicæ*. Les autres, *Argolica Græcorum vetuſtiſſima.*

Je prétends que cela veut dire, *Argolica vetuſtiora ſunt Hellenicis.*

Toute noſtre conteſtation roule ſur la diverſe ſignification du mot Ἑλληνικῶν.

En un mot, je ſoûtiens que Denys d'Halicarnaſſe dit que *les Argiens ſont plus anciens que les Hellénes.*

Les autres croyent qu'il dit que *les Argiens ſont les plus anciens de tous les Grecs.*

Cette regle ne peut jamais ſignifier que les Argiens ſont les plus anciens de tous les Grecs: elle ne ſe ſert point du ſuperlatif, c'eſt du comparatif. Elle diroit donc que les Argiens ſont plus anciens que les Grecs. Or ce ſeroit une abſurdité de vouloir que les Argiens, qui ſont eux-meſmes des Grecs, fuſſent cependant plus anciens que les Grecs. La regle veut donc ſeulement dire que les Argiens ſont plus anciens que les Hellénes. En un mot, Denys d'Halicarnaſſe enſeigne que les Argiens, à commencer par Inaque, ſont plus anciens que les Hellénes, à commencer par Hellen. Voilà tout.

Gentien Hervet, Simon Hervet, Daniel Heinſius, Sylburge, ont

ont les uns traduit, les autres annoté ou commenté Clément Alexandrin. Le P. Viger Jésuite a traduit Eusébe. Scaliger & Vindingius ont cité & examiné cette regle de Denys. Personne n'a songé à l'équivoque du mot Ἑλληνικὰ: tous s'y sont trompez.

La regle de Denys d'Halicarnasse peut produire deux sortes de questions: les unes pour le fonds, qui est la Chronologie; les autres pour le sens littéral, qui est un incident.

Mais il n'est point ici question de chronologie. Tout le monde convient qu'Inaque est plus ancien qu'Hellen. C'est tout ce que cette regle nous dit pour la Chronologie. Il est vray que selon les autres elle signifieroit qu'Inaque est le plus ancien roy de la Grece; mais ce seroit une difficulté à examiner, car plusieurs nient qu'Inaque soit aussi ancien qu'Ogygès, qu'Ægialée, ou que Crès. On le fait de l'âge de Graicus.

Quoy qu'il en soit, Denys d'Halicarnasse ne parle point de cela, du moins en cet endroit. Les termes y répugnent, & disent seulement que la monarchie des Argiens a commencé avant celle des Hellénes.

Voici le passage tout entier, tel qu'il est dans Clément Alexandrin, qui sert d'original: παλαίτερα δὲ τῶν Ἑλληνικῶν τὰ Ἀργολικὰ, τὰ ἀπὸ Ἰνάχου λέγω, ὡς Διονύσιος ὁ Ἀλικαρνασσεὺς ἐν τοῖς χρόνοις διδάσκει. *Vetustiora autem sunt Hellenicis Argolica, ab Inacho inquam, ut Dionysius Halicarnassensis in Temporibus docet.* Les Argiens, je dis à commencer par Inaque, sont plus anciens que les Hellénes, comme Denys d'Halicarnasse l'enseigne en son livre des Temps.

Il y a deux diverses leçons dans l'exemplaire de Clément Alexandrin dont Eusébe s'est servi. Les termes y sont, παλαίτερα δὲ τῶν Ἑλληνικῶν μνημονεύεσθαι τὰ Ἀργολικὰ, τὰ ἀπὸ Ἰνάχου λέγω, Διονύσιος ὁ Ἀλικαρνασσεὺς ἐν τοῖς χρόνοις διδάσκει. *Vetustiora autem Hellenicis commemorari Argolica, ab Inacho inquam, Dionysius Halicarnassensis in Temporibus docet.*

Ainsi cet exemplaire adjoûtoit, μνημονεύεσθαι, & retranchoit ὡς. Mais ces deux diverses leçons ne servent de rien; parce qu'elles ne tombent point sur l'essentiel de cette regle.

J'ai vû plusieurs manuscrits d'Eusébe, elles y sont tout comme dans les éditions. Toutes les notes que j'ai pû voir sur Clément & sur Eusébe font mention de ces mesmes diversitez, & n'en marquent point d'autres. Les diversitez de version ne font pas des diverses leçons.

Je dirai en passant qu'il paroît, en confrontant les deux textes dans le reste, que le manuscrit dont se servoit Eusébe valoit beaucoup mieux que celuy sur lequel on nous a donné l'édition de Clément. Cela feroit croire que les termes de Denys d'Halicarnasse estoient παλαίτερα δὲ μνημονεύονται τῶν Ἑλληνικῶν τὰ Ἀργολικά. *Vetustiora autem commemorantur Hellenicis Argolica.* On tient que les Argiens sont plus anciens que les Hellénes. Ainsi Denys n'auroit pas parlé tout-à-fait affirmativement. Mais ces différences ne valent pas la peine d'estre relevées. Il est surprenant que personne ne se soit apperçu du double sens du mot Ἑλληνικὰ dans ce passage.

Gentien Hervet en 1551. a traduit en Latin Clément d'Alexandrie. C'est la plus ancienne version que nous en ayons. Il a rendu la regle de Denys d'Halicarnasse par ces mots: *Ex rebus Græcis sunt antiquiores Argolicæ.* Il a bien vû qu'il falloit le comparatif; mais il devoit dire *rebus*, & non pas *ex rebus*; & il ne s'est pas apperçu qu'il falloit ici *Hellenicis* & non pas *Græcis*. Hervet n'a pas osé dire que les Argiens fussent plus anciens que les Grecs. Il a senti le ridicule de cette proposition. Mais il s'est imaginé que le texte Grec, son original le disoit, si on le prenoit à la lettre, & qu'ainsi il falloit y trouver un autre sens. C'est pourquoy, au lieu de *Græcis* tout court il a mis *ex Græcis.* Par ce moyen il a changé le comparatif absolu en comparatif partitif; & au lieu de dire ridiculement que les Argiens sont plus anciens que les Grecs, il a pris le tour de dire qu'entre les Grecs les Argiens sont plus anciens que les autres. Il n'a pas dit le mot *que les autres*: mais je suppose qu'il l'a sousentendu. On ne peut pas traduire ce latin en François mot à mot il faut un autre tour, *ex rebus Græcis*, ou *è rebus Græcis*, ou *inter res Græcas*, ou *rerum Græcarum*, sont tous régimes du comparatif partitif, & tout cela veut dire la mesme chose.

seul, tantost par *Sicyonia, Argolica, Attica,* tout ensemble: Voilà des commentaires beaucoup plus obscurs que le texte; c'est pourtant le grand Scaliger, le prince des grammairiens, des chronologistes & des critiques du siécle.

On sçait bien qu'il ne croit pas qu'Ἑλληνικὰ signifie à la lettre les *Sicyoniens,* mais il suppose visiblement que ce mot signifie tous les Grecs en général, & non pas les Hellénes en particulier. Scaliger fait donc la faute comme tous les autres. Il n'ose nommer les Grecs, mais il ne songe nullement aux Hellénes. Il sousentend pourtant toûjours les Grecs. Il conçoit toute l'absurdité qu'il y auroit de dire *Argolica vetustiora Græcis.* Il trouve le moyen de l'adoucir, en sousentendant tacitement dans son esprit le mot *aliis* ou *cæteris.* En un mot, son sens secret est que les Argiens sont plus anciens que les autres Grecs, *cæteris Græcis.* Voilà ce qu'il veut dire.

Après cela Scaliger donne l'essor à sa science, & croyant avoir bien deviné la pensée de Denys d'Halicarnasse, il luy preste toutes les siennes, & le fait parler en Scaliger.

Le prétendu Denys d'Halicarnasse dit que les Argiens sont plus anciens que les autres Grecs; il ne faut donc plus que sçavoir qui sont ces autres Grecs qui pourroient contester d'antiquité avec Inaque & ses Argiens. Or, dans les chronologies ordinaires de la Grece, il n'y a proprement qu'Ægialée & ses Sicyoniens qui le disputent d'antiquité contre Inaque.

Le Denys d'Halicarnasse de Scaliger a donc voulu dire que les rois Argiens sont plus anciens que les rois Sicyoniens, & que tous les autres rois de la Grece.

Cette regle de Denys entenduë à la maniére de Scaliger, veut donc dire par degrez & peu à peu que les Argiens, à commencer par Inaque, sont les plus anciens peuples de toute la Grece, *Argolica Græcorum vetustissima.* Voilà pourquoy, selon Scaliger, il est indifférent de dire ou *vetustiora* au comparatif, ou *vetustissima* au superlatif; & voilà de la chronologie toute supposée à Denys d'Halicarnasse, dont l'autorité servira desormais à tromper tout le monde, sur la foy de Scaliger qui a mal pris cet auteur.

Scaliger donne ici les Sicyoniens pour exemple de la plus grande antiquité Grecque, ou du moins il ne leur oppose que les Argiens. Mais Crès, Ogygès & Graicus ne doivent-ils pas préceder Inaque?

Il est certain que Denys d'Halicarnasse ne parle ici ni des Crétois, ni des Ogygiens, ni des Sicyoniens, ni des Grecs en général, mais bien des Hellénes; & toute la comparaison qu'il fait n'est qu'entre Inaque & Hellen.

Daniel Heinsius en 1616. a donné une édition Grecque & Latine de Clément Alexandrin. Il a revû & corrigé la version de Hervet. Il s'est servi des notes & de la table de Sylburge. Il a mis dans le texte comme Hervet, *ex rebus Græcis sunt antiquiores Argolicæ;* & il a répété dans la table après Sylburge, *Argolica Græcorum vetustissima.*

Le P. Viger Jésuite en 1628. dans la traduction d'Eusébe, a mis *res Argolicas Græcarum omnium vetustissimas celebrari.* Il a donc adjoûté de son chef *omnium,* qui fortifie la faute pour le superlatif; & il est tombé comme tous les autres dans la grosse faute, qui est d'avoir mis les Grecs au lieu des Hellénes. Sa faute particuliére est d'avoir adjoûté *omnium.* Il n'est point permis aux traducteurs d'adjoûter: c'est préférer leur sens à celuy de l'original. Denys n'a point dit πάντων. Il n'a point voulu le dire.

Vindingius en 1701. dans son Hellen au chapitre des Argiens, copie à peu près Scaliger, sans le citer, & dit que quelques-uns font le royaume des Argiens plus ancien que celuy des Sicyoniens: *quidam antiquius faciunt;* & il se sert aussi du comparatif παλαιότερα, au lieu de παλαίτερα dans sa citation Grecque: παλαιότερα τῶν Ἑλληνικῶν τὰ Ἀργολικά, & il allégue Clément Alexandrin pour auteur. J'ai déja réfuté cela sur l'article de Scaliger.

Le P. le Nourri, qui nous a donné en 1703. un sçavant apparat sur Clément Alexandrin, n'y a rien dit de cette regle de Denys d'Halicarnasse.

Pour bien éclaircir une difficulté, il faut la tourner sur toute sorte de sens, soit bons, soit mauvais. Cela me fait adjoûter

qu'il y a encore une maniére dont on auroit pû interpréter cette regle, suivant la notion que nous avons remarquée, que les Argiens estoient barbares, & plus anciens que les Grecs polis ou Hellénes. Quelqu'un auroit donc pû mettre, *Argolica, ut-pote barbarica, sunt vetustiora Græcis politis, sive Hellenicis.* Cette explication auroit esté, ce semble, plus naturelle, ou du moins plus littérale que celle de Scaliger & de Vindingius, qui rendent Ἑλληνικὰ par *Sicyonia*.

Mais en vérité c'est se faire illusion que de chercher des sens si bizarres & si détournez. Cela n'est de mise qu'en attendant le bon, & aussi-tost qu'il paroît, ils s'évanouissent. Nous expliquons ici Denys d'Halicarnasse, & non pas Lycophron. Nous cherchons un sens historique, & non pas à deviner des énigmes.

Je suis donc persuadé que Denys d'Halicarnasse a voulu dire que les Argiens sont plus anciens que les Hellénes: *Argolica vetustiora sunt Hellenicis.* La raison décisive, c'est qu'il n'y a que cette seule version qui se puisse soûtenir. Le texte de Denys d'Halicarnasse ne consiste qu'en trois mots. Ἀργολικὰ παλαίτερα Ἑλληνικῶν. Le premier mot ne fait point de difficulté, il n'est donc question que des deux autres.

Le second est certainement un comparatif. Il signifie donc ... *vetustiora*, & rien autre chose; ainsi ceux qui veulent mettre ... *vetustissima* ont tort.

Le troisiéme mot fait seul toute la difficulté. Elle ne consiste qu'en ce qu'il est équivoque. Il ne peut signifier ici que deux choses, c'est-à-dire, ou *les Grecs en général*, ou *les Hellénes en particulier.* Il faut donc traduire nécessairement, ou *vetustiora Græcis*, ou *vetustiora Hellenicis.*

Tout le monde s'est jetté sur la signification vulgaire, qui est qu'Ἑλληνικὰ veut dire *Græca*. C'est la seule qui se trouve dans les glossaires & dans les dictionnaires communs. C'est ... première idée, le premier sens qui se présente. On est si pré-venu de cette signification ordinaire, que l'on voit bien ... ici que personne n'a seulement songé à l'autre. Il faut convenir aussi que le mot Grec Ἑλληνικὰ se trouve non pas seulement

Χαλεπὸν τὸ μὴ φιλῆσαι.
Χαλεπὸν δὲ καὶ φιλῆσαι.
Χαλεπώτερον δὲ πάντων
Ἀποτυγχάνειν φιλοῦντα.

Henry Estienne a traduit :

Et non amare durum est,
Et est amare durum :
Durissima omnium res
Amare nec potiri.

Anacréon a donc mis χαλεπώτερον au comparatif pour χαλεπώτατον au superlatif. On trouve encore d'autres pareils exemples. Ainsi Scaliger, Sylburge, Heinsius & le P. Viger, ont eu raison de croire que dans Denys d'Halicarnasse παλαίτερα *vetustiora*, est mis pour παλαίτατα, *vetustissima*.

Je responds que dans Anacréon, χαλεπώτερον πάντων signifie *plus difficile que tous*, *difficilius omni re*. Il n'a donc point mis le comparatif pour le superlatif. πάντων en Grec est le [illegible] régime du comparatif, aussi-bien que du superlatif. Ainsi on [illegible] l'a mal pris. Cela se dit en toutes sortes de langues. *Omnibu*[illegible] se met en Latin avec le comparatif, *difficilior omnibus*; & en [illegible] François, *un homme plus malaisé que tous les autres*. Ce n[illegible]ne sont pas pour cela des superlatifs. D'ailleurs πάντων, *omnium*[illegible], *tous*, dans Anacréon est mis, dit-on, pour ἀμφοτέρων, *amborum*, *deux*. Il est difficile de ne pas aimer. Il est difficile au[illegible]ssi d'aimer: mais une chose plus difficile *que toutes ces deux*, c'[illegible]est d'aimer, & de n'estre pas aimé. Il n'y a point là de superla[illegible]tif.

Enfin, Anacréon est un poëte, & peut user de figures & de licences. Denys d'Halicarnasse est ici un chronographe, qui ne s'amuse pas à badiner ni à fleurir son discours. Il est obligé de parler selon les regles & sans affectation.

J'avouë pourtant, qu'il y a des cas où le comparatif se met pour le superlatif: c'est quand cela est indifférent, mais ce n'est pas en fait de chronologie.

Comparons

Comparons d'un coup d'œil les différentes maniéres dont on a pû traduire cette regle de Denys d'Halicarnasse par rapport aux degrez de comparaison.

Les Argiens sont plus anciens que les Hellénes, *vetustiores Hellenicis.* C'est la bonne maniére. Les Argiens sont plus anciens que les Grecs, *vetustiores Græcis.* On ne l'a osé dire. *Vetustiores Græcis,* en adjoûtant *cæteris* ou *aliis,* ou de mesme en le sousentendant, n'auroit pas esté une absurdité; mais ce n'eût pourtant pas esté le sens de Denys d'Halicarnasse. C'est apparemment comme Scaliger & Vindingius l'ont entendu. *Vetustiores ex Græcis;* c'est ce qu'ont mis les deux Hervets & Heinsius: mais ce n'est pas traduire, c'est altérer le sens, & changer le régime absolu en partitif. *E Græcis* ou *inter Græcos* ou *Græcorum,* ce seroit encore la mesme faute. *E vetustioribus Græcis,* ou bien *è vetustissimis Græcorum,* ce seroit toûjours la mesme faute d'une nouvelle maniére. *Vetustissimi Græcorum* par le superlatif absolu, c'est encore plus mal; il faut le comparatif. *Vetustiores Sicyoniis,* c'est un commentaire, & non pas une version. *Sicyoniis* est mis ici au lieu de *Græcis cæteris omnibus.* *Argolici vetustiores Græcis,* en prenant *Argolici* pour des Grecs encore barbares, & *Græci* pour des Grecs déja civilisez, c'est encore un commentaire. *Argolici vetustiores Hellenicis,* est la seule bonne version. Toutes celles qui ont le mot *Græci,* ne sont pas supportables.

Notre difficulté n'est point sur le comparatif ou sur le superlatif. Il s'agit de la signification double du mot Ἕλλην dans la langue Grecque. Les Latins ont ici deux mots, les Grecs n'en ont qu'un pour signifier & les Grecs en général, & les Hellénes en particulier. La langue Latine est ici plus riche que la Grecque. *Hellenes* en Latin ne signifie jamais les Grecs. Les traducteurs ont induit ici en erreur les autres critiques. Ils n'y ont pas conservé l'équivoque. Ils ont pris le mauvais sens, & ont rejetté le bon. Il seroit à propos de rapporter ici tous les autres endroits où ils font la mesme faute dans les versions des bons auteurs. Mais ce doit estre la matiére d'une autre dissertation.

DISSERTATION

Au sujet de quelques endroits de Tacite & de Velléius Paterculus, où ces deux auteurs paroissent entiérement opposez sur les mesmes faits.

Par M. l'Abbé DE TILLADET.

DE toutes les qualitez requises dans un historien, la premiére & la plus essentielle, dit Cicéron, c'est un amour sincére pour la vérité, c'est le courage & la force de ne déguiser ni les vices ni les vertus: *Ne quid falsi audeat, ne quid veri non audeat.* Cette vérité si respectable, & qu'on suppose toûjours comme le fondement de l'histoire, doit estre regardée comme le gage de la foy publique, & c'est en quelque maniére violer le droit des gens que de donner un roman pour l'histoire, & de substituer la fable à la vérité.

Mais où la prendre cette vérité, qui semble si inaccessible aux hommes? Sera-ce dans l'obscurité du cabinet d'un sçavant, qui bien loin d'estre instruit de ce qui se passe à la cour ou dans les armées, ne sçait pas bien souvent luy-mesme ce qui arrive à sa porte ou dans son domestique? &, si on luy communique les secrets de l'Estat, qui nous peut respondre qu'il n'a pas vendu aux ministres, ou à quelque favori une plume servile & mercénaire, & souvent trempée, pour ainsi dire, dans le sang de ceux qu'il immole à la vengeance & à la politique de ses patrons? L'obmission d'une circonstance, la supposition d'une autre, deux mots glissez adroitement, la date d'un fait avancée ou reculée, font souvent des mesmes faits une satire ou un éloge, selon qu'il plaît à l'historien de confondre adroitement l'ordre des événements, & de les placer dans différents points de vûë: en sorte qu'on peut dire après Vopiscus, qu'il se rend maistre de la réputation des hommes, dont il dispose à son gré & selon ses préjugez & ses intérests.

Certum est omnes omnium virtutes, tantas esse quantas videri eas voluerint eorum ingenia qui uniuscujusque facta descripserint.

Velléius Paterculus & Tacite nous fournissent un exemple de cette partialité si indigne de la fidélité de l'histoire; tous deux auteurs contemporains, ou presque contemporains, celuy-ci vivant sous l'empire de Trajan, & l'autre sous celuy de Tibére, comment ont-ils parlé tous deux de ce mesme prince? L'un en fait un héros; il l'éléve, pour ainsi dire, au-dessus de l'humanité: c'est, selon cet auteur, un présent des dieux qui fait la félicité des hommes & les délices de son siécle; & l'autre le représente comme un tyran farouche, ombrageux, cruel, mais cruel avec art, qui ne manquoit jamais de prétexte pour faire périr ceux qui luy estoient suspects ou par des vertus trop éclatantes, ou par des richesses redoutables: enfin un monstre paîtri, pour ainsi dire, de bouë & de sang, abysmé dans toutes sortes de crimes, & encore plus odieux, s'il se peut, par ses débauches que par ses cruautez.

Mais écoutons Tacite luy-mesme, afin qu'on ne m'accuse pas de charger trop ses portraits. Il fut, dit-il, adroit à cacher ses vices sous une modestie feinte, tant que Germanicus & Drusus furent vivants; mêlé de bién & de mal pendant la vie de Livie sa mere; cruel à l'excès, mais secret dans ses plaisirs infames, tant qu'il aima ou craignit Séjan; enfin abysmé dans tous les crimes & dans les plus monstrueuses voluptez, lorsque dégagé de la crainte, & ayant banni la pudeur, il put s'abandonner librement à son méchant naturel.

Occultum ac subdolum, fingendis virtutibus, donec Germanicus ac Drusus superfuere. Idem inter bona malaque mixtus incolumi matre; intestabilis sævitia, sed obtectis libidinibus, dum Sejanum dilexit, timuit-ve. Postremò in scelera simul ac dedecora prorupit, postquam remoto pudore & metu, suo tantum ingenio utebatur.

Est-ce le mesme Tibére que Paterculus nous dépeint pendant 16. années de regne comme un prince sage, sans ambition, bon, juste & pieux, & qui ne s'estoit chargé du gouvernement que par la violence que le sénat & le peuple Romain luy avoient faite, & que pour sauver l'empire qui

auroit péri sous un autre souverain & sous une autre forme de gouvernement. *Cum quidquid tuendum non suscepisset, periturum videret.*

Depuis son élévation à l'empire, continuë cet auteur, le crédit public est maintenu, la brigue & la sédition sont bannies du champ de Mars, la justice l'emporte sur le crédit, & la vertu sur l'ambition. Le mérite est surpris par des récompenses, & la peine tombe, quoyque toûjours un peu tard, sur les criminels. L'on a imposé à tout le monde une heureuse nécessité de bien vivre. Les petits respectent ceux qui sont plus puissants sans les craindre, & les grands sont au-dessus du peuple sans le mépriser. Le sénat a repris sa majesté, les magistrats leur autorité, & les arts, l'industrie; la justice & l'équité qui estoient auparavant comme ensevelies, paroissent avec un nouvel éclat, & annoncent la sagesse & la bonté de celuy qui gouverne.

Revocata in forum fides; summota è foro seditio; ambitio campo; discordia curiâ... Justitia, æquitas, industria civitati redditæ. Accessit magistratibus auctoritas, senatui majestas, judiciis gravitas..... Rectè faciendi omnibus aut incussa voluntas aut imposita necessitas. Honorantur recta, prava puniuntur. Suspicit potentem humilis, non timet. Antecedit, non contemnit humiliorem potens. Et un peu plus bas, *Honor dignis paratissimus: pœna in malos sera sed aliqua, vel æqua. Superatur æquitate gratia, ambitio virtute: nam facere rectè cives suos, princeps optimus faciendo docet, cumque imperio sit maximus, exemplo major est.*

Quelle peinture! Ne croit-on pas, Messieurs, estre transporté tout d'un coup à ces heureux temps, où les Romains jettérent les premiers fondements de leur liberté, & Velléius parle-t-il autrement de la fin de l'empire d'Auguste, & du commencement de celuy de Tibére que Tite-Live a fait de l'estat où se trouva la République après l'exil des Tarquins & l'établissement des Consuls?

Mais entrons un peu plus en détail sur des faits particuliers, où nos deux historiens se trouvent entiérement opposez.

dederat; excubiæ, arma, cætera aulæ. Miles in forum, miles in curiam comitabatur; litteras ad exercitus, tamquam adepto principatu, misit: nusquam cunctabundus nisi cum in senatu loqueretur.

Et un peu plus bas : *Postea cognitum est ad introspiciendas etiam procerum voluntates, inductam dubitationem: nam verba, vultus in crimen detorquens, recondebat.*

Mais suivons nos deux auteurs, & voyons comme ils parlent l'un & l'autre de la guerre d'Afrique contre Tacfarinas, & de Junius Blésus, & de Dolabella, qui combattirent ce fameux rebelle.

Velléius parlant de Junius Blésus, Proconsul en Afrique, c'estoit, dit-il, un homme dont il est difficile de marquer s'il estoit plus utile pour la guerre qu'excellent dans la paix; ce fut luy qui commandant en Afrique, mérita par sa valeur & par sa conduite les ornements du triomphe avec le nom d'*Imperator*. Et un peu plus bas: Dolabella, homme d'une franchise tout-à-fait généreuse, suivit entiérement l'exemple de Junius.

Singulari adjutore in eo negotio usus Junio Blæso, viro nescias utiliore in castris an meliore in togâ: qui post paucos annos Proconsul in Africâ, ornamenta triumphalia cum appellatione Imperatoriâ meruit: cujus curam ac fidem Dolabella quoque vir simplicitatis generosissimæ per omnia imitatus est.

Voilà tout ce qu'en dit Velléius.

Mais il ne dit pas, comme fait Tacite, livre 3. que Blésus n'avoit point terminé cette guerre; que Tacfarinas subsistoit encore à la tête de ses troupes; que la guerre estoit aussi vive qu'auparavant.

Is demùm annus Populum Romanum longo adversùs Numidam Tacfarinatem bello absolvit. Nam priores duces sibi (ubi) impetrando triumphalium insigni sufficere res suas crediderant, hostem omittebant. Jamque tres laureatæ in urbe statuæ, & adhuc raptabat Africam Tacfarinas, &c. Dolabellæ petenti abnuit triumphalia Tiberius, Sejano tribuens, ne Blæsi avunculi ejus laus obsolesceret. Sed neque Blæsus ideo inlustrior, & huic negatus honor gloriam intendit. Quippe minore exercitu insignes captivos, cædem ducis, bellique confecti famam deportarat:

que ce soit, & par-là mesme obtient toutes choses; si modeste qu'il se mesure toûjours au-dessous de l'opinion d'autruy; enfin dont le visage & la vie sont aussi tranquilles que son esprit est agissant: aussi, adjoûte cet auteur, y a-t-il long-temps que dans l'estime de sa vertu, les sentiments de la ville s'accordent comme de concert avec le jugement du prince.

Tiberius Cæsar Sejanum Ælium principem, equestris ordinis patre natum, materno verò genere clarissimas, vetere sque & insignes honoribus complexum familias, habentem consulares fratres, consobrinos, avunculum, ipsum verò laboris ac fidei capacissimum, sufficiente etiam vigori animi compage corporis, singularem principalium onerum adjutorem in omnia habuit, atque habet: virum severitatis lætissimæ, hilaritatis priscæ, actu otiosis simillimum, nihil sibi vindicantem, eoque assequentem omnia: semper infrà aliorum æstimationes se metientem, vultu vitâque tranquillum, animo exsomnem. In hujus virtutum æstimatione jampridem judicia civitatis cum judiciis principis certant.

Voyons à présent le revers de la médaille, & le portrait de la mesme personne de la main de Tacite.

Elius Séjan, dit cet auteur, estoit de Vulsines: il fut soupçonné dans sa premiére jeunesse, de s'estre prostitué pour de l'argent à Apicius; depuis il s'insinua par ses artifices si avant dans l'esprit de Tibére, que ce Prince impénétrable à tous les autres, ne s'ouvroit & ne se fioit qu'à luy seul. Il avoit le corps fait à la fatigue, de la hardiesse, de la dissimulation, complaisant & superbe au mesme degré; modeste à l'extérieur, mais au dedans enivré d'une violente passion de regner; libéral & magnifique quand il convenoit à ses interests, mais d'ordinaire il n'employoit que l'adresse & la vigilance, vertus aussi dangereuses que la libéralité, quand elles se rencontrent avec un desir immoderé de l'empire. Y a-t-il deux caractéres plus opposez, & est-ce de la mesme personne que ces deux historiens parlent?

Genitus Vulsinis.... prima juventa.... non sine rumore Apicio diviti & prodigo stuprum venumdedisse, mox Tiberium variis artibus devinxit adeo, ut obscurum adversùm alios sibi uni incautum intectumque efficeret.... Corpus illi laborum tolerans, animus audax;

audax, sui obtegens, in alios criminator: juxtà adulatio & superbia, palam compositus pudor, intùs summa apiscendi libido; ejusque causâ modò largitio & luxus, sæpiùs industria ac vigilantia, haud minus noxiæ, quoties parando regno finguntur.

Passons à l'affaire de Libon, dont Velléius fait un nouveau sujet de louanges à Tibére. Avec quelle promptitude, dit-il, le Prince a-t-il étouffé & puni les pernicieux desseins de l'ingrat Libon, qui vouloit brouiller l'Estat?

Quàm celeriter Libonem ingratum & nova molientem oppressit.

Ne semble-t-il pas qu'il est question de quelque conjuration d'un autre Catilina, & que Tibére a sauvé la république par sa diligence & son activité?

Pour entrer dans le caractére de l'empereur Tibére, & pour juger sans préoccupation combien peu il mérite les louanges de Velléius, il n'y a qu'à entendre Tacite, qui développe avec beaucoup de netteté la foiblesse de Libon, & les artifices ordinaires de Tibére.

Drusus Libon, dit Tacite, estoit de la famille *Scribonia*; jeune homme perdu de débauches, fier de sa haute naissance, de son alliance avec la maison des Césars, & qui se repaissoit aisément de chiméres & de vaines espérances: un scélérat appellé Firmius Catus, qui avoit formé le dessein de le perdre, s'empare de son esprit à force de luy vanter ses ancêtres; il le jette dans de honteuses débauches dont il se rend le compagnon & le ministre. L'argent manquant à leurs voluptez communes, Libon par ses conseils consulte les astrologues & les interprétes des songes, & il leur demande s'il seroit un jour assez riche pour couvrir d'argent le grand chemin d'Appius jusqu'à Brunduse, extravagance plus digne de mépris ou de compassion que de châtiment. Tibére averti secrettement de ces visions par Catus qui luy fit demander une audience, convint avec ce scélérat, qu'il recevroit ses avis par le ministére de Flaccus. Cependant sans faire plus mauvais visage à Libon, il luy parle comme auparavant, l'admet à sa table, l'honore de la Préture; aimant mieux, dit Tacite, apprendre ses fautes que de les empêcher: & cela dura jusqu'à ce qu'un certain Junius sollicité d'évoquer

les ombres des morts, vint déclarer la chose à Fulcinius Trio célébre délateur, qui cherchoit à se rendre fameux par des crimes. Il se charge aussi-tost de l'accusation du coupable; Libon abandonné de ses parents & de ses amis, se tuë pour prévenir sa condamnation; & Tibére content que sa *victime* ne luy eût pas échappé, & de l'avoir conduite, pour ainsi dire, dans le précipice, jura que bien qu'il le crût coupable, il eût cependant demandé sa grace au Sénat, s'il ne se fût pas avancé sa mort. Ce prince affamé de sang, qui n'épargnoit pas les plus gens de bien, vouloit encore acquérir le nom de clément quand mesme il ne pardonnoit pas.

Juravit Tiberius petiturum se vitam, quamvis nocenti, nisi voluntariam mortem properavisset.

Mais suivons nostre auteur, un plus grand spectacle se présente dans son histoire, c'est la vie & la mort de Germanicus.

De quels préceptes, dit-il, n'a-t-il pas instruit son cher Germanicus en le formant luy-mesme dans l'art de la guerre? avec quelle joye le vit-il revenir victorieux après avoir dompté la Germanie, & de quels honneurs ne combla-t-il pas sa jeunesse par la magnificence de son triomphe, qui respondoit parfaitement bien à la grandeur des choses que ce jeune prince avoit exécutées?

Et un peu plus bas: pourquoy a-t-il fallu qu'il ait perdu ce prince à la fleur de son âge? pourquoy a-t-il perdu le petit-fils qu'il avoit de son cher Drusus?

Quibus præceptis instructum Germanicum suum imbutumque rudimentis militiæ secum actæ, domitorem recepit Germaniæ! quibus juventam ejus exaggeravit honoribus, respondente cultu triumphi rerum quas gesserat magnitudini! quid ut juvenes amitteret filios! quid ut nepotem ex Druso suo!

Qu'y a-t-il de plus naturel? qu'y a-t-il de plus croyable que la joye d'un pere, en voyant son fils revenir victorieux de la guerre, & que sa juste douleur, quand ce fils, l'espérance de l'empire, luy est enlevé à la fleur de son âge?

Cependant si nous en croyons Tacite, ni la joye ni la douleur de Tibére n'estoient point sincéres. Tibére jaloux de

la gloire de Germanicus, ne luy pouvoit pardonner l'affection des Romains; & cet auteur adjoûte qu'il ne fut pas fâché des troubles survenus en Orient, qui luy fournirent l'occasion qu'il cherchoit de tirer Germanicus de l'armée d'Allemagne pour l'exposer à de nouveaux dangers, en luy donnant de nouveaux emplois.

Cæterùm Tiberio haud ingratum accidit turbari res Orientis, ut eâ specie, Germanicum suetis legionibus abstraheret, novisque provinciis impositum, dolo simul & casibus objectaret.

Germanicus échappé aux périls de la guerre, périt par les artifices de Plancine, favorite de l'impératrice, & femme de Pison son lieutenant. *Nunc scelere,* disoit ce prince à ses amis, *Pisonis & Plancinæ interceptus ultimas preces pectoribus vestris relinquo.*

Et le mesme Pison s'estant tué pour prévenir sa condamnation, qu'Agrippine veuve de Germanicus & les amis de ce prince pressoient vivement; Tibére, dit Tacite, demanda la grace de Plancine, honteux, dit cet auteur, de faire une demande qui le faisoit passer pour complice. Mais il allégua pour excuse les priéres de sa mere, contre qui tous les gens de bien murmuroient secrettement. Quoy, disoit-on, il est donc permis à une mere de voir la meurtriére de son fils, de traiter avec elle, & de l'enlever à la Justice? On refuse à Germanicus seul ce que les loix accordent à tous les citoyens. Vitellius & Veranius ont poursuivi en justice Plancine, & l'Empereur & sa mere l'ont défenduë. Que reste-t-il à cette femme, après avoir employé si heureusement le poison & les sortiléges, que de s'en servir contre Agrippine & ses enfants, pour rassasier du sang de cette malheureuse famille ce digne oncle, & cette génereuse aïeule?

Pro Plancinâ cum pudore & flagitio disseruit, matris preces obtendens, in quam optimi cujusque secreti questus magis ardescebant.

Id ergo fas aviæ, interfectricem nepotis aspicere, adloqui, eripere senatui! quod pro omnibus civibus leges obtineant, uni Germanico non contigisse; Vitellii & Veranii voce defletum Cæsarem, ab Imperatore & Augustâ defensam Plancinam. Proinde

venena & artes tam feliciter expertas verteret in Agrippinam, in liberos ejus; egregiamque aviam & patruum sanguine miserrimæ domûs exsatiaret.

L'événement ne justifia que trop-tost ces plaintes, ou plustost ces prédictions des Romains; les favoris du peuple ne vivent pas long-temps. Tibére outré de l'affection que tout l'empire portoit aux enfants de Germanicus & à sa veuve, résolut de s'en défaire. Il donna à Drusus des gardes qui le gardoient, pour ainsi dire, à vûë, qui l'insultoient à tous moments pour en tirer des plaintes ou des menaces dont ils pûssent faire des crimes. Enfin, ce malheureux prince périt de faim, & faute de nourriture, après s'estre sustenté pendant neuf jours de quelques herbes qui tenoient lieu de laine ou de coton dans les matelas de son lit.

Drusus deinde exstinguitur, cùm se miserandis alimentis mandendo è cubili tomento, nonum ad diem detinuisset.

Voyons de quelle maniére Velléius parle de la mort de Drusus & d'Agrippine sa mere.

Nous n'avons parlé jusqu'ici, dit cet auteur, que d'accidents fâcheux & déplorables: venons à ceux qui choquent la pudeur & l'honnesteté. Et un peu plus bas, en parlant de Tibére, c'estoit, dit-il, pour ce prince une mortelle affliction que celle où il estoit réduit par les déreglements de sa bru & de son petit-fils. Il entend parler d'Agrippine & de Drusus.

Dolenda adhuc retulimus; veniendum ad erubescenda. Quantis hoc triennium, M. Vinici, doloribus laceravit animum ejus quamdiu abstruso, quod miserrimum est, pectus ejus flagravit incendio! quod ex nuru, quod ex nepote dolere, indignari, erubescere coactus est.

Comment accorder cette douleur secrette dont Tibére, au rapport de Velléius, estoit pénétré intérieurement, avec la maniére honteuse dont il publia au contraire en plein Sénat les désordres qu'il attribuoit à Drusus & à Agrippine? Et de quoy n'est pas capable la flatterie d'un écrivain mercénaire, encore plus cruel, s'il se peut, que Tibére mesme? Pour en juger, il faut entendre Tacite sur les mesmes faits.

hommes, & qu'on ne luy pouvoit reprocher qu'un eſprit trop fier ſous un gouvernement ſi deſpotique.

Sed Agrippina æqui impatiens, dominandi avida, virilibus curis fæminarum vitia exuerat.

Voilà de quelle maniére Velléius, partiſan de la tyrannie, traite la mémoire de ceux qui avoient eſté odieux ou ſuſpects à ſon héros, ſans reſpect pour la vérité; & c'eſt du meſme principe d'adulation que coule l'éloge que l'on trouve à la fin de l'ouvrage au ſujet de l'Impératrice Livie.

Les chagrins de ce temps-là ont eſté accrûs, dit Velléius, par la mort de ſa mere, princeſſe d'un mérite ſi éminent, qu'elle tenoit plus du divin que de l'humain, & de qui les particuliers n'ont jamais ſenti le pouvoir que par des graces.

Cujus temporis ægritudinem auxit amiſſa mater eminentiſſima, & per omnia diis quàm hominibus ſimilior fæmina.

Cependant cette femme ſi pieuſe, ſi ſpirituelle, & qui tenoit plus de la nature des dieux que de l'humanité, au rapport de noſtre auteur, ſe laiſſa aſſez paiſiblement enlever par Auguſte: elle paſſa, toute enceinte qu'elle eſtoit, des bras de ſon mari dans ceux de ſon adultére; elle ſe gouvernoit, dit Tacite, à la mode des anciens, excepté qu'elle eſtoit plus traitable & plus indulgente que les dames du temps paſſé ne croyoient devoir eſtre; mere impérieuſe, femme complaiſante, & qui ſçavoit fort bien ſe faire aux humeurs délicates de ſon mari, & à la diſſimulation de ſon fils.

Comis ultrà quàm antiquis fæminis probatum: mater impotens, uxor facilis, & cum artibus mariti, ſimulatione filii, benè compoſita.

Telle eſt à peu près l'oppoſition que j'ai trouvée ſur les meſmes faits entre Velléius & Tacite. De ſçavoir lequel de ces deux auteurs eſt le plus véritable, ſi Velléius s'eſt abandonné à une honteuſe adulation, ou ſi Tacite a écrit pluſtoſt une ſatire qu'une hiſtoire, c'eſt l'Hiſtoire meſme qui en doit décider. Il n'y a qu'à lire la vie de Tibére dans Dion Caſſius & dans Suétone, pour voir que Tacite ne reproche rien à Tibére que les autres hiſtoriens ne luy ayent auſſi reproché.



ces sortes de serments ne m'imposent point: si tu veux en estre cru, il faut jurer par Anchialus:

Non credo, jura, verpe, per Anchialum.

On demande qui est cet Anchialus, & quel rapport pouvoit avoir cette maniére de jurer avec la conscience d'un Juif?

A en juger par la construction de ce terme, il paroît d'abord que ce ne peut estre qu'un mot Grec; & c'est ce qui fait une partie de la difficulté: car à quoy bon exiger d'un Juif estabIi à Rome un serment Grec par préférence à tout autre? On sçait assez qu'en fait de religion, les principes des Juifs & des Grecs, leurs usages, les objets de leur dévotion estoient infiniment différents, & mesme directement opposez. Après cela on ne voit pas bien comment on peut faire entrer le terme d'Anchialus dans un serment, à ne s'en tenir mesme qu'aux usages des Grecs; c'estoit chez eux quelquefois un nom d'homme; de Dieu non, ni de demi-Dieu, ni de héros. Il se trouve deux fois employé dans Homére pour désigner deux gens de guerre, à l'un desquels il donne pour tout éloge la qualité de δαΐφρων, d'homme sage & entendu; ni l'un ni l'autre ne peuvent avoir aucun rapport à nostre sujet. C'estoit aussi chez ces peuples un nom de ville, & de ville maritime, suivant l'étymologie de ce terme; les géographes en désignent trois, une dans l'Epire, une dans la Thrace, & l'autre dans la Cilicie. Ovide donne bien à la seconde la qualité de ville d'Apollon, qui pouvoit véritablement la rendre respectable chez les Grecs;

Odyss. 1. & 8.

Et ab his per Apollinis urbem,
Alta per Anchiali mœnia fundat iter.

I. Trist.

Mais on n'en sçait pas autre chose. Il ne paroît pas qu'ils l'ayent jamais prise à témoin de la vérité de leurs discours, & quand cela seroit, il faudroit encore donner bien des tours de rouë pour amener cette ville dans nostre épigramme. Il n'en est pas tout-à-fait de mesme de la derniére Anchiale, ville de Cilicie. Athénodore qui en estoit originaire, prétend qu'elle avoit esté bâtie par une certaine Anchialé fille de Japet, qui luy avoit

donné

ordinairement par ſon nom. De cette maniére, l'intention de Martial auroit eſté de dire à ſon Juif, qu'il ne pouvoit déférer aux ſerments qu'il faiſoit par le temple, ſoit de Jupiter, le dieu du tonnerre, qu'il ne reconnoiſſoit pas pour tel, ſoit du dieu de ſa nation, puiſqu'il ne ſe conformoit pas à ſa loy, & qu'il marquoit par ſon infame débauche, le peu de reſpect qu'il avoit pour ſes ordonnances; mais que s'il vouloit jurer par Anchialus, le dieu de la molleſſe, qui devoit eſtre le ſien, il ſeroit plus aiſé de l'en croire. Pour appuyer cette explication, on pourroit adjoûter que ce prétendu dieu ne devoit pas eſtre inconnu aux Juifs, puiſque la ville d'Anchiale n'eſtoit pas éloignée de leur pays, & qu'ils en avoient meſme autrefois eſté les maîtres, ſuivant le témoignage de Joſéphe. On pourroit encore ſuppoſer que le Juif en queſtion eſtoit originaire du pays, & que c'eſt ce qu'a voulu donner à entendre Martial, en diſant de luy :

Solymis quod natus in ipſis;

puiſqu'il eſt certain que les voiſins de la Cilicie s'appelloient *Solymi*, comme nous en aſſûre Strabon; qu'il y avoit beaucoup de Juifs établis dans ce pays-là, & que d'ailleurs ces peuples avoient une fort mauvaiſe réputation ſur le fait de la débauche que noſtre auteur reproche à ſon rival. Troiſiéme & derniére obſervation, qui dans un beſoin pourroit entrer en ligne de compte, c'eſt que Plutarque, en parlant de ces peuples, dit qu'ils avoient trois anciens chefs ou dieux, dont le premier s'appelloit *Argalus* ou *Argialus*, terme qui approche aſſez de celuy d'Anchialus.

Mais toutes ces demi-preuves jointes enſemble, n'en compoſeront pas une bonne chez des critiques exacts, pour leur faire trouver ici un ſerment par Sardanapale. Tous les hiſtoriens, ſans aucun partage de ſentiments, font de ce prince un monſtre de molleſſe & de ſenſualité, dont la mémoire eſtoit par-tout en abomination, ou du moins dans le dernier mépris. Cette idée univerſelle ne quadre guéres avec ſon apothéoſe. Ils ne diſent point non plus qu'il ait eſté connu ſous le nom d'*Anchialus*. Euſébe luy donne bien celuy de *Concoleros*, qui n'en eſt à la

Farnab. de l'invention. Les uns y ont adjoûté la particule אם *si*, assez en usage dans les serments, *am-chi-alah*, si Dieu est vivant. Les autres d'un meilleur goût, & avec plus de vraysemblance, y ont joint la particule négative אן, c'est-à-dire, *non*, & au lieu du mot *alah*, ils ont substitué celuy d'*Elion*, עליון, qui est un autre nom du vray Dieu, *an-chi-Elion*, non vive Dieu, ce dont vous m'accusez n'est pas véritable. On ne peut guéres approcher plus près de la vérité, si ce ne l'est pas; & il faut convenir que Martial auroit eu de la peine à rendre autrement cette formule juratoire, supposé qu'elle luy fût connue, & en usage chez les Juifs, que par le terme dont il s'est servi, qui est presque le mesme, mot pour mot, & syllabe pour syllabe.

Sam. Pet. Var. Lect. l. 1. c. 16.

Cependant il s'est trouvé des gens qui ne s'en sont pas contentez, & qui ont poussé la chose plus loin. Un de ceux qui s'est le plus distingué dans cette sorte de littérature, a donc prétendu que non seulement le terme d'*Anchialum* estoit Juif, mais que la préposition *per*, qui avoit jusqu'ici paru latine à tout le monde, estoit aussi hébraïque, & qu'elle n'en a esté séparée que par ignorance: s'il en faut croire cet auteur, elle est essentielle à la formule du serment stipulé par Martial, dont voici, selon luy, les termes exprès en forme d'imprécation, יפרעהיעלם *Peranchiolam*, c'est-à-dire, Dieu me punisse, *vindictam sumat is qui vivit in æternum*. Pour justifier sa pensée, il a eu la bonté de faire voir par plusieurs citations du Thalmud, de la Mishnah, du Targum & autres semblables autoritez, que le terme de פרע qui signifie *venger*, estoit non seulement en usage chez les Juifs, mais nécessaire dans leurs serments juridiques, aussi bien que chez les Romains: *Ita me perdat Jupiter*. Il a pris de plus la peine de montrer que la qualité d'*Eternel*, estoit en quelque façon consacrée dans ces occasions, & celle qui se donnoit à Dieu, préférablement à toute autre, du temps mesme de Daniel, comme si Martial avoit esté obligé de sçavoir toutes ces choses. Il a fait plus; par le commentaire qu'il nous a laissé sur les deux derniers vers de nostre épigramme, il semble nous insinuer, non seulement que ce poëte avoit quelque connoissance de la langue & des usages des Juifs, mais qu'il avoit tout au moins

Seldenus in proleg. de success. in bona defunct. apud Hebræos.

fait un cours de Droit civil & Canon sous quelqu'un de ces docteurs. Car il prétend y trouver un rapport sensible à une loy de ce peuple, dont il est fait mention dans l'Evangile, & qui portoit que celuy qui juroit par le ciel ou par la terre, ou par le temple de Dieu, n'estoit pas obligé à garder son serment:

Ecce negas, jurasque mihi per templa Tonantis:
Non credo;

mais seulement ceux qui juroient par un des noms ou des attributs de Dieu:

jura, verpe, Peranchi-olam;

jure par l'Eternel, par le Dieu vivant, & te soumets à sa vengeance. Après cela, pour appuyer cette heureuse découverte, il s'arreste à prouver par les maximes de Droit, & par l'usage de toutes les nations, que quand il est question de faire jurer en justice des gens d'une religion étrangére, on leur impose la nécessité d'user de leurs formules, & particuliérement de celles qui les obligent le plus étroitement, comme sont les formules imprécatoires, telle qu'est celle-ci dans la pensée de nostre docteur; attendu que non seulement elles engagent davantage la conscience, mais qu'elles assujettissent ordinairement ceux qui en abusent contre la vérité à des punitions corporelles: avantage que Martial auroit esté ravi d'avoir sur son rival, pour estre en droit de le faire fustiger dans la Synagogue conformément à l'usage, & au code criminel de sa nation.

Tout cela est beau & bon; mais il nous paroît que cette dépense d'érudition étrangére n'est pas bien placée ici. C'est faire à nostre poëte plus d'honneur qu'il ne luy en appartient, de luy prester des vûës si graves & des considérations si sçavantes sur un tel sujet. Sans offenser ni luy, ni l'auteur de ces observations, on peut dire en toute assûrance du bon Martial; qu'il ne sçavoit, & qu'il ne lisoit Rabbinerie aucune. D'ailleurs, s'il est permis de prendre son sérieux pour réfuter de semblables imaginations, ce n'est pas assez de faire voir que l'on pourroit trouver ici des rapports ou prochains ou éloignez avec des paroles, ou si l'on veut, des imprécations judaïques: pour

raisonner juste, il faudroit justifier par de bons exemples, que la formule dont il s'agit ici, estoit effectivement en usage parmi les Juifs, & en usage assez fréquent, pour que les Romains, du temps de Martial, en eussent connoissance, & que luy pût y faire allusion, & eux l'entendre; car on sçait assez que la pensée d'une épigramme pour estre bonne, doit estre, autant que faire se peut, à la portée, sinon du peuple, au moins des gens du monde; or est-il, qu'on se contente de supposer cela sans en donner des preuves. Encore, quand on leur passeroit toutes ces hypothéses, les connoisseurs qui sçavent les loix de l'Epigramme, & qui sont un peu stilez dans les ouvrages de nostre auteur, auroient bien de la peine à luy prester cette fadeur, où il n'y auroit ni grace ni sel, ni rien de piquant, contre son génie ordinaire, mais seulement une mauvaise affectation d'étaler son érudition Judaïque, chose dont les Romains ne faisoient pas grand cas.

On peut former à peu près le mesme jugement des deux conjectures de M. le Moine dans ses *Varia sacra*. Outre le temple de Jérusalem où se faisoient les sacrifices ordonnez par la loy de Moïse, il y avoit dans la Judée de paroisse en paroisse certaines chapelles ou lieux de dévotion, où les Juifs alloient faire leurs priéres les jours de Sabbath. Ordinairement ces rendez-vous sacrez estoient situez sur les bords, ou de la mer, ou d'une riviére, ou du moins de quelque fontaine, afin qu'ils eussent la commodité d'y faire leurs ablutions légales avant que de se présenter devant le Seigneur. L'auteur prouve ce fait par deux passages de Tertullien, qui met au nombre des dévotions Judaïques ces *synagogues* qu'il appelle, à cause de cela, *littorales*. De-là cet auteur prétend estre en droit d'inférer que les rivages devoient leur imposer du respect; & comme le terme Grec αἰγιαλὸς, qui signifie *rivage*, approche assez de celuy d'Anchialus, & par la prononciation & par la signification, il a jugé que l'un estoit venu de l'autre. La pensée est ingénieuse, mais recherchée de trop loin; & elle auroit besoin d'estre appuyée par des autoritez plus précises, qui fissent voir non seulement que les Juifs avoient des raisons pour respecter

les rivages, mais qu'ils les faisoient entrer dans leurs serments. Sa seconde pensée paroît plus solide & mieux imaginée. Elle dérive le terme d'Anchialus de ceux d'*Hecal-iah* חיכליה qui dans la langue de ce peuple signifie le temple du Seigneur; serment qui estoit constamment fort usité parmi eux. Il en donne mesme des exemples formels tirez de leurs ouvrages, où l'on voit des Rabbins employer cette formule expresse pour confirmer la vérité des faits qu'ils avancent; & la glose adjoûte pour l'expliquer, que c'estoit un serment par le temple de Dieu. Cela est net, & ce qui donne un plus grand air de vraysemblance à cette conjecture, c'est la régularité de la pensée qu'elle attribuë à Martial, qui auroit esté, selon luy, d'opposer le temple du dieu des Juifs à celuy de Jupiter, qui estoit le dieu du tonnerre chez les Romains. Tu jures par le temple de Jupiter en qui tu ne crois point, ce serment ne m'en impose pas, jure par *Hecal-iah*, par le temple de ton dieu. La pensée seroit juste, & dans les regles, on ne peut pas le nier. Mais elle nous paroît comme les autres, sujette à plusieurs exceptions. La premiére, qu'elle suppose dans les Romains une plus grande connoissance du langage & des maniéres des Juifs, qu'ils ne paroissent avoir eu. La seconde, que s'ils les connoissoient si bien, ils devoient sçavoir que leurs serments par le Temple estoient plustost illusoires que sérieux, & ne les obligeoient à rien, comme Seldenus nous l'a fait voir. Et la troisiéme, que la pensée seroit sçavante uniquement, sans sel ni pointe d'esprit, ce qui n'est pas du caractére de Martial.

Sans y chercher donc tant de mystéres, nous aurions plus de penchant à entrer dans le sentiment des anciens commentateurs, qui ont jugé que le jeune homme en question, qui faisoit le sujet de la brouillerie & de la jalousie entre Martial & le Juif, s'appelloit effectivement Anchialus, puisque ce nom, sans y rien changer, estoit véritablement un nom d'homme, & un nom mesme qui paroît avoir esté sujet à faire de grandes passions, comme on le peut juger par un monument de l'Antiquité qui se trouve dans le recueil connu sous le titre de *Musæ Lapidariæ*:

Lib. 1. ... 18.

Hoſpes ſta & lacruma, ſi quidquam humanitus in te eſt.
Oſſua dum cernis conſita mœſta mihi.
Si nomen quæris, ſum Leſbia; ſi duo amantes;
Anchialus dulcis, &c.

Le terme de *dulcis* marque aſſez que cet Anchialus n'eſtoit pas indifférent à la défunte. On ſçait qu'en fait de galanterie les ſerments les plus en uſage & les plus reſpectez ont toûjours eſté ceux qui ſe font par les perſonnes aimées; on juroit & l'on jure encore tous les jours, par leur bouche, par leurs yeux: de cette maniére l'intention de noſtre auteur auroit eſté d'exiger ſimplement de ſon rival un ſerment dans la forme requiſe en pareil cas; par l'objet commun de leur indigne paſſion, ſans y profaner inutilement le nom des dieux, qui doivent eſtre cenſez peu reſpectez par les libertins de cette profeſſion. Rien n'eſ plus naturel; la penſée eſt poëtique & galante, elle convien au ſujet, & finit parfaitement l'épigramme.

Il nous reſte cependant une derniére explication de ce paſſage qui nous plairoit bien autant & plus que celle-là, ſuppo... que le fondement en fût réel & effectif. La preuve ne doit p... en eſtre difficile à faire; il n'eſt queſtion pour s'en éclaircir que de déterrer un vieux manuſcrit des ouvrages de noſtre auteur, que l'on aſſûre eſtre de huit ou neuf cens ans, & qui doit avoir eſté dans la bibliothéque de M. de Thou. On aſſûre que dans cet exemplaire le terme, qui fait le ſujet de la difficulté, ſe lit d'une autre maniére, & qu'au lieu d'*Anchialum*, il y a *Anchalium*, ou *Ancharium*. Or eſt-il que le terme d'Α'γχάϱιος chez les Grecs, & celuy d'*Ancharius* chez les Latins, déſignent cet animal ſtupide, qui dans la prévention commune, quoyqu'injuſte, des payens, paſſoit pour l'objet principal de l'adoration des Juifs:

V. Dictionarium Lloyd. in voce Anchialus.

Lucilius.

Hæc inquam rudet è roſtris atque ejulitabit
Concurſans veluti Ancharius, clareque quiritans.

Nous avons autrefois eu l'honneur de vous entretenir ſur ce ſujet.

sujet. Cela posé, la pensée de Martial seroit manifeste & digne de luy. On y trouvera le sel piquant & caustique de ce poëte, qui, pour mortifier son rival, & luy donner un ridicule à la portée de tout le monde, luy reprochoit la superstition indigne & ignominieuse, qui deshonoroit sa nation dans tous les esprits de son temps :

Jura, verpe, per Ancharium;

malheureux Juif, si tu veux que l'on adjoûte foy à tes protestations, ne vas point chercher ni chez toy, ni chez nous, des serments étrangers ou frivoles; jure par ton Dieu, par le Dieu de tes peres, par cet animal aux grandes oreilles que ta nation adore. Ceux qui connoissent le génie & le stile de nostre auteur, conviendront sans peine que si ce n'a pas esté là sa pensée, il est difficile de luy en prester une qui luy convienne davantage, & qui approche plus de son caractére.

EXPLICATION
D'UN PASSAGE
DE TRE'BELLIUS POLLIO.

Par M. BAUDELOT.

IL y a dans le chapitre de Trébellius Pollio, qui regarde Salonin, fils de Gallien, une expression qui a esté ou négligée, ou mal entenduë par les commentateurs de cet historien. Elle mérite cependant quelque considération, & peut donner lieu à des recherches curieuses.

Les gens de guerre qui estoient admis aux festins de l'Empereur, ou des généraux d'armée, avoient coustume de quitter leurs baudriers ou ceinturons avant que de se mettre à table.

Un jour, dit Trébellius, que la pluspart des officiers qui estoient chez l'Empereur, avoient quitté les leurs, le jeune Salonin leur enleva *tous ces baudriers dorez & constellez.* Voici le

passage : *Nam cum cingula sua plerique militantium qui ad convivium venerant, ponerent horâ convivii, Saloninus puer his auratos constellatosque balteos rapuisse perhibetur.* Il est question de sçavoir ce que l'historien entend par ces mots *constellatos balteos*, *des baudriers constellez* ; & c'est ce mot de *constellatos* que j'ai besoin d'éclaircir.

Il est étonnant que Casaubon, qui a commenté cet auteur, n'ait rien dit sur cet endroit. Saumaise en récompense, qui l'a examiné fort au long, s'est cru obligé de corriger le mot de *constellatos*, & voici sur quoy il se fonde. Plus d'une raison, dit-il, me rend ce mot suspect. Je croyois d'abord que l'auteur entendoit par *constellatos balteos*, des ceinturons estoilez, *stellatos*, c'est-à-dire, enrichis d'or, d'argent, ou de quelque autre matiére. Mais le mot *auratos* qui précéde, fait voir que l'auteur entend autre chose, puisque *auratos* diroit assez. D'ailleurs on dit fort bien en Latin qu'une chose est estoilée d'or, d'argent ou de pierres précieuses, *stellatus auro, argento, gemmis, &c.* comme dans Virgile :

. . . . . *Stellatus iaspide fulvâ*
Ensis erat.

Mais on ne dit point *stellatus* seul, sans adjoûter le nom de la matiére dont la chose est ornée. Il adjoûte que le manuscrit Palatin n'a pas *constellatos*, mais *costilatos*, d'où on a fait *constellatos*, & qu'il croiroit que *costilatos* auroit esté mis pour *postilatos* ou *pustulatos*, c'est-à-dire, *pustulis, vel bullis argenteis distinctos*, ornez de plaques ou de *bulles* d'argent. *Pustula* se disoit du bon argent, d'où vient *pustulatum argentum* ; ainsi il faudroit dire que ces ceinturons dorez estoient de plus ornez de plaques d'argent ou d'or, *pustulis aut bullis argenteis vel aureis*.

Voilà le précis de la note de Saumaise, dont il semble qu'il n'ait pas esté entiérement satisfait, puisqu'il la finit par ces termes ; *videant acutiores an verum dixerimus ; & si non videmur dixisse, ipsi dicant.* Tout le monde sçait qu'il n'a pas coutume d'estre si peu décisif.

Je n'ai garde de me croire plus pénétrant que ce sçavant homme ; au contraire, c'est en ne voulant point l'estre sur cet endroit, qu'il sera plus facile de l'expliquer & de l'entendre.

Toute la difficulté consiste à expliquer le mot *constellatos*, & non à le corriger ; je crois que *constellatos* signifie chargez de pierres précieuses, ou de lames d'argent ou d'or, sur lesquelles estoient gravées quelques figures mystérieuses de signes célestes, suivant les idées superstitieuses de la théologie payenne, ou qui avoient esté fabriquées sous l'aspect de certaines constellations. On croyoit communiquer par cette cérémonie aux pierres ou aux métaux des qualitez propres, ou à préserver des dangers, ou à guérir des maladies, ou à procurer d'autres avantages. On estoit si prévenu dans le paganisme de la puissance des astres sur les corps sublunaires, que tout estoit plein de gens dont l'étude & l'occupation estoient de composer de ces sortes de phylactéres ou préservatifs. On y avoit recours en toutes sortes de rencontres, aussi bien qu'en toutes sortes de professions : & pour donner plus d'évidence à mon sentiment, je crois qu'il ne sera pas inutile de dire un mot sur ce sujet.

Ceux qui fabriquoient & qui débitoient ces préservatifs, leur attribuoient tant de vertus, que les peuples en estoient infatuez. Le génie de la religion dominante fortifioit encore cette erreur. L'usage n'en estoit pas moins ancien qu'il estoit commun. On en attribuë l'origine à un Iacchis, qui fut l'inventeur des Talismans, ἀποτελεσμάτων, des remédes cachez contre les douleurs, des secrets contre les ardeurs du soleil, & contre les influences de la canicule. Cet Iacchis vivoit, selon Suidas, sous Sennyes roy d'Egypte. D'autres attribuent cette origine à Nécepsos roy d'Egypte, qui estoit postérieur à Iacchis, & qui vivoit cependant plus de 200. ans avant Salomon. Ausone dans une lettre à saint Paulin, a dit :

Quique Magos docuit mysteria vana Necepsos.

Isaïe paroît avoir eu en vûë ces Talismans dans les reproches qu'il fait aux Chaldéens sur la fausse confiance qu'ils avoient en leurs prétendus enchanteurs, & sur l'espérance qu'ils

concevoient de devenir par leur moyen plus puissants & plus forts: *Sta*, leur dit le prophéte, en adressant la parole à Babylone, *cum incantatoribus tuis .... si fortè prosit tibi, aut si possis fieri fortior ... stent & salvent te augures cæli.* Les septante ont ainsi rendu ce passage dans leur version: Στῆθι νῦν ἐν ταῖς ἐπαοιδαῖς σου, καὶ ἐν τῇ πολλῇ φαρμακείᾳ σου, ἃ ἐμάνθανες ἐκ νεότητός σου, εἰ δυνήσῃ ὠφεληθῆναι ...... στήτωσαν δὴ καὶ σωσάτωσάν σε οἱ ἀστρολόγοι τοῦ οὐρανοῦ. Demeurez
» avec ceux qui vous abusent par leurs enchantements, & con-
» fiez-vous à la multitude des préservatifs que vous avez appris,
» & dont vous vous servez depuis vostre jeunesse, voyez si vous
» en tirerez du secours ..... Que les Astrologues qui observent
» le ciel vous accompagnent, & vous préservent des maux qui
» vont vous accabler.

Le commerce de ces sortes de préservatifs estoit fort commun du temps d'Antiphanes, & ensuite du temps d'Aristophane. Ces deux auteurs font mention d'un Phertamus & d'un Eudamus fabricateurs de préservatifs de ce genre. L'opinion que l'on avoit de leurs vertus avoit gagné tous les esprits, comme on peut le voir dans Galien & dans Marcellus Empiricus. Théophraste, au rapport de Plutarque dans la vie de Périclès, dit que ce grand capitaine montra un jour à un ami qui l'estoit venu voir, un de ces préservatifs que des femmes luy avoient pendu au col: Δείξειε περίαπτον ὑπὸ τῶν γυναικῶν τῷ τραχήλ[...] περιηρτημένον. Il semble que Tertullien, en décrivant l'orne[...] ment de quelques ceintures, veuille parler de ces phylactére[...] *Latent*, dit-il, *in cingulis smaragdi*; & c'est sans doute a[...] ce qu'entend Pline, lorsqu'en parlant de ceux qui fabriquoi[...] de ces pierres *constellées*, il dit: *Nam è smaragdis quoque si[...] promisere si aquilæ scalperentur aut scarabæi.* Marcellus E[...] ricus attribuë de mesme beaucoup de vertus à ces *scar[...]* pour certaines maladies, & en particulier pour le mal des [...] *Scarabæus coloris smaragdini tantum beneficii præstare dic[...] qui eum contemplatus fuerit visionem ei acutissimam reddat* [...]

Toutes ces pierres estoient autant de Talismans, où l'o[...] entrer les observations de l'Astrologie. On en peut jug[...]

particuliére, que les hommes de cette famille portoient la figure de ce prince gravée en argent dans leurs bagues, & que les femmes la portoient dans leurs ornements de tête, dans leurs bracelets, dans leurs anneaux & dans les autres piéces de leur ajustement: *mulieres, in reticulis, & dextrocheriis, & in annulis, & in omni ornamentorum genere exsculptum semper habuerunt;* jusques-là mesme que de son temps, adjoûte-t-il, la pluspart des habillements des dames de cette famille en estoient encore ornez; ce qu'il rapporte, continuë-t-il quelques lignes après, parce que l'on dit que ceux qui portent la tête d'Aléxandre en or ou en argent, en reçoivent du secours dans toutes leurs actions: *quia dicuntur juvari in omni actu suo, qui Alexandrum expressum, vel auro gestitant vel argento.*

Il ne paroît pas vray-semblable que ces sortes de bijoux se gravassent sans aucun mystére astrologique. Ces figures d'Aléxandre, par exemple, pouvoient avoir esté gravées sous l'aspect de la constellation qui avoit présidé à la naissance de ce prince; & si nous n'admettons quelque pratique superstitieuse dans leur composition, d'où concevrons-nous qu'ils tiroient les vertus prétenduës qu'on leur attribuoit? Que dirons-nous de ces *bulles* que portoient ceux qui triomphoient, dans lesquelles, dit Macrobe, on enfermoit des préservatifs très-puissants contre l'envie? *Bulla gestamen erat triumphantium quam in triumpho præ se gerebant, inclusis intrà eam remediis, quæ crederent adversus invidiam valentissima.* Ces préservatifs peuvent-ils estre autre chose que des talismans, c'est-à-dire, des pierres ou des métaux chargez de figures, ou de caractéres gravez sous l'aspect de certaines constellations, & qu'on peut appeller, à cause de cela, *constellez*. On pendoit de pareilles *bulles* au col des enfants pour les défendre des génies malfaisants, ou pour les garantir d'autres périls, *ne quid obsit*, dit Varron; d'où vient qu'Asconius, sur un endroit de la premiére Verrine de Cicéron où il en est parlé, dit que ces bulles penduës au col des enfants sont sur leur estomac comme un rempart qui les défend: *sinus communiens pectusque puerile*, parce qu'on renfermoit dans ces bulles des phylactéres ou talismans. On ornoit les ceinturons des gens

maux. La fureur que l'on avoit pour ces phylactéres se répandit dans la suite parmi des sectes Chrestiennes, comme on le voit dans Tertullien, qui la reproche aux Marcionites, qui faisoient mestier, dit-il, de vivre des estoiles du Créateur, *nec hoc erubescentes de stellis Creatoris vivere.* Le même Trallien dont je viens de parler, cite un autre phylactére contre la colique. On gravoit sur un anneau de fer à huit angles ces mots, φεῦγε, φεῦγε, ἰοὺ χολή, ἡ κορύδαλος σε ζητεῖ. Fuis, fuis, malheureuse bile, l'alouëtte te cherche. Et ce qui prouve que l'on fabriquoit ces sortes de préservatifs sous l'aspect de certains astres, c'est ce que ce médecin adjoûte à la fin de l'article. Il falloit, dit-il, travailler à la gravûre de cette bague au 17. ou au 21. de la lune: γινέσθω δὲ ὁ προϋποτυπωθεὶς δακτύλιος ιζ' τῇ σελήνῃ ἢ κα'.

Marcellus, homme de qualité, & Chrestien du temps de Théodose, en décrit de semblables, dans un recueil de remédes qu'il adresse à ses enfants. Un serpent entre autres avec sept rayons gravé sur un jaspe enchâssé en or, estoit bon contre les maux d'estomac. Il appelle ce phylactére un reméde physique: *ad stomachi dolorem remedium physicum sit, in lapide iaspide exsculpe draconem radiatum, ut habeat septem radios, & claude auro, & utere in collo.* Ce terme de physique fait entendre que l'Astrologie entroit dans la composition de cet ouvrage.

Après tout ce que je viens de rapporter, il paroîtra, je crois, vray-semblable que les ceinturons ou baudriers enlevez par Salonin aux officiers de l'armée, estoient garnis de pierreries, ou de lames d'or ou d'argent gravées physiquement, pour me servir de ce terme selon l'usage qu'il avoit en ce temps-là; ou de ces *balles* dans lesquelles on enfermoit des préservatifs pour procurer quelque bien ou pour détourner quelque mal. Cet ornement estoit ancien, comme on le voit dans Pline: *baltei laminis crepitant*, aussi bien que la coustume de les *consteller*. Ainsi rien n'empêche qu'on ne se serve de l'expression de Trébellius Pollio dans le sens qu'il présente naturellement, & l'on doit croire que l'auteur appelle de ce terme les ceintures chargées de l'espéce de préservatifs dont je viens de parler. Que ce terme de *constellatos* fût en usage du temps de Trébellius Pollio,

Pollio, c'eſt ce qu'on peut juger par le mot de *conſtellatio* d'où il eſt dérivé, que l'on trouve aſſez ſouvent dans les auteurs du meſme ſiécle: *quod ſi non recta conſtellatio ejus collecta eſt*, dit Spartien dans la vie d'Elius, & Ammien Marcellin liv. 29. au ſujet des recherches que faiſoit Valens de ceux qui s'appliquoient à l'Aſtrologie judiciaire, dit: *quum objectaretur ei quamobrem conſtellationem principis collegiſſet.* Et quand meſme Trébellius Pollio auroit employé le premier le terme de *conſtellatos*, il auroit uſé en cela de la liberté qu'ont les auteurs de compoſer des mots nouveaux, pourvû qu'ils ſoient marquez au coin qui eſt en uſage:

.... Licuit ſemperque licebit,
Signatum præſente notâ procudere nomen.

CHRONOLOGIE DE L'ODYSSÉE.

Par M. BOIVIN le Cadet.

IL y a dans l'Odyſſée une narration ſuivie & continuée depuis le commencement juſqu'à la fin du poëme; une ſuite de diſcours où le Poëte parle de ſon chef, & raconte luy-meſme les circonſtances des faits qui forment ce que nous appellons l'action: & il y a d'autres narrations moins étendues, dans leſquelles ce n'eſt pas le poëte qui parle, mais ſon héros, ou quelqu'autre perſonnage.

Si l'on confond le diſcours du poëte avec celuy du héros & des autres acteurs, il eſt certain que l'ordre des temps n'eſt pas obſervé dans l'Odyſſée, puiſque le récit des derniéres aventures d'Ulyſſe y eſt interrompu par le récit d'un grand nombre de choſes arrivées auparavant, & racontées ou par Neſtor, ou par Ménélas, ou par Ulyſſe luy-meſme. Mais ſi l'on diſtingue bien la narration principale, qui eſt celle du poëte, d'avec les narrations particuliéres & enchâſſées, qui ſont celles des héros, l'on trouvera que l'ordre des temps y eſt obſervé auſſi réguliérement que dans l'Iliade.

Le poëme de l'Odyssée commence par deux actions, dont l'une, qui est le retour d'Ulysse, doit estre regardée comme l'action principale; l'autre, qui est le voyage de Télémaque, est un épisode, ou une action incidente.

L'ouverture de la scene se fait par une assemblée des Dieux; où le retour d'Ulysse & le voyage de Télémaque sont résolus en mesme temps.

Le jour de cette assemblée est donc le premier jour & de l'action principale, & de l'action incidente, avec cette différence que l'action principale n'y est que préparée, au lieu que l'action incidente y est commencée par l'exécution de ce qui a esté résolu. Car dès ce jour-là Minerve, en conséquence de la résolution prise dans l'assemblée des Dieux, va trouver Télémaque, & luy inspire le dessein de voyager.

Le second jour, Télémaque équipe un vaisseau & s'embarque.

Le troisiéme jour, il arrive à Pyle après le lever du soleil, & il y passe le reste du jour.

Le quatriéme, il part de Pyle avec le fils de Nestor. Il s'achemine vers Lacédémone, & couche en chemin à Phéres chez Dioclès.

Le cinquiéme, il continue son voyage, & arrive de nuit à Lacédémone. Il passe la soirée chez Ménélas, & y couche.

Le sixiéme, il expose le sujet de son voyage. Ménélas luy donne quelques éclaircissements sur ce qui peut retarder l retour d'Ulysse. Ensuite il luy propose de rester à Lacédémor onze ou douze jours. Télémaque le prie de ne pas le retenir long-temps. On ne sçait pas encore combien de temps il restera. Homére juge à propos de l'y laisser, & de reven Ulysse qui est encore chez Calypso.

Le sixiéme jour passé, & le septiéme commençant Dieux s'assemblent une seconde fois. Jupiter ordonne à cure d'aller chez Calypso; Mercure obéit, & la Ny permet à Ulysse de se disposer à partir.

Le huitiéme, le neuviéme, le dixiéme & l'onziém employez à la construction du petit bâtiment sur lequel doit s'embarquer.

Le douziéme il s'embarque.

Le treiziéme, & les jours suivants jusqu'au vingt-neuviéme, il poursuit sa route avec un vent favorable.

Le vingt-neuviéme, qui est le dix-huitiéme depuis son embarquement, il fait naufrage; il rencontre Leucothéa, & à la faveur du ruban qu'il reçoit de cette Déesse, il nage deux jours & deux nuits.

Ces deux nuits sont la nuit du XXIX. au XXX. & la nuit du XXX. au XXXI.

Le trente-uniéme, il arrive chez les Phéaciens, après avoir esté vingt jours sur mer.

Le trente-deuxiéme, il rencontre Nausicaa, & s'en va chez Alcinoüs.

Le trente-troisiéme, il raconte ses aventures.

Le trente-quatriéme au soir, il entre dans le vaisseau qui doit le remener à Ithaque.

Le trente-cinquiéme, avant le lever de l'aurore, il arrive à Ithaque, & y rencontre Minerve, qui le quitte aussi-tost pour aller à Sparte, d'où elle va faire revenir Télémaque.

Le reste du trente-cinquiéme jour est rempli des deux actions, je veux dire, de l'action principale & de l'action incidente. D'un costé Télémaque, après avoir esté averti par Minerve, prend congé de Ménélas, & revient coucher à Phéres chez Dioclès. D'autre costé, Ulysse s'en va chez le berger Eumée, y passe une grande partie du jour, & y couche.

Le trente-sixiéme jour est aussi rempli des deux actions. Télémaque ayant passé la nuit chez Dioclès, se remet en chemin, vient jusqu'à Pyle, prend congé du fils de Nestor, se rembarque, & fait voile vers Ithaque. Ulysse se délasse à table avec Eumée; après le repas, ils s'entretiennent de leurs aventures.

Le trente-septiéme au matin, le vaisseau de Télémaque arrive. Ici finit l'action incidente, ou le voyage de Télémaque. La reconnoissance du fils & du pere se fait le mesme jour chez Eumée.

Le trente-huitiéme jour, Ulysse va à la ville. Il reçoit plusieurs insultes dans sa propre maison, où personne ne le reconnoist.

Le trente-neuviéme, il massacre les amants de sa femme.
Le quarantiéme & dernier jour, il va chez Laërtes son pere.
Une troupe de mutins l'y vient assaillir. Il les met en fuite.
Minerve le reconcilie avec ses sujets.

Des quarante jours que nous venons de supputer, & qui composent toute la durée du poëme, que le P. le Bossu a cru estre de 58. jours, il y en a de plus ou moins mémorables. Il y en a de vuides, il y en a de remplis. Homére a eu soin de marquer tous ces jours. L'étoile du matin, l'aurore, le lever & le coucher du soleil, le jour & la nuit en font la distinction. Les huit premiers jours, où l'action principale n'est que préparée, & les dix derniers ou elle s'accomplit, sont tous marquez par leur commencement & par leur fin, ou du moins par l'une de ces deux dates. Les vingt-deux autres jours ne sont exprimez qu'en général.

L'auteur anonyme d'une petite dissertation, qui parut il y a quelque temps sous le titre de CHRONOLOGIE DE L'ODYSSÉE, prétend avoir découvert dans ce poëme une faute monstrueuse, que les critiques les plus clairvoyants ne se sont jamais avisez de relever. Il y remarque deux calculs chronologiques, ou deux journaux, dont l'un est si peu conforme à l'autre, que là où le premier ne compte que neuf jours, le second en compte trente-sept.

Ces deux journaux sont celuy du voyage de Télémaque, & celuy du retour d'Ulysse.

Journal du voyage de Télémaque.

Suivant le premier journal, Télémaque entreprend un voyage, pour sçavoir ce qu'est devenu son pere. Il s'embarque dès le lendemain de la premiére assemblée des Dieux, par laquelle nous avons dit que se fait l'ouverture de la scene dans l'Odyssée. Son voyage, à ce que prétend le chronologiste, ne dure en tout que neuf jours, de maniére que le jour de son retour à Ithaque se trouve estre le neuviéme depuis son départ.

Journal du voyage d'Ulysse.

Suivant le second journal, Ulysse part de l'Isle de Calypso; il ne s'embarque qu'au douziéme jour depuis la premiére assemblée des Dieux; il n'arrive à Ithaque qu'au trente-cinquiéme, & cependant il arrive deux jours plustost que Télémaque. Il est impossible d'accorder ces deux calculs.

Voilà deux voyageurs qui arrivent à Ithaque; ils sont partis de différents endroits, l'un de l'isle d'Ogygie, & l'autre d'Ithaque mesme. L'un arrive deux jours avant l'autre, quoyqu'il soit parti dix jours plustard, quoyqu'il ait mis trente-cinq jours à son voyage, & que l'autre n'en ait mis que neuf: il ne se peut rien de plus absurde.

Le ton affirmatif avec lequel on impute au prince des poëtes une si prodigieuse extravagance, seroit presque capable d'imposer à ses partisans les plus zélez. On la suppose comme certaine & visible; il ne semble pas même que le critique moderne soit surpris de ce qu'un auteur de cette réputation, un écrivain dont les plus sages écrivains ont toûjours vanté le jugement & le bon sens, soit tombé dans une contradiction si étrange. Il a la bonté de ne luy pas insulter, & de regarder cette horrible bévûe comme une inadvertance très-pardonnable.

Mais tout le monde n'aura pas la mesme indulgence, & il est important de justifier Homére, s'il n'a pas commis la faute énorme dont on l'accuse.

Toute la question se réduit à sçavoir si Télémaque n'a couché que deux nuits chez Ménélas, ou s'il y est resté un mois entier. S'il est vray qu'il n'y ait couché que deux nuits, la contradiction est manifeste; mais si son séjour a esté d'un mois, la contradiction n'est que dans l'esprit de celuy qui croit l'appercevoir.

Comptons tous les jours, & nous verrons clairement que Télémaque, selon le calcul d'Homére, est demeuré trente jours à Lacédémone.

Le premier jour est celuy de son arrivée. Le second, celuy où il expose le sujet de son voyage, & où Ménélas luy dit ce qu'il a appris de Protée. Le troisiéme est le jour de la seconde assemblée des Dieux. Ce même jour Mercure va chez Calypso, & la Nymphe permet à Ulysse de s'en aller. Le quatriéme, le cinquiéme, le sixiéme & le septiéme sont les quatre jours employez par Ulysse à la construction d'une barque. Les jours suivants, depuis le commencement du huitiéme jusqu'au soir du vingt-septiéme, sont les vingt jours de la navigation & du naufrage d'Ulysse. Le vingt-huitiéme est le jour où il rencontre

Nauficaa. Le vingt-neuviéme eft celuy où il raconte fes aventures. Le trentiéme eft celuy de fon arrivée à Ithaque, & ce mefme jour eft auffi le dernier du féjour que Télémaque fait à Lacédémone.

Voilà trente jours bien comptez, & dans le mefme ordre qu'ils fe trouvent rangez par Homére.

Mais dans ces trente jours, dira-t-on, nous n'en voyons que trois, fçavoir, le premier, le fecond & le trentiéme, où il foit fait mention du féjour de Télémaque à Lacédémone. Homére auroit bien dû nous dire à quoy ce jeune Prince paffoit fon temps pendant les vingt-fept jours où nous le perdons de vûe. Qu'a-t-il fait pendant tout ce temps-là; que faifoient fes compagnons qui l'attendoient dans le port de Pyle? A peine eft-il arrivé chez Ménélas, qu'il témoigne de l'empreffement pour s'en retourner. Ménélas ne luy propofe que de refter onze ou douze jours. Il prie Ménélas de ne le pas retenir fi long-temps, & au lieu d'onze ou douze jours, il féjourne un mois entier, fans aucun befoin, contre fon intention, lorfque le foin de fes affaires l'appelle chez luy. Je n'affoiblis point les objections que l'on pourroit faire; je les propofe dans toute leur force. Il faut préfentement y répondre.

Premiérement, c'eft une chofe de fait que Télémaque refte un mois entier chez Ménélas; le fait eft établi & bien prouvé: ainfi l'on a grand tort d'affûrer qu'il n'y couche que deux nuits.

En fecond lieu, c'eft eftre injufte que d'obliger un poëte à rendre raifon de tout ce qu'il fuppofe dans fon poëme, particuliérement fi ce qu'il fuppofe ne regarde pas l'action principale, mais un des épifodes.

A peine eft-il venu en penfée à aucun des commentateurs d'Homére, de rechercher les motifs qui avoient pû prolonger le féjour de Télémaque à Lacédémone. Euftathius ne touche cette queftion qu'en paffant, & il fuppofe que les deux jeunes Princes, le fils d'Ulyffe & celuy de Neftor, ne demeurérent fi long-temps chez Ménélas, que parce que Ménélas prenoit plaifir à les régaler, & leur faifoit tous les jours de nouvelles careffes. *Une marque*, adjoufte-t-il, *de la politeffe de l'hofte*;

c'est qu'il avoit soin de se trouver réguliérement tous les matins au lever de Télémaque & de Pisistrate. Car il y a apparence que ce qu'on luy voit faire le jour de leur départ, il l'avoit pratiqué pendant tout le temps qu'il les avoit eus dans sa maison. Δηλοῖ δὲ τὴν φιλοξενίαν καὶ τὸ εὐθὺς ἐνταῦθα τὸν Μενέλαον ἀσχέμολον αὐτοῖς ἐλθεῖν ἔτι κοιμωμένοις· ὃ καὶ περὶ ταύτης καθ' ἑκάστην ἡμέραν ἔοικε ποιεῖν διὰ φιλοφρεσύνην. Eustath. p. 1774.

Troisiémement, il est aisé de suppléer les raisons qu'Homére n'a pas exprimées, & qui ont dû vraysemblablement prolonger le séjour de Télémaque à Lacédémone.

Télémaque est un jeune homme qui voyage. L'inquiétude où il est sur le sort de son pere, absent depuis tant d'années, & le désir d'acquérir de la réputation, sont les deux motifs du voyage qu'il entreprend. Il vient à Sparte chez Ménélas. Il y arrive sur le soir. Dès le lendemain il dit ce qui l'amene, & il apprend tout ce qu'il peut apprendre par rapport à ce qui a retardé jusqu'ici le retour de son pere. Une heure d'entretien avec Ménélas l'instruit pleinement de tout. Il ne luy reste plus que de songer à acquérir de la réputation; ce qui ne s'acquiert ni en un jour ni en deux.

Nous pouvons donc supposer que Ménélas ayant obligé Télémaque à rester chez luy pendant un mois entier, le jeune héros employa tout ce temps-là à se faire connoître aux Princes & aux peuples de Sparte.

D'ailleurs, il est très ordinaire aux personnes qui se trouvent bien chez leur hoste, d'y demeurer plus long-temps qu'ils ne se l'estoient proposé d'abord. La maison de Ménélas est un palais enchanté. Télémaque ébloui par l'éclat des richesses dont cette maison est remplie, & qui frappe ses yeux de tous côtez, croit estre chez Jupiter. *Tel est apparemment le palais de Jupiter Olympien*, dit-il tout bas au fils de Nestor;

Ζηνός που τοιήδε Ὀλυμπίου ἔνδοθεν αὐλή. Odyss. δ. 274.

Les agréments d'une cour polie, & où l'hospitalité est exercée par le beau-frere & par la sœur des Dieux mesmes de l'hospitalité, l'éloquence de Ménélas, les charmes d'Hélene, l'attention Pindare, Ode 3. des Olympioniques. Τυνδαρίδαις

ἅπ φιλοξένοις ἅδεῖν καλλιπλοκάμῳ θ' Ἑλένῃ, &c.

particuliére de l'hoste & de l'hostesse à fournir tous les jours de nouveaux plaisirs au fils d'Ulysse, la douceur de ce breuvage délicieux qu'Héléne sçavoit apprêter, & qui faisoit oublier les plus cruelles afflictions, tout cela ensemble n'avoit-il pas assez de force pour retenir Télémaque pendant un mois, & pour luy faire oublier le soin de retourner si-tost chez luy?

L'empressement qu'il a d'y retourner, & qu'il témoigne dés le lendemain de son arrivée, ne l'empêche pas de déclarer ouvertement la disposition où il est de demeurer auprès de Ménélas beaucoup plus de temps qu'il n'y restera. *Fils d'Atrée,* luy dit-il, *ne me retenez pas long-temps, je vous en conjure. Assis près de vous, j'y passerois des années entiéres, sans penser ni à ma maison, ni à mes plus chers parents, tant je prends de plaisir à vous entendre parler. Vos paroles, vos discours m'enchantent. Mais j'ai laissé mes gens à Pyle, ils s'ennuyent déja de m'attendre, & vous voulez que je demeure ici plusieurs jours.* Après cet aveu de Télémaque, est-il besoin qu'Homére dise luy-mesme pourquoy il le fait rester un mois entier à Lacédémone?

Ne peut-on pas dire encore que c'estoit à Minerve de hâter ou de différer le retour de Télémaque? C'estoit elle qui l'avoit envoyé chez Ménélas, c'estoit à elle de le rappeller. Minerve régloit tous les pas du jeune héros. En vain Ménélas avoit promis de le renvoyer après onze ou douze jours; en vain Télémaque se proposoit de ne pas rester si long-temps; la Déesse avoit fixé le jour & de l'arrivée d'Ulysse à Ithaque, & du retour de Télémaque mesme. Il estoit nécessaire de préparer la premiére entrevûe du fils & du pere. Il falloit ménager la surprise & les tendres mouvements qui devoient accompagner leur reconnoissance mutuelle. Il falloit que le pere fût absent pendant vingt ans, & il falloit que le fils, après trente jours d'enquêtes inutiles, le trouvât chez luy à son retour. C'est ce que n'a pas vû le censeur d'Homére, & ce que tout lecteur, qui entrera bien dans le systeme de ce poëte, verra mieux que moy.

Le grand principe de la Théologie d'Homére, c'est que les Dieux font tout; que les hommes ne peuvent au plus former que des projets, dont l'exécution dépend absolument de la

volonté

volonté des Dieux. Télémaque avoit peut-estre résolu de ne rester que trois ou quatre jours chez Ménélas; il y reste un mois entier, parce que Minerve juge à propos de l'y laisser tout ce temps-là. Il ne faut point demander aux Dieux raison de leurs décrets. Leur volonté est une raison supérieure à toute raison. Pourquoy Télémaque reste-t-il si long-temps chez Ménélas? c'est que Minerve l'a voulu ainsi.

D'ailleurs, Minerve chez Homére n'est autre chose que la prudence. Elle se sépare de Télémaque, après l'avoir accompagné jusques chez Nestor. Le jeune homme, abandonné à luy-mesme pendant quelque temps, oublie le soin de ses affaires, & se livre tout entier à la douceur ou des plaisirs, ou du repos, que luy offre la cour de Ménélas. La prudence vient à son secours; elle le réveille & le rappelle à son devoir.

Après tout, il semble que Minerve avoit elle-mesme prévû l'objection. Ulysse, à la fin du treiziéme livre, dans l'entretien qu'il a avec cette Déesse, en arrivant à Ithaque, luy demande pourquoy elle a fait entreprendre à Télémaque un long voyage, dont elle pouvoit luy épargner les dangers & les fatigues: *Que ne luy annonciez-vous mon retour,* dit-il, *vous qui sçaviez tout ce qui devoit arriver! Vouliez-vous qu'errant de tous côtez dans les stériles plaines de la mer, il souffrît, comme moy, des maux cruels, pendant que ses biens seroient exposez au pillage!* Ὀδυσσ. ν. vers. 417.

N'en sois point inquiet, répond la Déesse, *c'est moy qui l'ai conduit exprès au lieu où il est, afin qu'il y acquît du renom. Il n'a aucunes peines à souffrir. Tranquille & heureux chez Ménélas, il goûte un doux repos dans le sein de l'abondance, où tout ce qu'il peut souhaiter luy est offert.*

Tout le commencement du XIV.e Livre est aussi une réponse au systeme ridicule, qui suppose que Télémaque n'a couché que deux nuits chez Ménélas.

Minerve vient trouver Télémaque à Lacédémone, ***νόστου ὑπομνήσουσα***, c'est-à-dire, mot pour mot, *pour le faire ressouvenir du retour.* Cette expression, *pour le faire ressouvenir,* donne à entendre que Télémaque commençoit à oublier le soin de

retourner chez luy. Or la Déeſſe n'auroit pû raiſonnablemen
luy reprocher cet oubli dès le ſecond, ni dès le troiſiéme jo
qu'il fut arrivé. Au contraire, Télémaque fait paroître bea
coup d'empreſſement pour s'en retourner, il y penſe aſſez
luy-meſme, & il n'a pas beſoin des avertiſſements de Miner
Il y avoit donc plus de trois jours qu'il eſtoit chez Ménél
lorſque la Déeſſe vint luy rappeller le *ſouvenir du retour*, auque
il ſembloit ne plus penſer.

Télémaque eſtoit encore au lit, & ne dormoit pas; Minerve luy apparoît, s'approche, & luy dit: *Télémaque, il ne vous ſied plus d'errer dans cette contrée, éloigné de la maiſon paternelle. Vos biens ſont à l'abandon. Vous avez laiſſé chez vous une troupe d'inſolents qui ne connoiſſent aucunes loix. Prenez garde qu'ils ne conſomment toutes vos richeſſes, qu'ils ne les partagent entr'eux, & qu'il ne vous reſte que le regret d'avoir fait un voyage inutile. Priez Ménélas de vous renvoyer au pluſtoſt: ſinon vous courez riſque de ne plus trouver chez vous voſtre aimable & vertueuſe mere. Déja ſon pere luy ordonne d'épouſer Eurymaque; ſes freres l'y exhortent, &c.* Ce diſcours de Minerve ſuppoſe l'abſence de Télémaque beaucoup plus longue que ne la ſuppoſe le chronologiſte.

Joignez encore à ce diſcours ce que dit Antinoüs dans le livre 16.[e] lorſque le vaiſſeau qui avoit eſté armé contre Télémaque, eſt revenu de ſa courſe ſans avoir rien fait. *Tous les jours*, dit-il, *nous avions des eſpions poſtez l'un près de l'autre ſur la pointe des plus hauts rochers. Nous n'avons jamais paſſé la nuit à terre. Le ſoleil n'eſtoit pas pluſtoſt couché que nous mettions à la voile: enſuite fendant les flots avec noſtre frégate legére, nous attendions le retour de l'aurore.*

Ὀδυσσ. π. 364.

Il y avoit plus de quatre jours que Télémaque eſtoit part
lorſque les conjurez armérent, & allérent l'attendre ſur ſa rout
S'il n'avoit couché que deux nuits chez Ménélas, ils ne l'auroien
attendu que pendant trois jours, & Antinoüs n'exagéreroit pa
comme il fait, la perſévérance de ſa troupe, qu'il dit avoir paſſ
les jours & les nuits à épier le retour de Télémaque.

DETAIL
DES JOURS ET DES NUITS
qui composent la durée de l'action dans l'Odyssée.

Le I. jour fournit matiére au livre . . . . . A.

Le II. au livre . . . . B.

Le III. le IV. & le V. au livre . . . . . Γ.

Le soir & la nuit du V. avec le VI. au livre . . . . Δ.

Le VII. le VIII. & les jours suivants jusqu'au XXXI. au livre . . . . E.

La nuit du XXXI. au XXXII. & le XXXII. aux livres . . . . Z. H.

Le XXXIII. aux livres . . . . Θ. I. K. Λ. M.

Le XXXIV. & le commencement du XXXV. au livre . . . . N.

Le reste du XXXV. & le XXXVI. aux livres Ξ. O.

La matinée du XXXVII. aussi au livre . . . . . O.

Le reste du XXXVII. au livre . . . . . Π.

Le XXXVIII. aux livres . . . . . P. Σ.

La nuit du XXXVIII. au XXXIX. au livre T. & aux 90. premiers vers du livre . . . . . Υ.

Le XXXIX. au reste du livre . . . . . . Υ. & aux livres . . . . Φ. X.

La nuit du XXXIX. au XL. au livre . . Ψ.

Le XL. au livre . . . . Ω.

TABLE.

Par où l'on voit à quel vers de chaque Livre commence & finit chacun des jours exprimez dans l'Odyssée.

Le Jour.	Commence. Au Livre.	Vers.	Finit. Au Livre.	Vers.
I.	A.		A.	423.
II.	B.	1.	B.	388.
III.	Γ.	1.	Γ.	329.
IV.	Γ.	404.	Γ.	487.
V.	Γ.	491.	Γ.	497.
VI.	Δ.	306.	Δ. 786.	842.
VII.	E.	1.	E.	225.
VIII.	E.	228.	*	* *

Les jours IX. X. &c. jusqu'au XXX. sont exprimez généralement.

Le Jour.	Commence. Au Livre.	Vers.	Finit. Au Livre.	Vers.
XXXI.	E.	390.	E.	466.
XXXII.	Z. 48.	321.	H.	229.
XXXIII.	Θ.	1.	N.	17[illegible].
XXXIV.	N.	18.	N.	35[illegible].
XXXV.	N. O.	93. 56.	Ξ. O.	346[illegible]. 185[illegible].
XXXVI.	O	189.	O.	29[illegible]5.
XXXVII.	O.	494.	Π.	45[illegible].
XXXVIII.	P.	1.	Σ.	42[illegible].
XXXIX.	Υ.	91.	Φ. X.	42[illegible]8. 49[illegible]7.
XL.	Ψ.	347.	*	* *



CHRONOLOGIE DE DENYS D'HALICARNASSE.

Par M. BOIVIN l'Aiſné.

DENYS d'Halicarnaſſe avoit fait une chronologie ſous le nom de livre des Temps. Ce livre s'eſt perdu ; il ne nous en reſte que le titre, avec une citation d'environ une ligne ; & l'un & l'autre nous ont eſté conſervez par Clément Alexandrin, & c'eſt de-là qu'Euſébe les rapporte.

Je n'ai pas la témérité de vouloir refaire ce livre, mais j'ai raſſemblé tout ce que j'ai pû trouver d'époques, *& particuliérement celles qui ſont plus anciennes que la guerre de Troye*, dans ce qui nous reſte des ouvrages de Denys.

J'en ai dreſſé un Canon chronologique depuis le regne d'Inaque, juſqu'à la ſeptiéme année avant l'Ere vulgaire de N. S. J'y ai joint les ſynchroniſmes tirez du ſeul Denys.

J'ai rapporté tout cela avec une extrême préciſion. Je m'y ſuis ſervi, autant qu'il m'a eſté poſſible, des propres termes de l'auteur; j'ai meſme coté la page ſur chaque époque, afin que l'on ne s'en fie pas à moy, & qu'il ſoit aiſé de me réfuter par Denys meſme, ſi je me trompe.

Henri Glaréan en 1532. a donné au public une chronologie de Denys d'Halicarnaſſe ; elle eſt au gouſt de tout le monde, & je n'entreprends nullement ce petit ouvrage pour diminuer le mérite du ſien. Mais en général nos deſſeins ſont très-différents.

Glaréan fait une chronologie en forme & par colonnes; il la tire de Denys, de Tite-Live & d'Euſébe ; il y joint les rois de Juda, d'Iſraël, des Médes, des Perſes, des Macédoniens. Il donne un catalogue de tous les Conſuls, Dictateurs, Décemvirs, & Tribuns militaires de la République pendant les premiers 67. ans. Mais il commence ſeulement à la priſe de Troye, & finit par l'an de Rome 311.

Et moy je voudrois donner une idée de tout le livre des Temps de Denys d'Halicarnasse, suivant ce qui s'en peut trouver dans l'auteur & dans ceux qui le citent. Ce n'est ici proprement qu'un essay de restituer le livre des Temps de cet auteur.

Denys parle des anciens barbares qui ont habité l'Italie de tout temps, & avant qu'il y entrât des peuplades Grecques. J'ai déterré dans ses antiquitez Romaines une suite de 22. générations Grecques avant la prise de Troye. J'y ai trouvé des époques Romaines marquées par avance, & hors de leur place. Il s'y en est rencontré de l'histoire étrangére. J'ai profité aussi des extraits ou fragments de Denys, qui n'estoient pas encore publiez du temps de Glaréan. Ainsi tout cela m'est particulier; & je donne cela mesme par forme de dissertation, & non pas de Canon chronologique. C'est une espéce de petit abrégé en forme d'histoire, par un choix d'événements singuliers & extraordinaires que j'ai toûjours suivis depuis Inaque jusqu'à N. S.

Denys écrivoit justement l'an 7. avant l'ére vulgaire de N. S. & c'est précisément l'année d'avant l'ére véritable de N. S.

Il n'est point ici question, quant à présent, d'examiner quelle est la meilleure chronologie. Il ne s'agit que de celle de Denys d'Halicarnasse. Nous voulons sçavoir ses opinions bonnes ou mauvaises, & nous fonder uniquement sur son autorité. Il ne faut pas mêler les pensées de cet auteur avec celles d'autruy; & l'on doit faire attention sur-tout à ne le pas confondre avec ceux qu'il cite, & qui ne sont pas de son sentiment.

Il y auroit bien de bonnes choses à faire sur la chronologie de Denys. La premiére de donner son Canon tout pur. La seconde, d'y joindre tous les synchronismes. La troisiéme chose seroit de commenter cette chronologie. La quatriéme de critiquer; la conférer avec celle des autres & la corriger. La cinquiéme, d'y adjoûter un supplément. Ce sont des projets différents, mais tous consécutifs & liez ensemble.

Il est impossible de renfermer tout cela dans une seule dissertation Académique; ainsi contentons-nous de donner le Canon: c'est ce qu'il y a de principal.

CANON CHRONOLOGIQUE

DE DENYS D'HALICARNASSE.

Dates par générations.

1. Inaque Argien est fils de l'Océan, p. 20.
2. Aizéïe & Phoronée sont les premiers Rois du Péloponnése, p. 9.
3. Lycaon I. est fils d'Aizéïe, Niobe est fille de Phoronée, p. 9. 14.
4. Pélasge I. est fils de Niobe; il épouse Déjanire fille de Lycaon I. p. 9.
5. Lycaon II. est fils de Pélasge I. & de Déjanire, p. 9.
6. Oinotrus est un des vingt-deux fils de Lycaon II. p. 9.
7. Pélasge II. est fils de quelqu'un des vingt-deux. C'est une conséquence.
8. Larissa est fille de ce Pélasge II. *Pausan.* l. 2. v. 23.
9. Pélasge III. Achaïus & Phthius sont fils de Larissa. Denys, p. 14.
10. Phrastor est fils de ce troisiéme Pélasge & de Ménippe fille du Pénée, p. 22.
11. Amyntor est fils de Phrastor, p. 22.
12. Teutamidès est fils d'Amyntor, p. 22.
13. Nanas est fils de Teutamidès, p. 22.
14. *Deucalion* est fils de Prométhée & de Clyméne, fille de l'Océan, p. 14.
15. Hellen, p. 229. il est fils de Deucalion, mais Denys ne le dit point.
16. Amphictyon est fils d'Hellen; c'est Denys qui le dit, p. 229.
17. Dardan est fils d'Electra, fille d'Atlas, p. 49.
18. Erichthonius est fils de Dardan, & de

Batéia fille de Teucer, p. 50.

19. Tros est fils d'Erichthonius, & de Callirhoé fille du Scamandre, p. 50.

20. Assaracus est fils de Tros, & d'Acalis fille d'Eumédes, p. 50.

21. Capys est fils d'Assaracus, & de Clytodora fille de Laomédon, p. 50.

22. Anchise est fils de Capys & de la Nymphe Naïs, p. 50.

Dates par années.

6. Enée est fils d'Anchise & de Vénus, p. 50.

1185. 38. Ascagne est fils d'Enée, & de Créüse fille de Priam, p. 172.

1179. 29. Sylvius Postumus est fils d'Enée, & de Lavinia fille de Latinus, p. 56.

1141. 31. Enée II. est fils de Sylvius, p. 57.

1112. 51. Latinus II. p. 57. Il est fils d'Enée II. Denys ne le dit pas positivement, mais il l'insinuë, & tout le reste est une suite de pere en fils. Denys l'insinuë.

1081. 39. Alba, p. 57.

1030. 26. Capetus, p. 57.

991. 28. Capys II. p. 57.

965. 13. Calpetus, p. 57.

937. 8. Tibérinus, tué dans un combat sur le Tibre, luy donne son nom, p. 57.

924. 41. Agrippa, p. 57.

916. 19. Alladius. Il fut tyran, foudroyé & noyé par un déluge, p. 57.

875. 37. Aventin qui a donné le nom au mont Aventin, p. 57.

856. 23. Procas, p. 57.

819. 42. Amulius. Il s'empare du Royaume de son frere aisné, p. 57.

796. 1. Numitor, frere aisné d'Amulius, est rétabli par les fils de sa fille, p. 57.

754.

Ilia Vestale, fille de Numitor, p. 57. 62. Rhea Ilia, p. 62. sœur d'Aigestus, p. 62.

3. 37. 37. *Romulus* & Remus enfants d'Ilia, p. 57.

6. 38. 1. Interregne d'un an, p. 61. 119. . . . . *Fin des E'néades.*

5. 39. 43. Numa Pompilius, fils de Pompilius Pompo, p. 61. 120.

2. 82. 32. Tullus Hostilius, petit-fils d'Hersilia, p. 61. 136. 176.

.0. 114. 24. Ancus Marcius, fils d'une fille de Numa, p. 61. 176. 184. 212.

6. 138. 38. L. Tarquinius Priscus, autrefois Lucumon, fils de Démaratus, p. 61. 184. 206. 211.

8. 176. 44. Servius Tullius, fils posthume de Tullius Corniculanus & d'Ocrissa, p. 61. 206. 242.

4. 220. 25. L. Tarquinius Superbus, petit-fils de Priscus, p. 61. 211. 212.

9. 245. *Le premier Consulat,* L. Junius Brutus, L. Tarquinius Collatinus, p. 277.

8. 246. La Censure est rétablie, p. 293.

7. 247. La guerre & la paix avec Porsenna. Coclès, Scévola, Clélie, p. 293.

8. 256. Le premier Dictateur, T. Larcius. C'est environ 400. ans avant Sylla, p. 336. 340.

6. 258. Tarquin le Superbe meurt à Cumes, après 14. ans de guerre, p. 358.

4. 260. La retraite au mont Sacré, l'an de Rome 260. p. 367. 375. Denys convient avec Varron.

3. 261. Les premiers Tribuns du peuple, & les premiers Ediles Plebéïens, p. 378. 410. 411.

2. 262. Les Tarquins bannis de Rome, remuent à

Cumes contre les Romains, p. 418. 426.

491. 263. Marcius Coriolanus cabale contre les Tribuns du peuple, p. 434.

488. 266. Coriolan léve le siége de Rome à la priére de sa mere; il est assassiné par les Volsques, p. 523. 528.

486. 268. Spurius Cassius, trois fois Consul, se veut faire roy, p. 537.

477. 277. Bataille de Crémére où les Fabiens sont tuez par les Véiens, p. 577.

460. 294. L. Quintius Cincinnatus à la charuë, est fait Consul, deux ans après Dictateur, & deux fois, p. 644. 650.

301. 451. 303. Les Décemvirs & la Loy des 12. Tables, p. 680. Ce fut l'an de Rome 303. Denys, p. 676.

449. 305. La mort de Virginie, p. 718. La retraite au mont Aventin, p. 724.

305. Le Consulat de Valérius & d'Horatius. Les Plébiscites, p. 725.

307. 445. 309. Le Consulat est refusé aux Plébéiens, p. 730.

308. 444. 310. Les premiers Tribuns militaires abdiquent après 73. jours, p. 736.

309. 443. 311. Fin de l'onziéme Livre de Denys d'Halicarnasse, p. 757. Les neuf autres sont perdus.

362. 390. 364. Prise de Rome par les Gaulois. C'est l'an 120. de la République. Denys, p. 60.

472. 280. 474. C. Fabricius méprise les offres de Pyrrhus roy des Epirotes, p. 744.

488. 264. 490. La premiére guerre Punique. C'est l'an troisiéme de la 128.e Olympiade, p. 7. Denys y finissoit.

722. 30. 724. Denys vient à Rome sous Auguste, incontinent après la fin des guerres civiles, p. 6.

745. 7. 747. Denys écrit ſous le Conſulat de Claudius Nero II. & de Calpurnius Piſo, p. 3. Et Denys adjoûte que c'eſt l'an de Rome 745. C'eſt 747. ſelon Varron.

752. 754. Ere vulgaire de N. S. ſelon Varron. C'eſt l'an 752. ſelon Denys.

Tout le monde fait l'éloge de l'exactitude de Denys d'Halicarnaſſe en matiére d'hiſtoire, de chronologie & de critique. Scaliger, en ſes animadverſions ſur Euſébe, page 4. le met au-deſſus d'Ephore, de Thallus, de Théopompe, de Caſtor, d'Eratoſthéne, & de tous les chronologiſtes.

Gérard Voſſius a bien prouvé qu'il y a trois hiſtoriens Grecs du nom de Denys d'Halicarnaſſe. Le premier, du temps de Polybe, qui le dit, liv. 14. On ne ſçait s'il nous reſte quelque choſe de ſes ouvrages. Le ſecond eſt le noſtre, qui écrivoit ſous Auguſte. Le troiſiéme, ſurnommé le Sophiſte & le Muſicien, écrivoit ſous Hadrien, dit Suidas.

Ce troiſiéme avoit fait l'hiſtoire de la Muſique en XXXVI. livres, les commentaires de la Muſique en XXIV. livres, les Inſtitutions de la Muſique en XXII. Il avoit encore compoſé d'autres ouvrages de Muſique. Il y parloit de celle de Platon, des joueurs de fluſte, des joueurs de cithare ou guitarre, & de toutes ſortes de poëtes. *Voyez Suidas.*

Le livre de l'Interprétation, qui eſt attribué par pluſieurs ſçavants à Démétrius Phaléréus, eſt nommément cité comme d'un Denys d'Halicarnaſſe, dans les ſcholies Grecques ſur Ariſtophane aux Nuées, & par Henri de Valois en ſes notes ſur les extraits de Nicolas de Damas, pag. 85.

Tout le ſecond tome des ouvrages imprimez avec noſtre Denys d'Halicarnaſſe, pourroit bien eſtre d'un autre.

Il y a un Denys d'Halicarnaſſe qui a le prénom d'Ælius dans Photius, ch. 152. où il donne l'extrait de ſon *Lexicon* des mots Attiques, & dans Voſſius, au titre de ſa verſion de la vie d'Iſocrate. Cette vie fait partie du ſecond tome attribué à noſtre Denys II. Toutes les autres matiéres de ce ſecond tome

ressemblent fort à celle-là. Le prénom d'Ælius conviendroit bien à Denys III. à cause d'Hadrien qui le portoit, & qui semble avoir esté ami & protecteur, ou patron de ce Denys.

Vossius dit que Denys III. est un des descendants de Denys II. Il est aisé de confondre leurs ouvrages; ou plustost on les attribue tous à nostre Denys II. qui est le plus connu.

Quoy qu'il en soit, on tire peu de secours du second tome, pour le rétablissement du livre des Temps. Il y a pourtant une suite de soixante-dix Archontes dans la vie de l'orateur Deinarque. Il y en a aussi à ramasser dans les vies d'Isocrate, de Démosthéne, d'Aristote & des autres. Mais on a d'ailleurs les suites assez exactes de tous les Archontes, & particuliérement dans Lydiat sur les marbres de Paros. Mon but n'est pas de faire ce qui est déja fait.

Il y a peu à douter que le livre des Temps ne soit de nostre Denys II. dont il nous reste XI. livres d'histoire Romaine, du nombre de XX. qu'il avoit faits. Porphyrogénéte nous a conservé quelques extraits des IX. livres perdus, mais c'est très-peu de chose.

Denys avoit fait luy-mesme en V. livres l'abrégé des XX. sous le titre de *Synopse* ou *Conspect*. Nous ne les avons plus.

Photius avoit lû tout cela. Il donne l'extrait des XX. livres, ch. 83. & des V. de la *Synopse*, ch. 84.

Il semble, dit Photius, que Denys, dans sa *Synopse* des XX. livres d'histoire, se surpasse luy-mesme pour l'exactitude; mais il se passe de l'agrément, afin de n'aller qu'à l'utile. Il ne dit pas un mot que de nécessaire. On diroit qu'il rend des arrests; c'est comme un écho qui sort sans rien de superflu, en termes concis, composez & significatifs; ce qui le rend un peu durs à l'oreille. Stile au reste non mal-propre à un abrégé, mais qui ne conviendroit pas à une histoire complette & étendue.

Ainsi Photius nous donne l'idée de cette *Synopse*, comme d'un vray chef-d'œuvre de critique. Il semble qu'il nous ait voulu prescrire quel doit estre le stile en ces matiéres.

Henri Estienne, dans ses notes sur Denys, ch. 5. & 7. n'a point entendu cela. Il accuse Photius de juger mal, &

ſoupçonne qu'il y a des fautes d'écriture. Mais c'eſt qu'Eſtienne eſt plus verſé dans la grammaire que dans les abrégez de chronologie.

Caſaubon ſon gendre, qui a fait auſſi des remarques ſur Denys, eſt plus du meſtier. Il dit ſur la page 58. que les écrivains de catalogues ſont ſecs & décharnez; & ſur la page 60. qu'un Canon de chronologie eſt comme la regle d'un charpentier. Elle ſert, comme dit Denys, à diriger les temps. Les auteurs d'hiſtoires Attiques écrivoient en ce ſtile.

La *Synopſe* de Denys eſtoit peut-eſtre ſon livre des Temps que nous cherchons. Il dit luy-meſme, pages 60. & 61. qu'il avoit compoſé un ouvrage, où il prouvoit que les regles d'Eratoſthéne ſont ſans faute, & qu'il faut les ſuivre. Il adjoûte qu'il avoit enſeigné dans le meſme livre, la maniére de rapporter la chronologie Romaine & la Grecque; qu'il y avoit fait voir que Rome avoit eſté fondée la premiére année de la VII.e Olympiade, la premiére année de l'Archontat décennal de Charops; que les ſept rois de Rome ont regné chacun autant que l'on dit ici, & que leur nombre total eſt de 244. ans.

Caſaubon, ſur cet endroit, ne doute point que Denys n'entende parler de ſon livre des Temps. Il adjoûte que Clément Alexandrin cite ce livre des Temps en plus d'un endroit; mais je ne l'y ai pû trouver qu'en un ſeul.

La matiére du livre des Temps ſemble aſſez la meſme que celle de la *Synopſe*. C'eſt de la chronologie, ſoit pour l'uſage ordinaire, ſoit technique. Elle eſt également & pour les Grecs & pour les Romains. La *Synopſe* contenoit V. livres. Ce titre convient à un livre des Temps, & l'un des V. livres eſtoit probablement un canon des temps.

Il faut remarquer ce que Denys nous apprend ici ſur Eratoſthéne. Il nous dit en paſſant, que leurs deux chronologies ſont la meſme.

Nous avons de Clément Alexandrin, que l'on appelle avec raiſon le Varron des Chreſtiens, dix canons d'Eratoſthéne avec ſon époque d'Homére. Le premier de ces Canons commence à la priſe de Troye. Cela nous doit eſtre d'un grand ſecours pour

le rétablissement du livre des Temps de Denys après la prise de Troye.

Eratosthéne finit son canon à la mort d'Alexandre le Grand. Denys ne cite Eratosthéne qu'une fois positivement, & c'est sur la premiére olympiade. Mais il le suit tacitement sur la prise de Troye, sur l'an de Lycurgue, pag. 113. 122. sur l'an de l'entrée de Xerxès en Grece, pag. 559. 684. sur les dominations Athénienne, Lacédémonienne & Thébaine, pag. 3. 89. 684. 685. Ainsi Denys se dirige par Eratosthéne.

C'est un plaisir, ou plustost un bonheur inespéré, d'avoir trouvé une chronologie Grecque dans ce que Denys avoit donné pour des antiquitez Romaines.

Tout ce que l'on sçait du livre des Temps positivement, c'est que Denys y enseignoit que les Argiens sont plus anciens que les Hellénes.

Aucun moderne n'a entendu ce passage. Tous les traducteurs & tous les critiques se sont imaginez que les Hellénes estoient ici les Grecs, & ils ont mis *Græci* en Latin.

J'ai fait voir par une dissertation précédente, qu'ils se trompoient, & que le sens de Denys est que les Argiens, à commencer par Inaque, sont plus anciens que les Hellénes, à commencer par Hellen.

J'ai montré par un grand nombre d'exemples, que cette faute de mettre toûjours *Græci*, quand il faut *Hellenes* au Latin, est très-ordinaire aux traducteurs.

J'adjoûte ici qu'ils l'ont faite aussi dans Denys, liv. I. pag. 22. en disant que les Pélasges ont esté chassez par les Hellénes ou Grecs. Il ne falloit point adjoûter *ou Grecs;* il n'est point dans Denys: il ne l'y faut point aussi, puisque les Pélasges eux-mesmes estoient des Grecs, mais ils n'estoient pas des Hellénes.

C'est le seul endroit où Denys ait parlé des Hellénes en particulier. Le mot par-tout ailleurs y signifie les Grecs en général. Les interprétes y auroient fait la faute plusieurs fois, s'ils en avoient eu occasion; & l'on trouvera, si l'on y prend garde, qu'ils y sont presque toûjours tombez dans les meilleurs auteurs.

En traitant cette question à propos de chronologie, j'ai

voulu chercher si Denys d'Halicarnasse, dans ses antiquitez Romaines, n'auroit point quelque part répété la mesme chose, ou prouvé qu'Inaque est plus ancien qu'Hellen. J'ai eu le bonheur d'y déterrer les époques d'Inaque & d'Hellen. J'y ai de plus découvert une suite de vingt-deux générations depuis Inaque jusqu'à la prise de Troye. J'y ai remarqué que Denys a tout-à-fait adopté la chronologie d'Eratosthéne, qui s'estend depuis la prise de Troye, jusqu'à la mort d'Alexandre le Grand.

J'ai trouvé dans Denys que toute l'Italie que l'on appelle la grande Grece, avoit reçû de tout temps des peuplades Grecques; qu'Oinotrus, Dardanus, Enée, les Oinotriens, les Troyens, les Albains, Romulus mesme & les Romains estoient Grecs; & que toutes ces véritez, qui passent pour des paradoxes, estoient bien prouvées par l'histoire de Denys.

C'est ce qui m'a fait concevoir le dessein de donner une suite complette de toute la chronologie d'un critique si excellent.

Je ne dois pas taire une utilité singuliére qui résulte de cette dissertation.

Censorin qui passe pour un chronologiste tout-à-fait judicieux, met Inaque 400. ans avant Cécrops, comme je crois l'avoir bien prouvé par une autre dissertation.

Denys place aussi Inaque 400. ans avant Cécrops.

Censorin s'estoit contenté de dire en général, qu'Inaque estoit environ 400. ans avant Cécrops, mais Denys nous fournit ce nombre tout juste par générations en détail. Il nomme douze générations entre Inaque & Nanas, contemporain de Cécrops. Cela fait donc précisément 400. ans en comptant trois générations pour 100. ans, suivant la regle reçûë parmi les chronologistes.

Il est vray que Denys ne parle point de Cécrops, mais il nomme Nanas, & le *synchronisme* entre Nanas & Cécrops est ici tout-à-fait prouvé.

Cette découverte de douze générations dans Denys est nouvelle; & rien n'est plus utile pour aider à remplir l'excellent canevas que Censorin ne nous a tracé qu'en gros, de la chronologie Grecque.

La chronologie ne se perfectionne qu'en remontant. On a remonté d'abord avec certitude jusqu'à la premiére Olympiade. On a tâché de fixer ensuite un peu plus de 400. ans, en rétrogradant de-là jusqu'à la prise de Troye, & ensuite jusqu'à Cécrops. Il s'agit aujourd'huy d'un autre intervalle d'environ 400. ans, pour monter depuis Cécrops jusqu'à Inaque. Et cela se trouve prouvé par le concours des autoritez de Denys & de Censorin.

Denys d'Halicarnasse faisoit profession d'étudier l'antiquité : il aimoit les anciennes fables & la chronologie.

Quand un critique méprise les anciennes fables, il s'accuse d'ignorer ce qu'il doit sçavoir. Platon est persuadé que l'on ne peut avoir trop de respect pour ces précieux débris de l'antiquité. Pline pour comble d'éloges à la Grece, dit qu'elle est la mere des lettres & de toute la *fabulosité*. Les fables Grecques contiennent les plus anciennes histoires, & les véritables origines des Grecs.

Les épines de chronologie sont d'un usage merveilleux pour ceux qui sçavent les manier. Les plus grands hommes, Denys, Varron y ont trouvé des délices. Les Scaliger, les Pétau ont cru que la Chronologie est la souveraine critique. C'est la seule voye qui nous reste aujourd'huy pour démêler la vérité historique dans l'antiquité Grecque & dans les fables mesmes.

Jamais personne n'avoit soupçonné que l'on pût trouver dans Denys une suite de 22. générations depuis Inaque jusqu'à la prise de Troye. Voilà du moins ce que cette dissertation a de particulier.

Le concours de Denys avec Censorin pour les 400. ans d'intervalle entre Inaque & Cécrops, est encore une chose que je crois d'une extrême utilité pour le restablissement de la chronologie Grecque.



RESTITUTION

RESTITUTION CHRONOLOGIQUE D'UN ENDROIT DE CENSORIN.

Par M. BOIVIN l'Aisné.

JE veux tenter la restitution d'un endroit de Censorin, d'où semble dépendre toute la chronologie des temps fabuleux. C'est dans son livre *de die natali*, ch. 21. en y expliquant le fameux passage de Varron touchant les trois temps de la chronologie payenne, qui sont l'inconnu, le fabuleux & l'historique.

Varron, dit cet auteur, enseigne qu'il y a trois sortes de temps en chronologie. Le premier commence avec les hommes, & va jusqu'au premier déluge; & parce que ce temps est ignoré, on l'appelle inconnu, ἄδηλον. Le second s'estend depuis ce premier déluge, jusqu'à la premiére Olympiade, & il est appellé fabuleux, μυθικὸν, parce qu'on y rapporte beaucoup de choses fabuleuses. Le troisiéme dure depuis la premiére Olympiade jusqu'à nous, on l'appelle historique, parce que les choses qui s'y sont passées sont la matiére des histoires véritables. *Varro tria discrimina temporum esse tradit. Primum ab hominum principio ad cataclysmum priorem, quod propter ignorantiam vocatur* ἄδηλον. *Secundum à cataclysmo priore ad Olympiadem primam, quod, quia in eo multa fabulosa referuntur,* μυθικὸν *nominatur. Tertium à primâ Olympiade ad nos, quod dicitur* ἱστορικὸν, *quia res in eo gestæ veris historiis continentur.*

Le premier temps, poursuit Censorin, soit qu'il ait commencé, soit qu'il ait toûjours esté, ne peut point estre déterminé précisément à un certain nombre d'années. Le second n'est point connu avec toute sorte de certitude; mais cependant on croit qu'il a duré environ 1600. ans. *Primum tempus, sive habuit initium, sive semper fuit, certè quot annorum sit, non potest comprehendi. Secundum non planè quidem scitur,*

ſed tamen ad mille circiter & ſexcentos annos eſſe creditur.

Le temps fabuleux, ſelon Cenſorin, a donc duré environ 1600. ans. Il a commencé au premier déluge : c'eſt ainſi que Cenſorin nomme le déluge d'Ogyge, pour le diſtinguer du déluge de Deucalion, & il a fini à la premiére Olympiade.

Cet auteur ſubdiviſe après cela les 1600. ans en pluſieurs moindres temps ou eſpéces d'âges. Il y a, dit-il, environ 400. ans depuis le premier déluge, qui eſt celuy d'Ogyge, juſqu'au regne d'Inachus. *A priore ſcilicet cataclyſmo, quem Ogygium dicunt, ad Inachi regnum, anni circiter quadringenti.*

Ce premier intervalle fabuleux commence donc à Ogyge, & le ſecond doit commencer à Inachus. C'eſt Cenſorin qui le dit poſitivement.

Il s'enſuit de-là néceſſairement, ſelon cet auteur, qu'Inachus a commencé ſon regne 1200. ans avant la premiére Olympiade. Car Ogyge avoit commencé 1600. avant la premiére Olympiade. Inaque eſt 400. ans après Ogyge. Inaque a donc commencé 1200. ans avant la premiére Olympiade.

Cependant au lieu de 1200. ans, le texte dit 400. Les termes ſont : Et de-là juſqu'à la premiére Olympiade il y a un peu plus de 400. ans. *Hinc ad Olympiadem primam paulo plùs quadringentis.*

Il n'y a perſonne qui ne doive voir qu'il manque-là 800. ans. Ainſi c'eſt une faute de copiſte; l'auteur autrement ſe contrediroit : 400. ans & 400. ne ſont que 800. ans, & il en falloit 1600. il manque donc encore 800. c'eſt une reſtitution à faire.

La choſe ſeroit aiſée, ſi au lieu de lire 1600. ans pour tout le temps fabuleux, on n'en mettoit que 800. Mais il s'enſuivroit qu'il n'y auroit que 400. ans entre Inaque & la premiére Olympiade, ce qui n'eſt pas ſoûtenable; & nous allons voir que Cenſorin, ſuivant ſon propre texte, où il cite Eratoſthéne, en met davantage.

Une autre maniére ſeroit de lire : de-là juſqu'à la premiére Olympiade 1200. ans, au lieu de 400. *anni mille & ducenti*, & non pas *paulo plus quadringentis.* Mais premiérement ce

termes se ressemblent trop peu pour avoir esté pris les uns pour les autres par des copistes. Et en second lieu, nous allons voir que cette restitution de 1200. au lieu de 400. ne vaudroit rien, parce qu'Eratosthéne, que Censorin cite, met aussi 400. & qu'il les faut, ou environ, entre la prise de Troye, & non pas entre Inaque & la premiére Olympiade. Cela nous montre aussi que Censorin avoit parlé de la prise de Troye, & que c'estoit l'époque d'un de ses intervalles des temps fabuleux.

Je n'ai point trouvé de diverses leçons sur cet endroit de Censorin. Toutes les éditions sont uniformes à cet égard, & celles qui ont des notes & des recueils de diverses leçons n'en marquent point ici.

Les manuscrits de cet auteur sont rares : je n'en ai point trouvé à la bibliothéque du Roy. Mais quand il y en auroit, & que la faute seroit dans tous, je ne m'en étonnerois pas. On sçait assez qu'ordinairement tous les manuscrits viennent d'un seul, qui n'est pas l'original, quoyqu'ancien, & qu'ils l'auront tous copié, s'il avoit la faute. Il suffit donc qu'il soit visible qu'elle n'est point de Censorin, & que par conséquent il faut la corriger dans son texte. A la bonne heure, si dans la suite il se peut trouver des manuscrits qui confirment le restablissement de l'ancien texte; mais de soy-mesme, j'espére que la chose va devenir si claire, que ce fatras de leçons & d'érudition ne la feroit qu'embarrasser.

Personne jusqu'ici ne s'est apperçû qu'il manquoit-là 800. ans : mais plusieurs ont bien vû qu'il y falloit corriger quelque chose au texte. Le P. Pétau a cru que la faute venoit de Censorin & non pas de ses copistes. Thomas Lydiat, au lieu de 1600. ans, a voulu restituer 1400. & dresser un nouveau plan. Henri Lindenbroge a douté s'il ne falloit point mettre 1020. ans au lieu de 1600. Gérard Vossius a cru qu'il n'y avoit point de faute au texte, & que cette chronologie se pouvoit soûtenir. Marsham a restitué le quatriéme intervalle, & n'a rien dit des autres.

Pour moy je prétends qu'il n'y a rien à effacer au texte, & que par conséquent le nombre des 1600. ans au total est bon,

mais qu'il faut adjoûter 800. ans au détail, & que c'est une obmission de deux intervalles chacun de 400. ans.

Il faut commencer par établir la bonne opinion. Nous proposerons les autres ensuite par forme d'objections pour les réfuter.

Il y a toute apparence que les 800. ans qui manquent, estoient aussi partagez par moitié, & que tout le temps fabuleux, selon Censorin, estoit composé méthodiquement de quatre fois 400. ans.

L'auteur nous a déja fourni le premier espace. *A priore scilicet cataclysmo, quem Ogygium dicunt, ad Inachi regnum, anni circiter quadringenti.*

Voici donc comme je crois qu'il faut restituer les deux suivants : *Hinc ad Cecropis primi regnum in Atticâ, anni quoque circiter quadringenti* : de-là jusqu'au regne de Cécrops I. à Athénes il y a aussi environ 400. ans.

Hinc ad captam Trojam, anni paulo minùs quadringentis de-là jusqu'à la prise de Troye il y a un peu moins que 400. ans.

Le quatriéme espace nous est fourni tout entier par Censorin mesme, & n'a besoin d'aucune restitution : *Hinc ad Olympiadem primam paulo plùs quadringentis.*

Ainsi le premier & le dernier intervalle sont de l'ancien texte sans y rien changer. Je restituë le second & le troisiéme tout de suite entre les deux autres, où le copiste les avoit obmis.

Tout le monde voit que le *circiter* du premier espace est rélatif au *quoque circiter* du second espace, & que le *paulo minùs* du troisiéme estoit demandé naturellement par le *paulo plùs* du quatriéme.

La répétition des mots *hinc, ad,* qui se trouvent trois fois, & au commencement de la phrase, aura sans doute fait manquer le copiste, d'autant plus que le *quadringenti* estoit aussi par tout répété.

Il ne me reste plus qu'à faire voir trois choses.

La premiére, qu'Inaque vivoit environ 400. ans avant Cécrops.

La seconde, que Cécrops vivoit un peu moins de 400. ans avant la prise de Troye.

La troisiéme, que Troye a esté prise un peu plus de 400. ans avant la premiére Olympiade.

Commençons par l'intervalle qui est le plus proche de nous. Les démonstrations chronologiques se doivent toûjours faire en rétrogradant. C'est une regle que Censorin nous va luy-mesme apprendre.

Il n'y a point de meilleure preuve du sentiment d'un auteur, que celle qui se tire de l'auteur mesme. Censorin nous va faire sentir au doigt & à l'œil, que la prise de Troye estoit l'époque où commençoit son quatriéme espace fabuleux, & par conséquent où finissoit aussi le troisiéme.

Voici les propres termes de Censorin : « De-là, (c'est-à-dire, depuis la prise de Troye, & non pas depuis Inachus) jusqu'à la premiére Olympiade, il y a un peu plus de 400. ans ; « & quelques auteurs ont voulu déterminer plus précisément ces « seuls 400. ans, parce que, quoyqu'ils soient les derniers du « temps fabuleux, ils sont pourtant les plus proches, & la mémoire en est plus fraische. » *Hinc ad Olympiadem primam paulo plùs quadringentis, quos solos, quamvis mythici temporis postremos, tamen quia à memoriâ scriptorum proximos, quidam certiùs definire voluerunt.*

Il s'agit donc ici des derniers 400. ans du temps fabuleux ; & personne ne doute que les 400. ans, depuis la prise de Troye jusqu'à la premiére Olympiade, ne soient les derniers du temps fabuleux. Mais afin qu'il ne soit pas possible d'en douter, Censorin va nous expliquer quels sont les noms & les opinions de ces auteurs, par où nous verrons que certainement ils ne s'entendent pas depuis Inachus, mais depuis la prise de Troye jusqu'à la premiére Olympiade. Sosibius, dit-il, met 395. ans. Eratosthéne 407. Timée 417. Arétès 514. & beaucoup d'autres diversement. Et cette diversité mesme fait voir l'incertitude de la chose : *Et quidem Sosibius scripsit esse 395. Eratosthenes autem 407. Timæus 417. Aretes 514. & præterea multi diversè ; quorum ipsa dissensio incertum esse declarat.*

Nous n'avons plus Sosibius, ni Timée, ni Arétès ; mais nous avons encore l'endroit d'Eratosthéne, qui est un de ces

c'est-à-dire, à un peu plus de 400. ans. Eusébe en sa Préparation Evangélique, liv. 10. ch. 9. dit en propres termes, qu'en remontant depuis la premiére Olympiade jusqu'à la prise de Troye, vous trouverez par assemblement la somme totale de 408. & que les chronologies Grecques contiennent ce nombre, *ὡς αἱ παρ' Ἕλλησι τῶν χρόνων ἀναγραφαὶ περιέχουσι.* Le mesme Eusébe ailleurs dit tantost 405. tantost 406. tantost 408. ans. Syncelle dit 405. On prétend que Callisthéne, Ephore & Tatien mettent 407. Apollodore, Diodore, Denys d'Halicarnasse & Solin disent 408. Velléius Paterculus 415. Thrasylle 417. le Parien 433. Dicéarque 436. C'est donc tous comme Censorin, qui dit un peu plus de 400. ans.

Nos modernes les plus exacts parlent aussi de la mesme maniére.

Scaliger cite Eratosthéne pour son opinion, parce qu'il le prend dans Clément Alexandrin, mais il ne s'est point apperçû qu'Eratosthéne disoit la mesme chose dans Censorin, & il n'a osé citer Sosibius, ni Timée, ni Arétès, ni Censorin mesme, faute d'avoir vû cette restitution à faire dans Censorin.

Le P. Pétau en sa doctrine des Temps, liv. 9. ch. 29. s'est fait l'objection, croyant que Censorin avoit mal pris le sens de Timée & d'Eratosthéne, & estoit dans l'erreur qu'il n'y avoit qu'environ 400. ans depuis Inachus jusqu'à la premiére Olympiade: *At Timæus apud Censorinum cap. 21. ab Inachi regno ad primam Olympiadem numerabat annos 417. Eratosthenes vero 407.* Mais cette supputation, répond le Pere Pétau, est très-fausse, parce qu'Inaque est beaucoup plus ancien; & elle convainc mesme Censorin d'avoir fait une bévûe, en confondant le regne d'Inachus avec la prise de Troye. Car cet intervalle, marqué par Eratosthéne, se prend depuis la prise de Troye, & non pas depuis Inaque. *Sed non solùm falsissima est ista supputatio: longè enim antiquior est Inachus .... sed etiam Censorini hallucinationem arguit, qui Inachi primordia cum Ilii expugnatione confudit. Illud enim Eratosthenis intervallum à Trojâ, non ab Inacho deducitur.* Ainsi c'est Eratosthéne & la notoriété de son opinion qui ont fait appercevoir le commencement de la faute

qui se lit dans Censorin ; & c'est Pétau qui a, pour ainsi dire, restitué ce quatriéme intervalle. Mais il a cru Censorin capable d'avoir fait une faute si grossiére ; Censorin dont il fait dans le mesme livre, ch. 42. un éloge outré au sujet de nostre chapitre 21. jusqu'à dire que tout le monde a du respect pour son autorité, qui doit passer pour sainte : *Cujus loci sanctissimam auctoritatem meritò omnes suspiciunt :* & que cela s'est fait par une providence toute particuliére de Dieu, qui a voulu établir Censorin le dépositaire & le garant des grandes époques, afin que la mémoire & les dates des plus anciens temps nous fussent conservées ; *Quod mihi singulare & admirabili quâdam Dei providentiâ factum videtur, ut antiquissimorum memoria temporum atque insignium epocharum tituli, incolumes ad nos & incorrupti hoc sequestre ac fideijussore intervenirent.* Ce que je ne dis pas pour insulter au P. Pétau, à qui je dois la pluspart de ce que je sçais de chronologie ; mais pour montrer qu'on peut estre grand homme & grand critique, & passer par dessus ces sortes de restitutions, qui dépendent sans doute plus du hazard que de la science.

Je voudrois bien ne rien perdre du raisonnement que fait sur cela ce sçavant Jésuite ; mais je crains d'y estre un peu obscur, parce que l'endroit n'est pas trop clair.

Sa preuve est que Censorin pose 400. ans entre le déluge d'Ogyge & le regne d'Inachus, ce qui est le nombre qu'un ancien chronologiste, dans Clément d'Alexandrie, met entre Inachus & la prise de Troye. *Argumento est quod Censorinus ab Ogygis diluvio ad Inachi regnum annos intercedere 400. scribit, quot ab eodem Inacho ad Trojam vetus apud Clementem chronologus definit.* Or le déluge d'Ogyge, selon cet auteur, est arrivé sous Phoronée successeur d'Inachus. Tatien dit aussi la mesme chose, & Eusébe dans sa Chronique : *Ogygis verò cataclysmus apud eumdem contigit sub Phoroneo Inachi successore : quod & Tatianus docuit, & Eusebius in Chronico posuit.* Donc, dit le P. Pétau, cet intervalle dans Censorin doit s'entendre, non pas depuis Inachus, mais depuis la prise de Troye jusqu'à la premiére Olympiade : *Quocircà intervallum illud Censorini, non ab Inacho*

Inacho ad primam Olympiadem, ſed à Trojæ excidio numerari debet.

La concluſion de Pétau eſt fort bonne, mais ſon argument ne ſemble pas tout-à-fait concluant. Cenſorin compte 400. ans depuis Ogyge juſqu'à Inachus. Cela eſt vray, mais c'eſt un temps étranger aux 400. ans d'entre la priſe de Troye & la premiére Olympiade, & je ne vois pas pourquoy le P. Pétau reléve cela.

Un autre auteur, dans Clément Alexandrin, compte 400. ans depuis Inachus juſqu'à la priſe de Troye, & Tatien & Euſébe de meſme, dit le P. Pétau; mais cela ne conclud rien. C'eſt pour un autre temps. On entrevoit ici un projet de reſtitution. Car 400. & 400. font déja 800. & après cela encore 400. depuis la priſe de Troye juſqu'à la premiére Olympiade, feroient en tout 1200. ans depuis le déluge d'Ogyge juſqu'à la ſeconde Olympiade, au lieu que Cenſorin y met 1600. ans. Cela veut donc dire que le P. Pétau auroit voulu reſtituer 1200. ans au lieu de 1600. dans Cenſorin, s'il avoit cru que ce fût une faute de copiſte, & non pas un ſentiment particulier à Cenſorin. Mais en un mot, le P. Pétau réfute Cenſorin, & ne prétend point y rien reſtituer. Il allégue ſeulement des diverſitez d'opinion, & deſapprouve pourtant celle qu'il croit de Cenſorin. Mais, continue-t-il, le vieux chronologiſte & Tatien, & Clément meſme & Euſébe mettent le déluge d'Ogyge ſous Phoronée fils d'Inachus. Cela eſt vray; & il s'enſuit de-là qu'ils ne ſont pas de l'opinion de Cenſorin. Le P. Pétau dit au contraire qu'il s'enſuit que le dernier intervalle de Cenſorin ſe doit compter depuis la priſe de Troye, & non pas depuis Inachus juſqu'à la premiére Olympiade: *Quocircà intervallum illud Cenſorini, non ab Inacho ad primam Olympiadem, ſed à Trojæ excidio numerari debet.* Je ſçais bien que c'eſt une vérité, mais je ne vois pas que ce ſoit une conſéquence. Le Pere Pétau conclud bien, mais c'eſt ſans prouver; ou s'il prouve, c'eſt par des autoritez étrangéres. Il eſt vray qu'elles ſont directement contraires à celles de Cenſorin, comme le P. Pétau l'entend. Mais cela prouve ſeulement que chacun a ſon opinion ſur ce ſujet,

& il n'y a rien à conclurre du sentiment des autres contre Censorin. Mais il est aisé de prouver par Censorin contre Censorin, qui se contrediroit luy-mesme si les derniers 400. ans commençoient à Inachus. Ainsi ce n'est qu'une faute de copiste, & non pas celle de Censorin, comme le P. Pétau se l'imaginoit. La chose est palpable, quand elle est une fois découverte, & le texte se réfute de luy-mesme. Il est certain que Censorin y prouveroit le contraire de ce qu'il promet; car enfin, sans parler d'Ogyge ni de Phoronée, qui ne font ici qu'embarrasser, Censorin veut prouver qu'il y a environ 1200. ans entre Inachus & la premiére Olympiade, & il prouveroit au contraire qu'il n'y a qu'environ 400. ans. Je rapporte tout cela pour faire voir que ce n'est qu'une pure faute du copiste, & que le P. Pétau, qui a beaucoup examiné cet endroit, auroit bien dû s'en appercevoir.

Il n'est pas le seul critique à qui cela soit échappé. Gérard Vossius en ses Historiens Grecs, cite cet endroit de Censorin, sur Sosibius, sur Eratosthéne, sur Arétès, & il donne par-tout dans le panneau. Il assûre que Sosibius, Eratosthéne, Timée, Arétès & Censorin datent ici l'espace d'entre Inachus & la premiére Olympiade. Il n'y apporte aucun correctif, aucun doute, & il semble après cela que c'est une chronologie tout-à-fait constante.

C'est une chose étrange, combien ces sortes de corruptions glissées dans les anciens textes, deviennent préjudiciables & fatales à la longue; car insensiblement elles se fortifient, s'autorisent, & s'étendent par contagion; & elles sont, à propremen parler, un mal épidémique des esprits.

Si Censorin a écrit cela, il s'ensuit que Sosibius, Eratosthén Timée & Arétès, & les autres indiquez, l'avoient aussi éc Il n'y a plus de moyen de résister à un torrent d'autoritez cette force, & elles se trouvent après cela confirmées & tenues tous les jours par les illustres modernes qui les ci faute de s'estre apperçûs de la restitution à faire.

Lydiat & Marsham ont bien vû, pour cet intervalle d la prise de Troye & la premiére Olympiade, que le seul

s'estoit trompé, & que Censorin n'estoit pas capable d'avoir fait cette faute. Marsham parlant de la prise de Troye, pag. 313. ne prend pas la peine d'avertir qu'il y ait seulement eu la moindre difficulté dans Censorin à cet égard. Les anciens chronologistes, dit Marsham, estoient merveilleusement différents sur l'intervalle d'entre la prise de Troye & la première Olympiade. Ecoutons sur cela Censorin: De-là, dit Censorin, c'est-à-dire, depuis la prise de Troye (restitue Marsham) jusqu'à la première Olympiade, il y a un peu plus de 400. ans: *Eâ de re audiamus Censorinum. Hinc, inquit, (ab excidio Ilii) ad Olympiadem primam anni paulo plùs 400. quos solos, &c.* Marsham transcrit le reste entier, & de ce seul trait de plume met dans le bon parti Sosibius, Eratosthéne, Timée, Arétès & tous les autres qu'entend Censorin. Nous verrons cy-après que Lydiat s'estoit apperçû de la mesme chose avant Marsham, & s'estoit étendu davantage sur la difficulté. Ainsi ces deux illustres Anglois m'ont ravi tout l'honneur de ce quatriéme intervalle, & ne m'ont laissé que les deux autres d'auparavant à restituer. Marsham a sousentendu tout ce que j'ai dit sur celuy-ci, & s'est tellement reposé sur l'évidence du fait, qu'il n'a pas daigné en instruire davantage les profanes qui oseroient en douter. Pour moy, je crois que ces sortes de difficultez ne sont pas si fort à mépriser. Tout le monde n'est pas à portée d'entendre à demi-mot. Il faut prévenir l'objection de ceux qui pourroient alléguer contre Marsham, qu'il impose à Censorin, & expliquer la difficulté. Enfin on ne croira jamais qu'en marquant les intervalles du temps fabuleux, Censorin ait pû oublier l'époque de la prise de Troye. Or il n'en auroit rien dit sans cette restitution.

Passons à la seconde partie en remontant, & prouvons par autoritez, que depuis la prise de Troye jusqu'à Cécrops, il y a un peu moins de 400. ans.

Premiérement, c'est l'opinion commune. Le Parien, c'est-à-dire, l'auteur des marbres d'Arundel, met pour cet intervalle 373. ans. Eusébe en sa chronique en met 375. Voilà donc ce qui s'appelle un peu moins de 400. ans, comme je restitue dans Censorin.

Il est impossible de trouver sur cette question deux autoritez qui vaillent celle du Parien & celle d'Eusébe. Le chronologiste Parien est le premier & le plus ancien fondateur de la chronologie Grecque. Il a inventé chez les Grecs la maniére d'écrire chronologiquement, ou du moins les autres plus anciens se sont perdus. Il a dressé une suite de 79. époques, & plus longue qu'aucune autre de ces temps-là. Il a suivi l'ére Attique, & pris Cécrops pour sa date capitale; ainsi rien n'est plus original pour nostre question, qui est l'an de Cécrops. Et il n'y a point là de fautes de copistes, c'est sur des marbres; c'est l'autographe mesme de l'auteur, qui l'a dressé par autorité publique, pour servir d'archives à toute sa nation. C'est une inscription antique de l'isle de Paros, qui avoit esté long-temps soumise aux Athéniens, & qui datoit ses actes par les magistrats d'Athénes. C'est peut-estre le plus précieux monument qui nous reste en ce genre de toute l'antiquité. Il se trouve outre cela conforme à Eusébe, dont la chronologie est la plus vulgaire que nous ayons.

Eusébe met ici deux ans de plus que le Parien: mais cette différence est si peu de chose; que cela peut passer pour la maniére différente de compter la premiére & la derniére année, en comptant ou ne comptant pas les mois ou défectueux ou surnuméraires. Outre cela Eusébe varie: il dit 350. ans en la préface de sa Chronique, & 374. c'est-à-dire, 329. & 45.

Le mesme Eusébe, en sa Préparation Évangélique, liv. 10. ch. 9. que j'ai déja cité en restituant le précédent intervalle, adjoûte tout de suite, qu'en remontant de-là, c'est-à-dire, de la prise de Troye, & assemblant encore le nombre de 400. ans, vous trouverez, dit-il, chez les Grecs, Cécrops le fils de la terre, Κέκροπα τὸν γηγενῆ. Il me donne ici 400. ans entiers: mais au mesme chapitre, vers la fin, il parle plus exactement, & dit comme moy, un peu moins que 400. ans: ἀπὸ δὲ Κέκροπος ἐπὶ τὴν Ἰλίου ἅλωσιν συνάγεται μικρῷ δέοντα ἔτη υ´. Ainsi ma restitution ne pouvoit estre plus heureuse.

Cela n'empêche pas qu'il n'y ait aussi quelques diversitez d'opinion sur cet intervalle. Syncelle, par exemple, y met

616. ans. Mais que peuvent des auteurs particuliers contre le Parien, Cenſorin & Euſébe?

Syncelle meſme en raſſemblant tout en un les deux intervalles que j'ai déja expliquez, c'eſt-à-dire, depuis Cécrops juſqu'à la priſe de Troye, & depuis cela juſqu'à la premiére Olympiade, me rend preſqu'en gros ce qu'il m'ôte en détail; car il les fait de 730. ans. Euſébe les fait de 781. ce qui n'eſt pas fort éloigné. Mais le Parien les fait de 806. ans, & c'eſt tout juſte ce que Cenſorin demandoit. C'eſt une grande recommendation pour Cenſorin, de quadrer ſi parfaitement avec le chronologiſte de Paros.

Ma reſtitution de Cécrops eſt encore fondée ſur ce qu'il n'eſt pas à préſumer que dans la diſtribution des intervalles fabuleux, Cenſorin ait obmis Cécrops & l'ére Attique. Africain, Euſébe & tout le monde mettent en ligne de compte l'ére Attique. C'eſt ce qui doit perſuader que j'ai encore bien rencontré ſur ces intervalles de Cenſorin.

Il me reſte un troiſiéme point, qui eſt de faire voir qu'entre Cécrops & Inaque, Cenſorin peut avoir mis environ 400. ans.

Toute la chronologie fabuleuſe au-deſſus de Cécrops eſt à peu près arbitraire, pour ne pas dire déſeſpérée. Le Parien nous y manque, & c'eſt luy proprement qui nous a ſervi de guide pour les 800. ans depuis Cécrops juſqu'à la premiére Olympiade. Mais il y aura d'autant plus de gloire & de profit à pouvoir démêler quelque choſe dans les autres 800. ans, que Cenſorin met, à remonter depuis Cécrops, juſqu'au déluge d'Ogyge.

Nous avons déja dit qu'Inaque coupe par la moitié ces 800. ans. Cela prouve donc qu'il y a 400. ans entre Inaque & Cécrops.

Il n'eſt queſtion ici que du ſentiment de Cenſorin, & non point de celuy des autres. Cet auteur nomme Inaque. Il dit que le premier intervalle fabuleux qui commence à Ogyge, & finit à Inaque, a duré 400. ans, & que tout le temps fabuleux depuis Ogyge juſqu'à la premiére Olympiade a duré 1600. ans. Il s'enſuit donc qu'Inaque a commencé ſon regne

1200. ans avant la premiére Olympiade. Or j'ai prouvé que Cécrops est environ 800. ans avant la premiére Olympiade. Inaque, selon Censorin, est donc environ 400. ans avant Cécrops. Il n'y a point de doute que 800. & 400. font 1200. Voilà une démonstration par les formes, une conclusion nécessaire tirée des propres termes & du texte formel de Censorin. Tout ce que l'on pourra objecter après cela demeurera inutile, & ne servira qu'à prouver qu'il y a diversité d'opinion touchant la durée de cet intervalle.

Il y en a qui le font de 400. ans, les autres de plus, les autres de moins, & mesme de beaucoup plus & de beaucoup moins.

Voici comment on fait tout juste 400. ans entre Inaque & Cécrops. Saint Justin, Tatien, & tous les Peres généralement avant Eusébe, mettent Inaque du temps de Moyse. Or Porphyre, selon qu'Eusébe l'entend en sa préparation Evangélique, l. 10. c. 9. suppose que Moyse vivoit du temps de Semiramis, qu'Eusébe au mesme endroit fait regner 800. ans avant la prise de Troye. Inaque vivoit donc aussi 800. ans avant la prise de Troye; & par conséquent 400. ans avant Cécrops, qui, comme nous l'avons démontré, estoit environ 400. ans avant la prise de Troye. Censorin n'est donc pas le seul qui mette 400. entre Inaque & Cécrops. Mais, pour dire la vérité, je ne fais nul cas de ces opinions qui résultent d'un composé d'auteurs si différents en leurs systêmes, & on leur fait dire tout ce que l'on veut par cette voye.

Voici la diversité positive des autres opinions qui se présentent sur la durée du temps d'entre Inaque & Cécrops. Tatien & après luy Clément Alexandrin en un endroit, & Africain, la font d'environ 200. ans, Syncelle de 254. Eusébe de 300. ans juste, Castor de 311. ou 313. ans. Mais on la feroit de 651. ans par Castor mesme, en supposant qu'Inaque soit pere d'Ægialée, comme le dit Apollodore, liv. 2. ch. 1. & qu'il ait regné 56. ans, comme le dit Syncelle. On la feroit de 800. ans, si l'on supposoit qu'Inaque a esté contemporain d'Ogyge, comme le disent Ptolémée Mendésien,

& Apion dans Tatien & dans Clément Alexandrin. D'autres font mesme Inaque plus ancien qu'Ogyge. Tatien (il faut, ce semble, Cassien) dans Clément d'Alexandrie, dit qu'Inaque estoit quarante générations avant Cécrops. Ce seroit donc 1334. ans en comptant à l'ordinaire trois générations pour 100. ans. Mais la maniére de compter par générations est très-équivoque, parce que souvent on prend une génération pour un roy, & quelquefois plusieurs rois se succédent en une mesme année. On ignore aussi les noms de ces prétendus quarante rois d'Argos: on n'en trouve que sept pour ce temps-là dans les listes ordinaires, & l'on y met Cécrops positivement sous Triopas septiéme roy descendant d'Inachus.

Les modernes mettent environ 400. ans entre Inaque & Cécrops: feu le P. Pezron dit tantost 355. tantost 440. tantost 450.

Ainsi il ne sert de rien de disputer davantage sur une époque si contestée. Il suffit que Censorin a pû mettre 400. ans pour cet espace. En un mot, j'ai démontré que, selon Censorin, les trois autres espaces sont chacun de 400. ans bien prouvez; d'où il s'ensuit que celuy-ci est aussi de 400. ans pour achever les 1600. que cet auteur donne au temps fabuleux. C'est tout ce que j'avois à prouver.

Je n'ai pas besoin d'entrer dans aucune discussion sur l'espace d'entre le déluge d'Ogyge & le regne d'Inaque, puisque tout le monde convient que Censorin le fait de 400. ans. Il ne s'agit ici que de l'opinion de Censorin. Je remets à une autre occasion de traiter plus à fonds des époques d'Ogyge & d'Inaque. Contentons-nous, quant à présent, d'avoir bien éclairci nostre difficulté.



E'POQUE DE ROME SELON DENYS D'HALICARNASSE.

Par M. Boivin l'Aiſné.

ROME, ſelon Denys d'Halicarnaſſe, a eſté fondée aux Parilies, au commencement du printemps. Ce fut ſuivant cet auteur :

La premiere année du regne de Numitor à Albe.

La 20. année de la vie de Romulus.

87. ans avant la deſtruction d'Albe par Tullus Hoſtilius, p. 172.

244. ans entiers avant le premier Conſulat, p. 277.

302. ans entiers avant les Décemvirs & les 12. Tables, p. 676. 680.

364. ans avant la priſe de Rome par les Gaulois, p. 60. 61.

400. après la fondation d'Albe, p. 172.

430. après l'arrivée d'Enée & la fondation de Lavinium, p. 45. 46. 53.

432. ans après la priſe de Troye, p. 57. 60. 78.

745. ans avant le Conſulat de Claudius Nero pour la ſeconde fois, & de Calpurnius Piſo, qui eſt l'année en laquelle Denys écrivoit ſes antiquitez Romaines, p. 3.

La premiére année de l'Archonte décennal Charops à Athenes, p. 57. 61. 78.

La premiére année de la 7. Olympiade, qui eſt celle où Daicles fut vainqueur, p. 57. 61. 78.

Perſonne n'a mis tant de caractéres de temps que Denys à l'époque de Rome, & cependant il ſe trompe par tout de deux ans, ſuivant l'époque Varronienne, que nous ſuivons aujourd'huy plus communément. En voici la preuve. Denys dit que le Conſulat de Claudius Nero pour la ſeconde fois, & de Calpurnius

Calpurnius Piso est l'an de Rome 745. Or il est de fait & certain par nostre usage vulgaire qui suit Varron, que ce Consulat est l'an de Rome 747. & non pas 745. Denys d'Halicarnasse différe donc de deux ans de nostre usage. Il a fait cadrer tous ses autres caractéres de temps à celuy-là, qui est erroné de deux ans. Toutes ses dates généralement sont donc fausses de deux ans par rapport à nous. Il suppose que la premiére année de l'ére vulgaire de N. S. est l'an 752. de Rome; & c'est l'an 754. selon nous, qui suivons Varron.

Je remarque huit diversitez d'opinion sur l'époque de Rome.

Rome a esté fondée avant N. S. environ 879. ans selon Ennius.

814. ans selon Timée de Sicile dans Denys, p. 60.

754. ans selon Tarrutius, Varron, Censorin.

753. ans selon les Fastes Capitolins ou Verrius Flaccus.

752. selon Denys d'Halicarnasse & son Caton, p. 50.

751. ans selon Polybe & les Anchisiens, dans Denys, p. 60.

736. ans selon Ausone en ses Fastes. Voyez ses quatre derniéres épigrammes.

729. selon L. Cincius dans Denys, p. 60.

Voilà 85. ans de différence entre Timée & Cincius: 150. entre Ennius & le mesme Cincius.

L'endroit d'Ennius est dans Varron, *de la vie Rustique*; liv. 3. ch. 1. Ennius y dit que Rome a esté fondée il y a environ 700. ans. Il seroit donc mort 54. ans avant nostre ére vulgaire. Or il est mort 179. ans avant nostre ére vulgaire, l'an de Rome 575. seulement.

On ne convient de rien, sinon des éres vulgaires, & quand on vient à les approfondir, elles sont presque toutes incertaines.

L'ére vulgaire de Rome est fondée sur l'impertinent horoscope de Rome tiré par Tarrutius, qui la fait cadrer avec un oui dire. Il trouve une éclipse, qui, selon le bruit commun, avoit paru à la fondation de Rome. Cicéron & Plutarque ne croyent pas Tarrutius. Nos Astronomes nient aussi ces deux éclipses.

Il y a encore aujourd'huy des sçavants qui retardent d'une année l'époque de Rome, suivant les Fastes Capitolins. Ils

appellent cela ſuivre Caton, & c'eſt ſuivre Verrius Flaccus. Le marbre des Faſtes Conſulaires fut mis au Capitole ſous Veſpaſien. Nous ne connoiſſons Caton que par Denys qui le cite & le ſuit; & nous venons de voir que Denys retarde de deux ans entiers, & non d'un. C'eſt Scaliger qui dit d'un an. Voici ſon raiſonnement.

Rome, ſelon Denys, a eſté fondée la premiére année de la 7. Olympiade, mais Denys auroit dû dire la 4. année de la 6. Olympiade, ſelon ſes propres principes; car Rome fut fondée aux Parilies, qui ſont le 21. d'Avril. Or la premiére année de la 7. Olympiade n'a commencé qu'au mois de Juillet ſuivant. Rome fut donc fondée la 4. année de la 6. Olympiade & Denys ſe contredit.

C'eſt ſur ce raiſonnement de Scaliger que l'on ſuppoſe une ére Catonienne, plus tardive d'un an que la Varronienne, au lieu que c'eſt de deux ans, ſelon Denys, comme nous l'avons prouvé par le Conſulat final & courant du temps de Denys. C'eſt donc que Denys, pour faire cadrer ſon année Grecque avec la Romaine, fait retrograder la Grecque depuis le mois de Juillet juſqu'au mois de Janvier précédent.

Cenſorin eſt le plus judicieux des auteurs de chronologie Latins. Il s'eſt attaché à Varron, & l'a rectifié. Il n'y a pas de meilleur moyen pour devenir ſçavant, que de s'attacher à corriger & perfectionner l'auteur que l'on eſtime le plus.

Il ne ſemble pas concevable que du temps d'Auſone l'on fût ſi peu certain ſur l'époque de Rome. Il dreſſe des Faſtes il les date ſur ſon propre Conſulat en retrogradant, & différe de 18. ans de noſtre maniére vulgaire Varronienne. Il répéte par deux fois que ſon Conſulat eſt l'an de Rome 1118. & c'eſt l'an 1132. ſelon nous.

Denys met les Parilies au commencement du printemps c'eſt l'opinion commune: on les trouve le 21. d'Avril dans le Calendrier Romain. Manilius liv. 4. les met en automne. Il dit que Rome a eſté fondée ſous le ſigne de la balance. L'année Romaine a eſté dérangée, & meſme encore depuis le temps de Manilius. On ordonna ſous Caligula que le jour de

son avénement à l'Empire s'appelleroit les Parilies, dit Suétone, en la vie de cet Empereur, ch. 16. Voyez Dempstérus dans Rosin, p. 6. & 374. où il défend Manilius.

Denys met la fondation de Rome 432. ans après la prise de Troye. Voici ses raisons. Il fait profession de suivre toûjours Eratosthéne. Caton dit que Rome a esté fondée 432. ans après la prise de Troye, & Eratosthéne dit que la premiére année de la 7. Olympiade est l'an 432. après la prise de Troye. Rome a donc esté fondée la premiére année de la 7. Olympiade. Ainsi Denys suppose gratuitement que Caton & Eratosthéne conviennent. C'est un paralogisme; il ne prouve rien.

On peut supposer avec autant de raison que Caton suit un autre qu'Eratosthéne, par exemple le marbre du Parien, qui par des conséquences certaines, met la premiére Olympiade 432. ans, ou 433. après la prise de Troye. Rome aura donc esté fondée, selon Caton, la premiére ou la seconde année de la premiére Olympiade, & non pas la premiére année de la 7. Olympiade. Ainsi le raisonnement de Denys ne conclud rien: Caton ne parle point des Olympiades, ni Eratosthéne de la fondation de Rome; c'est Denys qui n'a que sa propre autorité, & qui ne la fonde que sur l'alliage de deux auteurs qui ne conviennent en rien.

Rome a esté fondée 38. ans avant la premiére Olympiade; selon Timée dans Denys p. 60. & il adjoûte que c'est aussi l'année de la fondation de Carthage: mais l'an de Carthage est encore plus incertain que celuy de Rome.

Rome a esté fondée l'an 2. de la 7. Olympiade, selon Polybe, qui cite les archives des Anchisiens dans Denys.

Elle a esté fondée l'an 4. de la 12. Olympiade, selon Cincius dans Denys.

Voilà donc des auteurs qui datent positivement Rome par des Olympiades. Denys les rejette pour prendre Caton, qui ne parle point de l'Olympiade. Ainsi Denys singularise. Il ne suit ni Caton ni Eratosthéne pour l'Olympiade.

Rome a esté fondée la 20. année de la vie de Romulus, selon Denys. Solin ch. 2. dit la 18. année de la vie de

Romulus, & il cite Tarrutius. Cela montre que Denys fait Rome plus jeune de deux ans que ne dit Tarrutius & ſes ſectateurs Varron, Cenſorin & nous. On l'a déja prouvé par le Conſulat final.

L'Archontat de Charops, les années d'Enée, de Lavinium, d'Albe, de Numitor, du premier Conſulat, des Décemvirs, de la priſe de Rome par les Gaulois, du Conſulat final, & les autres de la ſorte, ne ſont que de l'arithmétique, & non pas de la chronologie. Ce ſont des conſéquences tirées de l'époque de Rome que Denys s'eſtoit propoſée. Ce ſont tous faux témoins, quand l'époque fondamentale eſt fauſſe.

ORIGINES DE ROME.

Romulus, ſelon Denys d'Halicarnaſſe, n'eſt pas le premier qui a bâti Rome. On prétend qu'il y avoit déja eu une ville de ce nom en ce lieu-là ou aux environs.

Feſtus ſur le mot de Rome, dit à peu près la meſme choſe, & l'on voit qu'il avoit puiſé dans les meſmes ſources.

Il réſulte de ces deux auteurs, conférez enſemble, que les anciennes Romes avoient eſté fondées,

Par les Barbares originaires des lieux.
Par un Romus fils de Jupiter.
Par une Roma.
Par des Grecs.
Par un Latinus.
Par Enée.
Par un fils d'Enée ou d'Ulyſſe, ou d'un Italus.
Par un petit-fils d'Enée ou d'Ulyſſe.
Par un arriére petit-fils d'Enée.

Romulus, fondateur de la Rome d'aujourd'huy, eſt le 17e ſucceſſeur d'Enée, ſelon Denys, p. 59.

Oinotrus, qui mena les premiers Grecs en Italie, vivoit 17. générations avant la priſe de Troye; ſelon le meſme Denys, p. 9.

Denys réduit toutes ces Romes à trois: la première qu'il met avant la priſe de Troye; la ſeconde environ au temps de la priſe

de Troye, ou peu après; & la troisiéme qui est la Rome d'aujourd'huy. Mais par le détail des différents Romus & Roma qui se trouvent dans Denys & dans Festus, il seroit aisé de multiplier ces Romes à beaucoup plus que nous ne venons de dire encore.

C'est cette sorte d'érudition qui nous fait connoistre l'incertitude de l'origine des nations.

Le nom de Rome est Grec, & signifie force ou vaillance. On prétend que les barbares originaires qui l'avoient fortifiée contre les premiers Grecs, l'avoient nommée *Valentia*, Valence. Ces originaires parloient donc Latin. Les Aborigénes parloient Grec. Ils estoient Athéniens. Ils avoient passé à Sicyone & à Thespies. Ils n'y trouvérent point assez de logement. Ils passérent en Italie, & furent nommez Aborigénes à force de s'estre égarez. Ceux qu'ils avoient assujettis unirent leurs forces, & donnérent au mont Palatin le nom de Valence, à cause de la valeur de leur chef. Les Grecs d'Evandre & ceux d'Enée retinrent le sens du mot, & le rendirent en Grec par le nom de Rome, dit l'auteur de l'histoire de Cumes dans Festus. C'est du moins ainsi que j'interpréte son texte qui est défectueux, & qui peut s'entendre diversement. * Janus, selon plusieurs, estoit Athénien. Il a fondé le Janicule. C'est peut-estre du temps de cette Valence. Tout est confus dans ces premiers temps.

* Il y a; *Caeximparum viri, unicarumque virium.* Il faut peut-estre : *Cauti non parùm viri, unitarumque virium.* C'est sur le mot *Roma.*

Romus fils de Jupiter a fondé Rome sur le mont Palatin. *Antigonus qui a écrit l'histoire d'Italie, dans Festus.*

Ls Oinotriens devinrent Italiens, puis Morgétes, & enfin Sicules. Il y avoit une Rome dès ces temps-là. Siculus banni de cette Rome, se réfugia chez Morgès fils d'Italus. *Antiochus de Syracuse dans Denys*, p. 10. & 59.

Quelques Achéens revenant de Troye, furent jettez par une tempeste en Italie, & s'estant avancez le long du Tibre, une belle fille entre les captives, nommée Rome, ennuyée de la longueur de la navigation, conseilla aux autres de brusler les navires. On fut obligé de bâtir là une ville qui fut nommée Rome selon Héraclides Lembus dans Festus. Aristote dans

Denys, p. 58. dit à peu près la ... après il n'y ... les navires furent brûlez la nuit, après ... par ces captives Troyennes.

Il y a diversité d'opinion sur ce nom de Roma.

Les uns disent qu'il signifie force, & que ce n'est point un nom propre.

Les autres que c'est un nom propre d'une Troyenne.

Les uns disent d'une fille, les autres d'une femme mariée.

Les uns disent d'une captive, les autres d'une personne libre, & de la suite d'Enée.

On prétend que cette Roma estoit femme d'un Latinus.

Et les uns disent que ce Latinus estoit un Troyen, compagnon d'Enée : les autres que c'estoit le Roy Latinus, & qu'il épousa cette Troyenne.

On est partagé aussi de sentiment sur le Roy Latinus; les uns le faisant fils ou de Faunus ou d'Hercule; les autres d'Ulysse; les autres de Télémaque fils d'Ulysse.

On parle aussi de plusieurs Romus & de plusieurs Romulus. Romus fils de Jupiter, Romus fils de Latinus, Romus fils d'Ulysse, Romus fils d'Enée, Romus fils d'Emathion, Romus fils d'Ascagne, Romus fils d'une fille d'Enée, Romus fils d'Italus & d'Electra fille de Latinus, Romus fils d'un Latinus qui estoit fils de Télémaque, Romus fils d'Alba fille de Romulus, qui estoit fils d'Enée, Romus fils de Mars & d'Ilia Sylvia. Les Grecs disent *Romos* & non pas *Remos*; & mesme ils font la pénultiéme dans Remos longue, quoyqu'elle soit bréve en Latin.

Il y a plusieurs Romulus aussi; mais il n'y en a point qui soit fils de Jupiter. Il y a Romulus fils de Latinus, Romulus fils d'Ulysse, Romulus fils d'Enée, Romulus fils d'une fille d'Enée, Romulus fils d'un Latinus fils de Télémaque, Romulus fils de Mars & d'Ilia.

Enée & Ulysse se joignirent dans la Molossie; ils passerent ensemble en Italie. Une Troyenne nommée Roma ennuyée du voyage, persuada à ses compagnes de brûler les navires. Enée bâtit là une ville de Rome, dit l'auteur du recueil

de ce qui s'est passé sous chaque prestresse d'Argos; *Damastes de Sigée, & d'autres encore dans Denys*, p. 58.

Un certain Latinus du nombre des Troyens qui s'enfuirent après la prise de Troye, avoit épousé Roma, avec laquelle il passa en Italie, & fonda une ville qu'il appella Rome. *Callias auteur de la vie d'Agathocle dans Festus.*

Le mesme Callias dans Denys, p. 58. rapporte une autre tradition; car il dit que ce Latinus qui épousa Roma Troyenne, estoit le Roy des Aborigénes, & qu'il eut d'elle Romus & Romulus fondateurs de la ville, à laquelle ils donnérent le nom de leur mere.

Un certain compagnon d'Enée s'empara du mont qu'on appelle aujourd'huy Palatin, & y bâtit la ville de Rome. *Céphalon Gergithien dans Festus.*

Le mesme Céphalon dans Denys, p. 58. rapporte le fait diversement. Il dit qu'Enée avoit quatre fils, Ascagne, Euryléon, Romulus & Romus, & que ce dernier, qui estoit chef de la colonie, fonda Rome en la seconde génération après la prise de Troye. Démagoras, Agathylle, & beaucoup d'autres, attestent la mesme chose pour le temps & le nom du fondateur, dans Denys, p. 58.

Plusieurs tiennent qu'Enée a son tombeau à Berecynthia en Phrygie, près du fleuve Nolos, & qu'un certain Romus de sa race est venu en Italie où il a bâti Rome. *Agathocle dans Festus.* Cet Agathocle a écrit l'histoire de Cyzique. Il rapporte encore d'autres opinions ci-après.

D'autres disent qu'Enée ayant institué Ascagne son unique héritier, celuy-ci partagea le Royaume des Latins également avec ses freres Romulus & Romus. Après cela il fonda Albe & quelques villes. Romus fonda Capouë du nom de Capys son bisaïeul, Anchisa du nom de son aïeul Anchise, Enéa qui est à présent le Janicule, du nom d'Enée son pére, & Rome de son propre nom. *Denys, p. 59.*

Maylle, Mulus & Romus estoient fils d'Enée & de Lavinie, c'est de Romus que Rome a tiré son nom. *Apollodore en son Euxétide dans Festus.*

Romus, Antias & Ardéa estoient fils d'Ulysse & de Circé. Ils fondérent Rome, Antium & Ardée. *Xénagore dans Denys, p. 58.*

Agathocle dans Festus, dit qu'Enée par le conseil du devin Hélénus avoit amené avec luy en Italie sa petite fille Roma fille d'Ascagne, (il entend d'Ascagne laissé en Phrygie Roy des Dascylites) & qu'elle consacra la premiére le temple de la Foy sur le mont Palatin; ce qui fut cause dans la suite de nommer la ville Rome.

Romus qui a donné le nom à Rome estoit fils d'Ascagne; selon les uns, & fils d'Emathion selon les autres. *Denys de Chalcide dans Denys, p. 59.*

Il y en a qui disent que Romus, qui a fondé Rome, estoit fils d'un Italus & d'Electra fille de Latinus. *Denys, p. 59.*

Quelques Romains disent que Romulus & Romus qui ont fondé Rome estoient fils d'Enée; d'autres Romains disent fils de sa fille, dont ils ne nomment point le mari. Ils prétendent qu'Enée les avoit donnez en ostage à Latinus Roy des Aborigénes, qui n'ayant point d'enfants mâles, leur laissa une part dans sa succession. *Denys, p. 59.*

Après la mort d'Enée Roy d'Italie, Latinus fils de Télémaque & de Circé luy succéda, ayant épousé Romé dont il eut Romus & Romulus, qui donnérent le nom de leur mere à la ville. *Galatas dans Festus.* Ils estoient donc arriére petits-fils d'Ulysse.

Enée eut de Tyrrhénia Romulus, qui fut pere d'Alba mere de Romus fondateur de Rome. *Alcimus dans Festus.* Ce Romus estoit arriére petit-fils d'Enée.

Romulus & Remus fondateurs de la Rome d'aujourd'hui estoient 15. générations après les Romulus & Romus freres d'Ascagne. *Denys p. 59.* Ils conduisirent une seconde colonie d'Albains, & fondérent pour la seconde fois la mesme Rome, qui estoit devenue déserte. *Denys, p. 49.* Ces deux derniéres Romes ont esté bâties au mesme endroit; mais peut-estre que [illegible] la prise de Troye estoit en un autre lieu. *Denys,*

le menoit par la main chargé de ses armes, & tout prest à combattre; & ces mots à l'entour : *Je te restablirai.* Rien, ce me semble, ne seroit plus aisé que de rapporter un grand nombre de médailles antiques dont les revers ont un rapport visible avec ce bouclier : si ce n'est que les médailles marquent le plus souvent des événements passez ; au lieu que ceci n'est fait que pour montrer l'espérance qu'inspiroit à Polynice la justice de sa cause, & qui eut dans la suite un effet bien contraire à celuy dont il s'estoit flatté, puisqu'il y périt luy-mesme, aussi bien que tous les princes qu'il avoit rassemblez, excepté le seul Adraste J'ai cru que je devois parler en passant du bouclier de Polynice, seulement pour établir le sujet de ce petit ouvrage, & sans prétendre m'exempter d'en parler plus au long dans la suite.

Voilà les plus anciennes marques de distinction, soit symboles, soit devises, dont les monuments anciens nous ayent conservé la connoissance. L'époque n'a guéres moins de trois mille ans; & si l'on veut supposer, comme il est très-vraysemblable, que dès-lors l'usage en estoit établi, on trouvera que l'art de faire des devises, & par conséquent qu'un des premiers objets de l'Académie est peut-estre ce qu'il y a en ce genre de plus ancien dans le monde. Car enfin que connoissons-nous dans l'histoire profane de plus reculé que la guerre des deux freres ennemis, & le siége de Thébes entrepris par ces héros, dont les enfants, quarante-deux ans après, selon les marbres d'Arundel, firent le siége de Troye sous la conduite d'Agamemnon, après qu'eux-mesmes eurent par leur valeur conquis cette fameuse Thébes, dont le siége avoit esté si funeste à leurs peres, comme Homére le fait dire à Diomédе en quelque endroit de l'Iliade. *Iliad.* Δ. 406.

Il n'est pas impossible cependant, que quelques personnes poussées peut-estre par un amour mal entendu de la vérité, peut-estre aussi piquées de jalousie pour la noblesse de nos emplois, ne se mettent dans l'esprit que l'ancienneté des devises n'est point aussi grande qu'on la leur fait ; & ne disent, entre autres choses, que les Grecs & les poëtes dont la liberté n'a

point de bornes, ont usé de leur droit en cette occasion pour parer leurs héros de tels ornements qu'il leur a plû. Si l'on adjoûte à cela plusieurs exemples d'une liberté ou d'une négligence semblable, & que l'on fasse voir de grands écrivains ou de grands peintres, dont la hardiesse a transporté à des siécles dont on n'a qu'une connoissance obscure, les mœurs & les usages de leurs temps & qu'ils avoient sous les yeux; d'autres qui ont employé dans leurs écrits une géographie moderne, & nommé des villes comme célébres, dans des temps où leurs fondateurs n'estoient pas encore nez; si l'on s'efforce à tirer de-là une conclusion pour rapprocher l'origine des devises, & pour éluder le témoignage d'Eschyle & d'Euripide; si enfin on soûtient ces conjectures par le soin de faire observer la différence qu'il y a ici entre les deux poëtes, qui d'accord ensemble en ce qu'ils donnent des devises à leurs héros, ne le sont point dans les devises mesmes & les présentent différentes, & différentes, ce semble, selon que leur génie le leur a inspiré; croyez-vous, Messieurs, que nous demeurerons sans response, & que nous abandonnerons l'honneur de nostre profession & la justice de nostre cause? Non sans doute. Mais nous tâcherons de soûtenir nostre sentiment, & ce sera toûjours avec politesse. Nous ne refuserons donc pas les louanges que mérite la grande érudition de nos adversaires, nous en donnerons à la fidélité de leur mémoire, & à l'étenduë de leurs connoissances : mais aussi nous leur ferons voir en mesme temps, ou qu'ils dissimulent leurs forces, & ne veulent pas nous payer de bonnes raisons, ou qu'ils n'en ont que de foibles à nous opposer, & nous les prierons de nous estimer assez pour faire un argument plus juste que ne seroit celuy-ci : Virgile, Tibulle, Juvenal, Séné-que, Homére peut-estre, ont anticipé la chronologie, donc Eschyle & Euripide ont fait tous deux la mesme faute.

Pour ce qui regarde la différence qu'il y a entre Eschyle & Euripide, loin qu'elle nous puisse nuire en nulle façon, voici, ce me semble, l'usage que nous en pouvons faire. Nous dirons en premier lieu, que si Eschyle, qui est de beaucoup le plus ancien, a fait une faute, nous devons avoir assez bonne opinion

d'Euripide pour croire qu'il ne l'auroit pas imité en cela, loin de travailler à l'envi pour s'engager dans le mesme inconvénient: nous dirons mesme que, selon toutes les apparences, il n'eût pas manqué de relever cette faute dans un rival à qui il ne pardonne rien; comme personne n'ignore que dans son Electre il releve mesme avec un peu trop d'affectation l'endroit des Coëphores d'Eschyle, où Electre reconnoît les beaux cheveux de son frere Oreste sur le tombeau d'Agamemnon, bien que cet endroit n'ait pû luy paroître si vicieux, & si blâmable que le seroit un anachronisme reconnu. Nous respondrons ensuite qu'Eschyle peut avoir suivi une tradition constante, en donnant à ses héros les boucliers qu'ils avoient pris effectivement pour l'expédition de Thébes, au lieu qu'Euripide leur a laissé ceux qu'ils avoient auparavant. Par exemple, le Tydée d'Eschyle porte dans son écu une image de la nuit: dans Euripide il y porte la dépouille d'un lion. Cette nuit regarde le siége de Thébes, comme je l'expliquerai tout à l'heure: la dépouille d'un lion estoit sa parure ordinaire, ainsi qu'il paroît par un passage d'Eustathe que je rapporterai en son lieu. D'ailleurs ils conviennent l'un & l'autre à ne mettre nulle figure, nul symbole sur l'écu d'Amphiaraüs; d'où l'on peut raisonnablement conclurre que les autres estoient connus pour en avoir porté, comme cet homme sage estoit connu pour avoir négligé ces vains ornements, content d'estre vertueux & brave, sans se mettre en peine de le paroître hors de l'occasion:

Euripides Electra, 524. collatus cum Æschylo Coëphoris, 166.

Οὐ γὰρ δοκεῖν ἄριστος ἀλλ' εἶναι θέλει, &c.

Æschyl. in Septem contra Thebas, vers. 598.

Je dois vous mettre à présent sous les yeux ces divers boucliers dans le mesme ordre qu'a suivi Eschyle, qui florissoit mesme avant la bataille de Marathon, & quatre cens quatre-vingt-quinze ans avant l'ére chrestienne.

Le premier que nomme Eschyle est Tydée. Il portoit dans son bouclier l'image de la nuit. Le fond estoit noir, semé d'étoilles d'or; au milieu paroissoit la lune. Le mesme Tydée, selon Euripide, avoit sur son écu, comme je viens de le dire, la dépouille d'un lion.

Capanée est le second. Eschyle luy donne un Prométhée la torche à la main, avec ces mots : *je reduirai la ville en cendres.* Dans Euripide c'est un géant qui porte sur ses épaules, & secouë la masse de la terre.

L'Etéocle d'Eschyle : un soldat qui monte à l'assaut. Mot, *Mars luy-mesme ne m'arresteroit pas.* Cet Etéocle d'Eschyle qui porte le mesme nom que celuy contre qui il vient aider Polynice, n'est point dans Euripide; il met à sa place Adraste beau-pere de Polynice ; son bouclier représente une hydre dont les serpents enlevent du haut des murs les enfants des Thébains, à peu près comme les têtes de Scylla enlevoient du fond des vaisseaux les compagnons d'Ulysse. Hippomédon : Typhée vomissant des flammes. Le reste du bouclier rempli de serpents. C'est comme le dépeint Eschyle. Euripide luy donne pour symbole Argus avec tous ses yeux. C'est le quatriéme. Etéocle dans Eschyle luy oppose Hyperbius, qui sçaura bien, dit-il, en venir à bout, puisqu'il a dans son écu Jupiter armé de sa foudre. On voit dans un revers de Postume Jupiter la foudre en main : *Jovi victori.* Le cinquiéme est Parthénopée. Eschyle luy donne le Sphinx qui écrase un Thébain sous les pieds; Euripide luy donne Atalante sa mere, qui tuë à coup de fléches le sanglier d'Etolie. Sur quoy l'on peut voir les sçavantes observations de l'illustre M. Spanheim dans son Callimaque. Amphiaraüs vient ensuite. Il porte un bouclier sans symbole ni devise. Eschyle & Euripide sont d'accord sur ce point, comme je l'ai déja fait remarquer. Il est vray que dans la huitiéme Ode des Pythiques de Pindare, Alcmaon fils d'Amphiaraüs a un dragon sur son écu. J'ai aussi rapporté plus haut la devise qu'Eschyle donne à Polynice; c'est la déesse Justice qui conduit Polynice, & ces mots : *Je te restablirai.* Selon Euripide, les cavales qui déchirérent Glaucus, estoient représentées sur son bouclier, *Potniades Equæ.* Chacun peut voir les commentateurs de Virgile sur ces vers des Géorgiques: *Georg. III. 267.*

Quo tempore Glauci
Potniades malis membra absumpsere quadrigæ.

Voici donc quinze boucliers dont la plus grande partie n'a pas besoin d'une explication particuliére, sur-tout dans une compagnie sçavante, comme celle où j'ai l'honneur de parler, où je me ferois un scrupule d'employer le temps à redire des choses qui ont esté dites bien des fois, & qui se trouvent dans tous les livres, sur Typhée, par exemple, sur le Sphinx, sur Argus, sur Atalante & son sanglier, sur Prométhée, &c. Il suffira d'expliquer le bouclier de Tydée dont le symbole mérite une attention extraordinaire, parce qu'il contient quelque chose de plus mystérieux; & parce qu'en l'expliquant, on ne peut se dispenser d'éclaircir presque tous les autres qui ne contiennent que des menaces contre la ville de Thébes. Adjoûtez à cela, que ni les scholies Grecques, ni les notes de Stanley, d'ailleurs très-bonnes & très-utiles, ni aucun critique dont j'aye connoissance, n'en ont donné jusqu'ici nulle explication.

Ce héros estoit beau-frere de Polynice; ils avoient épousé chacun une fille d'Adraste, & il paroît avoir montré plus de zele que pas un autre à seconder Polynice dans son entreprise contre Etéocle. Sa réputation estoit grande, & l'on peut juger quelle opinion avoit de luy toute la Grece, puisqu'Homére luy donne pour guide la déesse de la prudence & de la valeur. En effet dans l'Iliade, Minerve pour échaufer le courage de Dioméde, prend soin de luy retracer l'image de son pere Tydée, & de rappeller dans sa mémoire le souvenir des grandes actions de ce héros, qui dans un petit corps portoit, dit-elle, une ame fiére & hautaine. Agamemnon, pour le piquer d'émulation, luy propose le mesme modéle de valeur. Du reste Tydée pour avoir donné le jour à Dioméde, justifie le mot d'Horace: *Fortes creantur fortibus*, & n'est guéres moins fameux par la valeur de son fils que par la sienne propre. Mais pour mieux entendre son symbole, il faut sçavoir que comme il ne donnoit point de bornes à son courage, aussi n'en donnoit-il point à sa vengeance, & qu'il portoit son ressentiment jusqu'à la cruauté la plus barbare. Ce qui après tout doit nous paroître moins étonnant, dans un temps où l'on croyoit plaire aux dieux en leur immolant des hommes, & appaiser les manes de ses

Iliad. Ε, *vers.* 125 & 800. Κ, 285. Δ, 372. &c.

Typhon ; & c'eſt encore aujourd'huy une opinion fort répanduë dans l'Orient. Et meſme, ſelon la Sainte Ecriture, qui admet Dieu pour auteur de tout bien, & qui admet pour ſource du mal noſtre propre fond de corruption, fortifié d'un mauvais principe ſubordonné aux ordres du ſouverain eſtre : ſelon l'Ecriture, dis-je, l'éclat du jour ſignifie du bien, & les ténébres
Pſal. CXI, 4. ſignifient des afflictions & des malheurs : *Exortum eſt in tenebris lumen rectis ;* ce qui vient ſans doute de ce que la douleur ſemble couvrir l'ame d'un épais nuage, au lieu que l'effet de la joye eſt d'y répandre la lumiére. J'en laiſſe les raiſons phyſiques à Meſſieurs de l'Académie des Sciences, & je me contente de remarquer dans Homére que ce qui arrive d'heureux s'appelle φάος, lumiére. Donne-t-on du ſecours à quelqu'un qui eſt près de ſuccomber ſous les traits des ennemis ? Soûtient-on à propos une partie de l'armée qui ſe met en déroute, c'eſt, dit Homére, la lumiére que l'on porte de ce coſté-là. Voyez, diſent les capitaines entre eux, ſi l'on ne peut point porter la lumiére, &c. Toutes ces expreſſions ſont des traces qui nous conduiſent au ſentiment des deux principes, ſur quoy je dirai en paſſant que dans le dixiéme livre des loix de Platon, il y a quelques mots qui pris ſéparément, & ſans attention à la doctrine de ce philoſophe, ſi éloigné d'une telle erreur, ont donné lieu de croire qu'il admettoit ce principe des Manichéens ; & cet endroit de Platon a trompé entre autres deux grands hommes, d'un eſprit & d'une érudition à peu près égale ; Plutarque & Gérard-Jean Voſſius. Revenons à noſtre nuit. Homére dans l'Iliade parlant d'Apollon, divinité, dans le temps d'Homére, bien différente du Soleil, malgré l'opinion d'Euſtathe & du faux Didyme, parlant, dis-je, d'Apollon deſcendu de l'Olympe pour lancer ſes traits dans le camp des Grecs & y cauſer les derniers malheurs, ne trouve rien de plus juſte que de le comparer à la nuit. Il alloit, dit-il, ſemblable à la nuit ; & dans le livre onziéme de l'Odyſſée, il fait d'Hercule aux Enfers une peinture affreuſe, & pour dernier trait il le compare à la nuit : expreſſion dont le P. Pétau s'eſt ſervi très-heureuſement après Homére, lorſqu'il a traduit en vers Grecs le XVIII. Pſeaume ;

pavots : quelquefois avec très-peu de différence, comme une corbeille de fruits au lieu de la *patére*, ou une branche d'arbre garnie de fruits, de la maniére qu'on le voit sur les médailles d'argent de Pescennius Niger, & de Julia Domna, rapportées par M. Patin.

In Thesauro num.

La premiére médaille sur le revers de laquelle j'ai remarqué cette divinité représentée, est celle de l'Empereur Galba. M. Vaillant qui la rapporte & qui l'explique dans ses *Præstantiora numismata*, l'attribue à l'inclination que cet Empereur avoit pour l'agriculture, parce qu'il estoit né & avoit esté élevé à la campagne dans le bourg de Fondi, où il se plaisoit estant jeune. Cette explication paroît estre fondée sur le rapport du revers de cette médaille, avec les attributs du *Bonus eventus* qui y est représenté, & qui estoit en effet du nombre des dieux champestres, comme je l'ai remarqué.

Mais quelle apparence qu'on eût voulu, à l'âge où Galba fut proclamé Empereur, à soixante-treize ans, rappeller le souvenir de sa premiére jeunesse & de son éducation? A prendre la chose plus historiquement, je croirois que l'on a voulu, par le revers symbolique de celle de Galba, marquer son heureux avénement à l'Empire; luy, que les Romains regardoient comme un sujet choisi par son seul mérite, & non par aucun droit de succession, puisque la race des Césars venoit d'estre esteinte dans la personne de Néron.

D'ailleurs la premiére nouvelle qui arriva à Galba en sept jours de Rome en Espagne, où il estoit, touchant la mort de Néron, & le choix du Sénat & du Peuple en sa faveur, fut suivie presque aussi-tost d'un événement singulier & très-heureux pour luy: car à peine eut-il pris le chemin de l'Italie, qu'il apprit la défaite de Nymphidius Sabinus Préfet du Prétoire à Rome, de Fontéius Capito lieutenant en Germanie, & de Claudius Macer lieutenant en Afrique, qui tous trois avoient excité des troubles dans l'Empire pour traverser Galba. C'est ce qu'on apprend de Suétone dans la vie de cet Empereur: *Supervenientibus ab urbe nuntiis, ut occisum Neronem, cunctosque in verba sua jurasse cognovit, depositâ legati, suscepit Cæsaris appellationem;*

appellationem ; iterque ingressus est paludatus, nec priùs usum togæ recuperavit quàm oppressis, qui novas res moliebantur, Præfecto Prætorii Nymphidio Sabino Romæ, in Germaniâ Fonteio Capitone, in Africâ Clodio Macro legatis.

En effet, les Romains qui ne songeoient alors qu'à faire leur cour à leur nouvel Empereur, regardérent la défaite de ces trois concurrents comme une victoire glorieuse pour luy, & ils en consacrérent la mémoire par une médaille particuliére qui a pour légende, VICTORIA GALBÆ AUGUSTI; qui apparemment fut frappée par le mesme motif que celle de *Bonus Eventus.*

Ainsi l'on pourroit, en consultant l'Histoire éclaircie par les médailles, expliquer celles des autres Empereurs où le Bon Succès est représenté, comme n'ayant point esté faites d'une maniére arbitraire & à l'aventure, à l'exemple de beaucoup d'autres, mais pour marquer quelque heureux événement arrivé ou à l'Empereur ou dans l'Empire.

C'est à Galba que je crois pouvoir attribuer une Médaille d'argent de mon cabinet, qui est singuliére. Elle a d'un costé la tête d'un homme âgé & sans barbe, avec ce mot BONI EVENTUS, de l'autre deux mains jointes qui tiennent un Caducée au milieu de deux cornes d'Abondance, & au-dessous le mot PAX. N'auroit-on pas voulu, pour faire plus d'honneur à Galba, le représenter sous la figure & la tête de *Bonus Eventus*, par la ressemblance qui se remarque entre les traits de son visage sur les médailles, & ceux que l'on voit sur celle-ci? Si l'on prétend que ce visage d'homme a un diadême & une coëffure de femme pour représenter le *Bon Succès*, cela ne seroit pas extraordinaire, puisque les anciens qui confondoient souvent les divinitez & leurs attributs, ont fait une Fortune barbuë, une Vénus mâle, un Bacchus femelle.

Quoy qu'il en soit, Rome qui sembloit renaître après la mort de Néron devenu odieux par ses cruautez, ce qu'elle a marqué dans une Médaille de Galba par cette légende flatteuse, ROMA RENASCES; n'auroit-elle point par le revers de l'autre médaille, donné un témoignage public de la tranquillité

& de l'abondance qu'elle espéroit sous son regne ?

Si l'on juge que cette médaille n'est pas de la beauté de celles qui se frappoient pour lors à Rome, on croira qu'elle peut avoir esté fabriquée en Espagne, d'où cet Empereur avoit esté appellé pour venir prendre possession de l'Empire; elle, qui partageoit avec Rome, & son inclination pour le mérite de Galba, & sa haine pour la mémoire de Néron.

Ce qui paroît encore appuyer l'opinion que je viens d'avancer, est que l'on trouve les deux revers de *Boni Eventus* & de *Roma renasces* ensemble sur une mesme Médaille d'argent rapportée dans Antonius Augustinus & dans M. Patin, à la fin des Familles Romaines, que l'on ne peut rapporter qu'à Galba, pour lequel on a frappé ces deux mesmes types séparément.

Quatriéme Dialogue. Pag. 303.

Une autre médaille d'argent de pareille fabrique & que je possede, paroît avoir rapport au mesme sujet, & avoir esté frappée au mesme temps. Elle représente d'un costé une tête, qui a un diadême avec deux noms de divinitez, *Bonus Eventus*, *Felicitas*; de l'autre, *Pax P. R. populi Romani*, figurée par deux mains qui tiennent un Caducée.

L'on sçait que la Félicité avoit son temple dans Rome, comme le Bon Succès avoit le sien. Mais comment une mesme figure, ou une mesme tête, peut-elle stipuler pour deux divinitez? Cela n'est pas ordinaire. Car on voit sur d'autres médailles de Galba, & sur celles de Vitellius, HONOS ET VIRTUS, ainsi que FORTUNA ET SPES sur une d'Hadrien, représentées par deux figures. Cependant l'autre maniére n'est pas sans exemple, puisque j'ai une médaille de moyen bronze de Tite, où au revers il y a FIDES, FELICITAS, & une seule figure de femme tenant d'une main une corne d'Abondance, & de l'autre un Caducée.

Quoyque j'aye réservé à expliquer historiquement les revers des médailles Impériales où le *Bon Succès* est représenté, je crois devoir parler ici de celles de Vespasien, où cette figure, gravée sur le même modéle de la statue du Capitole décrite dans Pline, a pour légende PACIS EVENTUM. Des trois qui sont rapportées dans Mezzabarbe, l'une a esté frappée en

l'an de N. S. 69. dans le mesme temps d'une autre où on lit, PACI ORBIS TERRARUM, citée par M. Spanheim, & lorsque Tite & Domitien furent déclarez Césars & Princes de la jeunesse.

La singularité de ces premiéres médailles consiste dans le mot neutre *eventum*, que l'on ne doit point croire estre à l'accusatif, comme URBEM RESTITUTAM, JUNONEM, HERCULEM, MARTEM PROPUGNATOREM, au revers de Vitellius, de Julia Pia, de Gordien & de Postume; ΘΕΑΝ ΚΑΛΖΟΜΕΝΗΝ, au revers d'une médaille de Commode; NIKHN CEBACTΩN, sur celle de Faustine la jeune, frappée à Ancyre; ce qui est commun chez les Grecs.

Dans le Commentaire de Louis Vivès sur le 22.ᵉ chap. du v.ᵉ Livre de la Cité de Dieu de Saint Augustin, où on lit ce passage; *Recolant igitur qui legerunt quàm diuturna bella, quàm variis eventibus, quàm luctuosis cladibus, à veteribus sint gesta Romanis*, Vivès prétend avoir lû en quelque manuscrit *eventis*, au lieu de *eventibus*, ce qui est rare, dit-il, & douteux au sentiment de Laurent Valle.

Mais je m'étonne que l'un & l'autre ayent pû douter que le mot *eventum* neutre substantif ne fût de la bonne & élégante Latinité. Cicéron l'a employé en plusieurs endroits de ses Epîtres & de ses Oraisons. J'en rapporterai seulement trois passages. L'un est au commencement de l'Oraison pour C. Rabirius Postumus, en ces termes: *Neque enim cuiquam ejus consilium vehementiùs quàm ipsi displicet, quamquam hoc plerumque facimus ut consilia eventis ponderemus.* On lit l'autre passage dans l'Oraison contre Pison, où il luy dit: *An tu mihi, cui semper ita persuasum fuerit, non eventis, sed factis cujusque fortunam ponderari*; que la fortune ne se mesure pas sur les événements, mais sur les actions.

Le troisiéme passage se trouve dans la quatriéme Epître du IX.ᵉ Livre à Atticus, où parlant de Pompée, dont Cicéron avoit suivi le parti, il dit: *De Pompeio quid agam? cui planè (quid enim hoc negem?) succensui; semper enim causæ eventorum magis movent quàm ipsa eventa.*

A l'autorité de Cicéron j'adjoûterai celle du poëte Lucrece

dans son premier Livre, où il veut prouver que le temps n'existe point par luy-même, mais par les choses qui arrivent. Il dit ensuite :

Quando ea sæcla hominum, quorum hæc eventa fuere,
Irrevocabilis abstulerit jam præterita ætas.
Namque aliud rebus, aliud regionibus ipsis
Eventum dici poterit quodcumque erit actum.

Pline se sert du même mot en parlant d'Auguste, *Sunt & circà* Lib. 5. c. 30. *Divum Augustum eventa ejus digna memoratu.* Ces preuves jointes à celle des médailles de Vespasien, ne sont-elles pas décisives pour le mot *eventum!*

Après avoir expliqué par les monuments ce qui concerne la statue entiére du dieu *Bonus Eventus,* on reconnoît que c'estoit ordinairement celle d'un homme jeune, à en juger par sa tête seule, que l'on voit gravée avec un large diadême sur une médaille Consulaire de la famille Scribonia, rapportée dans Goltzius & dans M. Patin; du côté de la tête on lit, BON. EVENT. LIBO : au revers on voit la figure du *Puteal,* dont le nom est au-dessus, & au bas celuy de Scribonius. L'occasion se présente naturellement de dire quelque chose de cette médaille assez connue des antiquaires.

César dans ses Commentaires de la Guerre civile, Plutarque Lib. 3. dans la vie de M. Antoine, & Dion, font mention de Libo Lib. 41. qui fut un des lieutenants généraux de Pompée. Lorsque César se fut rendu maître de Brunduse, d'où il transporta une partie de son armée dans l'Illyrie, il laissa dans cette ville le reste de ses troupes avec M. Antoine, pour attendre l'occasion de les faire aussi passer. Ce fut Libo qui, avec cinquante vaisseaux, s'opposa à ce dernier passage, & se saisit d'une Isle qui estoit à l'entrée du port de Brunduse; il tenta même le siége de cette place : il y eut plus d'un combat entre luy & M. Antoine; mais enfin Libo fut contraint de se retirer, & de laisser le passage libre aux vaisseaux & aux soldats du parti de César.

Ce Libo estoit apparemment le même que Lucius Scribonius Libo de la médaille dont il s'agit, où la tête de *Bonus Eventus*

eſt repréſentée, & qui fut Conſul avec M. Antoine en l'an de Rome 720. ainſi elle paroît avoir eſté frappée dix ans après la mort de Jule Céſar, dans le même temps qu'une médaille de M. Antoine, où il eſt qualifié *Imperator Coſ. iterum deſ. tertium III. Vir Reip. conſtit:* ayant au revers un trophée d'une proüe de navire. Antoine eſtoit pour lors dans la quatriéme année du Triumvirat, qui avoit eſté renouvellé pour cinq ans en 716. Ces deux médailles frappées en la même année, ſont rapportées dans Goltzius. *Faſt. pag. 195.*

En l'an de Rome 487. il y eut un L. Julius Libo Conſul, qui deux ans après que la monnoye d'argent fut fabriquée, ſçavoir en 485. fit frapper pendant ſa magiſtrature une médaille ſous ſon nom, citée dans les mêmes Faſtes de Goltzius, page 83. Lucius Scribonius Libo de l'autre médaille, eſtoit peut-eſtre de la même famille; du moins c'eſt ce qu'on peut juger par la conformité du prénom & du ſurnom.

A l'égard de *Puteal*, c'eſtoit à Rome, ſelon l'opinion de quelques auteurs, une eſpéce de petit édifice élevé, qui ſervoit de couverture à un puits, & qu'on avoit conſtruit dans la place publique appellée *Forum Romanum*, au même endroit où auparavant le tonnerre eſtoit tombé. On ſçait que les Romains avoient un grand ſoin dans ces occaſions, de purifier par des ſacrifices, les lieux qui avoient eſté frappez du feu du ciel, & de les couvrir pour les en garantir dans la ſuite.

Près de ce puits couvert, nommé *Puteal*, eſtoit le tribunal où le Préteur rendoit la juſtice aux particuliers, & décidoit de certaines affaires qui ſe plaidoient devant luy:

Forum Putealque Libonis
Mandabo ſiccis, adimam cantare ſeveris, *Horat. Ep. 19. lib. 1.*

dit Horace.

Et dans ſa ſixiéme Satire, Livre ſecond:

Ante ſecundam
Roſcius orabat ſibi adeſſes ad Puteal cras.

Peut-eſtre avoit-on repréſenté d'un côté de la médaille le *Bonus*

Eventus, comme un dieu auquel les plaideurs ou leurs advocats avoient recours.

Mais ne pourroit-on pas expliquer autrement la figure du *Puteal*, telle qu'on la voit sur les médailles de Libo? Ne seroit-ce pas plustost un autel de sacrifice, puisqu'il est entouré de festons avec de certains ornements sur les angles, qui ressemblent à des *simpules*, ou autres instruments propres à ce sujet?

Il y a sur quelques-unes de ces mêmes médailles un marteau figuré au-dessous de l'autel, ce qui est une marque de sacrifice ou d'immolation. Sur d'autres on voit un foudre qui désigne le motif pour lequel on avoit consacré cet autel, en mémoire du feu du ciel qui estoit tombé autrefois dans ce lieu; & les branches de laurier qui l'entourent en sont encore une preuve, parce que cet arbre, ou ses feuilles préservent de la foudre au rapport de Pline. De-là vient que Tibére, qui craignoit extraordinairement le tonnerre, ne manquoit jamais de ceindre sa tête d'une couronne de laurier, lorsque le ciel menaçoit de quelqu'orage. C'est le témoignage qu'en rend Suétone dans sa vie: *Tonitrua præter modum expavescebat, & turbatiore cælo nunquam non coronam lauream capite gestavit, quod fulmine afflari negetur id genus frondis.*

L. 15. c. 30.

Quoy qu'il en soit, il falloit que ce *Puteal* fût d'une origin[illegible] bien ancienne, si on en juge par ce que nous apprennen[illegible] Cicéron & Valére Maxime. Attius Névius, qui vivoit d[illegible] temps des rois de Rome, passoit pour estre habile dans l'art de deviner. Tarquin l'ancien voulant un jour l'éprouver, le consulta pour sçavoir si ce qui luy venoit en pensée dans le moment pourroit s'exécuter. Névius luy ayant répondu sur un ton affirmatif, Tarquin luy dit, croyant le surprendre, qu'il avoit pensé, si avec un rasoir on pouvoit couper une pierre à aiguiser. Aussi-tost Névius en fit l'expérience, & en présence du roy & du peuple assemblé dans la place publique, on apporta cette pierre, qu'il coupa & sépara avec un rasoir. Depuis ce temps le roy prit grande confiance en Névius, & eut toûjours recours à luy dans les affaires importantes où il falloit consulter les Auspices. Pour conserver la mémoire de cet événement, nos

Lib. de Divin. V. M. c. 6.

avons, dit l'Orateur, appris par tradition, que l'on avoit pris soin de cacher sous terre dans la même place publique, & la pierre & le rasoir, & qu'on avoit couvert ce lieu de cette espéce d'autel nommé Puteal : *Cotem autem illam & novaculam defossam in Comitio, supraque impositum Puteal accepimus.*

Il y a apparence que l'un des ancêtres de Scribonius Libo l'avoit réparé, & que luy-même avoit esté l'un de ces Préteurs qui y rendoient la justice. L'on peut croire encore que le dieu *Bonus Eventus* estoit son dieu tutelaire, ou celuy de sa famille. C'est ce qui m'a donné occasion d'expliquer sa médaille.

Après Galba, le premier monument qui fasse mention du Bon Succès, est la médaille de Vespasien en argent, citée par Mezzabarbe, IMP. CAESAR VESPASIANUS, avec la figure de *Bonus Eventus* au revers, telle qu'elle est dépeinte dans Pline, & pour légende PACIS EVENTUM, qui a pû estre employé au neutre & au nominatif, conformément à la meilleure latinité, ainsi que je l'ai montré par plusieurs autoritez. Vespasien.

M. Vaillant, suivant toûjours sa premiére idée, explique ce revers en l'attribuant à l'effet ordinaire de la paix, qui est de procurer la culture des terres & l'abondance des moissons. Il est vray que selon Varron, que j'ai cité, le dieu *Bonus Eventus* estoit communément celuy des laboureurs. Dans les premiers temps de la République, & avant que les Romains eussent porté la guerre, & étendu leurs conquêtes hors de l'Italie, ce peuple n'estoit occupé que du soin de l'agriculture, & rendoit par-tout un culte particulier au dieu *Bonus Eventus*. Mais dans la suite, & sur-tout sous les Empereurs, à mesure que d'un côté la puissance & les richesses des Romains augmentoient leur luxe, & que de l'autre la superstition & la flatterie multiplioient leurs divinitez à l'infini, celle de *Bonus Eventus*, jusqu'alors rustique & champestre, devint plus importante, &, pour ainsi dire, une divinité de ville. Elle eut un culte plus étendu, un temple & des autels dans Rome, ses statues faites par les mains de Praxitéle & d'Euphranor, fameux sculpteurs Grecs, contemporains d'Aléxandre, furent conservées dans le Capitole, & elle fut au nombre de celles que les monétaires représentérent

ſur les médailles. Ainſi la monnoye qui fut frappée au commencement du regne de Veſpaſien, déſigna la joye qu'eut le Peuple Romain, de voir que ce Prince, qui s'eſtoit acquis une haute réputation dans les guerres où il avoit commandé, & dans le temps que l'Empire eſtoit diviſé par les factions d'Othon & de Vitellius, fût proclamé Empereur dans Alexandrie; ce qui arriva en l'an 822. de la fondation de Rome. On vit pour lors la tranquillité ſuccéder aux troubles, après la défaite des deux concurrents qui eſtoient incapables de gouverner: *Interfecto Vitellio*, dit Tacite, *bellum magis deſierat quàm pax cœperat.* Ce fut dans cette même année que l'on frappa deux autres médailles avec le revers, PACI ORBIS TERRARUM, & PACI AUGUSTI, & qu'après que Veſpaſien fut déclaré Auguſte, Tite & Domitien ſes deux fils eurent le titre de Céſars & de Princes de la jeuneſſe. Ces titres qui leur aſſûroient une ſucceſſion à l'Empire, confirmérent dans l'eſprit des peuples l'eſpérance d'un regne tranquille & d'une paix durable.

Lib. 4. hiſt.

Cette année fut encore remarquable par un événement des plus heureux. L'Italie avoit eſté ſi agitée par des troubles domeſtiques, & par les partialitez qu'avoit cauſées la guerre d'Othon & de Vitellius, que Rome ſe trouvoit épuiſée de ſes ſecours les plus néceſſaires; en ſorte que, ſuivant le témoignage des auteurs, il ne reſtoit plus de bleds dans les greniers publics que pour dix jours. Veſpaſien attentif à des beſoins ſi preſſants, y apporta un prompt remede, par le ſoin qu'il prit de faire partir dans une ſaiſon très-contraire, un grand nombre de vaiſſeaux chargez de bleds pour la ville de Rome. C'eſt ce qui eſt rapporté expreſſément par Tacite: *Celerrimas navium frumento onuſtas ſævo adhuc mari committit: quippe tanto diſcrimine urbs nutabat, ut decem haud ampliùs dierum frumentum in horreis fuerit, cum à Veſpaſiano commeatus ſubvenere.* On conſerva le ſouvenir d'une prévoyance ſi utile, par une médaille qui fut frappée à ce ſujet, avec le type & la légende de ANNONA, qui a rapport avec celle de *Pacis Eventum*, & la divinité de *Bonus Eventus.*

Ce qui acheve de juſtifier l'heureux ſuccès arrivé da[ns]

l'Empi[re]

M. Vaillant du cabinet de M. Foucault ; elle représente au revers le dieu *Bonus eventus* de la mesme maniére qu'il est figuré sur les médailles Romaines, avec cette légende, ΤΟ ΑΓΑΘΟΝ ΕΦΕΣΙΩΝ, qu'on explique par *Bonum*, id est, *Bonus eventus Ephesiorum*. *P. 185. num. Graca.* Edition d'Amsterdam.

La mesme figure est représentée au revers d'une autre médaille Grecque de Géta du Cabinet du Roy, & frappée à Héraclée : ΗΡΑΚΛΕΙΑC ΕΝ ΠΟΝΤΩ, d'où l'on infére que le *Bon Succès* avoit aussi un temple dans cette ville au royaume de Pont. *p. 117.*

Outre les temples & les inscriptions dont j'ai parlé pour établir la preuve du culte rendu par les anciens au dieu *Bonus Eventus*, on luy avoit aussi élevé des statuës dans Rome, où elles avoient esté apportées de Grece.

Pline rapporte qu'entre les ouvrages célebres que l'on voyoit à Rome de la main de Praxitéle, il y avoit deux statues dans le Capitole, l'une du Bon Succès, & l'autre de la Bonne Fortune : *Romæ Praxitelis opera sunt, Flora, Triptolemus, Ceres in hortis Servilianis,* Boni Eventûs, *& Bonæ Fortunæ simulacrum in Capitolio.* *L. 36. c. 8.*

Mais Euphranor, autre fameux sculpteur Grec, contemporain de Praxitéle dans la 104. Olympiade, environ l'an 390. de Rome, duquel Pline parle avec éloge, & décrit les ouvrages, fit une autre statue du *Bon Succès*, qui d'une main tenoit une *patére*, pour marque de sa divinité, & de l'autre un épic de bled avec un pavot : *Hujus est simulacrum* (Boni Eventûs,) *dextrâ pateram, sinistrâ spicam, ac papaver tenens.* *L. 34. c. 8.*

L'on peut dire que cette statuë du *Bon Succès*, faite par Euphranor, a servi de modéle aux images qui en ont esté représentées sur les revers des médailles Impériales, Grecques & Latines. En effet, sur celles du haut Empire jusqu'à Gallien, desquelles on a connoissance, ce dieu sous le titre de *Bonus Eventus, Bono Eventui, Eventus Augusti*, y est figuré de la mesme maniére & avec les mesmes attributs que la statue faite de la main d'Euphranor, c'est-à-dire, nue, proche d'un autel, tenant d'une main une patére, & de l'autre des épics & des

une grande quantité de petites boules de bois : σφαίρια γὰρ ξύλινα μικρὰ ἄνωθεν εἰς τὸ θέατρον ἔρριπτε σύμβολον ἔχοντα, &c. Sur chacune de ces boules estoit la marque de quelque présent, comme de vases d'or ou d'argent, d'esclaves, d'attelage de chevaux, & autres choses. Celuy auquel l'une de ces boules tomboit en partage, alloit recevoir le don qu'elle contenoit, des mains de l'officier que l'Empereur avoit préposé pour délivrer ce qui estoit échû à chaque particulier.

Cette joye publique fut d'autant plus sensible au peuple ; qu'elle avoit succédé à un temps d'affliction & de calamité. L'embrasement du mont Vesuve, dont l'histoire fait mention, avoit désolé les villes de Naples & de Nole, & toute la Campanie ; & lorsque pour en réparer les desordres, l'Empereur non seulement y envoya deux personnages Consulaires, mais se transporta luy-mesme sur les lieux, Rome fut affligée d'un grand incendie, qui en trois jours & en trois nuits consuma le Capitole, le Panthéon, la bibliothéque d'Auguste, le théatre de Pompée, & plusieurs autres édifices considérables. Suéton adjoûte encore à tant de malheurs, une contagion la plus funest qui eût jamais esté dans Rome.

Après de si tristes événements, que pour réparer Tite n' pargna ni soins ni dépenses, agissant non seulement en prince, mais en pere : *Non modo principis sollicitudinem, sed & parentis affectum unicum præstitit* : que pouvoit-il arriver de plus favorable & de plus consolant aux Romains, que de voir effacer de leur souvenir l'idée de tant de maux passez par des spectacles & des jeux publics, & par les libéralitez du Prince, auquel ils attribuérent tout le succès d'un si heureux changement : *Bonus Eventus Augusti.*

Je passe sous silence une autre médaille du mesme Empereur citée par Mezzabarbe, dont le revers représente une femm debout appuyée sur un cippe, tenant d'une main une lance & de l'autre un poignard avec ces mots ; BON EVENTUS. Il y a si peu de rapport entre le type & légende, que je ne doute pas que cette médaille ne so nombre de celles qui se trouvent fausses dans le recueil

antiquaire, ou qui ont esté mal décrites par les curieux dont il recevoit les desseins.

Après Tite se trouve une médaille de l'Empereur Trajan avec le type de *Bonus Eventus.* Il y a du costé de la tête, IMP. CÆSAR NERVA TRAJANUS AUG. GER. DACICUS P. M. TR. P. IX. IMP. V. COS. V. P. P. & sur le revers S. P. Q. R. OPTIMO PRINCIPI. Occo, qui la rapporte, ne s'est point trompé dans l'explication du type, quoyque le mot de *Bonus Eventus* n'y soit pas employé. Mezzabarbe au contraire a pris cette divinité pour celle du Génie, qu'il n'a pas dû confondre avec l'autre; les attributs, qui distinguent celle-ci, n'estant pas les mesmes que ceux du Génie. On le dépeint ordinairement à moitié nud avec une draperie, tenant d'une main une corne d'Abondance, de l'autre une *patére*, quelquefois une espéce de boisseau sur la tête, sur-tout dans les médailles du bas Empire. Trajan.

Ainsi sur tous les revers des médailles où se trouve la figure d'un homme nud, qui tient d'une main une *patére*, & de l'autre des épics, quelquefois avec des pavots, on doit toûjours la prendre pour celle du *Bonus Eventus*, suivant le modéle de la statuë placée dans le Capitole, & apportée de la Grece à Rome. Cette observation nouvelle, sans estre considérable, ne laissera pas d'intéresser les antiquaires.

Pour revenir à l'explication de la médaille de Trajan, ce fut dans son 5e. Consulat qu'elle désigne, qu'il triompha pour la seconde fois des Daces. Après avoir vaincu & entiérement défait Décébale Roy de ces peuples, il prit le titre d'*Imperator* pour la 5e. fois dans la neuviéme année de sa puissance Tribunitienne; & cette année tombe en la 858. de la fondation de Rome. Cette victoire complette remportée sur les Daces, dont le royaume fut réduit en province Romaine, est décrite au long par Dion. Ce fut à l'occasion d'un succès si avantageux pour l'Empire, que Trajan donna au peuple divers spectacles pendant cent vingt-trois jours. On remarque qu'il y eut dix mille gladiateurs qui combattirent, & jusqu'à mille bestes égorgées: chose qui paroîtroit incroyable, si l'on ne sçavoit par L. 68.

l'histoire mesme, quelle estoit la complaisance aveugle des Empereurs pour satisfaire les Romains sur ces sortes de spectacles sanglants, que le poëte Prudence a appellez *tristes* :

Amphitheatralis spectacula tristia pompæ.

La joye que l'on conçut de la conqueste des Daces avoit encore esté augmentée par celle de l'Arabie Pétrée, soumise à l'Empire par Aulus Cornelius Palma, qui estoit pour lors gouverneur de Syrie.

Une autre médaille avec le mesme revers se trouve avoir esté frappée sous le 6e. Consulat de Trajan dans la 15e. année de son regne. Cet Empereur estoit parti pour son expédition d'Orient dans le dessein de soumettre les Parthes; & il venoit tout récemment de joindre à l'Empire l'Arménie & la Mésopotamie, qu'il avoit réduites en provinces; dont nous avons un très-beau monument sur une médaille de grand bronze.

Ce fut sans doute en revenant de ces conquestes, qui avoient produit de si grands avantages, que la médaille fut frappée dans le 6e. Consulat de Trajan avec le type de *Bonus Eventus*, ainsi que sur la médaille précédente, où le nom de cette divinité n'est point exprimé. C'est ce qui a trompé Mezzabarbe & Jacques de Bie* qui n'ont point connu cette figure, & n'ont pas fait attention à celle qui est décrite par Pline, ainsi que je l'ai rapporté, & qui est représentée sur les médailles, où le mot *Bonus Eventus*, avec un type semblable, est employé.

Hadrien.

Cette mesme divinité se voit sur une médaille d'Hadrien en argent, avec cette légende au revers, P. M. TR. P. COS. III. L'on sçait que lorsqu'il parvint à l'Empire, il exerçoit son second Consulat, qu'il avoit obtenu dès le vivant mesme de Trajan par le crédit de Plotine. Le 3e. Consulat suivit immédiatement le second; il ne le tint que quatre mois, & il ne prit plus l Consulat dans la suite. Ainsi il faut consulter l'histoire po déterminer ce qui avoit donné occasion de marquer le B Succès sur cette médaille, quel avoit esté le succès le favorable arrivé dans les premiéres années du regne d'Hadri A peine se fut-il mis en possession de l'autorité souver

* Médailles du Cabinet du Duc d'Arschot.

qu'il donna toute ſon application à conſerver la paix & la tranquillité dans l'étenduë de l'Empire Romain : *Adeptus imperium*, dit Spartien, *ad priſcum ſe ſtatim morem inſtituit, & tenendæ per orbem terrarum paci operam impendit.* Mais dans la ſeconde & la troiſiéme année de ſon empire aucun événement ne parut plus heureux pour Rome & pour toute l'Italie, que la remiſe conſidérable & générale qu'il fit de tout ce qui eſtoit dû au Fiſc & au thréſor impérial par les particuliers, tant de Rome que de l'Italie & des autres provinces. Il brûla dans la place publique de Trajan les obligations & les mémoires de toutes les dettes dont il accordoit les décharges, afin que les débiteurs n'en puſſent eſtre recherchez à l'avenir. Ce fait mémorable eſt rapporté par Spartien: *Ad colligendam gratiam nihil prætermittens, infinitam pecuniam, quæ Fiſco debebatur, privatis debitoribus in Urbe atque in Italiâ, in provinciis verò etiam ex reliquiis ingentes ſummas remiſit, ſyngraphis in foro Divi Trajani, quò magis ſecuritas omnibus roboraretur, incenſis.* On conſacra la mémoire d'une libéralité ſi peu ordinaire par une médaille de grand bronze, qui a poûr légende au revers, RELIQUA VETERA HS. NOVIES MILL. ABOLITA, & qui repréſente l'Empereur luy-meſme qui met le feu avec un flambeau à un amas de titres & de ſcédules. Saumaiſe dans ſes notes ſur Spartien rapporte une belle Inſcription ſur ce ſujet conçuë en ces termes : NUMINIBUS DEORUM AUG. JOVI MAX. AEDEM VOTO SUSCEPTO Q. LEPIDUS M. F. M. CURIUS M. F. COSS. III. S. P. Q. R. IMP. CÆS. DIVI TRAIANI PARTHICI F. D. NERVAE N. TRAIANO HADRIANO AUG. PONT. MAX. TRIB. POT. II. COS. II. QUOD UNUS OMNIUM PRINCIPUM ET SOLUS REMITTENDO SESTERTIUM NOVIES MILLIES DEBITUM FISCO NON PRAESENTES MODO, SED ET POSTEROS SUOS PRAESTITIT HAC LIBERALITATE SECUROS. Le ſujet d'une Inſcription ſi magnifique dûë par reconnoiſſance aux bontez de l'Empereur, pouvoit-il n'eſtre pas attribué également au *Bono Eventui*, repréſenté ſur ſa médaille, qui peut encore marquer un autre événement ?

Hadrien fut un prince pacifique. Il se vantoit luy-mesme, au rapport d'Aurélius Victor, qu'il avoit plus obtenu, plus gagné par la douceur du repos, que les autres par la force des armes: *Jactabat palam plùs se otio adeptum, quàm armis cæteros.* Néantmoins il fut obligé de marcher en personne contre les Sarmates, qui troubloient l'Empire avec les Roxolans; il alla dans la Mésie après y avoir envoyé son armée, il soumit ces peuples rebelles, & fit la paix avec le roy des Roxolans, *audito tumultu*, dit Spartien, *Sarmatarum & Roxolanorum, præmissis exercitibus Mœsiam petiit, cum rege Roxolanorum pacem composuit.* Cette guerre fut la seule que fit Hadrien pendant tout son regne, & elle arriva dans son troisiéme Consulat marqué sur la médaille où le *Bonus Eventus* est représenté.

Antonin. Il se trouve trois médailles de cette divinité sous Antonin. Une dans son deuxiéme, & deux dans son troisiéme Consulat. L'époque de la premiére de moyen bronze, qui est de mon cabinet, tombe dans l'année 892. de la fondation de Rome & elle a au revers BONO EVENTUI. Ce fut dans cette année qu'Antonin donna sa fille Faustine en mariage à Marc Auréle; & pour lors Marc Auréle estant désigné Consul avec luy, prit le titre de César. Ce qui arriva de remarquable en mesme temps, fut qu'Antonin donna un roy aux Quades, peuples de la Germanie, & un autre aux Arméniens. Ce dernier fait n'est rapporté par aucun historien, & la mémoire ne s'en est conservée que par une médaille de grand bronze, qui nous instruit de cette particularité par son type & sa légende: REX ARMENIS DATUS.

Les deux autres médailles de ce mesme prince avec *Boni Eventûs* & *bono Eventui*, frappées pendant son troisiéme consulat, sont rapportées par Mezzabarbe. Durant vingt-trois ans que cet Empereur a regné, il n'a jamais fait la guerre en personne, mais seulement par ses généraux. Il rechercha, il désira toûjours la paix, aimant mieux, disoit-il, comme Scipion, conserver un citoyen, que tuer mille ennemis: *Malle se civem servare, quàm mille hostes occidere*, au rapport de Capitolin. Mais il fut contraint en divers temps de réprimer les révoltes

des Maures, des Germains, des Alains, des Daces, de plusieurs autres nations. Et dans son troisiéme Consulat il triompha des Brigantes, peuples de la grande Bretagne, qui s'estoient emparez des pays sujets aux Romains. Il les soumit par Lollius Urbicus gouverneur de la province : *Britannos per Lollium Urbicum legatum vicit, alio muro cespititio submotis barbaris ducto.* On voit par ce passage qu'Antonin, pour empêcher dans la suite ces peuples barbares d'entrer sur les terres des Romains, fit faire un nouveau mur de séparation qui estoit de gazon, en relevant celuy qu'Hadrien avoit construit de son temps pour le mesme sujet.

Après cette victoire Antonin prit le titre de *Britannicus*, & il triompha dans Rome accompagné sur un mesme char de Marc Auréle & de L. Vérus ses deux fils, le premier adopté par luy-mesme, & l'autre par Marc Auréle. La mémoire de ce spectacle qui promettoit un si heureux succès pour l'Empire, fut consacrée par une médaille d'or frappée à cet effet, & dans le mesme temps apparemment que celle de bronze de *Bono Eventui.*

Après la mort de Marc Auréle, Commode donna d'abord de grandes espérances de son gouvernement; ayant commencé par distribuer de grandes largesses aux soldats en Allemagne, sur les bords du Danube où il estoit pour lors. Il fit la paix avec les Allemans, les Marcomans & les Quades, & revint à Rome en diligence. Ce fut dans ce temps-là que le Sénat luy donna le surnom de PIUS, qu'il adjoûta à celuy d'Antoninus, & il prit le titre d'*IMPERATOR* pour la quatriéme fois. Hérodien fait une ample description de la maniére dont Commode fut reçû comme en triomphe dans Rome avec les acclamations de tout le peuple, qui répandit sur sa personne & sur son chemin des couronnes & des guirlandes de fleurs. Cette circonstance éclatante ne pouvoit manquer de donner occasion à la médaille de moyen bronze, que m'a communiquée M. de Valois. Elle a du costé de la tête, M. COMMODUS ANTONINUS PIUS AUGUSTUS : au revers, P. M. TR. P. VII. IMP. IIII. COS. III. & le type du dieu *Bonus Eventus.* Commode.

Pescennius Niger.

Les Antiquaires * rapportent une médaille d'argent de Pescennius Niger, IMP. CAESAR C. PESCENNIUS NIGER JUSTUS AUG. du costé de la teste, au revers BONI EVENTUS. Il est vray que les monétaires, alors assez occupez par les changements de la monnoye qu'il falloit frapper dans un temps où l'Empire estoit divisé par des factions, & occupé par des Empereurs presque aussi-tost détruits que reconnus, ne firent pas attention à représenter sur cette médaille la figure nuë de *Bonus Eventus*, comme elle l'avoit esté sur celles des Empereurs précédents, & sur le modéle de la statuë du Capitole. Car celle de la médaille de Pescennius, qui est la seule peut-estre qui se trouve ainsi, est vestuë d'une longue robe, mais avec les mesmes attributs de *Bonus Eventus*, c'est-à-dire, tenant d'une main des épics avec des pavots, & de l'autre une *patére*. Quoy qu'il en soit, pour entrer dans l'idée de ces monétaires, du moins par rapport à la légende, on remarquera qu'après la mort de Pertinax, que tout le peuple Romain avoit regretté comme un bon prince, & celle de Julien, qui s'estoit rendu méprisable par la maniére odieuse dont il avoit acquis l'Empire, il ne pouvoit rien arriver de plus heureux que le choix que l'on fit de Pescennius, qui dans son gouvernement de Syrie s'estoit fait aimer des peuples, & qui fut proclamé Auguste par ceux d'Antioche, & du consentement de tout l'Orient, lequel fut suivi de celuy du Sénat & du peuple Romain.

* Patin in Thesauro.

Sévére.

Septime Sévére s'estant rendu maistre de Rome & de l'Italie, & ayant establi ses créatures dans les postes les plus importants, il prit le surnom de *Pertinax* avec les titres d'Auguste & de Souverain Pontife, & la puissance Tribunitienne. Ceux de son parti, fondez sur l'estime qu'il s'estoit acquise par les armes & par la défaite de ses concurrents, ne manquérent pas dans la première année de son regne de le féliciter par les monnoy[es] que l'on fit frapper avec le type de *Boni Eventûs*.

Il y eut une autre médaille frappée l'année suivante, Sé[vére] estant Consul pour la seconde fois avec Clodius Albinus César. Ce fut cette année qui fut favorable à Sévére

double victoire qu'il obtint sur Pescennius, & dans laquelle il prit le titre d'*Imperator* pour la troisiéme & quatriéme fois.

On trouve une médaille de Julie sa femme, ayant au revers la légende *Boni Eventûs*, & la figure de cette divinité. Patin, qui la rapporte dans son Thrésor, croit que c'est une erreur des monétaires, qui ont attribué à cette princesse un des revers des monnoyes de Septime Sévére. Mais pourquoy ne pas croire que ce fut avec dessein, & pour flatter Julie que l'on avoit représenté sur sa médaille la divinité de *Bonus Eventus!* On luy avoit prédit dans son horoscope qu'elle seroit femme d'un souverain. L'accomplissement de cette prédiction ne pût-il pas paroître un motif assez plausible, pour en consacrer la mémoire par un monument public en faveur de Julie, que l'on avoit flattée d'ailleurs sur d'autres monnoyes des titres de mere des Dieux, du Sénat, de la Patrie & des Armées. Julia Pia.

Septime Sévére, dans la 6. année de son regne, fit accorder par le Sénat la puissance Tribunitienne à Caracalle alors âgé d'onze ans, qui eut peu de temps après le titre d'Auguste. Dans cette année Sévére partit pour l'expédition contre les Parthes, accompagné de Caracalle & de Géta. Il prit la ville de Ctesiphon, qui luy mérita le titre d'*Imperator* pour la dixiéme fois, & celuy de *Parthicus Maximus.*

Spartien qui rapporte cette expédition, remarque qu'après la prise de Ctesiphon, les soldats Romains, pour témoigner leur joye, & faire leur cour à l'Empereur, appellérent dans leurs acclamations Caracalle son collégue à l'Empire, & donnérent le titre de César à Géta : *Ob hoc filium ejus Bassianum Antoninum, qui Cæsar appellatus jam fuerat, participem Imperii dixerunt milites; Getam quoque minorem filium Cæsarem dixerunt.* Ce succès que l'Empereur eut contre les Parthes, & la déclaration de Caracalle pour son collégue, & de Géta pour César, acceptée avec tant d'applaudissements par son armée, donnérent sans doute occasion aux deux médailles frappées dans Rome à leur coin, avec le type & la légende de *Bonus Eventus.* Caracalle & Geta.

Il y en a deux particuliéres de Géta rapportées par Mezzabarbe, dont il n'explique pas la figure qui est au revers, parce

qu'elle est sans la légende ordinaire. Dans la premiére médaille Géta n'est que César, dans l'autre il est Auguste, Consul pour la deuxiéme fois & dans la seconde année de sa puissance Tribunitienne. Elles furent frappées dans le temps que Sévére estoit en Angleterre dans les années 962. & 963. de la fondation de Rome, qui respondent au second Consulat de Géta; lorsqu'après avoir soumis les Calédoniens, il partagea la gloire de cette conqueste avec ce jeune prince, en joignant au titre d'Auguste les surnoms de *Pius* & de *Britannicus*.

Gallien.

De toutes les médailles citées par les antiquaires, ou que l'on trouve dans les cabinets, sur lesquelles le *Bonus Eventus* est représenté, il ne reste plus que celles de Gallien en argent & en petit bronze. Par les époques marquées sur celles-ci, elles paroissent avoir esté frappées en la sixiéme année de sa puissance Tribunitienne. Ce fut dans ce temps que l'Illyrie, province Romaine, fut exposée aux courses & aux ravages des Sarmates. Elle eut recours à Ingenuus, qui commandoit dans la province. Ce général profitant de cette conjoncture, se fit proclamer Auguste, & fut reconnu par les légions de la Mésie, & par les peuples de cette contrée. Sur la nouvelle que Gallien reçut de cette révolte, il accourut promptement de Rome en Illyrie, & tel que Trébellius Pollio le dépeint: *Velox, furibundus, ferox, vehemens, crudelis*; il livra la bataille à Ingenuus, le défit & le tua: *Ingenuum conflictu habito vicit, atque occiso in omnes Mœsiacos, tam milites quàm cives asperrimè sævit*. Gallien, qui usa de sa victoire en tyran, se rendit odieux en cette occasion, & en plusieurs autres au peuple Romain. Néantmoins comme la flatterie & la complaisance aveugle de ce peuple pour luy, eurent le plus de part à tous les titres pompeux qu'on luy donna sur ses monnoyes, dont le nombre fut considérable pendant son regne; on ne manqua pas de luy attribuer la gloire d la défaite d'*Ingenuus*, comme un succès très-favorable po l'Empire, par le type de BONUS EVENTUS AUGUST

Dans Mezzabarbe.

Enfin, si le culte & les attributs de cette divinité, recon dans Rome dès le temps de la République & sous les E reurs jusqu'à Gallien, ont esté suffisamment justifiez p

monuments & par les autoritez que j'ai rapportées, c'est ainsi que par le secours mutuel que se prestent l'Histoire & la médaille, on peut juger également des avantages & de l'utilité de l'une & de l'autre.

EXPLICATION D'UNE INSCRIPTION ANTIQUE,

Où sont décrites les particularitez des Sacrifices appellez TAUROBOLES.

Par M. DE BOZE.

SI c'est un mérite parmi les Antiquaires d'annoncer la découverte de quelque ancien monument, & d'en donner la premiére explication, rien ne doit estre plus agréable que d'y trouver tout à la fois la grace de la nouveauté & le sujet d'une infinité de remarques aussi utiles que curieuses. Telle est l'inscription que j'expose aux yeux de la Compagnie. Il y a près d'un mois * qu'on la déterra à Lyon dans cet endroit de la haute & ancienne ville qu'on nomme *FOURVIERES*, *Forum vetus*, selon quelques-uns, & selon d'autres, *Forum Veneris*. C'est sur cette montagne que Lyon estoit bâti, avant qu'il eût esté détruit & consumé en une seule nuit sous l'Empire de Néron, par un incendie extraordinaire, dont on ne trouve pas d'autre exemple dans l'Histoire profane, & qui fit dire à Sénéque: *Una nox interfuit inter urbem maximam & nullam.* On y voit encore des restes de sa splendeur, & l'on ne sçauroit présque y creuser que l'on n'y trouve quelque antiquaille. Je me sers de ce mot, parce qu'une partie de la colline en a retenu le nom.

* En Decembre 1704.

Epist. 91. ad Lucil.

Il est aisé de juger par le dessein que je donne de ce monument & par l'inscription qui y est gravée, que c'est un autel consacré à Cybéle, à l'occasion d'un sacrifice qu'on nommoit *Taurobole*, & qui estoit particulier à cette Divinité. Cet autel,

qui eſt d'une ſeule pierre, a quatre pieds & demi de hauteur; quinze à ſeize pouces de largeur entre la baſe & la corniche, & à peu près autant d'épaiſſeur. Le deſſus eſt creuſé en forme de baſſin de la profondeur d'un pouce. C'eſt-là qu'on allumoit le feu ſacré qui ſervoit à brûler l'encens, ou quelque partie de la victime.

On voit ſur la premiére face une tête de taureau ornée d'une guirlande de grains, qui paſſant du front entre les cornes, ſe diſtribuë des deux coſtez en maniére de feſtons. Ce bas relief qui paroît de bonne main, partage l'Inſcription, qui eſt auſſi parfaitement bien diſpoſée deſſus & deſſous. Elle eſt conçûë en ces termes:



TAVROBOLIO MATRIS D*eûm* M*agnæ* I*deæ* D*iæ*. QVOD FACTVM EST EX IMPERIO MATRIS D*iæ*. DEVM. PRO SALVTE IMPERATORIS CAES*aris* T*iti* AELI*i* HADRIANI ANTONINI AVG*usti* PII P*atris* P*atriæ* LIBERORVMQVE EIVS ET STATVS COLONIAE LVGVDVN*ensis*. L*ucius* AEMILIVS CARPVS IIIIII VIR AVG*ustalis* ITEM DENDROPHORVS VIRES EXCEPIT ET A VATICANO TRANSTVLIT. ARA ET BVCRANIVM SVO INPENDIO CONSACRAVIT. SACERDOTE Q*uinto* SAMMIO SECUNDO AB XV. VIRIS OCCABO ET CORONA EXORNATO CVI SANCTISSIMUS ORDO LVGVDVNENS*ium* PERPETVITATEM SACERDOTI*i* DECREVIT. APP*io* ANNIO ATILIO BRADVA. T*ito* CLODIO VIBIO VARO CO*n*S*ulibus*,

L*ocus* D*atus* D*ecreto* D*ecurionum*.

Sur la face droite du monument eſt repréſenté un couteau

victimaire d'une forme assez particuliére. Il a une creste tranchante & recourbée sur le dos, comme j'en ai vû sur les médailles de quelques rois de Macédoine, entre autres sur celles de Philippe pere de Persée. Peut-estre avoit-elle son utilité, comme je l'expliquerai dans la suite. Peut-estre aussi ne la doit-on attribuer qu'à l'idée de celuy qui l'a faite, ou de celuy qui l'a fait faire. On lit aux deux costez ces mots : *Med.*, 13

CVIVS MESONYCTIVM
FACTVM EST V. ID*us* DEC*embris*.

Au milieu de la face gauche paroît une tête de bélier, avec les mesmes ornements que celle du taureau; mais aucune inscription ne l'accompagne. Il n'y a rien sur la quatriéme face.

En parcourant ligne à ligne l'Inscription que je viens de rapporter, & m'arrêtant aux endroits les plus difficiles, j'espére marquer avec quelque précision la nature, l'origine & le progrès des sacrifices Tauroboliques. Pour entrer en matiére, je dois dire quelque chose des Tauroboles en général.

Le Taurobole estoit un sacrifice qui ne consistoit pas seulement dans l'immolation d'un ou de plusieurs taureaux, mais particuliérement dans un rite & des cérémonies extraordinaires. Les auteurs profanes ne nous en apprennent rien. Et le premier des Chrestiens qui en ait parlé, est Julius Firmicus dans son livre des Erreurs des Religions profanes. Je pourrois cependant citer à ce sujet après Vossius, Reinésius, & M. Van-Dale, des passages de Tertullien & de saint Augustin, si je les trouvois assez précis, pour en faire l'application aux sacrifices Tauroboliques. Au reste, ce que Julius Firmicus en dit, a plus de rapport à la Morale qu'à l'Histoire. Il marque aux Gentils avec une éloquence pleine d'onction l'extrême différence qui est entre le sang versé par le Sauveur du monde pour la rédemption des fidéles, & celuy des taureaux ou des béliers, dont ils alloient se souiller au pied de leurs idoles: *Polluit sanguis iste, non redimit.*

Ce n'est que dans Prudence, poëte Chrestien du quatriéme siécle, que nous trouvons décrites les principales cérémonies

du Taurobole : il les explique ainsi dans son Hymne sur Romain.



Summus sacerdos nempe sub terram scrobe
Actâ, in profundum consecrandus mergitur;
Mirè infulatus, secta vittis tempora
Nectens, coronâ tunc repexus aureâ;
Cinctu Sabino sericam fultus togam.
Tabulis supernè strata texunt pulpita
Rimosa rari pegmatis compagibus,
Scindunt subinde vel terebrant aream,
Crebrove lignum perforant acumine,
Pateat minutis ut frequens hiatibus.
Huc taurus ingens, fronte torvâ & hispidâ,
Sertis revinctus, aut per armos floreis,
Aut impeditus cornibus deducitur,
Nec non & auro frons corruscat hostiæ,
Setasque fulgor bractealis inficit.
Hic ut statuta est immolanda bellua,
Pectus sacrato dividunt venabulo;
Eructat amplum vulnus undam sanguinis
Ferventis, inque texta pontis subditi
Fundit vaporum flumen, & latè æstuat.
Tum per frequentes mille rimarum vias
Illapsus imber, tabidum rorem pluit,
Defossus intùs quem sacerdos excipit,
Guttas ad omnes turpe subjectans caput,
Et veste & omni putrefactus corpore.
Quin os supinat, obvias offert genas,
Supponit aures, labra, nares objicit,

Oculos & ipsos perluit liquoribus.
Nec jam palato parcet & linguam rigat ;
Donec cruorem totus atrum combibat.
Postquàm cadaver sanguine egesto rigens
Compage ab illâ Flamines retraxerint,
Procedit inde Pontifex visu horridus,
Ostentat udum verticem, barbam gravem ;
Vittas madentes, atque amictus ebrios.
Hunc inquinatum talibus contagiis,
Tabo recentis sordidum piaculi,
Omnes salutant, atque adorant eminùs ;
Vilis quod illum sanguis, ac bos mortuus
Fœdis latentem sub cavernis laverint.

On creusoit donc une fosse profonde, où l'on faisoit descendre celuy des prestres qui devoit faire l'expiation, & qui stoit destiné à recevoir le Taurobole, *Qui Taurobolium accipieat, & Tauroboliatus dicebatur.* Il estoit vestu d'une robe e soye, & on luy mettoit une couronne sur la tête, après la ay avoir entourée de bandelettes. On couvroit la fosse avec es planches trouées en plusieurs endroits. On amenoit ensuite ı victime & on l'égorgeoit sur ce plancher. Le sang passant au ravers tomboit sur le prestre, qui devoit alors se tourner de ant de maniéres, que chaque partie de son corps en fût arrosée, On le retiroit de-là quand la victime estoit morte. Chacun se rosternoit devant luy, comme s'il eût représenté la divinité à ui on adressoit ses vœux. Ses habits ensanglantez estoient egardez comme des choses sacrées, & on les conservoit avec eaucoup de religion.

Ce sacrifice pouvoit estre offert par des particuliers, par des ommunautez, par des villes & des provinces entiéres, tant our ceux qui l'offroient, que pour la santé des princes qui renoient, & pour le bien public. Il s'adressoit toûjours à Cybéle;

quelquefois pour honorer son cher Attis, on joignoit à l'immolation d'un taureau celle d'un bélier : & ce nouveau genre de sacrifice s'appelloit *Criobolium.* A l'égard de *l'Ægobolium* que Reinésius & Van-Dale disent estre le sacrifice d'une chévre que l'on offroit encore à Cybéle, je trouve que leur sentiment n'est fondé que sur la prétendue correction qu'ils font dans une Inscription où ils veulent qu'on lise *Ægobolium*, au lieu d'*Æmobolium* qui y est écrit; mais leur correction me paroît trop hazardée pour l'adopter.

Aucun d'eux n'avoit vû l'Inscription originale, on leur en avoit seulement communiqué des copies : d'ailleurs l'*Æmobolium* s'explique fort bien d'une simple effusion de sang, telle que celle du *Taurobole* & du *Criobole* : enfin les monuments Tauroboliques qui nous représentent si souvent des têtes de taureaux & de béliers destinez à ces sacrifices, ne nous offrent jamais des têtes de chévres; ce qui est si considérable, que quand mesme on liroit *Ægobolium* avec Reinésius, son Inscription seroit ou suspecte, ou ne prouveroit rien contre cent autres.

Sur des apparences encore plus trompeuses, Duchoul, Charles-Estienne, Camden, Seldenus mesme, & plusieurs autres, ont cru que les Tauroboles estoient communs à Cybéle & à Diane, parce que celle-ci fut appellée par les Grecs *Tauropolia :* mais ce ne fut point par de semblables sacrifices qu'elle acquit ce surnom; soit qu'on le luy eût donné, à cause qu'elle estoit particuliérement révérée dans la Taurique, soit pour avoir, selon la Fable, tué à coups de fléches le taureau que Neptune avoit suscité au malheureux Hippolyte; soit enfin parce qu'estant la mesme divinité que la Lune, rien n'imitoit mieux son croissant que les cornes du taureau, d'où vient que l'on en voit très-souvent sur la tête de cette déesse dans les médailles antiques. Duchoul a cru donner une nouvelle force à son
Méd. 2. sentiment, en rapportant une médaille Consulaire de la famille *Postumia*, qui ne représente qu'un sacrifice fait à Diane pendant la célébration des jeux Séculaires.

Je

Je suivrois ainsi tout ce qu'on peut dire au sujet des Tauroboles, si je ne craignois de m'écarter insensiblement du but que je me suis proposé. Ces digressions viendront plus à propos, en expliquant nostre Inscription ligne à ligne. Je commence; & si j'en passe légérement quelques-unes, ce seront celles dont le sens & les termes sont trop connus pour s'y arrêter.



TAVROBOLIO MATRIS *Deûm Magnæ* I*dææ* D*iæ*.

Cybéle, la même qu'Ops & que Rhée, selon les mythologistes, estoit fille de Célus, sœur & femme de Saturne. De-là viennent les noms de mere & de grande mere des dieux, que luy donnérent les payens. Elle prit celuy d'*Idæa* du mont Ida si fertile en pins. Cet arbre luy estoit consacré. L'épithete *Dia* acheve de marquer son essence divine & sa supériorité sur les autres divinitez. Elle est ainsi nommée dans la pluspart des inscriptions des *Fratres Arvales*, dont on trouve les fragments dans le recueil de Gruter, comme l'explique fort au long M. Spon dans ses Recherches d'Antiquité sur le mot *Dia Vocontiorum*.

On pourroit encore rendre la lettre D. par *Dindymenæ*; autre nom que Cybéle porta d'une montagne de la Troade où elle fut premiérement adorée, & d'où son culte se répandit ensuite parmi les Grecs & les Romains. Reinésius rapporte une inscription qui commence par ces mots:

ΘΕΑ ΔΙΝΔΥΜΕΝΑ.

Cette expression est plus familiére aux poëtes. Catulle & Ovide s'en servent presque toûjours en parlant de Cybéle: & Enée dans Virgile luy adresse ainsi sa priére:

Alma parens Idæa *Deûm, cui* Dindyma *cordi*
Turrigeræque urbes, &c. *Æneid. X. 252.*

QVOD FACTVM EST EX IMPERIO MATRIS *Diæ*, ou *Divæ* DEVM

La répétition de ces mots MATRIS DEUM dans la seconde ligne de l'Inscription, persuade presque qu'ils ne se rapportent plus à Cybéle, & qu'on a voulu désigner sous ce nom Faustine femme d'Antonin, qui estoit morte, & que l'on avoit mise au nombre des divinitez de l'Empire, près de vingt ans avant que l'on fist ce sacrifice pour la santé de son mari & de ses enfants.

EX IMPERIO, est une formule assez usitée dans les inscriptions qui nous conservent la mémoire de quelque sacrifice, ou de quelque dédicace, comme celles d'EX VISU, d'EX PRAECEPTO, d'EX JUSSU, d'EX SOMNIO, &c. C'est la marque de quelqu'apparition, de quelque signe extraordinaire, ou de quelqu'autre miracle de ce temps-là, qui avoit fait connoître la volonté de Faustine; & l'on ne pouvoit flatter l'Empereur d'une maniére plus ingénieuse, qu'en supposant un tel motif. Ce qui semble au reste déterminer ma conjecture en faveur de Faustine, c'est qu'après la mort & la Consécration de cette Princesse, on luy décerna les titres de MATER MAGNA, & de MATER DEUM, dont il nous reste deux médailles; *Med. 3. 4.* l'une avec cette inscription, MATRI MAGNAE, l'autre avec celle-ci, MATRI DEUM SALUTARI. Faustine y est représentée sous le type de la mere des dieux, & avec ses principaux attributs.

PRO SALVTE IMPERATORIS CAES*aris* T*iti* AELI*i* HADRIANI ANTONINI AVG*usti* PII P*atris* P*atriæ*.

Tous ces noms différents de famille & de dignitez que porta l'Empereur Antonin, sont assez rarement assemblez dans une même inscription, ou dans une même médaille. Je m'arrêterois

retranchoit soigneusement ce qui paroissoit fabuleux dans leurs mystéres. Cependant tout se confondit avec le temps, & la superstition d'Antonin, qu'on honora du nom de piété, n'y contribua pas peu. Il avoit esté Proconsul en Phrygie, dont Cybéle estoit la principale, ou la seule divinité. Et Jule Capitolin marquant les heureux présages qu'il eut en ce pays-là de sa puissance future, dit qu'une prêtresse de Tralles, avant que de sacrifier, le salua en qualité de Proconsul, & en qualité d'Empereur, AVE PROCONSUL, AVE IMPERATOR. Il conte au même endroit un autre prodige qui l'assûroit de la faveur de Cybéle. Elle luy fit voir dans un verger un taureau de marbre suspendu aux branches d'un arbrisseau. Si on adjoûte à cela qu'Antonin est le premier Empereur, sur les médailles de qui on trouve le nom de Cybéle, que Faustine sa femme est la première Impératrice qu'on ait représentée sous le type de cette divinité, qu'on ait appellée MATER MAGNA, MATER DEUM; & enfin, que nostre inscription Taurobolique faite sous la fin de son empire, est cependant la plus ancienne que l'on connoisse, & la seule de ce prince que l'on ait encore vûe, quoyqu'il ait regné près de vingt-trois ans; ce seront peut-estre des raisons de convenances assez fortes, pour luy rapporter l'établissement des Tauroboles, jusqu'à ce que de nouvelles découvertes nous en fassent juger avec plus de certitude.

Il est vray que Denys d'Halicarnasse, qui vivoit du temps d'Auguste, parle déja des sacrifices qu'on faisoit tous les ans à Rome, MATRI IDÆÆ; mais immédiatement après il adjoûte que ces sacrifices se faisoient par le ministére d'un Phrygien & d'une Phrygienne, ce qui marque bien qu'ils estoient différents de ceux que l'on a depuis appellez *Tauroboles*, & dont les ministres, suivant nos Inscriptions, portent tous des noms Romains.



LIBERORVMQVE EIVS

Les enfants d'Antonin, dont il est ici fait mention, ne sont pas fort connus par l'Histoire. Il en eut cependant au moins

quatre, selon Capitolin; deux filles & deux garçons: ses deux fils moururent jeunes. Nous n'en connoissons qu'un par les médailles, où il est représenté au revers de sa mere, & elles nous apprennent qu'il s'appelloit GALERIUS ANTONINUS. *Méd. 5.*

Les deux filles portérent le nom de Faustine leur mere. L'aînée fut mariée à Lamia Silanus, & la seconde à Marc Aurélе depuis Empereur. Mais ce n'est peut-estre des uns ni des autres qu'il est parlé dans l'Inscription. Marc Aurélе & Lucius Vérus sont ces deux enfants d'Antonin, que Rome, que tout l'Empire avoit intérest de conserver; ils en estoient en effet les héritiers présomptifs. Antonin, qui avoit déja donné le titre de *César* au premier, les avoit adoptez l'un & l'autre. Dans le Droit Romain, ils sont toûjours nommez DIVI FRATRES, & ils prennent eux-mêmes la qualité d'ANTONINI AUG. FILII. dans l'Inscription du piedestal de la colonne Antonine, que l'on déterra à Rome l'année derniére. *En 1704.*

DIVO ANTONINO AVG. PIO
ANTONINVS AVGVSTVS ET
VERVS AVGVSTVS FILII.

Ce seroit pousser la critique au-delà de ses justes bornes, que de vouloir faire une distinction entre ces mots LIBERI & FILII; comme si le premier ne se pouvoit attribuer qu'aux enfants naturels. Ceux qui ont quelque teinture du Droit Romain, sçavent combien les priviléges de l'adoption estoient capables de suppléer aux droits de la nature.



ET STATVS COLONIAE LVGVDVN*ensis*.

J'ai remarqué en parlant des Tauroboles en général, que ces sacrifices s'offroient non seulement pour la santé des Empereurs, ou celle des particuliers, mais encore pour le bien public. Il faudroit, je crois, lire ici ET STATU COLONIAE LUGUDUN*ensis*, au lieu de STATUS. On disoit assez souvent SALUS IMPERII, SALUS MUNDI, SALUS PROVINCIARUM;

mais on ne disoit jamais PRO SALUTE STATUS IMPERII, &c. Outre que le mot STATUS, par rapport à l'Empereur & à l'Empire, a deux significations différentes, & que dans toutes les autres inscriptions faites en pareil cas, on lit toûjours PRO STATU. Telles sont entr'autres celles qu'on a trouvées en grand nombre à Lectoure, ville de cette partie de l'Aquitaine que les Romains appellérent *Novempopulanie*, à cause des neuf peuples qui la composoient. Elles ont presque toutes esté faites sous Gordien III. (que l'on nomme autrement Gordien-Pie) pour la santé de cet Empereur, & pour la conservation de la ville de Lectoure. En voici les termes:

PRO SALVTE IMP. M.
ANTONI. GORDIANI PII FEL.
AVG. ET SABINAE TRANQVILLINAE
AVG. TOTIVSQVE DOMVS DI
VINAE. PROQVE STATV CIVI
TATIS LACTORATEN.
TAVROBOLIVM FECIT ORDO
LACT . . . . &c.

Il n'en est pas de même du mot LVGVDVN*ensis*, que l'on pourroit d'abord croire avoir esté mis au hazard pour LUGDUN*ensis* par un ouvrier ignorant ou peu attentif. La ville de Lyon est aussi souvent nommée LUGUDUNVM que LUGDUNUM dans les inscriptions antiques des deux premiers siécles de l'ére Chrestienne; soit que cette différence vienne des étymologies particuliéres, comme quelques-uns l'ont prétendu: soit que ce fussent deux villes bâties fort près l'une de l'autre, dont la plus ancienne estoit une colonie Grecque, & la seconde une colonie Romaine, comme certains historiens l'ont écrit.
Med. 6. Outre les inscriptions, j'ai une médaille d'argent de Marc Antoine, au revers de laquelle on voit un lion, avec ce mot partagé en deux, LVGV-DVNI.

Les autres lettres initiales & numérales qui sont sur cette médaille, forment une énigme, dont l'explication seroit trop

longue, & n'auroit pas assez de rapport à mon sujet pour l'entreprendre.



Lucius AEMILIVS CARPVS IIIIII VIR AVGustalis ITEM DENDROPHORVS.

Je ne placerai pas dans l'illustre famille des Emiliens, ce Lucius AEmilius Carpus, *Sextumvir Augustal & Dendrophore,* quoyqu'il en porte le nom. Deux sortes de personnes avoient coûtume de prendre celuy des citoyens Romains les plus distinguez. Les uns pour avoir obtenu le droit de bourgeoisie par leur crédit; les autres pour en avoir reçu la liberté. A l'égard des premiers, c'est ainsi, au rapport de Cicéron, que la Sicile estoit pleine de gens qui avoient pris le nom de Pompée; c'est ainsi qu'un Démétrius Mégas, fait citoyen par Dolabella, s'appella ensuite P. Cornelius Mégas. Pour ce qui est des affranchis, ceux de Cicéron même nous peuvent servir d'exemple: l'un se nomma M. Tullius Tiro, & l'autre M. Tullius Laurea. Il faut donc prendre pour des clients, ou pour des affranchis, presque tous ces officiers de colonies, qui portent le nom de quelque famille considérable.

Cet usage des Romains de laisser, ou de faire porter leur nom à leurs affranchis, estoit un fastueux étalage de puissance, & un dénombrement de vassaux particuliers, qui faisoit beaucoup d'honneur en ce temps-là aux gens de condition; mais rien n'embrouille à présent davantage l'histoire des familles Romaines. Pour s'y tromper moins, on doit, je crois, examiner si le surnom qui se trouve joint au nom de famille, est un surnom connu, & propre à quelques-unes de ses branches, ou s'il ne l'est pas. Les clients & les affranchis gardoient toûjours leurs surnoms, comme on le voit dans l'exemple de Mégas, de Tiro, de Laurea, & de plusieurs autres. Ce qui me détermine donc particuliérement à ne pas mettre au rang des Emiliens nostre *AEmilius Carpus,* c'est que dans cette famille on ne connoît que les Scaurus, les Lepides, les Paullus & les Buca.

C'est par cette même raison que le surnom *Carpus* se trouve

joint à plusieurs autres noms de famille, dans les anciennes Inscriptions qui nous restent. L. CORNELIUS CARPUS. M. FABIUS CARPUS. L. SILIUS CARPUS. On y trouve aussi CARPUS PALLANTIANUS AU*gusti* LIB*ertus*.

Mais ce surnom, au moins celuy de SCARPUS, qui est à peu-près le même, a esté particulier à une branche de la famille PINARIA, comme le justifient quelques médailles Consulaires. *Med. 7.*

Je m'étendrois sur la qualité de *Sextumvir* Augustal que prend Emilius Carpus, si elle n'estoit expliquée fort au long par la pluspart de nos auteurs. Qui ne sçait que ce fut Tibére qui institua cette societé de prêtres, qu'on appelloit *Sodales Augustales,* en l'honneur d'Auguste mis au nombre des dieux, pour luy offrir des sacrifices dans les temples qu'il luy avoit fait élever?

Ils ne furent pas seulement établis à Rome; les principales villes des Gaules en eurent aussi, & sur-tout celle de Lyon, où estoit ce temple fameux, consacré à la mémoire d'Auguste par soixante nations, qui y avoient placé chacune leur statuë avec leurs symboles, pour marquer à la postérité qu'elles avoient toutes contribué à son embellissement. Il y avoit cette différence entre les Augustaux établis à Rome & ceux des autres villes, qu'ils n'estoient que six dans les provinces, & que les premiers estoient plus distinguez & en plus grand nombre. Ils estoient vingt-cinq à Rome, dont vingt-un furent tirez au sort entre les principaux de la ville; les quatre autres furent Tibére luy-même, Drusus, Germanicus & Claude. Néron & quelques-uns de ses successeurs le furent ensuite; mais à mesure que l'on s'éloigna du siécle d'Auguste, ce rang s'avilit & s'anéantit également par-tout.

Les Dendrophores, suivant l'étymologie Grecque *δενδροφόρος*, *porte-arbre,* estoient ceux qui, dans les processions des dieux, portoient des branches d'arbres, ou mesme des arbrisseaux entiers, comme on le voit dans quelques bas reliefs. Le pin estoit sans doute particuliérement destiné aux processions de Cybéle; & Saumaise, parlant des Dendrophores, rapporte quatre vers d'un ancien poëte, dont les ouvrages n'ont pas esté imprimez, qui confirment cet usage. *In Spartianum.*

Egregios

Egregios proceres currum servare Cybellæ, Commodianus.
Quem traheret conducta manus Megalensibus actis;
Arboris excisæ truncum portare per urbem
Attin castratum subito prædicere solem.

La Loy 20. du Code Théodosien, au titre *de Paganis & Templis*, fait mention de ces Dendrophores; & une inscription antique, citée par Gruter, donne cette épithéte au dieu Sylvain, parce qu'il est ordinairement représenté portant une branche de Pin, ou de Cyprès, suivant ce vers de Virgile: Pag. LXIV. 7.

Et teneram ab radice ferens, Sylvane, cupressum. Georg. lib. 1.

Il y avoit d'autres Dendrophores, gens de mestier, qui faisoient trafic de bois, qui suivoient l'armée, & qui avoient soin des machines de guerre. Nos inscriptions les confondent souvent avec les FABRI TIGNARII, CENTONARII; & nous avons sur cela une loy expresse au Code Théodosien, qui réunit tous ces ouvriers, plus différents par leur nom que par leur occupation, sous un seul & mesme corps de mestier. Lib. 1.



VIRES EXCEPIT ET A VATICANO TRANSTVLIT.

Les antiquaires ne conviennent pas de la véritable signification de ces mots VIRES TAURI. Les uns croyent que c'est le sang mesme, où consiste la force & la vie des animaux: *Sanguis enim eorum pro animâ est.* D'autres pensent que ce sont les cornes du taureau, parce qu'elles sont presque toute sa défense, *vires tauri.* Il en est enfin qui expliquent ces mots des parties qui distinguent les mâles d'avec les femelles. Deut. XII.

Ceux qui ont voulu concilier ces sentiments différents, ont distingué à cet égard trois sortes d'expressions, dont se servent les inscriptions Tauroboliques. On trouve en effet dans les unes, *vires excepit;* dans les autres, *vires consecravit;* & dans

quelques autres, *vires condidit.* Ainsi ils entendent par VIRES EXCEPTAE, le sang de la victime, reçû par la personne *Taurobolièe*, s'il est permis de hazarder ce terme : par VIRES CONSECRATAE, les cornes qu'on avoit coustume de consacrer & d'attacher aux pilliers des temples, comme des enseignes de la Religion ; & par VIRES CONDITAE, les parties naturelles que l'on enterroit sans doute au pied de l'autel de Cybéle. Oserai-je dire qu'il y a plus de subtilité que de vraysemblance dans cette distinction, & qu'il me paroît que *vires excepit, vires consecravit*, & *vires condidit*, expressions qu'on ne trouva jamais ensemble dans une mesme inscription, sont toûjours les mesmes *vires*, & ne signifient pas trois choses différentes, parce que nous sommes assez ingénieux pour les expliquer de trois maniéres. VIRES TAURI sont probablement les parties naturelles du taureau, la plus agréable portion de la victime que l'on pût offrir à Cybéle : aussi les inscriptions antiques adjoûtent souvent après ces mots VIRES CONSECRAVIT, ceux-ci PER QUOD PROPRIE TAUROBOLIUM.

Qui ignore que les prestres de cette déesse, pour qui le Taurobole estoit un sacrifice particulier, se coupoient eux-mesmes ces parties, à l'imitation d'Attis, dont l'histoire est trop vulgaire pour en faire ici le détail ? Catulle, Ovide, Tertullien, Arnobe, Prudence, & une infinité d'autres ont parlé de cette fureur des prestres de Cybéle. Lampride, dans la vie d'Elagabale, rapporte qu'il ne se contenta pas d'offrir des sacrifices à la mere des dieux, & de recevoir le sang des taureaux qu'on luy immoloit ; que pour luy plaire davantage, il se rendit eunuque, & fit tout ce que faisoient les prestres de cett[e] divinité, appellez GALLI. L'historien ne s'estend pas sur l[es] suites fâcheuses de l'opération, & il y a apparence que cet Em[-] pereur avoit lû l'endroit de Pline, qui asseûre qu'elle n'estoit p[as] fort dangereuse, lorsqu'on se servoit d'un coûteau fait avec la terre médicinale de l'isle de Samos.

Plin. Hist. Nat. lib. XXXV. cap. 12.

Si ces raisons ne paroissent pas assez fortes pour détermi[ner] la signification de VIRES TAURI, & qu'on veuille toûj[ours] entendre par ces mots le sang de la victime, comment expli[quer]

ce qui ſuit, ET A VATICANO TRANSTULIT. Eſtoit-ce le ſang qu'on avoit tranſporté? On n'en réſervoit rien, & on ſçait qu'il eſtoit tout employé à l'aſperſion de celuy qui recevoit le Taurobole. Si c'eſtoient les cornes, il n'eſt pas moins difficile d'expliquer le BUCRANIUM CONSECRAVIT, qui eſt immédiatement après. Les cornes eſtoient attachées au *Bucranium;* & la réflexion grammaticale qui pourroit faire naître quelque doute ſur ce ſujet, ſeroit bien-toſt détruite par la figure meſme de ce *bucranium*, qui eſt ſur le monument.

Je ne prévois que deux objections. Heureuſement elles ſont foibles; & pour y répondre, il ne ſe faut pas donner beaucoup de peine, ou perdre beaucoup de temps. Voici la premiére.

Une inſcription Taurobolique du recueil de Gruter, nous apprend qu'une *Valeria Gemina* VIRES EXCEPIT; & cela ne convient, dira-t-on, nullement à l'idée qu'on ſe forme de *vires tauri*, en les expliquant par *genitalia*. Ceux qui ont aſſez de délicateſſe pour former une ſemblable objection, ne ſe ſouviennent pas que la pluſpart des ſacrifices des Gentils conſiſtoient dans des obſcénitez encore plus grandes & plus réelles, que l'eſprit de leur religion autoriſoit, particuliérement dans les myſtéres de la déeſſe Cybéle, qui n'avoit pas moins de preſtreſſes que de preſtres. *Pag. XXX.*

Il ne reſte plus qu'à m'objecter que dans noſtre inſcription le ſens finit peut-eſtre à VIRES EXCEPIT. De ſorte qu'après ces mots, on doit lire tout de ſuite, ET A VATICANO TRANSTULIT ARA ou ARAM. Mais pour peu que l'on y faſſe attention, je ſuis perſuadé que l'on ſentira combien cette maniére de lire ſeroit forcée & contraire à l'intention de ceux qui ont érigé le monument. J'en pourſuivrai donc l'explication dans le meſme ordre que je l'ai commencée.



ET A VATICANO TRANSTVLIT.

Le ſens littéral de ces mots marque que le Taurobole offert à Cybéle pour la ſanté d'Antonin, & pour la proſpérité de la

colonie establie à Lyon, fut fait à Rome sur la colline du Vatican par Emilius Carpus *Sextumvir* Augustal, député sans doute de la ville de Lyon, où il apporta les *vires tauri*, & le *bucranium*, qu'il y consacra à cette Déesse avec un autel dans un lieu public marqué par l'ordre des Décurions. C'est ce que confirment les mots suivants:

ARA*m* ET BVCRANIVM SVO
INPENDIO CONSACRAVIT.

qui nous apprennent de plus qu'il en avoit fait toute la dépense, & où l'on remarque le mot *impendium* écrit par une N.

Au lieu d'ARA, je lis ARAM, sans accuser l'ouvrier d'avoir oublié l'M, ou un trait au-dessus de l'A. Les Romains supprimoient volontiers dans leurs inscriptions l'M. final, indépendamment mesme de la voyelle dont il pouvoit estre suivi. Entre les divers exemples qui nous en restent, & qui sont assez exactement marquez dans l'*Index* de Gruter, celui-ci semble fait exprès pour servir de piéce de comparaison. C'est la fin de l'épitaphe d'un enfant âgé, dit l'inscription, de VIII. ans VI. mois XVIII. jours & XI. heures:

CVIVS CORPVS CAVSA PONDERIS
ANTE ARA POSITV EST.

S'il n'y avoit pas une conjonction entre ARAM
BVCRANIVM, & que le mot CONSACRAVIT ne fût
commun à l'un & à l'autre, on pourroit faire d'ARA un a
tif, en sousentendant TAUROBOLIATA: mais ce seroit
à propos couper le sens de l'inscription.

Je n'en sçache aucune autre qui fasse mention du Va
Ce n'est pas que le nom de cette colline ne soit très-ancie
le lui donna à cause des fréquents oracles qui s'y rendo
peuple, *à Vaticiniis*. Cybéle avoit un temple dans ce q
là, qui estoit le quatorziéme de la ville. L'Archigal
grand prestre de cette déesse, y faisoit sa demeure, & y

ſes prédictions, ce qui le fait nommer en quelques endroits *Vaticinator*. Les Romains faiſoient auſſi peu de cas de ce prophéte que de ſes prophéties : mais les gens de province, plus crédules, y déféroient beaucoup ; & je trouve une inſcription qui conſerve la mémoire d'un Taurobole fait par les Lyonnois pour la ſanté de Commode, EX VATICINATIONE *Puſoni Juliani* ARCHIGALLI. Cette inſcription eſt ſinguliére par un autre endroit dont je parlerai dans la ſuite. Gruter P. XXX.



SACERDOTE *Quinto* SAMMIO SECVNDO AB XV VIRIS.

Ce Quintus Sammius Secundus, l'un des quinze officiers prépoſez à la garde des livres Sibyllins, & chargez du ſoin de la pluſpart des choſes qui concernoient la religion, fut, ſelon toutes les apparences, celuy qui reçut ſur ſon corps & ſur ſes habits le ſang des victimes offertes à Cybéle. Pour rendre ce ſacrifice plus agréable aux Lyonnois, il accompagna juſques dans leur ville Emilius Carpus, qui y rapportoit les parties réſervées pour la conſécration & la dédicace de l'autel. Cette cérémonie faite par un Quindecimvir, parut plus auguſte : & s'il fut en cette occaſion remarquable par ſa dignité, nous voyons qu'il tâcha d'en rehauſſer l'éclat aux yeux du peuple par beaucoup d'ornements extérieurs.

J'avouë cependant que ſi ces mots Q. SAMMIO SECVNDO AB XV VIRIS ne ſe trouvoient pas mis comme à deſſein dans la meſme ligne, loin d'en faire un miniſtre de cette diſtinction, je croirois qu'il reçût ſeulement des mains des Quindécimvirs les ornements dont il eſt parlé dans la ligne ſuivante.



OCCABO ET CORONA EXORNATO.

Des explications hiſtoriques que j'ai faites juſqu'à préſent,

je tombe nécessairement dans une dissertation de grammaire sur le mot OCCABO. Je ne sçais mesme s'il ne me fera point passer les bornes que je me suis prescrites dans tous les autres articles. Quoy qu'il en soit, la singularité de ce terme, & le peu de connoissance que l'on a de ce qu'il signifie, méritent bien quelque discussion.

OCCABUS ne se trouve dans aucune autre inscription; il n'est employé dans aucun dictionnaire Latin que j'aye vû; & les passages des poëtes, des grammairiens, ou des autres auteurs qui peuvent y avoir quelque rapport, ne sont pas assez décisifs.

OCCABUS semble d'abord estre un ornement de tête, comme le fait conjecturer la liaison de ces mots *occabo* & *coronâ exornato*; soit que ce fût un simple voile, ou un bonnet pointu à la Phrygienne, en forme de mithre, placée sur le derriére de la tête du prestre qui sacrifioit à Cybéle. Cette déesse elle-mesme est représentée ainsi dans quelques bas reliefs, & dans la figure de Cybéle du Cardinal Barberin, qu'a fait graver Bellori. M. Cuper, dans son Apothéose d'Homére, donne aussi le dessein d'un semblable ornement de tête, propre aux sacrificateurs & aux personnages tragiques; ce que Pollux appelle ΟΓΚΟΣ, & que l'auteur définit *capitis tegmen quod assurgit sicut Littera* Λ. Si OCCABUS venoit d'OCCARE, cette étymologie ne seroit pas fort éloignée du mesme sens, puisque *occare*, selon M. du Cange, signifie *sacrifier*. Il cite pour garant cet endroit d'un manuscrit de la bibliothéque Vaticane, qui est proprement l'Histoire du martyre de saint Victor de Marseille.

Gloss. med. & inf. Lat.

Surge, deosque voca, sumensque per occiput, occa
De grege quidquid ames, &c.

Mais comme les Latins sont d'un foible secours pour déterm l'origine d'*occabus*, il a fallu la chercher chez les Grecs. Hé chius est, si l'on ose le dire, le premier auteur qui en parle, & semble en marquer l'usage, puisqu'il luy donne ψέλλιον synonyme. Ὄκκαβος, τὰ περὶ τὰ βραχίονα ψέλλια, *Oc est cet ornement qui s'attache aux bras*. Cela m'engage d examiner ce que les anciens ont entendu par ψέλλιον, &

chariots. L'auteur cite ce demi-vers du dernier livre de l'Illiade:

Iliad. Ω, 272. ———— Ἐπὶ δ' κρίκον ἕσσε βάλλον.

& ils passérent le cercle dans la clef du timon; après quoy, sans nommer Didyme dont il copie la note, il adjoûte, Α'ντὶ τ' τῷ δ' ὀκκάβῳ τ' ἕσσε ἔβαλλον; pour dire, *& ils passérent la clef du timon dans l'Occabus,* ou *le cercle;* ce qui ne se peut traduire autrement, puisque Didyme & l'Etymologiste interprétent le κρίκον par l'Ὄκκαβος. Et dans Alexandre d'Aphrodisée, il paroît que le κρίκος se prend pour un chaînon qui se joint à un autre chaînon.

Le κρίκος est donc encore un synonyme d'*Occabus*, comme le ψέλλιον, & il désigne une chaînette qui se mettoit au cou ou au bras de ceux qui faisoient de certains sacrifices, ou qui présidoient dans la célébration de certains jeux; un ornement particulier d'où pendoit peut-estre quelque espéce de chaîne; ou un cercle enfin, comme pourroit estre celuy que Virgile donne à Ascagne seul, selon mon sens, lorsqu'il décrit les jeux funébres faits en l'honneur d'Anchise:

Æneid. V. 559. *It pectore summo*
Flexilis obtorti per collum circulus auri.

Le Quindecimvir Sammius Secundus pouvoit estre Gaulois.

Lib. 2. Les principaux d'entre les Gaulois, dit Polybe, avoient coustume de porter au cou & aux bras des ornements d'or qu'il explique par ψέλλιον. Strabon se sert aussi de ce terme pour un usage semblable, au sujet des Belges, qui sont de la mesme nation.

Lib. 1. Tite-Live rapporte que les Sabins, qui, à ce qu'on prétend, descendent des Celtes, portoient ordinairement au bras gauche des espéces de bracelets d'or d'un grand poids: *Vulgò Sabini armillas aureas magni ponderis brachio lævo habuerunt.* Ce qu'on lit d'un ancien poëte, dans Festus, fait voir aussi qu'il estoit de quelque usage de porter des bijous pendus au bras gauche:

Suspensum in lævo brachio ostendo ungulum.

Et cet *ungulus*, dit le grammairien, est un anneau, ou un bracelet

précieuses, & d'où pendoient quelques petites chaînes.



CVI SANCTISSIMVS ORDO LVGVDVNENSium PERPETVITATEM SACERDOTIi DECREVIT.

La perception du Taurobole estoit, selon les anciens, d'une si grande vertu, qu'ils pensoient que celuy qui en avoit essuyé la fatigante cérémonie, reprenoit un estat d'innocence, & pour ainsi dire, une nouvelle vie, par cette espéce de baptesme de sang. De-là vient que dans une inscription rapportée par Gruter, un *Sextilius Agesilaüs*, se dit TAUROBOLIO CRIOBOLIOQUE IN AETERNUM RENATUS. C'est dans cette vûë que les Lyonnois décernent la perpétuité du sacerdoce à Quintus Sammius Secundus, qui avoit fait leur expiation Taurobolique.

Pag. XXVIII.

Ces mots PERPETUITATEM SACERDOTIi DECREVIT; ne doivent pas favoriser l'opinion de ceux qui prétendent que la cérémonie du Taurobole estoit particuliérement destinée à la consécration & à l'inauguration du souverain pontife & des grands prestres. Le titre de *Summus sacerdos*, que le poëte Prudence employe, peut-estre par ironie, dans sa description Taurobolique, a esté la principale source de cette erreur, que Scaliger, Bulengerus, & d'autres grands hommes ont soûtenuë. Il paroît à la vérité par un endroit du Lévitique, que la consécration d'Aaron & de ses fils se fit en partie par l'aspersion du sang des béliers immolez au Seigneur, sur eux & sur leurs vestements; *Et sanguinem qui erat in altari aspersit super Aaron, & vestimenta ejus, & super filios illius, ac vestes eorum.* Mais il n'en estoit pas de mesme chez les Romains, qui ne connurent, ou du moins qui n'admirent que fort tard l'usage des sacrifices Tauroboliques. D'ailleurs, le sang qu'on y répandoit estoit reçû indifféremment par des hommes & par des femmes; & l'on voit dans les Inscriptions antiques jusqu'à

Levit. VIII. 30.

huit ou dix personnes de l'un & de l'autre sexe qui l'ont reçû dans un mesme lieu, dans un mesme jour, & probablement à la mesme heure. Ce n'estoient pas là autant de souverains pontifes ou de grandes prestresses que l'on inauguroit. De nouvelles raisons se présentent encore pour détruire ce sentiment.

La pluspart des Tauroboles, dont les monuments nous conservent la mémoire, ont esté faits pour la santé des Empereurs, ou pour celle des particuliers; ainsi cela ne regardoit point la consécration d'un souverain pontife, ou d'un grand prestre, laquelle devoit estre un acte public & une cérémonie appliquée à ce seul usage.

Enfin, il estoit libre à chacun pour son argent de faire des Tauroboles, & d'en recevoir le sang. C'est ce que nous marquent ces mots si communs dans les Inscriptions, FECIT SUO IMPENDIO, ou HOSTIIS SUIS. Eût-il esté permis de prendre à son gré l'inauguration du sacerdoce? & sans faire valoir sur cela le profond silence de tous les Historiens, ne trouveroit-on aucune inscription qui nous apprît que le Taurobole, dont il y est parlé, a esté fait pour ce sujet?

Quelle que fût, au reste, la force de ce sacrifice, celuy qui sembloit en avoir recueilli toute la vertu, s'en défioit assez pour en réïterer la cérémonie au bout de vingt ans, lorsqu'il se trouvoit encore en vie, comme fit ce Céjonius Rufus Volusianus, dont il est fait mention dans un marbre que Gruter décrit. Peut-estre que dans la suite ces répétitions devinrent encore plus fréquentes. *Pag. XXVIII.*



APPio ANNIO ATILIO BRADVA Tito CLODio VIBIO VARO COSulibus.

Annius Bradua & Vibius Varus furent Consuls sur la fin de la vingt-deuxiéme année de l'empire d'Antonin. C'estoit la derniére de la deux cens trente-quatriéme Olympiade, la neuf cens treiziéme de la fondation de Rome, & la cent soixante

de Jesus-Christ. Antonin mourut quelques mois après; ainsi le Taurobole ne fut pas d'un grand effet.

Le nom de Vibius Varus, l'un de ces Consuls, est corrompu dans presque toutes les éditions des Fastes. Les unes le nomment *Verus*, les autres *Barus*. Pour ce qui est de *Barus*, on sçait que le changement de l'V en B, & du B en V, est assez ordinaire; mais à l'égard de *Verus*, l'équivoque en est d'autant plus dangereuse, que l'on pourroit attribuer ce Consulat à L. Vérus, l'un des fils adoptifs d'Antonin, qui avoit esté Consul quelques années avant Varus, & qui le fut encore immédiatement après luy. Cette inscription nous fournit donc une correction importante & très-assûrée, puisqu'elle s'accorde pour cela avec les *Med. 8. & 9.* médailles consulaires de la famille *Vibia*, où le surnom *Varus* se trouve souvent.

Ce monument enrichit encore les Fastes d'une nouvelle circonstance; le nom d'*Atilius* n'y est point donné au Consul Bradua ni celuy de *Clodius* au Consul Varus. Il faut cependant qu'ils les ayent portez, & qu'ils fussent l'un de la famille *Atilia*, l'autre de la famille *Clodia*, du moins par d'étroites alliances. Ils en avoient peut-estre épousé les héritiéres.



*L*ocus *D*atus *D*ecreto *D*ecurionum.

C'est ainsi que j'explique ces quatre lettres, L. D. D. D. dont j'aurois peut-estre rendu le sens plus agréable, si je leur avois substitué ces mots, L*ugdunenses*, D*ono*, D*ederunt*, D*icaverunt;* mais il n'y avoit pas à balancer entre l'une & l'autre interprétation. Celle que j'employe par préférence est une formule très-usitée dans les inscriptions antiques des colonies Romaines. Elle s'y lit quelquefois tout au long, & elle marque que le lieu du sacrifice, ou de l'érection du monument, a esté destiné à cet usage par l'ordre des Décurions. Ces officiers municipaux, au nombre de dix, estoient les principaux de la colonie; ils y formoient une jurisdiction qui représentoit l'autorité du Sénat, & ils y estoient particuliérement chargez

de l'adminiſtration des revenus publics, de l'entretien des murailles, & des autres édifices. Les jugements qu'ils rendoient s'intituloient par un double D D. *Decretum Decurionum*, comme ceux du Sénat l'eſtoient par ces deux lettres S. C. *Senatus Conſultum.*



CVIVS MESONYCTIVM FACTVM EST V. IDus DECembris.

Il n'eſt pas extraordinaire de trouver dans les inſcriptions Tauroboliques l'époque de ces ſortes de ſacrifices, marquée non ſeulement par les Conſulats, mais encore déterminée par les noms du mois & du jour. Ce qu'il y a de ſingulier dans celle-ci eſt le mot *meſonyctium*, diction purement Grecque & composée. ΜΕΣΟΝΥΚΤΙΟΝ, *media nox.* Ce terme eſt aſſez rare, meſme dans les auteurs Grecs qui nous reſtent. Voici ce que Phrynicus en dit dans ce qu'il rapporte des dictions Attiques. Μεσονύκτιον, ποιητικὸν οὐ πολιτικόν. *Media nox, poëticum eſt, non oratorium.*

Thomas Magiſter adjoûte que Μεσονύκτιος ſe dit auſſi, & qu'il eſt poëtique; ce qu'il prouve par un endroit d'Euripide dans ſon Hécube pag. 80. de l'édition de Paul Eſtienne:

Μεσονύκτιος ὠλλύμαν,
Ἦμος ἐκ δείπνων ὕπνος
Ἡδὺς ἐπ' ὄσσοις κίδναται. Dans le Chœur du 4. Acte, vers 914.

Nous périmes au milieu de la nuit, lorſque les vapeurs du ſouper répandoient un doux ſommeil ſur nos yeux.

Anacréon, preſque contemporain de ce Tragique, s'en eſtoit ſervi avant luy dans la meſme terminaiſon, avec cette différence qu'il en fait un adjectif à ὥραις, au commencement de ſa belle chanſon ſur l'Amour:

Μεσονυκτίοις ποθ' ὥραις·

Vers le milieu de la nuit, &c.

Aristote, dans ses Problêmes, en fait aussi un adjectif à πνεῦμα. Μεσονύκτιον πνεῦμα. Et Théocrite est le premier qui l'ait pris dans le sens de nostre inscription, lorsqu'il a dit :

Ἱστία δ' ἠίθεοι μεσονύκτιον ἐξεκάθαιρον,

Cependant les matelots nettoyoient les voiles au milieu de la nuit.

L'unique endroit des auteurs Latins, où je sçache qu'il en soit parlé, est au chapitre 30. du cinquiéme livre des Origines d'Isidore; mais le passage n'est pas des plus intelligibles, & il pourroit bien y manquer quelque chose: le voici. *Unde & tunc Gallicinium est: quorum vox diei ostendit præconium, quando & Mesonyctius afflatus fit.* Le *Mesonyctium* de cet endroit n'est peut-estre pas fort éloigné du sens que luy ont donné les Grecs modernes. Il paroît par ce que M. du Cange en rapporte, qu'on appelloit ainsi un des offices de l'Eglise, qui se récitoit vers le milieu de la nuit. Tel estoit chez les payens le *Pervigilium* ordinaire des sacrifices; il ne consistoit proprement que dans quelques priéres nocturnes que le grand Constantin, au rapport d'Eusébe, changea en celles que nous appellons Matines, & qui sont encore le *Mesonyctium* de la pluspart des Moines.

Gloss. ad. script. med. & inf. Græc.

Ce *Pervigilium* convient d'autant mieux aux Tauroboles, qu'il est constant par une inscription que j'ai déja citée, que la cérémonie en duroit plusieurs jours. C'est elle que les Lyonnois firent, *ex vaticinatione Archigalli*, pour la santé de Commode, & qui ayant esté commencée le 21. d'Avril, ne finit que le 25. du mesme mois. La chose paroîtra plus sensible par les termes de cette Inscription. Les premiéres lignes & celles du milieu sont effacées; ce qu'il y avoit de plus essentiel s'est heureusement conservé.

* * * * * * * * * * * * * *
* * * * DOMVSQVE DIVI
NAE. COLON. COPIAE CLAVD. AVG. LVGD.
TAVROPOLIVM FECIT. Q. AQVIVS
ANTONIANVS PONTIFEX PERPETVVS.
* * * * * * * * * * * * * *
* * * * * * * * * * * * * *
* * * * * * * * * * * * * *
EX VATICINATIONE PVSONI IVLIANI
ARCHIGALLI. INCHOATVM XII. KAL.
MAI. CONSVMMATVM VIII. KAL. MAI.
L. EGGIO MARVLLO. CN. PARINIO AE
LIANO. COS. * * * &c.

En effet, je ne crois pas que le mot *mesonyctium* ait rapport à un usage particulier des anciens Gaulois, qui croyant, sur la foy de leurs Druides, descendre de Pluton, comptoient les mois, les années, & toute sorte d'espace de temps par nuits, au lieu de les compter par jours : *Spatia omnis temporis non numero dierum, sed noctium definiunt ; & dies naturales, & mensium sic definiunt ut noctem dies subsequatur ;* de sorte que pour marquer plus précisément que ce sacrifice avoit esté fait le 9. de Decembre, on eût mis *Cæsar L. VI. de bello Gallico.*

CVIVS MESONYCTIVM FACTVM EST
V. IDus DECembris.

ce que le couteau victimaire, placé entre ces mots, auroit encore pû désigner.

Si dans les sacrifices Tauroboliques, il y avoit eu une inspection d'entrailles, & ce qu'on appelloit l'*Extispice*, il auroit esté à présumer que la creste de ce couteau eût servi à remuer les intestins de la victime, lorsque l'Aruspice les

examinoit pour en tirer ses présages, suivant ce vers de Virgile:

Æneid. IV. *Pecudumque reclusis*
Pectoribus inhians spirantia consulit exta.

Mais dans le Taurobole on n'ouvroit point la victime; on se contentoit de l'immoler & d'en répandre le sang. C'est ce qui fait distinguer à Macrobe, après Trébatius, deux sortes d'hosties. Les unes dont on fouilloit les entrailles, pour y chercher la volonté des dieux; les autres, dont on leur offroit l'ame seulement: *Hostiarum duo genera . . . . Alterum, in quo voluntas dei per exta disquiritur: alterum, in quo sola anima deo sacratur, unde & Aruspices animales has hostias vocant.* L'utilité particuliére de ce couteau ne consistoit donc qu'à faire une plus grande ouverture lorsqu'on perçoit la victime, & à élargir extrêmement la playe quand on le retiroit, pour en faire sortir le sang avec plus d'abondance; ce qui revient assez à cet endroit de la description de Prudence:

Saturn. l. III. cap. 5.

Pectus sacrato dividunt venabulo;
Eructat amplum vulnus undam sanguinis
Ferventis, &c.

La tête de bélier représentée sur la troisiéme face de nostre monument, marque qu'outre le sacrifice d'un taureau qu'on offrit à Cybele pour la santé d'Antonin, & pour la prospérité de la colonie de Lyon, on immola encore un bélier en l'honneur d'Attis. C'est là le Criobole dont j'ai déja parlé, & que nos inscriptions joignent si souvent au Taurobole, parce que ces sacrifices se faisoient presque toûjours ensemble. Le Criobole, sur-tout, supposoit le Taurobole, & n'en estoit, pour ainsi dire, que l'accessoire. Deux Inscriptions rapportées par Van-Dale semblent insinuer le contraire; mais l'une est mutilée, & le sens de l'autre est très-équivoque. Au reste, ces deux sortes de sacrifices qui estoient les mesmes dans leurs principes & dans leurs cérémonies, ont aussi commencé & fini en mesme temps. Nostre inscription en fait remonter l'établissement à la vingt-deuxiéme année de l'empire d'Antonin. De semblables monuments

De Rome 913. de J. C. 160.

monuments nous apprennent qu'ils ont duré jusques à la quinziéme de l'empire de Valentinien II. Du moins une inscription marquée du quatriéme Consulat de ce prince avec Fl. Neoterius, est la derniére où l'on sçache qu'il soit fait mention de Taurobole & de Criobole. Je la rapporte d'autant plus volontiers, qu'elle termine fort à propos ce que j'ai dit sur cette matiére: *De Rome 1143. de J.C. 390.*

DIS OMNIPOTENTIBVS
LVCIVS RAGONIVS
VENVSTVS. V. C.
AVGVR. PVBLICVS
P. [illegible] Q. PONTIFEX
VESTALIS MAIOR
PERCEPTO TAVROBOLIO
CRIOBOLIOQ.
X. KAL. IVN.
D. N. VALENTINIANO
AVG. IIII. ET
NEOTERIO CONS.
ARAM CONSECRAVIT.

Quelques légéres circonstances peuvent encore avoir échappé à mes recherches: mais je ne me suis pas engagé à faire un traité des Tauroboles. J'en ai seulement voulu expliquer une inscription particuliére, dont chaque ligne, quelquefois mesme chaque terme, avoit besoin d'un commentaire. Le secours de la gravûre que j'emprunte ici pour marquer avec quelque exactitude les cérémonies du Taurobole, achevera peut-estre de donner une idée précise de ces sacrifices, tels que nous les décrit le poëte Prudence, & tels qu'on se les peut figurer par les inscriptions qui nous en conservent la mémoire. J'ai vû dans la nouvelle édition du livre de Lomeïer, *De veterum Gentilium Lustrationibus*, une planche de cette nature, mais si éloignée du goût de l'antique, que je n'ai pû me persuader que ce foible crayon satisfist la curiosité des connoisseurs.

ECLAIRCISSEMENT

Sur les explications que les Anglois ont données de quelques Inscriptions de Palmyre, & des remarques sur une qui se trouve à Heliopolis de Syrie, appellée communément Baalbek.

Par M. l'Abbé RENAUDOT.

LES inscriptions qui ont esté communiquées à l'Académie, & qui ont esté copiées sur les ruines de l'ancienne Palmyre, se trouvent les mesmes que celles qui ont esté publiées par les Anglois, sur les mémoires qui ont esté apportez de Levant par M. Hallifax, & quelques autres. Ils mandérent, avant mesme que de les avoir envoyées en Angleterre, tout ce qui pouvoit le plus exciter la curiosité des sçavants, particuliérement de ceux qui cultivent les Langues Orientales, dont il y a un assez grand nombre en ce pays-là; & ils se firent un grand honneur d'avoir esté les premiers de leur nation, qui eussent fait cette découverte. Ils firent concevoir à leurs compatriotes une espérance presque certaine de donner au public la connoissance de Lettres inconnuës jusqu'alors: ils en reçurent des compliments de tous costez, & on attendit avec impatience quelque découverte fort importante, par laquelle on pourroit expliquer des inscriptions, qui jusqu'à présent ont esté inintelligibles, & mesme qu'on n'a pû lire.

Ils ont envoyé un nombre médiocre d'inscriptions, dont la plusspart sont partie en Grec, & partie en ces Lettres que nous appellons Palmyreniennes, mais personne n'en a pû encore déterminer l'alphabet. Cependant M. Edouard Bernard, Professeur de Mathématiques de la Chaire de Savil à Oxford, homme très-sçavant, & qui avoit une grande connoissance des Langues Orientales, jugea qu'il falloit communiquer ces inscriptions au public, telles qu'elles estoient, espérant qu'il se

les mains des sçavants ; & celle que M. Poullard Consul de Tripoli de Syrie, a envoyée à M. le Comte de Pontchartrain, représente des lettres d'une figure fort différente. C'est par cette difficulté de fixer les véritables figures des caractéres, que plusieurs personnes très-versées dans l'antiquité & dans les langues Orientales, ont jugé, il y a long-temps, que cette recherche estoit du nombre des curiositez entiérement inutiles, aussi bien que celle des anciens caractéres Puniques, des Etrusques & de quelques autres semblables.

Les Anglois firent annoncer leur découverte dans les *Transactions Philosophiques*, ou Journaux de la Societé Royale, & M. Hallifax en fit en particulier une ample description. Elle peut satisfaire la curiosité des lecteurs, sur ce qui regarde la description du pays, & des ruines de la ville de Palmyre : mais pour ce qui a rapport à la langue & aux inscriptions en caractéres inconnus, on n'en sçait pas plus, après tant de peines que ces sçavants hommes ont prises pour les déchifrer, qu'on n'en sçavoit auparavant. La preuve en est bien claire ; car celuy qui les a fait imprimer, ayant donné, p. 8. une inscription Grecque & Palmyrenienne assez entiére, donne pour l'expliquer, quatre alphabets, le Samaritain, le Juif moderne, le Syriaque & le Mendée, ou ancien Syriaque qui se trouve dans les livres des Chrestiens de saint Jean, qui mesme n'est pas entier, après quoy il dit, *Palmyrenum verò si quis dederit, erit mihi magnus Philologus.* Mais il ne s'agit pas ici de Philologie, il s'agit d'un fait ; & le voyageur le plus grossier, qui pourroit trouver un alphabet de cette Langue, ou une inscription qui marquât distinctement plusieurs noms propres, aidera plus que tous les philologues du monde. L'essay que les Anglois ont fait avec une grande connoissance des langues, suffit pour en prouver l'inutilité.

M. Bernard, qui sans contestation estoit le plus sçavant de tous, a donné quelques remarques, qui sont les premiéres du recueil imprimé à Utrecht, & M. Smith en a adjoûté d'autres. Elles ne contiennent que des observations tirées de la comparaison des langues Orientales, avec les noms propres qui se

trouvent dans les inscriptions Grecques; car pour les autres, ils n'y ont pas touché. Ce travail peut estre fait avec le mesme succès par toute personne qui voudra prendre la peine de conférer un Dictionaire Hébreu, Syriaque, Arabe, &c. pour y chercher des étymologies, lesquelles mesme sont très-inutiles dans les noms propres, si ce n'est dans ceux de la Bible qui signifient quelque chose de mystérieux dans leur origine. Mais ce qui paroît plus extraordinaire, est que les étymologies qu'on donne de ces noms, sont presque toutes tirées de l'Arabe, & mesme de celuy qui n'estant en usage que dans le stile sublime, c'est-à-dire, dans la Poësie, & dans les ouvrages écrits en stile poëtique, n'a aucun rapport avec la langue ordinaire, & encore moins avec la Syriaque. Car des langues, pour avoir une mesme origine, ne sont pas les mesmes. Il n'y a aucune langue dans laquelle il ne soit aisé de trouver de pareilles étymologies; & nous avons vû autrefois un homme très-sçavant dans les langues Orientales, qui tiroit de la Persienne le nom de Faramond, & ceux de nos anciens Rois de la premiére race, avec autant de vray-semblance & d'analogie qu'en ont toutes les interprétations des noms Palmyreniens qui nous ont esté données. Mais quand elles seroient aussi certaines qu'elles sont douteuses & arbitraires, si on excepte quelques mots, où on ne peut se méprendre, ce n'est pas cela qu'on doit chercher, mais des choses qui puissent estre de quelque utilité pour l'Histoire. Or, quand on liroit les caractéres inconnus qui sont au-dessous des inscriptions Grecques, il n'y a pas d'apparence qu'elles nous apprissent rien davantage que les noms Syriens qui sont au-dessus en Grec, & le sujet qui est exprimé dans les mots écrits en cette langue. C'est ordinairement un tombeau, une dédicace, ou quelque chose de semblable. On demande de bonne foy, si quand on seroit assûré de la lecture de ces caractéres inconnus, on pourroit s'imaginer qu'il s'y trouve d'autre mystére que ce qui est exprimé par les mots Grecs.

On conviendra facilement qu'avec un plus grand recueil de pareilles inscriptions, on ne feroit pas de grands progrès dans l'histoire de Palmyre; & c'est se tromper à plaisir, que de

supposer qu'il se puisse trouver en langue & en caractéres du pays, quelque chose de plus particulier, que ce qui en reste dans les auteurs Grecs & Latins, & qui a rapport à deux temps fort éloignez l'un de l'autre. Le premier est la fondation de la ville par Salomon, & personne ne s'imaginera que ces inscriptions, dont aucune n'est plus ancienne que l'Ere Chrestienne, puissent donner quelques lumiéres sur une antiquité si éloignée. On sçait par la sainte Ecriture qu'il bâtit cette ville à l'entrée du désert, qu'il l'appella *Tadmor ;* ce que saint Jérôme a traduit *Palmyre*, parce qu'elle estoit ainsi appellée de son temps, à cause des Palmes qui estoient en grande abondance dans les environs. La version de saint Jérôme est assez justifiée par l'usage présent qui a conservé le mesme nom de *Tadmor*, ou *Tedmour* à Palmyre.

Depuis le temps de Salomon la ville n'a eu de réputation qu'à l'occasion d'Odenath & de Zénobie, qui dans le renversement général des affaires de l'Empire, sous Gallien, s'opposérent vigoureusement aux Perses, & mesme prirent la pourpre & le nom d'Auguste. Sans cela il n'auroit non plus esté parlé de Palmyre, que de plusieurs autres villes d'Orient qui ont eu des édifices magnifiques, une maniére de sénat, & d'autres marques de dignité, mais sans que cela les distinguât de cent autres, qui avoient les mesmes avantages, & particuliérement le privilége de se gouverner selon leurs loix, ou αὐτονομία.

Ce sont donc ces deux seuls points d'histoire sur lesquels on pourroit chercher quelques éclaircissements, par rapport à la ville de Palmyre. On ne trouve rien touchant le premier, qui nous apprenne quelque chose de plus que ce qui est dans l'Ecriture. Et pour ce qui regarde les temps postérieurs, l'Ere des Séleucides qui est marquée sur la pluspart des inscriptions, fait connoître que les Palmyreniens avoient suivi le sort de toutes les autres villes de Syrie & de Phénicie, c'est-à-dire qu'ayant esté soumises aux Rois de Perse, elles avoient ensuite obéi à Aléxandre & à ses successeurs, après la ruine desquels elles avoient esté sous l'Empire Romain, ensuite sous

Empereurs dont quelques-uns, comme Hadrien, avoient accordé des priviléges à Palmyre.

On reconnoît aussi par ces inscriptions, qu'il y avoit une colonie Romaine à Palmyre, & que plusieurs Romains y estoient établis. Mais parmi ceux qui se trouvent nommez, il y en a peu qui n'ayent pas deux noms, un Romain, & l'autre Syrien; ce qui fait connoître que plusieurs Syriens ayant acquis la qualité de citoyens Romains, adjoûtoient des noms de famille Romaine à ceux du pays, ce qui mesme marquoit souvent une origine servile. Car nonobstant le renversement entier des regles & de l'usage des noms Romains établis pendant que la République subsistoit, & qui finirent avec la liberté; il resta néantmoins un usage presque certain à l'égard des affranchis. Ils avoient leur nom propre qui estoit ordinairement Grec ou Barbare, ou imposé par le maistre. Lorsqu'ils sortoient de servitude, & que leurs maistres les affranchissoient, ce nom leur demeuroit, comme on peut le prouver par un nombre infini d'exemples, & ils y adjoûtoient le nom de la famille de leur patron. Ainsi les deux fameux affranchis de Cicéron s'appelloient *Marcus Tullius Tyro*, & *Marcus Tullius Laurea*. Ils prenoient aussi le nom de leurs patrons par le credit desquels ils avoient obtenu la qualité de citoyens Romains, que pouvoient avoir obtenue ces Palmyreniens. Les noms Grecs ou barbares estoient tellement une marque de servitude, ou de naissance étrangere, qu'il ne s'en trouvera point dans l'histoire, ni dans les inscriptions qui ayent appartenu à des familles illustres de Rome; si ce n'est que quelques-unes avoient les surnoms, ou *Agnomina* Grecs, comme *Philippus*, dans la maison *Marcia*: *Aufidius Orestes*, *Licinius Damasippus*, & ainsi de quelques-autres. Par conséquent les noms Syriens de *Zabdila* ou *Zabida*, comme il se lit dans une autre inscription, joint avec *Julius Aurelius*, & celuy de *Septimius* joint avec celuy d'*Odenathus*, & quelques autres semblables, ne sont pas des preuves d'origine Romaine; mais ils font connoître que les familles de ceux qui les portoient, venoient, ou de quelque affranchi qui avoit pris le nom de famille de son patron, ou de quelque

Inscrip. 11. 12.

clientele ; car lorſque des étrangers de[...] qui leur av[...] mains, ils prenoient le nom de celuy qui leur a[...] cet avantage. C'eſt ce qui a eſté déja dit dans un éclairciſſement donné à l'Académie, il y a quelque temps, ſur le nom de *Septimia*, qui ſe trouve joint avec celuy de Zénobie, dans les médailles de cette princeſſe.

On peut auſſi tirer de ces monuments quelque connoiſſance des magiſtratures & dignitez de Palmyre, comme celles de Γραμματεὺς ou *Scriba*, Στρατηγὸς ou *Préteur*, Ἀγορανόμος ou *E'dile*, &c. quoique la matiére ne ſoit pas fort importante.

Il ſe trouve auſſi diverſes choſes qui ont rapport à la religion ; & aux divinitez connuës dans le pays, comme *Aglibolo*, *Malacbolo patriis Diis*, dans l'inſcription rapportée par Gruter, & qui ſe trouve parmi celles des Anglois, Jupiter Κεραύνιος, ou *foudroyant*, ΙΑΡΙΒΩΛΟC, 8. & 11. mais on n'en connoît que les noms.

L'arrivée d'Hadrien & d'Alexandre dans le pays, & les honneurs divins qui leur furent rendus par cette nation flatteuſe juſqu'à l'excès, ſont auſſi marquez dans d'autres inſcriptions.

Enfin, on trouve quelques noms propres, mais qui ne conduiſent à aucun fait important, & qui ſervent uniquement à faire connoître des noms, dont la pluſpart ſont aſſez connus comme véritablement Syriens, & dont l'étymologie n'eſt pas trop difficile à marquer.

Ce ſont-là tous les points ſur leſquels on peut tirer quelque utilité des inſcriptions Palmyréniennes ; & à en juger ſans prévention, elle eſt fort médiocre, & ne mérite pas la peine que ſe ſont donnée quelques ſçavants pour les déchifrer. Car s'il ſe trouvoit des hiſtoires ou quelques-autres livres ſur leſquels on pû[...] travailler utilement, on pourroit employer ſes peines à tâch[...] de connoître ces caractéres, parce qu'il y a en effet aſſez d'[...]parence, que la langue eſtant purement Syriaque, ne ſeroit [...] ſi difficile à entendre. Mais c'eſt ſe flatter témérairement de donner dans une telle imagination. Zénobie, à ce que [...] les auteurs, eſtoit fort éloquente en ſa langue, & en P[...] cependant ſes lettres eſtoient écrites en Grec, & le[...]

Rhéteur Longin fut tué par ordre d'Aurélien, comme estant l'auteur de celle qu'elle luy écrivit, & dont il fut très-offensé. Ainsi tout ce qu'il y avoit de considérable, & qui pouvoit estre regardé comme un monument public, estoit écrit en Grec; & quand il y auroit eu des histoires écrites en langue Palmyrénienne, on ne doit pas s'imaginer qu'elles nous apprissent d'autres faits, que ceux qui se trouvent dans les historiens Grecs & Latins.

Quand mesme on pourroit supposer qu'il s'en découvriroit dans la suite, on ne devroit pas espérer qu'un petit nombre d'inscriptions qui restent dans les ruines de Palmyre, fût suffisant pour connoître le génie particulier de cette langue, qui pouvoit, nonobstant son origine commune avec les autres dialectes Syriaques, estre assez différente de la langue primitive, pour présenter des difficultez insurmontables.

On en trouve un exemple sensible dans la langue Ethiopienne; elle est sans contestation une dialecte de la Chaldaïque, & par cette raison Jean Potken, Doyen de saint George de Cologne, qui le premier fit connoître cette langue en Europe, par l'impression du Pseautier faite à Rome par ses soins en 1513. luy donna le nom de *Chaldaïque*, comme firent pareillement les auteurs des premiéres grammaires. Cependant, outre la différence totale des caractéres, & pour la figure, & pour la maniére d'écrire de la gauche à la droite, contraire à celle de tous les autres peuples Orientaux, si on excepte les Arméniens; cette langue a des infléxions si particuliéres, & des mots si différents de la Chaldaïque ordinaire, & de ses diverses dialectes, qu'avec tout le secours qu'elles pourroient donner, jamais on n'expliqueroit une page d'Ethiopien. Cette langue seroit ainsi demeurée entiérement inconnuë, si les livres qu'on a eûs, estant des traductions de la sainte Ecriture, & par conséquent la matiére estant connuë, n'avoit donné moyen de faire des regles de grammaire & des dictionaires. Il n'y a pas d'apparence que la dialecte Palmyrénienne fût aussi étenduë, mais c'est ce qui produit une autre difficulté, car avec très-peu de mots qui roulent sur une mesme matiére, il est impossible

de parvenir à l'intelligence de ce qui se trouveroit obscur.

Toutes ces raisons qui paroissent fort considérables, n'ont pas empêché néantmoins la pluspart de ceux qui ont eu quelque connoissance des langues Orientales, de tâcher à se signaler par une découverte qu'ils ont représentée comme fort importante, & d'une grande utilité pour toute sorte de littérature, quoyqu'on puisse dire sans témérité qu'ils se sont fatiguez fort inutilement, puisqu'on ne voit pas, qu'après tant de notes tirées de la conformité des langues voisines, ils ayent éclairci la matiére plus qu'elle l'estoit auparavant. Mais comme il y a peu de personnes capables de juger de ces sortes d'observations, qui par elles-mesmes sont fort séches & fort ennuyeuses, que la matiére par sa rareté donne un grand air d'érudition aux auteurs de semblables observations, qu'on admire facilement ce qu'on n'entend pas; ce travail tout inutile qu'il estoit, a attiré de grands applaudissements à ceux qui s'y sont appliquez. Il faut voir s'ils ont observé les regles les plus certaines qu'on doit suivre dans de pareilles recherches.

Une des principales est d'éviter, autant qu'il est possible, de brouiller l'esprit des lecteurs par des explications arbitraires & peu sûres, telles que sont toutes celles qui se tirent d'un Dictionaire, en forçant les étymologies, & en se donnant trop de liberté. On ne trouve pas qu'ils ayent eu cette premiére regle fort en vûe: car au lieu que les lettres Grecques ont une certaine puissance, qui peut à la vérité s'estendre à en signifier plusieurs Orientales, parce que le rapport des unes & des autres n'est pas toûjours exact, & que quelques-unes ne peuvent pas aisément s'exprimer par les Grecques; cependant il y en a qui ne peuvent avoir aucun rapport entre elles, que ceux qui ont travaillé sur ces inscriptions, ne font pas difficulté d'employer les unes pour les autres. C'est ce qui fait une très-grande diversité entre les explications qu'ils donnent, dont par conséquent on ne peut estre assûré; & si ces sortes de critiques pouvoient estre entendues de ceux qui ne sont pas versez dans les langues Orientales, il seroit aisé de faire voir qu'elles sont toutes également incertaines.

Mais personne n'avoit esté plus loin que M. Rhenferdius, qui a écrit le dernier sur cette matiére, dont la Dissertation a pour titre: *Periculum Palmyrenum; sive literaturæ veteris Palmyrenæ indagandæ & eruendæ ratio & specimen,* & elle a esté imprimée à Franekere en 1704. Il prétend avoir découvert les lettres, jusqu'à en donner l'Alphabet. C'est néantmoins sur quoy d'abord on trouve deux difficultez assez grandes. Car comme il ne désigne chaque caractére que par le rapport qu'il y trouve avec les anciens Hébreux ou Samaritains, & quelques autres qui leur ressemblent, en suivant cette regle, il y a plusieurs de ces lettres qui doivent signifier toute autre chose que ce qu'il prétend, & il est obligé de donner diverses puissances à la mesme figure. Comme il a pû connoître que cette licence ne luy seroit pas facilement accordée par les sçavants, il a recours à la critique, de mesme que s'il s'agissoit d'un manuscrit, & il fait des restitutions de lettres à sa fantaisie. Il le fait d'autant plus hardiment, qu'il trouve de la différence entre les copies des inscriptions publiées par les Anglois, car en effet elles ne s'accordent pas, ni entre elles, ni avec les copies que M. le Consul de Tripoli a envoyées, ni avec celles qui ont esté imprimées ailleurs, ce qui suffisoit pour faire connoître l'inutilité de cette recherche.

Mais ce qui la prouve d'une maniére incontestable, est que les mots qu'il tire de ces caractéres, ne peuvent convenir avec l'analogie de la langue Syriaque. Nous choisirons un exemple dans l'explication que l'auteur donne de l'inscription XII. où on lit dans le Grec CΕΠΤΙΜΙΟC ΟΔΑΙΝΑΘΟΣ Ο ΛΑΜΠΡΟΤΑΤΟΣ ΣΥΝΚΛΗΤΙΚΟΣ, *&c.* il prétend trouver le nom propre d'Odænathus, & il l'écrit d'une maniére qui ne peut convenir au génie de la langue Syriaque, donnant une terminaison qui ne convient pas à un nom propre, mais seulement à ceux qui signifient le pays, *Nomina gentilitia, patria*, ou qui ne convient qu'aux noms pluriels. Ensuite il prétend trouver un mot qui signifie dans le Thalmud *Architectus;* cela suffit pour qu'il l'interpréte, *Aedilis curulis,* dignité purement Romaine & entiérement inconnue à Palmyre. Il

en est ainsi des autres, & il y a plus de raison d'avouer son ignorance sur de pareils faits qui ne conduisent à rien, que de donner de telles interprétations. Mais pourquoy ne peut-il trouver dans la mesme inscription les noms de *Septimius*, *Hairanus*, *Waballathus*, & *Nassores*, car ils doivent y estre marquez aussi bien que celuy d'*Odænathus*. De plus *Hairanus*, *Waballathus* qui sont certainement d'origine Orientale, doivent estre plus aisez à reconnoître que ceux qui sont purement Romains. *Hiram*, nom connu dans la Sainte Ecriture, comme celuy d'un Roy des Tyriens qui servit utilement Salomon dans le temps qu'il travailloit à la construction du temple; ce nom, dis-je, a formé certainement celuy d'Εἰρωμὸς qui se trouve dans les auteurs anciens de l'Histoire de Tyr, entre autres Philo Byblius cité par Eusébe, & par un changement qui est commun à toutes les langues, ce mesme nom estoit écrit & prononcé autrement, lorsque les inscriptions que nous avons ont esté faites. On ne peut pas douter que le mot d'*Herodes*, que les Grecs écrivent Ἡρώδης, ne soit le mesme dans son origine que le Ὀουρώδης des inscriptions Palmyréniennes, & que l'*Orodes* des historiens, en parlant des Parthes; & on ne peut chercher d'autre raison de ces différences, que dans le changement de la prononciation, & dans la difficulté que les Orientaux avoient d'exprimer les noms Grecs ou Latins avec les caractéres de leurs langues. On sçait combien les noms barbares sont défigurez par les Grec & les mots Persans qui se trouvent dans Hérodote & aille le prouvent assez. Nos auteurs défigurent de mesme les no Arabes, de sorte qu'on ne peut presque reconnoître les Ca & les autres Princes Mahometans dans nos historiens. On mesme peine à reconnoître les noms Grecs & Latins da livres Hébreux, Syriens, Arabes, Persiens & autres, sont tellement défigurez, qu'avec le secours des histoires sûres, on a beaucoup de peine à les déchifrer. Si nous que les auteurs Arabes ou Persans, pour faire une l'Histoire des Empereurs Romains qui sont assez co ne pourroit pas seulement déterminer leurs noms moins connoître ceux dont il pourroit estre parlé da

quoyqu'on connoiſſe néantmoins tous les caractéres dont les Syriens & les Arabes ſe ſervent pour les exprimer. Il eſt donc encore plus difficile, ou pour mieux dire, il eſt impoſſible de pouvoir eſtre aſſûré qu'on a trouvé les caractéres Palmyréniens, parce qu'on reconnoît quelque conformité de figures entre les lettres Samaritaines, & celles qui paroiſſent ſur les inſcriptions qu'on s'eſt propoſé d'expliquer.

Il a déja eſté obſervé que la langue Ethiopienne, qui eſt celle des Livres, & qui n'eſt plus guéres en uſage parmi le peuple, a beaucoup de conformité avec la langue Chaldaïque, & qu'elle a en meſme temps diverſes inflexions tirées de l'Arabe, langues qui ayant la meſme origine ſont néantmoins fort différentes. On ne peut cependant douter que les lettres qui ſont le fondement de toutes les langues, doivent pluſtoſt eſtre regardées comme formées ſur les Grecques, que comme originales ou comme eſtant tirées des Syriaques ou des Arabes, avec leſquelles certainement elles n'ont aucun rapport. De plus elles ont une différence eſſentielle, en ce que les Ethiopiens écrivent de la gauche à la droite; les Syriens & les Arabes de la droite à la gauche. On voit aſſez clairement que celles des inſcriptions de Palmyre ſe doivent lire de la meſme maniére que les Hébraïques & les Syriaques: mais cela ne ſuffit pas, ni pour déſigner les caractéres, ni pour en fixer le nombre. Car ſi les Syriens ont conſervé celuy des lettres Hébraïques, les Arabes qui, ſuivant l'opinion commune, ont formé leurs lettres ſur les Syriaques, en ont augmenté le nombre: les Perſans & les Turcs ont adjoûté divers caractéres à l'Alphabet Arabe qu'ils ſe ſont approprié. Toutes les langues vulgaires d'Europe ſe ſont ſervies & ſe ſervent encore des lettres Romaines, & il n'y a aucune nation qui ne donne à pluſieurs lettres une puiſſance différente. On peut juger que les Palmyréniens pouvoient avoir une Dialecte particuliére, & qu'ainſi ils prononçoient différemment, qu'ils changeoient les lettres en d'autres de meſme organe, comme les Syriens en ont changé pluſieurs dans la langue Hébraïque, ainſi qu'ont fait les Samaritains, les Arabes, les Ethiopiens, & généralement tous les peuples qui ont tiré leurs

langues de celle-là. En ce cas là, comme il eſt très-poſſible qu'ils ayent formé de nouveaux caractéres, pour exprimer une prononciation différente, on n'a aucun indice pour les reconnoître. Ainſi on ſe fatigue inutilement en les voulant déterminer par le rapport que les figures qui ſe trouvent dans ces inſcriptions peuvent avoir avec les caractéres Hébreux ou anciens Samaritains ; & ſi on vouloit examiner en détail, ce que l'auteur du *Periculum Palmyrenum* a ramaſſé avec beaucoup de travail, il ſeroit aiſé de faire voir que ce ſont des conjectures incertaines, des ſignifications forcées & arbitraires, qu'enfin elles ne nous apprennent rien.

Il n'y a aucunes remarques particuliéres à faire ſur les trois inſcriptions Grecques & Palmyréniennes envoyées par M. le Conſul de Tripoli, ſinon qu'elles n'ont pas eſté copiées exactement. La ſeconde eſt celle qui ſe trouve au nombre XIX. parmi celles qu'ont publiées les Anglois, ſi ce n'eſt qu'il y a des différences aſſez grandes : ΔΟΤΚΗΝΑΡΙΟΝ ΚΑΙ ΑΡΑΠΕΤΗΝ, les Anglois mettent ΑΡΚΑΓΕΤΗΝ ou ΑΡΩΑΠΗΤΗΝ ; ΖΑΝΔΙΚΩ, au lieu de quoy ils ont mis ΞΑΝΔΙΚΩ. On y lit que le monûment a eſté érigé à l'honneur de Septimius Orodes, qui eſtoit Ἐπίτροπος, ou *Procurator Auguſti Ducenarius*, & pour le mot ſuivant, ſoit qu'il ſoit corrompu, car ſuivant les copies on le trouve écrit en trois ou quatre maniéres différentes, il vaut mieux avouer ſon ignorance dans une choſe très-peu importante, que de donner des conjectures auſſi peu ſolides que celles de M. Smith. L'inſcription eſt de l'an 578. comme dans l'imprimé Grec, car il manque un chiffre dans le Latin. C'eſt ſuivant l'Ere des Séleucides, & cette année répond à l'an de J. C. 266. ſelon le calcul de M. Bernard & de M. Smith.

S'ils avoient trouvé quelque mot qui eût rapport à *Ducenarius*, & qu'ils en euſſent pû trouver une origine Syriaque, Arabe, Samaritaine, Hébraïque, Chaldaïque ou Rabbineſque, comme a fait Rhenferdius à l'égard du peu de mots qu'il a cru découvrir, ils n'auroient pas manqué d'en augmenter leurs notes, que M. Smith a groſſies inutilement de remarques très-

féches & peu vrayes fur *Procurator Augufti & Ducenarius*, quoyque M. du Cange feul ait rapporté dans fon Gloffaire ce qu'on peut dire de meilleur fur ces deux mots. Mais quand on y trouveroit quelque rapport avec la langue Syriaque, on auroit toûjours fujet de craindre qu'on ne fe trompât, par cette raifon qui eft certaine ou au moins plus que vrayfemblable. C'eft qu'on obferve que dans les livres Syriaques les plus authentiques, prefque tous les noms Latins & Grecs, non feulement de charges, offices & dignitez, féculiers, mais auffi tous ceux qui fignifient les dignitez Eccléfiaftiques, les termes d'arts, de fciences, & une infinité d'autres, font demeurez fans eftre changez, finon qu'ils font fouvent exprimez en lettres Syriaques, ce qui fait qu'il y a beaucoup de peine à les reconnoître. C'eft pourquoy les deux principaux auteurs de Dictionaires parmi les Syriens, qui font Jefus Bar-Hali, & Bar-Bahlul, ont eu foin de les rapporter exactement, & outre ceux-là il s'en trouve un très-grand nombre qu'ils ont oubliez, ou qu'ils n'ont pas connus, dans les Liturgies Syriaques, dans les Traductions des anciens Canons en la même langue, & dans les ouvrages Philofophiques d'Abulfarage qui fe trouvent à Florence dans la Bibliothéque du Grand Duc. Ainfi quand on trouveroit les véritables caractéres Palmyréniens, on ne feroit pas plus fçavant pour cela, puifqu'on y liroit apparemment les noms de charges & dignitez, quoyque Grecs ou Latins, écrits en lettres Syriaques: comme les Latins, *Ducenarius, Vexillationes*, & quelques autres, font écrits en lettres Grecques dans le Droit Grec-Romain. On n'entrera pas dans l'examen des verfions que les Anglois nous ont données de ce qui eftoit en Grec: cela demanderoit une differtation particuliére, qui eftant néceffairement toute de critique Grammaticale, pourroit eftre fort ennuieufe, & feroit au fond très-inutile. Mais il eft bon d'avertir que la plufpart des interprétations font peu certaines.

On remarquera feulement fur le mot de *Ducenarius*, qu'un fçavant homme de noftre temps a prétendu trouver une marque certaine de fuppofition dans un auteur qu'il ne nomme qu'obfcurement, & qu'il met dans le 13.e fiécle, qui attaquant les

Evêques, dont les siéges ont des honneurs temporels attachez, *Scripsit eos multo delectari magis* δουκηναρίου *quàm Episcop[...] nomine. Quo de vocabulo interrogati, amico consulenti patefecimu[...] hominis improbitatem qui, ne statim ea pateret, mutatâ litterâ* Π *in proximam consonantem* N. *pro voce Gallicâ ex duabus conflatâ* Δουκεπαίριος, Duc & Pair, *scripserit* Δουκηνάριος. Ce sont les propres paroles par lesquelles on croit qu'il marque la lettre du Concile d'Antioche, contre Paul de Samosate, où ce mot de Δουκηνάριος est employé. Il l'est pareillement dans l'Apologie de saint Athanase, & dans plusieurs auteurs bien plus anciens, au lieu qu'on auroit beaucoup de peine à trouver Δουκεπαίριος, même dans la basse Grece. De plus, Π & N ne se ressemblent guéres: mais comme cet auteur fait plus de cas des inscriptions & des médailles que des livres, celles de Palmyre, dans lesquelles ce mot est employé plus d'une fois, suffisent pour prouver que la lettre dans laquelle il se trouve, ayant esté écrite dans le même pays, & à un homme qui estoit en liaison avec Zénobie, ne peut estre attaquée par une marque aussi légére de supposition.

Pour les inscriptions trouvées à Baalbek, on ne peut presque douter qu'elles n'ayent esté très-mal copiées, en sorte qu'il est difficile d'en tirer aucun sens qui puisse entiérement satisfaire. DII HELIVPOL, qui est répété deux fois, semble devoir estre écrit DIIS HELIVPOL. C'est-à-dire, *aux Die[...] d'Heliopolis:* car V est équivalent à ȣ comme dans *Mopsuest[...]* qui en Grec s'écrit Μοψουεστία. Cette conjecture est d'aut[...] plus vraysemblable, que la ville de Baalbek est l'ancie[...] Heliopolis de Syrie, comme l'a remarqué M. d'Herbelot [...] sa Bibliothéque Orientale, citant sur ce sujet Jesus Bar-[...] auteur d'un Dictionaire Syriaque & Arabe fort ample &[...] estimé. Mais comme M. d'Herbelot n'est pas entré dans le[...] de cet éclaircissement, les bornes de l'article d'un Dicti[...] ne le permettant pas, & que même il n'a pas rapporté [...] dit Bar-Hali, dont on peut tirer plusieurs lumiéres, il [...] pas inutile d'expliquer un peu plus au long ce qu'il en [...] peu de mots, en commençant par des remarques ti[...]

auteurs plus modernes, qui ont parlé de Baalbek, où cette inſcription a eſté trouvée.

Cette ville connue depuis plus de mille ans ſous le nom de Baalbek, eſt dans la Syrie, proprement dite *Damaſcena*, eſtant ſelon Abulfeda à 18. milles de Zebdani, qui eſt à pareille diſtance de Damas. Ce même Géographe dit que la ville eſt fort ancienne, & que parmi les reſtes d'antiquité remarquables, on y trouve un autel pour lequel les Sabis, ou adorateurs du feu, appellez autrement *Guebres* & *Ateſchpereſtan*, ont une grande vénération, parce qu'ils croyent par tradition qu'il y a eu autrefois en cet endroit un de leurs temples. Yacuti natif de Hama, autre Géographe Arabe, dit qu'à Baalbek on voit un ancien chaſteau avec des colomnes de marbre, d'une grandeur & d'une beauté ſinguliére. Enſuite, ſuivant le génie de ceux de ſa nation qui attribuent à Salomon tout ce qu'ils voyent de merveilleux, il adjoûte que c'eſt luy qui a baſti ce chaſteau pour la Reine de Saba, que les Arabes appellent *Belkis;* ce qui ne ſignifie autre choſe qu'une très-grande antiquité. La ville, ſuivant Ebn-Werdi, autre Géographe, eſt baſtie ſur une montagne dans un terrein aſſez eſtendu, qui en occupe la partie ſupérieure. Il y a quantité de ſources, & au pied de la montagne une riviére qui fait aller pluſieurs moulins: & Yacuti dit que cette riviére eſt appellée Nahar Belkis, *riviére de Belkis*, ou de la Reine de Saba. On voit par un auteur qui écrivoit du temps de Noraddin, Sultan de Syrie, de la maiſon des Atabeks de Moſul, deſcendants de Zenghi, & qui a décrit exactement les diſtances des principaux endroits des environs de Damas, que Baalbek en eſtoit éloigné de douze Paraſangues ou lieues de 3000. pas. Ces marques conviennent plus à Heliopolis, qu'à aucune des autres villes de Phénicie, dont les noms ſont peu reconnoiſſables dans les livres Orientaux. Mais il ne falloit pas attendre des Arabes qu'ils donnaſſent le veritable nom ancien de cette ville. Jeſus Bar-Hali l'a fait dans ſon Dictionaire, diſant qu'il ſignifie *la maiſon de Baal*, & que c'eſt *Heliopolis, ou la ville du Soleil.*

Ptolémée nomme Héliopolis comme la premiére ville de la Cœléſyrie. Pline, l. 5. c. 22. dit qu'elle eſt près des ſources du

fleuve Orontes: *In viâ amnis Orontes, natus inter Libanum & Antilibanum juxtà Heliopolim.* Il en est aussi fait mention dans l'Itinéraire d'Antonin, & dans la Table de Peutinger. Il en est parlé dans Strabon, l. 16. p. 518. & Sozomene, l. 1. c. 8. & 5. c. 10. comme estant voisine du mont Liban. Les notices Ecclésiastiques la mettent *in Phœnice Libanesia*, partie de la Phenicie, voisine du mont Liban. Le nom d'Héliopolis pouvoit marquer qu'elle estoit particuliérement distinguée par le culte du soleil, qui estoit la principale divinité de plusieurs nations, particuliérement des villes de Syrie, où il estoit adoré sous différents noms.

Mais il est très-vraysemblable que celui de *Baal* ou de *Bel* qui est le mesme, le premier si fameux dans l'Histoire sainte, l'autre dans les Histoires profanes, avoit plus d'usage parmi les Phéniciens, dont la langue estoit ou la mesme que l'Hébraïque, ou une de ses principales dialectes. Car outre les preuves que plusieurs sçavants hommes ont rapportées dans des Traitez exprès, qui font connoistre que le culte de Baal s'estoit répandu dans une grande partie de l'Orient, & sur-tout dans la Syrie, on en a une très-certaine tirée de plusieurs noms de divinitez adorées en Syrie, dans lesquels *Belus* entre en composition, sur-tout dans les inscriptions Palmyréniennes qui ont donné lieu à cet éclaircissement. La premiére publiée autrefois par Gruter, ΑΓΛΙΒωΛω ΜΑΛΑΚΒΗΛΩ ΠΑΤΡΩΟΙΣ ΘΕΟΙΣ. *Bolos* est la mesme chose que *Belos*, à cause d'une lettre gutturale très-difficile à prononcer par le son obscur & inconnu aux Grecs: ΙΑΡΙΒΩΛΟΣ dans les inscriptions des Anglois: *Alagabale*, dont l'étymologie & la véritable orthographe ont exercé tant de sçavants, & quelques autres. On ne peut presque apporter aucune conjecture qui ne se détruise d'elle-mesme, si on veut chercher d'autre étymologie de ce nom que celle qui est tirée du mot *Bahal*, qui signifie *seigneur & maistre*. L'auteur Syrien que nous avons cité, marque précisément que le mot de *Baalbek* signifie *la maison de Baal;* & il l'explique ensuite par *Ville du soleil*. C'est donc qu'il pouvoit avoir appris par des livres, ou par des antiquitez qui ne sont pas venuës à nostre connoissance,

que Baal & le soleil estoient la mesme divinité. Mais l'auteur de la Chronique Paschale ou Alexandrine, fournit sur ce sujet un passage très-remarquable. Τὸ ἱερὸν Ἡλιουπόλεως τὸ τοῦ Βαλανίου τὸ μέγα καὶ περιβόητον καὶ τὸ τρίλιθον. *Templum Heliopolitanum Balanii, ingens illud & famosissimum, triplicique lapide constructum*, &c. Il dit donc que Théodose changea ce temple en une Eglise de Chrestiens. Le sçavant Holstenius qui a cité ce passage dans ses notes sur Stephanus, dit que Thomas Reinesius a examiné ce passage, & qu'il croit qu'au lieu de Βαλανίου il faut dire Ωὐνίου. Il n'approuve pas cette correction, & il a beaucoup de raison de la rejetter. Ensuite Holstenius adjoûte : *Ego hoc nomen pro numine accipio, & in eo latere Beli aut Baal, solis existimo*, conjecture qui paroît très-certaine, & digne de la profonde érudition & du jugement de l'auteur. M. du Cange, dans ses notes sur cette Chronique, approuve cette pensée, & il adjoûte que ce pourroit estre le nom d'*Apollo Belenus*. *Beleni forte Apollinis cujus mentio occurrit in veteribus inscriptionibus*, pag. 26. & 27. *ita ut legendum sit* Βελενίου. *Nam urbem Heliopolitanam soli sacram fuisse, ipsa prodit nomenclatura. Sed & El & Bel, & Belathem Chaldæos & Babylonios, quem Baal, Phœnices & adjacentes populi vocarunt, dixisse, pluribus observat Seldenus, de Diis Syris, 2. 1.* Il adjoûte que dans Hesychius, Βέλα, ἥλιος & αὐγὴ *exponitur*. Βέλις, dans Herodien, liv. 8. où il est parlé de l'oracle consulté par Crispinus Consulaire, ἐπιχωρίου θεοῦ, du dieu du pays. Βέλιν δὲ καλοῦσι τοῦτον, σέβουσί τε ὑπερφυῶς, Ἀπόλλωνα εἶναι ἐθέλοντες. *Ils l'appellent*, dit-il, *Belis*, ou plustost *Bel*; car *is* est la terminaison Grecque, *& ils l'honorent excessivement, voulant que ce soit Apollon.* Or on sçait par Macrobe & par plusieurs autres anciens, que suivant l'ancienne Mythologie, Apollon estoit le soleil.

L. 1. Var. lect. c. 25. p. 116.

Il n'y a donc pas lieu de douter que ce temple du Βαλανίου, ne fust un temple de Baal ou du soleil, qui estoient le mesme, & dont le culte estoit observé avec des superstitions excessives à Heliopolis, ou Baalbek.

C'est à ce mesme Baal qu'on doit rapporter les autres divinitez qui se trouvent nommées dans les inscriptions de Palmyre,

fur-tout dans la fameufe de *Aglibolo* & *Malacbelo patriis Diis*. qui fe trouve dans Gruter, & que M. Spon a commentée dans fes recherches d'antiquité, mais fans qu'il ait expliqué les principales difficultez. Il y a deux figures dans le marbre qu'il a fait graver. *Aglibolus* qui a la première place (fi c'eft luy qui eft repréfenté) eft un homme habillé moitié à la Romaine, moitié à la Grecque, avec une maniére de *paludamentum* à la Romaine. Si le marbre eft bien figuré, on ne voit aucun attribut de divinité à celuy-là. L'autre a une couronne fur la tefte & un croiffant derriére les épaules, qui fait croire que ce peut eftre le dieu *Lunus*, car les Phéniciens ne faifoient pas la Lune femelle. M. Spon cite à cette occafion un paffage de Spartien, qui marque la fuperftition des Charræens à l'égard de ceux qui croyoient que la Lune eftoit une déeffe, car ils difoient qu'ils feroient gouvernez par leurs femmes. Le nom de la Lune eft encore mafculin en Arabe, & celuy du Soleil feminin. Il eft certain que les Phéniciens avoient pour fondement de leur fuperftition le culte des aftres, particuliérement du foleil & de la lune.

Div. 3. p. 59. & feqq.

ΙΑΡΙΒΩΛΟΣ, autre divinité Palmyrénienne marquée dans l'infcription, avoit, felon toute apparence, les mefmes attributs que *Lunus*. Car *Jari* fignifie le mois auquel la Lune préfide. M. Smith a plus heureufement réüffi en cette conjecture que dans toutes les autres, qui ne font pas foûtenables.

Mais comme on ne prétend pas entrer dans le détail de l'idolatrie Phénicienne qui n'appartient pas à noftre matiére, & qui feroit infini, on en demeurera à cette propofition, qui eft que *Baal* ou *Bel*, tourné en différentes maniéres à caufe de la difficulté d'exprimer les mots Orientaux en caractéres Grecs, a efté la principale divinité des Phéniciens & Palmyréniens, fur-tout de ceux d'Héliopolis, dont parle l'infcription Latine envoyée par M. le Conful de Tripoli. Que de ce mot de *Baal* & *Belus*, font formez *Malakbelus*, *Aglibolus*, *Jaribolus*, & tous les autres. Que comme on apprend d'ailleurs que le foleil eftoit particuliérement honoré à Héliopolis, que l'auteur Syrien dit eftre le mefme que Baal; cette preuve jointe à la plus grande partie de ce que Macrobe traite fort au long, pour prouver que

tous les dieux doivent ſe rapporter au ſoleil, ſuffit pour prouver que ces divinitez des Héliopolitains eſtoient le Soleil & la Lune. On auroit pû eſtre plus aſſûré dans ſes conjectures ſur ce ſujet, ſi les ſtatues qui eſtoient poſées ſur les bâſes, avoient encore ſubſiſté. Elles pouvoient eſtre ſemblables à celles qu'a données M. Spon, elles pouvoient eſtre différentes. Car les payens n'avoient pas des ſyſtêmes fort reglez pour leur ſuperſtition.

Ce qu'il y a de plus conſidérable à découvrir dans les fragments qui reſtent, eſt la preuve certaine que Baalbek eſt l'ancienne *Heliopolis Libaneſia.* Les Sabis qui ſont les reſtes des anciens Chaldéens, ont pû avoir appris de leurs anceſtres qu'il y avoit eu autrefois en cet endroit-là un ancien temple; & ce qu'en diſent les Géographes Arabes, fait voir qu'ils ne parloient pas ſans fondement, puiſque les ruines dont ils parlent, devoient eſtre celles du *Balanium,* dont parle la Chronique Aléxandrine.

Photius, dans les extraits de la vie d'Iſidore par Damaſcius, nombre 242. rapporte qu'il avoit écrit qu'Aſclepiade eſtant à Héliopolis, qui eſt près du Liban, monta au ſommet de cette montagne, ϰαὶ ἰδεῖν πολλὰ τῶν βαιτυλίων ἢ βαιτύλων; d'où il *vit pluſieurs de ces pierres ſacrées qu'on appelloit Baitulia* ou *Baityla.* Ces pierres eſtoient regardées comme des ſtatuës animées; & Euſébe, dans le premier livre de la Préparation Evangelique, rapporte un paſſage de Sanchoniathon où il en eſt parlé, mais d'une maniére fabuleuſe. Car il dit que c'eſtoit des pierres animées que Cœlus ou Uranus inventa pendant la guerre qu'il eut contre ſon fils Saturne. Telle eſt la fable: mais l'origine véritable eſt dans l'Hiſtoire ſainte. Jacob allant en Méſopotamie, & s'eſtant repoſé la nuit au lieu qui fut enſuite appellé *Bethel,* y eut ce ſonge miraculeux, durant lequel il vit l'échelle myſtérieuſe par laquelle les Anges deſcendoient & montoient; il ſe leva, & ayant pris une pierre qu'il avoit miſe ſous ſa teſte, pour luy ſervir de chevet, il la dreſſa pour ſervir de memorial à luy & à ſa poſtérité, & il la conſacra en quelque maniére, répandant de l'huile deſſus. Il appella enſuite le lieu *Bethel,* c'eſt-à-dire, *maiſon* ou *lieu de Dieu,* Gen. cap. 28. verſ. 16. *Cumque evigilaſſet Jacob de ſomno, ait: Verè Dominus eſt in loco*

isto, & ego nesciebam. Pavensque, quàm terribilis est, inquit, locus iste! non est hîc aliud, nisi domus Dei & porta cœli. Surgens ergo Jacob mane, tulit lapidem quem supposuerat capiti suo, & erexit in titulum, fundens oleum desuper: appellavitque nomen urbis Bethel, quæ prius Luza vocabatur. C'est l'origine la plus ancienne & la plus certaine de ces pierres sacrées que les anciens appelloient *λίθους λιπαροὺς*, *pierres grasses*, à cause de l'huile qu'on versoit dessus, dont Théophraste parle dans ses Caractéres, au chapitre de la Superstition, ainsi que plusieurs autres auteurs. On les appella *Baitylia*, à cause que la premiére avoit esté érigée à Bethel, & ainsi les Syriens en avoient fait une partie de leur superstition. On n'ignore pas non plus que toute celle du paganisme Grec est tirée de la religion des anciens Hébreux, ou des Chaldéens; & quoyque les Grecs les confondent assez souvent, à cause de leur origine commune, il est néantmoins certain que les Chaldéens proprement dits, du milieu desquels Abraham sortit par l'ordre de Dieu, estoient idolatres dès son temps, & qu'ils sont regardez comme les premiers auteurs de l'idolatrie: car on voit que Laban avoit des idoles. Ensuite le culte de Baal, de Moloch, d'Astarté, de Beelphegor & de tant d'autres, infecta tellement toute la Syrie & la Mésopotamie, que les Israëlites s'y accoûtumérent, & leur idolatrie fut la source de tous leurs malheurs. Quand donc il s'agit d'examiner les antiquitez du pays où ces superstitions ont regné, il ne faut pas en aller chercher les origines ailleurs que dans celles qui sont marquées dans les livres du monde les plus anciens, qui sont ceux de l'Histoire sainte. De sorte que ces dieux d'Héliopolis, dans l'Inscription de Baalbek, *πατρῷοι θεοὶ*, dans celle de Gruter, & dans les autres de Palmyre, ne sont autres que celuy qui est connu par l'Ecriture sainte, sous le nom de *Baal*, par les anciens sous celuy de *Bel*, dont les Grecs ont formé *Belus, Belis, Belenus, Bolus, Bolanus, Bellucadrus*, & tant d'autres, outre les composez, comme *Belsamin, seigneur des cieux*, qui est purement Hébreu, & divers autres qui se trouvent recueillis & expliquez par Selden dans son traité *de Diis Syris*, par Vossius dans son grand ouvrage de l'Idolatrie, & par plusieurs autres.

DISSERTATION SUR L'ANNÉE DE LA NAISSANCE DE JESUS-CHRIST, *Découverte par les Médailles antiques.*

Par feu M. VAILLANT le Pere.

IL ne faut pas s'étonner si tant de personnes éclairées ignorent les choses les plus cachées, puisqu'elles ne sçavent pas souvent les plus communes. Les Chrestiens ne parlent que de la vie & de la mort de Jesus-Christ; cependant ceux qui ont écrit de l'année de sa naissance, ne sont pas d'accord entr'eux, non plus que sur l'année de sa mort. La connoissance qu'on avoit de l'une & de l'autre s'est perdue peu à peu, & l'on est enfin venu à n'en sçavoir plus précisément le temps.

Les anciens Peres de l'Eglise n'ont pas commencé à marquer les années par la naissance de Jesus-Christ: ils se servoient d'autres époques. Ceux du Patriarchat d'Alexandrie prenoient la leur du jour de la bataille Actiaque, l'an de Rome 751. ou plustost de la mort d'Antoine & de Cléopatre. Les Chrestiens d'Egypte luy substituérent l'ére, qu'ils appellérent Dioclétienne, ou celle des Martyrs, à cause du grand nombre de Fidéles que l'empereur Dioclétien fit mourir. Elle commença à la fin du troisiéme siécle, & dura jusqu'au sixiéme.

Denys surnommé le Petit, moine de Scythie, qui demeuroit à Rome, crut qu'il n'estoit pas honorable à des Chrestiens de compter leurs années du regne d'un tyran qui avoit fait mourir tant de martyrs, mais qu'il estoit plus juste de faire une époque de la naissance de celuy pour lequel ils avoient si constamment versé leur sang. Il fit pour cet effet un cycle Paschal, & en assigna le jour au 25. de Décembre de l'année de Rome 753. & l'on commença à compter l'an premier de l'ére

Chreſtienne au mois de Janvier 754. du Conſulat de C. Céſar & de Paul Emile. Elle n'eut pourtant ſa vogue entiére qu'environ cent ans après ſous Charles Martel, au commencement du ſeptiéme ſiécle, que l'Egliſe Latine la ſuivit, & on l'appella depuis l'Ere vulgaire.

Comme l'Evangile nous enſeigne que Jeſus-Chriſt a pris naiſſance avant la mort d'Hérode, qui reçut les Mages à Jéruſalem, & fit maſſacrer les Innocents, pour envelopper dans leur nombre celuy qu'ils cherchoient ; pluſieurs ont tâché, ſur ce qu'ont dit les Evangéliſtes, & ſur le rapport des Peres, de fixer l'année de la naiſſance de Jeſus-Chriſt, ce qui a fait naître beaucoup d'opinions ſur ce ſujet.

Je ne m'arrêterai pas à les déduire ici pour les diſcuter, parce que ces auteurs ſe ſont ſervis de pluſieurs paſſages des Evangéliſtes & des anciens Peres, qu'ils n'ont pû accorder enſemble. C'eſt ce qui a fait dire à Saint Auguſtin, liv. 2. de la Doctrine Chreſtienne : *Per Olympiadas, & per Conſulum nomina, multa ſæpè quæruntur à nobis; & ignorantia Conſulatûs, quo natus eſt Dominus, & quo paſſus eſt, nonnullos coëgit errare.* Je ne prétends donc pas en parler ; mais je me ſervirai de monuments inconteſtables par leur antiquité, & qui ſont du même temps durant lequel les choſes dont il s'agit ſe ſont paſſées, puiſque ce ſont les monnoyes qui eſtoient pour lors en uſage en Syrie, & dont la Judée ſe ſervoit auſſi.

Je joins à ces médailles un hiſtorien, qui rapporte ce qu'il a vû à la cour d'Hérode, ſous lequel eſt né Jeſus-Chriſt ; c'eſt Nicolas de la ville de Damas, premier miniſtre de ce roy, dont Joſéphe a tiré les extraits de ſes antiquitez Judaïques. Ainſi par ces monnoyes on trouve la certitude du temps, & par cet auteur la vérité du fait : & comme les premiéres marquent les années, il ne faut que les accorder avec l'Hiſtoire, pour trouver la naiſſance de Jeſus-Chriſt, qui, ſuivant l'Ecriture, a précédé la mort d'Hérode.

Pour établir le temps que le Seigneur eſt venu au monde, il eſt à propos de faire voir quelles ſont les médailles ou monnoyes dont on ſe ſert pour témoins irréprochables. Ce ſont

celles

celles de la ville d'Antioche, capitale de Syrie, où l'on marquoit le nom du gouverneur de la province, & l'année de l'époque dont elle usoit pour lors. Voici la premiére.

Elle porte d'un côté la tête de Jupiter sans inscription; c'est le dieu tutelaire d'Antioche: de l'autre elle a une figure de femme ornée d'une couronne faite de tours, assise sur des rochers, tenant de la main droite une branche de palmier; c'est le Génie de la ville: à ses pieds paroît un fleuve les bras étendus, qui désigne l'Oronte, pour la distinguer des autres villes du nom d'Antioche, par ces symboles. On y lit à l'entour ΑΝΤΙΟΧΕΩΝ ΕΠΙ ΟΥΑΡΟΥ: *Antiochenorum sub Varo;* & dans le champ de la médaille sont ces deux lettres numérales, ΕΚ. c'est-à-dire, vingt-cinq, la vingt-cinquiéme année.

Il est nécessaire d'avertir ici, qu'à l'égard des diverses époques qu'ont prises ceux d'Antioche, ils se sont servis de quatre. La premiére estoit des Séleucides. La deuxiéme sous Pompée, qui réduisit le royaume de Syrie en province Romaine, & donna à cette ville la permission de conserver ses loix, d'où elle s'appelle Αὐτόνομος. Après la mort de Pompée arrivée en Egypte, Jule César sortant d'Alexandrie, & marchant contre Pharnace, passa à Antioche, & luy accorda plusieurs priviléges, d'où elle compta la troisiéme époque. Enfin dans le partage de l'Empire Romain, fait entre Auguste & Antoine, la Syrie avec toutes les provinces, depuis la Sicile jusqu'à l'Orient, estant échûes à Antoine, & ce Triumvir ayant esté ensuite vaincu par Auguste à la bataille d'Actium, la ville d'Antioche avant la mort d'Antoine se déclara pour Auguste, & prit pour la quatriéme époque le jour de cette fameuse victoire, donnée le 2. de Septembre, l'an de Rome 723.

Pour confirmer cette vérité, Antioche mit sur les médaillons d'argent qu'elle fit frapper en l'honneur d'Auguste, d'un côté sa tête avec cette inscription, ΚΑΙΣΑΡ ΣΕΒΑΣΤΟΣ, & au revers ce même Génie de la ville assis sur des rochers, comme à celles de Varus, avec ces mots: ΕΤΟΥΣ ΝΙΚΗΣ, *anno victoriæ;* & ainsi des autres années. Cette preuve ôte tous les doutes que quelques-uns ont voulu faire, pour mieux établir

que la Syrie n'a compté son époque qu'avec celle d'Alexandrie, du 29. Aoust 724. Les villes estoient trop jalouses entr'elles, pour emprunter ainsi leurs époques les unes des autres.

Sur ce fondement, l'année 25. que la premiére médaille de Varus marque sur son revers, se doit compter du jour de la bataille Actiaque, c'est-à-dire, du 2. de Septembre 723. comme on a dit : & ainsi les deux nombres feront ensemble 748. qui auront commencé au mois de Septembre 747. & courront jusqu'à pareil jour de l'année suivante, qui est celle pendant laquelle Varus vint en Syrie pour en estre gouverneur, ayant succédé à C. Sentius Saturninus, comme le rapporte

Lib. 7. Joséphe : *Quintilius Varus successor Saturnino missus.* Quintilius Varus fut envoyé pour successeur à Saturninus.

Quoyque les gouverneurs des provinces eussent toûjours esté nommez pour aller au commencement de chaque année dans leurs départements, cependant depuis qu'elles furent par-

Dio, lib. 53. tagées entre Auguste & le Sénat, celles de cet Empereur ne furent pas remplies si réguliérement que celles de la République. Et comme la Syrie estoit du ressort d'Auguste, Saturninus y demeura quelques mois, jusqu'à ce que Varus y pût arriver en 748. de Rome, que finissoit au 2. de Septembre l'année 25. de ceux d'Antioche.

Pour montrer que ce fut en ces deux années qui marchoient ainsi ensemble, que Varus vint en son gouvernement de Syrie, & par cette preuve faire voir suivant l'Écriture, la naissance de Jesus-Christ avant la mort d'Hérode, que Joséphe rapporte estre arrivée l'an 750. de Rome, il est à propos de dire ce que cet historien raconte du voyage qu'Antipater fit à Rome, du temps qu'il y demeura, de son retour en Judée, de la maladie d'Hérode, & enfin de la mort de ce roy.

Antipater estoit l'aîné des enfants qu'Hérode avoit eus de Doris, avant que d'estre déclaré roy, & qu'il éloigna de sa cour quand il épousa Mariamne fille d'Alexandre II. du sang des Asmonéens, luy permettant seulement d'y venir aux jours de festes. Mais Alexandre & Aristobule, qu'il avoit eus de cette princesse, luy parurent, après la mort de leur mere, d'un naturel

fier & hautain ; & pour les mortifier & les tenir dans le devoir, il rappella à la cour Antipater, qui estoit trop ambitieux pour ne pas entretenir dans l'esprit crédule & inquiet de son pere, des soupçons qui n'y avoient que trop pris racine. Le crime supposé de Mariamne se renouvelloit dans ses enfants, & Antipater par ses calomnies, porta Hérode à les faire mourir.

Auguste avoit permis à ce prince de désigner à la royauté celuy de ses enfants qu'il voudroit ; & quoyque du vivant même d'Alexandre & d'Aristobule, Hérode eût déclaré Antipater pour regner après luy, l'impatience qu'Antipater avoit de monter sur le throne, quoyqu'il n'y eût plus personne qui pût luy donner de l'ombrage, fit qu'il ne songea plus qu'à avancer les jours de son pere, à qui il avoit tant d'obligations. Il se joignit avec Phéroras frere d'Hérode, qui estoit mécontent de luy ; & de peur que leur commerce ne fût découvert, ils résolurent tous deux de quitter la cour. Antipater, par la permission de son pere, s'en alla à Rome pour se faire agréer roy par Auguste après Hérode, & Phéroras se retira dans sa Tétrarchie.

Le temps du départ d'Antipater n'est pas marqué dans Joséphe ; mais il rapporte que Saturnin estoit encore en Syrie quand il arriva à Rome. Hérode avoit donné à son fils trois cens talents pour faire ce voyage, outre les cinquante qu'il luy avoit assignez pour ses revenus ; c'est pourquoy cet historien dit : *Nullis parcebat sumptibus in demerendis paternis amicis . . . . . præcipuè quotquot Romæ erant, magnificentissimis muneribus sibi concilians, & ante omnes, Saturninum, qui tum Syriæ præerat*, afin que dans les lettres qu'il écrivoit à Auguste, il parlât de luy avantageusement.

Joséphe, dans un autre endroit, nous apprend qu'aussi-tost qu'Antipater arriva à Rome, Sylléus, que ce Prince avoit accusé devant l'Empereur, s'y rendit, & que cet Arabe y trouva les témoins que Saturninus y avoit envoyez de Syrie, qui avoient avoué dans les tourments, que c'estoit luy qui les avoit séduits pour empoisonner Hérode : *Quos omnes Saturninus apud se delatos, Romam judicandos ampliùs & puniendos transmisit.* Il y a apparence qu'Antipater partit de Judée au commencement

de l'an 748. après que Saturninus eût achevé en 747. le temps de son gouvernement en Syrie, puisque Varus qui luy succéda, marque dans sa médaille d'Antioche l'année 25. qui finissoit au 2. de Septembre 748.

Après le départ d'Antipater de la Judée, & qu'il fut arrivé à Rome, il faut examiner dans Joséphe le temps que ce prince demeura en cette ville. Il raconte les grands déméllez qu'il eut contre Sylléus devant Auguste. Cet Arabe estoit le premier ministre d'Orobas roy d'Arabie, & estant à la cour d'Hérode pour les affaires de son maistre, il devint amoureux de Salomé soeur de ce prince, à qui il n'estoit pas indifférent; de quoy Hérode estant informé, il souhaita que Sylléus se fist Juif. Cet Arabe irrité accusa Hérode à Rome, & Hérode fut obligé d'y envoyer Nicolas de Damas pour se justifier. Ce ministre s'en acquita parfaitement bien, & convainquit de fausseté Sylléus. Auguste le condamna à mort; mais il le renvoya auparavant en Syrie satisfaire ses créanciers. Dans ce voyage, Sylléus, pour se venger, corrompit Corinthus, & l'engagea à empoisonner Hérode.

Fabatus intendant d'Auguste en Syrie, ayant appris de Corinthus ce qu'il avoit promis à Sylléus, il le découvrit à Hérode, qui convainquit Corinthus avec deux autres Arabes que Sylléus luy avoit envoyez pour le presser d'exécuter son dessein, & pour l'aider s'il estoit besoin. Hérode les envoya tous trois à Saturninus, qui les fit conduire à Rome avec les informations du fait. C'est ce dont Antipater accusoit de nouveau Sylléus quand il y arriva, & Bathyllus affranchi de ce prince, à son retour de Rome en Judée, rapporta qu'Antipater avoit dépensé en cette occasion deux cens talents; ce qui fait voir qu'il s'estoit passé beaucoup de temps à la poursuite de cette affaire avant la mort de Phéroras dont on va parler, qui découvrit le crime d'Antipater, & acheve de faire connoître le temps que ce prince demeura à Rome.

Antipater en partant pour Rome, avoit laissé à Phéroras le poison qu'Antiphylus luy avoit apporté d'Egypte de la part de Theudion frere de Doris sa mere, afin que durant son absence,

il le pût donner au Roy son pere sans beaucoup de soupçon. Phéroras obligé de se retirer dans sa Tétrarchie, ne put trouver l'occasion d'empoisonner Hérode, mais il fut empoisonné luy-même par sa femme. Elle en fut accusée par deux affranchis de son mari; & l'affaire instruite devant le roy, Antipater fut convaincu d'avoir fait venir ce poison par les intrigues de sa mere Doris. Joséphe observe que ce fut avant qu'Antipater partît de Rome: *Quamvis*, dit-il, *inter scelus probatum & ipsius reditum, septem mensium intervalla fluxissent.*

Le temps que mit Antipater à terminer l'affaire de Sylléus à Rome, le temps qu'il y demeura depuis que son crime fut découvert en Judée, son voyage & son retour, semblent emporter une partie fort considérable de la deuxiéme année du gouvernement de Varus, laquelle s'écoula toute entiére pendant ce différend. C'est ce que marque sa seconde médaille. La voici.

Elle porte la même tête de Jupiter, & au revers le même type du Génie de la ville d'Antioche, avec la même inscription ΑΝΤΙΟΧΕΩΝ ΕΠΙ ΟΥΑΡΟΥ. Elle n'est différente de la premiére, que par ces lettres numérales ϛΚ, l'an 26. qui avoit fini au 2. de Septembre 749. de Rome, après quoy Antipater retourna en Judée; & comme après son retour Jesus-Christ vint au monde, puisque l'Eglise nous enseigne qu'il prit naissance le 25. de Decembre, sur ce fondement ce doit estre l'année 749. puisqu'Hérode, selon Joséphe & les médailles, est mort en 750. de Rome, & la 27.e année d'Antioche. Pour le faire mieux voir, il faut reprendre l'histoire d'Antipater, pour arriver à la mort d'Hérode.

Joséphe raconte qu'Auguste renvoya honorablement ce prince en Judée, & le chemin que tint Antipater pour y retourner. Il dit que son pere l'attendoit avec impatience pour le punir; qu'Antipater trouva dans la chambre d'Hérode Varus, qu'il avoit prié de venir exprès pour ce sujet. Ensuite cet historien rapporte que ce malheureux fils ayant esté convaincu devant ce gouverneur, le roy le fit arrêter, & que d'abord après que Varus fut parti de Jérusalem, Hérode écrivit à Auguste pour l'informer du crime d'Antipater. Joséphe adjoûte: *Per*

eosdem dies interceptæ sunt Antiphyli ad Antipatrum ex Ægypto missæ litteræ, par lesquelles Acmé, Juive de nation, qui estoit au service de Livie femme d'Auguste, luy écrivoit par la voye d'Alexandrie, comme ils estoient convenus à Rome, qu'elle avoit mandé à Hérode que Salomé & Sylléus luy vouloient dresser des embûches, pour luy donner de l'ombrage de sa sœur, & la mettre ainsi mal dans l'esprit de son frere, ce qui obligea le Roy d'envoyer des ambassadeurs à Rome avec les lettres d'Acmé.

Nostre historien continue de parler du départ des envoyez, & de ce qui arriva ensuite: *Dùm legati instructi mandatis ac litteris Romam properant, rex morbo correptus, testamentum condidit.* La maladie estoit dangereuse, puisque le roy fit son testament, & que quelque temps après elle l'emporta: & Joséphe adjoûte, *desperatâ salute, quod jam ad 70. ætatis annum accederet.* Mais ce que cet auteur raconte qui arriva avant sa mort, est entiérement décisif, par l'éclipse de lune qu'il marque dans ce temps-là.

Deux interprétes de la Loy émûrent une sédition à Jérusalem. *Hi postquàm cognoverunt morbum regis esse incurabilem*, excitérent la jeunesse à jetter en bas l'aigle d'or qu'Hérode, au mépris de la Loy, avoit fait mettre sur la grande porte du temple. Le bruit s'en estant répandu jusqu'au palais d'Hérode, il les fit mourir cruellement; & Joséphe adjoûte: *In quam noctem etiam defectus lunæ incidit.* Ce qui arriva le 13. de Mars, à trois heures après minuit, de l'an 750. de Rome, selon le calcul astronomique. Voyons ce qui s'est passé depuis jusqu'à la mort du roy, pour en estre entiérement certains.

Joséphe dit ensuite: *Regi verò morbus factus est gravior.* Cependant Hérode espéroit toûjours en revenir, & cherchoit des remédes de toutes parts. Il se fit porter, par le conseil de ses médecins, de Jéricho, où il avoit fait mourir les séditieux, à la ville de Callirhoé qui n'en estoit pas éloignée, pour se servir des eaux chaudes d'une fontaine du bout du lac Asphaltite. Il s'y trouva si mal la premiére fois qu'il y fut mis, qu'il pensa mourir, & sur le champ il se fit reporter à Jéricho; où estant

arrivé, il reçut des lettres de ses ambassadeurs qu'il avoit envoyez à Rome. Auguste luy mandoit qu'il avoit fait mourir Acmé, & qu'il luy laissoit à punir Antipater comme il voudroit, estant son roy & son pere.

Cette nouvelle le réjouit un peu; mais sur l'heure une douleur aiguë l'attaqua si fortement, qu'il résolut de se tuer; & feignant de vouloir peler une pomme, il demanda un couteau pour exécuter son dessein. Cela fit grand bruit dans le palais. Chacun crut qu'il estoit mort; & le bruit de sa mort alla jusqu'à la prison d'Antipater. Il fit ce qu'il put pour corrompre celuy qui commandoit à sa garde, qui alla aussi-tost avertir le roy, qu'il sçavoit encore en vie. La colére d'Hérode se ralluma tellement contre ce malheureux prince, que tout languissant qu'il estoit, il se leva sur son coude, & commanda à un de ses gardes de l'aller tuer: ce qui fut exécuté sur le champ. Joséphe achevé en disant: *quinto die postquàm Antipatrum filium occidit, vitâ defunctus est;* ce qui arriva immédiatement devant la feste de Pâques, qui estoit cette année-là le 28. de Mars 750. Mais avant que de rapporter les années du regne d'Hérode, il faut faire voir que ce fut dans ce temps-là qu'il mourut.

Archélaüs qui avoit esté nommé roy par le testament de son pere, luy fit faire de magnifiques funérailles, & ensuite monta au temple pour haranguer le peuple. Il dit qu'il ne prendroit pas le titre de roy, avant que ce titre luy eût esté confirmé à Rome: ce qui donna occasion à quelques mécontents d'exciter du trouble dans la ville, pour avoir satisfaction de la mort de ceux qui avoient arraché l'aigle d'or de dessus la porte du temple. Dès l'après-dinée ils y furent, & ils se servirent du temps de la feste de Pâques pour augmenter leur nombre. Archélaüs pressé d'aller à Rome, les voulut d'abord appaiser par douceur & par promesses, mais il fut obligé de les dissiper par la force. Il fit ensuite publier que tout le monde qui estoit venu pour la feste, eût à s'en retourner chez soy; & on cessa ainsi de célébrer la Pâque: après quoy ce Prince alla s'embarquer à Césarée.

Joséphe compte par deux différentes époques le regne d'Hérode. Il luy donne 37. ans, du jour qu'Antigonus fils

d'Aristobule II. qui estoit du sang des Asmonéens, fut déposſédé de son royaume, après qu'il se fut rendu à Sosius, Jérusalem estant prise l'an de Rome 714. Par la deuxiéme, il ne luy en marque que 34. sçavoir, après qu'il fut déclaré roy à Rome en 717. & ces deux époques reviennent au même temps, parce que ces deux nombres joints chacun à leurs années, tombent dans la 750.e de Rome, pendant que couroit la 27.e d'Antioche, & la 3.e de Varus. Mais avant que d'aller plus loin, il est temps de rapporter la derniére médaille de ce gouverneur, qui contient la 27.e année de l'époque d'Antioche.

C'est toûjours la tête de Jupiter, & le revers est pareillement le Génie de la ville, avec ces mots, ΑΝΤΙΟΧΕΩΝ ΕΠΙ ΟΥΑΡΟΥ. Elle ne différe des deux autres que par ces deux lettres ΖΚ, qui est l'année 27. & supposé qu'il se trouvât une quatriéme médaille de Varus avec l'année 28. elle n'acheveroit que celle de 750. de Rome, que ce gouverneur auroit commencé celle d'Antioche au 2. de Septembre. Et pour cet effet, il reste à montrer le temps que Varus est demeuré en Syrie, selon nostre historien, pour avoir fini les trois ans de son gouvernement.

L'empressement que Joséphe fait voir qu'eut Archélaüs pour aller à Rome, n'est que trop suffisant pour détruire la pensée de quelques écrivains, qni mettent la mort d'Hérode en 750. & différent le départ d'Archélaüs jusqu'en 751. Mais puisqu'ils demeurent d'accord du premier, l'autre ne feroit que prolonger le gouvernement de Varus, ce qui est indifférent pour le temps de la naissance de Jesus-Christ, prouvée par les médailles de ce magistrat Romain.

Sabinus intendant d'Auguste en Syrie, n'eut pas plustost appris la mort d'Hérode, qu'il partit pour Jérusalem; & passant par Césarée où s'alloit embarquer Archélaüs, il y trouva Varus, qui le pria d'attendre jusqu'au retour de ce prince à aller à Jérusalem séquestrer les biens du roy; ce qu'ayant fait, après leur départ, les Juifs se révoltérent. Varus averti de cette sédition, vint avec trois légions; sa présence dissipa le tumulte, & il laissa une légion pour contenir les Juifs, qui prirent occasion de se

révolter

révolter une seconde fois. Varus y vint encore, il punit les coupables, envoya les chefs à Rome, & retourna à Antioche. A ce récit de Joséphe, il ne se passa pas bien du temps, puisque la deuxiéme sédition survint aux festes de la Pentecoste de 750. & il y a toute apparence que Varus, cette année de Rome finie, s'en retourna. Aussi nostre historien ne parle-t-il plus de ce gouverneur.

Ce qui a fait rapporter par quelques-uns l'embarquement d'Archélaüs à l'année 751. c'est qu'un auteur moderne a mis la mort d'Hérode en Novembre de l'année 750. contre le témoignage des médailles de Varus, & contre l'histoire de Joséphe, qui établit que cette mort est arrivée vers Pâques de 750. par les années du regne d'Hérode. Les médailles d'Hérode Antipas son autre fils, en convainquent entiérement. Mais avant que de les rapporter, il sera bon de dire que quelques-uns ont formé quelques doutes, sçavoir si les années du regne d'Hérode assignées par Joséphe, se doivent entendre d'années complettes. On leur répondra simplement qu'elles ne peuvent passer pour finies, si on les compte, comme l'on doit faire, du jour de la bataille Actiaque. Aussi n'est-ce pas le sentiment de cet historien, comme on va tâcher de le montrer.

Durant les troubles arrivez en Judée à la Pentecoste de l'année 750. Archélaüs estoit à Rome, où il n'obtint que le titre d'Ethnarque, au lieu de celuy de Roy. Joséphe parlant du temps de son regne, dit dans le premier livre de la Guerre des Juifs, qu'il fut relégué par Auguste la neuviéme année de sa principauté, qui se doit entendre complette, parce qu'il rapporte dans le 17.e de ses Antiquitez, la mesme chose en la 10.e année d'Archélaüs, qui ne se peut dire alors que commencée. C'est ce que certifie Dion, quand il raconte que ce prince fut exilé en 759. sous le Consulat de M. Emilius Lépidus & de L. Aruntius. Ainsi le départ d'Archélaüs pour Rome ne peut pas avoir esté différé en 751. ce qui prouve absolument la mort d'Hérode en 750. au mois de Mars, puisque son fils n'a regné que neuf ans, & non pas dix complets. C'est ce que justifie encore Joséphe par la même époque de la bataille Actiaque,

qui rend incontestable le calcul des médailles de Varus, dont cet historien se sert luy-même. Il dit au livre XVIII.e qu'Auguste envoya Quirinus pour vendre les biens confisquez d'Archélaüs exilé, comme on l'a dit, en 759. & faire le dénombrement du peuple dans ses estats. Ce dénombrement fut achevé en 760. selon Joséphe : *In annum 37. post victum à Cæsare in Actiacâ pugnâ Antonium.* Cette année 37. qui commençoit au 2. de Septembre 759. avoit fini à pareil jour du même mois 760. & ainsi fait voir par les années du regne d'Archélaüs, que ce prince estoit à Rome à la Pentecoste de 750. & qu'Hérode estoit mort sur la fin de Mars de la même année.

Comme Joséphe s'accorde avec les médailles de Varus, celles d'Hérode Antipas concourent avec cet historien, & tous ces monuments confirment la mort d'Hérode le Grand au mois de Mars 750. & non pas au mois de Novembre suivant. C'est ce que l'on va faire connoître par les médailles suivantes.

Elles ont d'un côté, ΗΡΩΔΗΣ ΤΕΤΡΑΡΧΗΣ, avec une branche de palmier. Et du même côté la premiére a au milieu L M Γ, c'est-à-dire, *anno 43.* & l'autre L M Δ, *anno 44.* & toutes deux ont au revers, dans une couronne de laurier, ΓΑΙΩ ΚΑΙΣΑ ΓΕΡΜΑΝΙΚΩ ΣΕΒ, qui est le nom de Caligula. Ces médailles sont dédiées à cet empereur par Hérode le tétrarque, les années 43. & 44. de sa principauté. On ne peut révoquer en doute qu'il ne la comptât du jour de la mort de son pere, arrivée à la fin de Mars 750. & qui, selon la supputation de ces monnoyes, témoins irréprochables de la vérité, ne se peut transporter au mois de Novembre suivant.

Antipas, pour montrer un entier attachement à Caligula, avoit fait mettre son nom sur ses médailles, avec les années de son regne, dont la derniére répondoit à la quatriéme de cet empereur, qui avoit succédé à Tibére le 17. de Mars 790. & ainsi tomboit en 793. de Rome, que ce prince partit de Judée pour venir faire la cour à Caligula, qu'il trouva à Baïes proche de Naples. Mais il fut bien surpris quand il se vit suspect à cet empereur, qui, après l'avoir convaincu des choses qu'Agrippa son neveu avoit avancées contre luy, le relégua à Lyon sur la

fin de Novembre. Que si Hérode le Grand estoit mort à pareil mois de l'année 750. Antipas n'auroit pas commencé sa 44.ᵉ année, comme cette derniére médaille le marque; ce qui prouve indubitablement que son pere estoit mort au mois de Mars, & non pas au mois de Novembre.

Enfin, après que j'ai fait voir que par les médailles de Quintilius Varus, la naissance de Jesus-Christ, que l'Eglise assigne au 25. de Décembre, est dans la 749.ᵉ année de Rome, puisque Joséphe rapporte la mort du grand Hérode à la fin de Mars en 750. & non pas au mois de Novembre suivant, ce que j'ai confirmé par les médailles d'Antipas son fils: on peut juger par la découverte de cette époque, quel avantage on tire tous les jours des médailles, pour l'éclaircissement de l'Histoire.

DU TITRE DE NEOCORE DANS LES MEDAILLES GRECQUES

Frappées sous les Empereurs Romains.

Par M. VAILLANT le Pere.

CE n'est pas d'aujourd'huy que la question de sçavoir ce qu'on entend par le mot de NEOCORES dans les médailles, a esté agitée par les antiquaires qui ont écrit sur cette matiére; & quoyqu'à force de l'éclaircir on soit presque tombé d'accord de leurs principales fonctions, il semble que la difficulté soit demeurée sur le nombre des NEOCORATS qui se trouvent sur ces monuments antiques. On ne sçait s'ils ont esté successivement accordez par différents empereurs, ou si les peuples, qui les ont obtenus, les ont reçûs sous le mesme prince.

Pour venir à l'éclaircissement du mot de *Néocore*, il est à propos d'en chercher l'étymologie. C'est un nom Grec composé de νεὼς, Attiquement pris pour ναὸς, *templum*, & de κορεῖν, *verrere* & *ornare*, tellement que νεωκόρος veut dire, *cui*

templi verrendi & ornandi cura commissa est; en latin *Ædituus.* Νεωκόρος a enfin esté latinisé en *Neocorus*, comme le rapporte Gruter dans des inscriptions, & Firmicus du temps de Constantin, d'où les François ont dit *Néocore*, & les Italiens *Neocoro.*

Comme pour un petit temple il suffisoit d'un Néocore, il en fallut plusieurs quand on en bastit de grands; & principalement pour la garde des riches offrandes qu'on y faisoit: *Illi fores ædis effringunt, æditui, custodesque maturè sentiunt*, dit Cicéron. Ces Néocores instruits de l'origine de tout le culte qui se rendoit au dieu dont ils gardoient le temple, l'apprenoient aux étrangers, & l'enseignoient à ceux de la ville qui n'en estoient pas suffisamment informez. De là, suivant le témoignage de Porphyrion, ils furent appellez *Narratores.* Enfin, on les chargea de tout ce qui concernoit le soin des choses sacrées, & mesme des festes.

Comme les peuples & les villes, au jour de ces festes célébroient des jeux en l'honneur des divinitez, & que ces jeux les engageoient à de grandes dépenses, ils crurent se dedommager en prenant eux-mesmes le nom de Néocores. Ils se l'attribuérent donc ainsi par analogie. C'est en ce sens que saint Luc appelle Néocores les Ephésiens, quand il rapporte dans les Actes des Apostres que le Scribe, un des premiers magistrats de la ville, appaisa le tumulte que l'orfévre Démétrius avoit excité.

Act. xix. 35. *Viri Ephesii, quis enim est hominum qui nesciat Ephesiorum civitatem cultricem esse magnæ Dianæ.* Dans le Grec il y a Νεωκόρον. C'est ce titre d'honneur que les Ephésiens ont toûjours gardé dans leurs médailles, quand la flatterie les obligea de se dire Néocores des Augustes, comme les Smyrnéens avoient déja fait, ainsi qu'on reconnoît par le médaillon de Caracalle, où ils se disent CΜΥΡΝΑΙΩΝ ΠΡΩΤΩΝ ΑCΙΑC Γ ΝΕΩΚΟΡΩΝ ΤΩΝ CΕΒΑCΤΩΝ. Ainsi les Ephésiens se nommérent sous le méme Empereur, dont ils avoient reçu, comme eux, la grace d'avoir le troisiéme Néocorat, ΕΦΕCΙΩΝ ΤΡΙC ΝΕΩΚΟΡΩΝ ΚΑΙ ΤΗC ΑΡΤΕΜΙΔΟC. Personne ne met en doute que ceux d'Ephése n'entendent par le Τρὶς νεωκόρων, comme les Smyrnéens, τῶν Σεβαστῶν, & que ce ne

ſoit pour cela qu'ils adjoûtent de plus ΚΑΙ ΤΗΣ ΑΡΤΕΜΙΔΟϹ.

Il eſt temps de rapporter les ſentiments des premiers antiquaires qui ont écrit des Néocores. Goltzius, un des plus anciens qui en ait parlé ſur une médaille fauſſe, où l'on avoit mis ΚΝΩΣΣΙΩΝ ΔΙϹ ΝΕΩΚΟΡΩΝ, a expliqué ces mots par ceux-ci, *ſecundò repopulatorum,* dans la penſée que le mot de Néocore avoit eſté employé pour ſignifier que des peuples avoient reçu de nouveaux habitants. En quoy il n'a eſté ſuivi de perſonne.

Antonius Auguſtinus, très-habile antiquaire d'ailleurs, n'a pas mieux réuſſi dans ſon interprétation du mot Néocore, quand il a dit dans ſon cinquiéme Dialogue, que ce mot donne bien de la peine à ceux qui examinent les médailles avec ſoin, & que ſa véritable explication eſt ce qu'on lit dans quelques inſcriptions, ſçavoir, DEVOTVS NVMINI MAIESTATI QVE EIVS. Je ne ſçais pas ſur quel fondement il allégue avec tant de confiance une telle propoſition, que perſonne n'a approuvée.

Nonnius, qui a ſi doctement interprété la grande Grece & l'Aſie mineure de Goltzius, eſt plus ingénu; *Quid illud* ΝΕΩΚΟΡΩΝ *mihi non liquet,* dit-il, à la page 145. de ce dernier ouvrage, *ſcio* Νεωκόρος *æditûum eſſe, & cui cura incumbit templum ab immunditie repurgare,* mais ſon embarras eſt, *cur æditûis publicus in regio numiſmate honor,* dit-il, parlant d'une médaille de petit bronze, où eſt repréſentée la tête de Philippe roy de Macédoine, pere de Perſée, avec ces mots, ΜΑΡΩΝΕΙΤΩΝ ΝΕΩΚΟΡΩΝ. Mais ces peuples, c'eſt-à-dire, les habitants de Maronéa en Thrace, que ce roy traita ſi cruellement, n'ont jamais pris ſous les Empereurs cette qualité de Néocores; ce qui rend ſuſpecte cette médaille rapportée par Goltzius.

Seldenus, dans les ſçavantes notes qu'il a données ſur les marbres d'Arondel, expliquant le mot de Νεωκόρον, a fait voir que les peuples s'eſtoient appellez Néocores, lorſqu'ils avoient bâti quelques temples en l'honneur des Empereurs, & que la communauté de la province contribuoit pour les frais des jeux & des feſtes qu'ils faiſoient à ce ſujet: ce qui l'a porté à croire

que ces peuples se disoient deux ou trois fois Néocores, quand les villes qui les célébroient venoient à les recommencer. Mais si la pensée de Seldenus a esté embrassée touchant la fonction des Néocores, elle n'a pas esté suivie, quant au nombre de δὶς & τρὶς qu'ils ont pris.

Tristan parlant des Néocores, avoue que le docte Seldenus a le premier commencé à couper ce noeud Gordien, qui avoit tant fait extravaguer les sçavants du siécle. Cela se doit seulement entendre de la fonction des Néocores; Seldenus ne parlant pas du nombre de fois, ni de l'intendance que les peuples s'estoient attribuée de célébrer en cette qualité les jeux & les festes des divinitez, dont les temples estoient dans leurs villes. Il ne parle pas même du soin d'en faire les panégyriques, comme cela estoit en usage, suivant ce que semble nous apprendre une médaille d'Aléxandre Sévére, où Marcus Eugénès se dit Néocore, ΜΑΡ. ΕΥΓΕΝΕΟΥΣ ΝΕΩΚΟΡΟΥ ΑΙΓ·ΑΙΩΝ, après s'estre appellé auparavant Panégyriste des dieux sous Macrin, dans quatre de ses médailles, Μ. ΕΥΓ. Π. Θ. ΜΑΚΡΕΙΝΟΥΠ. ΑΙΓ·ΑΙΩΝ. *Marco Eugene Panegyrista deorum Macrinopoleos Ægeensium*, ce qui fait voir que Panégyriste & Néocore estoit la même chose. Aussi Porphyrion appelle-t-il *Æditulos, laudatores ac poëtas*, comme fait Horace dans son Ep. I. du livre II.

Sed tamen est operæ pretium cognoscere quales
Æditulos habeat belli spectata domique
Virtus, indigno non committenda poëtæ.

Albert Rubens dans son traité *de Urbibus Neocoris*, a esté de l'avis de Seldenus & de Tristan, sçavoir, que le titre de Néocore avoit passé par analogie de ces *Æditui*, qui avoient premiérement le soin de faire les festes des divinitez, dont ils gardoient les temples, aux peuples qui faisoient des jeux & des combats dans leurs villes, aux frais communs de toute la province, à ces mêmes divinitez.

André Morel, dans son *Specimen* imprimé en 1683. s'attache au sentiment de Seldenus sur le titre & les fonctions des

peuples qui se disent Néocores dans les médailles; mais sur le nombre qu'ils y marquent, il renvoye à son grand ouvrage, où il se propose de rapporter les sentiments des plus habiles antiquaires, qu'il promet de consulter sur ce sujet.

Le P. Hardouin, dans les *Nummi antiqui illustrati*, suivant Seldenus & les autres, dit que les Néocores ont esté ceux qui d'abord gardoient les temples, & que le mot en a esté transporté par analogie aux peuples & aux citoyens qui avoient dans leurs murailles un temple bâti à quelque dieu, ou à la majesté de quelqu'Auguste, ou qui faisoient des sacrifices au nom de la province pour la santé de l'Empereur, ou des jeux à frais communs. Mais il a cru que sous le même prince ils demandoient permission de les réitérer, à raison de quoy ils estoient appellez deux fois, trois fois ou quatre fois Néocores.

J'ai dit dans les explications que j'ai faites des médaillons de M. l'Abbé de Camps, & depuis dans mon livre des Médailles Grecques, que le mot de Néocores estoit tiré de ceux qui avoient soin du temple de quelque divinité, comme les Ephésiens l'avoient de celuy de Diane, & les Magnésiens de Leucophryne; mais que quand les Empereurs furent mis au nombre des dieux, les peuples demandérent de bâtir en leur honneur des temples dont ils seroient Néocores. C'est ce qu'on voit par le rapport des auteurs; & qu'il falloit pour cela qu'ils obtinssent un *Senatusconsulte*, qui leur en donnât la permission.

On ne trouve que les seuls Ephésiens appellez Néocores avant les Empereurs Romains. Il se peut faire que la feste de Diane, & les jeux qui se célébroient en l'honneur de cette déesse, fussent faits aux dépens de la province. Il semble qu'au temps des Empereurs, la chose n'alloit pas de même, puisque Tacite fait mention des sollicitations qu'onze villes d'Asie firent pour demander chacune en particulier, la permission d'ériger un temple à Tibére. Smyrne fut préférée. Les Pergaméniens en avoient déja bâti un à Auguste. Ephése estoit occupée au culte de Diane, & Milet à celuy d'Apollon.

Quoyqu'on ait dit qu'on ne trouvoit pas dans l'Histoire qu'aucun peuple se fût appellé Néocore avant l'Empire Romain,

si ce n'est les Ephésiens; cependant plusieurs antiquaires ont cru que des anciens Rois avoient permis à des villes & à des communautez de se dire Néocores, & cela sur ce qu'ils ont trouvé dans des médailles la tête d'Alexandre le Grand, avec le mot ΑΛΕΞΑΝΔΡΟC, & au revers ΚΟΙΝΟΝ ΜΑΚΕΔΟΝΩΝ ΝΕΩΚΟΡΩΝ: mais ces monnoyes n'ont pas esté frappées du temps d'Alexandre, mais seulement sous des Empereurs qui avoient fait la communauté des Macédoniens Néocore; & apparemment ce fut Caracalle, qui aimoit tant ce Roy, qu'il s'appelloit luy-même Alexandre. On voit au revers de cet Empereur, dans le cabinet du Roy, ΚΟΙΝΟΝ ΜΑΚΕΔΟΝΩΝ Β. ΝΕΩ. Alexandre domptant Bucéphale, que l'on trouve aussi avec la tête d'Alexandre.

Ce n'est pas la tête seule d'Alexandre qui se trouve avec le nom des peuples qui se disent aussi Néocores. On voit celle de Cyzicus roy & fondateur des Cyzicéniens, avec cette légende, ΚΥΖΙΚΗΝΩΝ ΔΙC ΝΕΩΚΟΡΩΝ. On ne peut pas croire que les Cyzicéniens ayent esté faits Néocores du temps de Cyzicus; mais cette ville ayant obtenu pour la seconde fois le titre de Néocore, elle a voulu, comme ceux de Macédoine, mettre la tête de Cyzicus sur ses monnoyes. Les Périnthiens ont esté plus loin, quand ils estoient Néocores. Ils ont mis sur leurs médailles, d'un côté la tête de Bacchus leur fondateur, avec ce mot, τὸν ΚΤΙCΤΗΝ, & au revers, ΠΕΡΙΝΘΙΩΝ ΝΕΩΚΟΡΩΝ, ne voulant pas cependant pour cela porter leur dignité de Néocores jusqu'au temps de leur fondateur.

Tristan ainsi a cru que la ville d'Ilion dans la Troade, qui n'a jamais porté le titre de Néocore sur plusieurs médailles qu'elle a frappées en l'honneur des Empereurs, l'avoit obtenu dès le temps des capitaines d'Alexandre le Grand. Le fondement de cette opinion est que Strada antiquaire de l'Empereur Rodolphe, a rapporté une médaille de Jule César, où l'on a mis au revers, ΙΛΙΩΝ ΔΙC ΝΕΩΚΟΡΩΝ. Cette médaille est fausse. Ce qui engage Tristan dans l'erreur, c'est que Goltzius l'a citée aussi bien qu'Occo, ces auteurs l'ayant prise les uns des autres. Le peu d'usage qu'ils ont eu des médailles fausses,

les a souvent abusez, & trompe encore tous les jours ceux qui ne sont que nouvellement initiez dans cette connoissance.

Pour prouver que Goltzius s'est trompé dans les médailles Grecques qu'il a rapportées dans son Thrésor, & qu'il n'a pas sçû discerner les fausses; & pour montrer même qu'il s'est abusé dans les véritables, où il a lû souvent une chose pour une autre, & écrit ce qui n'y pouvoit pas estre, on pourroit rapporter la médaille ΣΜΙΝΘΑΙΩΝ ΝΕΩΚΟΡΩΝ, qu'il produit de Tibére, pour ΣΜΥΡΝΑΙΩΝ ΝΕΩΚΟΡΩΝ: car Sminthe, ville de la Troade, dans Stephanus, n'est presque pas connue des autres géographes, & Smyrne, ville célébre de l'Ionie, a esté faite trois fois Néocore, comme on a dit: pendant que cet auteur met ΣΜΥΡΝΑΙΩΝ ΝΕΩΚΟΡΩΝ dans une médaille d'Auguste, laquelle doit appartenir à Tibére, selon Tacite. Ainsi Goltzius se trompe au nom de la ville. On peut même, au sujet de la tête, douter que la médaille soit vraye; puisque cette ville ne prend le titre de Néocore sur aucune médaille avant le temps de Trajan.

Dans le grand nombre de médailles qu'on a nouvellement imprimées, Ephése est la premiére des villes qu'on trouve avec le titre de Néocore. C'est sous Néron. Elle est la seule qui, sous le regne des douze premiers Césars, ait pris ce titre. On le voit dans la médaille de cet Empereur, qui est au cabinet du Roy, avec cette légende, ΑΙΧΜΟΧΑΗ ΑοΥΙCΑΑ ΑΝΘΥΠΑΤΩ ΕΦ. ΝΕΩΚΟΡΩΝ, autour d'un temple. On infére de-là que cette ville a pû estre faite la premiére fois Néocore du temps de Claude, après qu'il eut esté mis au rang des dieux.

Goltzius cependant a nommé la ville d'Ephése déja Néocore sous M. Antoine, dont il rapporte une médaille avec ces mots, ΕΦΕCΙΩΝ ΝΕΩΚΟΡΩΝ, dans une couronne d'olivier. Ceux qui voudroient défendre cette médaille, pourroient dire qu'elle signifie qu'Ephése estoit Néocore de Diane, ou que cette ville avoit esté faite Néocore du temple qu'Auguste, au rapport de Dion, luy permit de bâtir à son pere Jule César. Mais on sçait qu'Ephése ou Magnésie, quand elles se disoient Néocores de Diane, mettoient pour se distinguer, ΑΡΤΕΜΙΔΟC, &

qu'Ephése dans Tacite, ne fait aucune mention de Iule. Cet auteur dit, *Ephesii Milesiique, hi Apollinis, illi Dianæ cæremoniis occupavisse civitates visi*, parlant seulement de Diane.

On doit avertir en passant, que cette médaille n'a jamais esté vûe de personne, & qu'on doit estre fort en garde contre celles qui, au lieu de figures, ont des inscriptions qu'on peut aisément effacer avec le burin, pour y supposer ce qu'on veut. Le bronze souffre aisément l'imposture. C'est pourquoy on ne peut adjoûter foy à beaucoup de médailles de bronze que Goltzius décrit, & qui sont propres à tromper ceux qui n'ont pas une grande connoissance de ces monuments. On peut adjoûter que le titre de Néocore sous M. Antoine, n'estoit pas encore en usage dans les monnoyes, puisqu'on ne le trouve pas dans douze médailles que la ville d'Ephése a fait frapper en l'honneur d'Auguste. Si l'on demande pourquoy les villes prirent si tard le titre de Néocores dans leurs médailles, ce ne fut, ce semble, qu'après que Nicée & Nicomédie sous Domitien, disputérent entr'elles de la primatie de la province, & portérent leurs contestations au Sénat. Aussi falloit-il un Sénatusconsulte pour autoriser les honneurs accordez par l'Empereur aux villes. Et c'est ce que les médailles & les marbres nous apprennent. Il en falloit aussi pour le titre de Néocore. On en voit la preuve dans le beau médaillon de Caracalle, qui porte ΛΑΟΔΙΚΕΩΝ ΝΕΩΚΟΡΩΝ ΔΟΓΜΑΤΙ ΣΥΝΚΛΗΤΟΥ; & dans Xiphilin, qui parlant des habitants de Nicomédie, dit: Καὶ τὸν Σαώτηρον τὸν Νικομηδέα .... ἀποκτεῖναι, καὶ δι' αὐτοῦ, καὶ οἱ Νικομηδεῖς τὸν ἀγῶνα ἄγειν, καὶ νεὼν τῷ Κομμόδῳ ποιῆσαι παρὰ τῆς βουλῆς ἔλαβον. *Et Saoterum Nicomediensem interfecerit; & per eumdem Nicomedienses impetraverant à Senatu ut certamina celebrarent, templumque Commodo facerent.*

Ce passage semble nous apprendre trois choses; qu'il falloit avoir la permission du Sénat pour bâtir un temple en l'honneur d'un Empereur; pour luy consacrer des festes & des jeux; pour estre Néocore du temple, & avoir le soin de la célébration des jeux. Sur quoy on peut dire qu'il y avoit dans les villes deux sortes de temples érigez en l'honneur des Césars; sçavoir, dans

la naissance de l'empire, en l'honneur de ceux qui estoient mis au nombre des dieux; dans la suite, pour la vénération de ceux qui regnoient, que l'on considéroit comme des dieux sur terre, *numina præsentia*.

Il paroît que tous les antiquaires sont présentement assez d'accord touchant la dignité & les fonctions des Néocores qui sont nommez sur les médailles; mais ils ne le sont pas sur le nombre de fois que les peuples marquent l'avoir esté, *δὶς*, *τρὶς* & *τετράκις*. Les uns croyent que ç'a esté successivement sous différents Empereurs; & qu'ayant esté faits Néocores, les Ephésiens, par exemple, sous Néron, ils l'ont esté la seconde fois sous Hadrien, & se sont dits *δὶς νεωκόροι*, & enfin la troisiéme fois sous Caracalle, & qu'alors ils ont pris le titre de *τρὶς νεωκόρων*. Les autres pensent que c'est sous le même Empereur qu'ils ont pû estre faits *semel, bis, ter & quater Neocori*.

Pour entrer dans la discussion de ces deux opinions, il est à propos de rapporter ce qu'en ont dit ceux qui ont parlé du nombre des Néocorats que les peuples mettent sur leurs médailles. Seldénus a cru que les festes & les jeux se faisoient en l'honneur de l'Empereur par la communauté de la province; sçavoir, tantost dans une ville, tantost dans une autre; & que celle dans laquelle, selon l'ordre, se faisoient les festes & les jeux, s'appelloit Néocore: que quand le premier tour estoit fini, on en recommençoit un autre, & que les peuples de cette ville, qui recommençoit à les célébrer, se nommoient pour la seconde fois Néocores; qu'il en estoit de même de la troisiéme & de la quatriéme fois.

Rubens a combattu ce sentiment. Son avis est que le *δὶς*, *τρὶς* & *τετράκις* *Νεωκόρων* vient de ce que, quand les habitants d'une ville avoient obtenu de bâtir un temple en l'honneur d'un Empereur, & d'y faire des festes & des jeux, ils estoient appellez Néocores. Que le nombre de Césars s'estant ensuite augmenté, ils avoient obtenu de bâtir encore un temple pour un nouvel Empereur, & se disoient alors ΔΙΣ ΝΕΩΚΟΡΟΙ, & qu'ainsi s'ils obtenoient la même permission pour un troisiéme Empereur, ils se disoient *τρὶς Νεωκόροι*, & ainsi du reste.

Mais comme Rubens avoit vû dans une médaille de Caracalle; ΕΦΕϹΙΩΝ ΔΙϹ ΝΕΩΚΟΡΩΝ, & dans une autre de cet Empereur, ΤΡΙϹ ΝΕΩΚΟΡΩΝ, il a cru que cet Auguste avoit fait les Ephésiens pour la troisiéme fois Néocores, & même pour la quatriéme fois. Il en devoit demeurer là, quant aux Empereurs, & voir que le quatriéme Néocorat s'entendoit de Diane, ΤΗΣ ΑΡΤΕΜΙΔΟϹ, puisque la médaille même le donne assez à connoître.

Les plus éclairez des antiquaires s'en sont tenus au sentiment de Rubens, que les peuples se disoient autant de fois Néocores, qu'ils obtenoient de Sénatusconsultes pour bâtir des temples, afin de célébrer des festes & des jeux en l'honneur des différents Empereurs. Mais parce que cet auteur a avancé que Caracalle avoit fait les Ephésiens Néocores pour la troisiéme & la quatriéme fois, quelques modernes ont cru qu'un seul Empereur avoit fait une fois, deux fois, trois fois, & même quatre fois les mêmes peuples Néocores, suivant vraysemblablement en cela le sentiment du P. Hardouin, dont voici les termes: *Atqui sub eodem Principe non modò semel, sed bis, ter, quaterve hos ludos, hæc sacra, hæc certamina ut ederent deposcebant, & eximii honoris loco ducebant.* Mais il ne soûtient d'aucune preuve cette opinion. M. Buonarotti, dans les explications qu'il a faites des médailles du Cardinal Carpegna, dit: *Hò spiegato quel* Β. ΝΕΩΚΟΡΟΙ, *per doppiamente Neocori*, il entend deux fois sous un même Empereur, & poursuit: *per che frà tanta oscurità di cose & varietà d'opinioni sopra la multiplicatione di questi Neocorati à me è piaciuto di tenerne una, laquale, quantunque manchi d'autorità, &c.* Il a raison d'adjoûter ces derniers mots, puisque pour répondre aux difficultez qu'on peut faire, & ausquelles l'opinion des autres ne satisfait point, il s'en remet à décider, quand il aura de nouveau examiné la chose.

Pour prouver son sentiment, il employe le passage du marbre d'Arondel, que les autres ont apporté pour eux, où le Sophiste Polémon écrit aux Smyrnéens qu'il avoit obtenu par la faveur de l'empereur Hadrien, δεύτερον δόγμα Συγκλήτου, καθ' ὃ

Νεωκόροι γενόμεθα, qu'il traduit, *il secundo senatusconsulto per loquale fummo fatti doppiamente Neocori*, & que Seldénus explique doctement, *secundum senatusconsultum accepimus, per quod bis Neocori facti sumus*. Ce que Seldénus rapporte fort à propos, nous fait voir que les Smyrnéens avoient esté faits pour la seconde fois Néocores. Ainsi les Ephésiens qui l'avoient esté la premiére fois sous Néron, à cause du temple de Claude, pouvoient aussi l'avoir esté faits pour la seconde fois par l'empereur Hadrien, qui leur avoit permis d'ériger un temple en son honneur. La rare médaille de M. Foucault, où on lit au revers, ΕΦΕCΙΩΝ ΔΙC ΝΕΩΚΟΡΩΝ, avec un temple à huit colonnes, nous confirme dans ce sentiment.

M. Buonarotti, pour fortifier l'opinion qu'il voudroit introduire, que les peuples sont une, deux ou trois fois Néocores sous un même Empereur, & non pas successivement sous différents Augustes, dit qu'on auroit mis sur les médailles, δεύτερον, τρίτον & τέταρτον, qui signifient *secundùm, tertiùm* & *quartùm*, au lieu qu'il y a δὶς, τρὶς & τετράκις, qui veulent dire, *bis, ter* & *quater*. Il auroit pû prendre garde que les lettres numérales Β. Γ. Δ. qui s'employent sur ces monuments antiques, s'employent également pour les deux significations : témoin ce médaillon de Commode, sur lequel on lit au revers, ΕΠΙ CΤΡ. ΑΤΤΑ. ΚΡΑΤΙΠΠΟΥ. ΠΕΡΓΑΜΗΝΩΝ ΔΙC ΝΕΩΚΟΡΩΝ Β. *Sub Prætore Atylio Cratippo iterum Pergamenorum bis Neocororum;* ou bien, comme le rend Morel dans la seconde édition de son *Specimen*, *Pergamenorum bis Neocororum bis*, c'est-à-dire, *bis Prætore*, cela ne se pouvant entendre autrement.

Lorsque cet auteur trouve deux temples sur une médaille, il croit bien que les peuples ont esté deux fois Néocores. Il croit qu'ils l'ont esté trois fois, quand il y en voit trois, & que le nombre des Néocorats répond à celuy des temples. Mais il est chancelant quand il rencontre trois temples sur une médaille, où les peuples se disent simplement Néocores, ou se le disent pour la seconde fois. Il auroit esté hors d'embarras, s'il avoit observé que toutes les médailles ou l'on trouve ΝΕΩΚΟΡΩΝ,

n'ont souvent pas de temples, & ne sont pas obligées d'en avoir; & que quand on y en voit plusieurs, ces temples n'ont pas toûjours rapport aux Néocorats.

Le nombre des temples qui s'est trouvé répondre à celuy des Néocorats qui estoient sur les médailles, semble avoir porté M. Van-Dale à croire que le Néocorat se donnoit trois ou quatre fois sous un même Empereur; qu'on pouvoit ériger un temple en son honneur, un autre pour l'Impératrice, d'autres pour leurs enfants. Et pour mieux appuyer son opinion, il a fait graver quelques médaillons qui se sont trouvez avoir autant de temples que de Néocorats. Il faudroit examiner les médaillons l'un après l'autre, pour luy en dire les raisons, qui ne concluent pas à son avantage, puisque ces temples sont pour la pluspart bâtis aux divinitez particuliéres qu'on révéroit dans les villes, & en l'honneur desquelles on célébroit des jeux. On voit sur ces médailles plusieurs urnes avec des palmes. Les urnes marquent la différence des jeux, & les palmes les divers combats.

Seroit-il possible, selon l'opinion de M. Van-Dale, que les Ephésiens qui se disent Néocores pour la quatriéme fois sous Elagabale, comme le porte sa médaille, laquelle se trouve chez le grand Duc, avec ces mots, ΕΦΕCΙΩΝ ΤΕΤΡΑΚΙC ΝΕΩΚΟΡΩΝ, où l'on voit deux temples, un vase & une couronne, eussent fait quatre temples pour luy, pour sa mére, pour son aïeule & pour sa femme, en quatre ans de temps qu'il a regné? Si cela estoit vray, il y auroit eu, pour ainsi dire, autant de temples que de maisons, puisqu'il n'y a pas de médaille d'Empereur, à compter depuis Hadrien jusqu'à Salonin, où ces peuples ne se disent deux fois, trois fois ou quatre fois Néocores. Cependant cette monnoye avec le nombre de *quatre fois Néocores*, n'a que deux temples, avec un vase & une couronne; ce qui regarde les jeux qui se faisoient en l'honneur de ceux pour qui les temples estoient bâtis. Pour achever de détruire l'opinion de M. Van-Dale, tout le monde sçait qu'on ne bâtissoit aucun temple à un Empereur, sans faire des festes en

son honneur, témoins les noms des jeux faits pour les Empereurs qui nous restent sur les monuments antiques, comme ΑΥΓΟΥΣΤΕΙΑ, ΚΑΙϹΑΡΕΙΑ, ϹΕΒΑϹΤΕΙΑ, ΤΡΑΙΑΝΕΙΑ, ΑΔΡΙΑΝΕΙΑ, ΚΟΜΜΟΔΕΙΑ, ϹΕΥΗΡΕΙΑ, ΦΙΛΑΔΕΛΦΕΙΑ ΑΝΤΩΝΕΙΝΙΑΝΑ, ΓΟΡΔΙΑΝΕΙΑ, & les autres, sans compter ceux des dieux & des déesses qu'on révéroit particuliérement dans chaque ville, ΑΚΤΙΑ, ΑϹΚΛΗΠΕΙΑ, ΔΗΜΗΤΡΙΑ, ΕΦΕϹΙΑ, ΚΑΒΕΙΡΙΑ, ΛΗΤΩΕΙΑ, ΟΛΥΜΠΙΑ, ΠΥΘΙΑ, & les autres qu'on ne célébroit que tous les trois, quatre ou cinq ans, à cause des grands frais qu'on estoit obligé d'y faire. Cela prouve entiérement que les Néocores pour les Empereurs ne pouvoient estre faits que sous différents Augustes; & de-là vient peut-estre que quatre à cinq villes des plus célébres n'ont obtenu que le troisiéme Néocorat, pour n'estre pas surchargées de si grosses dépenses.

Quant à ce que dit Rubens, que les Néocores ont esté faits dans les villes successivement par différents Empereurs, il en faut plustost croire ceux qui se sont affermis dans ce sentiment par la vûe de tant de médailles, qu'ils ont si souvent maniées dans divers cabinets de l'Europe, que les autres qui n'ont écrit sur cette matiére qu'aprés avoir vû quelque cabinet particulier, ou quelques médailles le plus souvent mal décrites ou mal expliquées. Voici ce que Morel, qui a dessiné toutes celles du Roy, & qui a esté en relation avec tous les antiquaires de l'Europe, dit dans la seconde édition de son *Specimen*, touchant les Ephésiens, qui, sous Néron, avoient obtenu le premier Néocorat des Empereurs, pour le temple bâti en l'honneur de Claude: *Secundam verò iidem obtinuerunt ab Hadriano, subnixi gratiâ & favore Polemonis Sophistæ: quod patet ex Philostrato & marmoribus Arundellianis. Tertiam acceperunt à Caracalla, ac propterea in ejus nummis* δὶς & τρὶς νεωκόροι *vocantur. A quo verò principe* τετράκις νεωκόροι *facti sunt Ephesii, in dubio est. Eximit id Cl. Vaillant in notis ad Num. Cl. abbatis de Campo, pag. 61. ubi docet Ephesios,* τρὶς Νεωκόρους τῶν Σεβαστῶν, *quartam verò Neocoriam esse* τῆς Ἀρτέμιδος.

Après avoir établi par les médailles & par les marbres anciens, que les peuples ont esté faits Néocores successivement τῶν Σεβαστῶν, sous différents Empereurs, & non pas sous un seul Auguste, il ne reste qu'à expliquer quelques difficultez que se forment ceux qui ne sont pas entiérement versez dans l'usage des médailles. Ils trouvent, par exemple, simplement ΕΦΕCΙΩΝ ΝΕΩΚΟΡΩΝ, après que sous un Empereur précédent, ils auront lû ΕΦΕCΙΩΝ ΔΙC ou ΤΡΙC ΝΕΩΚΟΡΩΝ. Cela a donné lieu à quelques-uns de croire que ces mots se devoient entendre de la premiére fois que ces peuples avoient esté faits Néocores; comme quand on trouve sur les médailles Latines TR. POT. on veut que ce soit la premiére puissance de Tribun; les autres médailles marquant le nombre depuis que les Empereurs ont eu la puissance Tribunitienne.

Mais comme TR. POT. tout seul ne désigne pas toûjours la premiére, témoin la médaille de Vespasien, où on lit au revers P. M. TR. P. COS. VI. Grand Pontife, Puissance de Tribun, Consul pour *la sixiéme fois;* (On ne dira point que la puissance de Tribun soit ici la premiére, ni que Vespasien ait pris l'empire, lorsqu'il estoit Consul pour la sixiéme fois. Ces mots marquent seulement qu'il avoit la puissance de Tribun:) ainsi quand après que ces peuples ont esté plusieurs fois Néocores, ils mettent simplement sur leurs médailles ΝΕΩΚΟΡΩΝ, c'est seulement pour marquer qu'ils sont Néocores.

D'autres diront: On trouve dans quelques auteurs des médailles, qui après avoir nommé des peuples trois fois Néocores sous des Empereurs regnants, ne les appellent que deux fois Néocores. On répond qu'il faudroit voir les médailles, parce que les auteurs peuvent s'estre trompez, soit qu'ils ayent mal lû, ou que la légende fût effacée ou alterée par une main moderne. Mais en cas que la médaille fût entiére & incontestable, Rubens rapporte que cela proviendroit de ce que le temple de l'Empereur, pour qui les peuples auroient esté faits trois fois Néocores, n'auroit pas esté achevé de son vivant, & que sa protection & sa faveur estant cessée, ils avoient laissé le titre

qui les devoit faire Néocores. Cet auteur rapporte plusieurs temples qui n'ont pas esté achevez.

Pour montrer combien on est sujet à se tromper, M. Buonarotti demande pourquoy les Périnthiens se disent B. ΝΕΩΚΟΡΟΙ dans Caracalle, qui paroît fort jeune; & puis dans une médaille de cet Empereur, qui le représente dans un âge plus avancé, ils sont seulement appellez ΝΕΩΚΟΡΟΙ. S'il avoit bien connu le visage d'Elagabale, qui est représenté sur la médaille où ils sont B. ΝΕΩΚΟΡΟΙ, il ne l'auroit pas pris pour Caracalle, sur la médaille duquel ils ne sont nommez que ΝΕΩΚΟΡΟΙ, parce que ceux de Périnthe furent faits Néocores sous Sévére, dont ils avoient pris le parti contre Pescennius, & le demeurérent sous Caracalle. Mais Elagabale qui vouloit paroître estre fils de ce dernier, & par conséquent petit-fils de Sévére, fit la grace aux Périnthiens de les faire Néocores pour la seconde fois. C'est ce que j'ai fait voir dans les *Numismata Græca*, imprimez en 1700. où j'ai rapporté une médaille du cabinet de M. Foucault, dans laquelle on lit, ΠΕΡΙΝΘΙΩΝ ΔΙϹ ΝΕΩΚΟΡΩΝ, avec ces deux lettres en bas, Γ. B. c'est-à-dire, γνώμη βουλῆς, *Senatusconsulto*, pour montrer que les Périnthiens en avoient eu la confirmation par un décret du Sénat.

Enfin, on demande pourquoy les mêmes Ephésiens, qui sous Elagabale se disent quatre fois Néocores, ΕΦΕϹΙΩΝ ΜΟΝΩΝ ΑΠΑϹΩΝ ΤΕΤΡΑΚΙ ΝΕΩΚΟΡΩΝ, ne se nomment que trois fois Néocores sous Maximin, Gordien, Philippe & quelques autres, ΕΦΕϹΙΩΝ ΤΡΙΣ ΝΕΩΚΟΡΩΝ. C'est que lorsqu'ils se disent seulement trois fois Néocores, ils l'entendent seulement ΤΩΝ ϹΕΒΑϹΤΩΝ, & quand ils se nomment quatre fois Néocores, ils y comprennent le Néocorat de Diane, comme fait voir ce beau médaillon de Caracalle & de Géta, où on lit ΕΦΕϹΙΩΝ ΔΙϹ ΝΕΩΚΟΡΩΝ ΚΑΙ ΤΗϹ ΑΡΤΕΜΙΔΟϹ, en distinguant ainsi les Néocorats des Empereurs d'avec celuy de Diane. Les Ephésiens ont esté les seuls qui ayent eu l'un & l'autre Néocorat; & tantost vous les voyez mettre sous Valérien, ΕΦΕϹΙΩΝ Γ. ΝΕΩΚΟΡΩΝ,

& tantoſt Δ. ΝΕΩΚΟΡΩΝ, non qu'ils ayent eſté faits quatre fois Néocores par cet Auguſte, mais ſe diſant tantoſt Néocores des Empereurs, & tantoſt ſe nommant Néocores des Empereurs & de Diane. Il reſte à dire que non ſeulement les peuples, mais les villes ont pris le titre de Néocores ; c'eſt ce qu'il eſt aiſé de prouver par les médailles de Fauſtine, où Amaſie s'appelle Néocore, ΑΔΡΙΑΝΗ ΑΜΑCΙΑ ΝΕΩΚΟΡΟC, par celles d'Ancyre dans Caracalle, ΑΝΚΥΡΑC ΝΕΩΚΟΡΟΥ, de Céſarée dans Septime Sévére, ΜΗΤΡΟΠΟΛΙC ΚΑΙCΑΡΕΙΑ ΝΕΩΚΟΡΟC, de Sidé en Pamphylie dans Elagabale, CΙΔΗ ΝΕΩΚΟΡΟC, & enfin de Tarſe dans toutes les médailles où elle ſe dit Néocore.



DISSERTATION SUR LA MÉDAILLE DE LA REINE ZÉNOBIE,

trouvée dans les ruines de la ville de Palmyre.

Par M. VAILLANT le Pere.

CETTE médaille est de bronze & de petit moule; mais quoyque le métal n'en soit pas considérable, non plus que la grandeur, la rareté en récompense bien le prix & le mérite. Elle a d'un costé une teste de femme avec cette inscription, CΕΠΤιμία ZHNOBIA CEBάςη. Sa coëffure est à la Romaine comme celles du temps de Salonine femme de l'empereur Gallien; & quoyque cette princesse soit estrangére, elle ne porte pas le nom de reine, ni le diadême. Elle prend le titre d'Auguste qui avoit esté accordé à son mari.

M. Séguin est le premier qui nous a donné le portrait de cette illustre conquérante, qu'il a mis dans ses médailles choisies au nombre des plus rares, avec le type de l'Espérance au revers. Patin dans son livre du moyen bronze, y a adjoûté un second type de l'image de l'Abondance. Tristan avant eux avoit écrit

une partie de sa vie, quoyqu'il n'eût donné aucun monument de cette héroïne.

Nous n'avions vû jusqu'à présent que ses médailles battuës dans l'Egypte, comme on le connoist aisément par leur forme, pour peu qu'on soit exercé dans ce genre. Que cela n'étonne pourtant pas les antiquaires, de voir des monnoyes de ce royaume frappées en l'honneur d'une reine de Palmyre. L'histoire leur doit apprendre que Zaba, l'un de ses plus grands capitaines, luy avoit soumis cette fameuse province des Romains. Et comme Zénobie se vantoit de descendre des Cléopatres & des Ptolémées, ces peuples estoient bien aises de revoir une princesse sortie du sang de leurs anciens rois. C'est pourquoy ils en voulurent conserver la mémoire.

La médaille que je présente aujourd'huy, a esté battuë dans Palmyre, qui fut autrefois la capitale des estats de cette Reine. Cette monnoye est d'autant plus rare, qu'on n'en a jamais vû de frappée au nom des Palmyréniens. Elle a esté trouvée dans les ruines de Palmyre, par des Anglois qui me l'ont communiquée, & qui ont fait dessiner tous les monuments antiques de cette ville abandonnée.

Zénobie estoit la seconde femme du grand Odénath, prince des Palmyréniens; elle ne rendit pas son nom moins recommendable. Il avoit vengé sur les Perses la prise de l'empereur Valérien, il avoit pris la pluspart des lieutenants de Sapor, & chassé de la Mésopotamie ce roy victorieux. Ces beaux exploits engagérent Gallien à luy conférer la qualité d'Auguste dans les provinces Romaines en deçà & en delà de l'Euphrate; mais ses victoires furent bornées par sa mort. Le perfide Méonius son parent l'assassina dans un festin.

Après ce meurtre, Zénobie, en qualité de tutrice de ses enfants, prit le gouvernement des estats conquis par Odénath. Elle porta comme son mari le titre d'Auguste. Elle se mit à la teste des troupes, força les Perses d'accepter la paix, & devint la terreur de toute l'Asie. Elle ne put souffrir que les Romains y tinssent aucune place que sous sa protection; & les barbares ayant fait irruption de tous costez dans leurs provinces, elle

estendit ses conquestes depuis les bords du Tigre jusqu'à ceux de l'Hellespont, & prit le superbe nom de Reine d'Orient, après que Zaba, l'un de ses plus grands capitaines, eût achevé de luy assujettir l'Egypte.

Cette princesse, dont la valeur, soûtenuë d'une prudence extraordinaire, avoit subjugué tant de provinces de l'Asie, fut enfin obligée de céder aux armes Romaines. Aurélien qui avoit défait les Sarmates, les Marcomans, & chassé tous les barbares hors de l'empire Romain, eut honte qu'une femme usurpât sur luy tant de pays. Il se prépara à humilier cette reine ambitieuse. Il n'ignoroit pas sa réputation, sa valeur, ni ses exploits. Il sçavoit qu'elle estoit aimée de ses soldats, respectée de ses voisins, & redoutée de ses ennemis, & qu'elle égaloit le grand Odénath en mérite & en courage.

Il marcha donc contre elle avec toutes les forces de l'Empire. Il la vainquit auprès de la ville d'Emese; mais il luy en cousta ses meilleures troupes. Tout victorieux qu'il estoit, il redoutoit encore sa valeur. Cette illustre reine avoit trop de cœur pour recevoir les conditions de paix qu'Aurélien luy proposoit. Elle aima mieux tenter le hazard d'une seconde bataille; & peut-estre l'eût-elle gagnée, si l'Empereur n'eût détourné à force d'argent le secours qu'elle attendoit des Perses & des Arméniens.

Elle fut enfin prise au bord de l'Euphrate. Aurélien luy reprocha la témérité de ses entreprises contre les Romains. Elle s'excusa sur ce que Gallien, Auréolus & les autres princes ne méritoient pas d'estre Empereurs; mais elle avoua qu'Aurélien seul estoit digne de l'estre, puisqu'il l'avoit vaincuë. Les troupes demandérent sa mort. Aurélien aima mieux la réserver pour servir d'ornement à son triomphe. Elle fut menée à Rome chargée de chaînes d'or, & passa le reste de sa vie en personne privée, dans une maison dont on voit encore les ruines près de Tibur.

Ce qui embarrasse le plus les antiquaires, c'est de sçavoir pourquoy Zénobie dans ses médailles s'appelle *Septimia*, qui est le nom d'une famille Romaine, qu'elle met avant le nom Grec ZHNOBIA. Il y a toute apparence, comme l'a observé M. Séguin, qu'elle descend de *L. Septimius* beau-frere de

Gabinius, gouverneur de Syrie, que Gabinius laissa auprès de Ptolémée Aulétes avec quelques cohortes Romaines à Alexandrie, quand il remena ce prince dans son royaume.

Pompée ayant esté défait à Pharsale, crut qu'il pourroit se réfugier en Egypte chez Ptolémée le jeune, dont le pere avoit esté de ses amis particuliers, & avoit logé chez luy quand il s'estoit retiré à Rome; mais le conseil de ce roy, auquel furent appellez Septimius & Salvius Centurion Romain, résolut de faire tuer Pompée pour plaire à César qui venoit de le vaincre.

César qui arriva quelques jours après à Alexandrie, y ayant appris la mort de Pompée, eut horreur de cette perfidie, & Septimius qui avoit porté le premier coup à Pompée, n'osa jamais retourner à Rome. Il se tint caché dans quelque province voisine, où il establit sa famille, de laquelle Zénobie a pû descendre; & si elle a gardé le nom de Septimia, ç'a esté pour marquer son origine & son ancienneté.

L'autre nom de Zénobia, que cette Reine portoit avec celuy de Septimia, estoit assez commun en Asie parmi ceux qui parloient la langue Grecque, puisque Tacite rapporte qu'une autre reine du temps de l'empereur Claude avoit aussi le mesme nom de Zénobie. Celle-ci estoit femme de Rhadamiste, prince des Iberiens, qui s'empara du royaume d'Arménie sur son oncle Mithridate, après l'avoir fait mourir cruellement. Ce nom de Zénobie n'estoit apparemment que pour distinguer quelque branche de cette famille *Septimia* qui s'estoit trop aggrandie.

On lit au revers de la médaille de cette reine ces mots, L. Z. ΠΑΛ. c'est-à-dire, *anno septimo Palmyrenorum*. On y voit pour type un palmier chargé de fruits.

Les lettres L. Z. signifient que la médaille de Zénobie a esté frappée la septiéme année de son regne. Celles qu'on avoit vûes auparavant ne portoient que L. E. c'est-à-dire l'an cinquiéme. Celle-ci découvre le commencement de son époque. On sçait que Valérien fut fait prisonnier par Sapor l'an de Rome 1012. qu'Odénath après la prise des villes de Carrhes & de Nisibe en 1018. vainquit les Perses, dont Gallien triompha à Rome, & que cet empereur donna en 1019. le titre d'Auguste à

Odénath, qui fut tué la mesme année. La médaille de Zénobie nous apprend que cette princesse regna immédiatement après luy, puisque sept ans après elle fut prise par Aurélien, l'an de Rome 1026. Voilà donc la durée du regne de Zénobie qui se trouve heureusement fixée par ce monument. Le mot initial ΠΑΛ. pour ΠΑΛΜΥΡΗΝΩΝ, nous apprend que la médaille a esté frappée à Palmyre, qui n'estoit, au rapport de Stephanus, qu'un chasteau de Syrie. Les autres géographes en font une ville célebre fort ancienne. Dans le chap. VIII. des Paralipoménes il est dit que Salomon la fit bastir & l'appella *Thadmor,* que saint Jérôme a depuis traduit *Palmyra.* Joséphe avoit dit avant luy, que les Syriens nommérent cette ville *Thahamora,* & les Grecs *Palmyra.*

Pline fait une belle description de cette ville. Il parle de l'avantage de sa situation & de la richesse de ses campagnes, qui estoient arrosées de quantité de ruisseaux agréables. Il rapporte que son territoire estoit plein d'un sable gras qui y causoit l'abondance. Il dit qu'elle estoit bastie sur les confins de deux grands empires, des Romains & des Parthes, dont souvent elle troubloit la paix, par l'envie que chacun de ces peuples avoit de la posséder. *Lib. 5. c. 5.*

Le palmier dans le revers de cette médaille n'y est mis que comme un symbole du pays.

Enfin cette médaille est singuliére par beaucoup d'endroits. Elle nous offre un portrait de cette reine, mieux dessiné qu'on ne l'a vû dans les monnoyes d'Egypte. Elle nous apprend la juste durée de son regne. Elle nous fait voir un monument de la ville de Palmyre qui ne s'estoit pas trouvé jusqu'à présent. Enfin elle nous expose un type que les antiquaires n'avoient pas encore découvert.



ECLAIRCISSEMENT

Sur le nom de SEPTIMIA, *qui est joint à celuy de* ZENOBIA, *sur les Médailles de cette Princesse.*

Par M. l'Abbé RENAUDOT.

DANS la dissertation que M. Vaillant a lûë sur la médaille de *Zenobia*, femme d'Odénath, Roy des Palmyréniens, qui défendit la Syrie contre les Perses durant la captivité de Valérien, & qui prit enfin le titre d'Empereur, il resta deux difficultez à éclaircir.

La premiére fut sur le prénom de *Septimia* qui se trouve dans les médailles de Zénobie, non seulement dans celle qu'expliqua M. Vaillant, mais dans la pluspart des autres Grecques & Latines, entr'autres les deux qui ont esté publiées par M. Séguin. La pensée de ce sçavant antiquaire approuvée par M. Vaillant, fut que ce nom de Septimia pouvoit marquer qu'elle tiroit son origine de quelque maison Romaine. M. Séguin adjoûte, *Fuit certè Septimius quidam inter præcipuos ultimi Ptolemæi aulicos, qui Pompeium magnum occiderunt. Is si affinitate junctus Ptolemæo fuit, & Ægypto à Romanis subactâ, in Syriâ nomen familiamque propagavit, quid ni Septimia Zenobia ex eâ gente, ac proinde à Ptolemæis orta credatur. Quin & Septimius Severus imperator, aliquando ei provinciæ præfuit, ut patet ex ejus adlocutione ad exercitus Illyricos apud Herodianum, ab eoque potuisset originem duxisse gens ista Septimia: sed in re tanti momenti, & obscurâ vetustioris ævi caligine sub levi conjecturâ, absque solidiori fundamento decernere nimis temerarium.* C'est le jugement que ce grand homme fit luy-même de sa conjecture, laquelle en effet est trop foible pour s'y arrester, car elle se réduit à ceci. Zénobie se vantoit de tirer son origine des Ptolémées & des Cléopatres; il y avoit un homme dans la cour du dernier Ptolémée, appellé Septimius: Zénobie s'appelloit Septimia, donc elle estoit parente

parente des Ptolémées. Il jugea bien qu'il falloit chercher quelqu'autre origine à ce nom de famille.

On reconnoist d'abord que c'est un nom purement Romain, mais on croit qu'il y auroit beaucoup de difficulté à prouver que tous ceux qui, dans les provinces soumises à l'Empire, avoient des noms Romains, fussent pour cela considérez comme descendants de familles Romaines. Personne n'ignore que les noms de famille, qu'on appelloit *Nomina Gentilitia*, se communiquoient en plusieurs maniéres à ceux qui n'en venoient point. On ne parle pas des changements de noms qui se faisoient par adoption: cela n'avoit rien de commun. Mais dans les temps de la République, les esclaves estant mis en liberté, prenoient le nom de la famille de leur maistre; & devenant affranchis, ils le gardoient avec leur nom propre, & ils le transmettoient à leur postérité. Or il est très-certain que parmi ces affranchis il y en eut un grand nombre qui devinrent très-puissants, par la protection de leurs patrons, & qui s'establirent dans les provinces éloignées où ils devinrent fort riches, tant par le negoce, que par la régie qu'ils avoient des fermes publiques du peuple Romain, qui estoient ordinairement gouvernées par des Chevaliers Romains: & il paroît par un grand nombre d'exemples, qu'ils les régissoient ordinairement par leurs affranchis.

On ne peut pas douter que plusieurs ne s'établissent ainsi dans toute l'estenduë de l'Empire, & en Syrie comme ailleurs. On sçait aussi l'affectation avec laquelle les peuples, que les Romains considérérent comme barbares, tâchoient de prendre des noms qui leur fissent honneur ainsi que ceux-là. Un affranchi & ses descendants n'estoient pas moins citoyens Romains que leurs anciens maistres, & si d'abord ils conservoient leur nom propre qu'ils avoient porté dans la servitude, ils le quittoient bien-tost, & leurs enfants ne gardoient que le premier. On peut donc dire avec plus de vraysemblance que quelque *Septimius*, ou quelques affranchis de la famille qui portoit ce nom, s'estant establis à Palmyre, & y ayant eu postérité, avoient rendu ce nom assez commun dans le pays, & qu'ainsi il ne faut pas

chercher d'autre raison pourquoy Zénobie l'a porté, & qu'on le trouve dans les médailles.

La preuve que ce nom estoit commun à Palmyre, se tire des inscriptions que les Anglois ont trouvées dans les ruines de Palmyre où ils firent un voyage en 1691.

Dans la 10.ᵉ de celles que feu M. Bernard, Professeur d'Astronomie à Oxford, a fait imprimer, ΣΕΠΤΙΜΙΟΝ ΤΟΝ ΚΡΑΤΙΣΤΟΝ ΕΠΙΤΡΟΠΟΝ ΣΕΒΑΣΤΟΥ ΔΟΥΚΗΝΑΡΙΟΝ, &c. *Septimium excellentissimum procuratorem Aug. Ducenarium*, &c.

Dans la 12.ᵉ ΤΟ ΜΝΗΜΕΙΟΝ ΤΟΥ ΤΑΦΕΩΝΟϹ ΕΚΤΙϹΕΝ ΕΞ ΙΔΙΩΝ ϹΕΠΤΙΜΙΟϹ ΟΔΑΙΝΑΘΟϹ Ο ΛΑΜΠΡΟΤΑΤΟϹ ϹΥΝΚΛΗΤΙΚΟϹ Ο ΑΙΡΑΝΟΥ ΤΟΥ ΟΥΑΒΑΛΛΑΘΟΥ, *Monumentum hoc sepulcrale de pecuniâ suâ condidit Septimius Odænathus clarissimus Senator filius Airani, filii Waballathi*, &c.

Dans la 14.ᵉ ΣΕΠΤΙΜΙΟΝ ΑΙΡΑΝΗΝ ΟΔΑΙΝΑΘΟΥ, *Septimium Airanem filium Odænathi*, &c.

Dans la 19.ᵉ ϹΕΠΤΙΜΙΟΝ ΟΥΡΩΔΗΝ *Septimium Worodem* ou *Orodem*, qui est la même chose; & il en est encore fait mention dans l'inscription 20.ᵉ

Voilà donc des preuves incontestables qu'il y avoit eu beaucoup de Septimius à Palmyre, & on ne peut pas douter que ce ne fust des Syriens ou Palmyréniens qui se faisoient honneur de ces noms Romains: car excepté le premier qui pouvoit estre, & qui apparemment estoit vray Romain, puisqu'il estoit *Procurator Augusti*, les autres ayant des noms Syriens joints au nom Romain, ne pouvoient estre que des gens du pays. Ainsi dans la 12. inscription *Septimius Odænathus*, dans la 14. *Septimius Airanes*; dans la 19. & 20. *Septimius Orodes*, estoient [illegible]ment des Syriens, comme *Septimia Zenobia*. Car [illegible] puis la ruine de la République il y ait eu une conf[illegible] gieuse dans les noms, de sorte que tout ce qui s'obse[illegible] paravant fut entiérement changé, cependant les es[illegible] affranchis avoient tellement avili les noms Grecs, qu[illegible]

[illegible]

une marque d'origine servile, que de les joindre avec des noms Romains. C'est ce qu'on peut remarquer dans un nombre infini d'inscriptions sépulcrales.

On doit remarquer pareillement que le prénom de *Septimius* est dans ces inscriptions, joint à celuy d'*Odænathus*, que portoit le mari de Zénobie, avec celuy d'*Orodes*, ou *Herodes* ; & que celuy qui est appellé *Septimius Odænathus* estoit petit-fils de *Waballathus*, qui estoit le nom d'un des fils de cette princesse, comme *Orodes*, ou *Herodes* du fils d'Odénath, né d'une premiére femme, & qui fut tué avec luy. Il ne faut donc point aller chercher le nom de *Septimia* que prend Zénobie, dans une origine aussi éloignée que celle que M. Séguin a proposée comme une simple conjecture, puisque l'usage fréquent qu'on en trouve dans ces inscriptions, fait voir qu'il estoit assez commun dans le pays. On reconnoist aussi par ces mêmes inscriptions qu'il estoit ordinaire dans des familles illustres, & porté par des personnes qui avoient des emplois considérables dans le pays; mais c'est tout ce qu'on en peut dire. Ce seroit sans aucun fondement qu'on voudroit tirer d'une preuve si peu solide, que tous ceux qui ont porté des noms Romains fussent d'une famille Romaine. Car suivant l'analogie des noms, celuy de famille comme *Septimius*, ne pouvoit pas servir de prénom, comme néantmoins il est employé dans les exemples rapportez ci-dessus. Ce *Septimius Odænathus* nommé dans la 12. inscription, est appellé fils d'*Airanus* qui estoit fils de *Waballathus*. On ne trouve point de prénoms à ceux-là : il est vray qu'ils peuvent avoir esté obmis pour ne pas allonger l'inscription ; mais il est tout aussi vraysemblable que ces deux hommes ne portoient pas ce même nom. Dans les médailles d'Odénath, on ne trouve point d'autre nom, ni dans celle de son premier fils Orodes ou Herodes appellé Herodianus dans quelques médailles qui restent de luy, ni dans celles de Vaballathus, ni dans celles d'Herennianus & Timolaüs, ni de Meonius qui tua Odénath, & qui estoit de même famille. On peut croire néantmoins que si ces princes avoient cru pouvoir tirer leur origine de maisons Romaines, ils n'auroient pas manqué de se faire honneur de ces

noms Romains dans le temps qu'ils prenoient la qualité d'Empereurs & de Césars.

Il reste à examiner pourquoi Zenobia avoit deux noms. On ne doit pas s'en étonner, puisque rien n'estoit plus ordinaire aux Syriens & à plusieurs autres barbares d'en avoir plusieurs. Ils en avoient souvent de Romains, par les raisons alléguées ci-devant, à cause qu'ils descendoient de quelque Romain affranchi qui s'estoit establi dans le pays, ou en l'honneur de quelque magistrat qui avoit esté leur patron. Car il est encore à remarquer que tous les étrangers qui obtenoient le privilége de citoyen Romain, prenoient le nom de la famille de celuy qui le leur faisoit obtenir, de mesme que les affranchis celuy de la famille de leur maistre. Or comme ce privilége qui, avant la destruction de la République, estoit fort rare, devint ensuite très-commun, sur-tout depuis la constitution d'Antonin Pie, on peut croire avec fondement que ceux qui avoient la qualité de citoyen Romain, conservoient un nom de famille Romaine.

Mais il est aussi très-certain que ces Syriens avoient souvent plusieurs noms. Dans la premiére des inscriptions de Palmyre il est parlé d'un *Mokimus* qui s'appelloit aussi *Akiakises*. Dans la 7. d'un *Malas* appellé aussi *Agrippa*. Dans la 11. d'un *Julius Aurelius Zenobius Zabdila*. Celui-ci avoit donc deux noms Romains de familles très-différentes, *Julia* & *Aurelia*: un Grec qui est *Zenobius*, & un Syrien qui est *Zabdila*. Dans la 13. il est parlé d'un autre appellé *Julius Aurelius Zebidas*: en voilà deux Romains avec un Syrien. Dans la 16. *Publius Worodas*: c'est un prénom Romain avec un nom Syrien, par cette affectation dont Horace se mocque: *Quinte, puta, aut Publi; gaudent prænomine molles Auriculæ*. Dans la 19. on en trouve une d'une espéce différente, *Julius Aurelius Salmes f. Cassiani f. Melenæi eques Rom.* il y a Ῥωμαίων. Voici l'exemple d'un Chevalier Romain, qu'on peut néantmoins supposer ne venir non plus des familles *Julia* & *Aurelia* que *Cassianus* & *Melenæus*, qui peuvent estre des noms Romains. Mais il se roit ridicule de vouloir sur ces noms seuls establir l'origine de

ce Provincial : car à laquelle le pourroit-on rapporter de ces trois, *Julia, Aurelia* ou *Cassia!* En un mot, chacun ſçait qu'au de-là du temps de la République la confuſion dans les noms de famille devint telle, qu'on n'y trouve plus rien de certain.

Que ſi Zénobie ſe vantoit dans ſa lettre à Aurélien qu'elle deſcendoit des derniers Rois d'Egypte, ce qui peut avoir eſté dit par oſtentation pluſtoſt que ſelon la vérité, cela éloigne encore la conjecture de ſon origine Romaine.

La 2. obſervation qui fut faite ſur la médaille qu'expliquoit M. Vaillant, regardoit le nombre des années marqué dans la meſme médaille, que chacun entendit comme devant eſtre rapporté au regne de Zénobie. Il y eut néantmoins une perſonne de la compagnie qui propoſa une autre conjecture. Ce fut que ces années avoient rapport à une nouvelle époque des Palmyréniens, qui auroit ſon commencement depuis qu'Odénath prit la pourpre avec les titres d'Empereur, Céſar & Auguſte. Cette opinion fut rejettée d'une commune voix, & on demanda des preuves à celuy qui l'avoit propoſée, mais il n'en allégua aucune. On luy dit au contraire qu'on avoit des preuves démonſtratives que les Palmyréniens n'avoient point d'époque particuliére, & qu'ils ſuivoient celle des Séleucides. On allégua ſur ce ſujet les meſmes inſcriptions trouvées à Palmyre par les Anglois, dont la premiére eſt datée de l'année 314. la 2. de 414. la 3. de 445. la 5. de 450. la 8. de 474. la 9. de 490. la 11. de 554. la 13. de 558. la 14. de 563. la 16. de 570. la 19. de 577. la 23. qui eſtoit déja imprimée ailleurs, de 547. Les mois qui y ſont marquez ſont Loul, Xanthicus, Hyperberethæus, Dyſtrus, Apellæus, Pontius.

Le Cardinal Noris qui a examiné une de ces inſcriptions dans ſon livre *de Epochis Syro-Macedonum* pag. 104. prouve clairement que les Palmyréniens n'avoient pas d'autre époque que celle des Séleucides, & les noms de ces mois Macédoniens en ſont encore une preuve.

Palmyre a eſté reſtablie par Hadrien, & appellée de ſon nom, comme il paroît par quelques-unes de ces inſcriptions. Elle

fut aussi faite Colonie Romaine, comme on prouve par un passage d'Ulpien dans le Digeste 50. L. 1. 5. C'estoit-là deux époques les plus considérables que les Palmyréniens pouvoient prendre; cependant il n'y a aucune des dates marquées dans ces inscriptions qui puisse s'y accommoder. Encore moins l'époque imaginée de l'Empire d'Odénath qui fut trop court, & que Zénobie ne respectoit pas assez, pour rendre sa mémoire illustre, plustost que la sienne propre, puisqu'il y a des historiens qui disent qu'elle eut part à sa mort; d'autant plus qu'on voit qu'elle prit d'abord le titre d'Auguste.

DISSERTATION
SUR
LES MEDAILLES DE VABALATHUS.

Par M. VAILLANT le Pere.

Les antiquaires du siécle passé ont esté plus heureux que ceux d'aujourd'huy, s'il est vray qu'ils ayent possédé les médailles de la pluspart des princes de Palmyre, comme leurs livres les ont publiées. Celles d'Odénath & de ses enfants se sont perduës, il n'en est resté que de Zénobie & de Vabalathus. La premiére est d'une rareté assez grande, quoyque l'histoire ait fort parlé d'elle: & les monnoyes de Vabalathus sont fort communes, bien que ce prince soit moins connu parmi les écrivains.

Quelques objections que l'on me fit sur une dissertation de Zénobie touchant la septiéme année de son regne que marquoit une de ses médailles, pour sçavoir si cette époque n'avoit pas plustost pris son origine du jour qu'Odénath son mari avoit reçû de Gallien le titre d'Auguste, dont les Palmyréniens vouloient conserver la mémoire dans leurs monnoyes, m'engagérent à en faire une sur Vabalathus, pour prouver par les siennes la proposition que j'avois avancée, que cette septiéme année estoit absolument celle du regne de Zénobie, & que sa

Palmyréniens avoient eu une autre époque plus ancienne qu'ils n'avoient jamais quittée.

M. l'Abbé Renaudot a fait depuis une sçavante dissertation pour appuyer la vérité de l'époque de ces peuples qu'ils prenoient du temps des Séleucides, ce qu'il a doctement prouvé par quantité d'inscriptions qui ont esté trouvées dans les ruines de leur ville; & même il a fait voir qu'ils n'y comptoient pas seulement les années, mais qu'ils y avoient joint les noms des mois Macédoniens qui les composoient. S'il estoit besoin de plus grande preuve, il ne faudroit que voir le marbre que rapporte M. Spon dans ses *Miscellanea*, où Hélidorus Hadrianus de Palmyre date le jour du voeu qu'il avoit fait aux dieux de sa patrie, de l'an 447. au mois *Pontius*, qui répond à nostre Février.

Mais pour confirmer que Zénobie n'a mis sur ses médailles que les années de son regne, il ne faut que rapporter celles de Vabalathus, qui a marqué de même les siennes sur ses médailles. Or pour faire connoistre quel estoit Vabalathus, il faut dire quelque chose de l'histoire d'Odénath prince des Palmyréniens.

Odénath estoit un des premiers seigneurs de la ville & colonie de Palmyre, dont il avoit esté Décurion, homme de cœur & d'expérience, qui se mit à la teste des troupes après que Sapor eut fait prisonnier Valérien. Il entra dans les provinces que ce roy de Perse venoit d'usurper sur les Romains, & les Palmyréniens luy donnérent le titre de Roy pour cette grande action. Mais quand il eut vaincu ces barbares & ravagé Ctésiphon, Gallien & le Sénat luy donnérent le titre d'Auguste. Il avoit esté marié deux fois. Il eut de sa premiére femme, dont on ne sçait point le nom, un fils appellé Hérode, & de Zénobie sa seconde deux garçons, Timolaüs & Herennianus. Son aisné le suivit à la guerre, & eut part à sa gloire & à ses honneurs, à ce que raconte Trebellius Pollio dans la vie des 30. Tyrans au chap. 14. *Assumpto*, dit-il, *regali nomine cum uxore Zenobiâ & filio majore, cui erat nomen Herodes, minoribus Herenniano & Timolao.* Cet auteur ne met pas Vabalathus au nombre des enfants d'Odénath. Le même auteur dans la vie de Gallien,

confirme qu'Hérode n'estoit pas fils de Zénobie, *Herodes*, dit-il, *non Zenobiâ matre, sed priore uxore genitus*. Et pour faire voir qu'Hérode partagea avec son pere la puissance souveraine, il adjoûte, *cum patre imperium accepit*, ce qu'il répete en un autre endroit, *ipse cum patre post reditum de Perside Imperator appellatus est*.

Ce titre cousta cher à Hérode. L'ambitieuse Zénobie ne pouvoit souffrir que son beau-fils fust destiné à gouverner au préjudice de ses enfants; *erat*, dit Pollio, *contrà illum novercali animo, quare eum commendabiliorem patri fecerat*. C'est ce qui fit qu'ayant sçû le dessein que Méonius avoit de se venger d'un affront qu'il croyoit avoir reçû d'Odénath, elle l'approuva plustost que de le détourner, pourvû qu'il se défist du pere & du fils; ce qu'il exécuta dans un festin, comme rapporte cet auteur. *Composito igitur magnâ ex parte Orientis statu, à consobrino suo .... interemptus est cum filio suo Herode.*

Il s'est élevé depuis ce temps une grande question entre les antiquaires, à raison des médailles de Vabalathus, pour sçavoir si ce prince est fils de cet Hérode, ou bien de Zénobie. Pollio, qui parle des enfants de cette princesse, ne le met aucunement de ce nombre; & les médailles font voir qu'il ne l'estoit pas, mais qu'au contraire, il estoit contr'elle dans le parti d'Aurélien. Ceux qui le prétendent fils de Zénobie, allèguent ce passage de Vopiscus dans la vie d'Aurélien: *Hoc quoque ad rem pertinere arbitror, Balbathi filii nomine Zenobiam, non Timolai & Herenniani tenuisse quod tenuit.*

Tristan a fait voir dans son troisiéme livre, que ce passage est tronqué: & si l'on examine les premiers mots, on verra, qu'ils sont hors d'œuvre, puisqu'ils n'ont aucune liaison avec ce qui est au-dessus & au-dessous: & comme celui de *Balbathi* pour *Vabalathi* marque que ce mot est corrompu, parce que le commencement en est oublié, on voit ensuite par le sens qui y reste qu'il y en a encore un autre d'oublié, qui estant adjoûté, fait toute la décision de la dispute. Voici comme cet auteur le rapporte entiérement: *Hoc quoque ad rem pertinere arbitror, Vabalathi Herodis filii nomine Zenobiam, non ..... tenuisse quod tenuit;*

car

car autrement il faudroit que Vabalathus eût esté le premier des enfants de Zénobie. Mais Pollio n'en fait aucune mention, & cela répugne à ce que cet auteur rapporte de sa jalousie.

Cependant M. Spanheim se récrie fort contre Tristan sur la correction du passage, & dit qu'il abuse de sa critique, lorsqu'il fait de son caprice Vabalathus fils d'Hérode, & petit-fils d'Odénath. *Illud verò magis ambiguum est, cur Tristano placuerit eumdem Vabalathum Herodiani filium & Odenathi nepotem ex ingenio statuere, quem Zenobiæ tribuit Vopiscus:* mais ce sçavant homme n'a pas assez examiné ce passage, dont le P. Hardouin a fort approuvé la correction dans ses *Nummi Antiqui illustrati*, page 174. puisqu'il fait Vabalathus fils d'Hérode & petit-fils d'Odénath: *Quod quidem stemma sic concinnari oportere, vidit ante nos Tristanus.*

Les amis d'Odénath & d'Hérode, après l'assassinat commis par Méonius, craignant que ce perfide poussé par Zénobie, n'en voulût à Vabalathus, enlevérent ce jeune prince en Egypte, où ils le mirent sous la protection des Romains. Cependant le meurtrier usurpa l'autorité souveraine, & Zénobie feignant de vouloir conserver les droits de Vabalathus, sollicita les Palmyréniens à se défaire de Méonius, ce qui auroit pû faire dire à Vopiscus: *Arbitror Vabalathi Herodis filii nomine Zenobiam tenuisse quod tenuit.*

Si Zénobie, après la mort de Méonius, prit le gouvernement de Vabalathus, ce n'estoit que pour engager ce jeune prince à revenir à Palmyre. Mais ses amis, qui connoissoient l'humeur impérieuse de cette reine, luy persuadérent d'avoir recours aux Romains. Quand Zénobie vit que Vabalathus, au lieu de retourner à Palmyre, estoit allé à Rome, elle leva le masque, & commença à prendre le gouvernement au nom de ses enfants, ainsi que rapporte Pollio dans la vie d'Hérennianus, en parlant de luy & de son frere Timolaüs: *Quorum*, dit-il, *nomine Zenobia usurpato sibi imperio, diutiùs quàm feminam decuit, rempublicam obtinuit.*

Il y a bien de l'apparence que Vabalathus s'estoit plaint au Sénat, de l'usurpation que Zénobie avoit faite de ses estats, &

qu'elle commençoit à étendre ses conquêtes, puisque Gallien, en 1020. donna ordre à Hérodianus de marcher contr'elle. Ce général fut défait, ce qui donna lieu à cette reine d'entrer plus avant dans les provinces Romaines.

Gallien estant mort le 26. Mars 1021. Claude, qui luy succéda, ne fut pas en état de venger cet affront. Les guerres des Goths l'occupérent entiérement. Mais Claude estant mort à la fin d'Octobre de 1023. Quintillus son frere fut nommé Empereur par le Sénat, & les soldats élûrent Aurélien au commencement de Décembre. Quintillus ayant appris cette nouvelle, se fit ouvrir les veines, pour mourir honorablement.

Vabalathus n'eut pas plustost sçû qu'Aurélien, qui estoit un grand guerrier, estoit reconnu de tous les Romains pour Empereur, qu'il le sollicita puissamment de marcher contre Zénobie. Aurélien luy ayant assûré sa protection, Vabalathus le vint attendre en Egypte, où, avec sa permission, il fit battre des médailles, sur lesquelles estoit d'un côté la tête de l'Empereur couronnée de laurier, avec ces mots, ΑΥΤ. Κ. Λ. Δ. ΑΥΡΗΛΙΑΝΟϹ ϹΕΒ. & dans le champ, L. A. *anno primo:* & de l'autre on voyoit la tête de Vabalathus ornée d'un diadême, avec cette légende, ΑΥΤ. ΕΡΜΙΑϹ ΟΥΑΒΑΛΑΘΟϹ ΑΘΗΝΟΥ. & dans le champ, L. Δ. *anno quarto.* On voit par là que la première année d'Aurélien, Vabalathus comptoit sa quatriéme; & qu'ainsi il avoit commencé à marquer son regne du jour de la mort de son pere Hérode, comme Zénobie marquoit le sien du jour de son usurpation.

Aurélien, en 1024. fut obligé de marcher contre les Sarmates & les Marcomans, pour les chasser des provinces Romaines qu'ils ravageoient, & ainsi de suspendre la guerre qu'il avoit résolu de faire à Zénobie; ce qui donna lieu à cette reine de croire que l'Empereur la craignoit, d'autant plus qu'il s'estoit répandu un bruit que les barbares avoient battu les Romains. Elle envoya donc Zaba, l'un de ses capitaines, pour assujettir l'Egypte. Ce général s'en estant emparé d'une partie, il y fit frapper des monnoyes au nom de Zénobie, avec cette inscription, ϹΕΠΤ. ΖΗΝΟΒΙΑ ϹΕΒ. du côté de la tête; & de

l'autre, la figure de l'Espérance, avec ces lettres L. E. qui marquent la cinquiéme année de son regne.

A cette nouvelle, Aurélien ordonna à Probus, l'un de ses lieutenants, de marcher en Egypte, que celuy-ci remit aussitost sous l'obéïssance des Romains. Vopiscus dans la vie de Probus, *Pugnavit etiam contra Palmyrenos pro Odenathi Cleopatræ partibus Ægyptum defendentes, & Orientis partem in Aureliani potestatem redegit.* Ce passage ne paroît pas encore entier, car il semble qu'on y doive lire *Odenathi Zenobiæ*, au lieu de *Odenathi Cleopatræ*. Car si l'on vouloit conserver le mot de Cléopatre, il y auroit des mots oubliez, pour montrer que Zénobie descendoit des Cléopatres, comme Pollio a dit en deux endroits; ce qui feroit voir encore que cette reine n'a pas tiré le nom de Septimia de quelqu'affranchi Romain.

Vabalathus ne vit pas plustost les Palmyréniens chassez de cette province par Probus, qu'il continua d'y faire graver sur ses monnoyes l'image d'Aurélien d'un côté, & la sienne de l'autre, y adjoûtant à la tête de l'Empereur L. B. *anno secundo*, & de son côté L. E. *anno quinto*, comme portoient celles de Zénobie. Personne ne peut disconvenir, pour peu qu'il soit initié dans la connoissance des médailles, que la forme des deux monnoyes de Zénobie & de Vabalathus, frappées en la même année 5.e de leur regne, n'indique qu'elles sont battues en Egypte.

Aurélien partit de Rome en 1025. pour réduire Zénobie. Il ne fut pas plustost arrivé en Syrie, que Vabalathus y vint trouver l'Empereur, & luy amena toutes les troupes qui tenoient son parti contre cette ambitieuse reine, qui s'estoit mise en possession des estats que les Romains avoient accordez avec le titre d'Auguste, à son pere Hérode: & pour marquer son entier attachement à Aurélien, il continua de faire battre ses monnoyes comme les précédentes, en marquant l'année du regne d'Aurélien, L. Γ. *anno tertio*, & de son côté L. ς. qui marquoit pour luy la sixiéme.

Enfin ce fut en 1026. de Rome qu'Aurélien se rendit maître de Palmyre, & que ses gens prirent Zénobie qui s'enfuyoit chez les Parthes. Cette reine comptoit l'année septiéme de son

regne, comme nous avons remarqué dans ses monnoyes, L. Z. ΠΑΛ. *anno 7.° Palmyrenorum,* l'an 7.e par les Palmyréniens, ce qui répond à l'an 7.e que Vabalathus comptoit dans ses médailles, où l'on voit d'un côté la tête d'Aurélien avec L. Δ. *anno quarto,* & de l'autre, ΑΥΤ ΕΡΜΙΑC ΟΥΑΒΑΛΛΑΘΟC ΑΘΗΝΟΥ. L. Z. *anno 7.°* Ce qui prouve entiérement que cette reine & ce prince ont compté tous deux la même année de regne, elle ayant usurpé les estats de Palmyre, & luy y prétendant toûjours; & l'on ne peut douter, lorsque Vabalathus met l'année de l'empire d'Aurélien, que ce ne soit aussi l'année de son regne, comme a pareillement fait Zénobie; & il est clair que ces années ne peuvent estre prises pour une autre époque, puisque les rois & les reines ne marquent jamais dans leurs monnoyes que l'année de la monarchie, ou celle de leur regne.

Il est temps d'expliquer les mots qui composent la legende des médailles de Vabalathus. Le premier est ΑΥΤΟΚΡΑΤΩΡ, c'est-à-dire, *Imperator,* titre que Gallien & le Sénat avoient accordé à son aïeul Odénath & à son pere Hérode, & qu'Aurélien luy avoit sans doute confirmé. Il s'appelle ensuite ΕΡΜΙΑC, nom qui estoit assez commun entre les Grecs, & que portent trois Préteurs, dans le livre que j'ai fait des villes Grecques, à la page 320. de la seconde édition. Je ne m'arrêterai pas à dire que quelques antiquaires ont lû ΑΡΜΕΝΙΑC pour ΕΡΜΙΑC, ce qui a fait tomber en erreur le grand Saumaise.

Vabalathus est un nom Syrien joint à un nom Grec, qui nous confirme ce qu'on voit dans plusieurs auteurs, que les Orientaux avoient ordinairement deux noms. Je m'étonne que cela soit échappé à M. Spanheim, qui critique Tristan sur ce qu'il explique le mot d'ΑΘΗΝΟΥ pour *Athenis* ou *Athenæ filius,* comme si Hérode, pere de Vabalathus, n'avoit pû estre appellé *Athenas Herodes,* de même que son fils se nomme *Hermias Vabalathus.*

Passons maintenant des médailles Grecques aux Latines. Elles nous apprendront qu'Aurélien, après avoir pris Palmyre, & fait Zénobie prisonniére, rétablit Vabalathus dans les estats de ses ancêtres, & qu'en reconnoissance il fit battre des monnoyes,

où l'on voit d'un côté la tête de l'Empereur avec une couronne à rayons, & cette légende, IMP. AVRELIANVS AVG. & de l'autre côté la sienne, avec ces mots, VABALATHVS VCR. IMPR. selon Goltzius, Strada, Tristan, Patin & plusieurs autres, qui n'ont point expliqué ces lettres. Mais le P. Hardouin y lit celles-ci, VCRIMOR. où il ne change que le P en O, qu'il interpréte VICE CÆSARIS RECTOR IMPERII ORIENTIS, qu'il appuye par le titre de *Restitutor Orientis,* qu'Aurélien prend dans ses revers, & que les autres pourroient expliquer par *Imperii Romani;* ce que l'on laisse à décider.

Si l'on demande pourquoy on ne trouve plus de médailles Grecques de Vabalathus frappées en Egypte passé la 7.e année de son regne, on peut répondre que Vabalathus, qui avoit dans cette province Romaine quelque ville qu'Aurélien luy avoit accordée pour sa retraite, estant retourné à Palmyre, n'avoit plus d'occasion, ni même de droit d'y battre monnoye.

On peut aussi demander pourquoy Vabalathus dans ses médailles d'Egypte, prend la qualité d'ΑΥΤΟΚΡΑΤΩΡ, & que dans celle-ci qu'il fit frapper à Palmyre, il ne prend pas le nom d'Empereur, ni même celuy d'Auguste. Il semble que le titre de *Vice Cæsaris Rector Imperii Romani,* ne le permettoit pas, & que ce n'estoit qu'en cette qualité qu'il regnoit.

Il reste présentement à dire pourquoy Vabalathus fait battre ses médailles en langue Latine à Palmyre, & non pas en langue Grecque, comme Zénobie. Ulpien, ce grand jurisconsulte, nous apprend que cette ville avoit esté faite colonie Romaine par Caracalla, ce que confirme Goltzius par la médaille de cet Empereur, où l'on voit COL. PALMYRA. & ainsi Palmyre avoit droit de bourgeoisie Romaine, & de battre ses monnoyes en langue Latine. Or Vabalathus, qui venoit d'estre rétabli dans ses estats par un Empereur Romain, estoit bien aise d'y conserver cette langue, que les loix de cet empire y avoient introduite.

Mais pourquoy Zénobie, dans sa médaille de Palmyre, parle-t-elle Grec & non pas Latin? ce n'est pas qu'elle ne sçût cette langue: *Ipsa Latini sermonis non usquequaque ignara, sed* Treb. Pollio.

ut loqueretur, pudore cohibita. Elle ne vouloit pas se servir de la langue d'un peuple dont elle vouloit abbattre la puissance. Aussi Aurélien luy écrivit-il en Grec, lorsqu'il voulut luy persuader de se soumettre; & quoyque le philosophe Longin fût auprès d'elle pour luy apprendre le Grec, comme dit Vopiscus, *quo illa magistro usa esse ad Græcas litteras dicitur,* elle voulut répondre en Syrien à l'Empereur, pour montrer qu'elle vouloit rétablir l'ancienne langue de son pays.

Il ne faut pas douter que l'on ne parlât Grec & Latin dans Palmyre, puisque les médailles d'Odénath & de ses enfants, que nous ont produites Ursinus & Occo, sont en ces deux langues; & même Zénobie estant reine, elle en permettoit encore l'usage, puisque les monnoyes de ses enfants, Hérennianus & Timolaüs, sont de même, au rapport de ces antiquaires.

Quoyque nous n'ayons rien dans l'Histoire qui nous apprenne ce que devint Vabalathus, ses médailles semblent nous apprendre que dans la suite, du moins après la mort d'Aurélien, il ne se nomma plus *Vicaire de l'Empire Romain;* mais qu'il prit absolument le titre d'Empereur & d'Auguste, comme nous le voyons dans la médaille que M. Spanheim en rapporte du cabinet de la reine de Suede, avec la couronne à rayons, selon l'usage qu'avoient alors les Empereurs, avec cette légende, IMP. C. VABALATHVS AVG. & non plus au revers la tête de l'Empereur, mais un type de déité, AETERNITAS AVG. J'en ai possedé une autre avec celuy d'AEQVITAS AVG. avec une femme & des balances.

Voilà ce que j'avois à dire, pour justifier que Vabalathus estoit fils d'Hérode & petit-fils d'Odénath, & non pas fils de Zénobie; & pour montrer que les années qu'il marque sur ses médailles, sont celles de son regne, comme sa belle-mere comptoit les siennes dans ses monnoyes.



DISCOURS

Dans lequel on prétend faire voir que les Médailles qui portent pour légende, FL. CL. CONSTANTINUS JUN. N. C. n'appartiennent point à Constantin le Jeune, fils de Constantin le Grand.

Par M. DE VALOIS.

QUAND un des plus sçavants antiquaires du dernier siécle n'auroit pas composé un Traité exprès, pour relever l'utilité & l'excellence des médailles antiques, l'expérience journaliére seroit seule suffisante pour la faire connoître. En effet, de combien de découvertes ne sommes-nous pas redevables à ces monuments? Et pour ne point parler d'une infinité de points curieux d'histoire ou de géographie, que nous ignorerions encore sans leur secours, n'est-ce pas aux seules médailles que nous devons la connoissance de la femme de l'Empereur Maximin, dont pas un historien n'avoit daigné faire passer le nom jusqu'à nous? Telle est la médaille de l'Empereur Sévére-Aléxandre & de Barbia Orbiana, trouvée dans le siécle dernier, & qui nous apprend qu'elle estoit femme de ce prince; fait que tous les historiens, comme de concert, avoient passé sous silence. Telle est encore la médaille qui représente l'Empereur Trajan Déce & sa femme Etruscille en regard; médaille singuliére du cabinet du Roy, qui fut publiée par M. Séguin Doyen de St Germain l'Auxerrois, comme une piéce très-propre à tirer de l'erreur tous les antiquaires, qui avoient cru jusqu'alors Barbia Orbiana femme de cet Empereur. Qui ne voit donc que c'est à ces deux monuments que nous avons l'obligation de connoître maintenant les femmes de ces deux derniers princes? Sans le secours de ces médailles, Orbiana enlevée à Sévére-Aléxandre son époux légitime, passeroit toûjours pour la femme de l'Empereur Trajan Déce; & Etruscille mere se trouveroit encore

M. le Baron de Spanheim.

confondue avec sa fille Etruscille, & comme telle, donnée pour épouse à l'Empereur Volusien son gendre. Voilà les égarements dans lesquels on est en danger de tomber, lorsqu'on néglige de recourir à ces guides fidéles, qui, au défaut des historiens, peuvent nous conduire sûrement dans les routes obscures & inconnues de l'antiquité. Au reste, si l'histoire du haut Empire, quoyqu'assez complette d'ailleurs, laisse néantmoins de ces vuides, qui n'auroient jamais pû estre remplis sans le secours des médailles, quel jugement doit-on porter de l'histoire du bas Empire, qui, soit par la négligence des auteurs, soit par l'ignorance des copistes, est en plusieurs endroits si défigurée, qu'elle en est presque méconnoissable? En effet, combien y remarquons-nous de noms, combien de faits même, ou altérez ou supposez. Souvent la corruption d'un nom propre y donne naissance à deux ou trois princes qui se trouvent réduits à un seul, dès que l'on vient à consulter les médailles pour s'éclaircir de la vérité. Telle est, par exemple, la médaille d'Ulpius Cornelius Lælianus successeur immédiat de Postume dans les Gaules, qui a servi à nous convaincre qu'il n'y avoit jamais eu de Lollianus, non plus que de Lucius Ælianus; mais que ces trois prétendus princes estoient le seul & même tyran, multiplié de la sorte par l'allongement ou par la mutilation de son nom diversement corrompu par les auteurs. Quelquefois aussi un même nom porté par deux différents princes, les a fait confondre ensemble. Nous en avons plus d'un exemple dans l'Histoire, qui par cette méprise réunit en un même sujet deux personnes très-distinctes entr'elles. C'est ainsi que FLAVIUS CLAUDIUS CONSTANTINUS JUNIOR, ignoré de tous les historiens, seroit aujourd'huy tout-à-fait inconnu sans ses médailles, & seroit resté confondu avec Constantin le Jeune, fils du grand Constantin, comme il l'a effectivement esté jusqu'ici par les plus habiles antiquaires, sans en excepter un seul. Trompez par le surnom de Junior qu'ils lisoient sur les médailles de ce prince, & que les auteurs ne donnent qu'au seul fils de Constantin, ils ont cru devoir les adjuger à ce dernier, sans avoir aucun égard ni à l'âge que paroît avoir le prince en question,

question, ni aux traits de son visage, tout différents de ceux de Constantin le Jeune, fils de l'Empereur Constantin. Ce sont là cependant les principales circonstances qui m'ont déterminé, d'abord à croire que le FLAVIUS CLAUDIUS CONSTANTINUS & le fils du grand Constantin, estoient deux princes différents. L'étude particuliére des médailles du bas Empire, à laquelle je me suis appliqué depuis long temps, pour l'ouvrage que j'ai entrepris, n'a servi qu'à me confirmer de plus en plus dans mon opinion. Et après avoir examiné avec attention les médailles de l'un & de l'autre de ces princes, je me flatte d'estre très-bien fondé à avancer que toutes celles qui portent pour légende FL. CL. CONSTANTINUS JUN. N. C. n'appartiennent nullement à Constantin le Jeune fils du grand Constantin. C'est ce que je vais tâcher de prouver avec le plus de précision qu'il me sera possible.

Mais avant que d'entrer dans le détail des raisons que j'ai à apporter pour appuyer mon sentiment, il est à propos de donner la description de la médaille en question. Elle est de petit bronze, & d'une fort belle fabrique. L'on y voit d'un costé un prince qui paroît avoir au moins 30. ou 35. ans, & dont la tête & le buste sont assez de relief. La légende est conçûe en ces termes: FL. CL. CONSTANTINVS JVN. N. C. *Flavius Claudius Constantinus Junior Nobilissimus Cæsar.* Le revers représente un soleil levant sous la figure d'un jeune homme nud qui court, & dont la tête est ornée de rayons. Il tient la main droite élevée vers le ciel, & porte de la main gauche un globe & un fouet, avec cette legende, CLARITAS REIPVBLICAE. Dans le champ de la médaille sont gravées ces deux lettres, T. F. que le R. P. Hardouin rend fort heureusement par ces mots, *Temporum Felicitas.* On lit à l'exergue ces trois lettres, ATR. que je prends ici pour le commencement du mot ATR*ebatibus;* les lettres qui se trouvent à l'exergue des médailles de ces temps-là, marquant pour l'ordinaire la ville où elles ont esté frappées. J'ai une autre médaille de ce prince, frappée aussi dans la ville d'Arras, au revers de laquelle, au lieu de la figure du soleil levant, le prince est représenté debout en habit de

guerre, tenant de la main droite une demi-pique, & de la gauche un globe, avec la légende PRINCIPI JVVENTVTIS, & dans le champ ces deux lettres, F. T. *Felicitas Temporum.* Au reste, je n'ai jusqu'à présent trouvé que ces deux seuls revers de Flavius Claudius Constantinus, dont les médailles ne sont pas, à beaucoup près, aussi communes que le sont celles des enfants du grand Constantin. Je passe aux raisons qui m'ont déterminé à le distinguer d'avec le fils aîné du second lit de ce premier Empereur Chrestien.

La principale de ces raisons est l'âge de Fl. Claudius Constantinus, qui est bien différent de celuy du jeune Constantin. Ce dernier, comme on sçait, fut déclaré *César* en la plus tendre enfance par Constantin le Grand son pere, dans le même temps qu'il accorda cette dignité à Crispus son fils aîné du premier lit, & au jeune Licinius son neveu. Or dans celles de ses médailles qui nous le représentent le plus âgé, il ne paroît certainement avoir au plus que seize ou dix-huit ans, quoyqu'à la vérité il en ait vêcu vingt-cinq. Car les historiens nous apprennent que lorsque l'Empereur son pere mourut, ce prince avoit déja vingt-deux ans, & qu'il jouit après cela, en qualité d'*Auguste,* l'espace de trois années, de la portion de l'Empire qui luy estoit échûe; au bout duquel temps il fut tué, pour avoir mal à propos cherché querelle à l'Empereur Constant son frere cadet, la portion duquel il auroit eu grande envie de joindre à la sienne. Il n'en est pas de même des médailles de nostre Flavius Claudius Constantinus. Il n'est point plus jeune sur les unes que sur les autres. Elles le représentent toutes uniformément, comme un prince âgé du moins de trente ou trente-cinq ans. Il y a plus, Constantin le Jeune, fils du grand Constantin, a le visage long, quoyque fort plein & fort gras, & les jouës bouffies & un peu pendantes; au lieu que le Flavius Claudius Constantinus a une tête ronde, le visage menu, les jouës décharnées, marquées d'un pli & un peu creuses. Le premier a cet air de gayeté qui accompagne ordinairement la grande jeunesse. L'autre a une physionomie tout-à-fait sérieuse, & qui ne peut convenir qu'à un homme d'un âge plus avancé. C'est ce qu'à l'inspection des

médailles de ces deux princes, les personnes même les moins versées dans cette connoissance distingueront parfaitement du premier coup d'œil, tout aussi bien que les antiquaires. Car tous les hommes ont le don de voir; & il ne faut que des yeux pour décider si ce que je viens d'avancer est vray ou faux. Je pourrois encore adjoûter une différence essentielle qui se remarque sur les médailles de nostre Flavius Claudius Constantinus; & cette différence consiste dans la fabrique, qui est bien plus élégante que celle des médailles du fils de Constantin. Les caractéres y sont plus nets & mieux formez; la tête beaucoup mieux gravée & d'un plus grand relief, & le buste placé de maniére dans le milieu du champ de la médaille, qu'il est, pour ainsi dire, isolé de tous côtez; le monétaire ayant observé de laisser un intervalle uniforme entre le haut de la tête & le bas du buste, afin que par cette séparation la légende qui l'environne en eût meilleure grace, & ne vînt point échouer contre le buste, comme elle fait sur les monnoyes de la pluspart des autres Empereurs; propreté qui ne se remarque que sur les seules médailles de nostre Flavius Claudius Constantinus, & jamais sur celles de l'autre Constantinus ni de ses freres. On m'objectera peut-estre qu'il faut donc que ce prince soit antérieur de beaucoup d'années au jeune Constantin, puisque ses médailles sont infiniment mieux gravées, & d'un bien plus beau volume que celles du second. Je réponds à cette objection, que dès ces temps-là, où les arts dépérissoient à vûe d'œil, un intervalle de quatorze ou quinze ans établit une différence sensible dans les monnoyes. C'est un fait dont tous les antiquaires conviendront aisément. En effet, qui ne sçait que les médailles du grand Constantin, de Crispus & de Constantin le Jeune, sont d'une plus belle fabrique que celles de Constance & de Constant ses deux autres fils? Il n'y a cependant des uns aux autres qu'environ quinze ou seize ans de distance, & ce petit espace de temps suffit pour marquer combien les monétaires commençoient déja à se négliger.

Ce sont-là, au reste, les principaux motifs qui m'ont porté à croire que le Flavius Claudius Constantinus n'estoit point le

fils du grand Constantin. Age différent, différents traits, différente fabrique, tout cela ne concourt-il pas à établir la vérité de mon systeme? Il me reste à faire voir quel est donc le prince à qui je prétends adjuger les médailles qui portent les noms de FL. CL. CONSTANTINUS.

Pour le faire avec quelqu'ordre, il me paroît qu'il ne sera pas hors de propos de donner ici une petite table généalogique de la maison du grand Constantin; on sera bien plus à portée de juger si je ne m'égare point moy-même, en m'imaginant redresser les antiquaires qui m'ont précédé.

FLAVIUS CONSTANTIUS CHLORUS

Branche Aînée.

E'pouse en premieres noces FL. JUL. HELENA; a d'elle un fils unique nommé FL. CONSTANTINUS surnommé depuis MAGNUS; lequel estant créé César, prend les noms de FL. VAL. CONSTANTINUS NOB. C.

E'pouse en premiéres noces MINERVINE; a d'elle un fils unique nommé FL. JUL. CRISPUS NOB. C.

Est obligé de répudier MINERVINE pour épouser MAXIMIANA FAUSTA fille de l'Empereur MAXIMIEN HERCULIUS.

A de cette seconde femme cinq enfants, trois garçons & deux filles.

L'aîné est,

CONSTANTINUS JUN. NOB. C.

Le second,

FL. JUL. CONSTANTIUS NOB. C. depuis *Auguste*.

Le troisiéme,

FL. JUL. CONSTANS NOB. C. depuis *Auguste*.

Les deux filles sont,

FL. CONSTANTINA.

FL. JUL. HELENA.

Branche Cadette.

Est adopté & fait *César* par l'Empereur MAXIMIEN surnommé HERCULIUS, à condition de répudier HELENE sa premiére femme, & d'épouser MAXIMIANA THEODORA fille de cet Empereur.

Prend à cause de cette adoption le nom de VALERIUS, & le donne aussi à CONSTANTIN son fils.

A de *Maximiana Theodora* sa seconde femme, six enfants, trois garçons & trois filles.

L'aîné des trois garçons de ce second lit est FL. CL. CONSTANTINUS JUN. N. C.

Le second,

FL. CL. DELMATIUS le CENSEUR, appellé par Zonare HANNIBALLIANUS.

Le troisiéme,

FL. CL. CONSTANTIUS le *PATRICE*.

Les trois filles sont,

FL. ANASTASIA.

FL. CONSTANTIA.

FL. EUTROPIA.

Constance Chlore, pere de Constantin le Grand, estant simple particulier, s'appelloit Flavius Constantius. La pâleur de son teint luy fit donner le surnom de χλωρὸς ou Chlorus. Il comptoit quatre Empereurs parmi ses ancêtres, car il tiroit son origine de la famille Flavia, dont les auteurs avoient esté Vespasien, Tite & Domitien; &, selon le témoignage d'Eutrope & de Zonare, l'Empereur Claude, surnommé le Gothique, estoit son aïeul maternel. Si néanmoins nous nous en rapportons à l'Empereur Julien, qui, en qualité de son petit-fils, devoit estre mieux informé que personne, Constance Chlore n'estoit que petit-neveu de ce grand Empereur. En effet, Julien l'Apostat dit en propres termes, que Flavius Eutropius, pere de Constance Chlore, avoit épousé Claudia niéce de l'Empereur Claude, c'est-à-dire, fille de son frere Crispus.

Constance Chlore avoit épousé en premiéres noces Julia Héléna, dont il eut un fils unique nommé Constantin, qui mérita depuis le surnom de Grand, pour les victoires signalées qu'il remporta, tant sur ses concurrents à l'Empire, que sur différents peuples barbares.

Lorsque Constance Chlore fut adopté par l'Empereur Maximien Herculius, & honoré de la dignité de César, il fut obligé de répudier Héléna, pour épouser Maximiana Théodora fille du premier lit d'Eutropia femme de l'Empereur Maximien.

Cette princesse le fit pere de six enfants, trois garçons & trois filles.

L'aîné des trois garçons fut aussi nommé CONSTANTIN, & c'est justement celuy que je prétends qui nous est représenté sur les médailles qui ont pour légende FL. CL. CONSTANTINUS JUN. N. C.

Le second fut Delmatius, que Zonare & quelques autres auteurs appellent aussi Hanniballianus.

Le troisiéme & dernier fut appellé Constantius comme son pere.

Les trois filles furent Flavia Anastasia, Flavia Constantia, & Flavia Eutropia.

Il nous est impossible de rien dire de particulier de

CONSTANTIN, l'aîné des trois fils de ce second lit, les auteurs ayant gardé un très-profond silence sur son sujet. Zonare est le seul qui ait sauvé son nom de l'oubli, & qui luy ait conservé son droit d'aînesse, en le plaçant à la tête des trois princes que Constance Chlore eut de Maximiana Théodora sa seconde femme. Je ne puis me dispenser de rapporter ici les propres termes dont se sert cet historien, vers la fin du second tome de ses Annales. Après avoir remarqué combien la mort de l'Empereur Constance Chlore fut sensible à tous ses sujets, il adjoûte que ce bon prince, avant que de mourir, déclara pour son successeur Constantin le Grand son fils aîné du premier lit, parce que les autres fils qu'il avoit eus de sa seconde femme, ne luy paroissoient pas capables de gouverner l'Empire. Προέπεμψε τὸν πρεσβύτερον τῶν οἰκείων υἱῶν τῆς ἀρχῆς καταστήσας διάδοχον, τὸν μέγαν δηλαδὴ Κωνσταντῖνον, ὃν ἐκ τῆς προτέρας αὐτοῦ ἐγείνατο γαμετῆς. εἶχε δὲ κἀκ τῆς δευτέρας τῆς τοῦ Ἑρκουλίου θυγατρὸς Θεοδώρας, καὶ ἑτέρους υἱοὺς, ΚΩΝΣΤΑΝΤΙΝΟΝ, Ἀναβαλλιανὸν καὶ Κωνστάντιον. προετετίμητο δὲ τούτων ὁ μέγας Κωνσταντῖνος, ὅτι ἐκεῖνοι τῷ πατρὶ ἀνεπιτήδειοι πρὸς τὴν βασιλείαν ἐκρίθησαν.

Henry de Valois mon oncle croit que c'est ce CONSTANTIN-ci, fils aîné du second lit de Constance Chlore, qui fut collégue de Maximus au Consulat, l'an de Rome 1080. & le 327.e de l'ére Chrestienne. Sur ce pied-là le sçavant Onuphre ne s'est pas si fort trompé que le pense Tristan, lorsqu'en cet endroit des Fastes Grecs, il corrige le nom de Κωνσταντίου en celuy de Κωνσταντίνου. Tout le tort qu'il y a, c'est de vouloir rayer le mot Καίσαρος qui s'y lit, puisque c'est un titre qui luy appartenoit, comme ses médailles en font foy.

Delmatius, le second fils du second lit de Constance Chlore, & que Zonare appelle Hanniballien dans le passage que nous venons de citer, fut revêtu par le grand Constantin son frere, de la dignité de Censeur, comme nous l'apprennent l'auteur de la Chronique Alexandrine, & S.t Athanase dans son Apologie adressée à l'Empereur Constance. Il eut deux fils, Delmatius & Hanniballianus, que l'Empereur Constantin le Grand fit dans

la suite, l'un César, & l'autre roy de Pont, de Cappadoce & de la petite Arménie.

Pour ce qui est de Constantius troisiéme fils du second lit de Constance Chlore, au rapport de saint Athanase dans la mesme Apologie que je viens de citer, il n'avoit que la qualité de Patrice; & il fut créé Consul avec Rufius Albinus, l'an 333. de J. C. Par la suite Constantin le Grand son frere l'honora de la *Préfecture de l'Orient,* selon le témoignage de Libanius, dans son oraison funébre de l'empereur Julien. Ce Constantius *Préfet de l'Orient,* eut deux femmes. La premiére, nommée Galla, fut mere de Constantius Gallus: la seconde, appellée Basilina, mit au monde Julien, qui furent depuis tous deux, l'un après l'autre, honorez de la dignité de César par l'empereur Constance leur cousin germain.

Voilà donc les trois fils du second lit de l'empereur Constance Chlore.

1. FLAVIUS CLAUDIUS CONSTANTINUS CAESAR.

2. FL. CL. DELMATIUS HANNIBALLIANUS CENSOR.

3. FL. CL. CONSTANTIUS PATRICIUS.

Passons maintenant aux trois filles de ce même lit.

1. Flavia Constantia l'aisnée de toutes, fut donnée en mariage à Licinius, & eut de luy Licinius le jeune César.

2. La seconde fille, nommée Flavia Anastasia, épousa Bassianus César, qui ne nous est connu que par un recueil des actions du grand Constantin, compilé par un ancien auteur anonyme, & publié pour la premiére fois en 1636. par mon oncle, à la fin de son Ammian Marcellin, de l'édition de Paris, in 4.°

3. Flavia Eutropia, la derniére des filles, fut mariée à Popilius Népotianus, qui avoit esté Consul avec Fabius Titianus sous l'empire de Dioclétien, l'an 301. de J. C. Elle eut de luy un fils nommé Népotianus, qui, quelque temps après, s'empara des resnes de l'empire dans Rome mesme.

Pour ce qui est de Constantin le Grand, fils unique du premier lit de l'empereur Constance Chlore & d'Hélene, il eut aussi un fils unique nommé Crispus, de Minervine sa

premiére femme, que quelques auteurs appellent mal à propos sa concubine. Ensuite il épousa Maximiana Fausta, belle-fille de l'empereur Maximien Herculius, dont il eut cinq enfants, trois garçons & deux filles.

Les trois garçons furent Constantin le jeune, Constance & Constant, qu'il laissa par sa mort héritiers de l'empire Romain.

Les deux filles furent Constantine & Hélene. La premiére fut mariée d'abord à Hanniballien roy de Pont, de Cappadoce & de la petite Arménie, & ensuite à Constantius Gallus César. La seconde épousa Julien César, & depuis empereur, connu dans l'Histoire sous le nom de Julien l'Apostat.

Constantin le jeune, l'aisné des trois fils du second lit de Constantin le Grand, eut deux femmes; l'une, n'estant encore que *César;* l'autre, depuis qu'il eut pris la qualité d'*Auguste*, après la mort de son pere. Les historiens ne nous en ont point conservé les noms, & il ne nous paroît point que ni l'une ni l'autre luy ait donné d'enfants.

Il en est de même d'Olympias, fille d'Ablabius Préfet du Prétoire sous l'empereur Constantin, & femme de Constant le cadet de tous, qui ne laissa non plus aucune postérité.

A l'égard de l'empereur Constance, qui estoit le deuxiéme fils du second lit du grand Constantin, l'Histoire nous apprend qu'il eut trois femmes. On ignore le nom de la premiére. Tout ce que l'on en sçait, c'est qu'elle estoit fille du Patrice Constance, oncle paternel de son mari, & par conséquent sœur de Constantius Gallus, cousin germain de ce même Empereur. Il n'eut point d'enfants d'elle, non plus que d'Eusébia sa seconde femme, après la mort de laquelle il en épousa une troisiéme, nommée Faustine, qui estoit grosse lorsqu'il mourut, & qui, quelque temps après, mit au monde une fille nommée Constantia, que l'empereur Gratien fils de Valentinien I. épousa dans la suite.

C'est ici le lieu de dire deux mots du systeme que le Révérend Pere Hardouin establit comme indubitable dans sa Chronologie du siécle de l'empereur Constantin. Ce sçavant Jésuite, sur la différence qu'il remarque dans les médailles des princes de la

de la maiſon du grand Conſtantin; les uns portant les noms de Flavius Valérius, les autres ceux de Flavius Julius, d'autres enfin ceux de Flavius Claudius, s'eſt perſuadé que la famille Flavia avoit paſſé par l'adoption dans les familles Valéria, Julia & Claudia. Que de cette maniére, elle avoit composé trois branches; & que c'eſtoit de ces trois différentes branches qu'eſtoient ſortis tous les Conſtantins, ſoit *Auguſtes*, ſoit *Céſars*, dont les monnoyes ſont parvenuës juſques à nous. Mais bien loin de débrouiller par-là l'hiſtoire du ſiécle de Conſtantin, ce nouveau ſyſtême ne fait au contraire qu'y répandre des ténébres preſque auſſi épaiſſes que le furent autrefois celles de l'Egypte. Il luy fait confondre les médailles des peres avec celles des fils, celles des oncles avec celles de leurs neveux; & cela, pour un défaut de reſſemblance, pour un air un peu plus ou un peu moins âgé; choſes qui ne méritent pas la moindre attention, ſi l'on n'a d'ailleurs d'auſſi fortes preuves, que nous en avons pour noſtre Flavius Claudius Conſtantinus. Les monétaires de ces temps-là n'eſtoient pas toûjours fort ſoigneux de repréſenter les empereurs d'après nature. Quelquefois même il leur échappoit de mettre la teſte d'un des princes regnants avec la légende d'un autre: négligence à la vérité tout-à-fait condamnable. Les antiquaires connoiſſent ces *qui pro quo* des monnoyeurs; & pour peu que l'on ſoit verſé dans cette curioſité, il eſt aiſé de ne s'y pas laiſſer ſurprendre. C'eſt cependant ce qui eſt arrivé au Révérend Pere Hardouin. Tout habile qu'il eſt dans la connoiſſance de l'antiquité, il ne s'eſt pas ſouvenu de ces erreurs de monétaires; & cela luy a donné une multitude de Conſtantins, qu'il eſt abſolument impoſſible d'accorder avec l'Hiſtoire. Un même prince enviſagé ſous différents points de vûe, c'eſt-à-dire, plus ou moins âgé, plus ou moins reſſemblant, luy a paru double, triple; & ſur un fondement auſſi léger que celuy-là, il n'a pas balancé un moment à diviſer la famille de Conſtantin en *trois* diverſes branches. Je vais faire voir qu'il n'y en eut jamais que deux; les prétenduës branches Flavia Valéria & Flavia Julia eſtant indubitablement la ſeule & même, c'eſt à ſçavoir la *Branche aiſnée*, la *Branche regnante:* au lieu que la

branche Flavia Claudia est la branche collatérale, la *Branche des cadets,* c'est-à-dire, des freres du second lit du grand Constantin, & de leurs descendants. C'est ce qu'il ne sera pas fort difficile de prouver.

J'ai déja remarqué que, lorsque Constance Chlore, pere du grand Constantin, fut adopté & fait *César* par Maximien Herculius, il s'appelloit simplement Flavius Constantius. Mais ayant eu l'honneur d'entrer par cette adoption dans la maison impériale, c'estoit bien la moindre chose qu'il dût faire par respect pour son pere adoptif, que de se parer du nom de sa famille. Ce fut aussi à quoy il ne manqua pas. Il joignit le nom de Valérius à celuy de Flavius, pour marquer que par sa naissance il tiroit son origine de la famille Flavia, & que par son adoption il estoit entré dans la famille Valéria. C'est une vérité que confirment généralement toutes les médailles de ce prince; j'entends celles sur lesquelles se lisent tous ses noms, & où l'on voit que son nom Flavius est toûjours immédiatement suivi de ceux de Valérius Constantius. Il ne s'en tint pas là. Il le donna aussi à Constantin le Grand son fils unique du premier lit; suivant en cela la coustume des Romains, qui estoit qu'en vertu de l'adoption, non-seulement celuy qui estoit adopté, mais encore ses enfants & ses petits-enfants passoient en la puissance du pere adoptif, & devenoient ses héritiers naturels; ce que les Jurisconsultes Latins expriment par le titre de *sui hæredes.* Ce fut donc par cette raison que Constantin le Grand joignit, comme son pere, le nom de Valérius au sien de Flavius, & le conserva jusqu'à la mort, comme en font foy la pluspart de ses médailles, sur lesquelles on lit FL. VAL. CONSTANTINVS NOB. C. & IMP. C. FL. VAL. CONSTANTINVS P. F. AVG. Au reste, c'est avec ce prince que finit la prétenduë branche Flavia Valéria, pour faire place à la branche Flavia Julia, qui, comme on va le voir, n'est autre que ses propres enfants.

Le grand Constantin, devenu maistre absolu de l'empire Romain par la mort de Constance Chlore son pere, voulut donner à une mere aussi sage & aussi vertueuse que la sienne,

des marques de l'amour & du respect qu'il avoit pour elle ; & il crut ne pouvoir mieux s'y prendre, qu'en imposant son nom de famille à Crispus son fils aîné du premier lit. En effet, comme Hélene tiroit son origine de la famille Julia, puisqu'elle s'appelloit Julia Héléna, l'on ne sçauroit douter que ce ne soit en son honneur, que le grand Constantin voulut que ce prince s'appellât Flavius Julius Crispus, & non point du nom de Minervine sa mere, comme le croit Tristan, qui pour cet effet luy donne de son chef le nom de Julia Minervina. D'ailleurs, s'il estoit vray, comme quelques historiens l'assûrent, que Minervine n'eût esté que la concubine de l'empereur Constantin, il n'est pas probable qu'une femme de cette espéce descendît d'une famille aussi illustre que l'estoit la famille Julia ; à moins que l'on ne veuille dire, qu'elle pouvoit estre fille de quelqu'affranchi de cette maison : car on sçait que c'estoit la coustume que les affranchis, par un esprit de reconnoissance, arborassent le nom de leurs maistres avant le leur. Or en ce cas, est-il à présumer qu'un grand prince comme l'empereur Constantin, eût voulu que son fils aîné portât à un pareil titre le nom de Julius? Supposons néantmoins, comme le prouve très-bien Tristan, & comme j'en suis persuadé, que Minervine ait esté femme légitime de l'empereur Constantin, & même, si l'on veut, issue de l'illustre famille Julia ; & qu'ainsi Crispus ait pû se faire honneur de son nom : de qui les trois fils du second lit du grand Constantin ont-ils emprunté le nom de Julius, & les deux filles celuy de Julia, si ce n'est de leur aïeule Julia Héléna, puisqu'il est constant que leur mere s'appelloit Maximiana Fausta, & qu'elle n'a pû leur transmettre un nom qu'elle ne portoit pas? Il est donc, ce me semble, impossible de trouver une autre cause de cette dénomination pour les cinq enfants de ce second lit. Or chacun sçait que des deux filles du grand Constantin, l'aînée se nommoit Flavia Julia Constantina, & la cadette Flavia Julia Héléna. Pour ce qui est des princes leurs freres, ils ont aussi porté les noms de Flavius Julius, comme on le peut remarquer, sur-tout par les médailles des deux derniers, sçavoir, Constance & Constant, qui sont appellez,

l'un Fl. Julius Conſtantius, & l'autre Fl. Julius Conſtans. A la vérité il n'a point encore paſſé par mes mains aucune médaille de Conſtantin le Jeune l'aîné, qui portât pour légende *Fl. Julius Conſtantinus Jun. Nob. C.* mais ce n'eſt pas à dire pour cela qu'il ne s'en puiſſe trouver un jour, & qu'il n'y en ait même actuellement quelqu'une dans les cabinets que je n'ai point viſitez. Ce que je puis dire de poſitif, c'eſt que juſqu'à préſent je n'ai point vû de médailles du jeune Conſtantin qu'avec cette légende ſimple, CONSTANTINVS JVN. NOB. C. Je ſçais bien que l'on pourra m'oppoſer qu'il a néantmoins paſſé juſqu'ici pour porter les noms de Flavius Claudius; mais je réponds à cela, que les antiquaires ne les luy ont donnez, que parce qu'ils luy attribuoient les médailles qui ont pour légende FL. CL. CONSTANTINVS JVN. N. C. que j'ai déja fait voir qui ne pouvoient luy appartenir, mais bien à ſon oncle paternel, à cauſe de la diſproportion de l'âge de ces deux princes, & de la différente fabrique de leurs monnoyes.

Je ne voudrois pourtant pas aſſûrer poſitivement que l'on n'eût jamais donné ſur aucun monument, le prénom de Claudius à Conſtantin le Jeune; je crois même avoir lû dans Gruter ou ailleurs, une inſcription qui le luy donne. Mais bien loin de détruire mon ſyſteme, qui eſt que la branche Flavia Claudia eſt la branche cadette, cela ne ſerviroit qu'à l'établir plus fortement. En effet, ſuppoſé que cela ſoit, Conſtantin le Grand n'aura donné à Conſtantin le Jeune ſon fils le nom de Claudius, qu'en qualité de cadet, par rapport à Flavius Julius Criſpus ſon aîné qui vivoit alors, & qui luy auroit ſuccédé à l'empire, ſans la méchanceté de Maximiana Fauſta ſa belle-mere, qui eſtant devenue amoureuſe de ce prince, & n'ayant pû l'amener au point qu'elle déſiroit, ſuppoſa, pour le perdre, qu'il avoit voulu ſouiller la couche impériale, & ſçut ainſi ſatisfaire en même temps ſa vengeance & ſon ambition, en rapprochant ſes enfants du throne de leur pere. Après tout, je perſiſte toûjours dans mon ſentiment, & je ſuis perſuadé que le grand Conſtantin n'aura point donné à Conſtantin le Jeune ſon fils le nom de Claudius ſur les médailles, afin de ne pas confondre la ligne directe, ou *branche regnante*, avec la collatérale.

Par tout ce que je viens de dire, il paroît que l'empereur Conſtance Chlore & Conſtantin le Grand ſon fils, ſont les ſeuls qui ayent porté les noms de Flavius Valérius, en l'honneur de l'empereur Maximien Herculius leur pere adoptif. Mais après la mort de Dioclétien & de Maximien, le grand Conſtantin n'ayant plus les mêmes ménagements à avoir pour ces princes, ſe crut en droit de pouvoir honorer auſſi à ſon tour Hélene ſa mere. Et ce fut dans cette vûe qu'il impoſa le nom de Jule à ſes fils, & celuy de Julie à ſes filles. Au reſte, je ne puis, ce ſemble, me diſpenſer de dire ici deux mots de cette vertueuſe princeſſe. Il paroît que la pluſpart des hiſtoriens ont pris à tâche de l'avilir, en la faiſant paſſer pour une perſonne d'une naiſſance obſcure, & que ſa ſeule beauté avoit fait parvenir à l'honneur d'eſtre la concubine de Conſtance Chlore. Mais ce n'eſt qu'une pure calomnie controuvée par les payens, qui attribuoient au crédit qu'avoit cette ſage princeſſe ſur l'eſprit de l'Empereur ſon fils, le renverſement de l'idolatrie, & les progrès conſidérables que le Chriſtianiſme faiſoit de jour en jour dans l'empire Romain. Tout ce qui me ſurprend, c'eſt de voir que pluſieurs auteurs Chreſtiens, & ceux même qui paroiſſent le mieux intentionnez pour la gloire du grand Conſtantin, ayent pû adopter une pareille fauſſeté, & donner dans un piége ſi groſſier. On ſçait que bien que Conſtance Chlore aimât beaucoup Hélene ſa premiére femme, & qu'il eût tout ſujet d'eſtre très-content d'elle, il fut néantmoins obligé de la répudier pour épouſer Maximiana Théodora belle-fille de l'empereur Maximien, qui l'adoptoit & le faiſoit Céſar à cette condition. C'eſt ce que les auteurs nous apprennent, & ceux même qui parlent d'Hélene le plus deſavantageuſement. Or on ne répudioit point les concubines; quand on en eſtoit las, on les renvoyoit ſans beaucoup de cérémonie. Il n'en eſtoit pas de même des femmes que l'on avoit épouſées; & la répudiation avoit ſon cérémonial, que l'on eſtoit obligé d'obſerver. D'ailleurs, trouve-t-on dans l'hiſtoire Romaine qu'il y ait eu quelqu'un des Empereurs qui ſe ſoit aviſé d'honorer de la dignité de Céſar le fils de ſa concubine? Il n'y en a certainement point d'exemples. Et quand bien

même il s'en trouveroit un seul, ce que je nie, Constance Chlore auroit esté moins en pouvoir qu'un autre de le faire. Il n'estoit que César, & il épousoit la fille de l'Empereur, jeune princesse qui probablement ne pouvoit manquer de luy donner plusieurs enfants, comme elle le fit en effet. De plus, l'empereur Maximien auroit-il souffert que le bâtard de son fils adoptif eût le droit d'aînesse sur ses enfants légitimes? Et auroit-il esté assez dépourvû des sentiments de pere, pour luy conférer le titre de César à leur préjudice? cela ne tombe pas sous le sens. Mais supposons pour un instant que l'empereur Maximien eût fait cette fausse démarche; l'empereur Constantin, qui aimoit tant la gloire, auroit-il cru se donner un grand relief, en parant ses enfants du nom d'une mere obscure, en un mot d'une concubine? Et sans parler du nom de la famille Valéria, dans laquelle Constance Chlore son pere estoit entré par son adoption, n'auroit-il pas pû se faire honneur du nom de Claude le Gothique dont ils descendoient, & qui certainement avoit esté un très-grand prince? A la vérité je crois bien qu'il n'auroit pas manqué de donner le nom de Claude à quelqu'un de ses enfants, s'il n'avoit craint de confondre par-là la ligne directe avec la collatérale. Je m'imagine même que ce motif n'eut guéres moins de part que l'amour maternel, au choix qu'il fit pour ses enfants, du nom de la famille Julia que portoit Héléne sa mere. Cette princesse tiroit donc son origine de cette famille illustre, & je n'en veux pas d'autre preuve. C'est ce que ce grand Empereur voulut encore marquer d'une maniére éclatante, en faisant frapper un grand nombre de médailles, sur lesquelles on voit la tête de cette princesse, & la légende FL. IVL. HELENA AVG. *Flavia Julia Helena Augusta*: qualité qu'elle n'eut qu'après coup, & de laquelle elle n'est redevable qu'à l'honneur & au respect que luy portoit l'Empereur son fils; respect dont il a laissé de fortes preuves sur une infinité de monuments publics, qu'il construisit exprès pour rendre la mémoire de sa mere célébre dans les siécles à venir.

Retournons à nostre Flavius Claudius Constantinus *Junior*, fils aîné du second lit de Constance Chlore, & à ses deux

freres Delmatius & Constantius, chefs de la branche cadette Flavia Claudia.

Constance Chlore avoit satisfait aux devoirs de fils adoptif de l'empereur Maximien, en prenant son nom de Valérius, & en le donnant à Constantin le Grand son fils aîné du premier lit. Il luy estoit permis après cela de donner aux autres enfants qu'il auroit dans la suite, tel nom que bon luy sembleroit; & pouvoit-il en trouver un plus glorieux, & qui fût en meilleure odeur chez les Romains, que le nom de l'empereur Claude le Gothique son aïeul? Ce fut aussi celuy qu'il choisit pour les trois fils qu'il eut de Maximiana Théodora sa seconde femme, sçavoir, Constantinus, Delmatius & Constantius, ausquels il donna les noms de Flavius Claudius, pour honorer la mémoire de ce grand Empereur, & pour distinguer en même temps la branche cadette d'avec la branche aînée.

Pour ce qui est de Flavius Claudius Constantinus, l'aîné de ce second lit, je conviens que je n'ai d'autres preuves de ce que j'avance ici, que les médailles que je luy attribue, l'Histoire ayant esté tout-à-fait muette à son égard. Il s'agit maintenant de sçavoir si les deux autres ont porté les noms de Flavius Claudius. Il n'est pas permis d'en douter, dès que l'on voit qu'Hannibalien roy de Pont, Constantius Gallus & Julien leurs fils les ont aussi portez, comme toutes leurs médailles en font foy.

Je crois avoir assez bien établi que les médailles qui nous représentent un prince âgé de 30. ou 35. ans, avec la légende FL. CL. CONSTANTINVS IVN. N. C. ne peuvent appartenir qu'à Constantin, l'aîné des trois freres cadets de l'Empereur de ce nom. Il m'estoit venu d'abord en pensée que c'estoit Constance Chlore son pere qui l'avoit créé *César,* & qui, outre les noms de Flavius Claudius, luy avoit encore donné le surnom de *Junior,* pour le distinguer d'une maniére plus marquée d'avec le grand Constantin son fils aîné du premier lit, qui s'appelloit *Fl. Val. Constantinus.* Mais après avoir fait réflexion sur l'âge que luy donnent toutes ses médailles, (car il n'est pas plus jeune sur les unes que sur les autres) il m'a paru bien plus vraysemblable

que ce prince n'avoit esté fait *César* que par l'empereur Constantin son frere. Or en ce cas, il estoit encore plus nécessaire de ne pas obmettre ses noms, afin d'empêcher qu'on ne le confondît avec son neveu, qui portoit comme luy le nom de Constantinus & le surnom de *Junior*. Quoy qu'il en soit, nostre Flavius Claudius Constantinus a dû obtenir la dignité de *César*, ou de Constance Chlore son pere, ou de Constantin le Grand son frere. En effet, ces princes auroient-ils pû ne le pas revêtir d'une dignité à laquelle il estoit appellé par sa naissance, pendant qu'ils accordoient le même honneur à des familles étrangéres, comme à Bassien, dont nous avons déja parlé ci-dessus? N'auroit-ce pas esté faire le plus sensible des affronts au sang de ceux qui les avoient élevez sur le throne? Certainement une pareille démarche auroit révolté toute la terre contr'eux, & ils avoient trop de prudence pour la faire. C'estoit bien la moindre chose, que l'aîné des trois fils du second lit de Constance Chlore fût honoré du titre de *César*, pendant que les deux autres n'avoient presque rien qui les distinguât du reste des grands de l'empire, que l'honneur d'estre les plus proches parents de la maison regnante. Je dis qu'ils n'avoient presque rien que le rang; car si nous en croyons Zosime, l'empereur Constantin avoit érigé en leur faveur la qualité de *Nobilissime*, titre d'honneur émané de la dignité de César, qui leur donnoit le pas immédiatement après les Césars, & avant les Patrices, comme ces derniers l'avoient sur les Préfets du Prétoire. Ce même historien adjoûte que les *Nobilissimes*, pour marque de leur dignité, portoient une robe de pourpre bordée d'or.

Au reste, comme l'Histoire ne nous apprend aucune circonstance de la vie de Flavius Claudius Constantinus, aîné du second lit de Constance Chlore, il est à présumer qu'il périt par la politique damnable de l'empereur Constance son neveu, qui ne se faisoit pas un grand scrupule de répandre inhumainement le sang de ses proches; péché originel dans sa famille; & qui, selon moy, obscurcit terriblement les belles actions du grand Constantin, quoy qu'en disent tous ses panégyristes. Ce qui sert à me confirmer dans l'opinion que Fl. Claudius Constantinus

fut tué

fut tué par l'ordre de l'empereur Constance, c'est ce que Julien l'Apostat assûre dans son épistre adressée au peuple d'Athénes, que l'empereur Constance, fils du grand Constantin, fit mourir ses deux oncles ; fait qui est encore avéré par saint Athanase, dans la lettre qu'il écrit à ceux qui embrassoient la vie solitaire. Or je suis persuadé que ces deux oncles, tuez par l'ordre de l'empereur Constance leur neveu, ne peuvent estre que nostre Flavius Claudius Constantinus, & le Patrice Constance. Car, pour ce qui est de Delmatius le Censeur, frere de ces deux princes, on entrevoit au travers des ténébres de l'Histoire, qu'il estoit mort avant le grand Constantin. Je n'en veux pas d'autre preuve que le partage que cet Empereur fit de l'empire Romain entre ses trois fils ; partage dans lequel il voulut que son neveu Delmatius César entrât pour une portion, qui fut la Thrace, la Macédoine & l'Achaïe : ce que constamment il n'auroit pas fait au préjudice de Delmatius le Censeur, pere de ce César, s'il avoit esté encore vivant. Cette conjecture, toute conjecture qu'elle est, me semble d'autant mieux fondée, qu'on n'ignore pas que le grand Constantin aimoit & considéroit fort Delmatius son frere : d'où se tire naturellement cette induction, que cet Empereur ne combla d'honneurs Delmatius César, en l'égalant à ses propres enfants, que pour honorer la mémoire d'un frere qui luy avoit esté si cher pendant sa vie, & dont il ne pouvoit plus récompenser le mérite qu'en la personne de ses deux fils, Delmatius & Hannibalien : car ce dernier eut aussi sa portion dans le partage de l'empire dont nous venons de parler. Il n'y a donc point lieu de douter que les deux oncles que l'empereur Constance fit périr, ne fussent Flavius Claudius Constantinus, l'aîné des trois freres du second lit du grand Constantin, & Constance le Patrice, le cadet de tous. A la vérité, ce dernier, ambitieux & remuant, attira ce malheur sur son frere & sur luy, en l'engageant dans la conspiration qu'il avoit formée. Car Zonare & Cédrénus rapportent que quelques auteurs avoient écrit, que ces deux princes avoient fait empoisonner dans un bain l'empereur Constantin le Grand leur frere ; & que ce prince s'en

estant apperçû, avertit son fils Constance de se bien tenir sur ses gardes, & même de se défaire d'eux dès que l'occasion s'en présenteroit. Ce qu'il ne manqua pas de mettre à execution, presque aussi-tost qu'il eut pris possession de l'empire, enveloppant dans le même sort Delmatius César & Hannibalien roy de Pont, fils de Delmatius le Censeur, qui n'avoient en aucune maniére trempé dans la conjuration de leurs oncles; & dont tout le crime n'estoit que d'avoir de trop grandes qualitez, & d'estre les plus prochains héritiers de l'empire. C'est ainsi que l'empereur Constance se défit presque tout à la fois des deux oncles qui luy restoient, & de deux de ses cousins germains.

Après tout, je serois fort tenté de croire que cette prétenduë conjuration de Fl. Claudius Constantinus & de Constance le Patrice contre l'empereur Constantin le Grand leur frere, est une charité que leur ont prestée quelques historiens zélez pour la gloire de l'empereur Constance. Car s'il avoit esté bien vray qu'ils eussent commis cet attentat sur les jours du grand Constantin, il me paroît que ce prince, sans remettre à son fils le soin de sa vengeance, n'auroit pas esté assez scrupuleux pour n'oser tremper ses mains dans leur sang, luy qui n'avoit pas fait la moindre difficulté de répandre celuy de son fils Crispus, sur un simple soupçon; non plus que de faire étrangler l'empereur Maximien Herculius son pere adoptif, & assassiner l'empereur Licinius son beau-frere. Voilà cependant ce premier des empereurs Chrestiens, dont les évesques de son temps, en reconnoissance des obligations qu'ils luy avoient, ont vanté si hautement les vertus, la rare piété, & sur-tout la modération & la clémence! Je ne prétends pas pour cela décrier ici la mémoire du grand Constantin. Car, à cette politique près, qui luy faisoit écarter tout ce qui portoit ombrage à sa grandeur & à celle de ses enfants; il est constant que c'estoit un prince doué de presque tous les talents qui constituent le grand homme. Mon dessein n'a esté que de montrer en passant à quels écarts est sujet un souverain, quelqu'équité qu'il ait d'ailleurs, lorsqu'il s'imagine devoir sacrifier tout à l'impitoyable raison d'estat,

Mais pour en revenir encore à nostre branche cadette Flavia Claudia, j'observe que les monétaires ont toûjours affecté de représenter tous les princes de cette branche teste nuë, c'est-à-dire, sans couronne de laurier & sans diadême : & je ne doute pas que ce ne soit en vûë de marquer mieux leur dépendance, & la supériorité de ceux de la branche aînée, qui dans ces temps-là ont tous ou un diadême ou une couronne indistinctement comme les empereurs. C'est donc par cette raison que nostre Flavius Claudius Constantinus *Junior*, l'aîné de la branche cadette, est toûjours représenté la teste nuë, aussi bien que son neveu Flavius Claudius Hanniballianus roy de Cappadoce, de Pont & de la petite Arménie, second fils de Delmatius le Censeur. Il n'en est pas de même de Delmatius César, frere aîné du roy Hanniballien. Comme l'empereur Constantin le Grand l'aimoit beaucoup, il me paroît qu'en le créant César, il luy conféra une plus grande estenduë de pouvoir qu'aux autres de la branche cadette; c'est-à-dire, un pouvoir pareil à celuy des princes ses enfants; en un mot, le droit de succéder à l'empire. C'est au moins l'induction que je tire de la légende de ses médailles conçûe en ces termes, FL. JVL. DELMATIVS NOB. C. d'où il saute aux yeux que ce jeune prince, par une adoption tacite ou réelle, avoit passé de la branche Claudia dans la branche Julia, qui estoit la regnante. Aussi à la différence de son frere Hanniballien roy de Cappadoce & de Pont, il est toûjours représenté couronné de laurier ou en diadême, comme les fils de l'empereur Constantin. Tout au contraire, Flavius Claudius Constantius Gallus & Fl. Claudius Julianus, fils du Patrice Constantius, ne sont jamais représentez sur leurs médailles que teste nuë, pour marquer quelle disproportion il y avoit d'eux à l'empereur Constance leur cousin, qui, en faveur de la parenté, avoit bien voulu leur communiquer une portion de son pouvoir souverain. A l'égard de Julien, ce que je viens de dire, qu'il est toûjours représenté teste nuë, ne doit s'entendre que des médailles sur lesquelles il n'a que la qualité de César; car sur celles où il est qualifié d'Auguste, il est certain que sa teste est ornée d'un diadême. Cela n'est pas surprenant dans le

conjoncture où il se trouvoit alors. A la tête d'une armée nombreuse qui venoit de le proclamer empereur, il n'avoit plus de mesures à garder avec un prince qu'il avoit résolu de combattre, s'il vouloit s'opposer à ses desseins. Mais la fortune luy fut plus favorable qu'il n'auroit osé l'espérer ; & la mort précipitée de l'empereur Constance le rendit maistre absolu de ce vaste empire, qu'il ne demandoit d'abord qu'à partager simplement avec luy.

Il m'estoit échappé de remarquer une chose au sujet du César Constantius Gallus. C'est que M. Galland a prouvé dans une dissertation particuliére, que ce seroit en vain que l'on chercheroit quelques médailles de ce César avec le nom de Gallus, puisqu'il ne s'en trouve pas une seule dans les cabinets ; & que les deux prétenduës que Strada de Rosberg & Tristan ont rapportées, & sur lesquelles ils ont cru voir le nom de Gallus à la suite de celuy de Constantius, estoient sans doute deux médailles frustes, qui ont trompé ces deux habiles Antiquaires. Le faux préjugé, dans lequel on avoit vêcu jusqu'à leur temps, n'aura pas peu contribué à les induire dans l'erreur, & à leur faire lire sur ces médailles mal conservées, D. N. CONSTANTIVS GALLVS NOB. C. au lieu de D. N. CONSTANTIVS PIVS FEL. AVG. qui estoit la légende véritable ; ces médailles, comme le prouvent d'ailleurs le type & la légende du revers, appartenant à l'empereur Constance, fils du grand Constantin.

M. Galland a donc eu très-grande raison d'attribuer au César Constantius Gallus toutes les médailles qui portent pour légende du costé de la teste D. N. CONSTANTIVS JVN. NOB. C. & du costé du revers, FEL. TEMP. REPARATIO; puisqu'il est constant qu'elles ne peuvent appartenir qu'à ce prince seul, qui y prend le titre de *Junior* rélativement à l'empereur Constance son cousin, pour éviter l'équivoque du nom qui auroit pû, sans cela, les faire confondre l'un avec l'autre.

Je dis de plus que M. Galland, que toutes les médailles qui portent pour légende, D. N. FL. CL. CONSTANTIVS NOB. CAES. avec le même revers FEL. TEMP. REPARATIO, & qui ne peuvent convenir à l'empereur Constance, fils du

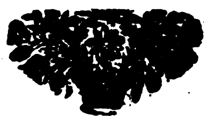
grand Constantin, qui s'appelloit Fl. Jul. Constantius, appartiennent aussi incontestablement au César Constantius Gallus; puisque les unes, comme les autres, sont de la mesme fabrique, & représentent le même prince, & toûjours teste nuë; ce qui, selon moy, est essentiel à remarquer. Je puis même avancer que ce sont ces derniéres qui servent le plus à prouver la vérité du systeme de M. Galland; les prénoms Fl. Cl. *Flavius Claudius* ne permettant pas de douter qu'elles n'appartiennent au César Constantius Gallus, qui, comme on sçait, estoit un des princes de la *Branche Cadette* distinguée de la maison regnante, ou *Branche Aînée,* par le prénom de Claudius; comme je l'ai, ce me semble, suffisamment establi dans le cours de ma dissertation.

On me permettra encore de faire cette petite observation par rapport aux médailles du César Constantius Gallus. C'est que le surnom de *Junior* ne se trouve que sur celles qui ne portent point ses prénoms, & qui par conséquent auroient pû, sans cette précaution, causer quelque équivoque. Il n'en est pas de même des médailles qui portent les prénoms Fl. Cl. *Flavius Claudius:* car sur ces derniéres il n'est jamais surnommé *Junior;* le prénom de Claudius le donnant assez à connoître pour un des cadets de la maison du grand Constantin, aussi bien que sa teste, qui est toûjours représentée nuë, & sur les unes & sur les autres, pour marquer la dépendance de la Branche Cadette.

Qu'on ne m'objecte pas que la teste nuë sur les médailles des Césars de ce temps-là ne désigne point une dépendance, car je crois l'avoir prouvé sans replique. Et s'il se trouve par hazard quelque médaille qui semble d'abord insinuer le contraire, il faut faire attention que l'on a pû quelquefois passer par-dessus les régles pour flatter les princes regnants, & surtout dans les lieux de leur domination. Telle est, par exemple, la médaille d'or rapportée par Tristan, qui représente le *jeune Licinius César* en buste, couronné de laurier, & tenant de la main droite un globe, ou *Monde,* surmonté d'une Victoire, avec cette légende Fl. Licin. Licinivs Nob. Caes. & au

revers les testes de *Crispus* & de *Constantin le Jeune* en regard & sans couronnes, avec la légende CRISPVS ET CONSTANTINVS C.C. SIRM. On ne peut pas disconvenir que cette médaille-ci ne paroisse donner à *Licinius César* une marque de préséance sur *Crispus* & sur *Constantin le Jeune*. Mais sur quel fondement ? Seroit-ce par prérogative d'âge ou de dignité ? *Crispus* estoit plus âgé que *Licinius* : & quant à la dignité, ils estoient au moins égaux, puisqu'ils avoient esté créez Césars tous trois ensemble. Il est constant même que *Crispus* & *Constantin le Jeune*, en qualité de fils de l'empereur Constantin, devoient avoir le pas sur *Licinius César*, qui n'estoit que le fils de sa soeur. Cette marque de prééminence du *jeune Licinius* ne doit donc s'attribuer, comme l'observe fort judicieusement Tristan, qu'à ce que la médaille a esté frappée à *Sirmium*, ville de Pannonie, & capitale de l'empire de Licinius le pere, dont les sujets crurent devoir représenter les enfants d'un autre Empereur dans une attitude moins noble, & qui servît encore à donner un plus grand relief à celle du fils de leur maistre, & cela par flatterie pour ce prince, & simplement dans la vûë de luy faire leur cour.

Après cette petite disgression en faveur du *César* Constantius Gallus, il me reste maintenant à marquer quelle place j'assigne dans la suite des Empereurs à nostre Flavius Claudius Constantinus, fils aîné du second lit de Constance Chlore. Je range les médailles de ce prince immédiatement après celles de Constantin le Grand son frere, & par conséquent avec celles de Crispus & de ses autres neveux ; persuadé par la fabrique élégante de ses médailles, que s'il n'a pas esté créé *César* avant Crispus, cette dignité luy a du moins esté conférée avant les trois autres, c'est à sçavoir, Constantin le jeune, Constance & Constant.



DISSERTATION

Dans laquelle on tâche de démêler la véritable origine des François, par un parallele de leurs mœurs avec celles des Germains.

Par M. l'Abbé DE VERTOT.

IL est assez surprenant qu'il n'y ait point d'endroits de nostre histoire plus négligez par les anciens Historiens, ni traitez avec plus de soin par les modernes, que la question de l'origine de la nation Françoise. Les premiers, plus voisins des commencements de nostre Monarchie, & qui en devoient estre les mieux instruits, ou n'en ont rien dit, ou n'ont fait que rapporter simplement des bruits vulgaires & des opinions incertaines. Mais parmi les derniers, quelques-uns aidez des lumiéres de la critique, ont percé les ténébres répandues sur les commencements de nostre histoire, & remonté assez heureusement vers sa source. Plusieurs aussi de ces Historiens modernes, moins appliquez, & devenus plus hardis par l'éloignement des temps, ont trouvé des preuves à la fable même; & malgré ce grand nombre de siécles qui nous séparent de nostre origine, ils n'ont pas laissé d'en parler avec cette confiance que devroit donner seulement la découverte de la vérité.

Mon dessein n'est pas d'examiner les opinions différentes de ces historiens, dont les uns font venir nos premiers François des Palus Méotides [a]; d'autres de la Pannonie [b]; quelques-uns de la Scandinavie [c]; plusieurs, avec plus de fondement, de la Germanie [d], ou de l'Allemagne : il se trouve aussi un grand nombre d'auteurs [e] qui les font sortir originairement des Gaules mêmes, & y rentrer par de nouvelles conquêtes, & par une

[a] *Goropius Bec. Du Haillan.*
[b] *Greg. de Tours, liv. 2. ch. 9.*
[c] *Freculphe, liv. 2. ch. 19.*
[d] *Beat. Rhenanus.*
[e] *Bodin, Gosselin, Forcatel, Audigier.*

circulation qu'ils font faire à une ancienne colonie de Gaulois; car je ne parle point de ces écrivains fabuleux, qui prétendent avoir démêlé nostre origine dans les cendres de l'ancienne Troye. *Ultus avos Trojæ.*

Le Moine Hunibaud, Tritheme, l'Auteur anonyme des gestes des Rois de France, Hincmar, &c.

On sçait que nostre histoire ancienne est un chaos rempli de ténébres, & où l'on a placé bien des chiméres impunément. Il est même certain que la pluspart de ces opinions flatteuses qui vont chercher si loin l'antiquité de nostre origine, n'ont guéres d'autre fondement que de foibles conjectures, de légéres allusions, souvent un jeu de mots, & tout au plus des étymologies un peu forcées.

Je ne sçais si au milieu de tant d'opinions différentes, j'oserai tenter de démêler une origine perdue, pour ainsi dire, dans les ruines de l'antiquité; & s'il me sera permis de proposer un nouveau systeme, ou, pour mieux dire, d'apporter de nouvelles preuves pour confirmer une opinion déja ancienne, & qui a des partisans célébres.

Quand on ne peut pas faire de nouvelles découvertes dans la république des Lettres, il faut tâcher du moins de s'ouvrir quelques routes moins fréquentées. Ainsi, sans m'arrêter à cette foule de passages & d'autoritez, dont chaque auteur a prétendu fortifier son opinion, & qui, dans un besoin, prouveroient souvent fort bien le contraire de ce qu'on veut établir; pour remonter à la source & à l'origine de nostre Nation, je me suis renfermé dans la seule conformité qui se trouve entre les mœurs de nos premiers François & celles des Germains; & c'est ce parallele que j'entreprends de faire ici dans toute son étendue.

Il m'a paru, & j'ai cru avoir découvert que l'un & l'autre peuple avoit le même langage, les mêmes loix, ou, pour mieux dire, les mêmes coûtumes; qu'ils en usoient de la même maniére dans leurs assemblées publiques, & tant à l'égard de leurs souverains que dans le choix de leurs généraux; qu'ils observoient la même discipline & la même forme de combattre, soit dans les guerres générales de la nation, ou dans leurs querelles & leurs combats particuliers, & qu'ils tenoient enfin la même conduite

conduite dans leur domestique, & tant à l'égard de leurs femmes & de leurs enfants, que de leurs esclaves.

C'est ce qu'il faut examiner un peu plus en détail; & pour mettre ce parallele dans un point de vûe juste & facile à observer, je représenterai d'abord en abrégé & par forme d'extrait, les mœurs des Germains telles que nous les a dépeintes Tacite; je passerai de-là à celles de nos anciens François. On ne rapportera aucun usage des premiers qui ne se retrouve dans les seconds. Grégoire de Tours parlera comme Tacite, quoyque ce ne soit pas, comme on sçait assez, avec autant de force & de dignité que l'Historien Romain.

Je crois, dit Tacite, que les Germains sont originaires du pays qu'ils habitent, & que cette nation s'est formée sans l'alliance d'aucun peuple étranger; c'est pourquoy, continue cet auteur, on n'en trouve presqu'aucun dans un si grand nombre, qui ne se ressemble: ils ont tous les cheveux blonds, les yeux bleus; & dans lesquels on remarque leur fierté naturelle; la taille haute & avantageuse, & cependant le corps incapable de soûtenir un long travail, & qui jette d'abord, pour ainsi dire, tout son feu. Ils ne portent pour tout vêtement qu'un sayon attaché d'une agraffe, le reste du corps est nud. Les riches ont des habits plus complets, non pas toutesfois larges & amples à la façon des Parthes & des Sarmates, mais étroits, & qui marquent la proportion des membres & la forme du corps: *Veste strictâ, ac singulos artus exprimente.*

Le pays, à le prendre en général, est rempli de bois & de marais. Chacun se loge séparément, & selon qu'il luy plaît, soit près d'une forest, au bord d'une riviére, ou au milieu d'une campagne. Ils ont de certains jours pour s'assembler. Les moindres affaires sont décidées par l'avis des premiers de la nation. Il faut le concours & le consentement de tout le peuple, pour regler celles qui sont d'importance. Ils n'ont égard qu'à la noblesse de l'origine, lorsqu'il est question de reconnoître un souverain, mais la valeur seule décide du choix des généraux: *Reges ex nobilitate, duces ex virtute sumunt.*

La puissance royale a ses bornes, & les chefs doivent plustost

l'obéïssance de leurs soldats à l'exemple qu'ils leur donnent, qu'à leur propre autorité. On les suit sans peine dans les plus grands périls, s'ils s'y jettent les premiers. Mais le principal motif qui excite la valeur du soldat, vient de ce qu'il ne s'enrolle pas au hazard, & sous des estendards inconnus : chacun combat sous l'enseigne de son canton & de sa famille, d'où il peut entendre les cris de sa femme & de ses enfants, qui sont les plus fidéles témoins de son courage, & de qui il reçoit les louanges les plus précieuses : *Hi cuique sanctissimi testes, hi maximi laudatores.*

Si conspicui, si prompti, si ante aciem agant,

Ils ne regardent point comme une lâcheté une fuite adroite qui ne les éloigne du péril que pour se rallier & pour revenir à la charge avec un nouveau courage, mais c'est une honte que d'abandonner son bouclier : ceux à qui ce malheur est arrivé n'oseroient plus paroître, & plusieurs échappez aux périls de la guerre se sont étranglez eux-mêmes pour ne pouvoir soûtenir les reproches du public : *Infamiam laqueo finierunt.*

Ils célebrent par des chansons & par d'anciens vers leurs dieux & leurs héros, & entr'autres le dieu Tuiston qu'ils disent né de la Terre, & son fils appellé Man, qu'ils reconnoissent pour les auteurs de la nation & les fondateurs de l'estat. Ils ne croyent pas qu'il soit de la grandeur ni de la dignité de leurs dieux de les représenter comme des hommes, ou de les renfermer dans des temples ; les bois & les forests leur sont consacrées ; & cette horreur secrette qu'inspirent le silence & l'obscurité des bois, sert à ces peuples d'une divinité inconnuë : *Deorumque nominibus appellant secretum illud quod solâ reverentiâ vident.*

Il n'y a que les prestres & les ministres de la religion qui ayent droit de punir les coupables ; & les peines qu'ils ordonnent ne sont pas tant considérées comme un effet de leur autorité, ou de celle du général, que comme une inspiration & des ordres exprès de la divinité qu'ils croyent présider aux combats : *Velut Deo imperante, quem adesse bellantibus credunt.*

La peine est proportionnée à la nature du crime ; les moindres fautes se rachetent par une amende, qui se paye ordinairement

en différentes espéces de bestiaux : une partie appartient au roy ou au peuple, selon la forme du gouvernement, & le reste à celuy qui est offensé ou à ses parents : l'homicide même s'expie par une pareille amende, que la famille du mort reçoit comme une compensation & un soulagement à sa douleur : *Luitur enim etiam homicidium certo armentorum ac pecorum numero, recipitque satisfactionem universa domus.*

Les troupeaux font leurs seules richesses, & les dieux leur ont refusé l'or & l'argent, soit par haine ou par bonté. Le public & les particuliers font divers présents au prince; il en reçoit aussi de ses voisins; ces présents consistent ordinairement en chevaux de prix, ou ce sont des armes bien travaillées, des colliers & des baudriers : *Electi equi, magna arma, phaleræ, torquesque.*

Un Germain n'ose paroître en public sans ses armes, & il ne les quitte pas même dans sa maison. Il ne peut cependant les prendre pour la premiére fois, & lorsqu'il est parvenu à l'âge viril, que par l'autorité du souverain magistrat, l'un des principaux de l'assemblée. Le pere du jeune homme ou son plus proche parent luy donnent publiquement ses premiéres armes. C'est-là sa robe virile, c'est-là son entrée dans les charges. Avant cette cérémonie militaire il faisoit partie d'une maison particuliére, alors il devient membre de l'estat : *Ante hoc domûs pars videntur, mox reipublicæ.*

On met quelquefois au rang des princes, c'est-à-dire, des commandants, de jeunes gens, mais qui sont recommendables, ou par une illustre naissance, ou par les services de leurs ancestres : il n'y a point de honte à leur obéir, & à les suivre dans les combats : *Nec rubor inter comites aspici.*

Il y a dans la troupe qu'ils commandent différents degrez d'honneur, & on n'y parvient que par les preuves que l'on a données de son courage. Les soldats se disputent les premiers rangs, & à qui combattra le plus près du prince, & les princes se piquent entr'eux d'une pareille émulation. C'est à qui occupera les postes les plus dangereux, & à qui aura à sa suite un plus grand nombre de braves, & d'un courage plus déterminé : *Cui plurimi & acerrimi comites.*

Le prince tire toute sa considération de ses forces, *hæc dignitas,* & sa grandeur consiste à se voir toûjours environné d'une florissante jeunesse, qui luy serve de courtisans pendant la paix, & de soldats en temps de guerre; *In pace decus, in bello præsidium.* Dans les batailles, & quand on vient aux mains, ce seroit une honte au prince de n'estre pas le premier à charger l'ennemi, & un deshonneur à ses soldats de ne pas seconder sa valeur. Ils rapportent à leur chef l'honneur de leurs plus belles actions: ils font vœu de le suivre dans les plus grands périls; & s'il périt dans la bataille, personne ne luy veut survivre.

Plusieurs de ces braves portent des chaînes & un anneau de fer, comme pour marque d'esclavage, jusqu'à ce qu'ils se soient en quelque maniére rendu la liberté à eux-mêmes par la mort d'un ennemi de la nation, célebre par sa valeur: *Donec se cæde hostis absolvat.*

Quelques-uns même conservent encore ces chaînes après leur victoire; ils vieillissent sous d'illustres fers, & ils ne quittent pas même durant la paix cette sorte de dévouëment militaire, & cette obligation publique de s'exposer aux plus grands périls.

La cavalerie n'a pour toutes armes que la lance & le bouclier; les fantassins se servent des dards & des javelots; chaque soldat en a plusieurs qu'il sçait lancer avec autant de force que d'adresse: la principale force de leurs armées consiste dans l'infanterie; c'est pourquoy ils la mêlent parmi la cavalerie, dont elle égale la vîtesse. Ils choisissent pour cela les mieux faits de la jeunesse qu'ils mettent aux premiers rangs; ils en prennent cent de chaque canton qui ont la pointe dans toutes les attaques, & ce qui n'estoit d'abord qu'un certain nombre fixe & déterminé, est devenu une marque de courage & un titre d'honneur: *Quod primo numerus fuit, jam nomen & honor est.*

Leurs soldats chantent en allant à la charge, *ituri in prælia canunt.* Ils jugent ordinairement du succès du combat par les cris qu'ils poussent, & selon qu'ils sont plus forts ou plus foibles, ils sont frappez de terreur, ou en inspirent, comme si ce n'estoit pas tant un concert de voix, qu'une expression fiére & tumultueuse de leur courage: *Nec tam vocis illa, quàm virtutis concentus videtur.*

S'il n'y a point de guerres dans leur pays, les jeunes princes en vont chercher parmi les nations étrangéres, soit qu'ils tiennent le repos indigne de leur courage, ou qu'ils n'ayent point d'autre moyen de subsister, & d'entretenir les braves qu'ils menent à leur suite. Ceux-ci reçoivent ordinairement du prince ou du commandant, sous les enseignes duquel ils combattent, ou un cheval de bataille, ou des armes encore sanglantes & victorieuses, qui servent de récompense & de témoignage à leur valeur. La table des grands tient lieu de solde aux officiers. Les soldats n'ont pour paye que leur part du butin; ils préférent le pillage qu'ils peuvent faire en pays ennemi aux soins laborieux de cultiver la terre, & aux espérances lentes & incertaines de la récolte; & ils regardent comme une lâcheté d'acquerir avec peine & par un travail ce qui ne peut leur coûter que la mort, ou des playes honorables : *Pigrum quin imo & iners videtur, sudore acquirere quod possis sanguine parare.*

Les guerres générales de la nation n'empêchent point les combats particuliers : chacun prend parti & s'engage selon les liaisons ou les querelles de sa famille, mais les haines ne sont pas immortelles ; les torts & les injures se réparent par des amendes, & cette satisfaction a esté sagement establie, de peur que la liberté publique ne fust enfin la victime des différends & de l'ambition des particuliers : *Quia periculosiores sunt inimicitiæ juxtà libertatem.*

L'hospitalité est un droit sacré parmi eux, & ils regardent comme un grand crime de fermer sa porte à un étranger. Les mariages y sont chastes ; la galanterie en est sévérement bannie, *severa illic matrimonia ;* le mari juge & vengeur de son injure, punit luy-même la femme adultére.

La plupart des Germains n'ont qu'une seule femme, ce qui est assez rare parmi des barbares ; & si les chefs & les plus illustres par leur naissance en prennent plusieurs en même temps, c'est moins par déreglement que pour soûtenir la dignité de leur naissance : *Non libidine, sed ob nobilitatem, plurimis nuptiis ambiuntur.*

Il y a même des cantons où ils ne souffrent pas que les

femmes paſſent à de ſecondes noces : une fille en épouſant ſon mari s'y attache comme le corps fait à l'ame ; elle n'eſtend point au-delà ſes vûes & ſes déſirs : *Nec ulla cogitatio ultrà, nec longior cupiditas.*

Les femmes n'apportent point de dot à leurs maris, elles en reçoivent au contraire quelques préſents, non pas toutesfois des bijoux ou des parures, mais des bœufs pour le labourage, un cheval avec ſon harnois, le bouclier, la lance & l'épée : elle donne auſſi de ſon coſté des armes à ſon mari. Voilà les gages de leur union, leurs auſpices & leur hyménée, pour la faire ſouvenir qu'elle n'eſt point appellée à une vie molle & oiſive, mais pour partager avec ſon mari ſes peines & ſes plaiſirs, & eſtre aſſociée à l'une & à l'autre fortune : *Idem in pace, idem in prælio paſſuram.*

Leurs eſclaves n'en ont preſque que le nom ; ils ne s'en ſervent point aux vils emplois du domeſtique. Ces ſerfs ont leur ménage ſéparé ; leurs patrons exigent ſeulement d'eux, comme on fait des fermiers, certaine quantité de grains & de beſtiaux : *Frumenti modum dominus, aut pecoris ut colono injungit.* Parmi les différentes ſaiſons de l'année, on ne connoît guéres l'automne ni ſes richeſſes ; ils comptent par nuits pluſtoſt que par jours ; & ils ſont élevez dans le ſentiment que les ténébres ont précédé la lumiére : *Nec dierum numerum ut nos, ſed noctium computant.*

On voit peu d'appareil dans leurs funérailles, ils brûlent ſeulement le corps des perſonnes illuſtres, ſans mettre ſur le bûcher ni parfums ni vêtements ; on n'y voit que leurs armes, & quelquefois un cheval de bataille. Leurs ſépulcres ſont rehauſſez de gazons ; & ils mépriſent la magnificence de nos tombeaux, comme une dépenſe onéreuſe pour les vivants & inutile aux morts. Ils quittent pluſtoſt le deuil que leur douleur ; ils laiſſent les larmes aux femmes, & ne témoignent leur affliction que par le ſouvenir des vertus de ceux qu'ils ont perdus : *Feminis lugere honeſtum eſt, viris meminiſſe.*

Tel eſt à peu-près le portrait que Tacite nous a fait des Germains de ſon temps. On y voit une grande auſtérité de mœurs, & une valeur égale ; le gouvernement paroît tout

militaire. Justes & équitables entr'eux par le besoin de la société, il semble que la violence seule faisoit tout leur droit à l'égard de leurs voisins. La force du corps, un courage intrépide & une fermeté à l'épreuve des plus grands périls, leur tenoient lieu de toutes les vertus; & le prince même n'estoit consideré parmi les siens, qu'autant que duroit le bonheur de ses armes & la crainte de ses ennemis.

Voyons maintenant le rapport que des moeurs si féroces & si sauvages avoient avec celles de nos premiers François, & ce qu'en ont écrit différents auteurs contemporains.

Je commencerai par Apollinaris Sidonius, qui vivoit du temps de Childeric I.er pere de Clovis, & vers le milieu du cinquiéme siécle; cet auteur nous a laissé un portrait des François dans son panégyrique de Majorien, qu'il semble avoir copié sur celuy que Tacite fait des Germains, tant ils sont semblables.

Les Francs, dit cet auteur, ont la taille haute, les cheveux blonds, les yeux bleus, leurs vestes leur serrent tellement le corps, qu'on en distingue toute la forme, & ces vestes ne passent pas le genouil; on les forme au métier de la guerre dès leur plus tendre jeunesse; ils deviennent si adroits, qu'ils frappent toûjours où ils visent, & ils sont en même temps si agiles, qu'ils arrivent, pour ainsi dire, plustost sur leurs ennemis que les javelots mêmes qu'ils ont lancez contr'eux: au reste si braves & si déterminez dans le péril, que le nombre peut leur ôter la vie, sans leur ôter, pour ainsi dire, le courage:

Puerilibus annis,
Est belli maturus amor: si fortè premantur,
Seu numero seu sorte loci, mors obruit illos
Non timor, invicti præstant, animoque supersunt
Jam propè post animam.

L'ancienne préface de Hérold, qui se trouve à la tête du manuscrit de la loy Salique, tiré de l'abbaye de Fulde, & qu'on croit plus ancien que le regne de Clovis, nous représente les François comme un peuple qui joignoit les graces mêmes de la

beauté à la vigueur & à la force du corps, *Nobilis corpore, forma egregia;* nation hardie, continue cet auteur, fiére, entreprenante, toûjours en mouvement & en action, *gens velox, audax & aspera*; & qui mettoit sa gloire, ainsi que le rapporte Agathias, à aller bien loin de son pays chercher des périls dignes de son courage, *periculorum præter modum amans:* la mer même ne pouvoit pas mettre de bornes à leurs entreprises, & ils justifiérent par d'heureuses téméritez, adjoûte le panégyriste Euménius, qu'il n'y avoit point d'obstacles ni de routes inconnues à une valeur déterminée: *Eventu temeritatis ostenderunt, nihil esse clausum piraticæ desperationi.*

De-là vinrent ces courses & ces expéditions si hardies, qu'ils firent avant leurs conquêtes des Gaules en différents climats, & dans lesquelles, tantost par terre ou avec de légéres barques, ils pénétrérent en Italie, en Espagne, & jusques dans le fond de l'Asie: *Pedibus & navigando totum penè orbem vagati sunt,* dit Vopiscus.

Les Romains qui occupoient les Gaules, leur firent une guerre sanglante & opiniâtre, pour les obliger à reconnoître l'autorité de l'Empire. Rome estoit parvenue à un tel dégré de puissance, qu'elle regardoit comme un outrage la liberté de ses voisins. La haine si naturelle aux François pour toute domination étrangére, les fit résister courageusement à des armées redoutables: ils triomphérent plusieurs fois des maistres du monde; ils n'estoient pas encore conquérants; la gloire & les charmes de la domination leur estoient inconnus; ils ne regardoient même pour leur patrie que les endroits où ils pouvoient conserver leur liberté, & ils n'aspiroient à vaincre que pour ne pas devenir esclaves: *Victoriâ contenti, imperio abstinebant.*

Il semble que le nom de *France*, dans ces temps si éloignez, fut comme un nom vague, plustost attaché à une nation qu'à un pays particulier, & qui suivoit le mouvement de la fortune & de la victoire.

Les entreprises des Romains, le voisinage & la fertilité des Gaules leur firent ensuite naître le dessein de s'en rendre les maîtres. Ils couvrirent le Rhin de leurs barques, à la faveur desquelles

desquelles ils ravagérent souvent ces riches provinces avant que de pouvoir s'y établir. Les Romains, & les Gaulois leurs sujets, estoient surpris à tous moments par différents partis de ces aventuriers jeunes, féroces, pleins de courage, avides de butin, & qui en faisant, pour ainsi dire, le mêtier de brigands & de pirates, apprirent insensiblement celuy de conquérants.

Souvent vainqueurs, quelquefois vaincus, mais jamais rebutez de combattre; indifférents sur leur propre défaite, ils reprenoient les armes avec une nouvelle fierté; & ils se faisoient encore craindre même après leurs mauvais succès. Nation toûjours armée, dit le poëte Claudien, qui ne pouvoit souffrir le nom de paix, & qui estoit unie par une fureur commune.

Res avidi conscire novas, odioque furentes
Pacis, & ingenio scelerumque cupidine fratres.

Ces peuples belliqueux accoûtumez, à l'exemple des Germains, à une guerre utile, ne connoissoient guéres d'autres récoltes que celles qu'ils faisoient l'épée à la main, & sur les terres des Romains. Claudien, que je viens de citer, prétend cependant, dans l'éloge qu'il fait des grandes qualitez de Stilicon, que ce général des Romains réduisit à la fin les François, par la terreur de ses armes, à cultiver leurs terres, & à changer le fer tranchant de leurs épées dans les instruments paisibles du labourage:

. Rhenumque minacem
Cornibus infractis adeo mitescere cogis,
Ut Salius jam rura colat, flexosque Sicambri
In falcem curvent gladios.

Il ne tient pas à ce poëte, comme l'on voit, non plus qu'aux panégyristes de ces temps-là, que nous ne croyons que les Romains remportérent de grands avantages sur les François; mais les conquêtes constantes de nostre nation ruinent un peu ces trophées imaginaires: & pendant que les Romains triomphent des François dans leurs éloges, on est tout surpris de trouver ces derniers en deça du Rhin, & déja maîtres d'une partie des Gaules.

Ces peuples, avant que d'en avoir fait la conquête, s'établissoient ordinairement, comme les Germains, proche des forests & des marais, qui leur servoient en même temps de demeures & de forteresses : *Paludes hisce in locis non modicæ ubi Germani habitabant, qui nunc appellantur Franci*, dit Procope. Et nous apprenons d'un fragment de Sulpice Alexandre, le premier de nos historiens, & dont Grégoire de Tours nous a conservé quelques fragments, de quelle maniére l'armée Romaine, commandée par Quintinus, périt pour s'estre engagée dans ces forests, où les François, qui y estoient retranchez, les taillérent en piéces.

Les Romains, dit cet auteur, entrérent dans ces vastes forests, dont la solitude & le silence causoient une secrette terreur aux soldats. L'ennemi ne se montra d'abord qu'en petit nombre; le Romain le poursuit avec plus d'ardeur que de prudence, & tombe dans des embuscades, ou se jette dans des marais impraticables : pour lors tous les Francs parurent, & enfermérent l'armée Romaine par un grand abbattis de bois. Les légions en desordre, qui ne pouvoient ni avancer ni reculer, tombent sous une nuée de fléches, & se renversent. Tout se confond. Le soldat effrayé cherche sa sûreté dans la fuite, mais de quelque côté qu'il tourne ses pas, il rencontre par-tout l'ennemi & la mort. Héraclius tribun des Joviniens, & la pluspart des chefs, y périrent. La nuit & ces mêmes forests qui avoient causé la défaite des Romains, servirent d'asyle à ceux qui échappérent à

Gr. l. 2. c. 9. la premiére fureur des victorieux : *Paucis effugium nox & latibula sylvarum præstitere.*

Leurs maisons, ou plustost leurs cabanes, bâties sans art, & dispersées sans aucun ordre, composoient leurs villages, & ces villages formoient différents cantons, qui estoient gouvernez, dit Grégoire de Tours, par des princes à longue chevelûre, & qui, à l'exemple des Germains, estoient toûjours pris dans la maison dominante, & dans la plus noble de la Nation : *De primâ, &, ut ita dicam, nobiliori suorum familiâ.*

L'autorité de ces rois avoit ses bornes parmi les premiers François, aussi bien que chez les Germains. Les Francs dépendoient

à la vérité de leurs souverains, mais ces princes dépendoient eux-mêmes de certaines loix militaires qu'ils n'osoient violer; & si on examine bien la suite des Rois depuis Pharamond jusqu'à Clovis, peut-estre qu'on trouvera qu'encore qu'ils fussent regardez comme souverains absolus dans leurs conquêtes, on ne les reconnoissoit guéres dans leur camp que comme généraux des soldats conquérants: ils leur donnoient leur part du butin, qui estoit comme un bien commun acquis par l'armée, & les rois n'entroient eux-mêmes dans ce partage que selon que le sort en décidoit.

On sçait ce qui arriva à Clovis après la victoire qu'il avoit remportée sur Siagrius général des Romains. Ce prince, quoyqu'encore payen, voulant rendre à un evêque un vase sacré qui avoit esté pris dans un pillage général, demanda comme par grace à ses soldats, qu'il ne fût point compris dans le partage qui s'en devoit faire; mais un François féroce, & qui regardoit cette pieuse libéralité du prince comme une entreprise sur les droits de l'armée, donna un coup de sa hache d'armes sur ce vase, & luy dit fiérement qu'il ne disposeroit que de ce que le sort luy donneroit à luy-même dans le partage du butin: *Nihil hinc accipies, nisi quæ tibi sors vera largitur.*

Clovis, quoyque naturellement fier & terrible, selon que son histoire nous le représente, fut contraint de dissimuler une injure, qu'il ne se crut pas alors en pouvoir de venger; aussi ne s'en fit-il pas raison par l'autorité royale, il eut recours depuis à celle de général, & il prit son temps dans une revûe des troupes, pour tuer le François de sa main, sous prétexte que ses armes n'estoient pas en bon estat.

Thierry I.er ou Théodoric fils du même Clovis, & roy d'Austrasie, estant resté dans ses estats pendant que les rois Childebert & Clotaire ses freres ravageoient la Bourgogne, ses propres soldats chagrins d'une oisiveté qui deshonoroit leur courage, & accoûtumez à une guerre qui leur tenoit lieu de solde, prirent d'eux-mêmes les armes, & luy déclarérent que s'il ne vouloit pas se mettre à leur tête, & les conduire sur les terres des Bourguignons, ils iroient se ranger sous les enseignes

de ses deux freres; nation libre & guerriére, dit Libanius, qui regardoit comme une servitude l'obstacle qu'on mettoit à ses courses: *Etenim hæc illis servitus est, nullos habere quos deprædentur.*

Il ne paroît point cependant que dans ces pillages, ni que dans les premiers temps de nostre monarchie, les Francs recherchassent avec avidité l'or ni l'argent; ils ignoroient heureusement, comme la pluspart des Germains, le prix & l'usage de ces métaux si utiles & si dangereux, & ils ne comptoient pour biens solides que la santé, la force, le courage & la liberté: des armes, des chevaux, des esclaves, ou les grains de leurs ennemis estoient le principal objet de leurs entreprises & de leurs irruptions, & ces peuples guerriers, en sortant de l'Allemagne pour se jetter dans les Gaules, n'apportérent que du fer pour en faire la conquête.

Lib. 5. c. 1. Souvenez-vous, dit Grégoire de Tours, en parlant aux Rois petit-fils du grand Clovis, que ce prince vostre aïeul a étendu les bornes de son empire sans le secours de l'or ni de l'argent.

Le thrésor du prince consistoit uniquement dans le courage de ses soldats. Je ne parle point ici de quelques maisons royales qui composoient le domaine de nos rois depuis leur établissement dans les Gaules, non plus que des tributs qu'ils tiroient des peuples conquis. Mais à l'égard des conquérants & des François, nation toute militaire & jalouse de sa liberté, ils ne connoissoient point d'autres tributs que ceux de payer de leurs personnes à la guerre, & ils se contentoient, à la mode des Germains, d'offrir au prince quelques présents, quand il tenoit le champ de Mars & les assemblées générales.

Ad ann. 750. L'auteur de la chronique de Hildesheim, après avoir rapporté les différentes affaires qui se traitoient dans ces grandes assemblées, & qui *estoient comme le Parlement général de la Nation,* adjoûte, *& pour lors on offroit aux rois des présents, suivant l'ancienne coûtume des François.*

Voy. les Annal. de Metz & de S. Bertin.

Ces présents chez nos premiers François, comme parmi les Germains, consistoient ordinairement en différentes espéces de grains & de bestiaux, & sur-tout en chevaux; & il se trouve

dans les additions à la loy Salique, une ordonnance qui prescrit que les chevaux que l'on aura donnez au roy, portent le nom de celuy qui les aura présentez.

Le prince distribuoit ordinairement ses propres chevaux à ses principaux capitaines. Nos rois n'avoient point d'autres ministres ni d'autres courtisans. Ils les recevoient même à leur table, à l'exemple des princes Germains; ils descendoient humainement dans les plaisirs de la societé, sans craindre de se dégrader, & ils accordoient heureusement la liberté avec le respect: bien éloignez des empereurs Romains de ces temps-là; je parle d'Arcadius & d'Honorius, princes toûjours obsedez par une troupe d'Eunuques, inaccessibles à leurs soldats, cachez & ensevelis dans le fond de leurs palais, & qui, pendant que nos François démembroient l'empire, affectoient des retraites mystérieuses, au lieu de se montrer à la tête des armées; comme si l'obscurité de la solitude les eût rendus plus respectables, & eût donné un nouvel éclat à leur dignité. Nos rois au contraire, sûrs de leur autorité par leur valeur, aimoient à se voir environnez par leurs soldats; ils les approchoient avec bonté de leurs personnes. Rien n'est plus commun dans nostre histoire que le titre de convive de ces princes, & c'estoit ordinairement le privilége de la noblesse, la récompense de la valeur, ou le témoignage de la vertu.

Claro quod nobilis ortu
Conviva est domini,

Claudian. in Eutrop. lib. 2.

dit le poëte Claudien: & Fortunat, autre poëte, parlant d'un certain Conda, marque expressément qu'il estoit parvenu par ses services jusqu'à estre admis à la table de son roy.

Jussit & egregios inter residere potentes
Convivam reddens proficiente gradu.

Grégoire de Tours, traitant de l'affaire de Prétextat évêque de Rouen, qui après la mort de Chilperic, estoit venu se plaindre à Gontran des violences de Fredegonde, adjoûte que le prince reçut bien ce prélat, & qu'après l'avoir admis à sa table, il le renvoya dans son diocèse.

L. 7. c. 16.

La vie de saint Agile abbé, écrite par un auteur anonyme, mais contemporain, parlant d'un seigneur François appellé Anohald, rapporte qu'il estoit d'une très-illustre naissance, conseiller & convive du roy Childebert. *Ejusdem regis Childeberti conviva & consiliarius.*

C'estoit de ces anciens capitaines qu'on tiroit les maires du palais; dignité au-dessus de la condition d'un particulier, & peu différente de celle d'un souverain. Personne n'ignore que chez les François, comme parmi les Germains, la naissance seule décidoit de la couronne, mais l'une & l'autre nation n'avoit égard qu'à la valeur dans le choix de leurs généraux; & nos premiers François, à l'exemple des Germains, s'estoient réservé le droit d'élire le maire ou le général sous lequel ils vouloient combattre, & que le prince devoit cependant confirmer par son autorité, comme le fit la reine Nantilde pendant la minorité de Clovis II. son fils: *Omnes seniores*, dit son historien, *pontifices cum ducibus ac primoribus regni ad se venire præcepit, &c.* Et un peu plus bas: *Pontificum & ducum electione Majorem domûs stabiliens.*

La dignité royale & la qualité de général furent presque toûjours séparées pendant la premiére race, & on ne les trouve réunies que quand le prince estoit assez courageux & assez habile pour ne pas mettre ses armes entre les mains de gens, qui les eussent deshonorées par leur peu de valeur, ou peut-estre tournées contre luy-même, s'ils avoient eu plus de courage que de fidélité.

De ejus stirpe quidam Meroveum esse asserunt. *Gr. c. 2.*

Merouée de parent de Clodion se fit son successeur: il laissa seulement aux enfants de ce prince les estats dont il s'estoit emparé dans la Gaule Belgique, & maître de l'armée, il se forma une monarchie de ses propres conquêtes. Clovis son petit-fils, instruit par un exemple si dangereux, réunit en sa personne la dignité de roy & l'employ de général. J'apprends, luy écrit S.t Remy, que vous conduisez vous-même vos troupes, & il n'est pas surprenant, adjoûte ce prélat, qu'un prince sorti de si grands capitaines paroisse à la tête de ses armées.

Conc. Gall. t. 1. p. 175.

Clotaire II. roy de Neustrie, ou de la France Occidentale, s'estant rendu maître du royaume de Bourgogne, engagea habilement les seigneurs de ce royaume, après la mort du maire

Fredeg. c. 54.

Varnacaire, à supprimer en sa faveur cette dignité éminente & rivale, pour ainsi dire, de celle de souverain.

Cet exemple nous fait voir qu'il estoit au pouvoir des grands de chaque estat de déférer la qualité de maire à quelqu'un d'entr'eux, & que ce ne fut que l'habileté & le grand pouvoir de Clotaire, qui avoit réuni toute la monarchie sous sa domination, qui engagea les Bourguignons à supprimer cette charge pendant son regne. Mais sous ses successeurs, & sur-tout depuis le regne de Clovis II. son petit-fils, la dignité royale fut toujours séparée de celle de maire du palais; & nos François se maintinrent dans le droit d'élire celuy d'entr'eux qu'ils croyoient le plus capable de les commander. Nous avons une preuve assez particuliére de ce droit d'élection sous le regne de Sigebert premier roy d'Austrasie, & oncle du même Clotaire.

Les grands de ce royaume ayant élû pour maire du palais un seigneur appellé Chrodin, il refusa généreusement cette grande place, & il allégua, pour raison de son refus, que la plusspart des premiers de l'estat estant ses parents, il seroit obligé, ou de punir leurs excès, ou de les dissimuler lâchement. Toute l'assemblée admira également sa probité & son desintéressement, & le conjura de nommer du moins celui qu'il jugeoit digne de cet employ; son choix tomba sur un jeune seigneur appellé Gogon, qu'il avoit élevé auprès de luy, & dont il connoissoit la sagesse & la valeur: il prit le bras de ce jeune homme & se le passa autour du col, comme une marque de sa dépendance, & qu'il le reconnoissoit pour son chef & son général. *Fredeg. epitom. cc. 58. & 59.*

Je ne sçais si cette cérémonie, dont il y a peu d'exemples dans nostre histoire, n'est pas fondée dans un ancien usage des François, parmi lesquels, quand un homme, suivant ce que rapportent les anciennes formules, ne pouvoit pas payer à son créancier les sommes qu'il lui devoit, il se rendoit volontairement son esclave jusqu'à l'entier payement de sa dette; & pour marque de son engagement, il prenoit le bras de son patron & se le passoit autour du col, comme une maniére d'investiture de toute sa personne. *Cap. 26.*

Ne seroit-ce point encore de cet ancien usage que seroit venue

l'accollade que les princes donnoient à ceux qu'ils faisoient Chevaliers, comme une marque qu'ils devenoient leurs hommes, comme on parloit en ce temps-là, & qu'ils acquéroient un droit particulier sur leurs personnes & sur leurs armes. Il est au moins très-vraysemblable que Chrodin voulut faire connoître par cette cérémonie extraordinaire, qu'il se soumettoit au nouveau maire comme à son supérieur. En effet, il n'y avoit ni rang ni dignité qui dispensât d'obéir au maire du palais: ministres absolus dans la paix, généraux indépendants dans la guerre, les armées, les finances, les gouvernements, les dignitez, les emplois, tout estoit en leur disposition, & ils s'en servirent à la fin pour assujettir leurs propres maîtres, dont la pluspart furent souvent plustost les tyrans que les ministres.

Il n'y avoit que les assemblées générales de la Nation qui balançassent une autorité si excessive. C'estoit dans ces plaids & dans ces parlements généraux, qu'on peut regarder comme l'origine de nos Estats, que les François, à l'exemple des Germains, décidoient de la paix & de la guerre, & qu'ils examinoient même les differents réglements que le prince ou le maire du palais sous son nom avoient publiez. Ces ordonnances qu'on appella au commencement de la seconde race, des Capitulaires, n'avoient point force de loy, & ne faisoient point partie du corps des loix Saliques, jusqu'à ce qu'elles eussent esté approuvées & reçûes par le concours & le consentement de toute la Nation.

Tels sont, dit Charles le Chauve, les capitulaires de l'empereur nostre aïeul & de nostre pere, que les François ont jugé à propos de reconnoître pour loy, & que nos fidéles ont résolu, dans une assemblée générale, d'observer en tout temps. *Capitularia patris nostri quæ Franci pro lege tenenda judicaverunt, & fideles nostri in generali placito nostro conservanda decreverunt.*

Ad ann. 837. cap. 8. apud Carisiacum.

» Nous faisons sçavoir à tout le monde, disent Charlemagne &
» Louis le Débonnaire son fils, que les capitulaires que l'année
» précédente nous jugeâmes à propos, avec le consentement de
» tous les François, d'adjoûter à la loy Salique, ne soient plus con-
» sidérez comme de simples ordonnances, mais comme des loix
» inviolables, & qu'on ne les distingue pas même des loix Saliques.

Generaliter

Generaliter admonemus ut capitula quæ præterito anno legi Salicæ cum omnium consensu addenda esse censuimus, jam non ulteriùs capitula, sed tantùm leges dicantur, imò pro legibus Salicis teneantur.

Cap. Car. Mag. an. 801. Baluz. tom. 2. p. 356. & c. 2. ann. 803. c. an. 821. Theod. cap. 5.

Ces assemblées si célébres, dont le consentement estoit nécessaire pour donner force de loy aux ordonnances du Prince, estoient composées du clergé & de la noblesse, seules conditions reconnuës alors pour libres parmi les François. Les évêques estoient comptez au nombre des grands, & on les considéroit même comme les premiers entre les grands de l'Estat.

Dagobert ayant cedé le royaume d'Austrasie à Sigebert son fils aîné, son historien parle de cette disposition comme faite, dit-il, par le conseil des grands ou des évêques, *cum consilio pontificum, seu procerum,* & avec le consentement des principaux seigneurs du royaume, *omnibusque primatibus regni consentientibus.*

Duch. tom. 1. pag. 582. & 585.

Nos premiers François avoient reçu de leurs ancêtres comme par tradition cette déférence pour les ministres de la religion. Je n'ai point encore traité de leur culte, on en trouve peu de choses dans l'histoire. Grégoire de Tours nous apprend seulement que semblables aux Germains, ils révéroient les endroits les plus enfoncez des forests, & qu'ils prenoient pour un sentiment de pieté cette horreur religieuse qu'ils ressentoient dans ces lieux sombres & secrets. Certainement, dit cet auteur dans le second livre de son histoire, chapitre x. les François ne connoissoient pas le vray Dieu, mais ils s'estoient formé des simulacres de forests & d'eaux qu'ils adoroient comme des divinitez.

Sibique sylvarum atque aquarum finxere formas, ipsasque ut deum colere, eisque sacrificia delibare consueti. *Gr. l. 2. c. 10.*

Apparemment qu'ils tenoient des Germains une religion si grossiére : le préjugé & la coûtume les avoient entraînez, & ils mettoient au rang des véritez, des erreurs anciennes & consacrées par le temps.

Nos évêques depuis la conversion de Clovis n'eurent pas moins de considération & d'autorité parmi les François, que les prêtres des faux Dieux en avoient eu parmi les Germains; ils estoient comme eux les arbitres des peines des criminels.

Charles le Chauve par son ordonnance de l'an 864. veut que les évêques, conjointement avec ses officiers, veillent à ce qu'on

Apud Pistas, cap. 15.

n'excéde point dans les peines portées par la coûtume dans le châtiment des serfs & des esclaves.

Ces prélats devenoient même souvent les juges des ducs & des grands de l'Estat. Nous voyons dans Grégoire de Tours, que Gontran roy de Bourgogne voulant faire punir les généraux qu'il avoit envoyez en Languedoc pour faire la guerre à Leuvigilde roy des Visigots, ce prince mécontent de leur conduite, leur donna quatre évêques pour juges dans une affaire purement militaire, ausquels il joignit quelques seigneurs laïques pour assister à leur jugement.

Lib. 8. c. 30.

Le même Gontran estant près d'en venir aux mains avec Sigebert roy d'Austrasie son frere, ces deux princes convinrent sur le champ de bataille de remettre leurs différends au jugement des évêques & des principaux de la Nation. *Ut quidquid sacerdotes vel seniores populi judicarent, pars parti componeret.*

Greg. lib. 6. cap. 31.

Il semble d'abord assez extraordinaire & contre les régles de la prudence & de la politique, que ces prélats qui estoient ou Romains ou Gaulois de naissance, & qui vivoient sous la domination récente d'une nation étrangere & victorieuse, eussent tant de part dans le gouvernement. Mais on en sera moins surpris, si on fait réflexion qu'outre la considération que leur attiroit la sainteté de leur caractére, ils n'avoient pas d'ailleurs peut-estre moins contribué que les François mêmes à l'établissement de la monarchie. Et pour mettre ma pensée dans tout son jour, il faut remarquer que nos premiers rois payens furent plustost considérez par les Gaulois sujets des Romains, comme des princes ennemis, qui n'avoient d'autre droit dans les Gaules que celuy de la force & de la violence, que comme des souverains légitimes, & qui regnassent sur des provinces paisibles. Mais depuis la défaite & la mort de Siagrius dernier général des Romains, & depuis surtout la conversion de Clovis, les évêques de son temps, que leur vertu rendoit les oracles des Gaules, lassez des desordres d'un fâcheux interregne, & craignant de tomber sous la domination des Bourguignons ou des Visigots, nations voisines & Ariennes, préférérent Clovis à Gondebaud & à Alaric, ennemis & persécuteurs des évêques catholiques, & ces prélats se servirent

utilement du pouvoir qu'ils avoient sur l'esprit des peuples, pour les disposer à reconnoître un prince qui venoit de recevoir les lumiéres de la foy par leur ministére. Les Gaulois déja anciens Chrestiens & catholiques, ne regardérent plus comme étrangére une nation convertie par leurs évêques, & ils furent charmez de voir ces conquérants embrasser la religion des vaincus, & leurs maîtres devenir, pour ainsi dire, leurs disciples.

La conversion de Clovis ne fut pas moins un coup d'estat qu'un miracle de la grace, & ce prince, depuis son baptême, ne regna plus dans les Gaules, parce qu'il estoit le plus fort, mais parce que le clergé avoit disposé le peuple à le reconnoître pour légitime: *Multi tunc ex Galliis*, dit Grégoire de Tours, *habere Francos dominos summo desiderio tenebantur.* *Lib. 2. c. 36.*

On soupçonna même les évêques catholiques, qui vivoient sous la domination des Bourguignons & des Visigots, d'avoir favorisé secrettement cette importante révolution; & nous apprenons de Grégoire de Tours, que S.t Avroncle évêque de Langres, & S.t Quintian évêque de Rhodez, suspects d'intelligence avec Clovis, n'évitérent la mort que par la fuite. Ce prince, aussi habile politique que grand capitaine, employa toute son autorité pour leur faire oublier leur disgrace; il leur procura d'autres évêchez dans ses estats, & par reconnoissance pour le clergé, il appella dans ses conseils les évêques de son royaume, qu'on y trouve établis sous le regne des rois ses enfants, & qui s'y maintinrent pendant la premiére & la seconde race, & jusqu'au regne de Charles VI. qui les congédia du Parlement, à l'exception de l'évêque de Paris & de l'abbé de S.t Denys. *Lib. 2. cc. 23. & 36.*

Cette autorité des ministres de la religion dans les affaires civiles, & qui estoit passée des Germains aux François, me conduit à une autre conformité qui sert de nouvelle preuve à leur commune origine, & qui justifie ce que j'ai avancé de leur humeur guerriére. Ni l'une ni l'autre nation ne paroissoit jamais sans ses armes; un François estoit un soldat toûjours armé & toûjours prest à combattre. On n'en voyoit aucun occupé de ces arts qui ne servent qu'à entretenir le luxe, moins à la vérité par modération que par la dureté de leurs moeurs; ils estoient

tous ſoldats, c'eſtoit leur unique profeſſion, & depuis même qu'ils eurent embraſſé le Chriſtianiſme, ils ne quittoient les armes que lorſqu'ils alloient à l'égliſe, ainſi que nous l'apprenons des capitulaires de Charlemagne.

Lib. 7. tit. 202.

On ne pouvoit cependant prendre ces armes pour la premiére fois de ſon autorité particuliére; il falloit chez les François, comme parmi les Germains, les avoir reçûes de ſon prince, de ſon général, ou de quelque fameux capitaine; origine apparemment de noſtre ancienne chevalerie. L'auteur de la vie de Louis le Débonnaire rapporte que ce prince eſtant encore jeune, vint trouver l'Empereur Charlemagne ſon pere au château d'Ingelheim, qu'il le ſuivit enſuite au château de Renſbourg, où il reçut de ſa main ſon épée & ſes premiéres armes *.

Après cette cérémonie militaire, qui élevoit un François au rang honorable de ſoldat, c'eſtoit une infamie pour luy, auſſi bien que chez les Germains, d'abandonner dans une déroute ſon bouclier, & le reproche eſtoit une injure atroce, qui ne s'expioit que par des combats ſanglants, ou, ſuivant nos loix Saliques, par des amendes conſidérables. Un ſoldat n'eſtoit pas moins deshonoré, quand il avoit abandonné ſon pair ou ſon camarade dans le combat. Nos François, à l'exemple des Germains, marchoient à la guerre par cantons. Les Tourangeots, dit Grégoire de Tours, les Poitevins, les Beſſins, Manceaux & Angevins paſſérent en Bretagne contre Varoc fils de Maclou: ces troupes eſtoient commandées par des Centeniers qui leur ſervoient de capitaines à la guerre, & de juges en temps de paix. La pluſpart des ordonnances de nos rois de la premiére race ſont adreſſées à ces centeniers: *Omnis controverſia coram centenario definiri poteſt, exceptâ redditione terræ*; diſent les capitulaires. Cet uſage eſtoit paſſé avec les François de la Germanie dans les Gaules. Béatus Rhenanus rapporte qu'il ſe trouve encore dans le Palatinat & proche de Heidelberg, des bourgs qu'on appelle *Centgraffen*.

Loy Sal. titre 32.

Lib. 5. c. 20.

Lib. 4. c. 26.

Lib. 11. pag. 88.

* *Interea anno 791. ſequente, patri regi rex Ludovicus Ingelheim occurrit, inde Reneſburg cum eo abiit, ibique enſe, jam appellens adoleſcentiæ tempora, accinctus eſt.*

Ces centeniers observoient de mettre ensemble & dans le même bataillon, les parents & les voisins; c'estoit une espéce d'association & de fraternité d'armée: on les appelloit pairs, & celuy qui estoit convaincu d'avoir abandonné son compagnon, perdoit son rang & son bénéfice, c'est-à-dire, cette portion de terres Saliques & de conquêtes qu'il tenoit de la libéralité du prince, & qu'on luy avoit donnée comme le gage & la récompense de sa valeur. C. l. 3. c. 71.

L'infanterie Françoise, aussi bien que celle des Germains, avoit plus de réputation, & estoit plus nombreuse & plus redoutable que la cavalerie. On voit dans la Notice de l'empire, que les Saliens qui servoient dans les armées Romaines, estoient sous le commandement du général de l'infanterie: *Salii Gallicani, Salii Tubantes, Augustei, cum eorum clypeis sub dispositione magistri militum.*

Apollinaris Sidonius nous apprend que ces mêmes Saliens qui passoient, au rapport de l'abbé d'Ursperg, pour les plus nobles & les plus braves de la nation, ne portoient ce nom de Saliens qu'à cause de leur vîtesse & de leur légéreté:

Tibi vincitur illic
Cursu Herulus, Chunnus jaculis, Francusque natatu;
Sauromata clypeo, Salius pede, falce Gelonus.

Et Grégoire de Tours parlant d'une revûe que Clovis fit de ses troupes, ne leur donne que le nom de phalange & d'infanterie.

J'ai déja rapporté un passage de Vopiscus, qui marque expressément que pendant l'empire de Probus l'infanterie Françoise ravagea la pluspart de ses provinces: *Pedibus totum penè orbem vagati sunt.*

Ces soldats François estant en ordre de bataille, & en marchant au combat, excitoient leur valeur par des chansons militaires, où ils célébroient les vertus de leurs anciens héros; c'est encore une nouvelle conformité qu'ils avoient avec les Germains. Charlemagne, au rapport d'Eginard son historien, en fit un recueil, & cet auteur remarque que ces chansons, comme

celles des Germains, faisoient toute nostre histoire, & comprenoient les plus belles actions de nos premiers rois.

La chanson de Roland succéda, sous la seconde race, à ces vers barbares. On l'appelloit chanson de Roland, *Cantilena Rolandi*, parce qu'on y exaltoit les hauts faits de ce fameux Paladin.

Vace dans le roman de Rou, parlant de la disposition de l'armée de Guillaume le Conquérant, qui estoit près d'en venir aux mains avec les Anglois, adjoûte :

Que Taillefer qui moult bien chantoit
Sus un cheval qui tost alloit,
Devant eux alloit chantant
De l'Allemaigne & de Roland,
Et d'Olivier, & de vassaux
Qui moururent à Rainschevaux.

Cette chanson de Roland estoit encore en usage dans nos armées sous la troisiéme race, si nous en croyons Boëthius dans son histoire d'Ecosse. Cet écrivain rapporte dans le livre quinziéme, que nostre roy Jean mécontent de ses troupes, & entendant quelques soldats qui chantoient la chanson de Roland, s'écria qu'il y avoit long-temps qu'on ne voyoit plus Roland parmi les François. Sur quoy un vieux capitaine, qui prit cette plainte pour un reproche du peu de valeur de la Nation, luy répondit fiérement qu'il ne manqueroit point de Rolands dans ses armées; si ses soldats voyoient encore un Charlemagne à leur tête.

Le cri de guerre succédoit à ces chansons militaires; c'estoit un usage que nos François avoient emprunté des Germains. On sçait qu'il y avoit deux sortes de cris; le cri général que les soldats poussoient de toute leur force en allant à la charge, ce qui estoit le cri du prince & de toute la Nation, & il y avoit encore le cri des seigneurs particuliers, qui avoient droit de lever banniére, & qui servoit dans les batailles à rappeller leurs vassaux sous leurs enseignes. Mont-joye estoit le cri général de tous les François; *Orderic Vitalis*, qui est le premier auteur,

à ce que je crois, qui en ait parlé, le nomme en Latin *meum gaudium.* Sur l'an 1191

Philippe Mouskes parlant de la bataille de Bovines, sous le regne de Philippe Auguste,

Et huchoient, dit-il, *à grande haleine,*
Quand on avoit sonné la reine
Mont-joye, Dieux & Saint-Denis.

Et un peu plus bas:

Et quand on s'écrie Mont-joye,
Ni ot Flaman qui ne s'apploye.

J'ai dit que les seigneurs bannerets avoient aussi leur cri, d'où vient ce proverbe si commun:

Des maisons d'Ailli, Mailli & Crequi,
Tel nom, telles armes & tel cri.

Je ne m'étendrai pas davantage sur un article que M. Ducange a traité si sçavamment dans ses dissertations sur l'histoire de S.t Louis. Il est inutile de répéter ce que l'impression a rendu public; mais je crois qu'on ne me sçaura pas mauvais gré de rapporter, au sujet de ces cris militaires, un trait de nostre histoire, curieux par son antiquité, & que j'ai trouvé dans un endroit assez détourné, pour mériter d'avoir ici sa place.

Saint Germain évêque d'Auxerre, accompagné de S.t Loup évêque de Troyes, estant passez du temps de Childeric I.er dans la grande Bretagne, pour combattre les erreurs des Pélagiens, le prestre Constantius auteur contemporain, & ami intime d'Apollinaris Sidonius, rapporte que le saint prélat, en arrivant dans cette isle, y trouva une autre sorte d'ennemis ausquels il ne fut pas moins redoutable; les Saxons & les Pictes avoient joint leurs forces contre les Anglois, ceux-ci implorérent le secours du saint évêque, qu'ils regardoient comme leur apostre. Saint Germain se chargea de leur défense, *Germanus ducem se prælii confitetur.* Il alla luy-même reconnoître l'endroit où il placeroit son camp; & ayant rencontré un vallon environné

de hautes montagnes propres à réflechir & à multiplier le son; il y rangea les Anglois en bataille, *Componit exercitum ipse dux agminis;* & quand on fut près d'en venir aux mains, il leur commanda de crier tous ensemble, & de toutes leurs forces, *alleluïa;* ce qui effraya tellement les ennemis, si nous en voulons croire l'auteur de sa vie, qu'ils prirent la fuite sans oser rendre de combat.

Je ne prétends pas garantir un fait si merveilleux; & soit histoire ou roman que l'ouvrage de Constantius, & peut-estre l'un & l'autre ensemble, comme la pluspart de nos anciennes chroniques, il suffit pour la justesse du parallele que je me suis proposé, qu'on y trouve des traces de nos anciens usages conformes aux mœurs & aux coûtumes des Germains.

Les combats particuliers se trouvoient souvent mêlez dans les guerres générales de la nation. Les différends se décidoient par les armes; chacun se faisoit raison, l'épée à la main, des torts qu'il avoit reçus. La vengeance chez les François, comme parmi les Germains, regardoit toute la famille de l'offensé, & faisoit partie même de sa succession. L'histoire de Grégoire de Tours est remplie de ces sortes de guerres particuliéres, qu'on appelloit *faïda*, & ceux contre qui elle s'exerçoit, *faïdosi*, du mot Germain ou Allemand *feïd*, qui signifioit *inimitié*.

Cette coûtume barbare de se faire justice soy-même par la force, & d'associer toute sa famille à sa vengeance, estoit passée de la Germanie dans les Gaules, & elle s'y conserva pendant plus de 600. ans, malgré les remontrances des évêques & les défenses de nos rois: les François élevez uniquement dans la profession des armes, & jaloux de leur liberté, ne pouvoient se résoudre à renoncer à un usage qu'ils regardoient comme le privilége de la noblesse, & comme le caractére de leur indépendance.

C'est encore un de ces sujets que M. Ducange a traitez avec tant d'érudition. Je me contenterai de remarquer que si quelqu'un de la famille offensée trouvoit la poursuite & la vengeance des torts trop dangereuse, en ce cas la loy Salique luy permettoit de se désister publiquement de cette guerre particuliére; mais la

même loy, au titre 63. le privoit du droit de ſucceſſion & de celuy de compoſition, comme eſtant devenu étranger dans ſa propre famille, & pour le punir de ſon peu de courage.

Cette compoſition chez nos François, comme parmi les Germains, ſe terminoit à une amende. L'homicide, dans l'une & l'autre nation, s'expioit par différentes ſommes d'argent, ou par une certaine quantité de beſtiaux. Une des prérogatives la plus ſinguliére de la nation Françoiſe, eſtoit de ne pouvoir eſtre expoſé au dernier ſupplice, ni puni de mort, que pour le ſeul crime de leſe-Majeſté, ou de trahiſon envers la patrie : *Nulla* *C. 1. tit. 7.*
ſit culpa tam gravis, diſent les loix que Thierry premier donna aux Bavarois, *ut vita non concedatur.* On ne pouvoit pas même empriſonner un François. Bouchard de Montmorency ayant refuſé opiniâtrément de déférer au jugement que Philippe I.er avoit rendu contre luy en faveur de l'abbaye de Saint Denys; l'abbé Suger, ſi inſtruit de nos uſages, dit que le Roy ne fit point arrêter ce ſeigneur; qu'on luy permit de ſe retirer, parce que ce n'eſtoit point la coûtume d'empriſonner les François: *Non tentus, neque enim Francorum mos eſt, ſed recedens.*

J'ai dit que tous les crimes, excepté celuy de leſe-Majeſté & la trahiſon, s'expioient par des amendes. Une partie de ces amendes alloit au fiſc du prince, & le reſte tournoit au profit des parties intéreſſées, ou de leurs héritiers. On payoit, par exemple, quatorze livres pour un homicide; ſçavoir, trois livres pour le droit du roy, appellé *bannum dominicum,* ou *fredum,* du mot Germain ou Allemand *frid*, qui veut dire pain, ou réconciliation, & onze livres pour la réparation du meurtre. Cette ſomme, qui ſe payoit au plus proche parent du mort, ſe nommoit *vergelta,* terme compoſé de deux mots Germains, *gelt;* argent, & *weren,* ſe défendre; & ſouvent cette compoſition & ces amendes enrichiſſoient la famille de celuy qui avoit eſté tué. Vous m'avez beaucoup d'obligation, diſoit dans une débauche un certain Sichaire à Cramiſinde, ainſi que le rapporte Grégoire *Lib. 9. c. 19.*
de Tours, de ce que j'ai tué vos parents; ces différents meurtres ont fait entrer dans voſtre maiſon beaucoup de richeſſes qui en ont bien rétabli le deſordre.

Cependant les filles du mort n'avoient point de part à ces droits de composition, parce que, dit M. Pithou, n'estant point de condition à porter les armes, elles estoient incapables de tirer vengeance de l'injure commise en la personne de leurs parents: *Quia feminæ, neque feïdam levare, neque pugnam facere possunt.*

Lib. 1. feud. cap. 1,

Ce droit n'appartenoit qu'aux hommes, & même qu'aux hommes nobles, c'est-à-dire aux Francs. Comme ils estoient élevez dans l'exercice continuel des armes, ils se faisoient justice eux-mêmes les armes à la main, ou ils contraignoient leurs ennemis, par la crainte de leur ressentiment, d'en venir à une composition légitime.

Quand la paix ne permettoit point à ces guerriers de signaler leur courage, soit contre des ennemis particuliers ou ceux de la nation, on voit vers le commencement de la troisiéme race, qu'ils avoient recours aux tournois, aux joustes, aux combats de plaisance, ou à outrance, tous exercices qu'on peut appeller des images & des simulacres de la guerre. Ces sortes de jeux militaires avoient esté inventez par nos ancêtres, pour entretenir leurs chevaliers dans l'exercice des armes. Le prince, à la moindre ouverture de guerre, les trouvoit toûjours prests à changer leurs lances mornées en fer émoulu. La guerre ou la représentation de la guerre faisoit leurs occupations & leurs plaisirs; ceux même de la galanterie n'y entroient que comme un motif pour les porter à des entreprises plus hardies & plus généreuses. Ils paroissoient à la barriére, tantost avec la livrée de quelque dame célébre par sa beauté & par sa vertu, souvent avec des devises inconnues; & quelquefois, à l'exemple des Germains, on les voyoit entrer dans les lices avec des chaînes & des fers qu'ils ne quittoient qu'après s'estre délivrez eux-mêmes de ces dévouements militaires, par la défaite des chevaliers qui combattoient contr'eux.

M. de Peiresc nous a conservé dans ses mémoires un cartel de Jean Duc de Bourbon, où l'on trouve un exemple assez singulier de ces sortes de vœux militaires, conformes & semblables à ceux des Germains que je viens de rapporter après Tacite.

« Nous Jean Duc de Bourbonnois desirant échiver oisiveté «
& expleċter nostre personne, en avançant nostre honneur par «
le mestier des armes, y acquérir bonne renommée, & la grace «
de la très-belle de qui nous sommes serviteurs ; avons n'a guéres «
voué & empris que nous accompagnez de seize autres cheva- «
liers, équiers de noms & d'armes, porterons à la jambe senestre «
chacun un fer de prisonnier, qui sera d'or pour les chevaliers, «
d'argent pour les équiers, par tous les dimanches de deux ans «
entiers, commençant le dimanche prochain après la datte des «
présentes, ou cas que plustost ne trouverons pareil nombre de «
chevaliers & équiers de noms & d'armes sans reproche, que «
tous ensemblement nous veillent combattre à pied jusqu'à «
outrance, par telles conditions que ceux de nostre part qui «
seront outrez, seront quittes chacun pour un bracelet d'or aux «
chevaliers, & un d'argent aux équiers, pour donner là où bon «
leur semblera. Fait à Paris le premier Janvier 1414. »

Les esclaves chez les François, aussi bien que chez les Germains, estoient moins des esclaves que des fermiers ; ils avoient leur ménage séparé. Nos François, après les conquêtes des Gaules, les envoyérent cultiver les terres qui leur échûrent par le sort & dans le partage qui s'en fit ; on les appelloit gens de poëte, *gentes potestatis*, attachez à la glébe, *addicti glebæ ;* & c'est de ces serfs que la France fut depuis peuplée. Leur multiplication fit presque autant de villages des fermes qu'ils cultivoient, & ces terres retinrent le nom de *villa* que les Romains leur avoient donné,] d'où sont venus les noms de villages & de villains, *villa & villani*, pour dire des gens de la campagne & d'une basse extraction.

Ces serfs appartenoient à leurs patrons, dont ils estoient réputez hommes de corps, comme on parloit en ce temps-là, sujets aux corvées, & tellement attachez à la terre de leurs maîtres, qu'ils sembloient en faire partie ; en sorte qu'ils ne pouvoient s'établir ailleurs, ni même se marier dans la terre d'un autre seigneur, sans payer ce qu'on appelloit le droit de *formariage*, ou de *mémariage ;* & même les enfants qui provenoient de l'union de deux esclaves qui appartenoient à différents

maîtres, se partageoient, ou l'un des patrons, pour éviter ce partage, donnoit un autre esclave en échange.

Glainv. cc. 5. & 6.

Qu'il soit notoire à tous, dit Guillaume évêque de Paris, *que nous consentons que Belire fille de Radulphe Gaudin de Villarceaux femme de nostre corps, épouse Bertrand fils de défunt Verriéres homme du corps de Saint Germain des Prez, aux conditions que nous partagerons avec l'Abbé & le Convent de S.t Germain, les enfants qui sortiront de ce mariage.*

Dubreuil, dans son histoire de Paris, nous a conservé un autre acte qui prescrit cet échange, & que je rapporterai dans son ancien langage, qui, comme cette précieuse rouille de nos médailles, en marque mieux l'antiquité.

Dubreuil, l. 2. p. 281. edit. 2. Assis. Hierosf. mss. c. 271.

Se aucune villaine, vait d'aucun casal en autre qui ne soit de son seignor, & le seignor d'où leüe, elle sera venuë na poir de la mariée, & se il la marie, il doit donner à son seignor une autre villaine en eschange, en la connoissant de bonnes gens sans faillir.

Ces filles esclaves ne laissoient pas, quand elles estoient d'une rare beauté, de sortir d'une condition si abjecte. Quelques-unes affranchies par leur patron, en devenoient les femmes légitimes, & on en vit même plusieurs sous la premiére race de nos rois, s'élever jusqu'au throne, & épouser leurs souverains. Erchinoalde maire du palais sous le regne de Clovis II. ayant acheté de quelques pirates une fille d'une rare beauté, appellée Baudour ou Batilde, il la donna ensuite pour épouse à ce jeune prince, & de son esclave en fit la femme de son roy. Il est vray que l'histoire luy rend la justice qu'elle n'oublia point sur le throne qu'elle avoit esté esclave; & que devenue religieuse après la mort de Clovis, elle ne se souvint jamais qu'elle eût porté une couronne.

Après tout, si la pluspart de ces princes, à la faveur d'un divorce souvent peu fondé, changeoient de femmes, cette licence devenue presqu'en usage par la coûtume, quoyque condamnée par les Conciles d'Agde, d'Epaune, de Clermont, d'Orleans & de Tours, estoit presque renfermée dans la seule dignité royale. Le reste des François, comme les Germains, n'avoient qu'une seule femme, & on punissoit rigoureusement ceux qui la quittoient pour en épouser une autre.

Capitul. Car. Magn. cap. 5. cap. 149.

Les nœuds qui formoient leur union estoient indissolubles, & les femmes estoient même inséparables de leurs maris; elles les suivoient à la guerre: le camp, au commencement de nos conquêtes, leur tenoit lieu de patrie; l'armée tiroit de là même ses recrues; les enfants nourris dans le bruit des armes, accoûtumez au péril, & devenus soldats avant l'âge, remplaçoient les morts & les vieillards; ils se marioient à leur tour, ainsi que nous l'apprenons d'Apollinaris Sidonius, qui décrivant les réjouissances qui se firent dans le camp de Clodion au sujet d'un mariage, rapporte qu'un jeune homme blond, pour dire un François, épousa une fille blonde, & que les soldats solemnisérent leur union par des danses Scythiques & guerriéres:

Scythicisque choreis
Nubebat flavo similis nova nupta marito.

Le mari faisoit subsister sa famille de ses courses, & de la part qu'il avoit dans le pillage fait en pays ennemi. La femme à son retour le soulageoit par de chastes caresses, de ses travaux guerriers; une main chére & affectionnée pansoit les playes qu'il avoit reçûes dans les combats, & sa douceur & sa soumission mettoient dans leur société un charme qui duroit autant que leur vie. Cette union estoit fondée dans une subordination parfaite. Les François de ces temps éloignez avoient un pouvoir absolu dans leur domestique. Nos loix, comme les coûtumes des Germains, les rendoient maîtres de la vie de leurs femmes, quand elles s'écartoient de leur devoir; & il est même surprenant qu'un François ayant tué sa femme par un emportement de colére, ou dans la vûe d'en épouser une autre, les loix ne luy prescrivissent point de plus grands châtiments que celuy d'estre privé pour quelque temps de porter ses armes, & comme une interdiction de son caractére d'homme de guerre: *Quicumque uxore sine causa interfecta, aliam duxerit, armis depositis habeat pœnitentiam.* Capit. lib. 3, cap. 149.

Cette autorité absolue formoit la dépendance des femmes, qui regardoient leurs maris comme leurs maîtres. Une femme, dans les formules de Marculphe, adressant la parole à son mari,

se sert de termes aussi soumis que pourroit faire un esclave; mon seigneur & mon époux, moy vostre humble servante: Lib. 2. c. 17. *Domini & jugalis mei, ego ancilla tua.* L'usage de prendre les femmes sans dot, & qui estoit passé des Germains aux François, contribuoit à cette dépendance; & peut-estre que nos ancêtres, plus habiles & moins intéressez que ceux qui les traitent aujourd'huy de barbares, regardérent sagement cette privation de dot dans leurs femmes, comme un contrepoids nécessaire à leur orgueil, & qu'ils préférérent une esclave pauvre & docile à une maîtresse riche & impérieuse, & souvent à un tyran domestique. Il est toûjours constant que lorsque nos premiers François vouloient se marier, ils achetoient, pour ainsi dire, leurs femmes, tant par les biens qu'ils estoient obligez de leur donner en propriété, & dont leur famille héritoit, que par les présents qu'ils leur faisoient & à leurs plus proches parents; en sorte que c'estoit moins le pere que le mari qui dotoit la femme qu'il épousoit.

On voit dans le fameux traité d'Andelaw, de l'an 587. que Grégoire de Tours a conservé dans le neuviéme livre de son histoire, que les villes que Chilperic I.er avoit données pour dot à la reine Galsvinde sa femme, passérent à la reine Brunehaut sa soeur, après la mort funeste de cette princesse.

Il y a dans l'abbaye de S.t Pierre en Vallée, un ancien cartulaire qui a bien sept cens ans, au jugement de M. le Laboureur, dans lequel on trouve une donation faite à ce convent par Hildegarde comtesse d'Amiens, & veuve de Valeran comte du Vexin. Cette dame déclare dans ce titre, qu'elle donne à l'abbaye de S.t Pierre un *alleu* qu'elle a reçû, en se mariant, de son seigneur, suivant l'usage de la loy Salique, qui oblige, dit-elle, les maris à doter leurs femmes.

La loy Salique, au titre 46. intitulé *Reipus,* engage celuy qui épouse la veuve d'un François, à donner trois sols & un denier au plus proche parent du défunt, & à son défaut, de payer cette somme au fisc du prince, comme pour le prix de son acquisition.

Les formules de Marculphe marquent expressément que celuy qui épouse une fille, doit luy présenter un sol & un denier,

selon la loy Salique, & l'ancienne coûtume de la nation : *Secundùm legem Salicam, & antiquam consuetudinem.*

« Ma très-chere fille, dit un pere dans les mêmes formules, il y a parmi nous une ancienne & barbare coûtume qui exclud « les filles de partager la succession paternelle avec leurs freres. »

Ce qu'il ne faut cependant entendre que des terres Saliques ou de conquête, suivant ce qui est porté dans le titre 72. des *Alleuds:* Que la femme ne posséde aucune portion de la terre Salique, mais qu'elles appartiennent toutes entiéres au sexe masculin; & cette exclusion estoit fondée, parmi ces peuples guerriers, sur ce principe militaire, que ces terres de conquête estant le prix & la récompense du sang qu'ils avoient répandu dans les combats, il n'estoit pas juste que des biens acquis par la lance & l'épée, passassent à la quenouille & au fuseau : *Ne de lancea transeat ad fusum.*

Quelque militaire que paroisse l'ancien gouvernement François, il est constant que les vertus paisibles de la société n'en estoient pas exclues. L'hospitalité sur-tout estoit également recommendable parmi les François & chez les Germains. Les capitulaires de Charlemagne prescrivent indifféremment aux pauvres comme aux riches, d'ouvrir leurs portes aux étrangers : *Præcipimus in omni regno nostro, neque dives neque pauper peregrinis hospitia denegare audeant.*

Enfin, la coûtume de marquer les actes publics par nuit plustost que par jour, tant chez les François que parmi les Germains, est une nouvelle preuve de leur commune origine.

Le titre 49. de la loy Salique porte expressément que si quelqu'un qui vit selon la loy Salique, a perdu son esclave, son cheval ou son bœuf, & qu'il les reconnoisse dans la maison d'un autre, si les deux parties demeurent en deçà de la Loire, des Ardennes & de la forest Charbonniére, ils ayent quarante nuits de délay pour comparoître en jugement; & que si celuy qui est saisi de la chose volée, demeure au-delà de la Loire, il ait quatre-vingt nuits : *Quod si trans Ligerim, in noctibus octingentis lex ista custodiatur.*

Telles estoient à peu-près les coûtumes des Germains & des

François, que l'on trouvera peut-estre sauvages & féroces, mais dont la pluspart ne laissoient pas d'enfermer les semences de grandes vertus. Ce fut en effet avec des mœurs si simples & si grossiéres, que nos premiers François conquirent la meilleure partie de l'Europe, que leurs successeurs, plus polis, perdirent depuis par leur luxe & par leur oisiveté. L'empereur Justinien écrivant à Théodebert roy d'Austrasie, & petit-fils de Clovis, & luy demandant dans sa lettre, avec le faste & la vanité si ordinaire aux Grecs, quelle contrée du monde il habitoit, comme s'il eût ignoré sa puissance & l'étendue de sa monarchie; ce prince courageux luy répondit avec une fierté digne de sa haute valeur, que ses estats s'étendoient depuis l'Océan jusqu'au Danube & à la Pannonie, pour luy faire comprendre qu'ils n'estoient pas si éloignez qu'ils ne pussent se voir quelque jour les armes à la main : *Per Danubium & limitem Pannoniæ usque in Oceani littoribus, custodiente Deo, dominatio nostra porrigitur.*

Duch. tom. 1.

En effet, nos premiers rois ne bornérent pas leurs conquêtes à celle des Gaules. On sçait que Clovis, aprés avoir défait les Allemans à Tolbiak, autrement dit Zulpick, passa le Rhin, & étendit sa domination jusqu'aux Alpes Rhétiques, habitées par les Grisons. La Saxe, la Turinge & la Baviére reçurent les loix de Thierry I.er & Théodebert son fils porta ses armes depuis le Danube jusqu'au Pô en Italie. Ces grandes provinces d'Allemagne s'appelloient la *France orientale*, soit pour les distinguer des Gaules, qu'on nomma depuis *France occidentale*, ou parce que la Germanie estoit le pays originaire des Francs. Les tables Peutingériennes, qu'on croit faites dès le temps d'Ammian Marcellin, & selon d'autres, sous l'empire de Théodose le jeune, donnent le nom de *France* à cette partie de l'Allemagne qui borde le Rhin, & que les Bructéres, les Chamaves, les Ampsivariens & les Cattes occupoient, au rapport de Sulpice Alexandre. Tous ces peuples, selon cet historien, s'appelloient *Francs*, & il est très-vraysemblable, dit le P. Pétau, que c'estoit parmi eux comme un nom de ligue & de société, & comme une déclaration publique qu'ils vouloient maintenir leur liberté, & vivre exempts de la domination des Romains. La situation du pays

Petau, pag. 1. lib. 6.

du pays qu'ils occupoient les fait Allemans, & la conformité de leurs mœurs avec celles des Germains, m'a fait croire qu'ils n'avoient qu'une même origine.

Je pourrois encore adjoûter plusieurs exemples de cette conformité, si ce discours n'estoit pas déja trop long: outre que les articles que je supprime sont de peu de conséquence, & n'empêchent point que mes preuves ne subsistent dans toute leur force. Je me réduis à dire seulement un mot de la sépulture de nos ancêtres. On voit par les armes & le cheval qu'on a trouvez dans le tombeau de Chilpéric I.er que les François, à l'exemple des Germains, ne quittoient pas même leurs armes après leur mort, & qu'on les mettoit avec leurs chevaux dans leurs sépulcres. L'auteur de la vie du bienheureux Evermar, parlant de sa sépulture, rapporte qu'on mit une partie de son bouclier sous luy, & qu'on le recouvrit de l'autre moitié: *Post exequias accuratiori sepulturâ cohonestantes, dimidio clypeo corpori ejus superposito, & alterâ clypei parte suppositâ.* *Chiff.*

Les Germains, au rapport de Tacite, revêtoient leurs tombeaux de gazons, & nos anciens François y formoient une espéce de toît avec des planches, que les plus riches couvroient de tapis: *Et sicut in Francia mos est*, dit Eginard, *superposito ligneo culmine, linteis ac sericis palliis ornandi gratiâ contexímus.*

Le chapitre 19. des loix Saliques n'est rempli que des différentes amendes qui y sont décernées contre ceux qui enlevoient ces planches & ces tapis. L'article second leur interdit l'eau & le feu, & défend d'avoir aucun commerce avec eux, jusqu'à ce que, suivant la coûtume de la nation, ils ayent satisfait à la famille du défunt: *Ut inter homines non habitet autor sceleris, antequàm parentibus satisfaciat.*

Je finirai ce parallele par la conformité qui se trouve encore entre quelques mots qui nous restent de la langue Franco-Theotisque & des termes Allemans.

J'ai déja dit qu'on donnoit autrefois parmi nos premiers François le nom de *vergelta* à cette amende qui se payoit pour un homicide. *Gelt* signifie encore en Allemand, argent, & *vveren*, se défendre.

Fredum estoit cette partie du même argent qu'on payoit au fisc du prince, du mot Allemand *frid*, qui veut dire paix, & comme le prix de la réconciliation.

Rien n'est plus commun dans nos anciennes loix, que le terme de *gravio*, pour dire un comte ou un juge; les Allemans ont conservé la même signification au terme de *graven*, d'où sont venues les dignitez si connues de Lantgrave, de Burgrave & de Margrave.

Rachainbourgs estoient les assesseurs de ces mêmes juges, & *ratchen* veut encore dire en Allemand *concilier*.

Un deserteur dans nos loix Saliques, s'appelle *heresclit*, apparemment du mot Allemand *here*, qui veut dire camp ou armée.

Feïda estoit cette inimitié déclarée par voye de fait entre des familles, & *feïd* signifie en Allemand *guerre*.

Terre en *franc aleu*, ou *aleu de franc*, terme assez connu par nos loix Saliques, semble venir de *deïnanlas*, qui en Allemand signifie la même chose, c'est-à-dire, terre héréditaire.

Druchte dans nos loix Saliques, veut dire une fille accordée & promise à un mari; les Allemans disent encore *druchtines gaus*, ce qui vient apparemment du terme Allemand *drovv*, qui veut dire foy ou fidélité.

Tanganare, interpeller devant le juge, est composé des mots Allemans *ting*, qui veut dire plaids, & d'*exguen*, accusez.

Jaurois pû pousser plus loin ce glossaire, & la conformité qui se rencontre entre le langage, les coûtumes & les moeurs des Germains & des François; chaque article m'eût fourni sans peine le sujet d'une dissertation particuliére, & les faits & les exemples ne m'eussent pas manqué. Mais je sens combien je suis pressé de finir un discours qui ne pourroit avoir de mérite que celuy de la briéveté; trop heureux, si au travers de ce grand nombre de preuves que j'ai recueillies en différents endroits, je puis seulement me flatter d'avoir laissé entrevoir la vérité de mon projet.



DISSERTATION
SUR
L'ORIGINE DES LOIX SALIQUES,

Et si c'est précisément en vertu de l'article LXII. paragraphe 6. que les filles de nos Rois sont exclues de la succession à la Couronne.

Par M. l'Abbé DE VERTOT.

IL n'est pas aisé de décider quel est l'auteur de ces loix, & bien moins de fixer l'époque & l'endroit de leur établissement. Nos anciennes chroniques, si abrégées & si peu exactes, ne sont propres au plus qu'à faire naître des doutes; d'ailleurs, l'éloignement des temps est cause que les commencements de nostre monarchie se montrent peu : à peine nous reste-t-il des fables; & ce que des historiens modernes avancent touchant l'origine de ces loix, ne roule souvent que sur de foibles conjectures, & qui n'acquiérent d'autorité qu'à proportion de l'envie & de l'intérest qu'on a de les croire.

De terrâ verò Salicâ nulla portio hereditatis mulieri veniat, sed ad virilem sexum tota terræ hereditas perveniat.

Ainsi également en garde contre le témoignage obscur & incertain des anciens, & contre les préjugez des modernes, nous nous contenterons de rapporter simplement le sentiment des uns & des autres; & nous ne prendrons de parti que quand nous y serons déterminez par la force de la vérité, qui seule est en droit de fixer nos jugements.

Quelques historiens prétendent que la loy Salique tire cette dénomination, *Salique*, d'un certain seigneur appellé Salegast, qui fut, dit-on, un de ceux qui travaillérent à la compilation de cette loy : *Ab hoc Salagasto,* dit Othon de Frisingue, *quidam legem quæ ex nomine ejus Salica usque hodie vocatur, inventam dicunt;* en quoy il est suivi par l'abbé d'Ursperg.

Othon de Frising. l. 4. c. 32.

Aventin, dans son histoire de Baviére, rapporte l'étymologie

Lib. 4.

de ce terme *Salique* au mot Latin *Sala*, comme si les premiéres loix des Francs avoient esté dressées dans les salles de quelque palais. Isaac Pontanus dans ses origines Françoises, & Vendelin dans son traité du pays où les loix Saliques furent établies, suivent ce sentiment; & pour l'appuyer, ils citent l'ancienne édition de Hérold, où l'on trouve presqu'à chaque article ces mots, *malberg leudart*, ou *malberg trochuvido*, pour désigner que ces reglements avoient esté faits dans différentes assemblées, qui se tenoient sur le haut des montagnes & dans des châteaux.

Lib. 6. c. 17.

Il se trouve d'autres auteurs qui tiennent que la loy Salique a pris ce nom d'une bourgade appellée *Salechim*, qu'ils placent comme il leur plaît, sur les rives de l'Yssel ou du Sal. Enfin, pour trouver cette origine, on a eu recours jusqu'à des fontaines & à des puits de sel, & après cela ces hommes si sçavants dans nos antiquitez, ne nous ont pas épargné des allégories, dont ils font d'heureuses applications à la prudence des premiers François.

Mais sans m'arrêter davantage à ces différentes allusions, qui ne roulent que sur un jeu de mots, il paroît, ce me semble, plus naturel de rapporter l'épithete de *Salique* à cette partie des Francs qu'on appelloit *Saliens*, & qui apparemment devoient ce nom à la vîtesse de leur marche, *Salius pede;* en sorte que la loy Salique ne sera autre chose que la loy des Saliens, & cette explication me paroît la plus simple & la plus naturelle: *Hac nobilissimi Francorum, qui Salici dicuntur, adhuc utuntur lege*, dit l'évêque de Frisingue.

Mais quand je parle des loix des Saliens, il ne faut pas que ce nom si respectable de loix nous impose, ni comparer celles-ci avec les loix de Solon ou de Lycurgue. Ce ne sont que de simples coûtumes de peuples barbares, qui ne vivoient encore que de la chasse & de la pesche, ou du butin qu'ils faisoient sur leurs ennemis. La principale matiére de ces loix sont les crimes, comme le vol, le meurtre, les insultes, & tout ce que des peuples barbares & féroces sont capables de commettre de violent: on n'y trouve même aucun vestige de religion, ni payenne ni Chrestienne. On n'y fait mention ni de dieux, ni

de prêtres, ni de sacrifices. Tout cela marque l'extrême barbarie de cette nation. Mais il n'est pas si aisé de déterminer le temps & le lieu où ces loix furent compilées.

Nous avons deux exemplaires de cette loy, assez conformes quant au sens, mais différents dans les termes. Le plus ancien est tiré d'un manuscrit de l'abbaye de Fulde, imprimé en 1557. par les soins de Jean-Basile Hérold, qui prétend que les caractéres de ce manuscrit paroissent avoir sept cens ans d'antiquité. On trouve dans la pluspart des articles des mots barbares, qui signifient les lieux où chaque décision a esté prononcée. L'autre édition est faite sur la réformation de Charlemagne, & il y a à la fin de cet exemplaire quelques additions que les rois Childebert & Clotaire y avoient apparemment adjoûtées. Mais l'un & l'autre exemplaire paroissent n'estre qu'un abrégé d'un recueil plus ancien ; & ce qui semble autoriser cette conjecture, c'est qu'en différents endroits on trouve les loix Saliques citées, & l'article soixantiéme qui traite des Rachinbourgs, ou des juges, les oblige, après en avoir esté interpellez par une des parties, de consulter & de dire publiquement ce que porte le texte des loix Saliques. Il y avoit donc un code de ces loix plus ancien, avant les compilations des derniéres. Mais quels sont les véritables auteurs des unes & des autres ; c'est ce qu'il faut presque deviner.

Si on en croit l'écrivain des gestes des rois de France, historien qui vivoit vers l'an 720. Pharamond a esté le premier législateur, & le *Numa* des Francs. Ce prince, selon cet auteur, ne se vit pas plustost sur le throne, qu'il travailla par de sages loix, à adoucir l'humeur féroce de ses sujets. La commission en fut confiée à quatre seigneurs de la Nation, appellez Wisogaste, Salegaste, Bosogaste & Widigaste; & ils travaillérent à cette compilation dans les villages de Salecheim, Bodecheim & Widocheim. L'édition de Fréhérus marque simplement que ces villages estoient dans la Germanie, *in villabus Germaniæ;* & le manuscrit de Cambray détermine l'endroit de la Germanie, en disant que ces villages estoient au-delà du Rhin, *in villabus quæ ultrà Rhenum sunt.*

Comme il y avoit des François des deux côtez de ce fleuve, ces deux opinions ont leurs partisans. Les uns prétendent que les premiers François qui firent la conquête des Gaules, passérent le Rhin pour entrer dans ces grandes provinces. D'autres soûtiennent que ces Francs estoient une partie des Saliens, qui depuis l'empire de Julien l'Apostat, s'estoient établis dans la Toxandrie & sur les confins du Brabant & du pays de Tongres, qu'Ammian Marcellin appelle *secunda Germania*, & qui renfermoit, dit-il, les villes puissantes de Cologne & de Tongres: *Ab occidentali exoriens cardine, Agrippina & Tungris munita, civitatibus amplis & copiosis.* Cette position différente est si difficile à démêler, &, si j'ose dire, si peu utile, qu'il suffit, si on en veut croire l'auteur que nous avons cité, de reconnoître Pharamond pour l'auteur de ces loix, soit qu'il ait commencé à regner au-delà ou en deçà du Rhin.

Partem Saliorum excepi. Juli. 2. ad Atheniens. Liban. in orat. fun. Juliani.

Lib. 15.

Ce qu'on peut dire de plus certain sur l'origine & le caractére de ces loix, c'est qu'elles paroissent copiées la pluspart sur ce que Tacite nous rapporte des moeurs des Germains, comme nous avons tâché de le prouver dans le discours précédent. Si Tacite nous dit que les femmes des Germains n'apportoient point de dot à leurs maris, nous trouvons cet usage devenu une loy pour les Francs, & le titre LXII. des loix Saliques les exclud de toute succession à la terre Salique. Nous voyons que c'estoient les maris qui dotoient leurs femmes, & ce présent de noces s'appelloit dans leur langue *morghangeba*. Les Germains, selon l'historien Romain, persuadez que les ténébres avoient précédé la création de la lumiére, comptoient par nuits plustost que par jours, & nous trouvons le même usage prescrit par le titre 47. de la loy Salique.

La peine & le supplice, dit Tacite, différent, selon la diversité du crime; les moindres fautes se rachetent par une amende, une partie appartient au souverain, & le reste à l'offensé: l'homicide même s'expie par une pareille amende, que les plus proches parents du mort reçoivent comme une compensation à leur douleur. Qu'on lise les articles 32. 44. 45. 46. 47. & sur-tout le 55.e qui porte pour titre, *de compositione homicidii*;

on verra que le meurtre, les bleſſures, & juſqu'aux injures, tout s'expioit par différentes amendes, dont une partie, comme chez les Germains, devoit aller au fiſc, & le reſte eſtoit adjugé aux parties intéreſſées, ou à leurs héritiers.

Il faudroit faire une nouvelle diſſertation, ſi j'entreprenois de pouſſer plus loin cette conformité qui ſe trouve entre les mœurs des Germains & les loix des premiers François. Ce que j'en viens de rapporter ſuffit, pour faire voir que les loix ont eſté faites ſur les coûtumes, & que ceux qui les obſervoient les avoient empruntées les uns des autres, qui tous avoient une même patrie. Mais de ſçavoir ſi Pharamond en eſt l'auteur, comme l'aſſûrent l'hiſtorien des geſtes des François, & même l'ancienne préface que l'on trouve à la tête de l'édition de Hérold, c'eſt ce que je n'entreprendrai point de décider; & ce qui en pourroit faire douter, c'eſt qu'on y voit en différents endroits, qu'il y eſt parlé des Romains, ſujets des Francs; & ſoit qu'on entende par ce terme de Romain un véritable citoyen de Rome, ou ſeulement les Gaulois qui ſuivoient les loix Romaines, ces paſſages ne peuvent jamais convenir à Pharamond, dont on ignore les conquêtes, & même s'il a ſeulement paſſé le Rhin. M. de Valois, ſi ſçavant dans noſtre hiſtoire, ſi excellent critique, & qu'on ne peut nommer ſans éloge, trouve très-ſuſpecte cette conformité des noms de ces légiſlateurs avec ceux des lieux qu'ils habitoient, comme ſi dans ces ſiécles reculez on eût déja emprunté ſon nom de ſa terre & de ſa ſeigneurie. On ne doit pas faire plus de cas de l'autorité de l'hiſtorien des geſtes des rois de France, ouvrage farci de fables, & dans lequel l'auteur fait venir les premiers François de la fameuſe Troye, qui les fait arriver ſur les bords du Tanaïs, paſſer de-là dans la Pannonie, & enſuite dans l'Allemagne, & qui parle de tout cela avec autant de confiance que s'il avoit eſcorté les Troyens depuis le Scamandre juſqu'aux bords du Danube & du Rhin. De plus, il ne paroît point que ni les Germains ni ces premiers Francs euſſent l'uſage des lettres. Mais ſuppoſé que ces peuples qui demeuroient au-delà du Rhin, euſſent déja cet uſage, il faut que ces loix écrites dans leur

langue, ayent esté traduites dans le Latin barbare qui est parvenu jusqu'à nous: il faut, dis-je, que ce Latin ne soit qu'une traduction de l'ancien Tudesque ou Thiois, & cependant personne, à ce que je crois, n'a jamais fait mention de cette traduction.

Ces raisons, & beaucoup d'autres que je supprime pour passer à des questions plus importantes, ont fait croire à plusieurs historiens, que Clovis estoit l'auteur de ces loix; que ce prince, encore payen, en avoit fait faire la compilation pour servir de regle dans son nouveau gouvernement, & par rapport aux Romains ou aux Gaulois qu'il avoit soûmis à sa domination; & ils se fondent sur un endroit du décret de Childebert, dans lequel on lit ces mots: *Legis Salicæ libri tres, quam Clodovæus rex Francorum statuit, & postea unà cum Francis pertractavit, ut ad titulos aliquid amplius adderet.*

Ces derniers mots ont fait croire à d'autres auteurs, que ce prince, depuis sa conversion à la religion Chrestienne, n'avoit fait qu'adoucir & même changer ce qu'il y avoit de trop dur, ou même d'obscur dans ces loix: *Quidquid in pacto habebatur minùs idoneum, per illum fuit lucidiùs emendatum & sanctiùs decretum.* C'est ainsi que s'explique l'auteur de l'ancienne préface qu'on trouve à la tête de l'édition de Hérold.

Le roy Childebert fit un édit daté de Cologne, & de l'an 595. par lequel il abolit l'article de la loy Salique, qui porte pour titre *Chrenechruda. Chrenechruda lex quam paganorum tempore observabant, deinceps nunquam valeat, quia per ipsam multorum cecidit potestas:* Que la cession des biens pour un meurtre, que les François encore payens observoient, n'ait plus de lieu, parce qu'elle a ruiné plusieurs familles. Cependant malgré ces défenses, nous voyons dans Grégoire de Tours que les François attachez opiniâtrément à leurs coûtumes, observoient encore celle-ci de son temps; & on trouve dans le neuviéme livre de son histoire, chap. 19. qu'un François appellé Sichaire, disoit à un autre appellé Cramisinde: Vous m'avez beaucoup d'obligation de ce que j'ai tué vos parents; ces meurtres qui m'ont ruiné, ont fait entrer beaucoup de bien dans vostre maison.

Les

Les Empereurs Charlemagne & Louis le Debonnaire son fils, expliquérent aussi cette loy, & y adjoûtérent différents reglements, suivant la disposition des affaires. Ce qui fait voir que ces loix que nos ancêtres avoient apportées d'au-delà du Rhin, ou que Clovis avoit établies dans ses premiéres conquêtes, estoient encore en vigueur au commencement de la seconde race; & ce qui prouve sans replique combien ces mêmes loix estoient révérées en France, c'est que quand les ordonnances de ces deux Empereurs, appellées en ce temps-là Capitulaires, avoient esté reçûes de toute la nation, elles n'estoient plus considérées comme de simples ordonnances du prince, & émanées de sa seule autorité, mais elles avoient force de loy Salique: *Generaliter admonemus*, dit Louis le Debonnaire, *ut capitula quæ præterito anno legi Salicæ, cum omnium consensu, addenda esse censuimus, jam non ulteriùs capitula, sed tamquam leges dicantur, imò pro legibus Salicis teneantur.*

Ainsi, quoyque Charlemagne & Louis le Debonnaire ayent changé & adjoûté différents reglements dans les loix Saliques, comme avoient fait avant le regne de ces princes, les rois Clovis, Childebert & Clotaire; je ne sçais si l'on doit attribuer à aucun de ces souverains le premier établissement de ces loix; d'autant plus que la matiére qui en est le principal objet, les mœurs du temps qu'on y découvre par-tout, les expressions barbares qui s'y rencontrent, portent naturellement l'idée d'une nation toute féroce, & qui n'estoit point encore civilisée.

Après tout, il est assez indifférent de sçavoir aujourd'huy bien précisément si ces loix, dont il est fait mention dans les plus anciens monuments de nostre histoire, ont eu pour auteur Pharamond ou Clovis, princes qui ont vêcu dans le même siécle. Il se présente une question plus importante à traiter. C'est au sujet de l'article 62. de cette loy, dans lequel on lit ces mots au paragraphe 6. *Pour ce qui est de la terre Salique, que la femme n'ait aucune part dans l'héritage, mais que tout aille aux mâles.* C'est de ce fameux article dont on a fait l'application au sujet de la succession à la couronne, & l'on prétend

qu'elle renferme une exclusion entiére pour les filles de nos rois. C'est ce qui mérite bien d'estre approfondi.

Cet article est tiré du chapitre 62. qui porte pour titre *de Alode, de l'Aleu*, & il ne sera pas inutile de rapporter tous les paragraphes, afin de nous mettre au fait du véritable esprit de la loy.

I. Si quelqu'un meurt sans enfants, & que son pere & sa mere luy survivent, qu'ils succédent à l'hérédité.

II. Si le pere ou la mere sont morts, & que le défunt ait laissé des freres & des sœurs, qu'ils obtiennent l'hérédité.

III. Si le mort n'a laissé ni pere ni mere, ni frere ni sœur, que les sœurs du pere luy succédent.

IV. Que s'il n'y a point de sœurs du pere, que l'hérédité aille aux sœurs de la mere.

V. Si aucuns de ceux-ci ne se trouvent en vie pour recueillir la succession, que les plus proches parents du côté paternel succédent à l'hérédité.

VI. Mais que de la terre Salique nulle portion ne vienne à la femme, & que toute l'hérédité de la terre passe au sexe viril.

Voilà bien clairement deux sortes de reglements, par rapport à deux différentes natures de terre. Les femmes sont appellées comme les mâles à la succession des terres Allodiales, en même temps qu'elles sont exclues de tout partage dans les terres Saliques.

Cette distinction & cette différence sont fondées sur le caractére & la qualité des premiers sujets de nos rois. Ces princes en soûmirent quelques-uns à leur domination par la force des armes, & d'autres se joignirent depuis volontairement au corps de la monarchie. Dans les pays de conquête, nos ancêtres s'emparérent de la meilleure partie des terres, qu'ils partagérent entr'eux comme le fruit de leurs conquêtes. Les Gots & les autres barbares en usérent ainsi dans tous les pays dont ils s'emparérent les armes à la main; le sort même décidoit de ces partages, d'où vient que ces sortes de portions s'appelloient *sortes Gothicæ*. Ces terres ne pouvoient estre possédées que par les conquérants, & même par les mâles. Mais dans la portion

qu'on avoit accordée aux naturels du pays, ou dans les provinces qui s'estoient jointes volontairement à la monarchie, les habitants laissoient leur héritage à leurs enfants, sans distinction de sexe; c'est ce qu'on appelloit *aleuds*, terres qu'ils possédoient en propriété héréditaire, sans charges, & indépendantes de toute mouvance particuliére: ce qui a duré pendant nos deux premiéres races, & jusqu'à l'établissement des fiefs, qui donna lieu depuis à cette maxime générale, *Nulle terre sans seigneur*. Maxime qui sappe le fondement de tous les *aleuds*, s'ils ne sont soûtenus par des titres particuliers.

Nous voyons donc par cet article de la loy Salique, qu'il y avoit dans la Gaule Françoise, & dans les commencements de nostre monarchie, des terres allodiales ausquelles les femmes succédoient comme les mâles, & des terres Saliques qui estoient comme des espéces de bénéfices & de commanderies affectez aux seuls mâles, & dont les filles estoient exclues, comme incapables de porter les armes. Nous trouvons quelque chose de semblable dans l'histoire Romaine, & nous apprenons de Lampridius, que l'Empereur Sévére Alexandre avoit donné à ses soldats les terres conquises sur les ennemis de l'empire: *Ita ut eorum essent*, dit cet historien, *si hæredes eorum militarent*.

Tel est le motif & l'esprit de cet endroit de la loy Salique, qui semble ne regarder que la succession & le partage de ces terres Saliques entre les enfants des particuliers.

On a étendu depuis la loy jusqu'à l'ordre qui doit estre tenu dans la succession à la couronne. Il y a des auteurs qui trouvent cette application un peu forcée. Du Haillan, qui nous a donné un corps entier de l'histoire de France, semble insinuer que cet article concernant la terre Salique, a esté interpolé dans le chapitre des Aleuds, par Philippe le Long comte de Poitou, ou du moins qu'il fut le premier qui se servit de ce texte pour exclurre sa niéce, fille de Louis le Hutin, de la succession à la couronne. Voyons de quelle maniére il rapporte luy-même un fait de cette importance, afin que je ne sois pas soupçonné de luy en imposer.

« Les plus sévéres censeurs de nostre histoire, dit cet «

» écrivain audacieux, penſent que cet article de la loy Salique ne
» fut point fait par le roy Pharamond, mais inventé par Philippe
» le Long roy de France, pour fruſtrer, ſuivant l'ancienne coû-
» tume ci-deſſus déclarée, la fille de Louis le Hutin ſa niéce, de
» la ſucceſſion du royaume, laquelle, à la ſuſcitation de ſon oncle
» maternel comte de Bourgogne, y vouloit prétendre; & le
» Long, pour rendre cette prétention plus authentique, & cette
» loy même reçûe des François plus croyable, (comme il faut
» toûjours couvrir d'une loy d'antiquité, & d'un nom d'autorité,
» ce qui n'a point eſté fait, ou qui ne ſe doit point faire,) fit
» croire au peuple François, ignorant des lettres, des hiſtoires &
» des titres de l'antiquité des Francs, que la loy qui privoit les
» filles de la couronne de ce royaume, avoit eſté faite par Pha-
ramond. » Tel eſt le ſentiment de cet hiſtorien.

Que cette loy ait eſté établie par Pharamond ou par Clovis, princes qui vivoient l'un & l'autre dans le cinquiéme ſiécle, comme nous l'avons dit, cela eſt aſſez indifférent; mais il eſt très-certain que nous n'avons rien de plus ancien, ni de mieux établi que l'exiſtence & la pratique de ce recueil des loix Saliques, & ſur-tout qu'il ne ſe trouvera aucun manuſcrit, ni aucun exemplaire ſans l'article LXII.e qui exclud les filles de toute ſucceſſion à la terre Salique, preuve que ce n'eſt pas une interpolation. Le moine Marculphe, qui vivoit en l'an 660. cite expreſſément cette loy dans ſes Formules, & il y fait dire à un pere, adreſſant la parole à ſa fille: « Ma chére fille, il s'eſt établi
» parmi nos ancêtres une loy dure & inhumaine, qui ne permet
» point aux ſœurs de partager la ſucceſſion de leurs peres & meres
» avec leurs freres.

A l'égard de ceux qui étendent cette loy à nos rois, & qui en font l'application à la ſucceſſion à la couronne, ils ſoûtiennent que nos premiers François ayant exclus de ces terres Saliques les filles, la même loy doit comprendre le chef comme les membres de l'eſtat, & la maiſon royale comme les familles des particuliers.

Mais pour déclarer ici mon ſentiment particulier, je ferois aſſez diſpoſé à croire que cet uſage de n'admettre point les filles

à la succession de la couronne, estoit plus ancien que l'institution même de la loy pour les terres Saliques, & même que cette coûtume estoit commune à toutes les nations barbares qui inondérent l'empire Romain, & qui s'y établirent vers la fin de l'empire d'Honorius. Gots, Gépides, Alains, Vandales, Hérules, Huns, Sclaves, on n'en trouvera parmi ces nations barbares, aucune qui ait esté gouvernée par des reines; toutes avoient des rois, & souvent ces rois n'estoient que les chefs & les capitaines qui commandoient leurs armées.

Théodoric roy des Ostrogots, & qui s'établit en Italie du temps de Clovis I.er son beau-frere, n'eut qu'une fille, & cette princesse, après la mort du roy son pere, vit son fils Athalaric placé sur le throne des Gots; & quoyque mineur, on luy déféra la couronne par préférence à la reine sa mere fille du roy défunt: & le même Athalaric estant mort du vivant de cette princesse, Théodat, à son préjudice, fut reconnu pour roy, & sans qu'il fût fait seulement mention de la fille du grand Théodoric.

Tant que nos Francs restérent dans la Germanie, cet usage, qui interdisoit aux filles des rois toute part dans leur succession, n'estoit apparemment qu'une coûtume. Mais depuis qu'ils se furent établis dans les Gaules, cette coûtume, comme toutes les autres, prit force de loy; & si les filles des particuliers estoient exclues des terres Saliques, & de ces espéces de fiefs militaires, si on peut parler ainsi par anticipation, parce qu'elles n'estoient point capables de porter les armes, *Quia pugnam facere non possunt*, dit M. Pithou, en parlant des fiefs *masculins;* à plus forte raison les filles des rois estoient exclues d'une dignité qui exigeoit un capitaine & un général. Et comme toutes ces filles des Francs ne pouvoient ni commander des armées, ni avoir aucune part aux travaux guerriers, il y avoit de la justice à n'admettre ni les unes ni les autres, de quelque rang qu'elles fussent, au partage de cette espéce de terres affectées aux hommes seuls, comme le prix de leur sang & la récompense de leurs services.

Enfin, soit loy Salique, ou même coûtume plus ancienne

que la loy, on ne trouvera point un seul exemple dans la premiére & la seconde race de nos rois, où les filles ayent prétendu monter sur le throne, quand le roy leur pere est mort sans postérité masculine.

Je dis plus, & je soûtiens qu'aucune de ces princesses n'a jamais eu en partage aucune des terres de la couronne, dans l'espace de temps que je viens de désigner; ce qui sert de nouvelle preuve que dans la premiére & la seconde race, on a toûjours observé à leur égard la loy Salique, telle qu'elle se trouve pour de simples particuliers dans le LXII.e titre des Aleuds.

Ce n'est que depuis environ deux cens ans qu'on leur a donné des appanages en fonds; abus qui a même peu d'exemples. Mais à l'égard de la succession à la couronne, qu'on dépouille toute nostre histoire, qu'on parcoure les vies des rois Childebert, Charibert, Gontran, qui tous ne laissérent que des filles, on ne trouvera point qu'aucune de ces princesses ait fait éclater la moindre prétention à la couronne. Clotaire I.er le dernier des fils de Clovis, réunit toute la monarchie sous sa domination en 558. sans égard pour les princesses Chrotberge & Chrotesinde ses niéces, & filles de Childebert son frere.

Chérébert fils du même Clotaire, estant mort en 570. ne laissa que trois filles; les deux cadettes prirent le voile: Berthe l'aînée fut mariée à Ethelbert roy de Kent, & l'on ne voit point dans l'histoire de France, ni dans celle d'Angleterre, que ni cette princesse ni le roy son mari ayent jamais réclamé la couronne de France.

Gontran roy de Bourgogne ayant perdu ses enfants mâles; & ne luy restant qu'une seule fille appellée Clotilde, il institua pour son principal héritier Childebert son neveu, fils de Sigebert roy d'Austrasie son frere; il donna en même-temps une très-petite partie de ses estats à Clotaire II. fils de Chilperic I.er son frere, mais il ne laissa pas un pouce de terre à sa fille. Passons à la seconde race.

Tout le monde sçait que de plusieurs enfants mâles il n'estoit resté à Charlemagne qu'un seul fils appellé Louis le Debonnaire, & sept filles. Quoyque ce bon prince aimât ces princesses avec

tant de tendresse, que des médisants n'ont pas fait scrupule d'insinuer qu'il ne les aimoit pas innocemment; cependant après sa mort, il ne leur laissa aucune part dans ce nombre infini d'estats qui composoient un si vaste empire. Il est donc constant que dans la premiére & la seconde race de nos rois, aucune princesse, je ne dis pas succéda à la couronne, mais ne fit pas même paroître la moindre prétention. Est-il possible que sur une matiére aussi importante que celle d'une couronne, on trouve dans tous les siécles un usage uniforme, constant & suivi, sans que ce même usage soit fondé sur une loy solemnelle? Mais quand il n'y auroit pas eu de loy écrite, quand ce ne seroit qu'une coûtume, ne sçait-on pas que ce sont les coûtumes qui ont fait les premiéres loix? Que si par la loy Salique les filles ne succédent point aux terres Saliques, pourquoy les filles de roy succéderont-elles au domaine royal, le chef-lieu & la portion la plus considérable de ces mêmes terres Saliques? Pourquoy distinguer la nature de ces terres? La loy n'est-elle pas également faite pour les unes comme pour les autres, & peut-il y avoir un meilleur interpréte de l'esprit de la loy, que la pratique constante de la loy même?

Nous n'avons vû aucune de nos princesses dans les deux premiéres races, réclamer la couronne au défaut de la postérité masculine dans la maison regnante. Voyons de quelle maniére on en a usé dans la troisiéme race.

Il y avoit eu depuis Hugues Capet, tige de cette troisiéme race, treize rois qui avoient regné en France en ligne directe, & de pere en fils, lorsqu'après la mort du petit roy Jean fils de Louis le Hutin, la couronne passa dans la ligne collatérale, & sur la tête de Philippe le Long comte de Poitou, frere de Hutin. Cet ordre dans la succession royale, fut troublé pour la premiére fois par les prétentions que fit éclater la princesse Clémence, fille de Louis le Hutin, qui réclamoit la couronne; mais Papire Masson nous apprend que les pairs & les barons de France se rendirent à Paris. Mézeray prétend qu'on y assembla les Estats, & qu'il y fut décidé que la loy Salique & la coûtume inviolablement gardée parmi les François, excluoient les filles de la couronne.

Philippe le Long ne laissa pareillement que trois filles, & la couronne après sa mort passa sans contredit à Charles comte de la Marche son frere, connu dans nostre histoire sous le nom de Charles le Bel. Ce prince, non plus que les deux rois ses freres, n'eut qu'une seule fille. La couronne dans cette vacance, regardoit Philippe de Valois fils de Charles comte de Valois, frere de Philippe le Bel, pere des trois derniers rois. Philippe, outre ses trois fils, avoit eu encore une fille appellée Isabelle, mariée à Edouard II. roy d'Angleterre, d'où estoit sorti Edouard III. Ce jeune prince réclama aussi-tost la couronne du chef de sa mere. L'Anglois n'attaquoit pas directement la loy Salique, ou cette coûtume ancienne de n'admettre sur le throne que des mâles de la maison regnante; mais il supposoit qu'estant mâle, l'exclusion de la reine sa mere, ni même le texte de la loy, ne luy pouvoit porter de préjudice; & qu'estant neveu du dernier roy, dont Philippe de Valois n'estoit que cousin germain, il avoit, outre la conformité du sexe, l'avantage d'un degré.

Une aussi grande affaire, & qui attiroit l'attention de toute l'Europe, fut portée au tribunal des pairs de France & des barons, les juges-nez, les gardiens & les protecteurs de la loy Salique. Froissart auteur contemporain, nous a rapporté tout le détail de ce procès dans le chap. 22. de son premier livre; & afin de n'estre pas soupçonné de déterminer le sens de l'auteur de l'un ou l'autre côté, j'ai cru qu'il ne seroit pas inutile de copier ici ce chapitre entier, sur lequel on se pourra former une juste idée, & de la nature de cette affaire, & de la maniére dont elle fut décidée. Voici comment s'en exprime cet auteur.

« Le roy Charles de France, fils au beau roy Philippe, fut » trois fois marié, & si mourut sans hoirs masles. La premiére » de ses femmes fut l'une des plus belles dames du monde, & fut » fille au comte d'Artois. Celle garda très-mal son mariage, & » se forfit. Porquoy elle demoura long-temps en prison au cha- » steau Gaillard, & y fut à grand mechef ainçois que son mary » fut roy. Quand le royaume de France luy fut échû, & il fut » couronné, les douze pairs de France & aussi les barons ne vou- » loient point que le royaume de France demeurast sans hoir

masle:

masle: si advisérent par leur sens, comment le roy Charles fut «
remarié. Si le fut à la fille de l'empereur Henry de Luxembourg, «
sœur au gentil roy de Behaigne. Porquoy le premier mariage «
fut défait de celle dame qui en prison estoit, par la déclaration «
du pape qui estoit lors. De cette seconde dame de Luxembourg, «
qui moult humble & preude femme estoit, eut le roy un fils qui «
mourut moult jeune, & la dame tantost après à Issoudun en «
Berry, & moururent tous deux assez soupçonneusement, de- «
quoy aucunes gens furent encoulpez en derriere couvertement. «
Après ce, le roy Charles fut remarié tiercement à la fille de son «
oncle Monseigneur Louis comte d'Evreux, sœur au roy de «
Navarre qui adonc estoit, & fut nommée la reine Jeanne. «
Après advint qu'icelle dame fut enceinte, & ledit roy son mary «
acoucha malade au lit de la mort. «

Quand il apperceut que mourir luy convenoit, il avisa que «
s'il avenoit que ce fût un fils, qu'il vouloit que Messire Philippe «
de Valois son cousin en fût tuteur & régent de tout son royaume, «
jusqu'à temps que son fils fût en âge d'estre roy: & s'il avenoit «
que ce fût une fille, que les douze pairs & les haults barons de «
France eussent conseil & advis entre eux d'en ordonner, & «
donnassent le royaume à celuy qui y avoit droit par droit. «
Tantost après le roy Charles mourut, & fut environ Pasque «
l'an de grace 1328. Ne demura pas gramment après que la «
reine Jeanne accoucha d'une belle fille, & adonc les douze pairs «
de France & les barons s'assemblérent à Paris au plustost qu'ils «
purent, & donnérent le royaume d'un commun accord à «
Messire Philippe de Valois, & en ostérent la reine d'Angletere «
& le roy son fils, laquelle estoit demeurée sœur germaine du «
roy Charles dernier trépassé, par la raison de ce qu'ils dient, «
que le royaume de France est de si grande noblesse, qu'il ne «
doit mie par succession aller à femelle. »

On voit par cette relation simple, naïve & hors de tout soupçon, que ce furent les pairs & les barons de France qui obligérent le roy à répudier sa premiére femme, dans le désir qu'ils avoient de voir naître un héritier mâle & présomptif de la couronne. Que le roy se sentant proche de sa fin, renvoya

aux pairs & aux hauts barons le jugement des différents princes qui prétendoient à la couronne. On n'assembla point les Estats; les seuls pairs & les hauts barons en décidérent en faveur de Philippe de Valois.

Je laisse à ceux qui liront ces faits, d'en tirer telles inductions qu'ils aviseront bien estre. Je remarque seulement que nos pairs & les barons estant les défenseurs de la couronne & de son domaine, ils trouvérent très-mauvais que le roy Saint Louis, pieusement entêté des voyages d'outre-mer, eût voulu engager la Normandie à Henry III. roy d'Angleterre, pour en tirer des secours, ou du moins pour n'estre pas traversé dans cette expédition.

Et factus est, *dit-il*, grunnitus & murmur horribilis inter magnos Francorum, quod sine consensu universalis bernagii talia præsumeret rex Francorum præmeditari.

Matthieu Paris historien Anglois, contemporain & le plus éclairé que nous ayons pour les affaires du treiziéme siecle, rapporte que les grands du royaume s'y opposérent avec beaucoup de fermeté. Il se fit, dit cet auteur, un murmure horrible entre les grands, qui se plaignoient que le roy entreprît une pareille affaire, sans la participation & le consentement de tout le baronage.

Et pour faire voir que les pairs sont compris dans ce bernage ou baronage, la plus haute qualité qu'affectât alors la véritable noblesse, c'est que cet historien fait dire au bon Saint Louis, écrivant à ce sujet au roy d'Angleterre: O! plût à Dieu que les douze pairs de France & le baronage fussent de mon sentiment, nous deviendrions si bons amis, que nostre union seroit indissoluble.

O! utinam duodecim pares Franciæ & baronagium mihi consentirent, certè amici essemus indissolubiles.

Je n'ai rapporté ce trait d'histoire à la suite de celuy de Froissart, que pour faire voir que non seulement les pairs & les hauts barons estoient les interprétes de la loy Salique, & les juges-nez de la couronne; mais encore qu'ils estoient en droit d'empêcher qu'on n'en démembrât aucune province, de même que les Rachinbourgs dans la premiére race, estoient préposez en qualité de gardiens & d'interprétes de la loy Salique, pour empêcher qu'on n'adjugeât une portion des terres Saliques à une fille. J'avouë, comme je l'ai déja dit, que ce recueil de loix publiées par nos premiers souverains, semble n'avoir esté fait que pour

régler l'ordre dans les successions particuliéres des Francs & des Saliens; mais il faut aussi convenir qu'il se tire de ces mêmes loix une conséquence nécessaire pour le royaume même, qui estant par sa propre essence purement Salique, conquis par le chef des Saliens, & le plus noble & le plus excellent fief des terres Saliques, si on peut se servir de cette expression; la couronne d'un tel estat, soit par la loy Salique, ou par une coûtume encore plus ancienne, ne peut jamais estre héréditaire qu'en faveur des seuls mâles de la maison regnante, comme il s'est toûjours pratiqué depuis près de treize cens ans.

DISSERTATION AU SUJET DE LA SAINTE AMPOULLE

Conservée à Rheims pour le Sacre de nos Rois.

Par M. l'Abbé DE VERTOT.

IL n'y a guéres eu de marque plus sensible & plus éclatante de la protection visible de Dieu sur la monarchie Françoise, que le miracle si célebre de la sainte Ampoulle. Le Ciel, le jour du baptesme du grand Clovis, s'y déclara d'une maniére particuliére en faveur de ce prince & de ses successeurs, & par préférence à tous les souverains de la Chrestienté; & l'on peut justement appliquer à chacun de nos rois, le jour de leur sacre, ces paroles du prophéte roy, que Dieu les a oints d'une huile sainte par-dessus leurs semblables: *Unxit te Deus, Deus tuus, oleo lætitiæ præ consortibus tuis.* *Psal. XLIV. 8.*

Le pape S.t Grégoire le Grand a reconnu cette prééminence dès le commencement de la monarchie & vers la fin du sixiéme siécle, lorsqu'il dit, écrivant à Childebert, que les rois de France surpassoient autant les autres souverains, que la dignité royale estoit relevée par-dessus la condition privée des particuliers. *Lib. 5. epist. 6.*

Matth. Paris, ad ann. 1254. Matthieu Paris, historien Anglois, qui vivoit vers le milieu du XIII.[e] siécle, & qui n'est pas soupçonné, comme on sçait assez, d'estre partisan de la France, ni de favoriser les interests de nos rois, convient cependant que la préséance leur appartient, qu'ils sont les premiers souverains du monde, & les rois des rois de la terre, comme il s'exprime, tant à cause, dit cet auteur, de l'onction céleste qu'ils reçoivent le jour de leur sacre, qu'à cause de leur puissance & de la valeur redoutable de leurs armées.

Idem, ad ann. 1257. Le même auteur, parlant des pairs de France, reconnoît que l'archevesque de Rheims est le premier & le plus éminent en dignité, par le privilege qu'il a, dit-il, de sacrer nos rois avec une huile céleste & miraculeuse.

Hincmar qui a esté revestu de cette dignité, nous a décrit ce fameux miracle dans l'histoire qu'il a faite de la vie de S.[t] Remi, & qu'il prétend avoir tirée en partie d'un ancien manuscrit qui n'a pas esté inconnu à Grégoire de Tours, & en partie de différentes histoires & de quelques épîtres, qui apparemment ont péri par l'injure des temps.

Hist. Franc. Chesnii, lib. 1. pag. 524. Ce prélat qui vivoit sous le regne de Charles le Chauve, & environ vers l'an 865. rapporte que S.[t] Remi estant près de baptiser Clovis, & le clerc qui portoit la fiolle du saint chresme, ne pouvant à cause de la foule du peuple, approcher des fonts baptismaux, S.[t] Remi leva les yeux & les mains vers le ciel pour en implorer le secours; qu'une colombe plus blanche que la neige parut aussi-tost, portant à son bec la sainte Ampoulle pleine d'une huile sainte, dont l'odeur agréable surprit & charma tous les assistants.

Aimoin, moine de l'abbaye de Fleury sur Loire, qui vivoit dans le IX.[e] siécle, rapporte ce même évenement dans le premier livre de son histoire, & ce dévot religieux décide nettement que ce fut le S.[t] Esprit en propre personne, qui, sous la figure d'une colombe, apporta la sainte Ampoulle. *Lib. 1. c. 16.*

Hist. eccles. Rhem. lib. 1. c. 13. Flodoard ou Frodoard qui vivoit dans le X.[e] siécle, & qui fut chanoine de Rheims & curé de Cormici, parle de ce fameux miracle presque dans les mêmes termes que Hincmar.

Guillaume le Breton, moine de Saint Denys, précepteur de

Pierre Charlot évêque de Noyon, fils naturel du roy Philippe Auguste, & qui vivoit vers le milieu du XIII.[e] siécle, décrit dans le livre premier de sa Philippiade, l'histoire de ce miracle, auquel il adjoûte plusieurs circonstances. Soit qu'il les ait tirées de la tradition, ou qu'il les ait inventées par une licence poëtique, & pour orner son ouvrage, il prétend, contre le témoignage de Hincmar, que ce ne fut point la foule du peuple qui empêcha le clerc qui portoit le saint chresme d'approcher des fonts baptismaux; mais que le démon, dit-il, cauteleux & fin, desespéré de la conversion de Clovis, cassa le vase du saint chresme, pour interrompre & reculer, s'il pouvoit, la cérémonie du baptesme, & pour damner ce prince par le péché d'impatience, s'il ne pouvoit pas le perdre par l'idolatrie, mais que le Ciel suppléa à cet effet de sa malice, par un ange qui apporta la sainte Ampoulle à S.[t] Remi.

Je pourrois adjoûter ici le témoignage d'un grand nombre d'historiens de différentes nations, à la vérité postérieurs à Hincmar, mais qui tous parlent de la sainte Ampoulle comme d'un gage du Ciel, & d'un privilége & d'une grace spéciale accordée au premier roy Chrestien de nostre nation, & au seul orthodoxe qui fût alors dans le monde.

On peut même dire qu'un évenement si surprenant, & la pluspart des circonstances miraculeuses qui l'accompagnent sont consacrées en quelque maniére par l'église de Rheims, qui a formé de cette histoire des respons & des priéres solemnelles qui se chantent pendant qu'on sacre nos rois. *V. Godefroy, tom. 1.*

Ces chants, ces priéres, ces consécrations établies & pratiquées constamment depuis tant de siécles, doivent faire considérer l'histoire de la sainte Ampoulle, indépendamment même du témoignage de Hincmar, comme une de ces véritez de tradition, qui passent sans s'altérer de génération en génération & de siécle en siécle, & qui se conservent dans les nations par leur propre usage, & même sans le secours des livres & des monuments historiques.

Il est à la vérité un peu surprenant, disent nos critiques, qu'un miracle aussi éclatant, qu'un fait de cette importance & aussi

glorieux pour toute nostre nation, & qu'on dit s'estre passé à la vûe de plus de trois mille personnes, soit cependant demeuré enseveli dans un profond silence pendant près de quatre siécles, & que Hincmar soit le premier qui ait, pour ainsi dire, ressuscité cette histoire trois cens soixante ans après le baptesme de Clovis, sans qu'aucun auteur contemporain en ait laissé la moindre trace dans ses écrits, & sans qu'aucun de nos rois de la premiére race ait jamais joui de ce rare privilége.

Si quelqu'un, continuent nos critiques, devoit faire mention de ce miracle, ce devoit estre S.t Remi luy-même, qui en avoit esté l'instrument & le ministre. Ce devoit estre Avitus évêque de Vienne, qui avoit écrit à Clovis pour le féliciter sur son baptesme. Ce devoit estre enfin ou Grégoire de Tours, ou Nicétius évêque de Treves, qui vivoient sous le regne des petits-enfants de Clovis, qui ont toûjours parlé de ce baptesme, sans faire aucune mention de la sainte Ampoulle

Nous avons, disent-ils, plusieurs épîtres de S.t Remi, dans lesquelles ce prélat garde un profond silence au sujet de ce miracle.

Epist. Avit. ad Clod. Duch. to. 1. Avitus évêque de Vienne, auteur contemporain, n'est pas plus exact, disent les mêmes critiques, à nous instruire de ce fait merveilleux, quoyque nous ayons de luy une grande lettre à Clovis, où il le félicite sur son baptesme.

Greg. lib. 2. cap. 31. Grégoire de Tours, qu'on peut appeller en quelque maniére le Thaumaturge de la France, par le soin qu'il a pris de recueillir dans ses ouvrages tous les miracles de son temps, ne dit pas un mot de celuy de la sainte Ampoulle, quoyqu'il nous ait donné une relation assez ample des motifs de la conversion de Clovis, & des cérémonies qui se passérent à son baptesme.

Il faut même observer que cet historien reconnoît qu'il avoit vû l'ancienne histoire de la vie de S.t Remi: *Est enim,* adjoûte-t-il, en parlant de ce Saint, *liber vitæ ejus, qui eum narrat mortuum suscitasse;* & il est assez vraysemblable que Grégoire de Tours n'auroit pas oublié le miracle de la sainte Ampoulle, s'il l'avoit trouvé dans cet ancien manuscrit, luy sur-tout à qui nos critiques reprochent que l'empressement d'écrire des miracles,

se détourne souvent du fil de sa narration, pour courir indifféremment après le premier prodige, qui n'a souvent d'autre autorité que celle qu'il tire d'une vaine crédulité populaire.

Passons à Nicétius évêque de Tréves, autre auteur qu'on peut dire contemporain, & qui traite pareillement du baptesme de Clovis, sans cependant dire un seul mot du miracle de la sainte Ampoulle.

Epist. Nic. ad Chlodov. Chen. tom. 1. p. 855.

Nicétius entreprend dans cette lettre, d'autoriser les dogmes de la religion orthodoxe contre la secte des Ariens, par les miracles éclatants des évêques catholiques. Ce prélat renvoye les Ariens au tombeau de S.t Martin, où, dit-il, les aveugles recouvrent la vûe, les sourds l'ouïe, & les muets l'usage de la parole. Il parle ensuite des miracles qu'on a vû faire à S.t Germain, à S.t Hilaire & à S.t Loup. De-là il passe à ceux que Dieu avoit opérez par S.t Remi. N'estoit-ce pas, disent nos critiques, l'endroit naturel de faire valoir celuy de la sainte Ampoulle, fait sur-tout en faveur d'un prince aïeul de la reine à laquelle il écrivoit? Telles sont à peu-près les objections qu'on fait contre la sainte Ampoulle: il faut tâcher d'y répondre.

On ne peut disconvenir que la critique ne soit d'un grand usage dans les sciences, & sur-tout dans celle des faits & dans l'histoire; c'est un flambeau qui porte sa lumiére jusqu'aux endroits les plus obscurs de l'antiquité: on sçait combien il y faut d'érudition, de sagacité & de sens, mais il n'y faut pas moins, si j'ose le dire, de bonne foy. Sans cette qualité, souvent rare parmi les critiques, on peut dire que ce flambeau se change en un ardent, qui ne sert qu'à égarer; & que c'est une arme dangereuse qui n'est propre qu'à offenser: en un mot, c'est un art & une science qui dégénérent souvent en pure chicane & en fausse subtilité.

Il s'en faut bien que l'argument négatif que la critique employe ici contre le miracle de la sainte Ampoulle, ne forme une démonstration historique; par exemple, nos critiques prétendent que S.t Remi n'a point parlé du miracle de la sainte Ampoulle dans ses lettres; cela est vray, aussi n'y en estoit-il pas question. Mais ce n'est pas le seul ouvrage de ce saint prélat

Lib. 1. c. 18. Frodoard, dans son histoire de l'Eglise de Rheims, imprimée par les soins du P. Sirmond, nous a conservé son testament, où ce saint prélat parlant de Clovis, dit expressément: *Quem in regiæ majestatis culmen perpetuò duraturum elegi, baptisavi, de sacro fonte suscepi, donoque septiformis Spiritûs consignavi, & per ejusdem sancti Spiritûs sacri chrismatis unctionem ordinavi in regem.*

Voilà le sacre de Clovis nettement distingué de son baptesme, & ce sacre s'est fait, dit S.t Remi, avec une huile sacrée du même saint Esprit: *Et per ejusdem sancti Spiritûs sacri chrismatis unctionem ordinavi in regem.*

Le même Frodoard nous a conservé dans son liv. 2. ch. 19. un acte de Louis le Debonnaire, sous le titre de *Ludovici Pii præceptum*, où ce prince parlant de Clovis, s'exprime en ces termes: *Sed & ipse rex nobilissimus ad regiam potestatem perungi Dei clementiâ dignus inventus fuit.*

Mais nous ne voyons point, disent nos critiques, qu'aucun des successeurs du grand Clovis, dans la premiére race, ait esté sacré. C'est apparemment qu'ils ne le veulent pas voir. Guil-
1243. laume le Breton, qui estoit plus près qu'eux de ces temps, dit expressément en parlant de Clovis:

Idem primus, & omnes,
Post ipsum, reges Francorum ad sceptra vocati,
Quando coronantur, oleo sacrantur eodem.

Et Yves de Chartres, qui vivoit au commencement du XII.e
1106. siécle, dans son épître 189.e rapporte que Charibert & Gontran petits-fils de Clovis, furent sacrez par les évêques de leurs royaumes: *Isti reges à sacerdotibus provinciarum quas regebant sublimati sunt & sacrati.*

Ce qui fait voir clairement que depuis le baptesme de Clovis, & dès les commencements de nostre monarchie, nos rois changérent leur inauguration, qui se faisoit d'une maniére toute militaire, dans le sacre & le couronnement qu'ils recevoient par les mains des principaux évêques de leurs estats.

Passons à l'objection qu'on tire du silence d'Avitus évêque de Vienne, mais que la lecture seule de sa lettre détruit absolument.

On est

On est surpris, dit-on, qu'un évêque qui écrit une grande lettre à Clovis, exprès pour le féliciter sur son baptesme, ne dise pas cependant un mot d'un miracle aussi célebre que celuy de la sainte Ampoulle.

Mais comment voudroit-on que ce prélat en eût parlé, puisqu'à la vérité il avoit bien appris que ce baptesme se devoit faire la nuit de Noël, mais il n'avoit pas encore reçû des nouvelles qu'il se fût fait; & par conséquent il ne pouvoit pas estre instruit de ce qui s'estoit passé dans cette auguste cérémonie, sur-tout eu égard à la distance des lieux, & à l'éloignement qui se trouvoit de la ville de Vienne à celle de Rheims. Il ne faut pour cela que faire attention aux propres termes de sa lettre.

Ut ante baptismum vestrum, nuntius perveniret, unde nos post hanc expectationem securos, nox sacra nempe dominicæ Nativitatis reperit.

La feste de Noël, dit-il, le trouva plein de joye & de confiance, dans l'attente de ce baptesme qui se devoit faire; & l'impatience de congratuler Clovis sur une conversion si importante à toutes les Gaules, luy fit écrire à ce prince sur son baptesme, avant même qu'il eût appris qu'il s'estoit accompli.

Mais que répondre, nous dit-on, au silence de Grégoire de Tours, ce premier historien de la France, & ce zélé chroniqueur de miracles?

Je réponds que les Centuriateurs de Magdebourg, cent. *6.* chap. *6.* ont vû apparemment un exemplaire de Grégoire de Tours, où cet événement est rapporté, car voici en quels termes ces auteurs, tout hérétiques qu'ils sont, s'en expliquent.

Porrò inter alios ritus etiam chrisma addiderunt, nam ubi Remigius Chlodovæum regem baptisasset non adfuit chrisma, (fortè quia non fuit necessarium) sed ait Gregorius Turonensis, & Henricus Erfordiensis columbam ore attulisse vas chrismate plenum.

Mais quand même Grégoire de Tours n'en auroit pas parlé, seroit-ce une preuve démonstrative que son silence, contre la vérité d'un fait aussi célebre dans nostre nation? Cet auteur a-t-il parlé de la loy Salique? a-t-il fait plus de mention du premier concile d'Orléans, où les Peres appellent Clovis le fils

de l'Eglise catholique, & leur seigneur? S'inscrira-t-on en faux contre les actes & les canons de ce concile, auquel trente-deux évêques ont souscrit, parce que Grégoire de Tours n'en a pas parlé? Il semble qu'on peut dire avec quelque justice, que la pratique constante de nos usages depuis tant de siécles, soit dans la succession de nos rois, ou dans les cérémonies de leur sacre, doit estre considérée comme un livre bien authentique, contre lequel le silence & l'oubli de quelques chroniqueurs particuliers ne peuvent jamais prescrire.

Vous sçavez bien mieux que moy, Messieurs, combien il y a de causes différentes qui peuvent contribuer à la suppression d'un fait particulier. Quelquefois cet événement a esté supprimé par des copistes, ou ignorans ou mal intentionnez; dans une autre occasion, l'auteur l'a supprimé luy-même, ou parce qu'il peut en avoir traité exprès dans un ouvrage particulier qui aura péri par l'injure des temps, ou parce que ce même fait aura esté décrit par d'autres auteurs contemporains qu'il n'aura pas voulu paroître avoir copiez, & qui auront eu depuis la même destinée. D'ailleurs, il se pourroit fort bien faire que les Eglises de saint Martin de Tours & de Rheims, estant en quelque concurrence en ces temps-là, Grégoire auroit passé sous silence le miracle de la sainte Ampoulle, pour ne pas donner un nouvel avantage à celle de Rheims, qui prétendoit, quoyqu'à tort, en vertu du baptesme de Clovis, & d'une bulle du pape Hormisde, certaine primatie sur toutes les églises des Gaules, comme nous le verrons dans la suite; ce qui ne se pouvoit faire qu'au préjudice des Métropoles, & sur-tout de celle de Tours, qui estoit alors la plus célebre de la France, par les miracles continuels qui se faisoient au tombeau de S.t Martin.

Passons à Nicétius évêque de Treves, qu'on veut qui devoit faire mention de ce miracle dans sa lettre à Clodosvinde. Cette objection auroit quelque force, si ce prélat, en parlant des miracles opérez par les saints évêques qu'il nomme, en avoit décrit quelqu'un en particulier, & qu'il eût supprimé celuy de la sainte Ampoulle; mais on a pû remarquer qu'il ne parle qu'en général, sans entrer dans aucun détail; & sans spécifier aucun

miracle, il cite simplement S.[t] Germain, S.[t] Hilaire & S.[t] Loup comme de grands hommes & de saints personnages, dont Dieu a confirmé la doctrine par des miracles éclatants. Il passe de-là à S.[t] Remi & à S.[t] Médard, ausquels il attribue la même grace; & bien loin qu'on puisse tirer de ce passage aucune induction qui nous puisse nuire, il y dit au contraire que S.[t] Remi a esté puissant en paroles & en oeuvres, & que Dieu a opéré un nombre infini de miracles par son ministére.

Quid de domino Remigio & domino Medardo episcopis, quos tu, credo, vidisti, non possumus tanta exponere quanta mirabilia per illos Deum videmus facere.

C'est ainsi que les mêmes faits sous différentes faces, servent souvent pour l'affirmative ou la négative, suivant la passion & les intérests des critiques, & qu'on tire ici un argument négatif du silence d'un auteur, quand même il n'a pas dû parler en cette occasion.

J'adjoûterai qu'on ne peut sans injustice se servir du silence des auteurs qui ont précédé Hincmar, pour décrier le miracle de la sainte Ampoulle, pendant qu'on ne veut pas faire attention au même silence qu'ont gardé les historiens contemporains & postérieurs à Hincmar, dont aucun n'a réclamé contre un fait si surprenant, quoyque plusieurs prélats, comme Yves de Chartres, & Imbert archevêque de Sens, ayent eu des démêlez avec l'église de Rheims, au sujet du sacre de nos rois, & qu'ils ayent eu un intérest particulier de ne pas souffrir qu'on publiât un aussi grand miracle sans des titres légitimes, & dont les archevêques de Rheims auroient pû tirer dans la suite un nouvel avantage contre les autres métropolitains de la France, qu'ils vouloient exclurre de la fonction de sacrer nos rois.

J'avoue que si quelque chose pouvoit me faire douter d'un miracle aussi éclatant que celuy de la sainte Ampoulle, & d'un fait aussi honorable pour la nation, & si plein de gloire & de prééminence pour nos rois, ce seroit moins l'argument négatif auquel, comme on vient de le voir, il n'est pas impossible de répondre, que l'histoire même de Hincmar, où ce miracle est rapporté, & dans laquelle on trouve plusieurs faits supposez,

& la fable jointe à tous moments avec la vérité; Hincmar y entasse prodiges sur prodiges, en sorte qu'il semble l'avoir voulu emporter sur l'archevêque Turpin, le plus fabuleux & le plus déterminé de nos vieux romanciers.

Non content de faire sortir les François comme les Romains, des cendres de l'ancienne Troye, il marque exactement leur route, il les suit pas à pas, il les conduit par les Palus Méotides pour les faire arriver dans les Gaules, comme si luy-même les avoit accompagnez depuis le Scamandre jusques sur les bords du Rhin.

Comme S.[t] Remi est le principal héros de son histoire, tout devient prodige en faveur de ce saint prélat: *Fit tota fabula cœlum.*

Est-il question de catechiser Clovis; la nuit, veille de son baptesme, le ciel, dit nostre historien, répand une lumiére éclatante, qui fait de cette nuit le plus beau jour du monde: *Repentè lux tam copiosa totam replevit ecclesiam, ut claritatem solis evinceret.*

Le miracle ne s'arrête pas là, si on en croit Hincmar; toute cette lumiére se réunit ensuite sur la personne du saint prélat, & s'y attacha d'une maniére qu'il devint, pour ainsi dire, comme un flambeau vivant qui éclairoit toute la maison, malgré les ténébres de la nuit: *Tantâque claritatis gloriâ pontificem sanctum fulgor luminis perfudit, ut splendor ex eo procedens plùs conspicuam domum in quâ sedebant reddiderit, quàm lucernarum lumina ibidem lucentia.*

Mais que dirons-nous de ce flacon merveilleux rempli d'un vin excellent, & dont Hincmar prétend que S.[t] Remi fit présent à Clovis, pour luy servir dans ses expéditions militaires? Le vin dont cet admirable flacon estoit rempli, nouvelle espéce de barométre, baissoit si le succès des armes ne devoit pas répondre aux desseins du prince; & au contraire ce flacon avoit le rare privilége de ne jamais tarir, quand le ciel approuvoit ses projets, quoyque Clovis, la famille royale, & même toute son armée en bût abondamment.

Duch. tom. 1. p. 527. de rebus gest. reg. Franc.

Rex quoque devotissimus, pergens contra Alaricum Arianum, benedictionem petiit à sancto Remigio, cui & benedictionem dedit,

& victoriam in verbo Christi spopondit, deditque illi plenum vas, quod vulgaris consuetudo flasconem appellat, de vino quod benedixit, sicuti etiam fecerat quando post baptismum contra Gondebaudum perrexerat, præcipiens illi ut tam longè ad bellum procederet, quamdiù illi & suis quibus inde dare vellet, illud vinum de prædicto flascone non deficeret: car s'il diminuoit il falloit revenir sur ses pas. *Bibit ergo inde rex ac regalis familia, & numerosa turba populi, & exinde uberrimè satiantur, & vas vini detrimentum non patitur, sed benedictione Dei per sanctum Remigium inditâ more fontis inundatione repletur.*

Je sçais le sincére respect qu'on doit avoir pour les véritables miracles; ce sont des ouvrages de la toute-puissance de Dieu, qui s'en sert pour manifester son amour ou sa justice envers les hommes. Je suis même très-persuadé de la maxime de Saint Augustin, qu'il vaut souvent mieux croire qu'il est beaucoup de choses au-dessus de nos connoissances, que de décider témérairement sur la fausseté des miracles. Mais après tout, quelque sage que soit cette maxime, elle doit avoir ses bornes, & on peut dire que de pareils contes, tels que les rapporte Hincmar, sont bien indignes du nom de miracles, & de la gravité de l'histoire. Clovis estoit un assez grand roy, & S.t Remi un assez grand saint, pour n'avoir pas besoin qu'on entreprît de rehausser leur gloire par de semblables prodiges, inconnus à tous les historiens de ces temps-là, & si peu vraysemblables, qu'aucuns historiens des siécles suivants n'ont osé les adopter ni en feindre de pareils, si j'en excepte l'auteur du roman de Huon de Bordeaux, qui donne au roy Oberon un hanap merveilleux qui se trouvoit toûjours plein d'un vin admirable pour ceux qui estoient en estat de grace, mais qui demeuroit vuide & à sec, quand on se présentoit pour en boire estant en péché mortel.

Certainement rien ne seroit plus capable de faire douter du miracle de la sainte Ampoulle, que la mauvaise compagnie, s'il est permis de parler ainsi, que luy a donnée Hincmar, & que les fables qu'il a jointes à un si grand événement, qui heureusement est passé jusqu'à nous par le dépost fidéle de la tradition de nos ancêtres, indépendamment de l'histoire de Hincmar,

dont les écrits joints à cette même tradition, n'ont fait tout au plus qu'adjoûter une voix au suffrage de la multitude.

Des gens un peu défiants soupçonneroient peut-estre que Hincmar, prélat habile & entreprenant, & qui sous le regne de Charles le Chauve, se trouvoit à la tête du Clergé de France, n'auroit pas esté fâché de faire passer à la faveur de la sainte Ampoulle, tous les autres prodiges qu'il rapporte, pour donner un nouvel éclat à sa dignité, & pour y attacher une prééminence sur toutes les églises de la France, en forme de primatie & de légation perpetuelle.

Ce qui fonde cette conjecture, c'est que ce prélat rapporte dans le même ouvrage une bulle du pape Hormisde, qui pour reconnoître, dit ce souverain pontife, les travaux apostoliques du grand saint Remi, accompagnez de miracles éclatants, & comparables à ceux-mêmes qui ont esté faits par les Apostres, l'établit son vicaire dans le royaume de France dont il vient de convertir le roy & toute la nation.

Vices itaque nostras per omne regnum dilecti & spiritualis filii nostri Chludovoici, quem nuper adminiculante supernâ gratiâ plurimis & Apostolorum temporibus æquiparandis signorum miraculis prædicationem salutiferam comitantibus, ad fidem cum gente integrâ convertisti, & sacri dono baptismatis consecrasti, salvis privilegiis quæ metropolitanis decrevit antiquitas, presenti auctoritate committimus.

Hincmar adjoûte, après avoir rapporté cette bulle, que Clovis par le conseil de saint Remi envoya à Rome pendant le pontificat du même pape Hormisde, une couronne d'or enrichie de pierreries qu'on appelloit le *regne*.

Je craindrois bien que nous ne fussions obligez de mettre la bulle & la couronne de pierreries au même rang que l'histoire du flacon de vin, s'il estoit vray que Clovis fût mort avant que le pape Hormisde parvînt au souverain pontificat. C'est ce qu'il faut examiner.

Cœlius Hormisda fut élû pape le septiéme des kalendes d'Aoust de l'année 514. suivant Baronius, Ciaconius & tous les historiens & les chronologues.

Et il n'est pas moins vray que Clovis estoit mort quatre ans auparavant, & en 511. suivant la chronique de saint Vincent de Metz. Mais ce qui le démontre, c'est l'époque du cinquiéme Concile d'Orléans, tenu en 549. l'année trente-huitiéme du regne de Childebert, fils & successeur de Clovis: car des 549. ôtez ces trente-huit ans du regne de Childebert, reste l'année 511. dans laquelle le roy Clovis cessa de vivre.

Cette erreur dans la chronologie ruine un peu la légation prétenduë de Hincmar, qui ne peut jamais subsister, à moins qu'on ne trouve le secret de rétablir les dates de la bulle, & de les rendre plus conformes à l'histoire. Cependant les successeurs de Hincmar n'ont pas laissé, sur la foy de cet auteur, de s'en servir, non-seulement pour se maintenir dans la possession de sacrer nos rois, mais même ils estendoient leurs prétentions jusqu'au droit imaginaire d'élire ces princes.

M. Petau Conseiller au Parlement de Paris, nous a conservé un acte du sacre du roy Philippe I. fait l'an 1059. & qui est rapporté par Bodin dans sa République, par du Tillet & par Godefroy, dans lequel on voit que Gervais archevêque de Rheims prétendoit, en vertu de la bulle du pape Hormisde, s'ériger en primat de toutes les Gaules, & même que le droit d'élire nos rois estoit attaché à sa crosse; si toutefois nous n'aimons mieux, pour la justification de ces prélats, expliquer le nom d'*electio* par celuy d'*elevatio*, ou de *proclamatio*, dont nos anciens auteurs se sont servis indifféremment pour désigner l'inauguration & le sacre de nos rois.

Anno Incarnationis Dominicæ millesimo quinquagesimo nono, indictione duodecimâ, regnante Henrico rege anno trigesimo secundo eodem die completo, decimo kalendas Junii, episcopatûs autem domini Gervasii anno quarto, in die sancto Pentecostes.... .... accipiens baculum sancti Remigii, (nempe Gervasius episcopus) disseruit quietè & pacificè quomodo ad eum pertineat electio *regis &* consecratio *regis, ex quo sanctus Remigius Chludovicum regem baptisavit & consecravit. Disseruit etiam quomodo per illum baculum hanc consecrandi potestatem &* totius Galliæ *primatum, Hormisda papa sancto dedit Remigio.*

On voit par cet acte que cet archevêque estoit persuadé, suivant la vérité & l'ancienne tradition, que saint Remi avoit baptisé Clovis, & même qu'il l'avoit sacré : mais il en inféroit à tort un droit imaginaire non-seulement sur toutes les églises des Gaules en qualité de primat, mais encore celuy d'élire & de nommer nos rois : chose toutefois, dit Bodin, impossible & incompatible avec la foy & hommage que ces prélats font aux rois de France leurs souverains.

Bod. lib. 6. pag. 985.

Mais quelles qu'ayent esté les vûes de ces prélats, en se servant d'un terme aussi extraordinaire, il y a bien de l'apparence que Hincmar n'avoit pas de si hautes prétentions, au moins n'en fait-il rien paroître dans son histoire. Je le soupçonnerois plustost d'un dessein secret, d'avoir voulu autoriser par un miracle aussi fameux que celuy de la sainte Ampoulle, les donations qu'il prétend que Clovis avoit faites à son église, & dont peut-estre il n'avoit pas alors des titres bien authentiques.

Ce prélat, qui semble n'avoir fait l'histoire de la vie de saint Remi, que pour avoir lieu d'y insérer tout ce qui pouvoit contribuer à la grandeur & à l'utilité particuliére de son église, rapporte que Clovis, par le conseil de la reine Clotilde sa femme, accorda libéralement à saint Remi toutes les terres dont il pourroit faire le circuit en se promenant, & pendant que suivant sa coûtume, ce prince reposeroit sur le midi. *Rex sancto Remigio concessit ut quantum circuiret dum ipse meridie quiesceret, totum illi donaret.*

Que saint Remi envoyoit de bonne foy des signaux de tous les endroits par où il passoit, & que Clovis, à son réveil, confirma cette donation, dont l'église de Rheims, dit Hincmar, jouit encore aujourd'huy paisiblement. Maniére de donation qui paroît également indigne de Clovis & de saint Remi, & qui auroit emporté une partie du domaine du prince en ce pays-là, s'il eût dormi plus long-temps, ou si le saint prélat s'estoit avisé de faire sa promenade un peu plus vîte.

Après tout, je ne me suis attaché à rapporter ces différents traits de l'histoire de Hincmar, que pour faire sentir combien ce prélat a eu de tort de mêler tant de prestiges, de faits supposez & de

& de petits contes avec un miracle auſſi éclatant que celuy de la ſainte Ampoulle, dont la notoriété publique avant ce prélat & indépendamment de ſon hiſtoire, eſtoit conſacrée par une ſuite de pluſieurs ſiécles, & par une eſpéce de conſentement général de toutes les nations.

DISCOURS SUR LES ANCIENNES SÉPULTURES DE NOS ROIS.

Par le R. P. Dom MABILLON.

QUOYQUE les tombeaux de nos rois n'approchent pas de la magnificence des pyramides d'Egypte, il n'appartient pas moins à l'Académie des Inſcriptions d'en parler. Nous y ſommes d'autant plus obligez, que la gloire de nos rois nous touche de plus près, & qu'elle doit faire la principale application de l'Académie. Que ſi leurs tombeaux ſont plus modeſtes, ils n'en ſont pas moins conſidérables; & l'on trouvera peut-eſtre qu'ils renferment des choſes plus remarquables que ces pyramides, qui ſont pluſtoſt des monuments de l'art, que du mérite de ceux pour qui elles ont eſté érigées. On en pourra juger par le petit échantillon que nous en allons donner.

La ſépulture des rois de la premiére race eſtoit fort ſimple, & preſque ſans aucune pompe extérieure. Tout ce qu'il y avoit de magnificence eſtoit renfermé au dedans des tombeaux. Une grande pierre profondement creuſée, & couverte d'une autre en forme de voute, leur ſervoit de cercueil; & on y mettoit leurs corps revêtus d'habits royaux. Il ne paroiſſoit d'ordinaire au dehors ni tombes, ni figures, ni aucune épitaphe. Si l'on y mettoit quelqu'inſcription, elle eſtoit gravée ou peinte au dedans, ſur la pierre qui leur ſervoit de cercueil. On n'a employé que fort tard, c'eſt-à-dire, ſous les enfants de ſaint Louis, le marbre &

le bronze à leurs tombeaux, si l'on en excepte un petit nombre dont on parlera ci-après. Les cercueils de plomb mêmes n'ont esté en usage que depuis quatre ou cinq siécles. On n'en faisoit d'ordinaire que de pierre, tels que ceux dont nous venons de parler, au moins depuis que les rois de la premiére race eurent embrassé la religion Chrestienne. Car pour les premiers rois payens, il y avoit des usages bien différents, comme nous allons voir.

PHARAMOND.

Sans entrer dans la difficulté qui partage aujourd'huy les sçavants touchant le premier de nos rois, nous commencerons par Pharamond, à qui l'on a donné depuis très-long-temps le premier rang suivant la chronique de Prosper: quoyque ni Gregoire de Tours, ni Frédégaire n'en fassent aucune mention. Dans une ancienne généalogie citée par Chifflet, il est dit que Pharamond a esté inhumé à la maniére des barbares, *barbarico ritu*, hors les murs de la ville de Rheims du côté de Laon, sur un petit monticule que l'on appelle en Latin *Pyramide*, dit cet auteur. Mais outre que cet anonyme ne paroît pas de grande autorité; les gens du pays ont donné de tout temps à ce monticule le nom d'*Arenes*, & non de Pyramide, dont il n'a point du tout la figure: & Bergier, célebre auteur Rémois, prétend, conformément à l'ancienne tradition du pays, que c'est un reste d'un ancien amphithéatre, & que c'est de là que le nom d'Arenes, qui en faisoient partie, luy est demeuré. En effet, on y voit encore une élévation de terre en demi-cercle, & au bas un espace qui a la forme d'Arenes.

Chifflet, Anastasis Child. p. 5.

D'autres prétendent que ce prince a esté inhumé sur une montagne de la Vosge, que les Allemans appellent Frankenberg, & les François Framont. Cette montagne est la plus haute de toutes celles qui séparent la Lorraine de l'Alsace, située à six lieuës ou environ de Molsheim, & à trois de l'abbaye de Senone en Vosge, dont elle dépend. Comme il se trouve beaucoup de choses curieuses sur cette montagne, j'espére que l'on me permettra d'en faire une description succincte.

Au pied de cette montagne, on rencontre un grand chemin

qui la traverse. C'estoit anciennement la grande route de Lorraine en Allemagne. Environ 400. pas au-dessus, on trouve une fontaine fort jolie, qui estoit auprès d'une métairie dont on voit encore les ruines. Depuis cet endroit la pente devient fort roide & fort difficile à monter. Il se présente ensuite une espéce de ravelin, soûtenu de part & d'autre par deux demi-bastions naturels. Au-dessus il y a un terrein d'environ cent pieds de largeur, qui s'étendant en longueur plus de 400. pas vers l'orient, se termine à un autre rocher encore plus élevé que le premier. A cent pas de celuy-ci, on voit les restes d'un bâtiment dont on trouve encore tout le contour. Il avoit de long trente-sept pieds dans œuvre sur vingt de large, & treize pieds de hauteur jusqu'au toît, qui estoit encore environ de treize pieds jusqu'à la faistiére. Les deux portes, dont l'une estoit au levant & l'autre au couchant, avoient six pieds de hauteur sur deux de largeur; & les fenêtres qui estoient au septentrion & au midi, avoient cinq pieds de haut sur quatre de large. On ne peut distinguer si c'est du ciment ou du fer qui joignoit les pierres de ce bâtiment. Les tuiles qui couvroient cet édifice estoient plates, & avoient dix pouces de largeur & un d'épaisseur, avec un rebord d'un pouce & demi d'épais, qui regne sur toute la largeur de la tuile.

A vingt-cinq pieds de-là on voit les restes d'une colonne de la hauteur de vingt-neuf pieds, dont on trouve encore toutes les pierres, & l'on remarque qu'elle estoit composée comme de trois colonnes entées les unes sur les autres. Il paroît qu'il y avoit une statuë au-dessus de la derniére, mais on ne l'a pû trouver. Il reste encore plusieurs lettres gravées sur les pierres de cette colonne, sur l'une desquelles on lit cette inscription, qui marque qu'elle a esté faite pour un illustre Romain.

I. O. M.
C. LUCULLUS
LEPIDINUS
V. S. L. M.

En avançant environ vingt-cinq pieds vers l'orient, on

rencontre les ruines d'un autre bâtiment ſemblable au premier; & un peu plus loin, les reſtes d'un troiſiéme tout de même. Il eſt difficile de croire que ces édifices ayent eſté faits pour autre choſe que pour des temples, ou pour ſervir de demeure aux prêtres. Il paroît auſſi que les payens de ces temps-là avoient en ce lieu-là leur ſépulture; car après avoir creuſé un peu avant, on a trouvé pluſieurs urnes, & trois entr'autres ſous le pied de la colonne dont on vient de parler.

Enfin, en montant toûjours vers l'orient, on trouve le plus haut de la montagne, qui eſt terminé par un rocher d'environ quinze pieds de hauteur, de figure ovale, dont la longueur d'orient en occident eſt de cent cinquante pas, & du ſeptentrion au midi, de la largeur d'environ vingt-cinq pieds. Sur la ſurface de ce rocher, du côté du midi, on voit dans un cartouche de trois pieds de long & de deux pieds de haut, enfoncé dans le roc de quatre pouces, un lion & un ſanglier en bas relief; celuy-ci aſſailli par le lion, avec cette inſcription en grands caractéres Romains,

BELLICCUS SURBUR.

Autour de ce rocher, particuliérement vers le ſeptentrion & au midi, on trouve encore des reſtes de pluſieurs ſtatuës, dont la pluſpart repréſentent Mercure, que les Francs ou François, auſſi bien que les Gaulois payens, reconnoiſſoient pour leur dieu. M. l'Abbé de Moyenmoûtier le P. Allyot, qui eſt très-curieux de l'antiquité, nous a envoyé la deſcription des édifices dont on vient de parler, avec les crayons des ſtatuës qu'il a découvertes en remuant les terres de ce dernier rocher; & c'eſt à luy à qui l'on a l'obligation de tout ce qu'on vient de dire. On peut conjecturer de toutes ces ſtatuës, qu'il y avoit en ce lieu-là un temple où les gens du pays offroient leurs ſacrifiees à Mercure; & les urnes que l'on y trouve ſont une preuve manifeſte qu'ils y enterroient auſſi leurs morts. Toutes ces ſtatuës ſont eſtropiées, ce qui fait voir que cette montagne a eſté ravagée après la deſtruction du paganiſme.

Pour revenir à Pharamond, on n'a pas de preuves certaines

qu'il y soit inhumé. Trithéme dans un abrégé qu'il a fait d'un certain Hunibalde, dit que Marcomir chef des François orientaux, a esté inhumé, à la maniére du pays, sur la montagne de Frankenberg: *In monte qui dicitur Frankenberg, more gentilitio sepultus,* & que Pharamond a esté aussi inhumé sur la même montagne. Mais il faudroit de meilleurs garants pour appuyer ce sentiment. On trouve la même chose attestée dans une charte de l'abbaye de Senone de l'an 1261. ce qui fait voir au moins que cette tradition n'est pas nouvelle; & elle n'est pas sans quelque fondement, puisque les François, qui estoient encore payens, avoient leur temple & leur sépulture sur cette montagne.

CHILDERIC I.

Nous ne sçavons rien de certain de la sépulture des deux rois suivants, qui sont Clodion & Merovée; mais celle de Childéric I. pere du grand Clovis, est tout-à-fait considérable & digne de remarque.

On découvrit le tombeau de ce prince à Tournay l'an 1653. avant que la ville de Tournay fût réduite sous l'obéissance de Sa Majesté. Cette découverte se fit en travaillant à la réparation de l'église de saint Brice. C'est une des trois églises du diocèse de Cambray au de-là de l'Escaut, qui sépare la ville en deux parties, dont l'une est du diocèse de Tournay, l'autre de celuy de Cambray.

Après avoir creusé environ sept pieds de terre jusqu'à une espéce de roc, on trouva premiérement une boucle d'or: ensuite, après un coup de hoyau, on découvrit une cache dans laquelle estoient environ cent médailles d'or. L'ouvrier qui fit cette découverte, quoyque sourd & muet de naissance, fit de si grands cris, que plusieurs personnes tant ecclesiastiques que séculiéres, accoururent aussi-tost pour sçavoir ce qui avoit donné occasion à ce maçon de crier de la sorte. Outre ces cent médailles d'or qui estoient des premiers empereurs Romains, on trouva au même lieu environ 200. médailles d'argent des premiers empereurs, dont quatre estoient percées, mais toutes tellement rouillées, qu'à peine en pouvoit-on déchifrer les

caractéres. Ensuite on découvrit un squélet d'une grande personne, & tout auprès un crane qui paroissoit estre d'un jeune homme. Enfin, après avoir foui encore environ cinq pieds, on trouva une épée dont l'acier se réduisit en poudre aussi-tost qu'il prit l'air. Le pommeau avec la garniture du fourreau qui estoit d'or, estoit encore tout entier. On y trouva aussi une hache ou francisque, un javelot, un *graphium* avec son stilet, & des tablettes, le tout garni d'or; des agraffes & des attaches pareillement d'or; des filaments aussi d'or, qui estoient des restes d'habits; une figure en or d'une tête de bœuf, avec quantité d'abeilles aussi toutes d'or, au nombre de trois cens & plus, & un globe de crystal.

Tout le monde fut convaincu que ce tombeau estoit de quelque personne très-considérable, mais jusques-là on n'avoit aucun indice de qui il pouvoit estre. Enfin, on trouva un anneau de fin or qui leva toute la difficulté, dont l'inscription prouvoit qu'il estoit du roy Childéric. Cet anneau représente un prince assez jeune, sans barbe, avec des cheveux flottants sur les épaules, & un javelot en main, marque de la puissance royale, avec cette inscription autour de l'anneau, CHILDIRICI REGIS.

Comme l'on trouva aussi au même lieu des fers d'un cheval avec des restes de housses, des boucles & des attaches d'or, on ne douta pas que le crane qui estoit auprès du squélet du roy, ne fût de celuy qui avoit soin de son cheval. La figure en or de la tête de bœuf estoit vraysemblablement celle d'Apis adoré par les Egyptiens. Les abeilles d'or estoient sans doute le symbole de ce prince; & la figure d'Apis, au sentiment de Chifflet, pouvoit représenter leur roy. Cette riche dépouille fut donnée à l'Archiduc Léopold, qui estoit pour lors gouverneur des Pays-Bas; & après sa mort Jean-Philippe de Schomborn l'obtint de l'Empereur par le moyen de son confesseur: & comme il avoit de très-grandes obligations au Roy, il crut qu'il ne pouvoit mieux témoigner sa reconnoissance à Sa Majesté, qu'en luy faisant présent de ces précieux restes du tombeau d'un de ses prédecesseurs. Il les fit présenter au Roy par le S.r Dufresne, qu'il envoya exprès l'an 1665. & on les mit d'abord dans le cabinet des

médailles qui estoit au Louvre, d'où il a esté transporté dans la bibliothéque du Roy.

Le S.r Chifflet qui a fait un livre de cette découverte, prétend prouver par-là que les premiéres armes de nos rois estoient des abeilles; que c'est pour cette raison que l'équipage du cheval de ce prince estoit tout parsemé de ces abeilles. Que des peintres & des sculpteurs mal-habiles, ayant voulu représenter ces abeilles, y avoient si mal réussi, qu'on les avoit prises dans la suite des temps pour des fleurs de lis, qui sont devenuës enfin les armes des rois de France.

Mais il est certain que tout cela est une pure imagination de cet auteur. Car il est constant, premiérement que nos rois n'ont point eu d'armes avant le 12.e siécle; que Philippe Auguste est le premier qui s'est servi d'une fleur de lis seule au contre-scel de ses chartes; que Louis VIII. & saint Louis ont suivi son exemple. Que dans la suite on a mis dans l'écu des armes de France des fleurs de lis sans nombre, & qu'enfin elles ont esté réduites à trois sous le regne de Charles VI. En second lieu, il n'est pas moins constant que les fleurs de lis estoient employées pour ornement à la couronne de nos rois du temps de la seconde race, & même dès la premiére. On en voit une preuve certaine dans l'abbaye de saint Germain des Prez au tombeau de la reine Frédégonde, dont la couronne est terminée par de véritables fleurs de lis, & le sceptre par un lis champestre. Ce tombeau qui est de marquéterie parsemée de filigranne de laiton, est assûrément original, n'y ayant point d'apparence qu'on eût pensé à orner de la sorte le tombeau de cette reine, long-temps après sa mort, vû qu'elle a si peu mérité cet honneur pendant sa vie.

Pour ce qui est de la seconde race, on trouve plusieurs portraits de Charles le Chauve dans des livres écrits de son vivant, avec de véritables fleurs de lis à sa couronne. Quelques-uns de ces manuscrits se gardent dans la bibliothéque du Roy, & dans celle de M. Colbert, & l'on en peut voir les figures dans le second tome des Capitulaires de M. Baluze.

Il doit donc paſſer pour conſtant que ces abeilles que l'on a trouvées dans le tombeau de Childéric I. n'eſtoient qu'un ſymbole de ce prince, & non pas ſes armes.

C'eſt pour le même ſujet que dans la découverte qu'on a faite du tombeau de Childéric II. dont nous parlerons incontinent, on trouva quantité de figures d'une eſpéce de ſerpent à deux têtes, appellé par les Grecs Amphisbaine, qui eſtoit ſans doute le ſymbole de Childéric II. comme les abeilles l'eſtoient de Childéric I. Il réſulte de tout ce que l'on vient de dire, que les fleurs de lis ont eſté employées de tout temps, & même dès la premiére race de nos rois, pour ornement à leur ſceptre & à leur couronne: mais qu'ils ne s'en ſont ſervis pour leurs armes que depuis Philippe Auguſte, qui en mettoit une ſeule à ſon contre-ſcel, comme ont fait Louis VIII. & ſaint Louis: que l'on a enſuite employé dans leur écu des fleurs de lis ſans nombre, qui enfin ont eſté réduites à trois du temps de Charles VI.

Au reſte, il n'y a point de doute que le tombeau du roy Childéric que l'on a découvert en 1653. à Tournay, ne ſoit de Childéric I. puiſqu'il paroît par la figure d'Apis, & par les autres marques dont on vient de parler, que ce roy eſtoit payen; & que des trois Childérics de la premiére race, le ſecond a eſté inhumé dans l'abbaye de ſaint Germain des Prez, & le troiſiéme apparemment dans celle de ſaint Bertin, où il fut relégué après ſa dépoſition.

On pourroit parler en cet endroit d'une découverte qui s'eſt faite il y a ſept ans de quelques ſépultures de nos anciens Gaulois, auprès d'un petit village de Normandie appellé Cocherel, où l'on trouva dans des tombeaux compoſez de pierres brutes, pluſieurs corps, les uns à demi bruſlez, les autres tous entiers qui regardoient au midi, & avoient ſous leurs têtes des pierres, dont les unes avoient les bouts pointus comme des fers de piques, les autres eſtoient taillées en forme de haches. Mais comme cela ne regarde pas nos rois, il n'eſt pas néceſſaire d'en faire ici un plus grand détail. Pourſuivons noſtre ſujet.

CHILDERIC

CHILDERIC II.

Quoyque nous ſçachions aſſûrément les lieux où ſont enterrez la pluſpart des rois de la premiére race depuis Clovis I. on ne ſçait rien néantmoins de particulier touchant leur ſépulture juſqu'à Childéric II. dont on a découvert le tombeau de nos jours. Les figures de Clovis & de ſes enfants & ſucceſſeurs qui ſe voyent ſur leurs tombeaux, ont eſté faites long-temps après, & l'on n'en voit point d'original avant la ſeconde race. Il n'y a que la ſurface du tombeau de la reine Frédégonde, dont on vient de parler, qui ſoit de ſon temps. Les figures de Clovis I. de Childebert I. de Chilpéric I. & de Dagobert auſſi premier, qui paroiſſent les plus anciennes, ne paſſent guéres ſix cens ans.

Pour revenir à Childéric II. que quelques-uns avoient cru enterré à Rouen dans l'égliſe de S.t Ouen, on découvrit fortuitement ſon tombeau l'an 1646. dans l'abbaye de S.t Germain des Prez, lorſqu'on travailloit à l'égliſe. En abbaiſſant les terres, les ouvriers découvrirent deux grands cercueils de pierre, conſtruits à la maniére dont on a parlé d'abord; & en ayant ôté la pierre qui les couvroit, ils trouvérent deux corps, l'un du roy, l'autre de la reine Bilichide, revêtus de leurs habits royaux, qui n'eſtoient pas encore entiérement pourris, avec un petit cercueil de pierre, dans lequel ſans doute avoit eſté inhumé le petit prince Dagobert leur fils, qui fut tué avec le roy & la reine par Bodilon & ſes adhérants, que le roy avoit fait fuſtiger. Comme cette découverte ſe fit en l'abſence des religieux, on a lieu de croire que les ouvriers prirent une partie de la dépouille de ces tombeaux. Tout ce que l'on put tirer d'eux, eſt qu'ils rendirent une partie du diadême tiſſu d'or, qui avoit ſervi au roy. On ne toucha point pour lors à ces deux tombeaux; mais dix ans après, lorſqu'on voulut les tranſporter au lieu où ils ſont maintenant, avec ceux de quelques autres rois inhumez dans la même égliſe, on trouva dans le tombeau du roy les reſtes de ſon épée, ſa ceinture, & une agraffe ou boucle de fin or, peſant environ huit onces, toute ſemblable à celle de Childéric I. avec des morceaux d'un bâton, que quelques-uns crurent eſtre du ſceptre

royal; & un vase de verre rempli de parfum, qui exhaloit encore quelqu'odeur. On y trouva aussi plusieurs piéces d'argent quarrées, avec la figure du serpent Amphisbaine, qui estoit apparemment le symbole de ce prince. Dans le cercueil de la reine, on ne trouva rien autre chose que ses ossements avec ses habits, qui furent réduits en poudre à l'ouverture du cercueil. Enfin, après avoir nettoyé le fond de celuy du roy, on y découvrit son nom & sa qualité écrits en lettres unciales en cette maniére:

CHILDR. REX.

Ce qui ne laissa plus aucun doute que ce ne fût le tombeau de Childéric II. fils de Clovis II. & de la reine S.te Bathilde, dont le cercueil de pierre se voit encore à Chelles, où elle se retira après la mort du roy son mari.

Il ne faut pas obmettre en cet endroit la découverte que l'on fit en 1643. d'un autre tombeau dans la même abbaye. En remuant les terres du cloistre, on découvrit deux tombeaux de pierre, semblables à ceux dont on vient de parler, à l'un desquels estoit gravée en dehors cette inscription en lettres Romaines unciales entrelacées:

TEMPORE NULLO VOLO HINC
TOLLANTUR OSSA HILPERICI.

Et au dedans estoient écrits avec du vermillon ces mots:

PRECOR EGO ILPERICUS NON
AUFERANTUR HINC OSSA MEA.

Les pieds de ce Chilpéric estoient tournez vers l'orient. On trouva dans son tombeau une petite croix avec un crucifix de cuivre, & une petite lampe de même matiére. Il y a apparence que l'autre tombeau, auquel il n'y avoit aucune inscription, estoit celuy de la femme de ce Chilpéric. M. de Valois a cru que ce tombeau estoit celuy du roy Chilpéric premier du nom, mari de Frédégonde, mais il n'y a guéres d'apparence; car outre que la qualité de roy n'est pas donnée à ce Chilpéric, & qu'on

ne trouva dans ce cercueil aucune marque de royauté, il est certain que le roy Chilpéric I. a esté inhumé avec sa femme dans l'église que ce prince avoit fait rebâtir, où leurs tombeaux avec leurs représentations estoient autrefois auprès de l'autel de S.t Germain. De plus, il est croyable que cet autre Chilpéric, qui estoit sans doute de grande qualité, & peut-estre de la famille royale, avoit ordonné qu'on l'enterrât en cet endroit, avec ces deux inscriptions qu'il avoit marquées luy-même; ce qui ne se peut dire avec assez de fondement du roy Chilpéric, qui ayant esté tué dans la forest de Chelles, n'eut pas le temps de donner ordre à sa sépulture.

Il paroît par tout ce que l'on vient de dire, que la maniére d'inhumer les rois de la premiére race estoit fort simple, & peut-estre un peu grossiére; mais après tout, elle ne laissoit pas d'avoir de la dignité. Toute la magnificence à la vérité estoit au dedans; on n'y épargnoit ni les vêtements précieux, ni l'or ni l'argent. Les goûts ont changé depuis, & l'on s'attache davantage à la pompe extérieure & à la magnificence des tombeaux. L'une & l'autre maniére a ses raisons. Ce qui peut avoir porté les rois de ces temps-là à ne mettre aucune marque au dehors de leurs tombeaux, estoit peut-estre afin d'empêcher qu'on ne les fouillât, & qu'on n'emportât les richesses qui estoient au-dedans. C'est du moins ce qui détermina les Gots à enterrer leur roy Alaric premier du nom, d'une maniére tout-à-fait particuliére. Chacun sçait que ce roy estant mort à Cosence dans l'Abruzze, les Gots qui sçavoient combien ce prince estoit odieux à toute l'Italie qu'il avoit ravagée, craignant avec raison qu'on ne déterrât son corps, détournérent le cours de la riviére de Busence, qui passe par cette ville, & firent une fosse au milieu du lit de la riviére, où ils mirent le corps d'Alaric avec quantité de richesses, & firent ensuite repasser la riviére par son lit ordinaire. Et pour ne laisser aucune occasion aux gens du pays de rechercher le lieu de la sépulture de ce prince, ils mirent à mort ceux de leurs captifs qui avoient esté témoins du lieu où ce prince avoit esté inhumé. Peut-estre que ç'a esté pour une semblable raison, que nos premiers rois ne vouloient pas qu'il y eût

aucune marque au dehors de leurs tombeaux, afin qu'on ne les fouillât pas pour en emporter les richesses qu'ils avoient coûtume d'y renfermer.

Il est vray que les sculpteurs de ce temps-là estoient si malhabiles, qu'ils n'auroient pû réussir à faire des mausolées qui pussent convenir à la dignité royale. Ils n'avoient de goût ni pour le dessein, ni pour l'exécution. On en peut juger par les anciennes statues qui nous restent de ces temps-là, telles que sont celles qui sont au portail de l'église de S.t Germain des Prez, & à celuy de l'abbaye de Nesle au diocèse de Troyes, que l'on tient avoir esté fondée par Clovis I. Mais quoyque ces statues soient fort brutes, on ne laisse pas d'en tirer beaucoup de connoissance pour l'antiquité. On connoît par celles du portail de l'abbaye de S.t Germain, la forme des habits des rois & des reines de ce temps-là. La statue de Clovis, entr'autres, est remarquable. Il est représenté avec le bâton *Hypatique*, ou Consulaire, que l'empereur Anastase luy envoya par honneur avec les autres marques du consulat. Le même Clovis & les quatre autres rois, qui sont sans doute ses enfants, ont la barbe négligée, & les deux plus jeunes portent des cheveux flottants sur les épaules; ce qui estoit particulier pour lors aux rois & aux princes du sang royal. Grégoire de Tours appelle ces cheveux ainsi flottants *crinium flagella;* & il remarque qu'un certain Gundovalde, qui se disoit fils de Clotaire I. & qui en cette qualité portoit de grands cheveux, fut amené à Clotaire, qui les luy fit couper, disant qu'il ne le reconnoissoit pas pour son fils: *Hunc ego non generavi.*

Gregor. Tur. lib. 6. c. 24.

Le roy Childebert I. est représenté à ce même portail avec un livre à la main gauche, pour marquer qu'il est fondateur de cette église, & avec un sceptre qui se termine par une figure qu'il est difficile de bien distinguer. Les autres rois, excepté Clovis, ne portent point de sceptre, mais tous ont des couronnes. Leurs manteaux sont tout ronds, & pendent également de tous côtez, à peu-près comme les anciennes chasubles des prestres.

Outre Clovis & ses quatre enfants, on y voit les statues de

deux reines, qui ne peuvent estre autres que sainte Clotilde femme de Clovis I. & Ultrogothe femme de Childebert. Elles ont de grandes tresses de cheveux qui leur pendent jusqu'aux genoux. Leurs vestements sont un peu différents. Celle qui est auprès de Clovis, c'est-à-dire, sainte Clotilde, est ceinte, au bas de son corcelet, d'une ceinture dont les deux cordons pendent fort bas comme celle de Frédégonde. C'est peut-estre un habit de veuve. Son manteau qui est ouvert par devant, est attaché au cou avec une attache fort précieuse. La ceinture d'Ultrogothe ne paroît pas beaucoup, estant cachée par le devant de son manteau, qui est attaché sur l'épaule droite, & ne couvre qu'à moitié les deux robes dont elle est revestuë.

Il est remarquable que sainte Clotilde n'y est pas représentée avec un pied d'oye, tel qu'on le voit au portail de l'abbaye de Nesle, à ceux de saint Bénigne de Dijon, de saint Estienne de Nevers & de saint Pourçain en Auvergne.

On ne sçait d'où vient cette tradition, car nul de nos anciens auteurs n'en fait mention; & il est à croire que c'est plustost une fantaisie de sculpteurs, pour marquer peut-estre la prudence de la reine, qu'une vérité & un fait certain. Mais c'est trop parler de ces statues Gothiques. Venons à la seconde race.

CARLOMAN ET CHARLEMAGNE.

Comme les belles lettres commencérent à fleurir en France du temps de Charlemagne, on y voit beaucoup plus de politesse que sous la premiére race. Les beaux arts y fleurirent en même temps. Car c'est aux belles lettres que l'on doit le bon goût qui perfectionne les beaux arts. C'est pourquoy tous les grands princes ont pris à tâche de cultiver les belles lettres, comme estant le principe de la politesse qui regne en toutes choses; dans l'architecture, dans la peinture, dans la sculpture, & même dans l'art militaire. Le premier de nos rois qui ait aimé les lettres, c'est Charlemagne, un des plus grands princes qui ait gouverné la monarchie Françoise; & c'est à son exemple que le Roy, qui a mérité comme luy par ses excellentes qualitez, & par tant d'actions admirables, le titre de Grand, au milieu de tant de

soins qui l'occupent pour le gouvernement de l'Estat, prend un soin tout particulier des Académies qui cultivent les sciences & les lettres.

Le premier ouvrage de sculpture que nous ayons du temps de Charlemagne, est un monument de marbre creusé fort profondément en forme de coffre, posé autrefois sur quatre piliers, auprès du tombeau de saint Remi à Rheims. Il est fait sur le modéle de celuy de Jovin général de l'armée Romaine, que l'on voit dans la même ville, dans l'église de saint Nicaise dont il est fondateur, & où l'on tient qu'il est inhumé. On voit gravé sur le devant de l'un & de l'autre un combat d'hommes avec un lion, & un sanglier qui est abbattu. C'est la commune opinion que ce marbre qui est à saint Remi, a servi de monument à Carloman roy d'Austrasie frere de Charlemagne, inhumé dans cette auguste basilique; & l'on croit que c'est ce monument que Hincmar fit voir à Charles le Chauve, lorsqu'il le conduisit à l'église de saint Remi, pour luy montrer le lieu où le roy Carloman estoit inhumé.

Personne ne mérita mieux une sépulture distinguée que Charlemagne. En effet, il n'est point de roy qui de son temps en ait eu une plus magnifique. Il fut inhumé à Aix la Chapelle, où il mourut l'an 72. de son âge, & le 47. de son regne, prince le plus digne de vivre & de regner long-temps, comme il a fait plus que tous ses successeurs, à la réserve de Louis le Grand, qui l'a déja surpassé par la durée de son regne, & fasse le Ciel qu'il le surpasse aussi de beaucoup par la durée de sa vie. Voici de la maniére que Charlemagne fut inhumé, au rapport d'un auteur du temps. Son corps fut embaumé, & mis sous une voute, assis sur un siége d'or, revestu des habits Impériaux, & au dessous d'un cilice qu'il portoit ordinairement; ayant à son côté une épée dont le pommeau & la garniture du fourreau estoient d'or, & une bourse de pélerin qu'il avoit coustume de porter lorsqu'il alloit à Rome. Il tenoit entre ses mains le livre des Evangiles écrit en lettres d'or. Sa tête estoit ornée d'une chaîne d'or en forme de diadême, dans laquelle estoit enchâssée une portion de la vraye Croix, & son visage estoit couvert

d'un ſuaire. Son ſceptre & ſon bouclier qui eſtoient tout d'or, & avoient eſté bénis par le pape Léon III. furent ſuſpendus devant luy. On ferma enſuite, on ſcella même ſon ſépulcre, après l'avoir rempli de beaucoup de richeſſes, *theſauris multis*, & de toutes ſortes de parfums; & l'on érigea au deſſus une arcade dorée, avec cette inſcription rapportée par Eginard ſon ſécretaire:

SUB HOC CONDITORIO SITUM EST CORPUS KAROLI MAGNI ATQUE ORTHODOXI IMPERATORIS, QUI REGNUM FRANCORUM NOBILITER AMPLIAVIT, ET PER ANNOS XLVII. FELICITER REXIT. DECESSIT SEPTUAGENARIUS, ANNO AB INCARNATIONE DOMINI DCCCXIV. INDICTIONE VII. V. KAL. FEBRUARIAS.

C'eſt la premiére épitaphe que nous trouvions de nos rois. Ce prince eſt le dernier auſſi qui ait pris la qualité d'Homme Illuſtre, *vir inluſter;* qualité dont tous les rois ſes prédeceſſeurs s'eſtoient ſervis dans leurs lettres, mais que ſes ſucceſſeurs ont quittée, quoyque les papes écrivant à nos rois, les ayent encore qualifiez du nom d'Illuſtre long-temps après, juſqu'à ce qu'enfin ils leur ont donné par excellence le titre de Très-Chreſtien, dont ils avoient déja honoré le roy Pepin, Charlemagne ſon fils & pluſieurs autres de leurs ſucceſſeurs. Enfin, Charlemagne eſt le ſeul encore de nos rois qui ait pris, avant qu'il fût empereur, la qualité de Patrice des Romains, après celle de Roy des François & des Lombards. On pourra faire voir une autre fois en quoy conſiſtoit cette qualité de Patrice des Romains, & quelle en eſtoit la marque & l'habit.



DISSERTATION
SUR
L'ANCIENNE FORME DES SERMENTS
USITEZ PARMI LES FRANÇOIS.

Par M. l'Abbé DE VERTOT.

SI les hommes avoient conſervé les moeurs & l'innocence du premier âge, on n'eût point connu l'uſage des ſerments. Une confiance réciproque en auroit tenu lieu; & la parole ſeule auroit eſté conſidérée comme le gage aſſûré de nos promeſſes, & comme une expreſſion ſimple & fidéle de la vérité.

Mais l'intéreſt, l'ambition & des paſſions violentes ayant amené l'infidélité & le menſonge, ces mêmes hommes, dans une défiance mutuelle, ont eſté obligez de chercher juſques dans le ciel la caution de leurs paroles, ou la vengeance du parjure.

Il faut bien prendre garde cependant de confondre ces ſerments religieux avec ceux qu'on appelle jurements, & qui ſont également condamnez par les loix divines & humaines. A Dieu ne plaiſe que nos études ſoient employées à conſerver la mémoire de ces imprécations bizarres & impies que la colére & la fureur ont inventées, & que de funeſtes habitudes, & comme une tradition empoiſonnée, ont fait paſſer juſqu'à nous.

Je parlerai ſeulement ici des ſerments en tant qu'ils ſont autoriſez par l'uſage & par les loix, & que les hommes les ont fait intervenir dans les traitez les plus ſolemnels, comme le ſupplément d'une confiance réciproque, & comme un lien néceſſaire dans la ſociété civile.

On vient, Meſſieurs, de vous en faire voir l'origine & les différentes cérémonies, tant parmi les Grecs, que parmi les Romains. Rien n'eſt échappé à l'auteur ſur une matiére ſi curieuſe & ſi peu connuë. Il a ſçû nous introduire dans les myſtéres de ces deux nations ſi célebres dans l'hiſtoire & dans la république

M. l'Abbé Maſſieu.

des

des lettres, & dont les moindres uſages ſont encore ſi précieux à noſtre ſouvenir.

Devenus citoyens de Rome & d'Athenes, & l'eſprit encore rempli de ces idées ſi nobles, & qu'inſpirent des mœurs ſi polies, pourrez-vous vous réſoudre à deſcendre juſqu'aux coûtumes groſſiéres & ſauvages de nos premiers François? Le contraſte ſeul peut attirer voſtre attention. Ce n'eſt pas que nos ſtatuts n'autoriſent ces ſortes de recherches. On y trouve d'ailleurs des uſages ſinguliers & même intéreſſants, & qui ſont déja couverts par une longue ſuite de ſiécles, & par une antiquité qui ſemble les rendre plus reſpectables.

C'eſt au travers de ces ſiécles ſi obſcurs, que j'ai tâché de démêler quels eſtoient les ſerments de nos ancêtres, ceux qu'ils prêtoient à nos premiers rois, & les ſerments de ces princes, ſoit à l'égard de leurs ſujets, ou par rapport à d'autres ſouverains. Je ſuivrai, pour la diſtribution des faits, l'ordre naturel des temps, & celuy de la ſucceſſion des trois races; & afin d'entrer dans une connoiſſance exacte de la nature de ces différents ſerments, peut-eſtre ne ſera-t-il pas inutile de donner ici en peu de mots, une légére idée de l'origine & des mœurs de la nation Françoiſe.

Il faut convenir que la pluſpart des eſtats n'ont eu qu'une origine fort obſcure, & même qui a eſté ſouvent l'ouvrage de la fortune & du hazard. Des brigands qui cherchoient un aſyle, & à échapper à la puiſſance des loix, jettérent les premiers fondements de l'empire Romain; & Carthage vit élever ſes tours ſi ſuperbes ſur les débris de quelques cabannes que des étrangers & des fugitifs avoient bâties au bord de la mer. Les uns & les autres commencérent à étendre leur domination par des courſes ſur les terres de leurs voiſins; & en faiſant d'abord le mêtier de brigands & de pirates, ils apprirent inſenſiblement celuy de conquérants.

Telle a eſté l'origine des plus grands empires, & c'eſt ainſi que ſe forma la monarchie Françoiſe. Un petit nombre de barbares qui habitoient différents cantons de la Germanie, ne s'alliérent d'abord que pour ſe ſouſtraire à la puiſſance des

Vero mihi videtur propior illorum opinio, qui non unius

populi nomen hoc putant fuiſſe, ſed plurium qui, in idem conſpirantibus animis, Romanorum ſe ab jugo vindicarunt. *Pétau, l. 6. p. 1.*

Romains. Ils prirent le nom de Francs, comme la marque de leur indépendance. Leur nombre ſe groſſit. On accouroit de tous côtez dans leur camp, comme dans l'aſyle de la liberté; & bientoſt ils ne connurent plus pour patrie que les endroits où ils établirent leur domination. Tous les François eſtoient ſoldats. Tout l'eſtat eſtoit dans l'armée. Le gouvernement militaire paſſa du camp dans le pays de leurs conquêtes. La pluſpart des différends ſe décidoient dans des combats ſinguliers; la juſtice même ne ſe rendoit que par des gens armez. On voyoit au milieu du Malle ou de l'aſſemblée, une hache d'armes & un bouclier attachez à un poteau, comme les marques de cette juriſdiction militaire. Leurs chefs leur ſervoient en même temps de juges dans la paix & de capitaines à la guerre; & l'on ne parvenoit au commandement que par une valeur éprouvée & un courage déterminé.

Mezeray, vie de Clotaire, p. 117.

S'il eſtoit queſtion de prêter le ſerment de fidélité à leurs ſouverains, le prince eſtoit élevé ſur un pavois; on luy mettoit à la main un angon ou javelot en forme de ſceptre, & pour luy faire comprendre qu'il alloit commander à une nation guerriére; & les François, dit Venantius Fortunatus, en tenant leurs épées à la main, luy juroient une fidélité inviolable: *Utque fidelis ei ſit gens armata, per arma jurat jure ſuo, ſe quoque jure ligat.*

Greg. Tur. lib. 4. cap. 46. Idem, lib. 11. cap. 11. Ibid. cap. 23. Lib. 6. poëm. 11.

Les armes leur ſervoient d'autel & de divinité; & ils juroient par leurs épées, comme par le gage & le ſoûtien le plus ſûr de leurs promeſſes.

Des ſerments plus religieux prirent inſenſiblement la place de ces ſerments militaires. Les Francs qui avoient embraſſé la religion des Gaulois, empruntérent de ces peuples l'uſage de jurer ſur les choſes ſaintes; & l'on vit ces François, ſi fiers & ſi indomptables, ſe ſoûmettre avec docilité aux pratiques religieuſes des vaincus.

Ce paſſage à des mœurs ſi différentes ne ſe fit pas tout d'un coup. On n'oſa toucher à cet ancien uſage de ſoûtenir ſon ſerment par ſon épée. Nos François en eſtoient trop jaloux; ils le regardoient comme le privilége de leur naiſſance, & comme la marque de leur liberté: *Sponde mihi pugnam, & manifeſtet Deus,*

si mendacium an veritatem jurasti contra me, disent les capitulaires du roy Dagobert. On se contenta d'abord qu'ils fissent bénir leurs armes avant que de s'en servir, soit pour combattre, ou pour prêter des serments: *Donet arma sua ad sacrandum;* & on leur insinua en même temps l'usage d'invoquer le saint nom de Dieu dans ces serments militaires.

« Si deux voisins, disent les capitulaires de Dagobert, sont « en dispute pour les bornes de leurs possessions, qu'on leve un « morceau de gazon dans l'endroit contesté; que le comte ou le « juge le porte dans le Malle, & que les deux parties en le touchant « de la pointe de leurs épées, prennent Dieu à témoin de la vérité « de leurs soûtiens: *Testificentur Deum creatorem.* Qu'ils combat- « tent après ces serments, & que la victoire décide de la justice: « *Qualis de ipsis vicerit, ipse possideat illam contentionem.* »

Baluz. t. 1. pag. 81. art. 84.

Idem, art. 181.

Cette jurisprudence barbare, & ce mélange encore bizarre de pratiques saintes avec des combats cruels & sanglants, cédérent peu à peu à des usages plus pieux & plus uniformes. La pluspart des François s'accoûtumérent enfin à jurer sur les autels, sur le livre des évangiles, sur les tombeaux & les reliques des saints, & quelquefois même sur le saint Sacrement. Ces serments estoient composez de différentes formules que nous rapporterons dans la suite, & au travers desquelles on pourra démêler les moeurs de chaque siécle, & même les différentes faces, & comme les nuances du gouvernement.

Nous n'avons point dans la monarchie de traité plus ancien que celuy qui fut fait à Andelaw ville d'Alsace, vers l'an 591. & entre Gontran roy de Bourgogne, Childebert son neveu roy d'Austrasie, & la reine Brunehaud mere de ce jeune prince. On trouve un acte si ancien & si curieux tout entier dans le livre neuviéme de l'histoire de Grégoire de Tours; & l'on y peut observer en passant, la forme que gardoient nos rois dans leurs partages, & quel estoit en ce temps-là le douaire d'une reine de France.

Ces princes jurérent l'observation de ce traité par le nom de Dieu tout-puissant, par la sainte Trinité, par toutes les vertus Divines, & par le jour redoutable du jugement dernier:

Greg. Turon. lib. 9. cap. 20. *Jurant partes per Dei omnipotentis nomen, per inseparabilem Trinitatem, per divina omnia, ac tremendum diem judicii.*

Mais quelque respectables que fussent ces serments, les plus ordinaires se prêtoient sur les reliques des saints. Les François y avoient le plus souvent recours, parce qu'ils estoient persuadez que la vengeance divine suivoit de plus près le parjure, & qu'ils regardoient ces héros du Christianisme comme les arbitres de la colére & des faveurs du Ciel.

Charibert fils aîné de Clotaire I.er estant mort sans postérité masculine, les rois Gontran, Sigebert & Chilpéric ses freres partagérent ses estats. Paris en estoit la capitale: aucun de ces princes ne la vouloit ceder aux autres. Paris dès-lors n'avoit point d'équivalent. Les trois princes convinrent d'en jouir en commun. Ils firent serment sur les reliques de S.t Polyeucte, de S.t Hilaire & de S.t Martin, de n'y point entrer que de concert; & ils établirent, dit Grégoire de Tours, ces grands saints, juges & vengeurs du parjure: *Essetque Polioctus martyr cum Hilario & Martino, judex ac retributor ejus.*

Mais Chilpéric emporté par une passion violente, ne laissa pas, malgré la religion de ces serments, de se jetter dans la place. Il prit seulement la précaution de se faire précéder par un grand nombre d'autres reliques qu'il fit porter comme une sauvegarde; à la tête de ses troupes, & dans l'espérance que la protection de ces nouveaux patrons le mettroit à l'abri des peines dûes à son parjure: *Ac ut maledicto carere posset, reliquiis sanctorum multorum præcedentibus, urbem est ingressus.*

Sur quoy il est bon de remarquer que nos rois de la premiére race & ceux de la seconde, conservoient religieusement dans leurs palais un grand nombre de reliques, & sur-tout la chappe ou le manteau de S.t Martin, & qu'ils faisoient même porter ces précieux déposts à leur suite, & jusques dans les armées.

Les formules de Marculphe, qu'on croit composées vers l'an 660. prescrivent dans l'article 38. que tous les serments se fassent dans le palais, & sur la chappe de S.t Martin: *Tunc in palatio nostro, & super capella beati Martini debeant conjurare.*

Que les prêtres, disent les capitulaires de Charlemagne;

n'aillent point à l'armée, excepté ceux qui sont destinez au service divin, & à porter les saintes reliques: *Et ad sanctorum patrocinia portanda.* On envoyoit ces reliques du palais dans les provinces, lorsqu'il estoit question de prêter serment de fidélité au prince: *Per pignora quæ illuc direximus, debeant conjurare,* disent les mêmes formules, quand il s'agissoit de quelque traité; & on faisoit même porter ses propres reliques jusques chez les ennemis, comme un gage inviolable de sa parole.

C'est ainsi qu'Ebroin maire du palais de Théodoric II. ayant défait Martin, un des ducs d'Austrasie, & voulant tirer adroitement ce seigneur de la ville de Laon où il s'estoit fortifié, luy envoya par deux évêques, les châsses de la chapelle du prince, mais dont il avoit osté les reliques, & sur lesquelles cependant ces lâches prélats, & les ministres de sa perfidie, ne laissérent pas de faire serment qu'il pouvoit venir en toute sûreté trouver le roy & le maire du palais, pour traiter de la paix: *Hoc dolosè ac fallaciter super vacuas capsas ei jurantes,* dit Frédégaire.

Engilbert Evêque de Paris. Riculphe Evêque de Rheims.

L'Austrasien s'abandonna avec une foy entiére aux serments de ces évêques; mais à peine fut-il entré dans le camp, qu'Ebroin, qui croyoit ces serments nuls par le défaut de reliques, le fit assassiner par ses satellites: ministre impie & superstitieux en même temps, il craignoit le Ciel, & il se flattoit de l'avoir trompé!

Quelques-uns à la vérité évitoient de jurer sur les reliques; mais c'estoit par un pur sentiment de religion; & ils se contentoient de prêter serment sur les ornements dont l'autel ou les châsses de ces saints estoient revêtues. Chilpéric ayant fait demander le serment à un François qui s'estoit réfugié au tombeau de S.t Martin, ce seigneur luy envoya simplement la nappe de l'autel du même saint, comme la preuve de son serment: *Pallam altaris fidejussorem dedit;* & après une telle caution, la défiance n'auroit esté guéres moins honteuse que le parjure même.

Tout ce que l'usage permettoit dans ces occasions, c'est qu'on pouvoit exiger de l'accusé, qu'il fît soûtenir son serment par un de ses proches & de ses amis; & on multiplioit ces témoins à proportion de l'importance de l'affaire dont il estoit question.

C'eſt ainſi que de pareils ſerments décidérent de la naiſſance & de la fortune d'un des plus grands rois de la premiére race.

Chilpéric eſtant mort, ce prince ne laiſſa pour luy ſuccéder qu'un jeune enfant appellé Clotaire, à peine âgé de quatre mois. La conduite peu réguliére de la reine Frédégonde ſa mere faiſoit douter s'il eſtoit véritablement du ſang de Clovis. Je crains bien, diſoit le roy Gontran ſon oncle, que cet enfant ne ſoit fils de quelque ſeigneur de la cour: *Sed, ut credo, alicujus ex leudibus noſtris ſit filius.* Il fallut, avant que de reconnoitre ce prince, quoyque né dans la pourpre & dans un légitime mariage, que la reine, trois évêques & trois cens des principaux de la nation, juraſſent qu'il eſtoit véritablement fils de Chilpéric: *Sacramenta dederunt hunc à Chilperico generatum fuiſſe.*

Ces témoins s'appelloient jureurs, conjureurs, ſacramentaux: *Juratores, conjuratores, ſacramentales.* Ils devoient eſtre de condition libre, d'une réputation intégre. On exigeoit même qu'ils fuſſent à jeun, lorſqu'ils prêtoient ſerment; & l'on obſerva dans la ſuite, & pour un plus grand reſpect, de ne point expoſer les reliques à cet uſage, pendant le temps de l'Avent, du Careſme
1255. & des Rogations: *In his diebus,* dit le Concile de Bordeaux, *non debent ſacerdotes reliquias præſtare ad jurandum.*

Ces jureurs mettoient tous la main ſur l'autel ou ſur la châſſe où repoſoient les reliques; & celuy qui prêtoit le ſerment mettoit ſa main ſur toutes ces mains différentes, & luy ſeul prononçoit les paroles du ſerment, ſuivant l'ordonnance du roy
Lex Alaman. lib. 6. art. 7. Dagobert: *Ita ſacramenta debent eſſe conjurata, ut illi conjuratores manus ſuas ſupra capſam ponant, & ille ſolus, cujus cauſa requiritur, verba tantùm dicat, & ſuper omnium manus manum ſuam ponat.*

Que ſi on manquoit de témoins, on ſubſtituoit alors des autels ou des tombeaux en leur place, & le ſerment prêté ſur différents autels, tenoit lieu d'autant de témoins. Gontran Bozon ſeigneur François, eſtant allé chercher juſqu'à Conſtantinople un aventurier appellé Gondebaud, qui ſe diſoit fils naturel de Clotaire I.er & dont il vouloit faire le chef d'une révolte, ce prince prétendu le voyant ſeul, & ſe défiant de tout ce qu'il luy

disoit des forces de son parti, exigea de luy qu'il en fît serment dans douze églises différentes: *At ego*, dit-il, *per duodecim loca sancta ab eo suscipio sacramenta.*

Le choix de ces autels, ou des tombeaux sur lesquels on devoit prêter serment, appartenoit à celuy qui estoit en droit de l'exiger; & il prescrivoit ordinairement l'autel auquel il avoit plus de confiance, & dont le Saint passoit pour punir plus sévérement le parjure.

Grégoire de Tours, qui m'a fourni la pluspart des faits que je viens de rapporter, n'échappa luy-même à la persécution de ses ennemis que par de pareils serments. On l'accusa, du vivant de Chilpéric, d'avoir parlé avec peu de respect de la conduite de la reine Frédégonde. L'affaire fut portée dans une assemblée générale des François. De faux témoins se présentoient pour soûtenir l'accusation. Il avoit pour principal délateur le gouverneur de sa province, & son roy pour partie. Chilpéric, le tyran de ses sujets, & l'esclave de sa femme, demandoit hautement qu'on fît justice du calomniateur de la reine. Luy seul sembloit ignorer ses desordres, & la cruelle Frédégonde cherchoit dans la disgrace de ce grand homme, la sûreté de ses crimes, & la durée de ses plaisirs. Tout concouroit à la perte du saint évêque, jusqu'à la vérité même. Mais le clergé & le peuple prirent la défense d'un prélat qui estoit l'ornement de l'église des Gaules. Enfin après beaucoup de disputes & d'agitations, on convint qu'on célébreroit trois messes solemnelles sur trois autels différents, & qu'il prouveroit ensuite son innocence par serment sur ces trois autels: *Restitit ad hoc causa, ut dictis missis in tribus altaribus, me de his verbis exuerem sacramento.*

Chilpericus Nero nostri temporis & Herodes. *L. 6. cap. 46.*

Ce n'est pas, continue nostre historien, que cet assujettissement à des serments à l'égard d'un évêque, ne fût contraire aux saints canons; mais les François, dit-il, jugérent qu'on devoit cette complaisance à la personne du souverain: *Licet canonibus contraria.* Ce qui a donné lieu à quelques historiens de mettre en question, si les évêques, sous la premiére race, prêtoient, même à leur promotion à l'épiscopat, le serment de fidélité qu'ils devoient à nos rois.

Il eſt certain que le clergé, & même les laïques qui avoient de la piété, faiſoient paroître en général un éloignement infini pour toutes ſortes de ſerments. Saint Eloy, depuis évêque de Noyon, ſollicité par le roy Dagobert I.er de luy prêter ſerment de fidélité ſur les reliques, s'en défendit avec autant de fermeté que de modeſtie. Ce prince ceſſa de le preſſer, & Saint Ouën, auteur de ſa vie, nous apprend qu'il l'aſſûra même qu'il auroit plus de créance en luy, pour avoir évité le jurement, que s'il avoit fait les ſerments les plus ſolemnels: *Pollicens ſe plùs eum ex hoc jam crediturum, quàm ſi multimoda dediſſet ſacramenta.*

Lib. 1. c. 6.

On trouve à la vérité dans le troiſiéme tome de la Bibliothéque des Peres, des lettres de Didier évêque de Cahors, qui écrivant aux rois Sigebert & Dagobert, ſe dit évêque par leur grace, & prend la qualité de leur vaſſal: *Sigeberto regi, ſervus veſter Deſiderius, &c. & per gratiam ejus epiſcopus. Dagoberto regi Deſiderius veſter fidelis, &c.*

Du Cheſne, tom. 1. p. 876.

On voit de plus dans la vie de S.t Léger évêque d'Autun, que ce prélat eſtant ſollicité de reconnoître pour roy un prince appellé Clovis, au préjudice de Théodoric roy de Bourgogne, ſon légitime ſouverain, ce généreux évêque proteſta qu'il perdroit pluſtoſt la vie que de violer la foy qu'il avoit, dit-il, promiſe devant Dieu de garder à ce prince: *Quouſque me Deus in hac vita juſſerit ſupereſſe, non mutabor à fide quam Theodorico promiſi coram Domino conſervare.*

Idem, tom. 4. pag. 607.

Voilà certainement une promeſſe de fidélité, & faite devant Dieu, *coram Domino;* cela reſſemble aſſez à un ſerment. Mais il faut reconnoître de bonne foy, que ſi on examine à la rigueur ces différents textes, on n'y voit aucune expreſſion qui marque qu'il eût fait un ſerment formel. Peut-eſtre que la ſainteté de ces prélats les mettoit au-deſſus des ſerments, & que la crainte religieuſe de jurer leur tenoit lieu des jurements, même les plus ſolemnels. Il faut de plus obſerver que les évêques, vers le commencement de la premiére race, n'avoient encore ni dignitez ni puiſſances temporelles qui les diſtinguaſſent des ſimples particuliers. Nos rois à la vérité en honorérent quelques-uns de leur plus intime confiance, & ces princes firent même de grands

grands biens à leurs églises. Les François d'ailleurs, touchez de l'éclat de leurs vertus, recevoient leurs avis comme des loix, & ils n'entreprenoient rien sans leur participation. Tout cela n'estoit encore cependant que des honneurs sans titres, & des richesses sans domination.

Mais de grands fiefs ayant esté unis insensiblement à leurs crosses, les évêques, sous la seconde race, se trouvant à la tête des parlements & des assemblées générales de la nation, & ces prélats ayant des vassaux, & même des troupes qu'ils estoient obligez de fournir au prince, chacun selon leur contingent, il estoit bien juste que succédant aux grands de l'Estat par leurs fiefs, on s'assûrât alors de leur fidélité par des engagements plus précis & plus solemnels.

Jac. Sirmund. notæ ad tom. 2. Concil. Galliæ f. 6. 36.

Pasquier, Recherches de la France c. 23 6.

Jamais ces serments ne furent plus fréquents que sous cette seconde race, & par conséquent plus mal observez. Nos rois les faisoient même réïterer à une même personne en différentes occasions. On ne voit presque plus que serments, que parjures, que révoltes & que guerres civiles. Différentes causes y contribuérent : le changement arrivé dans la maison regnante, y eut beaucoup de part; & l'origine des fiefs, l'élévation & la puissance des grands vassaux, causérent depuis une révolution générale dans le royaume, & donnérent comme une nouvelle face à la monarchie.

C'est ce qu'il faut développer aussi sommairement & en moins de paroles que nous pourrons.

Pépin chef de la seconde race, & qui venoit d'élever sa maison sur les ruines de celle de Clovis, n'ignoroit pas qu'il ne pouvoit prendre trop de précaution pour s'assûrer de la fidélité de ses nouveaux sujets. Ce fut le premier de nos rois qui se fit couronner avec les cérémonies de l'église, pour consacrer sa personne, & la rendre plus auguste & plus respectable à ses peuples; & il se fit même couronner une seconde fois par les mains du pape Estienne, qui par complaisance pour ce prince, excommunia les François, s'ils reconnoissoient d'autres rois que les princes de sa race. On voit dans nos annales, & sur-tout dans la chronique d'Adelmus, tous les serments que Pépin exigea de 752.

Tassilon duc de Baviére. Il obligea ce prince de jurer successivement sur les tombeaux de S.t Denys, de S.t Martin & de S.t Germain, qu'il luy conserveroit, & aux princes Charles & Carloman ses enfants, une fidélité inviolable : *Fidelitatem jurejurando supra corpus sancti Dionysii promisit; & non solùm ibi, sed & super corpora sancti Martini & sancti Germani simili sacramento fidem servaturum pollicitus est.*

Adelmi Chron. ann. 756. & 757. Annal. rerum Francicarum. Annal. Bertin. ad ann. 757.

Charlemagne, quoyque plus autorisé par l'éclat de ses victoires, ne laissoit pas d'avoir pour suspecte la puissance & la fidélité des grands. Guillaume de Malmesbury, historien célebre & judicieux, remarque que ce prince, pour mieux s'assûrer de ses nouvelles conquêtes, donna la pluspart des grandes terres & des fonds aux églises, parce que, dit cet auteur, la foy du clergé luy estoit moins suspecte que celle des laïques, & qu'il espéroit que l'exemple & l'autorité sainte des évêques contiendroient même les laïques dans les bornes de l'obéissance : *Nolle sacri ordinis homines tam facilè quàm laïcos fidelitatem Domini rejicere, pratæterea, si laïci rebellarent, possent illos excommunicationis auctoritate & potentiæ severitate compescere.*

De-là vinrent tant de loix, de canons, de formules de prêter le serment de fidélité, & qu'on voit répandus, soit dans les capitulaires de ce prince, ou dans les conciles tenus sous son regne, & ausquels il soûmit le clergé comme les laïques.

Missi Dominici.

Que tout homme, dit-il dans l'instruction qu'il adresse aux commissaires des provinces, qui nous a promis fidélité comme à son roy, la renouvelle comme à son empereur : *Nunc ipsum promissum Cæsaris faciat.*

Capitula data missis Dominicis art. 2. an. 802.

813. Nous ordonnons, disent les Peres du troisiéme concile de Tours, que les évêques gardent une fidélité inviolable au prince : *Et fidem quam ei promissam habent inviolabiliter custodire studeant.*

On ne voit à la vérité encore dans ces textes différents, qu'une simple promesse de fidélité à l'égard des évêques, *nunc ipsum promissum :* il n'y est encore fait mention d'aucun serment précis. Mais sous le regne suivant, quelques-uns de ces prélats n'ayant que trop profané la sainteté de leur caractére dans les guerres civiles, on exigea d'eux un serment de fidélité; & le canon XII

du deuxiéme concile d'Aix, ordonne qu'on dépose l'évêque qui aura violé ce serment : *Aut etiam sacramentum fidelitatis violaverit, proprium gradum amittat.* 836.

L'empereur Louis le Débonnaire son fils voulant assûrer la fortune de Charles le Chauve, le dernier & le plus chéri de ses enfants, déclara en pleins Estats quel devoit estre son partage; & il obligea, disent nos annales, les évêques, les abbez, les comtes & les vassaux, de luy prêter serment de fidélité : *Sicque, jubente imperatore, episcopi, abbates, &c. fidelitatem sacramento firmaverunt.* Bertin. annal. ann. 837.

Le même Charles le Chauve devenu roy de France, se plaignit dans le concile de Toul, de la perfidie de Ganelon archevêque de Sens, convaincu d'entretenir des intelligences criminelles avec Louis le Germanique, quoyqu'il eût prêté serment de fidélité à Charles en quatre occasions différentes; car il m'avoit engagé sa foy, dit ce prince, dans le temps qu'il n'estoit que clerc de ma chapelle : il avoit réïteré ce serment à sa promotion à l'épiscopat, & les Peres du concile luy représentérent qu'il avoit encore fait le même serment dans le temps du partage de l'empire entre les enfants du Débonnaire, & enfin au couronnement de son souverain : *Post repetita toties sacramenta.*

Je ne m'arrêterai point à entasser tous les serments que l'on trouve dans cette seconde race. Je ne fais que marquer les matiéres en passant, & je cherche moins la multitude des faits, que les différences qui s'y rencontrent. J'observerai seulement qu'il paroît par ces actes du concile de Toul, qu'il y a près de 900. ans que les évêques, dans le temps de leur promotion à l'épiscopat, prêtoient ce serment de fidélité à nos rois. Il faut remarquer cependant que ce n'estoit pas sans répugnance, & que quand ils pouvoient s'en dispenser, ils ne donnoient qu'une simple promesse de fidélité sans jurement. On mit même cette différence entre les évêques & les abbez, que les évêques promettoient seulement, & que les abbez, comme les laïques, juroient la fidélité, comme on le peut voir dans les annales de Saint Bertin : *Episcopi profitentes illi fideles fore; abbates verò sacramentis fidelitatem promiserunt.*

Mais l'établissement des fiefs sous la seconde race, fit naître les serments féodaux, dont aucun ordre de l'Estat ne fut exempt dans la suite. Telle en fut l'origine.

Les gouverneurs des provinces ou des villes, abusant de la foiblesse du gouvernement, se perpétuérent insensiblement dans leurs emplois. Ils les rendirent bientost héréditaires; & d'officiers destituables à la volonté du prince, ils s'érigérent insensiblement en petits souverains.

Ils s'assujettirent ensuite des vassaux, & ils ne tenoient plus à la Couronne que par les différents serments de fidélité qu'ils prêtoient à nos rois.

Il y avoit deux sortes de serments: le serment simple, qu'on appelloit communément serment franc; & le serment lige. Le premier ne regardoit que le fief que le vassal tenoit du prince ou du seigneur suzerain. Telle estoit la province de Bretagne, dont quelques ducs prétendirent ne devoir à la Couronne qu'un serment simple, & seulement pour la terre & le fief qu'ils tenoient originairement de la Couronne; & l'on rendoit ce serment debout, l'épée au côté, les mains sur les Evangiles, & avec le baiser.

Artus I. duc de Bretagne, Pierre Mauclerc & Jean le Roux avoient fait des serments liges. François I. Artus III. prêtérent ce serment debout. *Lob. tom. 1. pp. 626. & 669.* *Lib. 1. c. 25.*

Le serment lige tomboit aussi bien sur la personne que sur le fief du vassal: tel estoit le serment que les rois d'Angleterre devoient autrefois à la Couronne pour le duché de Guyenne; ainsi que le reconnut Edouard III. & comme on le peut voir dans Froissart.

Ce mot de *serment lige* venoit, selon quelques auteurs, d'un ancien usage de lier le pouce au vassal, ou de luy serrer les mains dans celles de son seigneur, pour marquer que le vassal estoit lié par son serment. On le rendoit nue tête, à genoux, les mains jointes, sans épée, sans éperons & sans ceinture.

Du Chesn. t. 4. p. 189. Epist. Fulberti 45.

Ce serment renfermoit différentes obligations, que Fulbert évêque de Chartres rapporte dans une de ses lettres à Guillaume duc d'Aquitaine, & que ce prélat dit avoir prises luy-même des écrivains de son temps les plus autorisez: *Quæ ex librorum auctoritate notavi.*

Le vassal, par son serment, s'engageoit au prince de luy

conserver la vie & les membres; qu'il seroit en sûreté dans les forteresses qu'il luy confioit; & il y avoit même de ces châteaux qu'on appelloit spécialement *fiefs jurables,* parce que le vassal, outre l'hommage & le serment commun de fidélité, en faisoit un particulier, d'ouvrir les portes de la forteresse en tout temps à son seigneur, & soit qu'il fût en guerre ou en paix, *pacatus vel non pacatus;* & soit qu'il s'y présentât à la tête de son armée, ou avec sa maison & ses seuls domestiques, *ad magnam vel ad parvam vim.* Quelques-uns de ces vassaux en devoient sortir quand le prince y entroit; d'autres pouvoient y rester. Quelquefois ils n'estoient tenus simplement que de souffrir à chaque mutation de souverain, qu'on arborât ses enseignes sur les tours, & qu'on y fît trois fois son cri de guerre: toutes différences qui varioient selon la nature différente des inféodations. *Feudum jurabile.*

Le vassal qui prêtoit le serment lige, estoit obligé de servir son seigneur en personne, & envers tous & contre tous qui peuvent vivre & mourir, excepté contre son pere; & tant en guerre qu'en jugement, c'est-à-dire, à servir d'assesseur pour juger les causes de ses égaux, conformément à l'institution de la justice des Pairs. Il devoit se rendre utile à son seigneur. Fulbert explique cette utilité des secours qu'il devoit au prince quand il estoit en guerre: *Auxilium domino suo fideliter præstet.* On sçavoit le nombre de troupes que les grands vassaux devoient à la Couronne, soit qu'ils fussent laïques, ou du premier ordre du clergé.

Les grands officiers prêtoient serment pour leurs charges. On y avoit annexé la justice & quelques revenus annuels. Le but de ces inféodations estoit de rendre ces offices héréditaires, comme les gouvernements l'estoient devenus. Le connestable juroit Dieu son créateur, & par sa foy & sa loy, de servir le roy son maître sans épargner sa vie, & jusqu'à la mort inclusivement, ainsi que porte la formule de ce serment.

Bertrand du Guesclin recevant l'épée de connestable des mains du roy Charles V. la tira du fourreau, & plein d'une noble confiance en son courage, je jure, dit-il en adressant la parole au prince, que je ne l'y remettrai jamais que je n'aye *Vie de du Guesclin par du Chastelet, p. 188.*

1370. chassé les Anglois de vostre royaume: serment qu'il accomplit.

Le chancelier juroit de bien & loyaument conseiller le roy, de luy garder son patrimoine, & le profit de la chose publique; qu'il ne serviroit à autre maître ne seigneur qu'à luy, & que ne robes ou profit ne prendroit de quelque seigneur que ce soit, &c.

Nos rois exigeoient cette sorte de serment de leurs chanceliers, dans un temps où les grands de l'Estat ne faisoient point de difficulté de prendre des princes alliez de leur maître, des pensions qu'ils appelloient fiefs de bourse, & dont ils faisoient même des serments particuliers. Mais il estoit bien juste que le chef de la justice & des conseils du roy, n'eût point de part à ces engagements étrangers:

Mich. de l'Hospit. serm. lib. 1. ad Franc. Olivarium.

Longè qui maximus inter
Principis officia, atque togæ civilis honores,
Totius est commissa fides.

Tous les serments de ces grands officiers estoient des serments liges. On les prêtoit à genoux, nue tête, les mains jointes, & dans celles du prince, & de la même maniére que les prêtoient les vassaux de la Couronne.

C'est l'assujettissement à ces différentes cérémonies, qui donnoit tant d'éloignement aux évêques pour les serments, & ils croyoient que l'obligation de mettre leurs mains entre celles du prince, comme une marque de vassalité & de dépendance, blessoit la supériorité de leur caractére: *Manibus enim datis more Francico fidelitas promittebatur.*

Ann. 858. c. 15. Est-il juste, disoient ces prélats assemblez à Cressy, & qui s'expliquoient par la plume éloquente de Hincmar, que des mains qui ont esté consacrées par une onction céleste, & que la langue des évêques, qui est devenue la clef du ciel, soient profanées par des serments qui ne conviennent au plus qu'à des laïques? *Manus enim chrismate sancto peruncta, &c. & lingua episcopi quæ facta est clavis cœli... ut sæcularis, super sancta juret!*

Cependant ce même Hincmar ayant rendu sa fidélité suspecte au roy Charles le Chauve, ce prince l'obligea, dans le concile de Pontyon, de prêter un serment précis de fidélité. C'est de

quoy ce prélat fit depuis des plaintes si sçavantes & si améres, dans un ouvrage qu'il composa exprès en forme d'apologie. Il y employe l'autorité de l'Ecriture, il cite les peres, les papes, les conciles, pour faire voir qu'on devoit se contenter à l'égard d'un évêque, d'une simple promesse de fidélité: *Non aliud sacramentum nisi libellos professionis.* Il semble à l'entendre, qu'on ait violé nos plus saints mystéres. Il n'estoit cependant question que du même serment que les évêques avoient fait sous le regne de Louis le Débonnaire, que la pluspart avoient renouvellé au roy son fils, que les abbez prêtoient sans répugnance, & que le prince croyoit estre en droit d'exiger indifféremment de tous ses sujets. Hincmar estoit à la vérité un des plus sçavants hommes de son siécle, ennemi des nouveautez, & zélé défenseur de la doctrine de l'Eglise, mais trop jaloux de l'honneur & du succès de ses sentiments particuliers. Il s'estoit hautement déclaré dans l'assemblée de Cressy, contre ce qu'il appelloit l'abus des serments, & il se voyoit avec une douleur mêlée d'une secrette honte, l'apostat d'une opinion dont il eût voulu estre le martyr.

Ses successeurs eurent moins de vivacité. On ne parla plus de la promesse. Les évêques prêtérent serment. Arnould archevêque de Rheims, dit Hugues Capet écrivant au pape, nous a prêté un serment qui doit servir de préservatif contre tous ceux qu'il avoit déjà faits, ou qu'il pourroit faire à l'avenir: *Quod contra præterita & futura valeret sacramenta :* d'où il semble résulter que ce prélat avoit prêté le serment de fidélité aux derniers rois de la seconde race. *Du Chesn. t. 4. Hist. Franc.*

Yves de Chartres qui vivoit sous le regne de Philippe I. nous fournit de nouvelles preuves de la pratique constante de ces serments, que les évêques prêtoient à leur promotion à l'épiscopat. Radulphe, dit-il dans sa lettre au pape Pascal, n'a pû obtenir le consentement du roy pour estre promû à l'archevêché de Rheims, qu'il n'eût fait le serment de fidélité que les archevêques de Rheims & les plus saints évêques de France ont toûjours prêté à nos rois: *Quam prædecessoribus suis regibus Francorum antea fecerunt Rhemenses archiepiscopi & cæteri regni Francorum quamlibet religiosi & sancti episcopi.* Il est vray que ces princes *Epist. 41. in du Chesn. to. 4. pag. 239.*

pour s'accommoder à la pieuse délicatesse des évêques, & pour laisser même une juste distinction entre un ordre si respectable & les abbez; nos rois, dis-je, se contentérent d'abord qu'ils fissent ce serment à la simple vûe du livre des évangiles: *Inspectis sacrosanctis evangeliis,* comme par le leconcile de Meaux.

Forma juramenti fidelitatis facti regi Franciæ. *Spic. to. 10. pag. 283. 1291.*

On trouve dans le 10. tome du *Spicilegium* de Dom Luc d'Achery, la forme de ce dernier serment, tel que le presta Guillaume le Maire évêque d'Angers. « Je me présentai, dit ce » prélat, devant le roy Philippe (c'est Philippe le Bel) l'étole au » col & croisée, je mis la main sur l'estomac en presence des » saints évangiles; pour lors le seigneur de Chambery chevalier » me dit, vous jurez au seigneur roy & à son fils la loyauté, & » que vous conserverez son corps, ses membres, sa vie, ses droits » & son honneur temporel.... C'est ainsi que vous jurez; & je » répondis: oui je le jure: *Ita juratis, & nos respondimus ita juro.*»

Cette sorte de serment est encore plus développée dans un compromis que firent l'archevêque de Cologne, l'évêque de Liege & le duc de Brabant vers l'an 1332. & dans la personne de Philippe de Valois.

« Ce que lesdits archevêque, évêque & duc ont promis tenir » en bonne loyauté, les prélats la main au pectus en la présence » des saints évangiles, & sans y toucher, & selon ce qu'à leur » honnête estat appartient, & li duc par son serment. »

La présence du confesseur du roy estoit requise dans ces » mêmes serments. « Celuy qui fait serment de feaulté, dit l'an» cien livre de la Chancellerie de France, doit estré en habit » honorable, & a-t-on accoustumé de le faire au roy après la » messe, présent le confesseur du roy; & le doit-on l'étole au col, » les mains au pits ou poitrine, & non pas les mains jointes comme l'hommage. »

Spicil. to. 10. ibid.

Le serment devoit se prêter pour le plus tard quarante jours après la main-levée de la régale: *Ipse tamen electus,* dit Philippe le Bel, *tenebitur bonâ fide nos adire infra quadraginta dies post susceptionem regalium, & nobis juramentum fidelitatis præstare.*

Les évêques ne devoient ce serment qu'à la seule personne du roy, quand même leurs évêchez estoient situez dans des provinces

provinces du royaume qui avoient des comtes ou des ducs particuliers: *Sive ſint duces, ſive comites, aut alii domini temporales,* dit le roy Charles VII. écrivant au pape Eugene IV. *Sumus enim,* adjoûte ce prince, *unicus prælatorum & eccleſiarum hujuſmodi princeps, protector & conſervator.*

Spicil. tom. 7. pag. 286.

Philippe le Bel, dont nous venons de citer l'ordonnance, déclare expreſſément dans la main-levée qu'il accorda à l'évêque d'Angers, que ſi le comté d'Anjou venoit à eſtre ſéparé de la Couronne, l'évêque ne feroit aucun ſerment qu'au roy même: *Epiſcopus non teneretur facere hujuſmodi juramentum comiti Andegavenſi.* Et Pierre Roger archevêque de Rouen, & depuis pape, ſous le nom de Clément VI. eſtant ſollicité par Philippe de Valois de prêter ſerment de fidélité à Jean duc de Normandie ſon fils, ce prélat voulut s'en diſpenſer, & allégua pour raiſon qu'il ne devoit ce ſerment qu'au roy de France; & il fallut que le roy Philippe luy donnât des lettres patentes en date de l'an 1334. par leſquelles ce prince déclaroit que cette preſtation de ſerment ne pourroit tirer à conſéquence pour les ducs de Normandie qui ne ſeroient pas, comme le prince Jean, héritiers préſomptifs de la Couronne.

Lettres patentes de Philippe de Valois en François, gardées dans les archives de la cathédrale, données à Sainte Marie près Pontoiſe (c'eſt Maubuiſſon) au mois de Juin 1334. Les Lettres de Jean duc de Normandie, ſont datées du Pont ſaint Maixance, au mois de Juillet de la même année. Hiſt. des Archev. de Rouen, pag. 502.

A l'égard du cérémonial, il a changé dans la plus grande partie. Le prélat ne met plus d'étole; il paroît ſeulement en camail & en rochet, & il prête ſerment à genoux, les mains jointes, & dans celles du prince. Le grand aumônier y tient la place du confeſſeur du roy. On ne fait plus de difficulté de jurer ſur les ſaints évangiles, & ce qui paroiſſoit un abus à Hincmar, eſt devenu un devoir pour ſes ſucceſſeurs. Mais c'eſt que la chaleur de nos diſputes vient ſouvent moins de la différence qui ſe rencontre dans les ſujets, que de l'émulation qui ſe trouve dans les eſprits, & de la ſupériorité que nous voulons prendre ſur les opinions des autres.

Après tout, ce Hincmar & les évêques de ſon temps, devoient avoir d'autant moins de peine à prêter ces ſerments, qu'eux-mêmes prenoient grand ſoin d'en exiger de leurs ſouverains, pour la conſervation de leurs priviléges. Ils ne mettoient point la couronne ſur la tête de ces princes, qu'ils n'en euſſent

obtenu la promesse ou le serment de les protéger & de les défendre : *à vobis perdonari petimus, &c.* Nous vous demandons, dit le même Hincmar, en adressant la parole à Louis le Begue qu'il alloit sacrer, que vous conserviez nos droits, nos priviléges & nos libertez. Et le prince répondit : *Promitto vobis, & perdono canonicum privilegium :* je vous promets & donne ma parole, que je conserverai exactement vos priviléges.

Ann. Bertinian.

Il est bien vray que les seigneurs & les grands de l'Estat prétendoient, ainsi que le rapporte M. de Marca, que ces paroles devoient moins s'entendre d'un serment que d'une simple promesse, & purement gratuite ; & ce sçavant prélat adjoûte que ces termes *promitto, perdono,* que Louis le Begue prononça, ne devoient pas avoir plus d'étendue que ceux de *concedo, indulgeo :* oui je vous le promets, je veux bien vous l'accorder. Mais cependant, si l'on consulte l'usage, le plus sûr interpréte des textes douteux, il faut convenir, comme on le voit dans les relations différentes de leurs sacres, que nos rois, après avoir prononcé le *perdono,* mettoient la main sur le livre des évangiles, ce qui sembloit faire de cette promesse un serment formel.

De concordiâ Sacerd. & Imper. lib. 4. c. 9. pag. 295.

Cerem. de Godefr. tom. 1. p. 157. Sacre de François I. en 1514. le 25. Janvier.

Peut-estre, & qu'il me soit permis de hazarder cette conjecture, qu'il estoit arrivé de ces serments de nos rois, comme de ceux des évêques dont je viens de parler. Ce ne furent d'abord que de simples promesses, si l'on s'attache avec rigueur à la lettre & au stile ordinaire de nos anciennes chroniques, mais qui passoient pour de véritables serments dans des siécles où regnoit plus de bonne foy & de simplicité. On les revêtit depuis de différentes formalitez, à mesure que les hommes avoient moins de probité & plus de méfiance ; & ces promesses prirent enfin le nom & le caractére de serments, par la cérémonie qu'on adjoûta, de mettre la main sur les choses saintes, & par toutes les imprécations dont on dévouoit les parjures à la vengeance divine.

593. Nous n'avons vû ni autels ni reliques dans les serments qui se firent au traité d'Andelaw, le seul qui nous soit resté de la premiére race.

Il ne paroît pas même de serment dans celuy de Strasbourg,

fait vers l'an 842. entre Charles le Chauve & Louis le Germanique. Ces princes déclarent seulement qu'ils sont alliance, & qu'ils s'unissent pour l'amour de Dieu, pour le soulagement du peuple Chrestien, & pour leur commune défense: *Pro Deo amur, & pro Christian poblo, & nostro commun salvament:* jargon mêlé de Latin & de Gaulois, appellé Roman, & dont s'est formée insensiblement la langue Françoise. Cap. Baluz. tom. I.

Ce ne fut que sous le regne de Charles le Simple que les promesses réciproques d'observer les traitez, prirent la forme des serments corporels, c'est-à-dire, en touchant ou des reliques, ou le livre des évangiles. Celuy de Bonn, fait entre ce prince & Henry de Saxe roy d'Allemagne, fut signé au milieu du Rhin, où se fit l'entrevûe des deux rois; ils en jurérent l'observation sur les reliques, & leur serment finit par ces paroles: *Sic nos Deus adjuvet, & istæ sanctæ reliquiæ.* 921. ou, selon Baluz. 926.

Il ne se fit presque plus de traitez entre nos rois & leurs alliez, qu'on n'y fît intervenir des serments, soit sur les reliques, ou sur les saints évangiles, & sur tout ce que la religion a de plus sacré. J'observerai en passant, que quand nos souverains traitoient avec des princes d'un rang inférieur, ils ordonnoient à quelque seigneur de leur suite de jurer, & de mettre la main sur les reliques en leur place. Jean comte de Mortain ayant fait un traité en l'an 1192. avec Philippe Auguste, & le prince Anglois ayant fait les serments ordinaires, le roy de son côté fit jurer pour luy un chevalier de sa cour, appellé Barthelemi: *Ego Joannes in propria persona juravi, rex autem Franciæ Bartholomæum militem suum fecit jurare.* Recueil de Traitez, tome I.

Ces seigneurs substituez, aussi bien que les ministres & les ambassadeurs, juroient ordinairement au nom & par la personne de leur souverain: *In personam constituentis.* Georges cardinal d'Amboise, dans l'acte de foy & hommage qu'il rendit pour le duché de Milan, à l'empereur Maximilien I. & comme procureur de Louis XII. jura par la vie & le salut de son roy. Aussi estoit-ce ce que ce grand homme avoit de plus cher au monde: prélat, dit l'histoire, avec un seul bénéfice; ministre sans avarice & même sans orgueil, & qui n'eut jamais pour objet que la Idem, tom. 2. pag. 40.

gloire d'un prince, qui ne la cherchoit luy-même que dans la félicité de ses sujets. Nous retrouvons sous cette troisiéme race, l'usage établi dès la premiére, de se prescrire de part & d'autre les reliques sur lesquelles on devoit jurer. Le second traité
27. Juillet. d'Arras, fait en 1477. entre Louis XI. & François duc de Bretagne, porte expressément que le roy de sa part, & le prince de la sienne, jureront de garder ces présents articles, sur telles reliques que l'un voudra administrer à l'autre, réservé toutesfois que le roy ni le duc ne seront tenus de faire ledit serment sur le précieux corps de N. S. ni sur la vraye croix, estant en l'église de Monsieur Saint Lo d'Angers. Cette réserve de ne vouloir pas jurer sur le précieux corps de N. S. nous fait voir que cette sorte de serment estoit en usage dans la troisiéme race. Nous en avons une preuve dans le serment de fidélité que les Estats de Bretagne prêtérent en 1486. à Anne de Bretagne, fille & héritiére du duc François II. & depuis reine de France, & femme » successivement des rois Charles VIII. & Louis XII. « Vous
D'Argent. pag. 1081. Lobin. liv. 20. p. 756.
» jurez, dit le chancelier de Bretagne en adressant la parole aux » seigneurs des Estats, par le précieux corps de nostre benoist » Sauveur J. C. ci présent sacramentalement, & autres saintes » reliques ci estant, dites *Amen.* » Le baron d'Avaugour & les autres membres des Estats, députérent, disent les historiens de cette province, Michel Guibé évêque de Rennes, afin de toucher, au nom de tous, le corps de J. C. & respondirent *Amen*, dans le temps qu'il le touchoit. C'est ainsi que s'en explique d'Argentré.

A l'égard de la croix de Saint Lo, cette croix l'emportoit alors sur les reliques, même de Saint Martin, si révérées & si redoutables dans la premiére race. Louis XI. ne vouloit point entendre parler d'y prêter serment, sous prétexte que c'estoit manquer de respect pour l'instrument de nostre salut; mais un
P. Matthieu, vie de Louis XI.
de ses historiens nous apprend que sa répugnance ne venoit que parce que c'estoit une vieille créance de son temps, dit cet auteur, que ceux qui se parjuroient, en jurant sur cette sainte relique, mouroient misérablement dans l'année: & le bon prince, qui estoit aussi attaché à la vie, qu'il l'estoit peu à sa parole, dissimuloit sa crainte sous un respect si religieux.

Il eſt certain que la frayeur de la vengeance divine ſervit long-temps comme d'une barriére reſpectable contre l'inconſtance & la perfidie des hommes. On inventa même différentes ſortes d'imprécations pour fixer leur parole. Mais la foy n'eſt jamais plus mal gardée que quand on prend tant de meſures pour s'en aſſûrer. Des uſages ſi ſaints & ſi pieux eurent enfin le ſort de la pluſpart des choſes du monde; on ceſſa de les révérer à force de s'en ſervir; & les reliques les plus célebres pour les ſerments perdirent inſenſiblement leur réputation, s'il eſt permis de s'exprimer ainſi, parce qu'on y avoit eu trop ſouvent recours.

On fut obligé de changer la formule des ſerments. On ſubſtitua à la crainte du Ciel, qui ſe faiſoit ſentir trop rarement, la frayeur des foudres eccléſiaſtiques toûjours prêts à tomber ſur les parjures; & la pluſpart des ſouverains de l'Europe ſe ſoûmirent de concert à eſtre excommuniez par le Pape, s'ils violoient leur ſerment.

On ſe flattoit d'avoir trouvé le moyen d'enchaîner leur parole; mais ils échappérent bientoſt à ces précautions; & celuy qui vouloit recommencer la guerre, ou obtênoit diſpenſe de ſon ſerment, avant que de prendre les armes, où, s'il avoit déja fait quelques actes d'hoſtilité, il en demandoit l'abſolution avant qu'on eût prononcé contre luy les cenſures eccléſiaſtiques.

Ce fut pour prévenir ce détour, & pour aſſûrer l'effet de l'excommunication, qu'on inventa la fameuſe clauſe du *Niſi*. Cette clauſe conſiſtoit en ce que ces princes, immédiatement après avoir ſigné leur traité, faiſoient d'avance & de concert fulminer les cenſures par l'official de l'évêque diocéſain de l'endroit où ce traité avoit eſté conclu, & celuy-ci déclaroit dans ſa ſentence, qu'il excommunioit actuellement celuy qui violeroit ſon ſerment dès-à-préſent comme dès lors, & dès lors comme dès-à-préſent. *Ex nunc prout ex tunc, & ex tunc prout ex nunc*, niſi *conventa acta, concluſa & capitulata realiter & de facto adimpleantur.* *Recueil de Traitez, tom. 1. pag. 133. edit. de Paris.*

En ſorte que celuy de ces princes qui rompoit le traité eſtoit cenſé excommunié, ſans qu'on fût obligé d'avoir recours à

aucune autre forme de juſtice que la ſimple publication de la ſentence de cet official.

Louis XI. dans une promeſſe qu'il fit à Edouard IV. roy d'Angleterre d'une penſion annuelle de 50000. écus d'or, s'y engage, dit-il par le traité de l'an 1475. ſous les peines des cenſures Apoſtoliques & par l'obligation du *Niſi. Obligamus nos ſub pœnis Apoſtolicæ cameræ & per obligationem de* Niſi. Mais cette clauſe inventée par quelques canoniſtes, n'eſtoit pas capable de fixer des princes, que la crainte du Ciel ni le reſpect des choſes ſaintes n'avoient pû arreſter. Il fallut enfin avoir recours à des liens d'une autre eſpéce. Ce fut par un intéreſt purement temporel que ces princes tâchérent de s'engager mutuellement à tenir leurs paroles; & des ſouverains, dans une défiance réciproque, n'eurent point de honte d'offrir ou d'exiger le ſerment de leurs ſujets, & de les faire intervenir pour caution de leurs promeſſes. *Partem meorum hominum feci jurare,*
An. 1099. dit Baudouin comte de Flandres, dans le traité de Péronne, *& partem jurare faciam.*

Ces princes portérent encore plus loin la défiance & la précaution. Ils convinrent que ceux de leurs ſujets qui auroient ſouſcrit avec ſerment à leurs traitez, ſeroient en droit de paſſer dans le parti de celuy à qui on manqueroit de parole: abus qui rendoit les ſujets arbitres de leur devoir, & les interprétes de celuy de leurs ſouverains.

1200. J'ai donné pour ſûreté de ma parole, dit Jean roy d'Angleterre, le comte d'Albemarle & tels & tels ſeigneurs, & ils ont fait ſerment de paſſer avec tous leurs vaſſaux au ſervice du roy de France, ſi je rompois la paix que je viens de jurer: *Et hoc modo juramentum fecerunt, quod ipſi cum omnibus feodis ſuis citra mare ad dominum Franciæ irent.*

1435. Le fameux traité d'Arras ne ſe fit qu'à de pareilles conditions. Philippe duc de Bourgogne exigea du roy Charles VII. qu'il luy fournît les ſcellez & les ſerments des princes & ſeigneurs du ſang, ainſi que portent les termes de ce traité, & que ces ſeigneurs s'obligeaſſent à paſſer dans ſon parti, ſi le roy violoit ſa parole: ſtipulations à la vérité bien dures pour un ſouverain,

ſur-tout à l'égard de ſon vaſſal, mais que le malheur des temps rendoit ſupportables. La guerre civile & la guerre eſtrangere deſoloient en même-temps nos provinces. L'Anglois ligué avec le Bourguignon eſtoit maiſtre de la meilleure partie du royaume. Ce fier ennemi, abuſant de nos diſgraces, ne vouloit point de paix, & l'on ne pouvoit arreſter le progrès de ſes armes, à moins que de détacher le duc de Bourgogne de ſes intéreſts. En un mot, il eſtoit queſtion de raffermir la monarchie ébranlée juſques dans ſes fondements.

Ce fut dans cette vûe que Charles VII. ordonna à ſes plénipotentiaires de ſigner un traité qui eût eſté honteux, s'il n'eût eſté néceſſaire. Mais les grands hommes ſçavent ſe ployer aux conjonctures & ſe prêter aux évenements, ſans rien perdre de leur véritable grandeur. Ce prince ayant joint ſes armes à celles de Philippe, chaſſa les Anglois de la France; & victorieux de ces opiniâtres ennemis, il maintint avec autant d'honneur que de religion le traité fait avec le duc de Bourgogne.

On eſtoit deshonoré parmi les François, dit ſaint Bernard, ſi on violoit ſon ſerment, quand même un ennemi l'avoit exigé avec injuſtice: *Probro ducebatur apud Francigenas juramentum ſolvere, quantumlibet malè publicè juratum.* Pluſieurs de nos princes ont ſouvent mieux aimé hazarder leur couronne, & même expoſer leur vie, que de ſigner des traitez ou de prêter des ſerments qui bleſſoient leur honneur ou leur conſcience, & qu'ils prévoyoient qu'ils ne pourroient pas obſerver dans la ſuite. *Ep. 219. ad 4. Epiſc. Curiæ.*

On ſçait ce qui arriva à ſaint Louis après la perte de la bataille de la Maſſoure. Ce prince, que ſon zéle & ſon courage avoient conduit en Egypte, s'y trouva priſonnier des Saraſins avec un grand nombre de ſes ſujets. On convint de ſa rançon & de la leur. Il eſtoit queſtion de part & d'autre de prêter les ſerments néceſſaires pour confirmer le traité. On ne pouvoit prendre trop de précaution contre des Infidéles, qui ſe faiſoient un mérite de manquer de foy aux Chreſtiens. Saint Louis, inſtruit par un Syrien appellé Nicolas d'Acre, exigea des Emirs certaines formules de ſerment, qui, dans les principes de leur religion,

passoient pour inviolables. « Ils firent, dit Joinville, trois serments différents : le premier, que s'ils manquoient à leur parole,
» ils vouloient estre honnis comme cil qui alloit nue teste en
» pelerinage au tombeau de Mahomet, ou comme cil qui laissoit
» sa femme, & la reprenoit après; ou enfin, comme le Sarasin qui mange de la chair de porc. » Les Emirs de leur côté firent composer deux serments par un renégat, & ils les firent ensuite proposer à saint Louis. Le premier portoit, que, si le traité se rompoit de sa part, il vouloit estre séparé pour toûjours de la compagnie de Dieu. Par le second, il consentoit d'estre mis au même rang que le Chrestien qui renie son Dieu, son baptême & sa loy, & qui par mépris pour J. C. crache sur la Croix. Saint Louis consentit à prêter le premier serment; mais il rejetta avec indignation le second, qui luy parut plustost un blasphême étudié qu'un véritable serment. Les Emirs luy portérent plusieurs fois le poignard à la gorge pour l'y déterminer. Les uns vouloient luy couper la teste; d'autres menaçoient de le crucifier avec tous les prisonniers. Saint Louis demeura ferme, & l'emporta. Toute la fureur des Emirs se changea
1250. enfin en admiration; & ce prince, quoyque captif, sçut faire respecter jusques dans les fers sa religion & sa parole, par des barbares furieux & insolents de leur victoire.

Nos souverains se sont enfin affranchis de toutes ces formules différentes. Ils ne jurent plus qu'en foy & en parole de Roy : serment plus simple, mais plus conforme à la majesté du Prince & à la dignité de sa Couronne.



DISCOURS

DISCOURS
SUR
QUELQUES ANCIENS POETES,
Et sur quelques Romans Gaulois peu connus.

Par M. GALLAND.

TOUT ce qui contribue à perfectionner l'histoire des sciences & des arts doit estre précieux; & je me flatte au moins de faire une chose agréable au public, & à l'Académie en particulier, en tirant de l'oubli plusieurs poëtes & romans Gaulois, dont le nom & les ouvrages ont esté inconnus à la Croix du Maine & à Fauchet. Ce que j'en dirai pourra servir de supplément à ces deux auteurs, & estre de quelque utilité à ceux qui entreprennent une histoire complette de la poësie Françoise.

C'est de la bibliothéque de M. Foucault que j'ai tiré les matériaux de cet ouvrage, car tous les poëtes dont je dois parler y sont en manuscrit, & je les rapporterai dans le même ordre où je les ai placez dans son catalogue sous le titre de *Poëtes François anciens & modernes*. Par les poëtes François anciens, j'entends ceux qui ont écrit avant le regne de Louis XI. & par les modernes, ceux qui ont écrit depuis, jusqu'au regne de François I. avant Clément Marot.

Je mets à la tête de ces poëtes anciens, le manuscrit intitulé *Le Brut d'Angleterre,* roman de Maistre Eustace. Je me sers du mot de *Roman* dans son ancienne signification, au lieu de ce que nous appellons Poëme aujourd'huy. En cette signification néantmoins c'estoit un poëme en Gaulois; langage qui dans les premiers temps fut appellé Roman, de la langue Latine ou Romaine, d'où il tiroit son origine.

Ce roman de Maistre Eustace est un petit volume *in fol.* sur

vélin, qui vient de la bibliothéque de Triſtan de Saint-Amant, auteur des trois volumes de Commentaires ſur les Médailles des empereurs Romains. En cela j'ai ſuivi l'exemple de Fauchet, qui l'a mis le premier des cent vingt-ſept poëtes François dont il a donné la liſte, comme celuy qui luy a paru le plus ancien par ſa date.

Le roman de Maiſtre Euſtace eſt ſuivi d'un recueil de cinq autres romans très-anciens, tous en vers de huit ſyllabes, écrits d'une même main ſur vélin. C'eſt un gros volume *in fol.*

Le premier de ces romans eſt le roman de Troye, par Benoît de S.te More. Ce poëte n'eſt pas dans la liſte de Fauchet. C'eſt luy-même qui nous apprend ſon nom & ſon ſurnom au commencement du roman, à la premiére page, en ces vers :

Cette eſtoire n'eſt pas uſée,
N'en gaires livres n'eſt trouvée:
La retraite ne fut encore.
Mais, Beneoit de ſainte More,
L'a tranſlaté, & fait, & dit,
Et a ſa main les mots écrit.

Beneoit eſt écrit en trois ſyllabes à cauſe du vers; il ſe nomme auſſi dans le corps du roman, de même qu'à la fin, où il dit;

Je n'en ſait plus, ne plus n'en dit
Beneoit, qui ceſt Roman fit.

Il eſt fâcheux qu'il ait négligé de dater ſon ouvrage, comme d'autres de nos poëtes l'ont pratiqué.

Le ſecond roman eſt le roman *des Rois d'Angleterre*, & de leurs œuvres, par Maiſtre Gaſſe, qui n'eſt pas dans la liſte de Fauchet, non plus que Benoît de Sainte More. Il ſe nomme ainſi luy-même au commencement :

Maiſtre Gaſſe l'a tranſlaté,
Qui en conte la vérité.

Le quatriéme de ces romans, intitulé *le Chevalier au Lion*, eſt

aussi du même auteur. Il marque qu'il acheva ce dernier l'an 1155. en ces deux vers :

Mil & cent cinquante-cinq ans
Fit Maistre Gasse ce Roman.

Maistre Eustace a marqué dans les vers rapportez par Fauchet, qu'il a aussi achevé le *Brut* la même année. Ainsi il est constant que ces deux anciens poëtes ont esté contemporains, & qu'ils ont traité à peu-près le même sujet ; Maistre Eustace, dans le Brut d'Angleterre, & Maistre Gasse, dans le roman des rois d'Angleterre.

Il faut bien distinguer ce Maistre Gasse dont je viens de parler, de Gaces Brulet, dont Fauchet fait mention à la page 122. poëte fameux du temps de Thibaud roy de Navarre, dont il estoit ami. Le surnom de Brulet, le titre de Monseigneur que Fauchet luy donne, & l'orthographe de leurs noms, en font assez connoître la différence.

Le troisiéme roman du recueil, est le roman de Perceval, dont le poëte, qui ne s'est pas nommé, se fait connoître pour auteur de plusieurs autres ouvrages, en ces vers, par où il commence celuy-ci :

Cil qui fit d'Enée & d'Enide,
Et les commandements d'Ovide,
Et l'art d'aimer en Roman mist,
Del Roy Mare, & d'Useult la blonde,
Et de la Hupe, & de l'Eronde,
Et del Rossignol la muance,
Un autre conte commence
D'un vallet qui en Gresse fu,
Del linage le Roy Artu.

Il paroît qu'il estoit de Beauvais, quand il dit quelques vers après, qu'il a trouvé l'original de cette histoire

En un des Livres de l'Aumaire
Monsignor S. Pierre à Biauvais.

C'eſt peut-eſtre Raoul de Beauvais, à qui Fauchet attribue ſeulement des chanſons. Mais ſi tous ces ouvrages ſont véritablement de luy, comme il y a grande apparence, on luy eſt obligé de la connoiſſance qu'il en donne luy-même.

Le cinquiéme des romans du recueil, eſt celuy des ſept Sages de Rome, ou de *Dolopathos*, dont Hébers eſt auteur. Fauchet, à la page 105. a traité amplement de l'auteur & du roman, dont il cite un bon nombre de vers.

Voici un autre roman fort ancien, qui n'eſt pas mentionné par Fauchet. C'eſt le roman d'*Athys* & de *Prophylias*, par Alexandre, ſur vélin, *in fol.* L'auteur ſe nomme au cinquiéme vers du commencement que voici :

Qui ſaiges eſt de ſapience;
Se doit eſpandre de ſa ſcience,
Si qu'il la puiſſe retenir,
Et qu'autre puit de luy oïr:
Oicis le ſçavoir Alexandre,
Qui par-tout veut ſon ſens eſpandre,
Quand il ſera du ſiécle iſſu,
Après ſa mort ſoit ramentu.
Aiert gaires ſaiges de clergie:
Mais des Aurtouts oït la vie.

Il a voulu dire par ces deux derniers vers, qu'il n'avoit pas fort approfondi les ſciences, mais qu'il avoit beaucoup lû.

La difficulté eſt de ſçavoir, ſi cet Alexandre eſt le même qu'Alexandre de Paris, qui a donné le nom aux vers Alexandrins, ou qui a donné lieu de les nommer ainſi, par le roman d'Alexandre le Grand, qu'il a compoſé en cette ſorte de vers, avec Lambert *Li Cors,* comme Fauchet l'a prouvé par des témoignages tirez de ce roman. Si cela eſt, le roman d'Athys fait voir qu'il a compoſé des ouvrages en d'autres vers qu'Alexandrins. Ce vers,

Oicis le ſavoir Alexandre,

marque que le roman a eſté récité, & peut-eſtre même chanté

publiquement, de même que le roman d'Alexandre le Grand, & qu'un autre du même auteur, dont Fauchet n'a point parlé. Celuy-ci est dans la même bibliothéque de M. Foucault, sur papier, *in fol.* intitulé *le Livre d'Eléne, mere S.t Martin, & Brison.* A la fin on lit:

Cy finerai mon chronique d'Elaine, lequel a esté orthographié par le commandement & requeste de ma très-noble & puissante Loyse, Dame de Crequy Canaples & de plusieurs autres terres & seignouries. Alexandri manu propriâ.

Comme l'écriture de ce manuscrit, autant qu'il le paroît, n'est que du seiziéme, ou tout au plus que d'environ la fin du quinziéme siécle, & que l'ouvrage, comme le stile le fait connoître, est beaucoup plus ancien, il peut avoir esté copié sur l'original. Et si l'auteur est Alexandre de Paris, comme la vraysemblance y est entiére, c'est encore un de ses ouvrages dont Fauchet n'a pas fait mention. Il est bon de remarquer en passant, que cet ancien poëte, après avoir composé le roman d'Alexandre avec Lambert *Li Cors,* en a composé d'autres en mêmes vers, dont il a esté le seul auteur. Celuy-ci est du même stile, & il commence ainsi:

Seigneurs, plaise vous oïr bonne canchon,
Je crois que de meilleur dire ne pourroit-on.

Ce début a rapport au livre de la vengeance d'Alexandre le Grand, de Jean le Nivelois cité par Fauchet, qui commence aussi par ces vers:

Seigneurs, or faites pès, un petit vous taisiez:
Sorrez bons vers nouviaux; car li autres sont viez.

Il marque de plus que c'est une piéce de jonglerie, composée pour estre récitée dans des assemblées de grands seigneurs. Elle est variée de différents récits vifs & agréables.

Fauchet n'attribue à Robin de Compiegne que des vers en fait de Jeux Partis, ou des questions problématiques sur l'amour, & M. Foucault a de luy dans un manuscrit *in fol.* sur vélin, un ouvrage de poësie, sous le titre de *Traitié.* Ce sont des dits

moraux, ſententieux & ſatiriques, en quatrains. Son nom de Robin ſe trouve en celuy-ci :

Toutes ordres ſont bonnes, bien gard, caſcun le ſoie,
Caſcun fait grand proéce, qui bien tient ce qu'il oie,
Mais on ne doit priſier, ce que Robin ſe loe.
Verſonnenel, qui porte le venin en ſe coe.

Dans le même poëme, Robin de Compiegne ſe repent d'avoir composé les vers d'amour dont parle Fauchet. C'eſt dans ce quatrain qui eſt au commencement :

J'ay fait en me joneche maint dit par vanité,
Où mainte gent ſe ſont maintefois delité.
Or m'en doint Diex en faire par vraie carité,
Pour amender les autres, qui pan m'ont profité.

Quoyque Robin de Compiegne ne faſſe pas mention de ſon ſurnom dans ce traité, ſon langage néantmoins qui ſent le voiſinage de la Picardie, le rend aſſez connoiſſable.

Avec le traité de Robin de Compiegne, il y a un roman en vers de huit ſyllabes, intitulé *le Pelerinage de Jeſus-Chriſt.* L'auteur, qui ne ſe nomme pas, témoigne au commencement, qu'il l'a achevé l'an 1358.

Li Beſtiaires, ou de la nature des beſtes, roman en vers de huit ſyllabes, ſur vélin, *in fol.* par Guillames ou Guillaumes. Le premier feuillet eſt un peu rompu au haut, de maniére qu'il y manque une trentaine de vers, tant d'un côté que de l'autre.

Fauchet fait mention de quatre poëtes anciens du nom de Guillaume, chacun avec un ſurnom, qui ſont Guillaume Viaux, Guillaume le Viniers, Guillaume de Lorris, Guillaume de la Villeneuve. Ainſi il paroît que celuy-ci, qui ne ſe donne pas de ſurnom, eſt un poëte différent. Il a dédié ſon roman à un Raoul qu'il appelle ſon ſeigneur, ſans le diſtinguer autrement, comme il le marque à la fin, où il dit :

Guillames, qui ceſt livre fiſt,
En la deſinaille tant diſt

De sire Raol son seignor,
Por qui il fu en tel labor.
Et li & bien guerdonné,
Et bien promis, & bien donné.

Richard Dourbault est encore un des poëtes François qui n'a pas de rang dans la liste de Fauchet. Le manuscrit que M. Foucault a de luy, est la *Coustume de Normandie* en vers de huit syllabes, sur papier, *in fol.* volume assez gros. Il se nomme à la fin de l'ouvrage, qu'il a daté de l'an 1280. Voici l'endroit, par où l'on pourra juger aussi de son stile :

Mil ans deux cent quatre fois vingt,
Après ce que Jesus-Christ vint
En terre pour humain linage,
Pour rendre nous nostre héritage,
C'est le regne de paradis,
Que Adam nous toli jadis,
Qui de mauvais venin ere ivre,
Mist Richard Dourbault cest livre
En rime au mieux qu'il seult.

C'estoit une grande entreprise pour ce temps-là; & l'on peut dire que Richard Dourbault s'en est acquitté en homme habile & capable. Il mérite d'autant plus d'estre mis au nombre de nos anciens poëtes, qu'il n'a pas tant composé son roman pour plaire que pour instruire.

Je ne parle ici du roman de la Rose, commencé par Guillaume de Lorris, & achevé par Jean de Meun surnommé Clopinel, que pour faire remarquer qu'à la fin d'un des deux exemplaires manuscrits que M. Foucault possède, écrits sur vélin, avec des miniatures du temps, on lit ce distique :

Nature rit, si comme semble,
Quant hic *&* hæc *joignent ensemble.*

Nous avons déja parlé d'un roman de Perceval, dont Raoul

de Beauvais peut avoir esté l'auteur. M. Foucault en a un autre différent sur vélin, mais défectueux au commencement & à la fin; ce qui fait que le nom du poëte demeure inconnu. Ce poëte est peut-estre Christien de Troyes, qui, selon Fauchet, a composé un roman sous ce titre, qu'il a dédié à Philippe comte de Flandres, qui mourut l'an 1191. mais Fauchet n'a pas vû cet ouvrage. Il en parle seulement sur le témoignage de Geoffroy Thory de Bourges, dans son livre intitulé *le Champ fleuri.* On peut juger du stile & de son ancienneté, par ces vers qui en sont tirez:

Perceval ce conte l'estoire,
A si perduë la mémoire,
Que de Dieu ne luy sovient mais.
Cinq fois passa Avril & May,
Ce sont cinq ans tres tor entiers,
Ainçois qu'il entrast aus Mostiers,
Ne Dieu, ne sa croix aoura,
Tout einsins cinq ans demoura.

Fauchet attribue seulement à Jean Bodel d'Arras, une petite œuvre, dit-il, en forme d'adieu. Mais M. Foucault a un roman de la bataille de Roncevaux en vers Alexandrins, d'un auteur inconnu, qui marque que Jean Bodiaux, c'est le même que Jean Bodel, a traité aussi la même bataille en roman. Cet auteur dit à la fin:

Mais dit vous en avons la plus grande partie;
Et encor furent tant que j'aye ass.....
L'estoire, tout ainsi comme il m'est chargié;
Car n'estoit que par moy soit de tout abbregié,
Que cele que j'ay dit fust de tout enlardie
Que Jean Bodiaux fit que les langue ot polie,
De biaux savoir parler & de science acquisce.

Voilà en même temps un éloge de Jean Bodiaux, & un témoignage qui assure qu'il avoit traité auparavant le même sujet en vers.

A la

A la fin de la bataille de Roncevaux de l'auteur inconnu, on lit : *Cy fine les bataille de Roncevaux, où Roll. & Olr. & leurs compagnons moururent, & Guenelon les Venetian; Roy Marſile, & en fu pendu & detrait à chevaux.*

Enſuite par une autre écriture fort ancienne, on apprend que ce manuſcrit a appartenu à Jean de Flandres ſeigneur de Crevecœur : *Chez Romam & Monſieur Jean de Flandres ſeigneur de Crevecœur que Dieu gard. Amen, amen.*

A ce roman il en faut joindre un autre d'un autre poëte qui n'eſt pas plus connu. C'eſt le roman de Renaut, dont le commencement manque. Il eſt *in quarto,* & écrit ſur vélin, en un volume aſſez gros. Le titre ſe lit à la fin dans ces deux vers :

Ci faut le Romant de Renaut,
Qui boens eſt, & maint denier vaut.

L'auteur du roman de Florimont en vers de huit ſyllabes ſur vélin, petit *in fol.* n'eſt pas inconnu de même. Il eſt d'Aymé ou d'Aymon de Chaſtillon, qui témoigne au commencement qu'il eſtoit de la ville de ce nom. A la fin il ſe donne ces deux noms, où il marque auſſi qu'il acheva ſon roman en l'an 1180. Il dit :

Quant Aymez en fit le Roman,
Mil & cent & quatre-vingt ans
Avoit de l'Incarnation,
A dont fuſt retrait par Aymon.

D'autres vers qui ſuivent ceux-ci font foy que le manuſcrit eſt de l'an 1295. cent quinze ans après la compoſition du roman :

Et quant cil Roman fut écri,
Corroit mil deux cens quatre-vingt
Et quinze ans el mois d'Aouſt.

Il n'eſt fait aucune mention du roman non plus que du poëte, ni dans Fauchet, ni dans la bibliothéque de la Croix du Maine.

M. Foucault a un autre exemplaire du même roman auſſi ſur vélin, *in 4.°* où la même date de ſa compoſition ſe trouve à la

fin. Pour ce qui eſt du manuſcrit, il eſt de l'an 1323. comme ces vers du copiſte nommé Thomas le Huchier, le certifient :

L'an mil trois cens & vingt-trois,
In jors devant la ſainte Croix,
Fiſt Thomas le Huchier ceſt livre,
Moult fu lie que en fu delivre.

Lie ſignifie ici *joyeux*, de *lætus,* d'où vient le mot de *lieſſe.* Le manuſcrit eſt un peu effacé au commencement & en pluſieurs autres endroits. A la fin il y a une partie d'hiſtoire des Croiſades, mais imparfaite & très-maltraitée du temps.

Par la date de la compoſition de ce roman, on voit qu'Aymon de Chaſtillon a ſuivi de près Maiſtre Euſtace & Maiſtre Gaſſe, les deux plus anciens de nos poëtes.

C'eſt dommage que le roman de Roland, ou de Charlemagne & du comte Aimeri, ſoit imparfait au commencement. Le nom du poëte, qui ne ſe trouve pas dans le reſte, y eſtoit peut-eſtre marqué. Il eſt ſur vélin *in 4.°* & en vers de dix ſyllabes; par où l'on peut conjecturer qu'il n'eſt pas ſi ancien que les précédents. En effet, il paroît que les poëſies de nos poëtes les plus anciens, ne ſont qu'en vers de huit ſyllabes ou de douze.

On trouve dans les mêmes manuſcrits des contes pieux & moraux, dont l'auteur ne s'eſt point nommé, *in 4.°* ſur vélin. Ils commencent par ces vers, qui font juger de leur grande ancienneté :

Aide Dex voil, Jeſus-Chriſt,
Pere, Fils, Saint Eſperit.
Dex qui tot puet, qui tot créas,
Qui en la Croix ſain te enas.

Voici quelques titres de ces contes : *Dou Juiveau qui ſeſcomingea ò les enfants.* C'eſt-à-dire : *Du petit Juif qui communia avec de petits enfants.*

De la fille au Bourgeis qui mit un enfant ſur l'Ermite : c'eſt-à-dire, *de la fille du Bourgeois qui eut un enfant, & qui en accuſa un hermite.*

De l'Ermite qui ardi sez doiz pour luy eschuier de luxure; c'est-à-dire, *qui se brusla les doigts contre la tentation de la chair.*

Je mets ici en rang un livre en prose, *in 4.°* sur vélin, à cause d'une piéce de poësie qui est au commencement. Il est intitulé: *Demandes touchant l'ancienne chevalerie, faites au prince de chevaliers de Nostre-Dame de la Noble Maison.* Ce poëme commence & continue en cette maniére de vers; c'est-à-dire, de deux vers de huit syllabes, & d'un de quatre.

L'autre jour mon chimin aloie,
En allant Melun colioie,
Pour mieux sçavoir
D'où vient qu'un hom puet avoir
Du commencement se puet émouvoir,
A si grand fait.

Il seroit curieux de sçavoir quelque chose davantage de ces chevaliers de Nostre-Dame de la Noble Maison & de leur prince; & Geoffroi de Charni eût dû dire quelque chose de plus de sa personne.

Le roman de Fortune & de Félicité, sur Boëce de Consolation. Par frere Regnault de Louëns des Freres Prescheurs, ne doit pas estre oublié. Il est *in 4.°* sur vélin, & c'est une traduction toute en vers du livre de Boëce, de la Consolation de la Philosophie.

Le nom, le surnom & la profession de frere Regnault de Louëns, se trouvent dans le prologue par acrostiches de quatre vers en quatre vers, de quoy il donne avis à la fin de son poëme, sans s'y nommer plus ouvertement. Ce qui facilite cette découverte, c'est que chaque première lettre des vers acrostiches est peinte dans cet exemplaire.

Le prologue & le premier livre sont en vers de seize syllabes, & les autres livres, au nombre de quatre, en vers de huit seulement. Frere Regnault avertit dans le même prologue, que son intention avoit esté de faire tout son roman en cette sorte de vers; mais que la difficulté qu'il y avoit trouvée, l'avoit contraint de discontinuer. Il ne marque pas s'il en fut l'inventeur,

ou s'il l'avoit prise de quelqu'autre qui l'eût mise en usage avant luy. Voici comme il commence le prologue:

Fortune, mere de tristesse, de doleur & d'affliction,
Mettre me fait en ma juenesse, mon estude & m'intention
De faire un roman sur Boëce, com dit de consolation,
Qui donne confort & liesse à ceux qui ont tribulation.

Et il explique en ceux-ci, ce qui l'obligea de changer de dessein.

Au premier, quand je proposois du livre rimer la matiere,
En ma pensée proposois totjours garder une maniére;
Car le livre cuidai rimer tout selon la rime premiére,
Mais un peu trop fort la trouvai, si j'ai rimé en plus aigiere.

On voit que ces vers de seize syllabes se réduisent chacun à deux vers de huit, dont la rime est alternativement masculine & feminine par quatrain; & c'est en cela sans doute que frere Regnault de Louëns trouva de la difficulté. Il est bien remarquable que dans le premier quatrain, le premier hemistiche finit par une rime féminine, sans estre suivie d'une césure, excepté au quatriéme vers:

Qui donne confort & liesse à ceux qui ont tribulation.

Nos plus anciens poëtes en vers Aléxandrins se donnoient cette licence, & il y en a des exemples dans les vers de Robin de Compiegne qui ont esté citez ci-dessus. Nous avons encore à observer que frere Regnault de Louëns ne donne pas au mot de rime la signification d'aujourd'huy, mais du ῥυθμὸς des Grecs, & du *numerus* des Latins, c'est-à-dire, de l'arrangement compassé des syllabes, d'où resulte l'harmonie poëtique. Au reste, frere Regnault de Louëns marque à la fin de son roman le temps qu'il l'acheva, qui fut en l'an 1336.

L'an mil trois cens sexe & trente,
Le darrain jour de Mars prenez;
Si serez quant à fin mené
Fut cy roman apoligné.

Si serez signifie, *ainsi vous sçaurez.*

A la fin du volume il y a un petit traité de morale en prose sans nom d'auteur. C'est un enseignement pour le fils d'une dame qui n'est pas nommée.

Frere Regnault de Louëns n'est pas le seul qui a entrepris de mettre la Consolation de Boëce toute en vers, M. Foucault en a un autre roman aussi tout en vers de huit syllabes, dont le romancier ne s'est pas nommé. Il est aussi *in 4.°* sur vélin, & il commence ainsi :

Tous ceux que fortune enivre,
Qui tous de convoitise ardent,
Quant ils étudient ce livre,
Et diligemment le regardent, &c.

Le copiste a fini son travail par ces deux vers Latins, qui sont fort mal placez l'un près de l'autre :

Scriptor qui scripsit, cum Christo vivere possit.
Detur pro pœnâ scriptori pulchra puella.

Dans un volume qui contient plusieurs traitez en prose, il y en a un par quatrains, en vers de huit syllabes d'un très-ancien poëte qui n'est pas nommé, intitulé *les Proverbes des Philosophes.* Virgile y est au nombre de ces philosophes, & la sentence renfermée dans ce quatrain luy est attribuée :

Par defaute de compaignie
Est maint amour descompaignie :
Et par defaut de bon seigneur,
Ont maintes gens perdu du leur.

Defaute au féminin est remarquable dans le premier vers. Un des traitez en prose est intitulé : *le livre d'Amourettes par un hermite.* C'est un traité de dévotion. Le volume est *in 4.°* sur vélin.

Dans un autre recueil *in 4.°* sur papier, il y a un ouvrage en prose & en vers de Pierre Michault, intitulé *la Danse des aveugles.*

Pierre Michault est appellé par la Croix du Maine dans sa

bibliothéque Françoise, poëte & orateur François, secretaire du comte de Charolois fils du duc de Bourgogne en 1466. Selon le même la Croix du Maine, il est auteur d'un livre intitulé: *le Doctrinal de la cour,* partie en vers, partie en prose, imprimé *in 8.º* à Geneve en 28. feuilles. Ce doctrinal de la cour est apparemment le même que l'ouvrage qui est ici appellé la danse des aveugles; le nom & le surnom de Pierre Michault se trouvent dans la derniére stance, qui dit:

Pierre ne peut humeur de bas pretendre,
Ne dure teste entendre à bien haut estile;
Pour ce submets le sens qu'on peut y prendre,
A tous lisans à qui poura l'entendre,
Par élever entendement habile.
Les priant tous que par voie utile,
Il leur plaise corriger bas & hault
Leur escolier & disciple Michault.

Il y a dans le même recueil une piéce de poësie Françoise, intitulée *Processus Balue.* C'est une satire contre le cardinal Baluë, sans nom d'auteur.

J'acheve ces observations par trois ouvrages de poësie d'un auteur contemporain de Pierre Michault. C'est Olivier de la Marche, maistre d'hostel des derniers ducs de Bourgogne, dont il a aussi composé une histoire excellente, qui a esté imprimée plus d'une fois, & que l'on trouve dans les bibliothéques.

Le premier de ces ouvrages est intitulé: *De la puissance de nature, & comment les corps célestiaux gouvernent naturellement le monde.* Il est *in 4.º* sur vélin, en vers de huit syllabes, & il commence ainsi:

Dieu glorieux, & souverain,
De sapience & bonté plain.

Le titre du second ouvrage est *le Parement des dames,* avec des explications en prose, où l'on trouve l'histoire de *Griselidis,* que feu M. Perrault a mise en vers. Il est *in 4.º* & sur vélin.

Il a esté imprimé avec les explications, au rapport de la Croix du Maine. Il est par stances de huit vers de huit syllabes.

M. Foucault a un autre exemplaire du même ouvrage, sans explications, en petit *in 4.°* sur vélin, avec des miniatures, sous ce titre différent de l'autre: *Traité de l'amour des dames, au quel traité sont discouruës plusieurs raisons, qu'il faut plustost aimer les dames à cause de leurs vertus, que pour les sensualitez & concupiscence charnelle.*

Le troisiéme & dernier ouvrage est *le Chevalier délibéré*, sur papier, avec des figures ou miniatures qui ne sont pas fort exquises. Ce chevalier délibéré est Olivier de la Marche, qui en voyageant en chevalier errant, armé de toutes piéces, rencontre l'hermite appellé *Entendement*, qui luy fait voir les reliques de messire *Accident.* Ce sont les armes rompues & brisées des vaillants hommes, qui ont fait le plus de bruit sur la terre. Il se bat contre messire *Accident*, auquel il ne peut résister; de maniére qu'il se rend son prisonnier. Il s'égare ensuite, & il se trouve devant le palais d'*Amour*, où *Desir* veut qu'il entre, mais *Souvenir* l'en détourne. Il vient au manoir de bonne *Aventure*, demeure de fraîche *Memoire*, & fraîche *Memoire* luy montre les sépultures des anciens trépassez; & par les épitaphes, il reconnoît ceux qui avoient esté déconfits par *Débile* ou par *Accident:* par *Débile* il entend la mort naturelle.

En cet endroit, Olivier de la Marche fait mention particuliére des princes & des seigneurs qui estoient morts de son temps. Il parle ainsi de l'empereur Sigismond.

Le mis l'œil sur un Empereur,
Fils du puissant Roy de Behaigne,
Sigismond prince de valeur,
Hardi & vaillant deffenseur
Du grand empire d'Allemaigne:
Debile qui mainte en mehaigne
L'a mors, abbatu & maté,
Maulgré empire & royaulté.

Il dit auſſi de Jacques de Bourbon, roy de Naples:

Là fut Jacques de Bourbon
Roy de Naples, moult à priſier:
Le monde ne luy ſembla bon,
Se voua à la Religion,
Et fut obſervant Cordelier.
Mais debile, pour le mouſtier,
Ne pour royale dignité,
Ne l'a de la mort reſpiſé.

Il y a vingt-huit ſtances hiſtoriques de cette ſorte, qui ſont mention d'autant de perſonnes diſtinguées.

Le Chevalier délibéré arrive enfin au palais d'*Atropos*, où *Accident* & *Débile* tranchent le cours de la vie des mortels. Aux portes devant la cloſture du palais, il mit cette inſcription en lettres dorées, comme il les appelle:

Cy fine le chemin mondain,
Cy fine la ſente de vie.
Cy ſe fiert le pas inhumain;
Dont Atropos juge ſoudain
A le pouvoir & ſeigneurie.
Nul n'y entre qu'il ne deſvie
Deux champions & ſi très-forts
Qu'ils ſont tous les anceſtres morts.

Il décrit enſuite le combat donné entre Meſſire *Débile* & le duc Philippe de Bourgogne; mais ce combat manque dans le manuſcrit. Atropos qui y préſide eſt décrite en cette maniére.

Atropos d'un habit divers,
Fut paré d'eſtrange maniere;
Bandulé couleurs en travers,
Dentelé de terre & de vers,
Séant en pompeuſe chayere,
Contenance montroit très-fiere,

Tenant

Tenant un dard de défiance,
Contre tel qui gaires n'y pense.
Son Maréchal fut Cruauté,
Qui tint des liches l'ordonnance.
Son Hérault estoit Volonté,
Portant un blason diapré
De couleurs de Méconnoissance.
Son Chancelier estoit Doublance,
Portant le seau dont Me soussie
Armoié de, Nul ne s'y fie.

On voit en cela le stile naïf du temps, qui donnoit fort dans ces sortes d'allégories.

Il y a à la fin une plainte en vers de la Justice, au nom de la Bourgogne, qui paroît estre aussi d'Olivier de la Marche.

Prenez pitié du sang humain,
Noble Roy Loys de Valois;
Nous tourmentez soir & matin,
Par guerres & piteux exploits.
Souviegne-vous, que povre & nu,
Bourgogne vous a soustenu,
Et souef nourri mainte année.
Mais vous avez mal reconnu
La plus dolente qui soit née.

La plus dolente qui soit née,
Est au debout de ses roëlles.
Par vous santé luy soit donnée:
Vous guérissez des escroëlles.
Mettez jus debat & querelles:
Car vous n'aurez hercle demain.
Ains que mort trappe vos merelles,
Prenez pitié du sang humain.



BIBLIOTHEQUE DU LOUVRE

SOUS LES ROIS

CHARLES V. CHARLES VI. ET CHARLES VII.

DISSERTATION HISTORIQUE.

Par M. BOIVIN le Cadet.

IL y a long-temps que je cherche à m'instruire sur un fait obscur, qui regarde la Bibliothéque du Roy. Il paroît par d'anciens inventaires, que nos Rois ont eu autrefois dans le Louvre un amas de livres assez considérable, qui ne se trouvent aujourd'huy ni dans la grande Bibliothéque de Sa Majesté, ni dans le cabinet dont M. Dacier a la garde. Je voudrois sçavoir ce que ces livres sont devenus.

J'espere que la Compagnie ne me refusera pas ses lumiéres & ses secours dans cette recherche. Le fait que je me propose d'examiner est un point d'histoire, qui n'a jamais esté traité par aucun historien, & qui mérite bien, ce me semble, d'estre éclairci par de sçavants Antiquaires, assemblez dans le lieu même où estoit la Bibliothéque dont il s'agit, & où l'on voit encore aujourd'huy le cabinet des livres du Roy.

Pour traiter à fond cette question, il est nécessaire, avant toute chose, d'expliquer ce que c'estoit que l'ancienne Bibliothéque du Louvre. C'est ce que je vais tâcher de faire. Je ne dirai rien de sa premiére institution, que je n'ai pû encore découvrir. Je parlerai seulement des acquisitions qui l'augmentérent, des diminutions qu'elle souffrit, des inventaires qui en furent faits, & des personnes qui y exercérent la commission de Gardes de la Librairie pendant plus de cinquante ans, sous le Roy Charles V. & sous les deux Rois de même nom qui luy succédérent.

Le Roy Charles V. surnommé le Sage, aimoit fort la lecture.

(a) C'estoit luy faire un présent très-agréable que de luy donner des livres. On luy en apportoit de tous côtez. Non seulement les Auteurs & les Libraires, mais encore les Princes, les grands de sa Cour, & la pluspart des officiers de sa maison, luy faisoient à l'envi de ces sortes de présents.

Tous ces livres joints à l'ancien fonds de la Bibliothéque qui luy avoit esté laissée par son pere le Roy Jean, formoient un amas d'environ neuf cens volumes. C'estoit beaucoup pour le temps auquel a vêcu Charles le Sage. L'Imprimerie, qui a si fort multiplié le nombre des livres, n'estoit pas encore connue; & elle n'a esté inventée que long-temps après la mort de ce Prince, vers la fin du regne de son petit-fils Charles VII.

La demeure ordinaire de Charles le Sage estoit dans le Château du Louvre. Sa Bibliothéque y occupoit trois chambres, ou trois étages d'une des Tours du Château, qui par cette

(a) La sage administration du pere le fit introduire en lettres moult souffisamment, & tant que competemment entendoit son Latin, & souffisamment sçavoit les rigles de Grammaire. Laquelle chose pleust à Dieu qu'ainsi fust accoustume entre les Princes, & ce seroit chose très-convenable & pertinent aux causes des cas divers & particuliers, dont la cognoiscence leur est imputée & de droit commise, de quoy ne peut avoir introduction des loys ce n'est par estranges expositeurs, tout par peresse d'un petit temps souffrir l'exercitation & labour d'estude. *Christ. de Pisan, MS. 9668. folio 4. verso.*

Redirons-nous encore de la sagesse du Roy Charles la grant amour qu'il avoit à l'estude & à science; & qu'il soit ainsi, bien le démonstra par la belle assemblée de notables livres, & belle Librairie qu'il avoit de tous les plus notables volumes qui par souverains Auteurs ayent esté compilez, soit de la Saincte Escriture, de Theologie, de Philosophie, & de toutes sciences, moult bien escripts & richement adornez, & tout temps les meilleurs Escrivains qu'on peust trouver occupez pour luy en tel ouvrage. Et se son estude bel a devis estoit bien ordonné, comme il voulsist toutes les choses belles, nettes, polies & ordonnées, ne convient demander. Car mieulx estre ne peust. *Christ. fol. 66.*

Et plus bas.

A ce propos que le Roy Charles amast science & l'estude, bien le monstroit à sa très-amée fille l'Université des Clercs de Paris, à laquelle gardoit entiérement les priviléges & franchises, & plus encore leur en donnoit, & ne souffrist que leur fussent enfrains. La congrégation des Clercs avoit en grant révérance. Le Recteur, les Maistres & les Clercs solemnels, dont il y a maint, mandoit souvent pour oyr la doctrine de leur science, usoit de leurs conseils de ce qui appertenoit à l'esperituaulté, moult les honnouroit & portoit en toutes choses, tenoit benivolans & en paix. *Christ. ibid.*

raison fut nommée la Tour de la Librairie. L'espace estoit grand, vû le nombre des livres, qui n'alloit guéres qu'à neuf cens, comme je viens de le dire: mais les armoires estoient apparemment fort basses, & ne s'élevoient tout au plus qu'à hauteur d'appuy; de maniére que chaque chambre ne pouvoit contenir qu'un petit nombre de volumes.

M. Félibien, dans son histoire des maisons Royales, dit que Charles V. pour garantir & conserver précieusement ses livres, fit fermer de barreaux de fer, de fil de laiton & de vitres peintes, toutes les fenestres de sa Bibliothéque. Et afin, adjoûte-t-il, que l'on y pût travailler à toute heure, on pendit par son ordre à la voute trente petits chandeliers, & une lampe d'argent qui estoit allumée toutes les nuits. Il dit aussi que les lambris des murs estoient de bois d'Irlande, que la voute estoit lambrissée de bois de cyprès, & que tous ces lambris estoient embellis de sculptures en bas relief.

Outre cette Bibliothéque, le même Roy avoit encore dans ses autres Châteaux, *(b)* à Saint Germain, à Vincennes, & dans la Tour de Beauté, des études ou des cabinets de livres; mais il n'avoit dans chacun de ces cabinets que quelques tablettes

(b) Il en avoit plusieurs, & il se plaisoit fort à bastir. Christine de Pisan, dans le manuscrit qui a déja esté cité, fait le dénombrement des principaux édifices que ce Roy avoit construits. Au bois de Vincennes *(dit-elle, fol. 65. v.°)* fonda Chanoines, leur assena leurs vies par belles rentes amorties. *Item,* les Bons-hommes d'emprès Beauté, & maintes autres Eglises & Chapelles fonda, amenda, & crût les édifices & les rentes.

Les autres édifices qu'il bastit, moult amanda & acrût son hostel *de S. Paul.*

Le *Chastel du Louvre* à Paris fist édifier de neuf, moult notable & bel édifice comme il appert. La *Bastille S. Antoine,* combien que puis on y ait ouvré, & sus plusieurs des Portes de Paris fait édefice fort & bel. Au *Palais* fist bastir à sa plaisance. *Item,* les *murs neufs,* &c. *Item,* dehors Paris *le Chastel du Bois de Vincennes,* qui moult est notable & bel, & avoit entençon d'y faire ville fermée, & là avoit establie en beauls manoirs la demeure de plusieurs Seigneurs, Chevaliers & autres ses mieux amez, & à chacun leur asseneroit rente à vie selon leurs personnes. Celuy lieu voult le Roy qu'il fust franc de toutes servitudes n'aucune charge par le temps à venir ne redevance demander. Edifia *Beaulté,* qui moult est notable manoir. *Plaisance,* la noble maison. Répara l'*Ostel de Saint-Oyn,* & mains autres cy environ Paris. Moult fit rédifier notablement de nouvel le *Chastel de S. Germain en Laye,* où fist faire moult noble salle. Le *Chastel de Meleun,* & maints autres notables édifices.

de livres choisis pour son usage particulier, & presque tous tirez de la grande Bibliothéque.

On trouvoit dans celle-ci des livres de toute espéce. Les plus considérables estoient des Bibles Latines & Françoises. Il y avoit aussi une grande quantité de livres d'Eglise, comme des Missels, des Breviaires, des Pseautiers, des Heures & des Offices particuliers. La pluspart de ces livres estoient couverts de riches étoffes, & enluminez avec un grand soin. Les ouvrages des Peres y estoient en petit nombre. En récompense il y avoit beaucoup de livres de dévotion, plusieurs exemplaires de la Légende dorée, & grand nombre de vies particuliéres de Saints & de Saintes.

A l'égard des livres profanes, il y en avoit peu de bons. La plus grande partie consistoit en des Traitez d'Astrologie, de Géomantie & de Chiromantie, sciences fort à la mode dans les siécles d'ignorance. On y voyoit beaucoup de livres de Médecine, la pluspart d'Auteurs Arabes traduits en Latin ou en François; beaucoup d'Historiens, & encore plus de Romans en prose & en rime; quelques livres de Droit; peu d'anciens Auteurs des bons siécles, pas un seul exemplaire de Cicéron; & pour tous poëtes Latins, Ovide, Lucain & Boëce.

Les Livres d'Histoire faisoient la partie la plus curieuse de la Bibliothéque. Outre les Chroniques & les Histoires générales, il s'y trouvoit plusieurs Histoires particuliéres, sur-tout de la vie de Saint Louis, & des guerres d'outremer. Je donnerai en son lieu une liste exacte de tous ces livres.

Quoyque Charles le Sage entendît assez bien le Latin, il ne lisoit ordinairement les Auteurs Latins que dans des traductions Françoises. Il y avoit beaucoup de ces traductions parmi ses livres. Dès avant son regne on avoit traduit de Latin en François Tite-Live, Valere-Maxime, la Cité de Dieu, la Bible, & plusieurs autres originaux. Mais ce fut sur-tout de son temps que ces sortes de versions devinrent à la mode.

Les plus sçavants hommes de son royaume, animez par le désir de luy plaire, & par la vûë des récompenses dont il

payoit leurs travaux, mirent en François beaucoup de livres Latins, Espagnols & Italiens. Ils traduisirent aussi quelques Auteurs Grecs, & même des livres Arabes, non pas sur les textes originaux, mais sur les versions Latines qui en avoient esté faites dans les siécles précédents. Les plus illustres de ces traducteurs furent Nicolas Oresme, Evrart de Conty, Jean Goulain, Gilles l'Augustin, Jean de Vignay, Jean de Baguay, Jean Dandin, Denys Foulechat, Jacques Banchat de Saint Quentin, le Prieur de Saint Eloy de Paris, & plusieurs autres. Je serois trop long si je les nommois tous, & si j'entrois dans le détail des traductions qui furent faites par toutes ces personnes. Je me contenterai de rapporter ici le témoignage de Christine de Pisan.

« Mais nonobstant que bien entendist le Latin (elle parle » du Roy Charles le Sage) & que ja ne fust besoing qu'on luy » exposast, de si grant providence fu pour la grant amour qu'il » avoit à ses successeurs, qu'au temps à venir les volt pourveoir » d'enseignements & sciences introduisibles à toutes vertus. » Dont pour cette cause fist par solemnels maistres souffisans en » toutes les sciences & ars translater de Latin en François tous » les plus notables livres: si comme la *Bible* en iij maniéres: » c'est assavoir le texte; & puis le texte & les gloses ensemble; » & puis d'une autre maniére allégorisée. Item, le grant livre » de *saint Augustin de la Cité de Dieu.* Item, le livre *du Ciel* » *& du Monde.* Item, le livre de *saint Augustin* de Soliloquio. » Item, les livres de *Aristote Ethiques & Politiques,* & mettre » nouveaulx exemples. Item, *Vegece* de Chevalerie. Item, les » XIX. livres *des proprietez des choses.* Item, *Valerius-Maximus.* » Item, *Policratique.* Item, *Titus-Livius,* & très-grant foison » d'autres; comme sans cesse y eust maistres qui grand gages en recepvoient de ce embesogniez. »

En l'année M. CCCLXXIII. qui estoit la neuviéme du regne de Charles le Sage, Gilles Malet, pour lors Valet de chambre du Roy, fut chargé de la garde de la Librairie, c'est-à-dire, de la Bibliothéque. Il dressa luy-même l'inventaire des livres qu'il y trouva. Cet inventaire se voit encore aujourd'huy en original

dans un des manuſcrits de la Bibliothéque de M. l'Archevêque de Rouen. Il a appartenu au Roy François premier, comme il paroît par ſa ſignature que l'on a effacée, & que l'on ne laiſſe pas d'entrevoir.

C'eſt un grand volume en papier, couvert de cuir rouge découpé par fleurons, qui a pour titre: *Inventoire des Livres du Roy noſtre Seigneur, eſtans au Chaſtel du Louvre.* Le premier feuillet eſt blanc. Sur le ſecond on lit: *Cy-après en ce papier ſont eſcripts les livres de très-ſouverain & très-excellent Prince Charles le Quint de ce nom, par la grace de Dieu Roy de France, eſtans en ſon Chaſtel du Louvre en trois chambres l'une ſur l'autre, l'an de grace M. CCCLXXIII. enregiſtrez de ſon commandement par moy Giles Malet ſon Varlet de Chambre.*

Cet ancien Catalogue eſt diviſé en trois chapitres. Le premier eſt des livres contenus dans la premiére chambre; il y en avoit 269. Ce chapitre finit par l'inventaire de quelques inſtruments de muſique & autres choſes de peu de valeur. Le ſecond eſt des livres de la chambre du milieu, dont le nombre n'alloit pas juſqu'à 260. Le troiſiéme regarde la chambre du plus haut étage, qui contenoit 380. volumes.

C'eſt par cet Inventaire que nous apprenons de quels livres la Bibliothéque du Roy Charles le Sage eſtoit compoſée. Si M. l'Abbé Maſſieu veut ſe donner la peine de le feuilleter, il y trouvera peut-eſtre de quoy illuſtrer l'ouvrage qu'il a annoncé à la Compagnie, & dont il a déja lû ici de ſi beaux morceaux. Il verra du moins qu'il y eſt fait mention d'un grand nombre de vieux poëmes François, que l'on ne connoît pas d'ailleurs. Quoyqu'on ne puiſſe pas marquer précifément en quel temps ces poëmes ont eſté écrits, on peut toûjours aſſûrer avec certitude que les plus modernes auroient aujourd'huy trois cens cinquante ans d'antiquité, puiſqu'il y a preſque tout ce temps-là que le catalogue où ils ſont indiquez a eſté dreſſé.

Je ne crois pas que ce catalogue ait eſté vû de Fauchet. Il en auroit ſans doute fait mention, & il n'auroit pas manqué d'en extraire les titres de pluſieurs ouvrages, & les noms de quelques Poëtes fort anciens dont il n'a rien dit. La liſte de

toutes ces piéces nous meneroit trop loin : elle pourra trouver sa place ailleurs.

Gilles Malet, auteur de l'ancien catalogue, n'a observé dans la distribution des titres & des inscriptions générales de chaque ouvrage, ni l'ordre alphabetique, ni celuy des matiéres. Il s'est particuliérement appliqué à décrire les dehors des livres, la grandeur & la forme du volume, les couvertures, les fermoirs, & plusieurs choses semblables. Tout ce petit détail estoit bon du temps de Malet. On avoit alors peu de livres, & la diversité des étoffes dont ils estoient couverts suffisoit presque pour les distinguer les uns des autres dans les catalogues, où la distinction des numeros n'estoit pas encore en usage. Si l'exactitude de Malet s'estoit bornée uniquement à marquer ces circonstances extérieures, son travail nous seroit fort peu utile présentement: mais il a fait plus; & dans beaucoup d'endroits de son catalogue, après avoir indiqué le titre de l'ouvrage & le nom de l'auteur, il a encore marqué à quelle occasion le livre avoit esté composé, à qui il avoit appartenu, qui l'avoit donné au Roy, & quelques autres particularitez historiques, dont la connoissance n'est pas indigne de la curiosité des antiquaires.

Après la mort du roy Charles le Sage, décedé le seiziéme jour de Septembre de l'année M. CCCLXXX. Maistre Jean Blanchet sécretaire du roy, eut ordre du duc de Bourgogne de visiter la bibliothéque. Il s'y transporta le sixiéme jour de Novembre de la même année. L'inventaire écrit de la main de Malet fut collationné avec les livres qui estoient sur les tablettes; & on n'y trouva de manque que ceux qui avoient esté donnez à diverses personnes par le feu roy, ou *de son ordonnance*, c'est-à-dire, par son commandement exprès.

Bibliothéque du Louvre sous le Roy Charles VI.

Le nouveau roy Charles VI. sur le témoignage que ses oncles & les gens de son conseil luy rendirent de la fidélité de Malet, & de la bonne garde qu'il avoit faite des livres qu'on luy avoit confiez, oui le rapport du sécretaire du roy, qui dans sa visite avoit trouvé la bibliothéque en bon estat & bien conservée, déchargea Malet, & le tint quitte de tous les livres que le feu roy luy avoit donnez en garde; & à cet effet luy fit expédier

expédier des lettres, dont luy & ses héritiers pûssent se servir en cas de besoin, sans estre obligez de rapporter autre décharge ni mémoire.

En l'année M. CCCCX. le nombre des livres de la bibliothéque fut augmenté d'une vingtaine de volumes, qui y furent envoyez par le duc de Guyenne, fils aîné du roy Charles VI. Gilles Malet les reçut, & en fit le catalogue, à la tête duquel il mit ce petit avertissement : *Ce sont les livres, que noble & puissant Prince Monsieur le Duc de Guyenne, aisné fils du Roy Charles le sixiéme de ce nom Roy de France, a envoyez en la Librairie du Roy nostre dit Seigneur au Louvre par Maistre Jehan d'Arssonval, Confesseur & Maistre d'école de mondit Seigneur de Guyenne, & lesquels ont esté reçûs & mis en ladite Librairie par moy Gilles Malet Maistre d'Ostel du Roy nostredit Seigneur, & Garde de ladite Librairie. Le 7. de Jenvier mil quatre cens & nuef.*

Pour dire quelque chose de la personne & du mérite de Gilles Malet, je me servirai encore ici des propres termes de Christine de Pisan, qui dans l'histoire que nous avons déja citée, en fait l'éloge, & raconte de luy un fait assez singulier. « Le Roy Charles avoit, dit-elle, un sien Varlet de chambre, « lequel pour cause que en luy savoit plusieurs vertus, moult « amoit celuy par espécial sur tous les autres. Souverainement « bien lisoit, & bien ponttoit, & entendens homs estoit, comme « il y pert. Car encore est vif, Chevalier Maistre d'Ostel, sage & « honoré comme il fust par ledit Roy moult enrichis. Comme « une fois à celuy (Gilles Malet avoit nom) avenist tel incon- « venient, qu'un sien petit-fils courant à tout un petit coutel « pointu cheûst dessus & se tuast, laquelle chose n'est mie doute « fu grant douleur & perplexité au pere; néantmoins celuy pro- « pre jour fu devant le Roy lisant longue piéce, par autel semblant « & chiere ne plus ne moins qu'acoustumé avoit. Dont le sage « Roy, qui la vertu de toutes choses estoit considérant, comme il « sceust le cas, moult l'en parla, & tels paroles dist de luy en son « absence : *Se cest homme n'avoit ferme vertu, & plus grant que* « *nature ne l'enfluë communément ès hommes, la pitié paternelle ne* « *luy souffriroit couvrir son cas sous telle constance.* »

L'année M. CCCCX. Gilles Malet estant mort, ses deux enfants, Jean maistre d'hostel du roy, & Charles prenant la qualité de licentié en loix, conjointement avec leur mere Nicole de Chambly, remirent les livres dont leur pere avoit eu la garde, entre les mains d'Antoine des Essars, nouvellement pourvû de l'office de garde de la Librairie. Ces livres ayant esté inventoriez *(c)* par trois officiers de la chambre des Comptes, on trouva qu'il manquoit un grand nombre de volumes cottez dans l'ancien inventaire; & en même temps on reconnut qu'il

(c) MS. de Monseigneur de Rouen, fol. liij. Inventoire des livres du Roy Charles nostre Sire, sixiéme de ce nom, estant en une tour de son Chastel du Louvre en trois chambres ou estaiges l'une sur l'autre, commencée à faire le xxiij jour de Janvier l'an mil quatre cens & dix, & autres jours ensuivans, par Sire Michel de Laillier Maistre, & Maistre Nicolas Després Conseiller, & Jehan le Begue Clerc Notaire & Secretaire & Greffier en la Chambre des Comptes du Roy nostredit Seigneur à Paris, à ce commis par le comandement de bouche de Nosseigneurs desdits Comptes, en la présence de Messieurs Guillaume de Senlis Seigneur de Praelles executeur, & Jehan Malet Chevalier héritier en * pere de feu Messire Giles Malet, qui par l'ordonnance de feu le Roy Charles dernier trespassé en avoit eu la garde, après ce toute fois que lesdits executeur & héritier orent premiérement juré & affermé ausdits commissaires, qu'ils n'avoient onques veû ne sceû que ledit deffunct eûst eû aucun Inventoire desdits livres devers luy, & que s'aucun Inventoire en y avoit, on le devroit trouver en l'une desdites trois chambres. En la présence aussi de Anthoine des Essars Escuyer Varlet trenchant du Roy nostredit Seigneur, & commis de nouvel par luy à la garde d'iceuls livres, & de Sire Bureau de Dampmartin Bourgeois de Paris, qui le plus de temps y vacqua à reprendre lesdits Livres, pour & ou nom & du consentement dudit Anthoine, & lequel les reprit au plus près que faire ce pot, & non mie au juste selon l'ordre de l'ancien Inventoire fait par ledit feu Messire Giles, commencé ou iij feuillet de ce present livre, lequel livre fut lors trouvé en la basse desdites Chambres, en la présence des dessusdits, & ne porent lesdits commis en tout garder l'ordre dudit ancien Inventoire pour la grant multitude de livres & difficulté qui y estoit, mesmement que lesdits livres n'estoient mis de rent & en ordre ès dits trois estages, & que plusieurs d'iceuls livres, qui devoient estre ou bas estage ou chambre d'icelle tour, estoient en l'un des deux autres, & semblement des autres qui devoient estre ès autres deux estages. Ce present Inventoire parfait & achevé par ledit le Begue, par l'ordonnance de nosdits Seigneurs des Comptes, pour les grandes occupations desdits Sire Michiel & Després, en la presence toutes voyes & du consentement dudit Messire Jehan Malet, & dudit Anthoine des Essars, ou Bureau. Après la perfeceon dudit Inventoire, en fut le double baillé audit Anthoine, comme il est escript & signé de sa main en la fin de ce présent Inventoire, ou vjxx xiij feuillet de ce Livre.

* p *tranché, pour* en première *apparemment.*

ne manquoit que ceux qui avoient esté emportez de la bibliothéque par ordre du roy regnant, ou de son prédécesseur. En effet, le roy Charles le Sage en avoit tiré plusieurs, les uns pour son usage, & les autres pour en faire part à différentes personnes. Son fils Charles VI. avoit en cela suivi son exemple. Les premiers princes du sang, & sur-tout le duc d'Anjou régent du royaume, s'en estoient approprié un assez bon nombre. Les grands & les petits officiers de la Cour en avoient emporté quantité, qu'ils n'avoient pas rendus. En un mot, il semble que la bibliothéque du roy estoit alors comme un magasin public ouvert à tout le monde, & une espéce de thrésor royal, d'où il sortoit autant de richesses qu'il y en entroit.

Les commissaires de la chambre des Comptes firent d'abord l'énumération des livres absents, c'est-à-dire, des volumes délivrez aux deux rois en différents temps, ou à d'autres personnes par leur ordre. Ils en comptérent environ deux cens. Après cela on inventoria le reste de l'ancien fonds, qui se trouva réduit à sept cens trente volumes. Enfin, ayant trouvé dans la premiére & dans la troisiéme chambre près de deux cens volumes de nouvelle acquisition, dont il n'estoit fait aucune mention dans l'ancien inventaire, on les adjoûta au nouveau, avec la liste des vingt volumes qui venoient du duc de Guyenne. Tous ces livres ensemble ne passoient pas le nombre de neuf cens. Ainsi l'an M. CCCCXL auquel temps le nouveau catalogue fut dressé, la bibliothéque du roy n'estoit pas plus nombreuse que près de quarante ans auparavant, n'ayant esté augmentée depuis l'inventaire fait par Gilles Malet, qu'à proportion des diminutions qu'elle avoit souffertes.

Le nouvel inventaire achevé, Antoine des Essars écrivit son récepissé au revers du dernier feuillet. Le récepissé est conçû en ces termes : « Je Anthoine des Essars, Escuyer Varlet tren- «
chant, Conseiller & Garde des deniers de l'Espargne & de la «
Librairie du Roy nostre Seigneur, confesse avoir eu & receû «
de Messieurs des Comptes du Roy nostredit Seigneur, en six «
cahiers de parchemin contenant lxxij feuilles, le double de ce «
présent Inventoire, deûëment collationné par Maistre Jehan le «

» Begue Notaire & Sécretaire du Roy nostredit Seigneur, & » Greffier en ladite Chambre, avec les livres contenus en iceluy, » depuis le iiij feuillet dudit présent Inventoire jusques-cy. Les- » quels livres sont en une tour du Chastel du Louvre en trois » chambres ou estaiges l'un sur l'autre. Desquelles chambres ou » estaiges les clefs me furent baillées par l'ordonnance desdites » gens des Comptes dès le viij jour de Juillet dernier passé. » Tesmoing mon seing manuel cy-mis le xj jour de Mars, l'an » mil quatre cens onze. Signé Anthoine des Essars. »

La famille des Seigneurs des Essars estoit pour lors dans son plus haut lustre. Pierre des Essars, qui en estoit le chef, possédoit luy seul sept ou huit des plus grandes charges de l'Estat: car il estoit en même temps Prevost de Paris, Maistre des Eaux & Forests, grand Bouteiller, grand Fauconnier, grand Général souverain Gouverneur ou Maistre des finances du royaume, Capitaine de Paris, de Cherbourg & de Montargis, &c. Il devoit son élévation au duc de Bourgogne, auquel il s'estoit attaché, & pour lequel il avoit d'abord pris parti contre la maison d'Orléans. Antoine des Essars, Garde des deniers de l'Epargne & de la Librairie, estoit selon toutes les apparences le frere de Pierre, qui certainement avoit un frere, comme le témoigne Juvenal des Ursins, dans l'endroit où il dit que Messire Pierre des Essars & son frere s'en allérent hors de Paris, quand ils virent la maniére de faire de ceux que l'on nommoit Cabochiens. La disgrace de Pierre entraîna celle d'Antoine. Pierre abandonné par le duc de Bourgogne, dont il avoit perdu la confiance, fut traîné sur la claye, & eut la tête tranchée le premier jour de Juillet de l'année M. CCCCXIII. Antoine fut dépouillé de ses charges. *(d)*

V. des Ursins pag. 250.

Celle de Garde de la Librairie fut donnée dès le onziéme du mois de May de l'année M. CCCCXII. à Garnier de Saint-Yon, Eschevin de la ville de Paris, & sans doute parent de ces Saint-Yons, qui s'estant joints aux Gois & aux Tibers,

(d) Vol. 108. des Mémoires de Dupuy.
Annotations sur l'Hist. de Charles VI. p. 128.
Voyez aussi les pages 748. 788. 789-790. 791-792.

foulevérent les gens de la grande & de la petite Boucherie en faveur du Bourguignon contre les Orléanois.

L'an M. CCCCXXIII. peu de temps après la mort de Charles VI. les livres de la bibliothéque du roy furent de nouveau inventoriez par trois commissaires de la chambre des Comptes, qui vacquérent pendant cinq jours à dresser un nouvel inventaire. On nomma aussi trois Libraires pour faire la prisée des livres, dont le nombre n'estoit pas augmenté depuis le decès de Gilles Malet, puisqu'il ne s'en trouva que huit cens cinquante-trois. Ils furent évaluez à la somme de 2323. livres 4. sols; c'estoit une somme considérable dans ces temps-là.

Le 22. Juin M. CCCCXXV. les Anglois estant pour lors maistres de la ville de Paris, le duc de Betfort, qui prenoit la qualité de régent du royaume de France, se fit représenter ces mêmes livres. Garnier de Saint-Yon luy en rendit bon compte, & continua de les avoir en sa garde jusqu'en l'an M. CCCCXXIX. qu'il en fut pleinement déchargé par le même duc. C'est ici que finit l'histoire de l'ancienne Bibliothéque du Louvre; ou du moins c'est tout ce que j'en ai pû recueillir des deux inventaires qui m'ont esté communiquez par M. Duchesne Bibliothécaire de M. l'Archevêque de Rouen. Ce que j'adjoûte du troisiéme inventaire, je l'ai extrait d'un petit mémoire manuscrit, que le R. P. Sarbourg Bibliothécaire de l'Abbaye de S.te Geneviéve, a trouvé parmi les papiers du P. du Moulinet. Ce mémoire, dont il a eu la bonté de me donner copie, contient plusieurs choses curieuses, & mérite d'estre lû tout entier: voici ce qu'il porte.

« Le deuxiéme jour de Mars M. D. CLXXXVI. un certain « écrivain me vint apporter un gros cahier de papier, contenant « soixante-huit feuillets, pour le voir & en prendre copie. Je « trouvai que c'estoit l'inventaire original fait par trois commis- « saires députez l'an M. CCCCXXIII. les 11. 12. 13. 14. & 15. « d'Avril, des livres de la bibliothéque du roy, estant au château « du Louvre en trois chambres, après le decès du roy Charles VI. « avec la prisée qui en fut faite par trois libraires, Garnier de Saint- « Yon estant garde de ladite bibliothéque ou librairie. Le nombre «

» des volumes desdits livres, tous manuscrits, la pluspart en par-
» chemin, se monte à 853. & l'évaluation de la prisée à 2323.
» livres 4. sols.

» Dans les deux premiéres chambres estoient tous livres Fran-
» çois, la pluspart traductions d'auteurs tant sacrez que profanes,
» & des vieux Romans.

» Dans la troisiéme estoient des livres Latins, sçavoir des bibles,
» des cours de droit civil & canonique, beaucoup de livres d'astro-
» nomie, chiromancie, médecine, & dont les auteurs estoient pour
» la pluspart Arabes. Il y avoit fort peu de bons auteurs ou poëtes.

» A la fin du cahier est écrit, que le 22. Juin 1425. le duc
» de Betfort régent de France se fit représenter les livres contenus
» dans l'inventaire par Garnier de Saint-Yon, qui les avoit en sa
» garde, dont il demeura content, & en chargea ledit de Saint-
» Yon; & le 15. Octobre 1429. le même duc de Betfort dé-
» chargea pleinement ledit de Saint-Yon de tous lesdits livres, &
» luy en donna quitance par commandement de Monseigneur le
» Régent, (qui estoit le duc de Betfort luy-même,) signé J. de
» Luvain.

» Il n'est pas dit ce que le duc de Betfort fit desdits livres. Il y
» a bien de l'apparence, que puisqu'après en avoir chargé le sieur
» de Saint-Yon Bibliothécaire, il l'en avoit déchargé, ce fut pour
» les envoyer en Angleterre.

» Il y a ici un grand T. Live traduit en François, écrit sur du
» vélin, au dernier feuillet duquel on lit, qu'il fut envoyé de
» France en Angleterre par le duc de Betfort Régent, au duc de
» Glocestre son beau-frere. Il y a beaucoup de raison de croire
» qu'il fit passer de même la mer à tous les autres.

» J'avois dessein de faire transcrire cet Inventaire de la Biblio-
» théque de Charles VI. mais j'y remarquai tant de fautes des
» copistes, particuliérement aux livres Latins, que j'ai esté dégoûté
» de le faire.

» Fait en l'Abbaye de Sainte Geneviéve, ce 4.e Mars 1686.
Signé *Du Moulinet.* »

A cette preuve, que le P. du Moulinet tire du manuscrit de Tite-Live, on peut adjoûter une preuve semblable, tirée

d'un manuſcrit de la bibliothéque du Roy, cotté 7031. & qui a pour titre, *Rational du divin office*. Cet exemplaire avoit d'abord appartenu au roy Charles le Sage. Son ſeing eſt à la fin du livre, où il a écrit de ſa propre main : *Ceſt livre, nommé Raſional des divins offices, eſt à nous Charles V. de noſtre nom, & le fimes tranſlater, eſcrire & tout parfaire en l'an MCCCLXIV.* Signé *CHARLES.*

Au commencement de ce même volume, au revers de la couverture, on lit : *Ceſt livre eſt à Jehan Conte d'Angoleſme, lequel l'achetta à Londres en Angleterre, l'an de grace 1441.*

Voilà donc encore un livre qui avoit paſſé de France en Angleterre, & qui certainement eſtoit de la bibliothéque de nos rois. La conjecture du P. du Moulinet eſt auſſi confirmée par les regiſtres de la chambre des Comptes.

Il eſt dit dans ces regiſtres, à ce qu'aſſûre M. Félibien, que les livres de la tour du Louvre furent achetez douze cens francs par le duc de Betfort, & que cette ſomme fut comptée à Pierre Thury, entrepreneur du mauſolée du roy Charles VI. & de la reine Iſabeau ſon épouſe. S'il eſt vray que le duc de Betfort acheta les livres du Louvre, ce fut ſans doute pour les tranſporter en Angleterre. Que s'il s'en trouve encore aujourd'huy quatre ou cinq dans la bibliothéque du Roy, & peut-eſtre autant dans quelques cabinets, il ne faut pas s'en étonner. Nous avons déja fait voir qu'il en eſt revenu quelques-uns d'Angleterre. D'ailleurs, on ne peut pas douter que quelque ſoin que le duc de Betfort eût pris de les raſſembler tous pour les enlever, il n'en ſoit reſté un aſſez bon nombre entre les mains des princes & des particuliers, auſquels ils avoient eſté prêtez par les bibliothécaires.



VIE DE CHRISTINE DE PISAN, ET DE THOMAS DE PISAN SON PERE.

Par M. BOIVIN le Cadet.

THOMAS de Pisan, pere de Christine, estant à Bologne lieu de sa naissance, y fit amitié avec un Docteur qui estoit de la ville de Forli. Ce docteur, après avoir pris ses grades à Bologne, alla s'établir à Venise, y fut pourvû d'une charge de Conseiller, & y attira son ami Thomas, en le faisant son gendre. Les Vénitiens ne furent pas long-temps à connoître la capacité de Thomas. Ils le retinrent chez eux, & le firent aussi Conseiller de la république. Thomas résida quelque temps à Venise, où il vivoit honorablement & fort à son aise, dans le temps que sa femme luy donna une fille, qui fut nommée *Christine*. Peu de temps après, il fut obligé de faire un voyage à Bologne où estoit son bien, & où il avoit quelques affaires. A peine y fut-il arrivé, qu'on vint le solliciter de la part de deux rois, qui, en considération de son profond sçavoir, luy offroient chacun des conditions très-avantageuses, s'il vouloit se rendre auprès d'eux, & s'attacher à leur personne. Ces deux rois estoient celuy de France & celuy de Hongrie.

Thomas ne délibéra pas long-temps sur le parti qu'il devoit prendre. Le mérite personnel de Charles le Sage, la magnificence de la cour de France, le désir de voir l'Université de Paris, tout cela le détermina bientost en faveur de la France. Cependant il ne se proposa d'abord que de venir passer un an à Paris. Il laissa donc sa femme & ses enfants à Bologne, & leur ordonna d'y demeurer sur son patrimoine; ensuite il prit congé de la Seigneurie de Venise, & vint en France.

Le roy fut ravi de le voir, & ayant connu par luy-même le mérite de cet étranger, il luy donna une place dans son Conseil.

Le dessein

Le dessein de Thomas estoit, comme je viens de le dire, de s'en retourner dans son pays lorsqu'il auroit passé un an à la cour de Charles. Mais Charles, loin de consentir à un retour si prompt, voulut absolument que ce sçavant Italien mandât sa femme, & qu'il la fît venir en France avec ses enfants & le reste de sa famille, pour s'y établir à perpétuité, & y vivre honorablement des bienfaits dont il prétendoit les combler. Enfin Thomas obéit, & sa famille passa en France. La femme & les enfants de cet astronome, habillez magnifiquement à la Lombarde, parurent devant le roy, qui voulut les voir, & qui les reçut très-gracieusement dans son château du Louvre, un jour du mois de Décembre, fort peu de temps après leur arrivée. *Vers l'an 1368.*

Christine, qui pouvoit avoir alors environ cinq ans, fut élevée à la cour en fille de qualité. Son pere qui luy voyoit d'heureuses dispositions, & une inclination naturelle pour les sciences, voulut qu'elle cultivât son esprit par l'étude des lettres humaines. Il luy fit apprendre le latin; & elle avoit déja fait quelques progrès dans ce genre d'étude, lorsqu'on parla de la marier. Elle fut recherchée par un grand nombre de personnes de distinction, de robe & d'épée. Un jeune homme de Picardie, qui avoit de la naissance, de la probité & du sçavoir, l'emporta sur tous ceux qui se présentérent. Il épousa Christine, qui estoit encore très-jeune, n'estant âgée que de quinze ans; & bientost après il fut pourvû de la charge de notaire & sécretaire du Roy, qu'il exerça avec distinction, aimé & considéré du roy Charles son maître.

Christine fut fort satisfaite du choix que son pere avoit fait d'un tel gendre. Voici de quelle maniére elle s'exprime, parlant elle-même de son mariage. « A venir au point de mes fortunes, « le temps vint que je approchoië l'aage auquel on seult les filles « assener de mari, tout fusse-je ancore assez jeunette, nonobstant « que par Chevaliers, autres nobles, & riches Clercs, fusse de « plusieurs demandée, (& cette vérité ne soit de nul réputée ven- « tence: car l'auctorité de l'onneur & grant amour que le Roy à « mon pere démonstroit, estoit de ce cause, non mie ma valeur) « comme mondit pere réputast cellui plus valable, qui le plus «

» science avec bonnes mœurs avoit; ainsi un jone escolier gradué,
» bien né & de nobles parents de Picardie, de qui les vertus
» passoient la richece, à cellui que il réputa comme propre fils
» je fus donnée. En ce cas ne me plains-je de fortune. Car à
» droit eslire en toutes convenables graces, si comme autresfois
» ai dit, à mon gré mieux ne voulsisse. Cellui, pour sa souffi-
» sance, tost après nostre susdit bon prince, qui l'ot agréable,
» luy donna l'office, comme il fut vaquant, de Notaire & son
» Sécretaire à bourses & à gages, & retint de sa court très-amé
serviteur. »

La félicité des nouveaux époux ne fut pas longue. Le roy Charles mourut. L'astronome déchut de son crédit. On luy retrancha une grande partie de ses gages; le reste fut mal payé. La vieillesse accompagnée d'une longue infirmité, & peut-estre le chagrin, le mit au tombeau quelques années après la mort du roy son bienfaicteur. Ainsi se termina la course de ce Philosophe, le plus célebre, & apparemment le plus habile de ce siécle. Christine sa fille assûre qu'il décéda à l'heure qu'il avoit prédit. Elle luy donne de grandes louanges. Si nous l'en croyons, la prospérité des armes de Charles V. & la sagesse de son gouvernement, furent en partie le fruit des bons conseils de son astronome, qu'elle ne blâme que d'avoir esté trop libéral. Voici l'éloge qu'elle en fait. « Durant son sain entendement jusques à

L'an 1380. âgé de 44. ans.

» la fin, recognoissant son Créateur, comme vray catholique
» trespassa mondit pere, droit à l'eure que devant ot prenostiqué.
» Duquel entre les Clercs demoura renommée, que en son temps
» durant, ne plus de cent ans devant, n'avoit vescu homme de si
» hault entendement ès sciences Mathématiques en jugements
» d'astrologie. Avec ce entre les princes, & ceux qui le fréquen-
» toient, la vraye réputation de sa prodomie, ses bienfaits, loyauté,
» vérité, & autres vertus, & nul reprouche, faisoit plaindre sa
» mort, & regretter sa vie: en laquelle nulle répréhension n'affiert,
» se trop grant libéralité de non refuser riens que il eust aux povres,
» en tant qu'il avoit femme & enfants, ne luy donne. Et que je
» ne le die par faveur, de ceste vérité sont ancores aujourd'huy
» mains de ses cognoiscens Princes & autres certains, comme de

expérience. Si fu un tel homme à bon droit des siens plaint & plouré *. »

* Joignez à cet éloge ce qui se lit dans le même Manuscrit, fol. 68.

On peut juger de l'estime que Charles le Sage faisoit de cet officier, par les grandes pensions qu'il luy donnoit. Thomas estoit payé tous les mois de cent francs de gages, c'est-à-dire, si je ne me trompe, de près de 700. livres, par-rapport à la monnoye d'aujourd'huy. Ses livrées, & les gratifications qu'il recevoit, n'alloient à guéres moins; & par-dessus tout cela, on luy faisoit encore espérer un fonds de terre de cinq cens livres de revenu, pour luy & pour ses héritiers, tant l'astronomie, & particuliérement celle que l'on nomme judiciaire, estoit à la mode dans ces temps-là, où la pluspart des princes, même ceux qui avoient de la piété, estoient tellement prévenus en faveur de cette science superstitieuse, qu'ils n'entreprenoient rien de considérable qu'après l'avoir consultée.

Après la mort de Thomas, Estienne du Castel son gendre se trouva le chef de sa famille. Il la soûtenoit encore par sa bonne conduite, & par le crédit que sa charge luy donnoit, lorsqu'il fut emporté luy-même par une maladie contagieuse, à l'âge de 1389. trente-quatre ans. Christine, qui n'en avoit alors que vingt-cinq, demeura veuve, chargée de trois enfants, & de tous les embarras d'un gros ménage. « Or me convint, dit-elle, mettre « mais à œuvre, ce que moy nourrie en délices & mignotemens « n'avoië appris, & estre conduiseresse de la nef demourée en la « mer ourageuse sans patron; c'est à savoir le désolé mainage hors « de son lieu & pays. A donc me sourdirent angoisses de toutes « pars. Et comme ce soient les més des veufves, plais & procès « m'avironnérent de tous léz, & ceux qui me devoient m'assail- « lirent, affin que ne m'avançasse de leur rien demander. »

Le veuvage de Christine fut effectivement traversé d'une infinité de soins & de disgraces. Elle en passa les premiéres années à la poursuite des procès qu'elle fut obligée d'intenter contre des débiteurs de mauvaise foy, ou de soûtenir contre des chicaneurs qui luy faisoient d'injustes demandes. Enfin, après avoir couru long-temps de tribunal en tribunal, sans pouvoir obtenir justice, rebutée par les grosses pertes qu'elle faisoit tous

les jours, & lasse de mener une vie si contraire à son inclination, elle prit le parti de se renfermer dans son cabinet, & ne chercha plus de consolation que dans la lecture des livres que son pere & son mari luy avoient laissez. Elle-même nous apprend de » quelle maniére elle s'y prit pour se remettre à l'étude. « Ne me » pris pas, dit-elle, comme présomptueuse aux parfondesses des » sciences obscures, &c. Ains comme l'enfant, que au premier » on met à l'a, b, c, d, me pris aux histoires anciennes des com- » mencements du monde; les histoires des Ebrieux, des Assiriens, » & des principes des signouries procedant de l'une en l'autre, » dessendant aux Romains, des François, des Bretons, & autres » plusieurs Historiographes : après aus déductions des sciences, » selon ce que en l'espace du temps que y estudiai en pos comprendre : puis me pris aus livres des Poëtes. »

Elle adjoûte que le stile & les fictions poëtiques luy plûrent extrêmement. « A donc, dit-elle, fus-je aise quand j'os trouvé » le stile à moy naturel, me délitant en leurs soubtiles couvertures, » & belles matiéres, mutiées sous fictions délitables & morales; » & le bel stile de leurs metres & prose, déduite par belle & polie rhétorique. »

Alors instruite suffisamment de l'histoire & de la fable, & se » sentant déja capable de produire quelque chose d'elle-même, elle suivit tout-à-fait son génie*, & se mit à la composition. Ce fut en l'année M. CCCXCIX. qu'elle s'y mit tout de bon, estant pour lors âgée de 35. ans. Six ans après, elle publia le livre intitulé *Vision de Christine*, dans lequel elle assûre qu'elle avoit déja composé quinze volumes.

« Depuis l'an M. CCCXCIX. dit-elle, que je commençay » jusques à cestui M. CCCCV. ouquel ancores je ne cesse, com- » pilés en ce tandis quinze volumes principaulx, sans les autres » particuliers petis dictiez, lesquieulx tous ensemble contiennent » environ LXX. quayers de grant volume, comme l'expérience en est magnifeste. »

Ses premiers ouvrages furent ce qu'elle appelle de petits dictiez, c'est-à-dire, de petites piéces de Poësie, des Balades, des Lais, des Virelais, des Rondeaux. Elle avoit commencé à

* *Prosopopée Nature, fol. 61.*

en faire dès le temps même de ses procès & des plus grands embarras de son veuvage. La Ballade où elle se plaint de ce que les Princes ne la daignent entendre, est de ces temps-là. C'est elle-même qui nous l'apprend dans le récit de ses bonnes & de ses mauvaises fortunes, où elle dit encore expressément, qu'au milieu de ses adversitez & de ses plus cruels chagrins, elle ne laissoit pas de faire des vers. « Ne m'avoit ancores tant grevée « fortune, que ne fusse, dit-elle, accompagnée des Musettes des « Poëtes..... Icelles me faisoient rimer complaintes plourables, « regraitant mon ami mort, & le bon temps passé, si comme il « appert au commencement de mes premiers dictiez, ou principe « de mes cent Balades, & meismement pour passer temps, & « pour aucune gayeté attraire à mon cuer douloureux, faire dis « amoureux & gays d'autruy sentement, comme je dis en un « mien Virelay. »

Liv. 3. de la Vision, fol. 59.

Ms. 7217. fol. 217.

Ce fut apparemment à l'occasion de ces *dis amoureux*, que la médisance publia par-tout que cette veuve estoit véritablement amoureuse. Il est vray que dans ces petites piéces que Christine avoue, il y en a de fort tendres; & que si elle n'avoit eu soin d'avertir ses lecteurs, que les sentiments qu'elle y exprime ne sont pas les siens, mais ceux d'autruy, il n'y auroit personne qui n'y fût trompé. Les mauvais discours que l'on fit d'elle à ce sujet, luy donnérent du chagrin, comme elle le témoigne dans le troisiéme livre de sa Vision. *Ne fu il pas dit de moy par toute la ville, que je amoie par amours,* dit-elle. *Je te jure m'ame, que icellui ne me cognoisçoit, ne ne savoit que je estoie: ne fu onques homme ne créature née qui me veist en public, ne en privé, en lieu où il fust..... Et de ce me soit Dieu tesmoing que je dis voir.... Dont comme celle qui ignocent me sentoie, aucune fois, quand on me le disoit, m'en troubloie; & aucune fois m'en sousrioye, disant: Dieux & icelluy & moy savons bien qu'il n'en est riens.*

Christine eut donc beaucoup à souffrir des mauvaises langues qui attaquérent sa réputation; mais elle fut d'ailleurs avantageusement récompensée par le succès de ses ouvrages. Les premiéres productions de sa Muse luy acquirent l'estime, non seulement des François, mais aussi des étrangers. Le comte de Salisbery,

favori de Richard roy d'Angleterre, aimoit la poësie, & faisoit luy-même des vers : *Gracieux Chevalier,* dit Christine, *aimant dictiez, & luy-mesme gracieux dicteur.* Pendant le séjour qu'il fit en France, où il estoit venu à l'occasion du mariage de son maître, & d'Isabelle fille de Charles VI. il fit connoissance avec Christine, dont les compositions luy avoient plû : il la prit en affection ; & luy voyant un fils qu'elle cherchoit à placer, il luy offrit de l'emmener en Angleterre, pour le faire élever avec le sien. Christine y consentit ; & son fils aîné, pour lors âgé de treize ans *, passa en Angleterre avec ce seigneur Anglois.

1398.

* *Le fils de Christine avoit vingt ans en 1405.*

A quelque temps de-là, Richard fut déthroné par Henry de Lancastre. Le comte de Salisbery fut décapité *. Henry, qui venoit d'usurper la couronne, vit les *dictiez* & les autres livres que Christine avoit envoyez au comte. Il les lut, & en fut si content, qu'il chercha dès lors tous les moyens d'attirer à sa cour cette illustre veuve. *A donc très-joyeusement*, ce sont les propres termes de Christine, *prist mon enfant vers luy, & tint chierement, & en très bon estat. Et de fait par deux de ses heraulx, notables hommes venus par deçà, Lencastre & Faucon, Rois d'armes, me manda moult à certes, priant & promettant du bien largement, que par-delà je allasse. Et comme de ce je ne fusse en rien temptée, considerant les choses comme elles estoient, dissimulé tant que mon fils peusse avoir, disant grant mercis, & que bien à son commandement estoie : & à brief parler, tant fis à grant peine, & de mes livres me cousta, que congié ot mondit fils de me venir querir par deçà pour mener là, qui ancore n'y vois. Et ainsi reffusay l'eschoite de icelle fortune pour moy & pour luy ; pour ce que je ne puis croire que fin de desloyal viengne à bon terme. Or fus joyeuse de voir cil que je amoie, comme mort ne m'eust seul fils laissié, & trois ans sans luy os esté.*

* Pour sa grant loyauté vers son droit Seigneur, *dit Christine.*

Christine n'ayant plus qu'un fils.

Si Christine avoit esté d'humeur à quitter la France, elle auroit trouvé des établissements considérables dans plus d'une cour étrangère. Elle en auroit trouvé même dans son propre pays. Le duc de Milan luy fit des offres très-avantageuses. *Très grandement avoit ordené de mon estat par rentes à tous-jours,* dit-elle, *se j'y aller vouloye : & ce scevent plusieurs gentils hommes*

du pays meismes, commis à celle ambassaderie. Quoyque Christine ne fût pas disposée à accepter la proposition qui luy fut faite de la part de ce duc, aimant mieux, pour certaines raisons, rester en France que retourner en Italie, elle fut pourtant très-affligée de la mort de cet ami puissant, qui mourut très-peu de temps après.

Les princes de la cour de France n'avoient pas moins d'estime pour Christine, que ceux d'Angleterre & d'Italie. Elle s'attacha d'abord, & plus particuliérement, ce semble, qu'à aucun de tous ses autres protecteurs, à Philippe duc de Bourgogne. Ce duc voulant donner à Christine des marques réelles de son estime, prit à ses gages le fils aîné de cette dame, nouvellement revenu d'Angleterre; & il luy fournit pendant quelque temps à elle-même, de quoy soûtenir son estat. Ce fut aussi ce même duc qui luy donna la commission d'écrire la vie de Charles le Sage. Christine n'avoit pas encore achevé ce dernier ouvrage, lorsque Philippe mourut, *laquelle mort*, dit-elle, *fut le renouvellement des navreures de mes adversitez, & semblablement grief parte à cestuy Royaume, si comme au dit livre qu'il me commanda, non ancore lors achevé, je recorde en piteux regrais.*

Philippe le Bon, pere de Jean.

1404.

Il y avoit fort peu de temps que Christine avoit perdu ce dernier appuy de sa famille, lorsqu'elle composa le livre dont j'ai extrait la pluspart des faits que je viens de raconter. 1405.

MS. 7394.

Ni la protection des grands, ni la réputation que l'auteur s'estoit acquise dès lors, par la publication de plus de quinze volumes, ne l'avoient encore enrichie. La mauvaise foy de ses débiteurs, & la perte de plusieurs procès, comme on l'a déja dit, l'avoient mise en un estat où elle avoit besoin, non-seulement de protection, mais de secours. Elle avoit à sa charge une mere âgée, un fils hors de condition, & de pauvres parentes *. Avec tout cela, elle avoue elle-même qu'elle conservoit un reste d'ambition, fondée sur le souvenir de sa naissance & de son ancien estat, & que sa plus grande appréhension estoit de découvrir aux yeux du public le délabrement de ses affaires. « Si te promets, dit-elle à dame Philosophie, que à mes semblans & « abis peu apparoit entre gens le faissel de mes ennuys: ains soubs « mantel fourré de gris & soubs surcot d'escarlate, non pas souvent «

* *Elle dit, fol. 57.* Qu'elle estoit trois fois double, *ce qui signifie qu'elle avoit six personnes sur les bras.*

» renouvellé, mais bien gardé, avoie espesses fois de grans friçons;
» & en beau lit & bien ordené de males nuis. Mais le repas estoit
» sobre, comme il affiere à femme vefve; & toute fois vivre
couvient. »

Au reste, quelque soin qu'elle prît de cacher son indigence, il estoit impossible que l'on ne s'en apperçût, & c'est, à ce qu'elle assûre, ce qui luy faisoit le plus de peine, lorsqu'elle estoit obligée d'emprunter de l'argent, même de ses meilleurs amis.
« Mais quand il couvenoit, dit-elle, que je feisse aucun em-
» prunt ou que soit, pour eschever plus grant inconvénient, beau
» sire Dieux, comment honteusement à face rougie, tant fust la
» personne de mon amistié, le requeroïe: & ancore aujourd'huy
» ne suis garie de cette maladie, dont tant ne me greveroit, comme
» il me semble quant faire le m'esteut, un acès de fievre. »

Les bienfaits du duc de Bourgogne purent soulager la misére de Christine, mais ils ne la mirent pas à son aise. Un an après 1405. la mort de ce duc, elle se plaint du peu de secours qu'elle reçoit *Liv. 3. de la Vision, fol. 64.* des grands, de la nécessité où elle se voit réduite, *de poursuivre à grant train les gens de finance, qui la promenent de jour en jour par leurs belles paroles;* de l'impossibilité où elle se trouve d'entretenir sa mere selon l'estat qui luy convient; de ce qu'elle ne peut assister de pauvres parentes à marier, & de ce qu'enfin elle est privée de la compagnie de ses deux freres, qui n'ayant pas de quoy subsister en France, s'en sont allez vivre sur les héritages de leur pere.

Christine estoit âgée de trente-neuf ans, lorsqu'elle se plaignoit ainsi de sa mauvaise fortune. Je ne sçais si dans la suite elle fut plus heureuse. Parmi les piéces que Denys Godefroy a adjoûtées aux notes sur l'histoire du roy Charles VI. je trouve un extrait* d'un registre de la chambre des Comptes, de l'année M. CCCCXI. où il est fait mention d'une somme de deux cens livres, *accordée à Damoiselle Christine de Pisan, veufve de feu Maistre Estienne Du Castel, jadis Clerc Notaire & Sécretaire du Roy, pour considération des bons & agréables services que feu Maistre Thomas de Boulogne, en son vivant Conseiller & Astrologien du feu Roy Charles que Dieu pardoint, & dudit Seigneur, & aussi pere d'elle, avoit*

** Extrait du quatriéme & dernier compte d'Alexandre le Boursier, Receveur general des Aydes pour le fait de la guerre, 1411. pag. 791.*

avoit faits, & pour certaines autres causes & considérations, deux cens livres, par Lettres du Roy du 13. May mil quatre cens onze.

Si Christine avoit alors assez de crédit pour obtenir des gratifications de deux cens livres, ce qui estoit une assez grosse somme dans ces temps-là, il falloit qu'elle fût un peu réconciliée avec la fortune.

Au milieu de ses plus grandes adversitez, elle ne fut pas sans consolation. De trois enfants que son mari luy avoit laissez, il luy restoit un fils & une fille, tous deux également recommendables par d'excellentes qualitez du corps & de l'esprit. *N'as-tu un fils,* luy dit dame Philosophie, *aussi bel & gracieux, & bien moriginez, & tel que de sa jonece, qui ne passe vingt ans, du temps qu'il a estudié en nos premiéres sciences & grammaire, on ne trouveroit en Réthorique & Poëtique langage, naturellement à luy propice, gaires plus aperte & plus soubtil que il est, avec le bel entendement & bonne judicative que il a.*

L'éloge de la fille n'est pas moins magnifique. *Ton premier fruit,* c'est encore dame Philosophie qui parle, *est une fille donnée à Dieu & à son service renduë par inspiration divine, de sa pure voulenté, oultre ton gré, en l'Eglise & noble religion des Dames à Poissy, où elle, en fleur de jonece & très-grand beauté, se porte tant notablement en vie contemplative & dévotion, que la joye de la relacion de sa belle vie souventefois te rend grand reconfort.*

Les portraits que nous avons de Christine dans quelques-uns de ses livres, enluminez de son temps, s'accordent assez avec l'idée qu'elle-même a eu soin de nous donner de sa physionomie, lorsqu'entre les grands avantages dont elle reconnoît qu'elle est redevable au Créateur, elle met celuy d'*avoir corps sans nulle difformité & assez plaisant, & non maladis, mais bien complexionné.*

De toutes les miniatures où elle est représentée, la plus parfaite, à ce qui me paroît, est celle qui se trouve dans le manuscrit 7395. à la tête du livre intitulé *la Cité des Dames.* On y voit une dame assise sous un dais, la tête penchée sur la main gauche, & le coude appuyé sur un bureau. Elle a le visage rond, les traits réguliers, le teint délicat & assez d'embonpoint. Ses yeux sont fermez, & elle paroît sommeiller. Sa coëffure est une espéce de

cul de chapeau, bleu ou violet, en pain de ſucre, ombragé d'une gaze très-déliée, qui eſtant relevée tout autour, laiſſe voir à nud le viſage, & ne cache pas même les oreilles. Une chemiſe extrêmement fine, dont on n'apperçoit que le haut, & qui eſt un peu entrouverte, couvre ſuffiſamment les épaules & la gorge. Une robe bleuë brodée d'or par le bas, & doublée de feuille-morte, s'ouvre ſur le ſein, comme aujourd'huy les manteaux de femme, & laiſſe entrevoir un petit corſet de couleur de pourpre, bordé d'un paſſement d'or. Le reſte du tableau eſt rempli de trois figures qui repréſentent trois autres dames, dont il eſt inutile de faire ici la deſcription.

OUVRAGES DE CHRISTINE DE PISAN.

VERS.

CENT Balades.
Lais.
Virelais.
Rondeaux.
Jeux à vendre, autrement *Vente d'Amours.*
Autres Balades.
L'Epiſtre au Dieu d'Amours.
Le débat des deux Amants.
Le livre des trois Jugements.
Le livre du dit de Poiſſy.
Le Chemin de lonc eſtude.
Les dits Moraulx, ou les enſeignements que Chriſtine donne à ſon fils.
Le Roman d'Othea, ou l'Epiſtre d'Othea à Hector.
Le livre de Mutacion de Fortune.

PROSE.

Hiſtoire du roy Charles le Sage.
La Viſion de Chriſtine.
La Cité des Dames.
Les Epiſtres ſur le Roman de la Roſe.
Le livre des Faits d'armes & de Chevallerie.
Inſtruction des Princeſſes; Dames de Cour, & autres
Lettres à la Reine Iſabelle, en M. CCCCV.
Les Proverbes Moraulx, & le livre de Prudence.

QUERELLE DES PHILOSOPHES DU QUINZIÉME SIÉCLE.

DISSERTATION HISTORIQUE.

Par M. BOIVIN le Cadet.

ENTRE un grand nombre de piéces curieuses, qui n'ont jamais esté imprimées, & qui sont répandues dans les manuscrits de la bibliothéque du Roy, l'on trouve une bonne partie de ce qui a esté écrit par les Philosophes du quinziéme siécle, au sujet de la doctrine de Platon préférée à celle d'Aristote. C'est de ces différents écrits, aussi bien que des livres imprimez, que j'ai extrait toutes les particularitez de cette fameuse dispute, dont je ne crois pas que personne ait pris à tâche jusqu'ici de rassembler les circonstances pour en donner un détail historique tel qu'est celuy-ci.

Vers le milieu du quinziéme siécle, peu de temps avant que les Turcs se fussent rendus maistres de Constantinople, il s'alluma une espéce de guerre civile dans la République des Lettres entre les Philosophes Grecs, qui fleurissoient alors en assez bon nombre à Venise, à Florence, à Rome & dans le reste de l'Italie. Gemiste Plethon, l'un des plus beaux génies de son siécle, homme très-sçavant, & grand Platonicien, entreprit de décrier Aristote, dont la Philosophie estoit seule en regne depuis long-temps dans toutes les écoles d'Occident, où les disciples d'Averroës, d'Avicenne & des autres Philosophes Arabes, l'avoient fort accréditée. Il publia d'abord un petit écrit sous le titre de *Sentiments d'Aristote différents de ceux de Platon.* Cet écrit, qui est imprimé, & dans lequel la Philosophie de Platon est partout préférée à celle d'Aristote, fut attaqué par trois hommes également illustres.

Le premier, nommé George Scholarius, qui fut depuis

Patriarche de Constantinople, connu sous le nom de Gennadius, s'appliqua particuliérement à faire voir, que les principes d'Aristote s'accordoient beaucoup mieux que ceux de Platon avec la théologie chrestienne. Nous n'avons de cet ouvrage de Gennadius, que ce que Plethon luy-même nous en a conservé dans l'écrit intitulé, *Response aux raisons que Scholarius a alléguées par la défense d'Aristote*. Je ne crois pas que cette réponse, dont on a une copie manuscrite dans la bibliothéque du Roy, ait jamais esté imprimée. Plethon y parle à son adversaire avec toute l'aigreur d'un homme piqué au vif, & avec toute la hauteur d'un maistre qui fait la leçon à un écolier.

Gennadius ne jugea pas à propos de repliquer sur le champ. Il attendit une occasion favorable, qui se rencontra peu de temps après, & qu'il ne laissa pas échapper. Il sçut que Plethon composoit un livre à l'imitation de la République de Platon, & que dans ce livre il prétendoit établir un nouveau systeme de religion, & une théologie purement payenne. Il laissa là Platon & Aristote, & attaqua directement l'auteur du nouveau systeme, l'accusant de vouloir renverser la religion chrestienne, & rétablir celle des payens qui adoroient plusieurs dieux.

Plethon effrayé par cette accusation, n'osa publier son livre; & il le tint caché tant qu'il vécut. Après sa mort, Démétrius, prince Grec de la famille des Paléologues, chez qui apparemment ce livre avoit esté mis en dépôt, le fit remettre entre les mains de Gennadius pour lors Patriarche, qui le parcourut promptement, en fit la censure, & le condamna au feu. Nous avons dans un manuscrit du Roy la lettre de Gennadius à Jean l'Exarque, où ce fait est raconté tout au long, & où la doctrine pernicieuse contenue dans le livre de Plethon est solidement réfutée.

Quoyque la censure du livre de Plethon, publiée par Gennadius, n'attaque directement ni Platon ni les Platoniciens, on voit bien cependant que l'auteur de la censure a eu dessein de justifier ce qu'il avoit écrit autrefois contre la philosophie de Platon, & de montrer combien la lecture des livres de ce Philosophe estoit dangereuse, puisqu'elle avoit tellement gasté l'esprit

de Gemiste, qu'elle luy avoit fait naistre l'idée extravagante de réformer le gouvernement & la religion.

Après Gennadius, les deux plus illustres défenseurs d'Aristote furent Théodore Gaza, & George de Créte, connu sous le nom de George de Trébizonde. Gaza écrivit directement contre Plethon. George commença par attaquer Bessarion, qui raconte luy-même l'origine de cette querelle dans son sixiéme livre de l'Apologie de Platon. Voici le fait.

Aristote, dans le second livre de sa Physique, dit: *Que tout ce que fait la nature, elle le fait pour quelque fin; & que cependant elle ne fait rien à dessein*, c'est-à-dire, avec *préméditation*, avec *connoissance*, avec *raison*. Cette these ayant esté attaquée par Plethon, qui prétendoit avec Platon que *la nature ne fait rien qu'avec raison & avec prudence*, Gaza prit le parti d'Aristote, & écrivit sur cela au Cardinal Bessarion, le suppliant de vouloir bien luy faire part de ce qu'il pensoit sur cette question.

Le Cardinal, qui estoit disciple de Plethon, & qui le consultoit tous les jours sur les matiéres de philosophie, fit une response très-succincte, où expliquant les termes dont Platon & Aristote se sont servis, il montra que ces deux Philosophes n'estoient pas si éloignez de sentiment qu'ils le paroissoient.

George de Trébizonde en vouloit depuis long-temps à Bessarion, qui luy avoit préferé Gaza dans je ne sçais quelle concurrence; & par la même raison il en vouloit aussi à Gaza, dont la réputation luy faisoit ombrage. La réponse de Bessarion, sur la question dont nous venons de parler, luy estant tombée entre les mains, il feignit de croire que cet écrit n'estoit pas de Bessarion, mais de Gaza; & en ayant fait la réfutation, il offensa tout à la fois trois hommes d'un mérite distingué, Bessarion, Gaza & Plethon. Par ce moyen il sçut se brouiller en même temps avec les défenseurs de Platon, & avec ceux d'Aristote même, dont il soûtenoit la doctrine.

La querelle s'estant échauffée, d'autres Grecs de moindre considération s'offrirent pour seconds, les uns à Gaza, les autres à Plethon. Michel Apostolius, jeune Byzantin, attaché à ce dernier, ou plustost à Bessarion, écrivit contre Gaza & contre

Aristote. Son écrit n'estoit qu'un tissu d'injures grossiéres, & une déclamation de jeune homme, qui décide hardiment sur des matiéres qu'il n'entend pas.

Andronic surnommé *Callisti*, ou fils de Calliste, y fit une response. Ces deux piéces, dont je ne crois pas qu'il nous reste rien présentement, parurent en même temps, & ne furent pas également bien reçûes. On fit peu de cas de l'écrit d'Apostolius. La réponse d'Andronic fut approuvée par les personnes de bon goût, & sur-tout par Nicolas Sécondin, homme de beaucoup d'esprit, dont je rapporterai ici le témoignage, parce qu'il vient à nostre sujet, & que la lettre dont je l'ai extrait n'a jamais esté imprimée. C'est à Andronic même que cette lettre est adressée par Sécondin, qui luy écrivit en ces termes.

A Viterbe le 5. de Juin 1462. » Le devoir d'Ambassadeur auprès de Sa Sainteté m'engageant à séjourner tantost à Rome & tantost à Viterbe, j'ai eu » le bonheur de rencontrer & de lire vostre écrit contre un nommé Michel Apostolius. Cet homme, que je ne connois point, » a publié contre Théodore Gaza un livre tout rempli d'injures » & de calomnies, sous prétexte de défendre Platon & les Platoniciens, dont il embrasse la querelle. Il n'y avoit pas long-temps » qu'une personne de mes amis m'avoit apporté cette piéce. Je » l'avois feuilletée & lûe avec très-peu de satisfaction. En effet, » s'il est permis de dire librement ce que l'on pense, l'auteur promet de grandes choses, & il s'en faut beaucoup qu'il n'exécute la » moindre partie de ce qu'il a promis. J'estois donc véritablement » indigné de voir Théodore maltraité & calomnié injustement, » lorsque je suis tombé sur ce que vous avez écrit pour sa défense. » Jugez de ma joye. Je vous avoue qu'elle a esté extrême par plus » d'une raison. Premiérement j'aime de tout mon coeur Théodore; je l'estime infiniment. Son éloquence, son exactitude & » son application à approfondir toutes les sciences, ne sont pas les » seuls talents que j'admire en luy. J'admire plus que tout cela ses » moeurs, sa vertu, ce caractére de probité, cette conduite sage & » réguliére, ces maniéres honnestes, cet heureux naturel, & les » dispositions merveilleuses que je luy vois pour toutes les bonnes » choses. Il est certain que sans blesser la vérité, l'on peut dire que

Théodore est le premier de tous les Grecs d'aujourd'huy & par « ses moeurs & par son érudition. Ainsi, mon cher Andronic, « j'ai esté d'abord très-aise de ce que vous preniez sa défense. « Après cela j'ai lû avec attention ce que vous avez écrit en sa « faveur, & cette lecture m'a fait un vray plaisir. J'y ai vû la « calomnie réfutée, & l'amertume de son fiel corrigée par la dou- « ceur, &, si je l'ose dire, par le miel de vos discours: les taches, « qui avoient esté répandues mal à propos & d'une maniére « indigne sur la vérité même, entiérement effacées par vostre « éloquence: la vérité devenue par-là claire & brillante, sans em- « prunter d'autre éclat que celuy de sa propre beauté: l'ignorance, « l'incivilité, les grossiéretez bannies à jamais du commerce des « honnestes gens. Tout cela m'a extrêmement plû. Enfin ç'a esté « pour moy un nouveau sujet de joye, de penser que vous estiez « l'auteur d'une si belle piéce, & que ce précieux tissu se trouvoit « estre l'ouvrage d'une main qui m'est très-chere. »

Le reste de la lettre est de même stile, & n'est pas moins bien tourné que le commencement. Mais ce ne sont que des louanges, qui ne nous apprennent rien de particulier sur la question.

Cet Andronic, à qui la lettre de Sécondin est adressée, n'estoit ennemi ni de Plethon ni de ses partisans. Il estoit Péripatéticien de profession, & par cet endroit même engagé à soûtenir les sentiments d'Aristote. Mais son attachement pour ce philosophe n'alloit pas jusqu'à l'entestement, ni jusqu'à vouloir rabaisser Platon. Il réfuta donc l'écrit d'Apostolius, mais d'une maniére sage & honneste. Et pour faire voir que son intention n'estoit pas d'offenser le Cardinal Bessarion, qui sembloit alors se déclarer entiérement pour Platon, & qui d'ailleurs affectionnoit Apostolius, il luy envoya l'écrit de ce jeune homme avec la réfutation qu'il venoit d'en faire, se soumettant entiérement à ce qu'il plairoit au Cardinal de décider sur les questions proposées.

Bessarion, après avoir lû & examiné avec attention ces deux nouvelles piéces, condamna Apostolius, & approuva fort les réponses d'Andronic. Nous avons dans un manuscrit de la

Bibliothéque du Roy deux lettres de même date sur ce sujet, qui n'ont point encore esté publiées. Elles sont toutes deux de Bessarion. La premiére, adressée à Andronic, n'est que l'enveloppe de la seconde, & ne nous apprend rien de remarquable.
» « J'ai lû, dit-il, l'écrit confus & mal digéré de Michel Apostolius contre nostre ami Théodore Gaza, avec vos sages réponses
» à l'auteur de ce même écrit. La lecture finie, j'ai porté mon
» jugement, & j'ai prononcé la sentence, dont je vous envoye
» copie. Il est inutile que je vous fasse aussi un long discours; &
» j'aurois même de la peine à le faire, estant dans les remédes comme j'y suis. »

La seconde lettre, qui est fort ample, est adressée à Michel Apostolius. Elle contient d'excellentes leçons touchant la vénération que l'on doit avoir pour les grands hommes, qui ont inventé ou perfectionné les arts & les sciences; & sur-tout pour ceux dont la réputation est en quelque façon consacrée par l'approbation constante & universelle de tous les siécles. La qualité de protecteur de la nation Grecque, jointe à la dignité de Cardinal, donnoit à Bessarion le droit de parler à Apostolius avec quelque hauteur. Ainsi l'on ne sera pas surpris de rencontrer dans sa lettre quelques termes un peu durs. Je ne crois pas qu'elle ait jamais esté imprimée. Allatius l'a indiquée *, & en a rapporté trois ou quatre lignes. Voici la traduction de la piéce entiére.

* *Dans son livre* De Georgiis, *où il parle de cette dispute.*

Bessarion Cardinal du titre de S.te Sabine, & Patriarche de Constantinople, à Michel Apostolius.

» Vostre écrit pour Plethon contre Théodore Gaza m'a esté
» rendu plus tard que vous ne l'avez cru, mais plus chastié qu'il
» n'estoit sorti de vos mains. Andronic, le fils de Calliste, me
» l'a envoyé avec le sien, après l'avoir examiné soigneusement.
» Vostre zéle pour Platon & pour ses partisans m'a beaucoup plû:
» mais je n'ai pû approuver la maniére dont vous les défendez.
» Ce n'est point par des injures, c'est par des preuves, par des
» raisons solides & convainquantes, que l'on doit défendre ses
» amis, & combattre ses adversaires. Plethon a outragé Aristote;
Théodore

Théodore a maltraité Plethon; vous avez mal parlé de Théodore. Vous eſtes tous trois dignes de blâme. Peut-on outrager Ariſtote, ce grand Philoſophe, à qui nous ſommes redevables de tant d'excellentes choſes! Plethon eſt un homme très-ſçavant, & d'un génie ſupérieur. On ne peut rien dire contre luy, à moins qu'on ne diſe qu'ayant attaqué il a mis les autres en droit de le repouſſer; & Théodore eſt un de ceux qui tiennent aujourd'huy le premier rang parmi les Grecs. Il ne vous convient pas de parler avec mépris d'un homme comme luy. Vous eſtes jeune; il eſt d'un âge à eſtre reſpecté. Vous n'avez pas encore bien étudié les regles de la logique: Théodore a fait ſon cours dans toute ſorte de littérature & dans toutes les ſciences. Il vous ſied mal de vouloir luy tenir tête, ſur-tout lorſqu'il s'agit de pareilles queſtions. La Philoſophie n'en a point de plus importantes que celles dont il s'agit ici, & certainement elles ſont au-deſſus de la portée du vulgaire. Il eſt impoſſible que l'on en parle exactement, ou même que l'on en ait une idée juſte, ſi l'on n'a cultivé avec beaucoup d'application l'étude de la Philoſophie, & ſi l'on n'a approfondi les ſciences qui en dépendent. J'ai donc ſouffert avec peine, que vous accuſaſſiez d'ignorance un homme auſſi ſçavant que l'eſt Théodore. Mais que vous ayez traité auſſi indignement Ariſtote même, Ariſtote noſtre guide & noſtre maiſtre en tout genre d'érudition; que vous ayez oſé luy dire des injures groſſiéres, le nommer ignorant, extravagant, ingrat, & l'accuſer de mauvaiſe foy, juſte ciel! cela ſe peut-il? Pour moy je ne crois pas qu'il y ait d'audace pareille à celle-là. A peine puis-je ſupporter Plethon, ou pluſtoſt je ne le puis ſupporter, quelque conſidération que mérite un homme de ſa ſorte, lorſqu'il luy échappe de ſemblables paroles contre Ariſtote. Hé comment pourrois-je vous ſouffrir, vous qui n'avez encore étudié à fond aucune de ces matiéres? Croyez moy, conſidérez à l'avenir Platon & Ariſtote comme deux hommes de la plus haute ſageſſe. Suivez-les pas à pas; choiſiſſez-les pour vos guides; étudiez-les à loiſir; méditez-les; & avec le ſecours de quelque maiſtre habile, tâchez d'abord de bien pénétrer la profondeur de leurs raiſonnements. Car ces deux écrivains

» ne parlent pas d'une maniére à estre entendus de tous ceux qui
» voudroient les entendre. Après cela, s'ils sont quelquefois de
» différent sentiment, n'allez pas les soupçonner d'ignorance;
» n'ayez jamais cette pensée. Regardez plustost cette diversité
» d'opinions comme une marque de la force de leur raisonne-
» ment, de la grandeur de leur génie, & de ce que les questions
» qu'ils traitent sont obscures & problématiques. Admirez leur
» profond sçavoir, & par tous les sentiments d'une humble recon-
» noissance, tenez leur compte des biens qu'ils nous ont procurez.
» C'est le meilleur parti que vous puissiez prendre. Vous y trou-
» verez vostre avantage, & en même temps vous me ferez plaisir,
» aussi bien qu'à toutes les personnes sensées. Vous avez cru
» m'obliger en faisant autrement; & vous m'avez véritablement
» mortifié: premiérement, parce que vous avez outragé ouverte-
» ment des personnes qui ne méritoient pas d'estre insultées; &
» en second lieu, parce que vous avez fait voir que vous n'estiez
» pas fort versé dans la lecture de leurs ouvrages. Vous ferez
» mieux aussi, si vous m'en croyez, de respecter Théodore. Ho-
» norez-le comme vostre maistre, & prenez de luy des leçons sur
» tout ce que vous pourrez. Il est capable de vous en donner de
» très-utiles, & à beaucoup d'autres qu'à vous. A mon égard, je
» veux bien vous desabuser, afin qu'à l'avenir l'envie de me plaire
» ne vous fasse pas parler de ces grands hommes comme vous en
» avez parlé. Sçachez donc que j'aime Platon, que j'aime Aristote;
» que j'ai pour l'un & pour l'autre toute la vénération qu'on doit
» avoir pour deux grands Philosophes: que pour ce qui est de
» Plethon, j'admire la grandeur de son génie, & les talents que la
» nature luy a donnez; mais que je n'approuve point en luy cette
» mauvaise humeur & cet entestement étrange qu'il a contre
» Aristote. Je voudrois, lorsque Plethon attaque Aristote, lors-
» que d'autres attaquent ou les deux princes des Philosophes, ou
» Plethon luy-même, ou qui que ce puisse estre; je voudrois,
» dis-je, que cela se fit avec toute la modération qu'Aristote a
» gardée, lorsqu'il a contredit ceux qui l'avoient précédé. C'est
» toûjours par des raisons, qu'il établit ce qu'il a à prouver; & le
» plus souvent il ne le fait, qu'en priant ceux qui l'écoutent &

ceux qu'il redresse, de luy pardonner la liberté qu'il ose prendre. «
Il ne dit jamais d'injures. Lors même qu'il dispute avec plus de «
véhémence, il garde encore quelques mesures. *Quant aux idées,* «
dit-il, *c'est peu de chose: il faut les laisser-là. Qu'elles subsistent* «
ou ne subsistent pas, cela ne fait rien à la question. Et ailleurs, «
parlant de quelques autres personnes: *Ces personnes-là,* dit-il, «
n'ont aucune teinture de la Dialectique. Voilà tout ce qu'il a «
jamais dit de plus injurieux. Et nous, qui en comparaison de «
ces grands hommes ne sommes que de très-petits personnages, «
nous avons la hardiesse de les traiter d'ignorants, de les railler «
d'une maniére incivile, plus que les comédies n'ont jamais raillé «
ni Cléon ni Hyperbolus. Hé qui sommes-nous donc? Quelle «
connoissance, quelle expérience avons-nous des choses natu- «
relles? En vérité cette conduite est bien étrange & bien insensée. «
Car enfin, mon cher Apostolius, ne croyez pas que s'il a esté «
permis à des hommes animez de l'esprit de Platon & d'Aristote, «
à un homme sçavant & d'un génie heureux comme Plethon, à «
Plotin, à Atticus, à Porphyre, ou à leurs pareils, de redresser «
Aristote & Platon, & quelquefois même de les blâmer, ne «
croyez pas que nous ayons le même droit vous & moy. Les «
anciens censeurs de Platon & d'Aristote peuvent estre excusez «
sur les circonstances du temps auquel ils ont vécu, les uns «
contemporains, & les autres plus éloignez du siécle de ces deux «
Philosophes; sur la nature de leurs disputes très-vives & très- «
opiniâtres, & sur ce que dans ces temps-là l'envie n'estoit pas «
encore entiérement esteinte. La vaste érudition d'un Critique, «
qui possede toutes les sciences, est aussi une excuse légitime. «
Mais nous qui sommes si inférieurs à Aristote & à Platon, «
aujourd'huy sur-tout que leur autorité appuyée sur une longue «
suite d'années, sur l'approbation universelle, & sur le commun «
suffrage de tous les hommes, est parvenue à un si haut point, «
nous ne pouvons espérer aucune grace si nous osons aussi les «
censurer. Je vous le répete encore une fois, mon cher Aposto- «
lius, vous avez dit beaucoup de mal d'Aristote, sans avoir rien «
dit pour la défense de Plethon, qui certainement n'a pas besoin «
de pareils discours pour sa défense. Vous avez injustement & «

» ſans raiſon mal parlé d'un homme conſidérable par ſon ſçavoir,
» je veux dire de Théodore Gaza. Enfin, bien loin d'avoir rien
» fait en tout cela qui me fût agréable, vous avez fait une choſe
» qui m'a extrêmement déplû. Puiſque cela eſt ainſi, profitez de
» l'avis que je vous donne. Je vous aime, je vous veux du bien,
» & je déſire autant que vous-même votre avantage. Retractez-
» vous de ce que vous avez dit. Effacez l'injuſtice de vos calom-
» nies par des louanges & par des témoignages avantageux. Liſez
» avec réflexion & d'un ſens raſſis les réponſes d'Andronic à vos
» objections. Rendez-vous à la vérité qu'il ſoûtient: & comme
» luy, donnez d'abord le temps néceſſaire à l'étude de la gram-
» maire, de l'orthographe, de la langue, de la rhétorique: apprenez
» à compoſer avec exactitude & avec élégance. Après cela, oſez
» vous élever à quelque choſe de plus grand, & juſques à la Philo-
» ſophie même. Ayez ſoin de voſtre ſanté, & ſuivez mes conſeils
» comme ceux d'un bon ami. »

Des Bains de Viterbe le 19. May 1462.

Il ſeroit à ſouhaiter que les Apoſtolius d'aujourd'huy, dont le nombre n'eſt que trop grand, euſſent des amis tels que Beſſarion, qui leur déſillaſſent les yeux, & qui leur appriſſent à parler avec reſpect des illuſtres de l'antiquité, auſſi bien que de ceux de noſtre ſiécle.

La lettre du cardinal ne fut pas ſans effet, Apoſtolius rentra en luy-même, & profita des avis ſalutaires que luy donnoit un homme ſi ſage. Il ne luy fut pas moins attaché depuis ce temps-là, qu'il l'avoit eſté auparavant; & lorſque ce même cardinal fut mort, il luy donna les derniéres marques de ſa reconnoiſſance, par un diſcours funébre, dont la copie manuſcrite eſt dans la bibliothéque du Roy.

Mais reprenons le fil de noſtre hiſtoire, interrompu par la lettre que nous venons de lire. Dans le temps que cette lettre fut écrite, Gemiſte Plethon, dont la querelle partageoit ainſi les philoſophes Grecs de la cour du cardinal Beſſarion, eſtoit extrê-mement vieux, & demeuroit dans le Péloponneſe, où il s'eſtoit retiré depuis pluſieurs années. Son grand âge, & le crédit de

Scholarius son ennemi, qui estoit devenu Patriarche de Constantinople, ne luy permettoient pas de défendre sa cause aussi vivement qu'il l'avoit fait dans les commencements. Cependant ses ennemis mêmes, ou le craignoient encore, ou le respectoient. A peine fut-il mort, qu'ils se déchaînérent aussi-tost contre Platon & contre luy.

On vit d'abord paroître un livre latin, intitulé *Comparatio Platonis & Aristotelis.* A la fin de cet ouvrage, ou plustost de cette invective, qui, à proprement parler, n'est autre chose qu'un déluge de bile, & de la bile la plus noire, contre Platon & ses défenseurs, voici ce que l'on dit de Plethon.

« Il nous est né, il s'est élevé parmi nous un second Mahomet; « & ce second, si nous n'y prenons garde, l'emportera autant sur « le premier, par les suites funestes de sa mauvaise doctrine, que « le premier l'a emporté sur Platon. Eleve & disciple de ce Philo- « sophe, en matiére d'éloquence, de science & de religion, il « avoit établi sa demeure dans le Péloponnese. Son nom ordinaire « estoit Gemiste. Il se donna luy-même celuy de Plethon. Peut- « estre que Gemiste, pour nous faire croire plus aisément qu'il « estoit descendu du ciel, & pour nous engager à recevoir plus « promptement sa doctrine & sa nouvelle loy, voulut changer de « nom à l'exemple des anciens Patriarches, dont il est dit que « dans le temps que leur nom a esté changé, ils ont esté appellez « aux plus grandes choses. Il a écrit avec beaucoup d'art, & d'une « maniére très-élégante, de nouvelles regles pour la conduite de « la vie; & l'on croit qu'à cette occasion il a vomi un grand « nombre de blasphêmes contre la religion catholique. Ce qui est « constant, c'est qu'il estoit si zélé Platonicien, qu'il n'avoit point « d'autres sentiments que ceux de Platon sur la nature des Dieux, « sur celle de l'ame, sur les sacrifices, &c. Je luy ai entendu dire « moy-même, lorsque nous estions à Florence (car il y estoit « venu pour assister au Concile avec les autres Grecs) que dans « peu d'années tous les hommes par toute la terre embrasseroient « d'un commun consentement, & avec un même esprit, une « seule & une même religion, à la premiére instruction qui leur « en seroit donnée par une seule prédication. Et sur ce que je luy «

» demandai si ce seroit la religion de J. C. ou celle de Mahomet;
» *ni l'une ni l'autre*, me répondit-il, *mais une troisiéme, qui ne sera*
» *pas différente du paganisme:* paroles dont je fus si indigné, que
» depuis ce temps-là je l'ai toûjours haï, je l'ai craint comme une
» vipére dangereuse, je n'ai pû me resoudre ni à le voir, ni à
l'entendre, &c. »

Telle est l'idée que nous donne de Plethon, l'auteur de la comparaison de Platon & d'Aristote. Le reste de l'ouvrage est rempli d'invectives pareilles contre Platon même. Un écrit de cette nature ne pouvoit pas manquer de faire beaucoup de bruit, sur-tout chez les Platoniciens. Le cardinal Bessarion, l'un des plus intéressez à la gloire de Platon, dont il avoit déja pris la défense, fut un des plus empressez à voir ce que c'estoit que ce nouveau livre. Il le lut, & il fut très-surpris de n'y trouver que des injures & des calomnies atroces. Il crut devoir les réfuter; & c'est ce qu'il fit, en publiant un ouvrage qu'il intitula, *In calumniatorem Platonis.* Ce calomniateur estoit George de Trébizonde, avec qui le cardinal avoit déja esté aux prises sur des sentiments particuliers d'Aristote & de Platon, comme nous l'avons remarqué. L'ouvrage de Bessarion est imprimé. Il est divisé en cinq livres, ausquels on en a joint un sixiéme, qui regarde les anciennes contestations.

Il y a lieu de s'étonner que dans ces cinq livres il ne soit pas dit un seul mot pour la justification de Plethon, qui sembloit n'avoir esté maltraité par le calomniateur de Platon, que parce qu'il avoit entrepris la défense de ce philosophe. Je ne sçais à quoy attribuer ce silence du cardinal, qui avoit toûjours regardé Plethon, non seulement comme son maître, mais comme un très-grand personnage, sinon à l'impossibilité de démentir l'accusation que l'on formoit contre luy, à l'occasion du nouveau systeme dont il passoit pour estre l'auteur.

En effet, cette accusation estoit fondée sur des preuves extrêmement fortes; & George de Trébizonde n'estoit pas le seul ni le premier qui l'eût intentée. Je crois même que le fait estoit déja entiérement avéré dans le temps que le Cardinal Bessarion publia son apologie de Platon. Car ce fut environ dans ce

temps-là que le livre de Plethon fut censuré par Gennadius, & condamné au feu, à cause des impiétez dont ce Patriarche prétendoit qu'il estoit rempli.

Cette exécution ignominieuse flétrit tellement la mémoire de Plethon, que ses propres amis furent apparemment obligez d'abandonner sa défense. Et véritablement, à juger de l'ouvrage qu'il avoit composé pour établir son systeme, par l'extrait qui nous en reste dans la lettre de Gennadius adressée à Jean l'Exarque, on ne peut rien voir de plus impie que le dessein de l'auteur, ni de plus bizarre que la disposition même & l'arrangement des matiéres. Le titre général estoit : *Ce livre traite des loix, de la meilleure forme de gouvernement, & de ce qu'il faudroit que les hommes observassent en public & en particulier, pour vivre de la maniére la plus parfaite, la plus innocente & la plus heureuse.* Le tout estoit divisé en trois livres. Les titres des chapitres où le paganisme estoit enseigné ouvertement, sont rapportez par Gennadius, qui n'a pas jugé à propos d'entrer dans les questions de morale, ou de pur raisonnement. L'impiété & l'extravagance du nouveau législateur, paroissoient sur-tout dans les articles qui concernoient la religion. Il y reconnoissoit plusieurs Dieux; les uns supérieurs, qu'il nommoit ὑπερουρανίους *; & les autres inférieurs, qu'il nommoit τοὺς ἐντὸς οὐρανοῦ *: les uns de la première antiquité, les autres plus jeunes, & de différents âges. Il donnoit un roy à tous ces Dieux, & il le nommoit ΖΕΥΣ *, comme le nommoient autrefois les payens. Selon luy les astres avoient une ame; les démons n'estoient point des esprits malins; le monde estoit éternel. Il établissoit la polygamie, ou la liberté d'avoir plusieurs femmes. Il vouloit qu'il y en eût de communes. Tout son ouvrage estoit rempli de pareilles folies, & de beaucoup d'impiétez dont le détail seroit trop long.

* *Au dessus du Ciel.*

* *En deça du Ciel.*

* *Jupiter.*

Nonobstant tout cela, il s'est trouvé des écrivains catholiques, du nombre desquels est Leo Allatius, qui ont fort regretté la perte de cet ouvrage de Plethon, & qui ont prétendu que le dessein de l'auteur n'estoit nullement de renverser la Religion Chrestienne, mais seulement de développer le systeme de Platon,

& d'éclaircir ce que luy & les autres Philoſophes avoient écrit ſur les matiéres de religion & de politique.

Au reſte, le livre du Cardinal Beſſarion effaça entiérement les mauvaiſes idées que celuy de George de Trébizonde avoit données de Platon & de ſa philoſophie. Les ſectateurs mêmes d'Ariſtote revinrent de leurs préventions contre Platon. Les invectives ceſſérent de part & d'autre, & la paix regna pendant pluſieurs années entre les Philoſophes des deux ſectes.

Dans le ſiécle ſuivant, Bernardin Donat de Verone ſembla vouloir renouveller la querelle par un dialogue Latin intitulé, *De Platonicæ atque Ariſtotelicæ philoſophiæ differentia*, qui fut imprimé à Paris en M. DXLI. pour eſtre joint avec le texte Grec du petit livre de Plethon, imprimé l'année précédente chez Em. Tuſan. Cet ouvrage de Donat n'eſt autre choſe que celuy de Plethon réduit en forme de dialogue. Il eſt écrit avec beaucoup d'art, & il mériteroit d'eſtre lu, quand il n'auroit d'autre recommendation que celle de ſon ſtile, qui eſt tout-à-fait Cicéronien, ſur-tout dans la préface adreſſée à Rodolphe Cardinal de Carpi, qui eſtoit pour lors en France en qualité de Nonce.

Le dialogue de Donat, qui alloit effectivement à rallumer le flambeau de la diſcorde chez les Philoſophes, nation d'ailleurs aſſez querelleuſe & facile à irriter, fit moins d'impreſſion ſur leurs eſprits que les livres du Cardinal Beſſarion, qui eſtoient pour lors entre les mains de tout le monde. Pluſieurs ſçavants, à l'exemple de ce grand homme, tâchérent dans ce même ſiécle de concilier la philoſophie de Platon avec celle d'Ariſtote.

Dès l'année M. DXVI. Symphorien Champier, premier Médecin du duc de Lorraine, avoit fait imprimer à Paris chez Badius quatre livres en Latin, intitulez *Symphonia Platonis cum Ariſtotele.*

Vers le milieu du même ſiécle, un auteur Eſpagnol compoſa auſſi en Latin un ouvrage diviſé en cinq livres, qu'il dédia à Philippe II. pour lors Infant d'Eſpagne, & Roy d'Angleterre. Cet ouvrage, qui a pour titre, *Sebaſtiani Foxii Morzilli Hiſpalenſis de naturâ Philoſophiæ, ſeu de Platonis & Ariſtotelis conſenſione,*

consensione, libri V. fut imprimé à Louvain en l'année M. DLIV. C'est peut-estre ce qu'il y a de plus solide & de mieux écrit sur cette matiére; & je ne crois pas que personne ait jamais parlé plus élegamment sur de pareilles questions. Au reste, l'auteur de cet ouvrage n'entre que dans ce qui regarde la physique, & s'étudie moins à comparer les sentiments des deux Philosophes, qu'à les expliquer & à les établir. En quoy il ne semble pas avoir eu assez de soin de remplir parfaitement l'idée du titre qu'il a mis à la tête de son ouvrage.

Il y avoit environ vingt ans que cet imprimé avoit paru pour la premiére fois, lorsqu'un Moine Augustinien de la ville d'Ancone, nommé Gabriel Buratellus, donna au public une nouvelle conciliation des deux Philosophes sous ce titre; *Præcipuarum controversiarum Aristotelis & Platonis conciliatio; opus desideratum, & à veteribus & à recentioribus pollicitum, non tamen absolutum.* Je laisse à ceux qui sont plus versez que moy dans la lecture de Platon & d'Aristote, le soin d'examiner à fond si Buratellus a exécuté fidelement & avec succès tout ce que promet le titre de son livre, dont certainement la latinité est bien différente de celle de l'auteur Espagnol.

Ainsi finit cette grande querelle des Platoniciens & des sectateurs d'Aristote. Elle avoit commencé par des invectives; elle fut terminée, comme la pluspart des autres querelles, par des accommodements, & par la réconciliation des deux partis, qui après avoir long-temps disputé, faute de s'entendre, se trouvérent enfin d'accord, ou peu éloignez de sentiment dans les principaux points de leur doctrine.

Fin du Tome second.

